

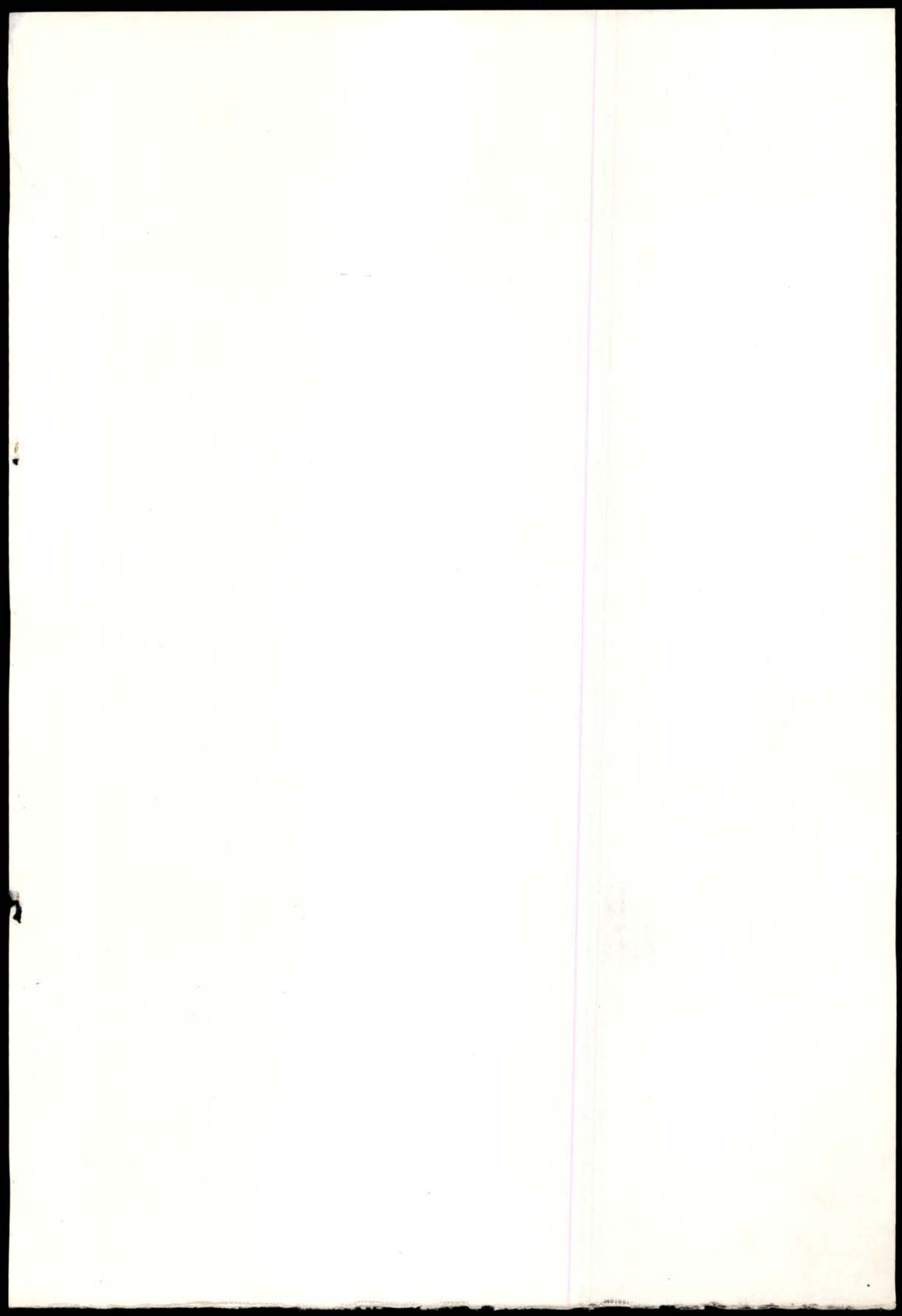
Logique du travail social
et usage des équipements collectifs
par
les familles immigrées

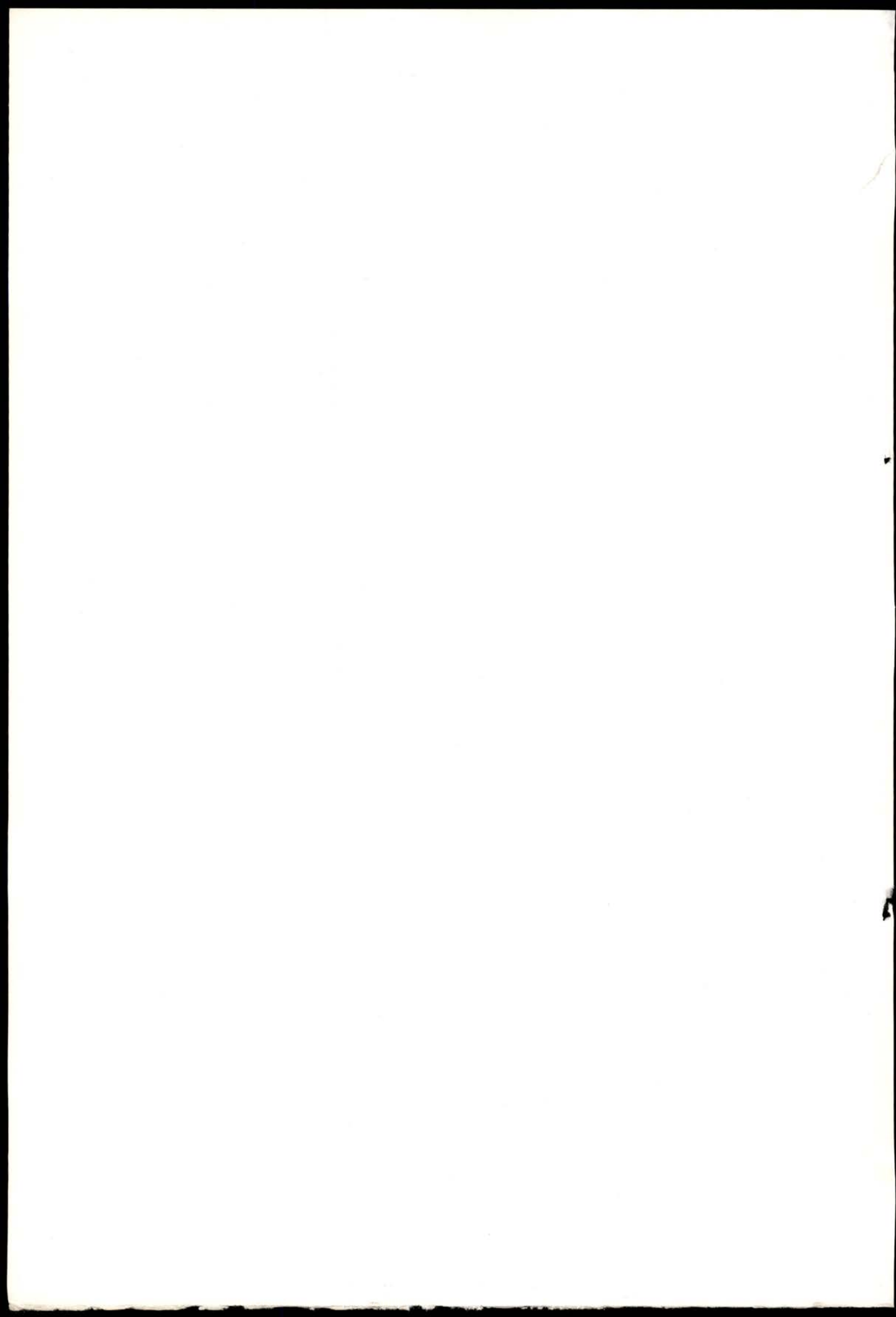
Gilbert Beaugé

UNIVERSITE DE NICE

recherches interethniques et interculturelles







EXCLU DU PRÊT

RD
IDE
5860

UNIVERSITE DE NICE

OCTOBRE 1978

INSTITUT D'ETUDES ET DE RECHERCHES
INTERETHNIQUES ET INTERCULTURELLES
(I.D.E.R.I.C.)

Centre Associé de Formation
Aux Relations Interculturelles
(C.A.F.R.I.)

34, rue Verdi - 06000 NICE
tél : 87.01.75

LOGIQUE DU TRAVAIL SOCIAL ET USAGE DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS

PAR LES FAMILLES IMMIGREES



Gilbert BEAUGE

EXCISE DUTY

C.5860

Ce travail est le compte rendu d'une recherche menée à l'I.D.E.R.I.C.
d'avril 1977 à juin 1978, contrat Ministère du Travail/Fonds d'Action Sociale.
Ont participé également à cette recherche : Sossie ANDIZIAN, Djamel FRIK,
Farida KASMI, Eliane PERRIN, Rui SANDE.
Il a été réalisé sous la direction scientifique de Michel ORIOL, Directeur
du C.A.F.R.I.

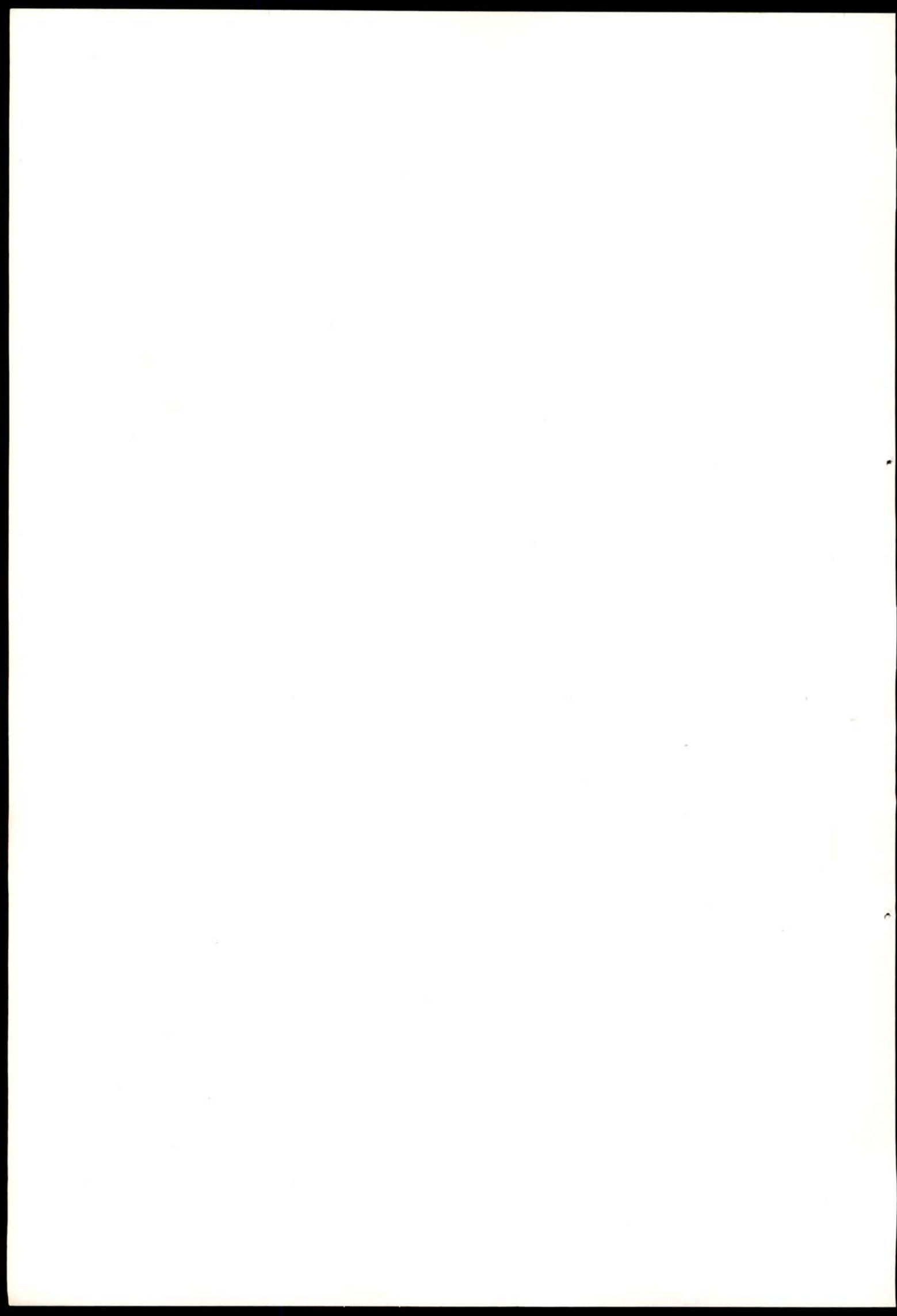
Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

"Lorsqu'un homme en nourrit un autre, il en devient le maître".

Dicton populaire irlandais

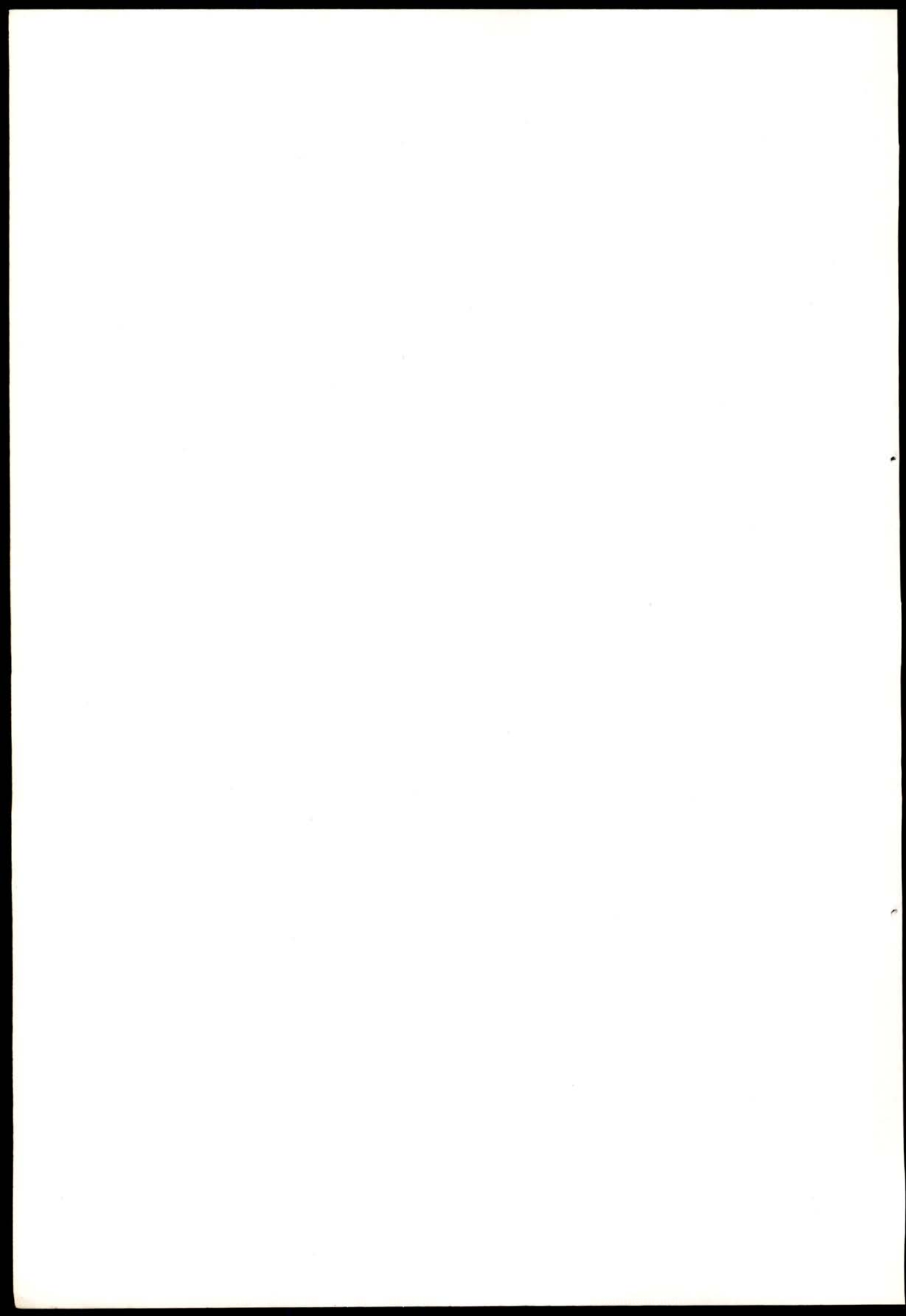
"Il était de cette race d'hommes qui aiment qu'on laisse leur âme tranquille et ne tolèrent pas que Pierre, Paul ou Jacques viennent se mêler de ses affaires en échange d'une paire de pantoufles à quatre pence".

Jack LONDON. Le peuple de l'Abîme.



S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
I - INTRODUCTION	1
II - LES VILLES DE MARSEILLE, NICE ET GRENOBLE	8
2.1 Implantation des populations d'origine étrangère	8
2.2 Le réseau d'équipements sociaux	12
III - MONOGRAPHIES D'EQUIPEMENTS SOCIAUX	14
- Le Rouret	16
- Saint Gabriel	24
- Le quartier Abbaye-Châtelet	51
- Carros	83
- Le quartier du Panier	111
- La Cité Paul Mistral	136
- La Sauvagère	163
IV - DIVISION TECHNIQUE DU TRAVAIL SOCIAL ET FAMILLES IMMIGREES	194
1. Présentation	195
2. Redistribution des revenus ou stratégie d'encadrement ?	201
3. La polyvalence de secteur	207
4. Le conseil en économie sociale et familiale	230
5. Le travail familial	253
6. La tutelle aux prestations sociales	264
7. Le secteur éducatif	273
8. Stratégie de signalement et modèle d'interprétation : l'enquête sociale	293



	<u>Pages</u>
V - L'USAGE DE L'ACTION SOCIALE PAR LES FAMILLES ETRANGERES	302
0. Présentation	303
La communauté maghrébine : une stratégie de négociation	325
1. La question du logement	325
2. Une aide négociée	337
3. Une stratégie d'assistés	345
4. La pénétration des familles	351
5. L'usage des équipements	362
La communauté portugaise : une stratégie d'évitement	377
 BIBLIOGRAPHIE	 395
 ANNEXES I	 402
ANNEXES II	415

The first part of the paper is devoted to a general discussion of the problem. It is shown that the problem is well-posed in the sense of Hadamard. The second part is devoted to the construction of the solution. The third part is devoted to the study of the properties of the solution. The fourth part is devoted to the numerical solution of the problem. The fifth part is devoted to the conclusion.

Received by the Editor
 June 1, 1954

I - INTRODUCTION

L'arrêt du mouvement migratoire consécutif à une détérioration des conditions économiques globales et la tendance qui actuellement prévaut à favoriser des retours tout en facilitant la venue des familles des travailleurs ayant gardé un emploi, indiquent que le mouvement migratoire s'engage dans une phase décisive : celle où les problèmes que soulèverait l'insertion sociale des familles risquent de se poser avec une acuité que les sociétés "d'accueil" s'étaient très peu préparées jusqu'à maintenant à affronter.

La dynamique des conflits interculturels sur les quartiers, l'augmentation des effectifs étrangers dans les structures médico-pédagogiques, la quasi spécialisation à laquelle parviennent certains secteurs de l'éducation surveillée, liées à la recrudescence des problèmes que posent les adolescents de la seconde génération sont autant de symptômes des difficultés qui s'annoncent.

Ces symptômes sont contemporains de la tendance des communautés immigrées à rechercher en elles-mêmes des modes de régulation et des formes d'organisation qui ne doivent ni aux modèles hérités de la tradition rurale ni aux modèles que tente de leur imposer la société occidentale (1). Recherche permanente d'un compromis entre ces deux modes de socialisation qui permette de faire face aux difficultés rencontrées, les pratiques qui y correspondent courent le risque de paraître incohérentes aussi bien aux yeux de ceux qui s'instituent dans le "gardiennage" de la tradition qu'aux yeux de ceux, plus nombreux qui, ignorant le poids de cet héritage tentent d'acquiescer les communautés immigrées au mode de vie occidental et aux valeurs de la vie moderne.

Parce que les contraintes liées à la sphère de la production paraissent de plus en plus sévères sans qu'on assiste parallèlement à une rediversification des formes de socialisation de la force de travail ou des formes de lutte (2) on peut désormais considérer que c'est dans la sphère de la reproduction (famille, logement, santé, école) que vont se déplacer les enjeux liés à l'insertion sociale des communautés immigrées.

Qu'il s'agisse de formes de luttes organisées (grèves des loyers) ou de formes de riposte beaucoup plus diffuses permettant d'échapper aux

(1) A. SAYAD. Les trois "âges" de l'immigration algérienne en France. Actes de la recherche en sciences sociales, pp. 59. 79.

(2) Maryse TRIPIER. Concurrence et substitution. Le mouvement syndical et les travailleurs immigrés. Doctorat de 3e cycle, Université de Paris X Nanterre. Octobre 1977.

contraintes de la production (absentéisme, arrêts maladie, etc...), la sphère de la reproduction risque sous peu de devenir le théâtre de contradictions difficilement surmontables.

Si dans un premier temps, la présence massive de travailleurs coupés de leur famille et contraints de vivre des situations de célibat forcé était peu propice à l'émergence de mouvements revendicatifs ou à des formes de résistance diffuse, la venue des familles en affaiblissant les liens avec les pays d'origine va renforcer les exigences portant sur l'insertion sociale en diminuant la capacité des familles à y faire face.

Sur un plan matériel et pour des ressources stationnaires les coûts de reproduction augmentent. Sur un plan relationnel, les décalages de rôle à l'intérieur de la famille s'accusent : il suffit pour s'en rendre compte de voir l'importance que prennent les problèmes de socialisation des adolescents de la seconde génération.

Face à ce double handicap matériel et culturel, l'action sociale donne une réponse à la fois contradictoire et normative. Comblé un handicap matériel et redistribuer des ressources inégalement réparties devient l'alibi d'une entreprise de normalisation culturelle et inversement, maintenir des possibilités d'expression de la différence culturelle et de "respect de l'identité" devient l'alibi du caractère dérisoire des redistributions - qui s'opèrent.

C'est la capacité de l'action sociale à relayer les formes d'organisation et les solutions que les communautés immigrées essaient de donner aux problèmes qu'elles rencontrent qui est désormais en jeu.

Parce qu'elle réinterprète à la lumière des situations individuelles les plus catastrophiques l'ensemble des situations migratoires collectives, de manière à justifier pour tous le traitement qu'elle réserve à certains, l'action sociale ne peut que méconnaître les formes de socialisation nouvelles qui s'élaborent aujourd'hui au sein des communautés immigrées.

Ces formes de socialisation non encore stabilisées - mais en voie de stabilisation - sont tout aussi étrangères à l'entreprise de normalisation familiale opérée selon le modèle de la famille occidentale, qu'aux modèles de revendications collectives fondés sur l'identification à une même classe sociale.

Mais parce qu'alternativement, elles empruntent à l'un ou à l'autre certains de ses éléments en fonction des situations ou des circonstances, quitte à assumer la contradiction que ces emprunts ne manqueront pas de faire surgir, les familles immigrées sont en permanence vouées à l'incompréhension et à l'embarras dans lequel plongent même ceux qui leur portent un soutien inconditionnel.

Ainsi le délégué syndical ne comprendra guère plus que tel ouvrier immigré s'inscrive simultanément dans deux organisations incompatibles à ses yeux, que ce que l'assistante sociale ne comprendra qu'à une période d'attention "excessive" portée à l'enfant succède une période de désintérêt apparent.

Après l'usage que le service social a fait du terme "d'autonomie", il devient de plus en plus difficile de l'utiliser sans courir le risque d'être malentendu; mais tout nous porte à penser que l'action sociale ne pourra véritablement être attentive et relayer ces modèles de comportements, ou pour le moins tirer la leçon de ce qu'ils nous enseignent, sans renoncer simultanément au projet d'intégration normative et à celui symétrique d'une marginalisation dans la différence.

Cette double exigence n'est ni une profession de foi, ni un vœu pieux. Il s'agit tout à la fois de sauvegarder les capacités de régulation que l'action sociale conserve encore en évitant d'aggraver les conditions de son propre échec (accentuer les contrôles) tout en contribuant à ce que les familles continuent d'en bénéficier pour faciliter la viabilisation des solutions qu'elles découvrent.

Si, comme nous essaierons de le démontrer, les institutions d'action sociale parviennent progressivement à fonctionner dans la logique de leur propre échec, reculant toujours davantage les limites qu'elles mêmes se fixent, pour continuer à contrôler ce qui progressivement leur échappe; inversement, les familles tentent de tirer le meilleur parti des contradictions que cette tendance fait surgir et s'organisent de telle manière que leur adhésion - réelle ou simulée - aux exigences que formule le service social, laisse la porte ouverte à leur propre manière de faire ou de s'y prendre.

Ce malentendu sur lequel repose l'illusion éducative du service social, contrepartie symbolique des bénéfices réels (même s'ils sont minimes) qu'en retirent les familles (prestations, services) est au principe même de la façon dont se reproduit le système d'action sociale.

Parce que les familles étrangères interpellent ce malentendu en dehors des présupposés qui le fondent, elles n'en soulignent que davantage le caractère arbitraire et précaire de sa légitimité (3).

Ce malentendu échappe aussi bien à ceux qui comme Donzelot (4) font de l'action sociale une entreprise systématique d'assujettissement et de domination d'une classe sociale sur l'autre, qu'à ceux, "bonnes âmes", qui continuent

(3) Cet aspect a particulièrement bien été mis en évidence par M. Marié dans "La fonction miroir".

(4) Jacques DONZELOT : la Police des familles. Paris Éditions de Minuit 78

de prétendre que les familles immigrées "ne connaissent pas le service social", "ne savent pas s'en servir", "ignorent ses mécanismes" etc...

Cela ne veut pas dire que le service social n'exerce pas des fonctions objectives de domination ou de contrôle social, ni même que les familles étrangères ne rencontrent pas des difficultés de compréhension ou d'information. Cela souligne simplement que l'organisation du service social est telle que l'influence qu'il exerce, exige une complicité dans la relation d'assistance (5) et qu'inversement les connaissances ou les informations nécessaires aux familles pour maximiser l'usage du service social ne sont pas forcément celles que celui-ci suppose et diffuse.

Reconnaître cet aspect actuellement est particulièrement délicat. Cela va à l'encontre et s'oppose aussi bien aux conceptions courantes des travailleurs sociaux qu'aux attitudes généralement adoptées par les familles. Les unes sont d'autant plus enclines à interpréter comme une incompréhension ce qui le plus souvent se présente comme un refus, que le reconnaître reviendrait à dévoiler les intentions qui les animent pendant que pour les autres, prétendre "ne pas avoir compris" est la meilleure façon de dissimuler habilement ce refus, sans cesser de donner des garanties de "bonne volonté".

En désaccord sur les objectifs à atteindre, mais au moins d'accord sur la caractérisation des obstacles qui s'y opposent, le consensus sur l'incompréhension ouvre la voie à toutes les initiatives de formation ou d'information des usagers, de "réunion de synthèses" ou de stages professionnels pour les travailleurs sociaux.

Très communément les familles sont absentes de ces réunions d'information car les questions abordées ne sont pas celles qu'elles rencontrent ou si elles y participent c'est qu'elles en attendent autre chose; si de leur côté, les travailleurs sociaux sont particulièrement assidus dans les stages de recyclage c'est tout autant pour affiner leurs techniques d'intervention que pour revaloriser un statut voué à une constante dépréciation.

Nous avons donc tenté de mettre en évidence le mode de fonctionnement de l'action sociale et les rapports qui s'établissent avec les familles étrangères

(5) On objectera dans tous les cas que les familles n'ont pas le choix de recourir ou non au service social compte tenu de la précarité de leurs conditions d'existence. Nous essaierons de montrer dans ce travail que l'ensemble des prestations "extra-légales" c'est-à-dire celles qui ne sont pas obligatoires sur lesquelles le service social appuie la majeure partie de son influence, est sans commune mesure avec ce que les familles concèdent pour y accéder.

non pas à partir d'une interprétation rétrospective de ses résultats d'ensemble mais à partir d'une analyse des schémas de comportements qu'il mobilise de part et d'autre.

Ainsi nous avons essayé de saisir sous l'apparente continuité des discours et des pratiques les lignes de fractionnement ou de recomposition qui les parcourent. Cela nous a permis de discerner de quelle manière la lente irruption d'une population étrangère dans le champ d'exercice du travail social permettait tout à la fois de révéler ses présupposés tout en soulignant l'arbitraire de sa légitimité.

Inversement, nous avons recherché dans les formes d'usage que les familles étrangères font du service social, l'ampleur du malentendu qui les y oppose. Cette démarche nous a permis de mettre en évidence tout un domaine de connaissances pratiques, de savoir diffus qui, s'il n'est pas reconnu par le service social, est au principe de l'usage que les familles en font. C'est cet ensemble de connaissances diffuses, d'attitudes ou de comportements que nous avons essayé d'appréhender par la notion de stratégie : stratégie de surenchère sur la demande des travailleurs sociaux, stratégie d'évitement, de détournement, ou de simulation qui sont autant de réactions forgées dans la pratique et pour les besoins de la pratique.

Parce que les rapports qui associent les uns aux autres sont dans la plupart des cas fondés sur une équivoque, parce que la structure d'échange qui apparemment les réunit dissimule en fait une profonde dissymétrie des positions et des pouvoirs de chacun, nous nous sommes efforcés de dissocier nos démarches.

En ce qui concerne les institutions du service social, nous avons tenté de décrire "la surface d'émergence" des problèmes liés à l'existence des familles étrangères, de voir la manière dont ces problèmes étaient relayés, délimités et interprétés par les différents acteurs intervenant dans le champ, de repérer les grilles d'analyse et d'interprétation qu'ils utilisaient pour comprendre les effets que chacun tentait alors de produire.

Peu à peu se sont dessinés les contours d'un "abord" par les travailleurs sociaux des familles immigrées et des problèmes qu'elles posent.

Ce travail s'est poursuivi dans trois grandes villes du Sud-Est de la France : Nice, Marseille et Grenoble. Dans chaque ville nous avons retenu trois quartiers ou davantage selon les précisions que nous voulions obtenir sur tel ou tel point de détail.

Pour Nice, il s'agit des quartiers du Rouret, de St Augustin, de l'Ariane et de Carros-le-Neuf; nous avons également tiré quelques enseignements de la connaissance que nous avions du quartier des Vignasses à la Trinité.

Pour Marseille, il s'agit des quartiers du Panier, de la Sauvagère et de St Gabriel.

A Grenoble, nous nous sommes intéressés aux quartiers Mistral, Châtelet-Abbaye et Teisseyre.

Pour toute une série de raisons qui tiennent au mode même de fonctionnement de ces équipements, mais également pour des raisons d'ordre beaucoup plus conjoncturel (consultation électorale de mars 1978) nous n'avons pu avoir accès à certaines catégories d'équipements : c'est le cas du C.A.Q. de la Renaude à Marseille. Dans d'autres circonstances, nous avons rencontré une fin de non recevoir de la part des responsables d'équipement : c'est le cas du Centre social Chorrié Berriat à Grenoble.

Du point de vue de la méthode, cette phase du travail n'a pas soulevé de difficultés particulières si ce n'est que l'accès aux sources d'information apparaît de plus en plus comme une contrainte majeure du processus de recherche : les institutions négocient les informations dont elles disposent sur elles-mêmes sous la forme d'un contrôle de son usage, ou bien refusent de participer à l'enquête.

Plus les informations que le chercheur réclame sont liées à des enjeux sociaux élevés, plus les garanties de contrôle qu'exigent les institutions sont importantes. Seules les informations faiblement valorisées sont livrées sans contrepartie, mais dans le même temps c'est leur pertinence qui s'amenuise.

Dans cette phase, nous avons utilisé les matériaux habituellement disponibles pour l'analyse institutionnelle : compte rendus de réunion, bilans d'activités, documents internes, circulaires écrites, lettres, entretiens avec les responsables d'équipement et les travailleurs sociaux, protocole d'observations directes... Les résultats de cette démarche sont consignés dans deux chapitres différents :

Dans le chapitre III, nous rapportons les monographies de quartiers. Il s'agit d'une description globale du fonctionnement des équipements. Ce chapitre, à base d'éléments de description, tient compte des régularités que nous avons pu mettre en évidence sur l'ensemble des quartiers. Pour des raisons évidentes de déontologie, le matériel recueilli n'a pu être entièrement traité dans les monographies de quartiers. C'est l'objet du chapitre IV de présenter ce matériel sous un angle différent : celui de la division technique du travail social. Nous nous sommes alors attachés à souligner les spécificités de chaque catégorie de travailleurs sociaux relativement aux problèmes abordés : assistante sociale, conseillère E.S.F., travailleuses familiales, tutelle aux prestations, éducateurs spécialisés, prévention.

Dans le chapitre V, nous abordons l'étude des familles. Cette approche nous a permis de faire converger deux types de matériaux : l'étude des dossiers d'enquête sociale réalisée par des assistantes spécialisées et l'étude des entretiens avec les familles. Ces entretiens se sont déroulés en langue arabe ou portugaise. Le travail de traitement a porté sur des traductions établies à partir des enregistrements originaux. Nous indiquerons ultérieurement les caractéristiques d'ensemble de notre population familiale; précisons simplement que le temps passé avec les familles a été extrêmement variable et fonction du type de relation que nous sommes parvenus à établir.

Sossie Andizian à qui nous devons l'essentiel des entretiens réalisés en langue arabe, a échelonné son travail jusqu'à suivre personnellement une famille pendant un an en raison des problèmes particuliers qu'elle y rencontrait.

De son côté, Rui Sande, dont l'implantation en milieu portugais grenoblois préexistait largement à notre enquête s'est organisé différemment : ses observations étaient consignées après entretien : il gagnait en étendue des questions abordées ce qu'il concédait en littéralité des propos recueillis.

Dans le dernier chapitre, nous essaierons de tirer les conclusions pratiques de ce travail en tenant compte simultanément des capacités de transformation de l'action sociale dans son ensemble ou sur tel aspect particulier, mais surtout de ce que recherchent les familles lorsqu'elles fréquentent les équipements de quartier et ce qu'elles lui reprochent lorsqu'elles cessent de le faire.

Ce travail sera précédé d'une description globale de l'implantation des populations étrangères dans les trois villes étudiées ainsi que d'un inventaire des équipements dont elles disposent (chapitre II).

Il nous reste à remercier tous ceux qui par le concours qu'ils nous ont apporté et la compréhension qu'ils nous ont manifestée, ont fait que ce travail ait pu avoir lieu. Il nous faut également remercier les familles, pour qui se livrer au jeu de nos entretiens, participait souvent du malentendu que nous avons décrit.

II - LES VILLES DE MARSEILLE, NICE ET GRENOBLE

2.1 Implantation des populations étrangères dans les villes de Marseille, Nice et Grenoble

Les données du recensement sont faiblement attentives aux populations étrangères et nous ne disposons en ce qui les concerne que d'indications extrêmement générales qui permettent toutefois d'évaluer :

1. La répartition de la densité de population étrangère par quartier (confer en annexes les tableaux 1a, 1b et 1c, colonne 4)

Cet indice de première élaboration est obtenu en reportant la population étrangère (colonne 3) à la population totale (colonne 2).

2. Le taux de rotation de la population étrangère durant la période intercensitaire (colonne 6). Cet indice représente le rapport du nombre d'étrangers présents en 1975 et hors métropole en 1968 (colonne 5) au volume de la population étrangère en 1975 (colonne 3) il nous fournit un indice global et par quartier de la stabilité de la population étrangère en France pour la période considérée. Ces données sont intéressantes, mais peuvent être mieux utilisées si nous les reportons à des indications plus générales concernant l'usage social de l'habitat par quartier : nous avons retenu deux indices.

- Un indice global de la stabilité au logement de la population entre 1975 et 1968 (colonne 8).

Il est obtenu en reportant le nombre de personnes occupant en 1975 le même logement qu'en 1968 (colonne 7) au volume global de la population (colonne 2).

- Un indice de la mobilité intra-communale, transfert de population d'un quartier à l'autre entre 1968 et 1975 (colonne 10) qui est obtenu en reportant - par quartier - le nombre de personnes habitant la commune en 1968 (colonne 9) au volume global de la population en 1975 (colonne 2).

Les indices sont hétérogènes et il est par conséquent périlleux de tenter leur croisement pour faire apparaître une quelconque régularité : les deux premiers indices concernent uniquement la population étrangère, les deux derniers la population dans son ensemble (étrangers compris). Ils définissent malgré tout les grands axes d'une typologie de l'usage de l'habitat par quartier dont nous préciserons ultérieurement le parti que l'on peut en tirer.

a) Nice (tableau 1a)

L'implantation des populations étrangères dans la ville de Nice n'accuse pas d'aussi fortes disparités que pour Marseille.

La densité oscille autour d'une moyenne de 8.2 % sur l'ensemble de la commune avec une assez faible dispersion par quartier.

Nous rencontrons des maximum de 20 % et 18 % respectivement dans le Vieux-Nice (n° 8) et les quartiers de Fabron-Ste Marguerite (n° 42), des densités inférieures à 5 % à l'Est de la ville, collines du Mont Gros (37), Est du boulevard St Roch (39) quartier des Corniches (40)

Les données dont nous disposons ne nous permettent pas de mettre en évidence le peuplement des quartiers périphériques (Ariane) ou des communes avoisinantes : les Vignasses à la Trinité, Tourrettes-Levens au Nord, Carros-le-Neuf à l'Ouest. Il nous faut noter toutefois un rejet des populations immigrées à la périphérie de l'agglomération niçoise.

Deux remarques doivent être faites si l'on veut interpréter convenablement les données dont nous disposons :

1. Le découpage par zones de recensement qui souvent ne respecte pas l'unité naturelle des quartiers est tel que, fréquemment il "écrase" totalement des "foyers" de concentration étrangère importants. C'est le cas par exemple du quartier de Bon Voyage entièrement pris dans la zone des collines du Mont Gros.

2. Par ailleurs, le recensement ne nous donne qu'une estimation grossière et approximative des populations étrangères : les agents du recensement que nous avons rencontrés nous ont confirmé que, pour le quartier du Vieux-Nice, par exemple, seuls les étrangers en situation régulière ont été enregistrés.

Notons également que la population étrangère niçoise s'est pratiquement renouvelée du 1/3 durant la période intercensitaire (tableau 1a - colonne 6) et que là encore, cette moyenne de 28 % sur l'ensemble de la commune, dissimule d'importantes disparités par quartier :

Renouvellement de moitié dans les quartiers Fabron, Ste Marguerite (54 %) du vingtième dans le quartier Carabacel (5.8 %).

b) Grenoble (tableau 1b)

La densité moyenne de population étrangère sur Grenoble (11 %) est la plus forte des trois villes que nous étudions (Nice 8.2 % et Marseille 7.8 %), mais inversement la population immigrée y est mieux répartie par quartier :

. Nous obtenons une densité maximale de 39 % au quartier St Laurent où simultanément la population immigrée est la mieux stabilisée : seule une fraction de 4.7 % présente en 1975 était hors métropole en 1968.

Dans le même temps - et ces trois indices cumulés donnent au quartier St Laurent sa physionomie particulière, c'est le quartier dont le peuplement s'est opéré dans la plus forte proportion (38.9 %) à partir des autres quartiers de la ville - le quartier St Laurent est un quartier auquel la population étrangère aboutit de manière durable.

A cet égard, il s'oppose fortement au quartier de "l'Esplanade" qui semble jouer pour la population immigrée le rôle d'une plaque tournante : 61 % de la population étrangère présente en 1975 était hors métropole en 1968, et le peuplement du quartier s'opère en proportion extrêmement faible à partir des autres quartiers de la ville (18.6 %).

D'autres quartiers enregistrent également une forte densité de population immigrée : Allées 21.8 %, Notre-Dame 29.8 %, Teissère 24 %.

. Les densités les plus faibles s'observent dans le centre de la ville : ce sont les quartiers de la Préfecture (4.9 %), Albert 1^{er} (4.6 %) Championnet (5.7 %) et Bayard (5.3 %). Simultanément ces quartiers sont ceux où la stabilité au logement (colonne 8) dépasse la moyenne de l'agglomération.

c) Marseille

1. Par arrondissement (tableau 1c)

La première chose qui nous frappe sur Marseille c'est le faible renouvellement de sa population étrangère durant la période comprise entre les deux recensements. Seulement 18 % de cette population était hors métropole en 1968. Cela signifie à la fois :

1. Que la fonction de "plaque tournante" de l'immigration que cette ville joue, opère dans des intervalles de temps extrêmement brefs et dans des zones extrêmement localisées : l'analyse par quartier le confirme.

2. Mais également que la population étrangère qui s'y fixe, le fait beaucoup plus durablement qu'ailleurs.

La densité de population immigrée y est faible dans l'ensemble, mais dissimule une dispersion par quartier extrêmement importante qui confirme l'ampleur des mécanismes de ségrégation au niveau du logement.

Le premier et le deuxième arrondissements (quartier de la Gare, de la Porte d'Aix, du Panier et de la Joliette) avec des densités très importantes, apparaissent comme des zones de transit ; avec des densités comparables (supérieures à 12 %) le quatorze et le quinzième arrondissements (Bon-Secours, Ste Marthe, la Cabucelle) mais surtout le seizième (l'Estaque) apparaissent comme des zones de stabilisation. Le quatrième arrondissement (Cinq Avenues, Blancarde des Chartreux, Chutes Lavies) le cinquième (quartier de la Conception) le septième (St Victor, Pharo Endoume, Roucas Blanc) et le huitième (Prado - Bl. Michelet au Nord, la Pointe Rouge à l'Est) sont des zones de faible implantation (inférieure à 4 %). L'ensemble des autres arrondissements se situe dans la moyenne de l'agglomération (autour de 8 %)

Cette première approche par arrondissement permet d'emblée de saisir le mouvement d'implantation des populations étrangères dans Marseille. On peut dire que les immigrés se situent à l'Ouest d'une ligne de partage. Très précisément définie par la Canebière avec un centre ville à très forte densité de peuplement jouant une fonction de plaque tournante, et des quartiers périphériques Ouest (14, 15, 16ème) où l'immigration a tendance à se stabiliser. Entre les deux, et avec une densité moyenne de peuplement le 3ème arrondissement (Belle de Mai, La Vilette, St. Lazarre) joue un rôle de tampon.

Cette approche par arrondissement ne permet pas de faire apparaître les disparités qui existent à l'intérieur des zones urbaines qu'ils définissent. Pour ne donner qu'un exemple, le premier arrondissement juxtapose le quartier de la Porte d'Aix (40 %) et celui de l'Opéra (2.6 %). Une démarche minutieuse et par quartier est donc nécessaire.

2. Par quartier (tableau 1d)

Si nous affinons l'analyse par quartier les remarques qui précèdent se précisent :

Une dizaine de quartiers présentent des taux de renouvellement de la population étrangère pendant la période intercensitaire, supérieurs à 36 % ; mais il s'agit pour l'essentiel de quartiers à faible densité de population étrangère (inférieure ou égale à 6 % de la population totale). Il s'agit donc

de quartiers où la population étrangère tente de se fixer mais sans y parvenir. Ils sont situés dans le 8ème et le 9ème arrondissements.

Inversement avec une densité de population très nettement supérieure à la moyenne de l'agglomération (plus de 20 %) et avec des taux de renouvellement inférieurs à 18 %, certains quartiers apparaissent comme des pôles de stabilisation durable : ils sont situés dans le 14ème, le 15ème, et le 16ème arrondissements.

Le quartier de la Porte d'Aix se détache nettement des autres quartiers; avec une densité de population extrêmement élevée (42 %) et un taux de renouvellement très supérieur à la moyenne (36 %) : il apparaît bien comme un pôle de fixation et une plaque tournante du mouvement migratoire (cf tableau 2)

La majorité des quartiers ont une densité de population qui oscille entre 3 et 9 % avec des taux de renouvellement de la population étrangère compris entre 9 et 80 %. Ces derniers ne suffisent pas pour caractériser la physionomie des quartiers par rapport au mouvement migratoire.

2.2 Le réseau d'équipements sociaux

Etablir l'inventaire des équipements sociaux d'une agglomération soulève de nombreuses difficultés; l'hétérogénéité des fonctions qu'ils remplissent et l'extrême diversité des situations locales font que le même type d'équipement, par exemple "la maison pour tous", joue ici ou là des rôles radicalement différents. Sous l'apparente identité des appellations ou des statuts administratifs se dissimulent des différences considérables. De surcroît, la multiplicité des organismes intervenant y compris à l'intérieur d'un même équipement, rend difficile la tâche d'en différencier les modes de gestion. Quelques grandes tendances malgré tout se manifestent.

Ainsi la ville de Marseille apparaît convenablement équipée, avec toute la gamme des équipements sociaux usuels, même si la prépondérance des équipements directement contrôlés par le pouvoir local s'accuse au fil des années : unité d'animation sociale (UAG), centre d'animation de quartier (CAQ), maisons de quartier, etc...

A l'inverse, la ville de Grenoble apparaît comme suréquipée avec une tendance très marquée à l'intégration des différentes fonctions ou services.

En revanche, la ville de Nice se signale par deux caractéristiques principales :

1. l'insuffisance globale de l'équipement social et la différenciation

territoriale des organismes gestionnaires.

2. le rôle prépondérant des équipements de soins (dispensaires) et l'absence quasi-totale de vie associative de quartier.

Le centre social est quasiment absent de la gamme des équipements sociaux niçois.

Si nous pénétrons davantage dans la logique de l'équipement social de chaque agglomération, plusieurs observations s'imposent :

1. L'équipement social est un phénomène de périphérie urbaine. D'une manière générale les centres urbains sont sous-équipés par rapport aux nouveaux quartiers périphériques. Ils s'inscrivent massivement dans le mode d'urbanisation qui a commencé à prévaloir autour des années soixante.

C'est très nettement le cas pour la ville de Marseille : ainsi le 13ème, le 14ème et le 15ème arrondissements à eux seuls représentent en volume, près de 40 % de l'équipement social de la ville pour une population qui ne représente que 25 % de l'agglomération. Simultanément, nous avons vu que ces arrondissements accueillent et stabilisent près de 35 % de la population étrangère de l'agglomération.

Parallèlement, ces arrondissements accueillent près de la moitié des centres d'animation de quartier (CAQ) : équipements sociaux directement contrôlés par le pouvoir municipal.

La répartition par type d'équipement est extrêmement variable : seul le 9ème arrondissement de Marseille dispose sur un même pied d'égalité de toute la gamme des équipements disponibles. En revanche, le 1er et le 16ème arrondissements sont typiquement sous-équipés - (cf tableau de la répartition des équipements collectifs par arrondissement - Marseille). Cette tendance se vérifie également pour la ville de Grenoble et la ville de Nice mais avec des caractéristiques distinctes.

III - MONOGRAPHIES D'EQUIPEMENTS SOCIAUX

1. Le Rouret (Nice)

1. Historique de la maison de la jeunesse
2. Origine et évolution du processus
3. Bilan et perspective

2. St Gabriel (Marseille)

1. Evolution et problèmes généraux
2. Fonctionnement et activités
 - A. Les activités permanentes
 - B. Les permanences
 - C. Les activités de coordination
 - D. Le programme d'animation globale concertée

3. Le Quartier Abbaye-Châtelet (Grenoble)

1. Le mode de production du cadre bâti : un processus chaotique et morcelé
2. Périodisation de l'intervention sociale sur le quartier (1969-1976)
3. Fonctionnement actuel et difficulté de la coordination

4. Carros le Neuf (Nice)

1. Situation d'ensemble
2. La population
3. Le dispositif social actuel : équipements et travailleurs sociaux
4. Les principaux problèmes
5. Les activités du service social

5. Le Quartier du Panier (Marseille)

1. Le quartier
2. L'action sociale sur le quartier
3. Le centre social Baussenque

6. La Cité Paul Mistral (Grenoble)

1. La logique des grands ensembles
2. Mise en place du dispositif d'action sociale

3. L'éventail des initiatives, leurs répartitions, leurs enjeux
4. La consultation de nourrissons et la halte-garderie

7. La Sauvagère (Marseille)

1. Présentation
2. Le quartier de la Sauvagère
3. L'intervention sur le quartier

" L E R O U R E T "

1. Historique de la Maison de la Jeunesse
2. Origine et évolution du processus
3. Bilan et perspectives

LA MAISON DE LA JEUNESSE DU ROURET (NICE)

L'enquête que nous avons faite sur la Maison de la Jeunesse du Rouret revêt un caractère particulier, puisque la Maison venait de fermer le jour où nous avons tenté de prendre contact avec ses responsables. Les raisons de cette fermeture sont certainement multiples (cf. en annexe la lettre que le nouveau Président M. P. a adressée à la municipalité, à la C.A.F., et à la Jeunesse et Sports pour expliquer la décision du Conseil d'Administration). Notre enquête a donc eu pour principal objet de saisir les mécanismes qui ont abouti à cette fermeture.

1. Historique de la Maison de la Jeunesse

Les résidences du Rouret construites en 1962 par la société de promotion immobilière BATECO au Nord de Nice (quartier Las Planas) commencent à être habitées en 1963, en majeure partie par des Français rapatriés d'Afrique du Nord. Elle comprend 800 logements en co-propriété.

Dès le début de 1964, et à l'initiative d'une poignée "d'hommes de bonne volonté", issus pour la plupart du scoutisme, des activités se développent (basket, judo, escrime, ping-pong); "devant l'afflux des jeunes" et le succès incontestable que rencontre l'initiative, une association est créée.

Il existe dans le périmètre des cités, une chapelle de 70 m² sur deux niveaux qui a été remise au curé du quartier et qui est inutilisée. Le curé met cette chapelle à la disposition de l'association en 1964, elle est aussitôt reconvertie et aménagée en salle de judo et restera jusqu'à la fin le siège de l'association.

L'association accueille chaque soir une soixantaine d'adolescents (50 % de Pieds-Noirs, 50 % de Nationaux) entre 14 et 20 ans.

Devant le succès des activités sportives, l'équipe des bénévoles lance une opération "tournoi inter-cités" sur le modèle des jeux d'intervilles, largement popularisés durant cette période par la télévision; y participent de nombreux quartiers de Nice (Pasteur, St Roch, Las Planas...), les jeux ont lieu au Palais des Expositions fin juin 1965. L'opération est financée par le Lion's Club de la ville de Nice, etc... Le Rouret remporte le tournoi, soit une somme de 500 000 F. Avec cet argent, les bénévoles décident de créer dans la chapelle une Maison des Jeunes (déclarée le 20.11.1965).

La première Assemblée Générale a lieu le 26.10.1965 et réunit 250 participants - "les rescapés" de cette période la décrivent comme une période d'euphorie - on ne compte pas encore un seul maghrébin sur le quartier.

Des demandes de subvention sont adressées à la municipalité, à la C.A.F., soit au total 100 000 F et l'inauguration officielle a lieu le 11.2.1967. Un an plus tard (11.12.1968) l'Assemblée Générale décide d'embaucher un animateur : ce sera Alain P., le fils du promoteur des BATECO qui a reçu une formation sur le tas, qui est issu du scoutisme et que l'on embauche à mi-temps pour 2 400 F par mois.

Durant cette période, Monsieur H. de F. chargé des problèmes de la Jeunesse à la municipalité de Nice, dissuade Monsieur C. (Président de l'Association) d'adhérer à l'une des deux fédérations de M.J.C.. Il assiste à une Assemblée Générale des Conseils d'Administration des M.J.C. de Grasse dont il sort "dégoûté".

Financièrement l'Association n'a aucun intérêt à adhérer : entre la C.A.F., la municipalité et la co-propriété, elle dispose de suffisamment de ressources pour fonctionner convenablement.

Ils sont déçus par la Jeunesse et les Sports qui distribue des ressources "au coup par coup" et sur lesquelles ils ne peuvent pas compter.

Les activités tournent avec 250 jeunes (volley, arts martiaux, football, tournoi d'échecs, labo photo, cinéma).

La M.J.C. est organisée autour d'un Conseil d'Administration de 20 membres élus et d'un Conseil de Maison formé de l'animateur salarié, des animateurs bénévoles et des jeunes.

2. Origine et évolution du processus

Dès 1969, on assiste à un éclatement de la co-propriété : les rapatriés d'Afrique du Nord se reclassent ailleurs qu'à Nice, ou ailleurs dans Nice et tentent alors de louer leurs appartements :

"Le quartier a changé de physionomie lorsqu'on a parlé de faire passer l'autoroute" (ouvert depuis 1 an)

Membre du C.A.

le mouvement s'accélère dans les années 1970. On observe un changement radical de population; les Pieds-Noirs louent aux immigrés, non sans avoir essayé de vendre, mais semble-t-il sans grand succès.

Dans les années 1964, on observait 80 % de propriétaires résidents, aujourd'hui les proportions sont inversées, on observe 80 % de locataires résidents.

C'est de cette période que datent les premières difficultés. En 1972, Alain P. l'animateur part pour raison de santé. Le C.A. le remplace en recrutant par voie d'annonce un nouvel animateur qui restera 1 an : titulaire d'un BAS qui se révélera faux, il se livrera à toutes sortes d'exactions et se trouve aujourd'hui en prison.

En 1973, on embauche un nouvel animateur, de nouveau issu du scoutisme :

"Après l'expérience malheureuse que nous avons faite, c'était une garantie" (membre du C.A.)

Il restera en poste trois ans. Philippe T. est embauché à plein temps et va "subir l'invasion des maghrébins de manière brutale" (Président).

Dès le début de cette période 1973, on observe un phénomène de bandes (délinquants ou prédélinquants) - en majorité maghrébins qui vont tenter de s'approprier les locaux de la Maison - la Maison des Jeunes change d'utilisateurs :

"Il y a eu du racisme, reconnaît l'un des membres du C.A. Nous avons essayé de faire un accueil, mais peut-être que ça venait d'eux. Ils voulaient que la Maison leur revienne pour ainsi dire..."

L'animateur tente de transformer la vocation de la Maison et de l'ouvrir davantage aux autres catégories sociales : un club troisième âge est ouvert, une stagiaire de Bellanda vient tous les mercredis pendant trois ans s'occuper des jeunes enfants (60 à 70 gosses), Melle R. de la C.A.F. s'occupe des adolescentes (bricolage féminin) et organise avec l'animateur des "visites professionnelles" d'usine pour les adolescents des deux sexes.

On remarque un changement dans la moyenne d'âge : jusqu'en 1974, le recrutement s'opérait entre 15 et 21 ans, ensuite entre 15 ans et moins, les 18-21 ans disparaissent.

La pression des adolescents s'accroît et les conflits se font plus fréquents :

"Cette bande comprenait une quinzaine de membres de 16 à 18 ans entraînant les autres. Pour eux, la Maison pour Tous était une Maison d'Accueil, ils voulaient être là au chaud. Ils traînaient sur les bancs en fumant et en étant grossiers. Ils occupaient la Maison et en chassaient tout le monde".

Conseillère ESF CAF

Les responsables estiment qu'une solution aurait été possible s'ils avaient pu disposer de deux Maisons : l'une pour l'animation, l'autre pour le "patronage".

"On avait fait la demande pour agrandir... Nous pensions monter un Mille Club et chercher un terrain qui n'appartienne pas à la résidence... On aurait joué sur les deux tableaux".

Membre du C.A.

L'incompréhension s'accroît entre les différents groupes, les méthodes à utiliser divisant le Conseil d'Administration. L'association des résidents dépose des plaintes contre la Maison en faisant valoir son droit de regard et en soulignant que des éléments extérieurs à la cité y ont élu domicile

"Les maghrébins avaient ramené des copains extérieurs au quartier. Il se formait une bande d'environ 25 personnages qui se vautraient sur les banquettes, jouaient aux cartes et cassaient tout. Aucun respect pour la propriété d'autrui..."

Le Président.

A regarder de près la composition de la bande, il n'y avait pas que les maghrébins. A côté de Ahmed, Rachid, on rencontrait aussi Pierre et Didier, mais pour les responsables c'était pire :

"Eux s'ils étaient acceptés, c'est parce qu'ils faisaient de la surenchère, c'est pour ça d'ailleurs qu'ils étaient appréciés".

Membre du C.A.

Durant ces trois années, les conflits s'aiguisent et les problèmes que soulèvent les comportements de la bande mobilisent des énergies considérables. La question est abordée "sous tous ses aspects" :

"On a essayé de retourner le problème dans tous les sens pour trouver une solution qui soit humaine..."

finalement l'exclusion intervient :

"On a exclu la bande. Ils essayaient de faire de la Maison une maison de rendez-vous plus qu'autre chose. Il faut bien le reconnaître..."

Membre du C.A.F.

En 1976, Philippe T. l'animateur ne tient plus; découragé, il estime n'avoir obtenu que des échecs. La Maison ferme comme d'habitude fin juillet pour les vacances annuelles; il saisit l'occasion pour présenter sa démission.

Autour du 15 août, la Maison est pillée. Le Président prévenu rentre de vacances. Il n'y a plus de portes, plus de placards, tout a été saccagé, mais rien n'a été volé; c'est du vandalisme. Le Président porte plainte, fait établir un constat et fait refermer les portes - le lendemain la porte est à nouveau cassée. Le Président accompagné de deux représentants de l'ordre surprend un jeune homme et une jeune fille qui dorment à l'intérieur de la

Maison, la police arrêtera un troisième adolescent sur dénonciation et apprendra qu'ils y dormaient nombreux la nuit.

Les jeunes gens sont maghrébins, la jeune fille française sans domicile fixe. Ils expliqueront "qu'ils voulaient la Maison pour y habiter". La police garde ces adolescents à vue quelque temps, Ils étaient déjà connus des services de police, et les relâche. Les responsables du centre ne comprennent pas que des sanctions plus dures ne soient pas prises.

"Ils ont commis des actes de vandalisme, gravé leurs initiales sur les disques. Les 500 disques donnés par R.M.C. ont été cassés, ils les trouvaient mauvais... Ils se droguent au trichlorethylene... on ne comprend pas..."

Le Président

En janvier 1977, à la réouverture (60 demandes d'adhésion) on embauche une animatrice Luce G. et on décide de refuser les maghrébins de plus de 15 ans, ainsi que les membres de la bande; simultanément on demande à des éducateurs de rue de l'ADSEA de s'occuper du problème.

L'équipe est composée d'un éducateur, Jean-Claude R. et d'une éducatrice J.C.

Le premier commence par organiser des activités dans la Maison (musique, gymnastique, expression corporelle) et se met en quête d'emplois ou de stages de formation pour les éléments de la bande, qui très communément refusent.

L'éducatrice de son côté, contacte les familles, mais se rend vite compte qu'elles n'ont qu'une influence extrêmement réduite sur leurs enfants.

Le climat se détériore encore et d'autant plus semble-t-il que les éducateurs de rue exercent des pressions pour la réintégration de la bande. Là encore, surgit une source de malentendus : l'équipe fait grief aux éducateurs de rue d'une trop grande complicité avec la bande. Pour eux, ils ne devaient jouer qu'un seul rôle : débarrasser le quartier de cette bande, en l'isolant, afin que tout aille mieux. Au contraire, ils paraissent en rajouter :

"Ils y ont mis de la mauvaise volonté; pour J.C. la Maison allait mal parce qu'elle était gérée par des vieux... Que voulez-vous ? Il n'y avait personne pour nous remplacer ! Et puis on a bien essayé. Regardez ce que ça a donné !"

Membre du C.A.

Des modifications interviennent dans le C.A. : on tente de rajeunir

l'équipe dirigeante. Mais les heurts recommencent dès le 2ème trimestre : bagarres, carreaux cassés, portes et serrures fracturées, etc...

"Ils refusaient que la Maison soit fermée, elle aurait dû être ouverte sans arrêt..."

Conseillère C.A.F.

A partir de ce moment-là, un adulte doit assister en permanence l'animatrice pour la protéger; des menaces lui sont adressées, tout le monde est démobilisé : sur 20 bénévoles, il n'en reste plus que quatre.

On ferme la Maison fin juillet et on la barricade. Elle est rénovée par l'animatrice et réouverte 15 jours en septembre 1977, la bande menace. On la ferme le 23 septembre sine die en présence de 7 à 8 personnes du Conseil d'Administration et du Conseil de Maison.

3. Bilan et perspectives

. Une demande de crédits avait été faite en 1977 à la municipalité comprenant des crédits de fonctionnement et des crédits de construction d'un club du type "Information-Jeunesse". Dans le même temps, des subventions étaient demandées à la CAF et la possibilité d'un emprunt bancaire était envisagée. La co-propriété avait donné son accord pour un bail emphytéotique qui aurait résolu la question du terrain. Le devis global montait à un million dont 600 000 F pour la construction.

Etaient prévus : une animation "jeune", un mini centre ménager, un local social de consultation et de permanence, un club 3ème âge, etc...

Actuellement les choses en sont au point mort.

. Dans le quartier, le seul autre équipement est celui du CACEL, entre le Rouret et Las Planas. C'est une petite maison de luxe, qui a coûté 450 000 F sans le terrain et qui a reçu un accueil extrêmement froid de la population. A son inauguration, un tract signé par huit associations du quartier appelait :

"La population de Las Planas à rester vigilante et se tenir mobilisée :

- pour que ce foyer des jeunes appartienne à tous les jeunes de Las Planas,
- pour qu'il soit animé et géré par toutes les associations existantes dans notre quartier depuis de nombreuses années".

Il remettait en cause la politique municipale en matière d'animation culturelle et de loisirs.

. La M.J.C. Gorbella plus à l'Est est considérée par les habitants du quartier comme n'en faisant plus partie.

. Actuellement, la Conseillère ESF tient ses activités et ses permanences dans la salle de conférence de l'école de Las Planas mise à la disposition de la C.A.F. deux à trois fois par semaine.

Elle observe que :

"L'école fait barrage. Les femmes immigrées ne viennent pas. Il n'y a plus que quatre personnes qui viennent du Rouret à Las Planas sur 30".

Même problème pour l'assistante sociale de secteur qui tient ses permanences, 17, boulevard Joseph Garnier, et qui note que l'éloignement, même si le déplacement est effectué, réduit le registre des échanges :

"A Joseph Garnier, elles ne viennent plus comme avant... comme si dans ces locaux officiels, les problèmes que nous abordions avant devenaient du bavardage inutile... Celles qui viennent à Joseph Garnier arrivent avec une argumentation administrative. A moyens classiques, problèmes classiques..."

Assistante sociale

La situation actuellement au Rouret paraît gravement compromis. Le problème n'est toujours pas résolu : dans l'intervalle, certains membres de la bande ont squatterisé un appartement vide en passant par les fenêtres, mais surtout les responsables de la Maison paraissent s'en être remis entièrement aux pouvoirs publics.

A ce jour, aucune réaction n'a été enregistrée.

SAINT GABRIEL (MARSEILLE)

1. Evolution et problèmes généraux
2. Fonctionnement et activités
 - A. Les activités permanentes
 1. Coupe et couture
 2. Le Centre Populaire d'Enseignement (C.P.E.)
 3. Le groupe A.F.D.E.T.
 4. Les activités du mercredi après-midi
 - B. Les permanences
 - C. Les activités de coordination
 - D. Le programme d'animation globale concertée

LE CENTRE SOCIAL ST GABRIEL (MARSEILLE)

1. Evolution et problèmes généraux

Initialement, le centre social St Gabriel est constitué par la chapelle attenante au couvent que dirigent les Petites Soeurs de l'Assomption (P.S.A.) qui sont propriétaires des locaux et ont l'initiative avec les usagers du centre de soin des premières activités en direction des habitants du quartier. Nous sommes en 1962; le centre social est situé à la périphérie du vieux quartier dont la physionomie sociale va être transformée par le rapatriement des Français d'Afrique du Nord et la création des cités dortoirs avoisinantes : Marine bleue, Marine blanche, Rosiers, Belvédère, etc...

Sous l'impulsion de la Mère Supérieure, un premier groupe de femmes se réunit périodiquement dans l'activité de coupe et couture :

"Elle avait le don de faire se rencontrer les gens, de les faire dialoguer, elle était très douée et c'est parti de là".

Président

Une association 1901 est constituée dans la même année - le C.A. regroupe des bénévoles du quartier ainsi que les P.S.A.

"Au départ on n'y croyait guère,... nous n'avions pas un sou"

Membre du C.A.

L'association fonctionne pendant longtemps sur la relation religieuses/bénévoles. Ce point de départ marquera fortement l'image sociale du centre.

"Les religieuses étaient en habit, donc on avait une étiquette comme on dit ici à Marseille de capelans"

Président

Autour des années 1970, l'association rachète le local aux religieuses :

- en vendant un chalet de vacances qui lui appartenait dans la Haute-Loire,
- en contractant un emprunt à la Caisse d'Epargne remboursable sur 15 ans,
- en demandant puis en obtenant des subventions d'équipement à la Caisse d'Allocations Familiales.

C'est l'amorce d'une professionnalisation laïque du centre; la première animatrice est embauchée à plein temps en 1972 en remplacement d'une religieuse. Toutefois, l'image antérieure du centre est encore prégnante :

"On m'a appelé ma soeur pendant encore très longtemps"

Animatrice.

Les P.S.A. se retirent définitivement du Conseil d'Administration en 1975, après avoir vendu dans l'intervalle le couvent attenant à la chapelle (1971) qui sera transformé en foyer pour mineures placées sous mandat de juge des enfants : c'est l'actuel foyer A.N.E.F. (Association Nationale d'Entraide Féminine) totalement coupé du quartier. Cette tendance paraît actuellement se renverser :

"Alors qu'elles sont rejetées par tout le quartier, depuis la rentrée ces filles viennent régulièrement... ça ne s'était jamais produit !"

Animatrice.

Progressivement, l'image religieuse du centre disparaît, et il tente de "s'ouvrir davantage" sur les problèmes du quartier.

La période 75-77 amorce une diversification des activités et des pré-occupations qui fait suite à une transformation de la composition sociale des cités avoisinantes et des problèmes qui y sont associés (fort pourcentage de familles étrangères).

Dans le même temps, les activités des premières générations sont poursuivies mais le centre connaît de sérieuses difficultés pour rendre compatible la coexistence et favoriser la coopération de populations d'origines culturelles distinctes.

Durant cette période, le centre participe à un "Comité de liaison" qui regroupe une quarantaine d'associations intéressées par la vie du quartier et qui pendant deux ans a été très actif. Cette activité s'est principalement développée à propos des problèmes soulevés par l'usage des anciens locaux désaffectés de l'école maternelle de St Gabriel que la municipalité voulait faire disparaître.

La participation du centre à ce Comité a eu plusieurs conséquences :

1. D'abord elle transforme radicalement l'image du centre.

"Avant nous étions des curés, maintenant nous sommes rouges.
Vous vous rendez compte !"

Membre du C.A.

2. Ensuite elle se solde par le sentiment d'un relatif échec doublé d'une mise à l'écart.

"La mairie avait décidé de tout raser alors que ces locaux rendaient d'énormes services. Cela a fini par être un échec parce que la municipalité a attendu un an et demi avant de nous donner une réponse".

Membre du C.A.

Un an et demi c'est l'intervalle de temps pendant lequel la municipalité construit et ouvre un Centre d'Animation de Quartier (C.A.Q.) à proximité malgré les demandes de subvention que régulièrement le centre lui adresse et qui régulièrement lui sont reconduites à l'identique,

3. Lors de leur participation à ce "Comité de liaison", les responsables du centre ont souvent eu l'impression "d'avoir été mis devant des faits accomplis".

"Jusqu'à présent on a toujours été en pointe parce qu'on a senti que c'était notre vocation; mais ça nous a mis quelquefois dans des situations de faits accomplis subies plus que désirées. Ça dépassait le cadre de ce qu'on voulait faire".

Président.

Ce repli est vécu par les uns comme une "mise au pas", par les autres comme un "retour normal" au cadre d'action qui doit être celui d'un centre social.

Mais sur le fond, cela soulève une question beaucoup plus importante qui est celle du contrôle social de l'action sociale. Nous développerons davantage cet aspect dans les éléments de synthèse du rapport, mais observons pour l'instant, que plus un centre social "s'ouvre" sur un quartier, moins il échappe aux conflits sociaux qui le traversent, ainsi qu'à la manière dont ces conflits sont relayés; apparaît alors un double risque :

- celui d'un isolement ou d'un antagonisme par rapport aux structures de financement et de pouvoirs,

- celui d'un débordement par rapport aux mouvements sociaux auxquels il participe (perte de contrôle).

Inversement, plus un centre social réduit le champ de ses préoccupations et de ses interventions, plus s'accroît le risque de limiter les motivations au recrutement qu'il opère sur des zones d'activités socialement "non-significatives", et plus augmentent les chances que le centre social se

contente d'être un club "fermé", une "épicerie" ou "un distributeur de services".

Nous avons là, une contradiction extrêmement générale, qui soulève la question majeure des rapports aux structures de financement et de pouvoir et qui est dissimulée actuellement sous les objectifs avoués de "développement communautaire".

Il ne faudrait pas croire, toutefois, que cette contradiction soit résolue - comme nous l'avons souvent entendu tout au long de notre enquête - par le seul jeu des modes de financement : dire par exemple "que les municipalités ne financent que ce qu'elles contrôlent". Même sous cette hypothèse cette contradiction continue d'opérer, on observe simplement un déplacement du champ de son exercice.

Donnons un exemple : dans le Centre d'Animation de Quartier (C.A.Q.) de la Marine Bleue (1), à proximité du centre social St Gabriel, nous rencontrons trois directeurs successifs en l'espace de neuf mois.

La conjoncture actuelle des financements sociaux étant extrêmement défavorable, nous observons actuellement à St Gabriel un repli relatif vers des activités intermédiaires, qu'accompagne une tentative de fonctionnement par objectifs. Ces deux aspects sont liés : les activités intermédiaires font appel à des financements banalisés dont l'obtention ne soulève d'autres problèmes que techniques, le fonctionnement par objectifs permet, sur une base contractuelle et à partir d'une analyse des problèmes du quartier, de mobiliser des sources de financement multiples, donc moins immédiatement contraignantes.

C'est dans ces conditions d'ensemble que s'est développée ces trois dernières années l'action en direction des milieux migrants, et plus particulièrement, la participation du centre au programme d'animations globales concertées (P.A.G.C.) qui dépendait du programme d'Actions Nouvelles mis en place par le Secrétariat d'Etat à l'Immigration.

2. Fonctionnement et activités

Actuellement, le centre social est géré par un Conseil d'Administration de huit membres; le Président ainsi que les autres membres, sont tous des habitants du quartier. Le C.A. est élu en Assemblée Générale chaque année et se réunit mensuellement pour définir les grandes orientations, prendre les

(1) Les C.A.Q. sont - sur Marseille - des structures d'animation globale de quartier qui dépendent directement des oeuvres sociales municipales.

décisions importantes, etc. Il élit le bureau (3membres) ainsi que la Commission financière - le bureau charge les permanentes (deux) d'assurer l'information, la coordination et l'animation globale.

Les rapports entre le C.A. et les permanentes sont étroits. Chacun intériorise l'ensemble des problèmes que rencontre le centre, si bien que l'on ne rencontre pas - comme nous avons pu l'observer ailleurs - les conflits caractéristiques des situations de travail, entre employeurs et employés.

Le personnel comprend également une dactylo et une femme de ménage (6 heures/semaine). Le Centre social est ouvert tous les jours de 12 heures à 20 heures, sauf le samedi - dimanche.

Entre 1974 et 1977, le budget du Centre social est passé de 100 973 F à environ 190 000 F (cf. tableau des recettes et dépenses 1974-75-76-77).

On notera - sur le plan des recettes - une diminution de la part des subventions de fonctionnement (de 59 à 40 %) compensée par une participation accrue des usages et des recettes sur prestations de service. La C.A.F. reste la principale source de subvention (50 %), le FONJEP et, actuellement la SANTE viennent en seconde position (25 %), le département et la commune prennent en charge le quart des subventions restantes.

Sur le plan des dépenses, on observe une stabilisation des frais de personnel autour de 50 % (le saut entre 75 et 76 de 40 à 54 % correspond à l'application de la grille salariale du SNAECSO).

Les amortissements et provisions se stabilisent autour de 18 % du montant des dépenses annuelles.

Nous n'avons pas calculé les pourcentages de chaque poste budgétaire pour l'année 1977 dans la mesure où les données disponibles ne portaient que sur les trois premiers trimestres de l'exercice en cours.

On notera toutefois pour septembre 1977, un excédent des dépenses sur les recettes d'environ 815 000 F qui fournit un indice des avances que le Centre doit consentir pour assurer son fonctionnement.

Cette situation d'incertitude hypothèque gravement les initiatives du Centre et entretient un climat de précarité peu compatible avec la définition d'objectifs à moyen terme :

"On va déjà finir l'année avec un déficit de un million, alors si on en accumule un tous les ans, il va arriver un moment où on va faire banqueroute. Il n'y a pas de miracle".

Le Président.

BUDGET DU CENTRE SOCIAL ST GABRIEL

Année 1974 à 1977 (3ème trimestre)

	1974		1975		1976		1977 (3e T.)
A - RECETTES							
70 provenant des ventes et services rendus	33 150	33 %	54 002	39 %	66 790	40 %	57 446
71 subventions de fonction- nement	59 237	59 %	67 888	49 %	80 000	48 %	54 217
76 autres produits	8 586	8 %	17 356	12 %	18 569	11 %	13 310
77 produits financiers					1 400	1 %	
TOTAL A	100 973	100 %	139 246	100 %	166 759	100 %	124 974
B - DEPENSES							
60 achats	8 575	9 %	13 279	9 %	9 787	5,5 %	3 667
61 frais de personnel	46 228	48,5 %	58 062	40 %	95 792	54 %	75 880
62 impôts et taxes	2 663	3 %	3 035	2 %	5 047	3 %	4 371
63 travaux, fournitures services extérieurs	13 602	14 %	22 213	15,5 %	21 650	12 %	21 066
64 transports	4 588	5 %	6 167	4,5 %	4 270	2,5 %	1 002
66 gestion	4 225	4,5 %	11 488	8 %	10 871	6 %	12 835
67 frais financiers			2 550	2 %	2 378	1,5 %	
68 amortisse- ments et provisions	15 703	16 %	27 460	19 %	27 806	15,5 %	20 845
TOTAL B	95 584	100 %	144 254	100 %	177 603	100 %	139 669

Détails des subventions de fonctionnement

	1974		1975		1976		1977
1. département	6 000	10 %	4 500	7 %	9 000	11 %	
2. commune	5 940	10 %	10 000	15 %	11 000	14 %	7 500
3. C.A.F.	32 000	54 %	35 000	51 %	40 000	50 %	30 000
4. Caisse d'Epargne	14 297		1 000	1 %			
5. FONJEP		24 %	17 388	26 %			
6. Divers	1 000	2 %					
7. Bourse					20 000	25 %	
8. Santé							16 717,50
TOTAL	59 237	100 %	67 888	100 %	80 000	100 %	54 217,50

Nous distinguerons quatre types d'activités : a) les activités permanentes, b) les permanences, c) les activités de coordination, d) le programme d'animation globale concertée en direction des milieux migrants (P.A.G.C.).

A. Les activités permanentes

Les activités permanentes sont :

1. L'activité de coupe et couture, le jeudi après-midi.
2. Les cours d'alphabétisation du C.P.E. chaque lundi et jeudi de 14 à 17 heures.
3. Les activités couture et alphabétisation de l'A.F.D.E.T. mardi et jeudi de 14 à 17 heures.
4. Les activités enfants du mercredi après-midi.
5. Certaines activités se sont développées un temps, mais sont actuellement au point mort : c'est le cas du Labo photo. D'autres ont définitivement périclité : c'est le cas du groupe gymnastique; d'autres enfin vont se développer dans les mois à venir : c'est le cas des cours de yoga et de danse rythmique pour lesquels le centre envisage d'embaucher des vacataires professionnels.

Le Centre gère également une annexe de la Bibliothèque Municipale (environ 2 000 volumes) et effectue à la demande des prêts de salle lors des fêtes familiales moyennant une participation de (200 F).

1. Coupe et couture :

Le groupe de "coupe et couture" représente l'activité la plus ancienne du centre. De la période initiale, il a toujours conservé un noyau régulier de 7 à 8 personnes, mais surtout une conception du travail qui l'assimile à une "oeuvre de bienfaisance", à une "mission charitable".

Le groupe est animé par une ancienne professeur d'enseignement ménager qui est toujours venue et continue de venir bénévolement.

L'ancienneté du groupe, le recrutement social qu'il opère, la nature des rapports qu'il entretient avec le centre feront que, lorsque le groupe des femmes immigrées réuni par l'AFDET démarrera ses activités, en bénéficiant de moyens matériels relativement plus importants (armoires, machines à coudre, étoffes, etc...), l'incompréhension sera la plus totale :

"Quoi ? Vous leur achetez des machines neuves, alors que nous n'avons jamais rien eu pendant 10 ans !".

L'hostilité du groupe est allée extrêmement loin et n'a été que faiblement atténuée par les explications données sur les origines du financement et la nature du F.A.S. Ces explications ont eu trois conséquences principales :

1. Atténuer dans certains cas les ressentiments,

"Pour quelques-unes c'était une véritable révélation"

Animatrice.

2. Renforcer le groupe des femmes immigrées dans une attitude de défense (nous y reviendrons).

3. Accroître l'hostilité du groupe coupe et couture,

"Nous avons expliqué aux Françaises ce qu'était le F.A.S... Et bien non c'était pas vrai ! Je te dis, j'ai cru qu'elles allaient s'étrangler. Que les immigrées puissent avoir de l'argent qui leur appartienne, c'était plus fort que tout".

Animatrice.

Un des membres du C.A. en rend compte dans les termes suivants :

"Elles ont vu cette activité démarrer en flèche avec de l'argent, ça leur est resté sur le coeur pendant des mois. Elles trouvaient insupportable que nous "donnions de l'argent aux Arabes". Toutes les explications que nous avons données de A jusqu'à Z n'ont rien changé. Ça continue à être mal vécu".

La rupture entre le groupe et les autres activités du centre s'est accusée depuis.

Plusieurs éléments d'explication sont avancés par les uns ou par les autres pour rendre compte de cet antagonisme.

On évoque "le vieillissement du groupe", son "faible dynamisme", son "sectarisme", - ainsi le Président :

"On a affaire à des gens qui sont assez sectaires, qui n'ont pas suivi l'évolution du centre et qui en sont toujours restés à ces dames de l'ouvrage".

Mais d'un autre côté, l'équilibre même du centre exige qu'un compromis soit recherché :

"Comme elles sont bénévoles, c'est très délicat de leur dire merci et au revoir, tu les démobiliserais, mais c'est très gênant pour les autres activités parce que c'est un groupe usé et peu dynamique".

Animatrice.

D'où la recherche constamment compromise mais constamment suscitée d'un arbitrage durable; il semblerait que le groupe gymnastique - qui était également une des plus vieilles activités du centre - ait périclité dans des conditions comparables :

"Elles sont parties parce qu'elles n'ont pas pu supporter ces différences".

Animatrice.

Il est certain que des explications doivent être recherchées dans la transformation des modes de recrutement social que les équipements collectifs favorisent aux différentes phases de leur évolution, ainsi que dans le mode de gestion des disparités qui y sont associées. Toutefois, la complexité des mécanismes en jeu exige beaucoup de prudence avant de conclure.

Il ne semble pas, contrairement à ce que suggère François Bonvin (2) que l'homogénéité d'un recrutement populaire, et la "similitude des conditions sociales" garantissent d'emblée une coopération entre groupes de nationalités distinctes. C'est malgré tout ce qui vient d'abord à l'esprit :

"Il faut voir aussi le style de bonne femme qui vient au cours de coupe et couture. La cinquantaine, privilégiée dans la vie, pas de problèmes, quoi ! le genre femmes au foyer... Je dis ça, mais finalement on y rencontre aussi des femmes d'ouvriers et beaucoup même ! c'est ça le plus grave !".

Animatrice.

C'est dans l'intervalle qui oppose les deux parties de ce fragment d'entretien que se situe la véritable difficulté. Nous y reviendrons dans les "éléments de synthèse" lorsque nous disposerons de possibilités de comparaison beaucoup plus importantes.

(2) François BONVIN, étude citée p. 92 et suiv., chap. 4, le Centre Social de Fonvert.

2. Le Centre Populaire d'Enseignement (C.P.E.)

S'adressant plus directement aux familles étrangères, le C.P.E. a délégué deux animatrices dont l'alphabétisation constitue la seule activité rémunérée. Le groupe a enregistré cette année 17 inscriptions. Il touche également des analphabètes français du quartier, mais dans l'ensemble la fréquentation est irrégulière.

Cette irrégularité est attribuée par les monitrices à deux causes principales :

1. La faiblesse des motivations :

"Nous sommes partis très fort cette année. Mais un jour il y en a un qui est malade, l'autre a trouvé du travail et ne viendra plus. Le troisième trouvera toujours quelque chose..."

2. Les disparités de niveaux :

"Chaque élève a un niveau différent. Certains partent de zéro, d'autres atteignent presque le niveau C.E.P. On a beaucoup de "fonds de classe", des esprits "moins éveillés".

Le jour où nous avons observé le cours, trois élèves seulement y participaient. Au fil des années, le recrutement s'est diversifié et les monitrices observent qu'aujourd'hui beaucoup moins de Nord-Africains fréquentent le cours. Elles mettent ceci en rapport avec l'ouverture du cours A.F.D.E.T. et admettent "que ce n'est pas la peine qu'il y ait 2 cours, si c'est pour faire la même chose". On ne peut pas dire malgré tout que l'AFDET et le C.P.E. fassent le même travail. Nous essaierons de souligner les différences.

Les monitrices du C.P.E. utilisent les documents internes du centre, mais également le matériel d'hommes et migration ou le manuel "j'apprends le français". La relation pédagogique reste très scolaire et centrée sur l'apprentissage de la lecture-écriture dont on déborde le cadre lorsque cela est possible :

"L'autre fois, moi j'ai fait le squelette et bien ça les a intéressés; nous avons également fait les cinq continents ainsi que l'appareil digestif".

En définitive, les apprentissages fonctionnels restent extrêmement rares :

"Il y a deux ou trois ans, j'ai fait les mandats. Je leur ai appris à écrire les chiffres en lettres".

Le groupe d'alphabétisation du C.P.E. reste marginal par rapport aux autres activités du centre et malgré certaines tentatives de la part des monitrices, le malentendu pourrait-on dire subsiste. L'une d'elles en rend compte dans les termes suivants :

"Cette année, nous avons essayé de voir ce que faisaient les autres, mais on ne touche pas toujours les mêmes gens. On connaît les activités du centre, mais on y participe peu".

Pendant la semaine que nous y avons passé, les animatrices du centre social avaient lancé le projet d'un film sur le Bangladesh suivi d'un débat animé par un représentant de "Terre des hommes". L'objectif, en réunissant l'ensemble des groupes autour d'une question commune, était de favoriser la rencontre et de créer des points de convergence.

Les monitrices du C.P.E. y donnent leur accord, mais le malentendu apparaît aussitôt :

"Nous sommes là jeudi, ça fait un cours de géographie si vous voulez. Mais nos élèves ne voient pas comment on peut travailler là-dessus. Ils ne sont pas mûrs pour ça, il faut avoir une évolution plus grande".

Infantilisation du rapport pédagogique, centration sur le modèle scolaire, rigidité des méthodes et fonctionnement par consignes, autant de caractéristiques qui isolent les activités du C.P.E. des autres activités du centre. Cela va des appréciations les plus désabusées : "c'est le système vieille France qui est appliqué" (membre du C.A.) aux réserves les plus nuancées : "au C.P.E. on fait son cours et puis voilà, on se bat constamment pour arriver à créer des liens" (Animatrice) (3).

(3) Pour une critique plus approfondie de cette conception de l'alphabétisation, cf. Michel ORIOL, Gilbert BEAUGE et al., Les effets de la formation sur les travailleurs immigrés - IDERIC 1975.

3. Le groupe A.F.D.E.T.

Le groupe A.F.D.E.T. est lancé en 1976. Il fait partie des activités de seconde génération et démarre avec une vingtaine de personnes représentant une dizaine de nationalités différentes. Dans l'esprit des animatrices du centre, le travail de l'A.F.D.E.T. constitue l'un des volets d'un programme plus global en direction des milieux immigrés. Actuellement une trentaine de personnes ont été touchées par l'A.F.D.E.T. et suffisamment dans certains cas pour déboucher sur une activité professionnelle rémunérée.

C'est le cas de Mme L. qui a suivi pendant 1 an les cours d'alphabétisation et de couture, et qui actuellement a la responsabilité d'un atelier de confection de pantalons dans la banlieue marseillaise.

Nous reviendrons plus longuement sur le cas de Mme L., mais signalons dès maintenant que sa promotion (d'abord "petite main", puis actuellement responsable de l'atelier) n'est pas uniquement due à l'acquisition de compétences techniques strictes, mais également de savoir-faire et d'aptitudes plus générales à exercer des rôles sociaux de coordination, de responsabilité et d'initiative. C'est l'objectif des animatrices de l'A.F.D.E.T. de "responsabiliser" les stagiaires, de mettre en valeur tout un registre d'aptitudes relationnelles généralement dévalorisées, tout en étant attentives aux demandes très communément informulées des femmes immigrées.

Dans leur esprit, l'action de formation peut très difficilement constituer un facteur déterminant de transformation, mais il faut utiliser pleinement l'impact qu'elle peut avoir comme processus d'accompagnement et d'entraînement.

Dans cette perspective, le cours n'est pas uniquement utilisé comme espace de transfert d'un savoir, mais également comme espace de prise en charge, d'affrontements, de discussions et d'initiatives.

En même temps sont abordés les problèmes que le groupe rencontre dans sa quotidienneté; abord qui contraint les animatrices à une décentration permanente par rapport aux évidences qui structurent leur propre quotidienneté. Ainsi des rapports avec leur mari et la maladie :

"Elles ne se soignent pas. Elles ont peur des médecins, elles prennent deux cachets puis elles s'arrêtent. Ce qui les horrifie le plus c'est de faire travailler leur mari à la maison lorsqu'elles sont malades..."

Animatrice.

Lorsque est intervenu le conflit sur l'activité coupe-couture, les explications données sur le montage institutionnel et financier des cours de l'A.F.D.E.T. ont profondément transformé les attitudes du groupe.

"Elles ont changé totalement à partir du moment où on leur a dit que c'était leurs maris qui payaient. Elles n'ont plus l'impression qu'on leur fait l'aumône".

La transformation des comportements alors est nette : des femmes qui jusqu'alors venaient occasionnellement ou "pour faire plaisir", s'approprient l'activité, contrôlent les horaires des animatrices, posent des questions, cherchent à savoir, discutent le soir avec leur mari de ce qu'elles ont fait dans la journée et en font part à la monitrice.

Ce changement d'attitude est noté par les animatrices du centre :

"Les immigrées sont beaucoup plus à l'aise qu'avant, maintenant elles savent d'où vient l'argent, nous leur avons expliqué. Elles ont eu une attitude beaucoup moins écrasée".

mais également en contrepartie :

"... ça a contribué à accuser davantage le fossé. Pour les autres nous étions devenues le centre des Arabes. Pour elles il n'y avait aucun problème. C'est pour les autres que ça n'allait plus..."

Animatrice du Centre.

Cette attitude s'est rapidement généralisée, y compris pour aborder des questions que les animatrices seules auraient mis beaucoup plus de temps à résoudre; celle du matériel pédagogique par exemple :

En début d'année, le matériel pédagogique tardait à parvenir et occasionnait des retards; les femmes se sont réunies, ont délégué l'une d'entre elles et ont convoqué les responsables locaux.

"Tant que nous n'aurons pas le matériel nous ne reviendrons pas, parce que sinon nous perdons notre temps..."

Peu de temps après, le matériel arrivait.

Tout est à l'avenant et la complexité des dispositifs institutionnels ne facilite pas toujours la tâche : on pourrait presque avancer

par ironie qu'en démêler aujourd'hui le fonctionnement et les rouages relève de la spécialisation et nécessite en permanence de "ruer dans les brancards".

"L'A.F.D.E.T. c'est quelque chose d'insaisissable. Pour toucher quelqu'un et le bon, c'est toujours un problème. Nous sommes dépendants du C.E.S. de Versailles dans la mesure où c'est l'intendant qui gère... mais l'activité se déroule chez nous. Il y a deux budgets c'est archi compliqué, s'il fallait tout suivre on s'en sortirait pas. On apprend les choses petit à petit. On vient de me dire par exemple que les notes de frais ne sont pas conformes. Il faut que je recommence, tu vois le travail...".

Animatrice A.F.D.E.T.

Les conditions de travail restent malgré tout difficiles et précaires. Les contretemps, les malentendus, les difficultés de toutes sortes absorbent les énergies et dissipent les enthousiasmes.

S. utilise le tableau noir et le matériel du CLAP. Il n'est pas toujours bien adapté, mais on improvise avec ce que l'on a sous la main : "Ils font beaucoup plus de choses pour les hommes que pour les femmes".

Nous avons assisté à un cours d'alphabétisation : quatre ou cinq femmes y participaient. Le bébé de l'une d'elles a été déposé à proximité sur une table de jeu. Sa mère écrit sur un cahier. L'enfant crie. Elle se lève, lui donne le sein, le cours est interrompu, on discute. Il se poursuivra, la monitrice utilisant le tableau noir et berçant l'enfant dans ses bras. "C'est le côté pénible d'être obligée de se lever pour calmer le bébé, il faudrait au moins une halte garderie". Les femmes rient, s'interpellent en arabe ou en français, écrivent sous la dictée de la monitrice qui apprend également quelques mots arabes. "Bientôt je saurai autant l'arabe, qu'elles le français".

Chacune s'applique méticuleusement et fait des commentaires, la monitrice intervient. "On dit pas yena, on dit il y a... c'est pas français yena !". La séance de travail se termine par une conversation à propos du film qui passera jeudi au centre. On donne des explications, on en demande. On se concerte. La conversation est interrompue par le vacarme d'une machine à coudre : dans un coin de la grande salle, une vieille dame, méticuleusement s'applique à refaire l'ourlet d'un vieux manteau. "Je ne pouvais pas le donner comme ça", me dira-t-elle.

4. Les activités du mercredi après-midi

Les activités du mercredi après-midi sont réservées aux enfants d'âge scolaire. Dirigées par l'animatrice responsable du centre, ces activités sont encadrées par une équipe de dix moniteurs de 15 à 18 ans "dédommagés" par le centre et les FRANCA. Cette équipe pluriculturelle (Français, Grecs, Italiens, Nord-Africains) touche en moyenne une soixantaine d'enfants différenciés par tranche d'âge (les "petits", les "grands", et les "moyens").

Le mercredi, le centre social leur appartient et ils se livrent à des activités de bricolage, collage, découpage, construction de mobiles... Il est fréquent qu'ils fassent des sorties dans les calanques ou ailleurs.

En fin d'après-midi, les moniteurs font l'évaluation de la journée et pour l'essentiel, ce sont des problèmes de discipline qui ressortent : chacun rend compte de la manière dont il la garantit, dans le sous-groupe dont il a la charge.

Quelles que soient les divergences de l'équipe sur les moyens à utiliser, un consensus s'établit sur le point qu'il convient de les "maîtriser", de les "prendre en mains", c'est-à-dire "d'empêcher qu'ils partent dans tous les sens".

Le groupe des moniteurs hésite à aborder la question des rapports entre enfants de cultures différentes qu'un membre du Conseil d'Administration abordait dans ces termes :

"Les parents n'envoyaient plus leurs enfants. Il y avait des heurts entre les gosses, la plupart étaient assez violents et se battaient souvent avec les autres. Les parents sont intervenus auprès de D... et n'ayant pas l'approbation des moniteurs, ils ont retiré leurs gosses".

Ceci explique qu'aujourd'hui, les parents soient tenus pour les principaux "responsables" des conflits qui opposaient les enfants. De toute manière et spontanément, lorsqu'on parle du racisme ce sont des "responsabilités" qu'il faut découvrir.

Que les enfants apparaissent comme "les supports des fantasmes des adultes" et qu'en la matière, les fantasmes d'identité et d'appartenance sociale ne soient pas mieux alimentés que par le matériel symbolique que met en scène l'attitude raciste, tout ceci est largement attesté.

Toutefois l'entretien de groupe met bien en évidence les résistances qui s'opposent à une appréhension de la différence - sur le plan même où elle se manifeste - comme si le besoin existait de toujours la renvoyer sur un plan ou - cessant alors de la contrôler - on pourrait du coup estimer en être "quitte".

Ce mouvement, ainsi que les ressorts d'identification symboliques qu'il mobilise pour se déployer, apparaît d'autant mieux que le groupe des moniteurs - lui-même formé d'individus de cultures différentes - est prié de se prononcer sur l'expression de cette différence parmi les enfants dont il s'occupe : en témoigne ce dialogue entre Rose-Marie et Mohamed :

Rose-Marie : Excuse-moi du mot, mais les parents sont anti-arabes !

Mohamed : Tu n'as pas à t'excuser du mot, c'est pas difficile pour voir !

Rose-Marie : Chez moi c'est pareil. Mon père est anti-arabes. Dès le départ si tu veux je ne m'entends pas avec lui.

Mohamed : Je vais te dire. Il y a même irréversibilité du racisme, mais mon père est anti-français ! tu peux pas savoir comment alors là !

Rose-Marie : Il y a eu tant de guerres !

Mohamed : C'est pas tellement le coup de la guerre, on leur a bourré le crâne !

Rose-Marie : C'est-à-dire s'il n'y avait pas tant d'immigration, il y aurait un peu plus de travail pour les jeunes Français. Pour les autres pays, c'est pareil, s'il n'y avait pas tant de coloniaux...

Mohamed : Non, non ! détrompes-toi !

Rose-Marie : Moi je ne comprends pas ! On devrait tous se serrer les coudes et on se mange le foie l'un de l'autre, c'est vrai !

Mohamed : L'Internationale !

Rose-Marie : ?

Mohamed : Je te dirai quelque chose : le racisme c'est voulu. Pour faire tourner l'économie les gens se servent de ça ! c'est politique si tu veux ! Mais là on aborde des problèmes qui dépassent le centre.

B. Les Permanences

A côté des activités permanentes directement gérées par les responsables de l'association, certaines institutions disposent d'une permanence au centre social, sans toutefois entretenir de liaisons organiques avec le restant des activités.

Pour ces institutions, le centre social, représente davantage un support, qu'un espace de structuration sociale. A la limite leur travail pourrait très bien se poursuivre dans un cadre institutionnel différent, sans qu'il en soit profondément transformé. Ce sont "des locataires" selon l'expression d'un membre du Conseil d'Administration.

Nous évoquerons :

1. La Mutuelle Générale des Travailleurs tient une permanence hebdomadaire le jeudi matin. Son but est de faciliter toutes les opérations d'encaissement et de prise en charge de ses adhérents.

"Beaucoup de personnes y passent... ils nous avaient contacté passé un moment pour qu'on fasse du travail ensemble, puis plus rien. C'est un groupe de 4 ou 5 personnes qui roule, jamais les mêmes. On se trouve devant une administration, ils viennent faire leur boulot. Notre structure ne les intéresse pas vraiment...".

Animatrice du Centre.

2. L'Association des Aides Familiales Populaires (A.A.F.P.) qui est représentée dans le Conseil d'Administration par l'intermédiaire d'une travailleuse familiale du secteur, tient également une permanence le lundi après-midi. Mais pour cette association, le Centre n'est qu'un lieu de contact car l'essentiel de son travail se déroule dans le cadre des familles : à l'occasion d'une maladie, d'un surmenage ou d'une hospitalisation nécessitant l'intervention d'une travailleuse familiale (4).

3. La Fédération des clubs et équipes de prévention, arrivée sur le quartier en 1975, organise son travail à partir du centre social.

"On est leur P.C. : c'est ici qu'ils donnent leur rendez-vous et qu'ils déposent leur matériel".

(4) Nous étudierons globalement le rôle des travailleuses familiales dans la quatrième partie de ce rapport.

L'arrivée des éducateurs de rue sur le quartier fait suite à un renversement de l'attitude du centre vis-à-vis des adolescents qui, contrairement à ce que nous avons observé ailleurs (Le Rouret) paraît, et au moins du point de vue du centre, "avoir bien tourné".

Avant le centre était largement ouvert aux jeunes y compris le samedi, et ils y organisaient des "boums"... "jusqu'au jour où on s'est fait tabasser, c'était plus possible, du matériel avait disparu, on était débordé. C'était surtout les durs que nous touchions, nous avons été obligés de fermer". (Animatrice)

L'arrivée d'éducateurs opérant "hors cadre institutionnel" et l'ouverture à proximité, d'un C.A.Q. qui intègre certains d'entre eux dans le cadre de ses activités, paraît avoir donné une solution aux problèmes institutionnels, mais là encore, il nous faudrait approfondir la question.

Si le centre paraît avoir écarté le problème,

"Notre assureur nous disait l'autre jour que nous étions un des rares centres à ne pas être régulièrement cambriolé".

Membre du C.A.

Au niveau du quartier, des rivalités subsistent et les antagonismes se sont "déplacés".

"Le C.A.Q. accueille les jeunes, mais uniquement ceux de la Marine. Si ceux des Rosiers y vont, ça castagne..."

Animatrice.

C. Les activités de coordination

A côté des activités permanentes du centre qui possèdent leur propre rythme d'évolution, les animatrices du centre organisent également des rencontres qui ont pour but de réunir l'ensemble des participants et de coordonner leurs initiatives.

Généralement organisées autour de la programmation d'un film suivi d'un débat, ces rencontres préparées relativement à l'avance, sont tout à la fois recherchées, mais vivement redoutées par tous.

. Recherchées, car on souhaite à cette occasion renforcer la cohésion des participants qui n'ont guère par ailleurs la possibilité de se retrouver, ni sur des tâches, ni sur des positions communes.

Les animatrices présentent la rencontre organisée l'an dernier autour des problèmes et de la situation au Vietnam dans les termes suivants :

"Ça changeait un peu, nous avons pensé que là au moins on pouvait se mettre d'accord..."

. Mais vivement redoutées, car l'occasion est donnée :

- soit de mettre en évidence par le faible degré de participation la faiblesse du sentiment d'appartenance commune :

"Je suis perplexe, j'ai peur que les animatrices elles-mêmes ne viennent pas. Elles pensent que ce n'est pas nécessaire..."

- soit malgré un fort degré de participation de souligner les incompréhensions et les antagonismes :

(à propos du débat sur le Vietnam)... "Il y avait des réactions absolument à l'envers..."

Animatrice.

D'où le double objectif, à la fois d'une participation massive et de la recherche d'un consensus qui fondamentalement ne peut être qu'un consensus idéologique.

Pour renforcer la participation, on contacte groupe après groupe, individu après individu, oralement ou par voie d'affiche (5).

(5) L'intérêt d'un débat sur la situation actuelle ou passée du Vietnam est loin de nous échapper. Soulignons simplement qu'à cette occasion sont mobilisées des motivations qui ne reprennent qu'imparfaitement - et principalement à propos des familles étrangères - l'intérêt que "réellement" elles y portent; pourquoi dans ce cas ne pas organiser un débat sur l'Algérie ou le Portugal ? Même remarque à propos du débat organisé cette année à propos du Bangladesh. Nous reviendrons dans la seconde partie de notre rapport sur cet aspect; l'idée qui sous-tend ce type d'initiative consiste à admettre que les uns (Maghrébins) comme les autres (Français) pourront se mettre d'accord sur une situation qui leur est, aux uns comme aux autres, relativement "extérieure", mais qui ne manquera pas d'avoir des répercussions sur les situations qu'ils ont en commun "d'intérioriser" après qu'un consensus idéologique ait été réalisé. Les réactions à cet égard sont souvent significatives : en témoigne la réflexion de cette mère de famille algérienne à propos du film "Le Charbonnier" : "Oui c'était très intéressant, on a pu voir comment ils vivent là-bas..."

La dernière rencontre qui ait été réalisée - et à laquelle nous avons participé - devait réunir l'ensemble des participants du centre autour d'un film réalisé, présenté et animé par des représentants de "Frères des hommes". Le film portait sur le déroulement d'un programme de développement rural au Bangladesh; une quinzaine de femmes (en majorité d'origine étrangère) y participaient en dehors des animatrices du C.P.E. et de l'A.F.D.E.T.

L'intervention de "Frères des hommes" dans le cadre du centre social est intéressante car les objectifs que poursuit l'association vis-à-vis des communautés rurales du Tiers-Monde, et les moyens qu'elle utilise pour y parvenir, recourent en grande partie et font écho aux objectifs qui sont ceux des travailleurs sociaux vis-à-vis des populations étrangères du quartier.

Nous y retrouvons les mêmes valeurs "d'autonomie" et de "prise en charge" associées à la préoccupation de sortir de la relation d'aide, celles de "participation" au développement et de "continuité" dans l'action qui sont les grands thèmes du travail social communautaire et que nous retrouverons de manière beaucoup plus explicite à propos de Carros-le-Neuf (6).

L'Association se méfie d'une aide ponctuelle et superficielle "qui pour le développement de l'avenir n'apporte rien". Il y a un vieux dicton chinois qui dit : "Si tu donnes du poisson à quelqu'un tu le nourris pour un jour, si tu lui apprends à pêcher tu le nourris pour la vie". C'est exactement ça que nous voulons apporter". Dans le cas contraire, la relation d'aide porte à faux et amplifie les déséquilibres auxquels elle prétendait apporter une réponse :

"Ça les démobilise. Ils ne vont plus travailler et restent chez eux comme ça à attendre que ça leur tombe du ciel..."

(6) L'Association "Frères des hommes" fondée en 1965, envoie des équipes d'animateurs bénévoles en Asie, en Afrique et en Amérique Latine pour susciter l'amélioration des conditions de vie des populations les plus défavorisées. Elle présente l'expérience du Bangladesh de la façon suivante : "A la demande des autorités de DACCA, Frères des hommes construit, équipe et fait fonctionner le premier hôpital rural du pays dans le secteur de Shariakandi pour une population de 200 000 personnes. Quatre dispensaires assurent le relais de l'hôpital et appuient l'action préventive dirigée par les services gouvernementaux. Ce service médical répond aux besoins sanitaires des paysans avec lesquels les animateurs de "Frères des hommes" ont lancé un programme agricole et éducatif : il faut améliorer les rendements des cultures traditionnelles (...). La promotion féminine, l'ouverture d'un centre d'artisanat, l'éducation et l'alphabetisation des adultes complètent ce programme. Les paysans s'organisent en Comités de village, phase préliminaire à la création d'une coopérative."

Le leitmotiv de l'animateur c'est l'autonomie : "Il faut qu'ils s'en sortent par eux-mêmes".

"Pour nous ce qui est important, c'est de former des gens compétents au point de vue agriculture, au point de vue santé, enseignement et qui par la suite animeront les villages"...

Une démarche relativement sélective donc, qui tente de promouvoir des élites locales qui par la suite animeront le processus de développement. Nous retrouverons en grande partie, ici, les principes qui ont orienté le programme expérimental mondial d'alphabétisation fonctionnelle de l'UNESCO.

Les moyens pour y parvenir sont d'abord ceux d'un contact étroit avec les populations : "le principe pour y parvenir est toujours de vivre avec les populations, il n'y a rien de tel, il faut vivre au milieu des gens pour comprendre leurs problèmes, pour les aider à leur faire accepter..."

Mais l'analyse qui précède ce type d'intervention n'est pas exempte de contradictions : elle en souligne les limites. Ainsi à propos de la contraception, l'animateur de "Frères des hommes" tient un discours auquel les travailleurs sociaux sont largement accoutumés :

"Notre idée c'est justement non pas d'essayer de donner des ordres, on a essayé de donner en Inde des pilules pour la contraception et tout ce que vous voudrez, mais avec un peuple sous-développé qui n'arrive pas à comprendre, ça ne marche pas. Si vous voulez, il n'est pas capable de réfléchir par lui-même sur ses problèmes. Il ne pense qu'à un niveau quotidien et en général pour lui la famille est très forte, ils ont besoin d'enfants; c'est d'ailleurs les populations toujours les plus pauvres qui ont le plus d'enfants. Et bien on veut, non pas les faire accéder à la richesse bien sûr, mais leur faire trouver l'équilibre qui leur permette de penser leurs problèmes. Actuellement, ils en sont incapables, ils n'ont aucune connaissance, aucune éducation pour pouvoir se libérer des contraintes économiques ou politiques, des inondations... autant de problèmes que l'on connaît bien. Ce n'est pas en un jour qu'on les résoudra. Ce n'est pas en leur donnant la pilule qu'on changera quelque chose. Ça ne fera rien. La solution est dans le développement."

Tout le débat qui suivra cette intervention portera sur une tentative de comparaison entre le Bangladesh et l'Algérie. Les femmes immigrées souligneront et soutiendront la différence entre développement rural et développement industriel et feront prévaloir le fait "qu'ici l'alphabétisation ne peut pas être faite de la même manière... Là-bas ça intéresse tout le

monde, mais ici qui est-ce que ça intéresse vraiment à part nous... et encore !" Elles évoqueront à l'appui, les vicissitudes du "programme d'animation globale concertée" (PAGC).

D. Le programme d'animation globale concertée

Le programme "d'animation globale concertée", d'abord institutionnalisé dans le cadre de l'A.E.E., puis voué à l'échec en raison du conflit qui a traversé cette institution, a eu l'immense mérite de tenter une coordination réelle à l'échelon national de l'ensemble des initiatives concernant le milieu migrant.

Disons rapidement que ce programme comprenait sept commissions :

- Experts consultants
- Réseau formation
- Femmes
- Jeunes
- Détenus
- Cours du soir
- Animation globale concertée

La Commission "Animation Globale Concertée" avait lancé deux programmes d'intervention dont l'un sur Marseille et sa région, fondé sur une convention entre l'A.E.E. (Association pour l'Enseignement des Etrangers) et la F.C.S.P. (Fédération des Centres Sociaux de Provence).

Nous n'aborderons ici que la manière dont le programme a été ressenti et vécu par les animateurs et les participants du centre social. D'un côté, le programme apparaît comme un instrument de relance efficace de l'action en direction des milieux migrants dans la mesure où il permet de spécifier une action en la localisant, alors que la politique antérieure d'attribution de postes aboutissait fréquemment à diluer le travail de celui qui l'occupait dans le fonctionnement plus général des centres; d'un autre côté, il apparaît comme une possibilité de réponse à la question du morcellement des financements dans la mesure où une structure ad-hoc fondée sur une concertation permanente a été mise en place pour centraliser et contrôler le déroulement de l'expérience dans l'ensemble des centres sociaux qui y participaient.

Mais on discerne d'emblée la fragilité du dispositif : dans la mesure où il multiplie les points d'articulation (Secrétariat d'Etat, Actions Nouvelles, A.E.E., F.C.S.P., Centres sociaux...) il accroît du même coup les risques de rupture à l'un quelconque des niveaux auxquels se joue le déroulement des programmes.

Les responsables du programme d'Animation Globale sur Marseille étaient conscients de cet aspect, et veillèrent à renforcer en permanence les contacts qui les liaient aux centres sociaux.

Lorsque au terme de la stratégie de démantèlement de l'A.E.E.(7) la totalité des Actions Nouvelles sera compromise et en particulier - le programme d'Animation Globale - les centres sociaux s'adresseront directement au Secrétariat d'Etat pour réclamer la relance des actions engagées.

D'emblée, le programme suscite de vives attentes; il démarre dans chaque centre par une tournée du réalisateur du "Charbonnier", qui en compagnie de sa femme anime des débats centrés sur la situation de la femme en Algérie et les conditions plus générales de l'immigration en France.

La participation est massive. A St Gabriel, c'est l'occasion de vives explications entre Français et Immigrés :

"Là où il y a eu les réactions les plus nettes c'est lorsqu'on a passé "Le Charbonnier". Le groupe français parlait à tort et à travers aux moments les plus importants. Mais après ça a été l'occasion de sortir tout ce qu'on avait sur le coeur".

Animatrice.

Toute une dynamique semble alors se développer, efficacement relayée par les activités propres du Centre :

"A partir de Bouamari et de Fatouma c'était sensationnel, les gens venaient. Ensuite dans la foulée nous avons fait une fête... mais depuis plus rien ! ils (les immigrés) nous disaient : et alors où on en est ? qu'est-ce qu'on fait ? Que voulez-vous que nous leur répondions ? Il n'y avait jamais rien de définitif..."

Animatrice.

(7) Les informations dont nous disposons permettent d'évoquer le conflit de l'A.E.E. en ces termes.

L'expérience est interrompue au moment même où elle suscitait - à la base - les plus vives espérances, sans que personne ne parvienne réellement à en comprendre la logique - la première réaction dans les centres sociaux consiste alors à s'adresser aux responsables marseillais, qui eux également sont placés devant le fait accompli. Ils ne peuvent que multiplier les explications souvent extrêmement mal comprises par les animateurs des centres :

"Il y a eu blocage des financements. C'est une décision qui a été prise en haut. Il nous est difficile de réagir... c'est au niveau du F.A.S... plus haut peut-être".

Membre du C.A.

Ces explications n'emportent pas la conviction des familles, ou plutôt les confirment dans l'impression d'un arbitraire le plus complet qui, une fois de plus, atteste pour eux, du peu d'intérêt qui leur est accordé. Leur réaction immédiate consiste alors à cesser de fréquenter le centre pour sanctionner par leur absence ce qui leur apparaît à la fois comme une fatalité arbitraire :

"C'est toujours pareil... ils font ce qu'ils veulent et toi, tu es là, qu'est-ce que tu peux faire ? Tu es pas chez toi, alors tu n'as qu'un droit c'est celui de te taire, d'attendre... peut-être qu'un jour ils recommenceront... va savoir... mais tu peux pas vraiment compter dessus..."

et incompréhensible :

"Des fois, je me demande où ils veulent en venir... Un jour, ils font, un jour ils font pas... Remarque c'est pas de Danielle que je parle... C'est d'en haut !".

Pour les responsables du centre, il leur faut reprendre l'initiative, multiplier les contacts et les projets, "essayer de sauver les meubles" :

"On veut continuer le projet, il y a tellement de gens qui attendent..."

mais les démarches sont aléatoires, jamais sûres, s'éternisent. On n'est jamais certain d'avoir utilisé la "bonne" filière et s'être adressé à la "bonne personne", d'autant moins que les filières et les personnes se transforment également et à une vitesse souvent plus rapide que celle qui serait

nécessaire pour en saisir la logique.

"Nous avons décidé de faire une demande au F.A.S. On va aussi voir avec l'A.E.E. Ils ont dit qu'ils étaient intéressés par des projets de voyage, mais on voit pas trop comment on pourrait aller plus loin... Nous allons également demander une aide à la fédération des clubs, on sait jamais... Nous essaierons de trouver des subventions, de nous organiser..."

Une fois de plus avec le P.A.G.C., nous avons l'exemple d'une démarche extrêmement bien accueillie par les familles, et brutalement stoppée sans qu'à aucun moment les capacités de contrôle n'aient été décentralisées au niveau local ou même régional.

LE QUARTIER ABBAYE-CHATELET

1. Le mode de production du cadre bâti : un processus chaotique et morcelé
2. Périodisation de l'intervention sociale sur le quartier (1969/1976)
 - 2.1 L'action de prévention CODASE (1969/1971)
 - 2.2 L'ouverture de l'équipement intégré "Châtelet-Abbaye"
 - 2.3 L'expérience de l'Abbaye
 - 2.4 L'ouverture des équipements "éclatés"
 - 2.5 Intervention sur le logement et action sociale
3. Fonctionnement actuel et difficultés de la coordination

1. Le mode de production du cadre bâti : un processus chaotique et morcelé

1 - Le repérage minutieux des différentes phases de la production du cadre bâti et la mise en place - à l'échelon de l'agglomération - d'un dispositif de différenciation sociale croissante par le logement, la succession ou la juxtaposition sur un même terrain de stratégies urbaines contradictoires, la programmation des équipements collectifs et de l'action sociale comme substitut d'une solution donnée à ces contradictions, autant de questions qui nous auraient demandé un travail sans commune mesure avec les objectifs de l'étude que nous nous étions fixés. Toutefois, il est impossible de saisir la logique des équipements sociaux, de comprendre notamment que la reproductibilité des conflits qui les traversent, manifeste la permanence des contradictions qu'ils dissimulent, si on ne dispose pas sur ce type de question d'un minimum d'analyse.

Y renoncer, ce serait vouer l'action sociale à une analyse interne et reporter sur la nature ou l'agencement de ses "activités" la compréhension des rapports qu'elle entretient avec une population : tout nous pousse à croire le contraire et l'exemple de l'Abbaye Châtelet, plus que tout autre nous confirme dans ce point de vue (1)

2 - Si on remonte quelque peu dans l'histoire du quartier (2), une première constatation s'impose : il s'est progressivement constitué par juxtaposition de petits ou moyens programmes immobiliers rendus possibles par l'émergence d'opportunités foncières, dégagées au fur et à mesure des reconfigurations successives du développement urbain et de la transformation des demandes sociales correspondantes.

Nous distinguerons trois vagues successives d'urbanisation :

- Avant 1945, le périmètre qu'il recouvre actuellement ne comportait guère que quelques bâtiments et terrains de mise en valeur agricole ainsi que quelques villas entourées de jardins

(1) Nous développerons une analyse "interne" de l'action sociale dans le chapitre 4, à propos de la division technique du travail social et des spécificités des différentes catégories de travailleurs sociaux.

(2) Pour un essai de synthèse souvent obscur mais pénétrant sur l'essentiel, cf Jean Maglione : le traitement institutionnel et spatial des exclus l'îlot du Châtelet dans le quartier de l'Abbaye. Getur novembre 1976

ouvriers (3). C'est en 1931 qu'est construit le programme d'habitation Bon Marché (H.B.M.) de 248 logements destinés à accueillir les ouvriers des forges nouvellement implantées à l'Est : il constitue actuellement encore le coeur du quartier. Il s'agit de cités austères, disposées en U et caractéristiques des formules de logements ouvriers de l'entre-deux guerres. Jusqu'en 1955, le tissu urbain reste extrêmement lâche, date à partir de laquelle la construction s'intensifie.

- Entre 1953 et 1958, plusieurs programmes immobiliers voient le jour :

1. Immédiatement à l'Est des cités H.B.M., un Programme Social de Relogement (P.S.R.) comportant 168 logements apparaît entre 1959 et 1957. Il constitue avec les vieilles cités l'actuel "îlot du Châtelet".

2. Au sud de l'îlot du Châtelet, de l'autre côté de l'avenue Charles Rivail, un programme de 80 logements "Million Lopofa" (logements populaires familiaux) est édifié en 1956.

3. Dans la même période (1953-1956) un programme H.L.M. de 136 logements, les cités Meyrand, est construit à l'ouest de la place de la commune, sur laquelle se trouve l'actuel centre médico-social et la M.J.C. (équipement intégré)

- La municipalité Michalon (1959-1965) ne modifie pratiquement pas le paysage urbain du quartier; il faut attendre l'arrivée de la municipalité Dubedout pour observer une relance des programmes immobiliers sur le quartier et simultanément une transformation de la "vocation sociale" de ces programmes.

1. un ensemble de 217 logements en copropriété s'édifie en 1966; à proximité immédiate des cités Million Lopofa.

2. il est complété en 1967 par un programme H.L.M. de 120 logements

3. au nord des cités Meyrand, 80 logements de standing en copropriété sont également construits en 1968.

(3) Le premier équipement de quartier utilisé par les jeunes de la cité Jouhaux en 1968 était une vieille ferme qui se trouvait sur l'emplacement actuel du lycée Jean Bart.

Au Sud-Ouest du quartier, de l'autre côté de l'ancienne voie ferrée Grenoble-Chambéry, la cité Jean Jouhaux, construite en 1964 principalement pour accueillir les Français rapatriés d'Afrique du Nord, comportait un vaste programme de 560 logements.

L'hétérogénéité même du bâti est un symptôme : la juxtaposition dans un espace de plus en plus restreint de formules immobilières, chacune issue de logiques économique, sociale et administrative distinctes et contradictoires, la parcellisation des initiatives sur un espace toujours plus fragmenté, l'absence d'une concertation d'ensemble et la programmation au coup par coup, autant de caractéristiques qui vont déterminer la structure du recrutement social du quartier, et les formes d'interdépendances entre les différents groupes sociaux qui le composent.

Jean Maglione résume ainsi la situation :

"Çà et là, et semble-t-il, selon une logique de l'occasionnel, se sont trouvés configurés par les "pleins" du bâti, des "trous" qui, un jour ou l'autre, pour tout ou partie, ont été comblés, vouant le processus de construction à se poursuivre cumulativement dans le même sens" (4).

Une deuxième constatation s'impose : l'hétérogénéité du cadre bâti et la diversité des filières d'accès au logement qu'il suppose, déterminent la disparité du recrutement social du quartier et soulignent les antagonismes des différents groupes sociaux qui le composent.

Pour ne s'en tenir qu'aux variables sociologiques usuelles, immédiatement disponibles (structure par C.G.P., âge ou nationalité, situation économique des ménages) les disparités que l'on observe à l'intérieur du quartier sont plus fortes que celles que l'on observe entre le quartier pris comme totalité et le reste de l'agglomération.

Plusieurs zones de "cohésion sociale partielle" se dessinent sur le quartier : elles recoupent en grande partie les vagues successives d'urbanisation :

- 1) Les vieilles cités H.B.M. abritent pour l'essentiel une population ouvrière de retraités ayant atteint le terme de leur trajectoire sociale et résidentielle, les enfants ont depuis longtemps

(4) Jean Maglione, op. cit p. 15

abandonné le foyer familial; dans une situation économique précaire mais stable, cette population participe peu à la vie sociale du quartier.

- 2) Les ensembles P.S.R. et Million Lopofa n'ont cessé de se dégrader jusqu'à la décision de rénovation prise en juin 1976 par la municipalité.

En 1976 et selon l'agence d'urbanisme, on trouve sur l'îlot du Châtelet :

- . 42 % de Gitans
- . 18 % d'Italiens
- . 17 % de Maghrébins
- . 4 % d'Immigrés d'une autre nationalité
- . 19 % de Français

Les uns (les Gitans) sont arrivés en 1967 suite à des mesures de sédentarisation, les autres (Italiens, Maghrébins) proviennent des vieux quartiers de Grenoble. Ils sont arrivés sur le quartier au terme d'opération de rénovation (mesures de relogement) ou à la suite d'expulsions.

La structure par âge est surreprésentée à ses deux extrêmes par rapport à la moyenne de l'agglomération : beaucoup plus de personnes âgées y coexistent avec beaucoup plus de jeunes.

Guère plus de la moitié de la population dispose d'un revenu salarial stable.

Le surpeuplement de l'îlot du Châtelet est lié à l'exiguité des locaux et à l'importance des familles nombreuses : 51 % des logements sont suroccupés au regard des critères de l'agence d'urbanisme.

On trouve au Châtelet :

	F 1	F 2	F 3	F 4
Nombre	28	43	106	71
Surface	24,5 m ²	30 à 40	45 à 49	55 à 58 m ²

La menace de suppression des allocations familiales contient difficilement l'absentéisme scolaire.

L'état des lieux se prête mal à une valorisation par la résidence . Il impose une identification négative qui est très largement le fait de la pression extérieure. Jusqu'à une période récente et contre tout usage, l'établissement d'une carte d'identité par les services préfectoraux portait

mention du quartier. Comme nous le faisait remarquer la Directrice du centre social :

"Avenue Washington ça ne dit rien à personne, par contre le Châtelet ça évoquait pas mal de choses... surtout chez les employeurs... !"

Par réaction, le maintien des particularismes gitans, la ténacité des manières d'être ou de faire et une conscience digne de leur singularité attestent le renforcement de la cohésion du groupe.

Que la population du Châtelet soit saisie comme une totalité par le restant du quartier : "à peu de choses près on peut tous les mettre dans le même sac", n'empêche nullement que des antagonismes internes se manifestent. Ils empruntent alors la voie des différenciations ethniques et réactivent l'opposition très forte entre gitans et maghrébins.

Lorsque la police arrêtera pour vol un groupe d'adolescents (deux Gitans, un Maghrébin) les deux premiers accuseront le troisième de les avoir "vendus" et le conflit gagnera de proche en proche l'ensemble des deux communautés. En règle générale, la pression extérieure sur le quartier est si constante et si diffuse que ces antagonismes n'ont guère l'occasion de se manifester.

3) De la même manière, le recrutement qu'opèrent les H.L.M. (ouvriers, fonctionnaires) ou les programmes d'accession à la propriété (cadres moyens, professions libérales) sont loin de réaliser un consensus sur les modalités d'usage et d'appropriation de l'espace, la gestion ou le contrôle de l'environnement.

Toutefois, les antagonismes qui opposent ces différentes fractions, nouvellement parvenues sur le quartier, apparaîtront très rapidement comme secondaires, au regard de ce qui, toutes ensemble les oppose aux habitants du Châtelet.

Si du côté des habitants du Châtelet, l'arrivée de ces nouveaux occupants est très rapidement interprétée dans les termes d'un rétrécissement de l'espace dont ils disposent, d'un cantonnement imposé ou d'une assignation à résidence, du côté des copropriétaires, la coexistence avec une population si peu conforme à l'image qu'ils se forgent de leur réussite sociale, est d'emblée interprétée comme un obstacle qui s'y oppose.

Les problèmes que fait surgir l'éducation des enfants dans le cadre d'une école primaire ouverte à tous, à cet égard sont significatifs : nombreux

sont les parents d'élèves qui se déclareront contraints de placer leurs enfants en ville dans des institutions privées en évoquant la présence des gitans ou des maghrébins comme un obstacle à l'éducation qu'ils souhaitent donner à leurs enfants.

Si d'un côté, l'arrivée de couches sociales relativement aisées et soucieuses de gérer une trajectoire sociale "honorabile" joue un rôle moteur dans la manière dont se précipite la prise de conscience de couches plus modestes, mais ayant en commun avec la première de partager un modèle culturel et idéologique comparable, de l'autre, l'implantation d'appartements résidentiels luxueux soulignant par contraste l'obsolescence des bâtiments du Châtelet est vécue comme la mise en place d'un véritable front d'agression.

Les heurts, les malentendus et les conflits vont se multiplier à partir de cette période sur le quartier; ils emprunteront alternativement la voie de l'opposition, propriétaires/locataires, jeunes/adultes, ouvriers/classes moyennes... mais ce sont les antagonismes français/étrangers amplifiés à partir des conflits jeunes/adultes qui joueraient en surface un rôle de premier plan.

Nous retrouvons ici un schéma extrêmement général que nous essaierons de développer davantage dans la dernière partie de ce chapitre : dans les trois-quarts des cas que nous avons étudiés, les conflits du quartier se condensent dans un premier temps sur le groupe jeune et se déplacent ensuite au niveau des adultes en exacerbant l'antagonisme français/étrangers.

C'est la gestion de cette logique de la condensation et du déplacement des conflits sur un quartier qui est au principe même du fonctionnement des équipements sociaux collectifs.

C'est donc dans ce contexte de tensions sociales largement surdéterminées par les modèles locaux et nationaux que progressivement l'image du quartier se déprécie et que s'élaborent les éléments d'une riposte de la part des couches sociales les mieux organisées. Nous parvenons ainsi à la troisième remarque de ce paragraphe d'introduction : les couches sociales les mieux organisées vont simultanément s'instituer comme porte-parole du quartier auprès des pouvoirs publics et des administrations et comme intermédiaire des pouvoirs publics auprès des habitants du quartier.

La légitimité de l'union de quartier repose sur une base relativement fragile :

En obtenant l'inévitable (transports en commun, services, etc...) comme effet d'une lutte opiniâtre avec les pouvoirs publics, elle gagne en prestige auprès des habitants du quartier ce dont elle

permet aux pouvoirs publics de faire l'économie en même temps que ceux-ci renvoient sur l'Union de quartier la qualité de la représentation sociale qu'elle opère.

Mais au fur et à mesure que les revendications de l'Union de quartier seront plus particulières et que diminueront les bases de sa légitimité sociale, au fur et à mesure que les pouvoirs publics devront aborder des domaines jusqu'alors délaissés, le rôle de l'Union de quartier diminuera jusqu'à disparaître pour ne plus se cantonner qu'au groupe social bien délimité qu'elle représente.

Ce processus est particulièrement visible dans le quartier Abbaye-Châtelet : le rôle de l'Union de quartier ne s'est maintenu que tant que l'alliance qu'elle réalisait entre les pouvoirs publics et la fraction sociale qu'elle représentait, a permis de repousser la question des logements de "l'îlot du Châtelet".

Simultanément, les habitants de l'îlot, exclus du dispositif de concertation et refusant d'y participer, ne se sont manifestés qu'en compromettant régulièrement le fonctionnement des mesures mises en oeuvre sur la base de cette alliance.

L'histoire de l'action sociale sur le quartier dans les dix dernières années est inscrite dans l'évolution de cette situation.

3 - L'Union de quartier qui s'était constituée en 1965, élabore en 1967 un cahier des revendications des "habitants du quartier" qui trace déjà les grandes lignes d'une riposte et tente de prendre en main la situation en exigeant un réaménagement des rapports sociaux. L'opposition aux habitants de l'îlot du Châtelet y joue un rôle de dénominateur commun. Les contradictions internes qui traversent l'Union de quartier ne concernent pas la nature des objectifs à atteindre, mais les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir.

Il s'agit de normaliser le mode de vie d'une population dont toutes les initiatives sont communément vécues comme intempestives et peu souhaitables.

Deux positions stratégiques s'affrontent :

- la première milite en faveur d'une démarche radicale et définitive "il faut raser les immeubles vétustes du Grand-Châtelet" (1966). Cette attitude sera battue en brèche par la municipalité qui ne veut pas reporter ailleurs les problèmes qu'elle rencontre sur place.

- la seconde préconise la mise en oeuvre de mesures sociales efficaces et diversifiées

Une ligne de compromis sur la stratégie se dessine qui consiste finalement à subordonner la question du logement et de l'habitat à la mise en oeuvre d'un programme d'actions sociales.

Les revendications de 1967 s'articulent autour de deux points qui marquent bien le rôle de l'union de quartier en fonction de la base sociale sur laquelle elle opère.

- D'une part, on dénonce l'isolement global du quartier par rapport au restant de l'agglomération :

"Il n'est pas un seul domaine où l'on puisse dire que le niveau de l'équipement soit satisfaisant. L'Abbaye a toujours été délaissé par les administrations municipales. L'importance du retard par rapport aux autres quartiers de Grenoble est telle que seules des mesures exceptionnelles peuvent laisser espérer une amélioration".

Cette analyse justifie un train de revendications portant sur les espaces verts, la voirie, les transports en commun et les équipements sociaux.

"nous demandons la construction d'un centre médico-social".

- D'autre part, on trace une ligne de démarcation à l'intérieur même du quartier en soulignant que l'état des logements du Châtelet est la cause des troubles dont le quartier dans son ensemble est l'objet. L'argumentation est habile : une double mise en accusation renvoie dos à dos les négligences de l'office municipal d'H.L.M. aux moeurs toutes particulières des habitants qui les occupent. Mais compte tenu de l'urgence de la situation, seules les mesures d'action sociale efficaces et profondes s'imposent, auxquelles on subordonne toute décision ultérieure concernant les logements.

"le niveau inquiétant de la délinquance juvénile impose la création urgente d'un club de prévention dans le quartier du Châtelet (sa localisation, son mode de fonctionnement, et de financement sont suggérés) (...) la solution immédiate n'est pas la remise en état mais l'arrêt des déprédations par une action profonde chez les jeunes de ce quartier (...) Dès que cette revendication sera satisfaite, nous demanderons la remise en état des bâtiments et de leurs abords"

Le mouvement de ce cahier de revendications est intéressant : d'un côté, il oppose le quartier dans son ensemble au restant de l'agglomération et réclame un alignement sur ce qui ailleurs est communément pratiqué. Le ton de la revendication adressée à la municipalité et la saisie du quartier comme totalité renforce la légitimité interne des requérants. D'un autre côté en isolant l'îlot du Châtelet "le point noir du quartier" et en réclamant un train de mesures spécifiques pour "enrayer la délinquance" il opère la forclusion de la question du logement, suggère des mesures d'encadrement et réalise le voeu à la fois de la municipalité et des couches sociales qu'il représente.

C'est sur cette base que progressivement l'action sociale se met en place sur le quartier; on pourrait dire que pendant les huit années qui se sont écoulées de 1968 à 1976, l'évolution de l'action sociale a consisté à déployer jusqu'à leur point limite, toutes les possibilités et les contradictions que le cahier de 1967 présentait.

En effet, les travailleurs sociaux vont amplifier et surdéterminer le jeu des forces sociales et des antagonismes qui sont à l'origine de leur implantation jusqu'à retrouver dans la période actuelle - non plus à propos de la question du logement qui a reçu un début de réponse - mais à propos de l'ensemble des initiatives du secteur social, le fantasme que certains habitants nourrissaient en 1967 à propos de l'îlot du Châtelet : "il faudrait tout raser et recommencer à zéro". Ce n'est pas l'un des moindres paradoxes de l'action sociale qu'ayant vainement tenté pendant huit ans de concilier l'inconciliable, elle se retrouve actuellement dans une situation où elle ne puisse plus garantir sa propre homogénéité sinon par des artifices institutionnels de plus en plus précaires. Nous essaierons d'en rendre compte à propos des problèmes que soulève aujourd'hui "la coordination". Mais avant d'en venir là, c'est la logique du déploiement de l'action sociale sur le quartier qu'il nous faut interroger.

2. Périodisation de l'intervention sociale sur le quartier (1969/76)

2.1 L'action de prévention du CODASE (1969-1971)

L'action de prévention se déroule en deux temps qui apparemment recoupe le découpage administratif entre "action spécifique" et "action globale". Nous essaierons de montrer en quoi ces deux moments ne sont que les deux pôles extrêmes d'un processus identique.

Début 1969, et conformément aux revendications de l'Union de quartier, un éducateur du CODASE est délégué sur l'îlot du Châtelet et entreprend la construction d'un mille club avec la participation des jeunes. A cette période, il n'existe guère à la périphérie du quartier, que la M.J.C. Jouhaux construite en 1966 et qui avait suscité de vifs sentiments d'hostilité de la part des jeunes du Châtelet. L'initiative bénéficie donc d'un enthousiasme relatif. Cet éducateur reste en poste 6 mois - le temps que va prendre la construction du club - puis est remplacé par une deuxième équipe en octobre de la même année. Le deuxième moment de l'action de prévention s'amorce : cette nouvelle équipe prend la décision de laisser le club fermé et amorce une action de rue "en vue de créer un contexte relationnel nouveau". Elle multiplie les contacts personnels aussi bien avec les jeunes qu'avec les adultes, organise des sorties de ski, programme des camps de plein air. Simultanément elle tente d'associer les travailleurs sociaux et les responsables de l'union de quartier à cette entreprise "d'ouverture sur l'extérieur"; elle crée ainsi les conditions d'un relatif statu quo qui durera jusqu'à l'ouverture de l'équipement intégré en 1971. Mais dans l'intervalle, que se passe-t-il ?

Le revirement de méthode - centration sur une tâche confiée au groupe puis centration sur la relation du groupe à son environnement social - doit être interprété comme un revirement de stratégie.

Dans un premier temps et sous la pression de l'Union de quartier, il s'agit à la fois d'enrayer la délinquance en mobilisant les jeunes sur une tâche gratifiante tout en posant les bases d'une "normalisation" de leurs comportements; la construction du club a ce double avantage de les intéresser directement tout en induisant des normes de comportements congruantes aux formes de socialisation que l'on tente de promouvoir (respect de la tâche accomplie, intériorisation des situations de travail, etc...) Mais du même coup, en isolant le groupe sur son propre espace, en renforçant sa cohésion interne et en négligeant d'intervenir sur les rapports qu'il entretient avec le reste du quartier, on prend le risque d'une résurgence des conflits.

Ce n'est pas un hasard si la deuxième équipe se structure sur la base d'une critique des "aspects ségrégatifs" de la première phase. Cette critique manifeste la volonté d'un redéploiement du domaine d'intervention, elle s'accompagne d'un abandon de la tâche et d'une fermeture du club. L'équipe d'éducateurs va désormais s'employer à diversifier les contacts du groupe avec l'extérieur en le réhabilitant, à multiplier les situations de

rencontre et à étendre son rayonnement en décroissant ses points d'impacts et ses lieux d'intervention.

L'enjeu consiste à tenter avec le groupe jeune un apprentissage des situations relationnelles instituées qui fasse l'économie du conflit. Elle exige alors le concours des différents acteurs sociaux intervenant sur le quartier. Un consensus se réalise sur cette forme d'action entre les responsables de l'animation de la M.J.C. Jouhaux, les éducateurs de prévention, les membres de l'Union de quartier et les jeunes.

Il s'agit de redéfinir les règles d'un jeu social intermédiaire où chacun puisse accepter de l'autre la relative incertitude de la situation, compte tenu des bénéfices réels ou imaginaires que chacun en escompte.

Dans cette perspective, lorsqu'en mars 1970, les éducateurs de prévention font un bilan de leur action devant les membres de l'Union de quartier, ils y convient les jeunes. De la même manière, ils incitent le groupe à négocier lui-même son enveloppe budgétaire auprès des responsables administratifs du CODASE.

Pour les éducateurs de prévention, l'objectif est de renforcer au maximum les rapports qu'ils établissent avec les jeunes tout en leur donnant des garanties de bonne foi : celle entre autres qu'ils ne jouent pas un double jeu ! L'achat d'une estafette et sa mise à la disposition du groupe contribuera également à renforcer leur popularité. En renforçant ces rapports, ils augmentent la marge de ce qu'en contrepartie ils pourront leur demander. Pour les animateurs de la M.J.C. et les membres de l'Union de quartier, l'acceptation par les jeunes d'un terrain commun de discussion et de négociation institué - exigeant de part et d'autre des engagements - préfigure un fonctionnement normalisé des rapports sociaux. Pour le groupe des jeunes, il s'agit de maximiser un apport, celui que lui procure momentanément le soutien actif des éducateurs, en contrepartie de quoi l'observance de certaines règles paraît encore "valoir la chandelle".

Beaucoup plus qu'à une alternance entre une forme d'action "spécifique" qui aurait la particularité de ne s'adresser qu'à une seule catégorie de population (les jeunes immigrés) et une action globale qui s'adresserait à tous, on observe une oscillation de "l'horizon social" sur lequel se déploie la même forme d'action.

On discerne la fragilité de ce dispositif : outre qu'il place les éducateurs en position d'être alternativement récusés soit par les institutions qui les emploient (qui jugeront leurs "initiatives" irréalistes ou prématurées) soit par les jeunes dont ils s'occupent (qui leur reprocheront une trop grande allégeance institutionnelle); il ne restera stable que si les enjeux qui y sont associés restent stationnaires (5).

La construction de l'équipement intégré centre social-M.J.C. sur la place de la commune, précisément, parce qu'il va redistribuer les enjeux sur lesquels ce consensus avait été obtenu, va rompre l'équilibre qui y était associé.

2.2 L'ouverture de l'équipement intégré "Châtelet Abbaye"

L'ouverture de cet équipement courant 1971 se situe à la convergence de deux lignes de détermination : la première associe la collectivité locale à l'appareil d'état et porte sur le choix "d'intégration"; la seconde associe les représentants des quartiers à la collectivité locale et aux administrations et porte sur ses conditions de fonctionnement.

- D'un côté et en fonction des orientations du VIème Plan, on tente d'opérer un réaménagement des structures de prise de décision en matière d'équipements et de politique socio-culturelle.

L'analyse qui prédomine alors, souligne les incohérences de fonctionnement, les erreurs de programmation et les coûts aussi bien sociaux que financiers auxquels ont abouti la segmentation et le cloisonnement croissants des différentes instances administratives.

La politique "d'intégration" des équipements correspond alors à une volonté politique de déconcentration et de relocalisation de la décision en matière d'initiatives socio-culturelles.

On escompte de cette nouvelle politique un renforcement des

(5) Encore que ce ne soit pas tout à fait exact : reposant sur un système d'attentes faiblement institué, cette situation comporte en permanence les risques de son propre dépassement; le groupe des jeunes plaçant alors les éducateurs en position de leur demander l'impossible sachant qu'il ne l'obtiendra pas. Nous développerons davantage cet aspect dans le chapitre 4 de ce travail.

solidarités sociales de base, susceptible de compenser le jeu des antagonismes institutionnels. (6)

- La deuxième ligne de détermination, dans laquelle sont précisément inscrites les conditions d'échec de la première, concerne la nature des rapports sociaux de base qui détermineront dans la plupart des cas, la capacité de nouvelles programmations à garantir le modèle de régulation sociale qui tient lieu d'objectif à atteindre.

Si la politique des équipements intégrés apparaît comme une tentative pour lever les obstacles que la segmentation institutionnelle avait fait surgir, elle méconnaît les causes de cette segmentation qui sont à rechercher dans le caractère profondément contradictoire des rapports sociaux. Comme le fait observer H. Coinq :

"On ne peut imaginer une action planificatrice qui s'attaquerait à cette structure de contradiction en tant que telle; on aura bien plutôt affaire à une multiplicité d'enjeux fractionnés engendrant une diversité croissante de formes de régulation" (7).

L'ouverture de l'équipement intégré, réclamée par l'Union de quartier en modifiant considérablement les enjeux sociaux et en imposant désormais des formes de régulation institutionnelles beaucoup plus rigides (carte d'adhérent, inscriptions préalables, appropriation individuelle de l'espace et des services, dissociation des activités) met rapidement en évidence la précarité du consensus qui s'était précédemment établi et souligne la disparité des modèles culturels propres à chaque catégorie de la population. Les animateurs de la M.J.C. Jouhaux, devenus dans l'intervalle responsables de "la maison pour tous", tentent de rendre compatible la coexistence de groupes sociaux que tout par ailleurs oppose en répondant de manière séparée à des demandes antagoniques.

Ce compromis prendra la forme d'une tentative de dissociation des activités dans le temps. On prévoit des heures d'ouverture et d'accueil

(6) Cette logique a particulièrement bien été décrite et analysée dans le cas de l'expérience de la Villeneuve par Guy Saez : Innovation difficile, domination aléatoire : les équipements intégrés - Institut d'études politiques de Grenoble - GURDUA - décembre 1975.

(7) H. Coinq : Planification et contradictions sociales. Communication au colloque Planification et société - Grenoble PUG 1974.

distinctes pour chaque catégorie d'usagers.

Mais simultanément, les jeunes adolescents "envahissent" littéralement l'espace, le parcourent dans tous les sens, subvertissent les horaires, font irruption dans des activités qui ne leur sont pas réservées, harcèlent le personnel en l'accablant de demandes aussi imprévues qu'impossibles à satisfaire. Une des assistantes sociales nous décrit cette période en ces termes :

"La M.J.C. n'arrivait à fonctionner. Ils (les jeunes) l'ont très mal vécu. Ils ont été très agressifs. Un jour, j'ai un gars qui m'a mis le couteau sur le ventre et m'a dit : "toi la vieille, c'est pas ta maison, c'est la maison des jeunes". On était pas tellement rassuré (...) Chaque jour on était agressé. Systématiquement ils entraient quatre ou cinq dans mon bureau, un me parlait, un autre me tapait mon portefeuille là dans mon dos, un troisième me piquait les clés. Un jour j'ai vu deux gars se faire la courte échelle pour entrer par le vasistas (...) On a cadenassé toutes les fenêtres, on était assailli constamment..."

Les résultats de la concertation sont dérisoires. Le personnel exerce dans des conditions de travail insupportables. Sur une période de cinq ans, et pour un volume d'encadrement qui aujourd'hui atteint une cinquantaine de travailleurs sociaux, le personnel en place s'est renouvelé des quatre cinquièmes.

La situation ira en se dégradant jusqu'en juin 1972. Les vols et dégradations de toute nature se multiplient, des bagarres éclatent. A la suite d'une intervention de la police, requise par la municipalité afin d'évacuer les locaux, les jeunes ripostent par une dégradation importante du matériel et de l'équipement; la décision est alors prise de fermer la M.J.C. Elle ne réouvrira qu'un an plus tard. Mais dans l'intervalle (novembre 1971) l'évolution de la situation imposait une intervention régulatrice : sous l'initiative de la préfecture et de la D.D.A.S.S., elle prendra la forme de "l'expérience de l'Abbaye".

2.3 L'expérience de l'Abbaye

En octobre 1971, la préfecture décidait de lancer une opération auprès des jeunes d'un quartier pour répondre aux problèmes de tout ordre qui s'y posaient "et en particulier celui de la délinquance". Après y avoir répondu

favorablement et sur proposition de l'adjointe municipale aux affaires sociales, le Conseil départemental de l'Enfance retient l'Abbaye comme terrain de cette expérience (décembre 1971).

La décision, prise au niveau de la D.D.A.S.S. et de la mairie, recueillait l'adhésion des responsables d'équipement et de l'Union de quartier (janvier 1972) et mission était confiée à l'agence d'urbanisme de l'agglomération grenobloise (A.U.R.G.) de lancer une opération de recherche-action qui consistait :

- à recueillir, traiter et interpréter l'information disponible sur le quartier de manière à établir le diagnostic d'une situation et proposer les grandes lignes d'une "expérience".
- à impulser une dynamique de travail de nature à renforcer le consensus entre les divers intervenants "et obtenir l'adhésion de tous à l'expérience".

L'agence d'urbanisme démarre son intervention en mars de la même année. Les circonstances de juin 1972 et la fermeture de la M.J.C. devaient précipiter à la fois son style d'intervention et l'ordre des priorités qui avaient été retenus.

Le ton de cette expérience est donné par les responsables d'équipement. Le Directeur de la M.J.C. déclare :

"La M.J.C. doit avoir un fonctionnement classique d'activités autogérées par une population capable de participer... sans foyer, dans un contexte habituel d'animation globale en direction de toutes les tranches d'âge. Cette action est destinée à servir des prestations normales en direction d'une population stable afin de faire exister une réussite sociale et humaine qui puisse avoir un attrait et qui serve d'exemple pour toute la population du quartier. Cette action qui a l'air ségrégatif, ne l'est qu'en partie car elle est ouverte à tous à condition de s'y comporter suivant des règles de vie collective normales. Ces règles de vie collective, un certain nombre de nos associaux ne les connaissent pas. Ils doivent les apprendre".

A peu près dans le même temps et dans des circonstances comparables, la M.J.C. du quartier Mistral adopte la même attitude qui aboutit à la fermeture de l'équipement. La stratégie d'issue sera radicalement différente : on transformera les règles de fonctionnement de la M.J.C. plutôt que

d'exclure les groupes qui refusent de se plier à son fonctionnement. (8)

Anticipant très largement sur les résultats de l'étude, l'agence d'urbanisme préconise dès le mois de juin, un train de mesures diversifiées dont la principale, la création "de foyers éclatés" opère un retour sur une stratégie déjà éprouvée dans la première phase de la prévention CODASE. Ces mesures sont au nombre de six :

1. création d'un comité de liaison de quartier où les membres des différentes institutions sont invités à siéger en tant que personne.
Il s'agit de renforcer le consensus entre professionnels en court-circuitant l'effet des rapports interinstitutionnels. Cette mesure préfigure déjà les difficultés ultérieures de la concertation.
2. le renforcement de la liaison avec les responsables scolaires, la relative extériorité de l'école vis-à-vis de l'action sociale doit être réduite sur un plan institutionnel.
3. la mise en place d'une commission de travail sur le type d'action sociale à entreprendre.
4. un travail de sensibilisation auprès "de la population active capable de proposer un style de vie et une promotion, faute de quoi elle s'enfermera dans le racisme et l'espoir d'une vaine répression".

Cette proposition est intéressante car elle opère un retournement perspective en indiquant que les tensions ne viennent pas uniquement de la population étrangère et qu'à certains égards, il y a tout autant un "problème immigré" qu'un "problème français"; toutefois elle n'opère ce retournement que pour mieux souligner le rôle hégémonique de la fraction qu'elle vise et à qui on reconnaît la capacité "de proposer un style de vie et une promotion !". Elle ne sera d'ailleurs pas suivie d'effets et cette proposition ne cherche qu'à contenir des débordements rapidement incontrôlables : "l'espoir d'une vaine répression".

5. la cinquième proposition opère le retour en arrière que nous avons déjà signalé : elle préconise la création de foyers "éclatés"

(8) cf. chapitre 3 - paragraphe 3.6

en direction des jeunes avec maintien de l'action de rue et organisation d'un camp de vacances pendant l'été.

Sur ce dernier point, il s'agit de créer les conditions "d'une vie saine", de développer "des activités sportives viriles et des possibilités de chantier dans un cadre un peu rude et sobre" afin de "rééquilibrer certains de ces jeunes et d'extraire momentanément du quartier les éléments perturbateurs".

Les objectifs poursuivis et les méthodes à employer sont sans équivoque. Il s'agit bien de renforcer le dispositif d'encadrement et de contrôle en isolant la fraction récalcitrante et malsaine du reste de la population.

6. on suggère également de tester les réactions de la population à un gardiennage municipal des équipements ou éventuellement à des rondes d'agents îlotiers afin de "garantir la sécurité du quartier".

De la même manière que la succession des deux équipes de prévention (1969-1970) attestait d'un élargissement de "l'horizon social" du groupe du Châtelet, opéré sur une base contractuelle, on observe dans ces propositions un rétrécissement de cet horizon opéré sur une base coercitive. Il s'agit toujours d'assigner "une place" au groupe en créant les conditions d'une stabilisation de la place qu'on lui assigne.

Le piétinement des commissions et les conflits institutionnels que les propositions de l'agence suscitent (9) aboutissent après la première réunion bilan faite avec le préfet en septembre 1972, à la création d'une commission plénière à laquelle participent, autres les institutions présentes sur le quartier, les administrations de tutelle (préfecture, D.D.A.S.S.) ainsi que la municipalité.

Tout se passe alors comme si, la commission plénière qui se réunit au rythme d'une séance de travail hebdomadaire pendant trois mois se substituait par l'intégration verticale qu'elle réalise à la dynamique horizontale du comité de liaison dont on attendait "une prise de conscience des faits qui

(9) Il est pudiquement mentionné dans les compte rendus de l'agence que ces propositions avaient "provoqué quelques remous". En fait leur rôle est de réactiver les conflits institutionnels internes de l'action sociale en bloquant le travail des "commissions".

inhibent l'évolution de la situation".

Nous observons ici un processus extrêmement général : lorsque les conflits institutionnels à la base paraissent insurmontables précisément parce qu'ils traduisent la manière dont chaque institution intériorise et répercute les contradictions sociales du quartier, seule l'intervention des pouvoirs publics et des administrations est susceptible de garantir momentanément la cohésion des divers intervenants. Toutefois ce déplacement d'arbitrage compromet à moyen terme la solidité du dispositif qu'il contribue à mettre en place et voue la "concertation" à osciller en permanence entre les mêmes bornes :

- celle de la recherche impossible d'une légitimité sociale directe.
- celle du recours nécessaire à un arbitrage des pouvoirs centralisés.

Ces deux lignes de travail parallèles et juxtaposées, celle de la commission plénière et celle du comité de liaison, étaient donc vouées à converger après le retrait des instances de tutelle. Elles convergent dans la mise en place d'un comité de coordination chargé de promouvoir les décisions de la commission plénière sur la base du consensus que les commissions de travail avaient pour mission de faire surgir. Ce comité de coordination est présenté par l'agence d'urbanisme comme "l'aboutissement le plus promoteur" de son intervention.

En mai 1973, date de la deuxième réunion bilan avec le préfet, la préfecture se retire après avoir participé au financement des foyers éclatés, délégué plusieurs agents ilotiers "ayant reçu une formation spéciale", et accru le nombre des travailleurs sociaux sur le quartier. De son côté, la municipalité crée un poste de coordinateur.

Cette réunion avait pour objectifs :

- de dresser le bilan des commissions et faire le point sur le fonctionnement des institutions présentes sur le quartier.
- d'analyser la situation et brosser des perspectives.

Concernant les jeunes du Châtelet, on confirme que les "foyers éclatés" sont bien susceptibles d'offrir "des structures suffisamment souples pour ne pas les rejeter, mais suffisamment fermes pour que des apprentissages y soient possibles". Ce sera le rôle des éducateurs de prévention de mener

à terme cette démarche.

Parallèlement l'intervention pédagogique de la M.J.C. s'oriente vers :

"une population plus normale, moins en marge, et donc plus apte à cerner et favoriser les règles démocratiques qui règnent au sein de l'équipement".

Par contraste, on voit la manière dont est caractérisée l'attitude des jeunes gitans ou maghrébins du Châtelet : en marge de la normalité, ils défient le fonctionnement régulier du jeu démocratique. Socialement inaptes, il est donc nécessaire de les soumettre à des apprentissages gradués non sans les avoir préalablement isolés. De la réussite de ces apprentissages dépend leur accession à la vie "nouvelle" du quartier.

Le coordinateur qui connaît bien chaque aspect de la situation

"pourra donc plus facilement et sans à priori, imposer le passage des marginaux devenus aptes socialement dans l'équipement normal du quartier". (10)

Il apparaît donc comme le garant du fonctionnement régulier des mesures adoptées, sans toutefois disposer ni de la légitimité sociale, ni des pouvoirs institutionnels requis pour y parvenir.

Reste donc la question du logement. Elle est abordée dans ces termes :

"Les conditions de logement aussi médiocres (...) contribuent aussi à l'apparition de la délinquance; les projets concernant la réfection des immeubles sont toujours en cours. Par ailleurs, il sera nécessaire de définir une politique du logement et du relogement. En effet, ces cités sont un dépotoir depuis de nombreuses années, ceci étant dû en partie au fait que les loyers y sont les plus bas de la ville (...). Cette situation a posé le problème de la concentration des gitans à l'Abbaye. Le Père T., aumonier des gitans et d'autres personnes s'accordent pour penser qu'il faut éviter à tout prix un regroupement..."

Pratiquement, tout est dit sur les objectifs de l'opération de rénovation de l'îlot du Châtelet depuis déjà fort longtemps, ce qui n'empêche pas l'agence de conclure dans ces termes :

"une commission d'études techniques permettant de dégager les options pour le devenir de ces cités se constituera dans les mois à venir".

(10) A.U.A.G. Bilan de travail en vue de la rencontre avec Monsieur le Préfet - mai 1973.

Une enquête sur le logement démarre dans le même temps avec la participation des travailleurs sociaux, mais n'aboutira pas. S'amorce alors une autre phase, celle du fonctionnement des "équipements éclatés". Simultanément l'équipement intégré "centre-social-M.J.C. connaît un début de fonctionnement régulier avec la population régulière du quartier Abbaye. Réouverture en septembre 1973.

2.4 L'ouverture des équipements "éclatés" (Maison de l'enfance-foyer)

La décision de créer un foyer et une maison de l'enfance sur l'îlot du Châtelet pour contenir sa population jeune et amorcer un travail éducatif "souple", s'accompagnait également de la volonté de faire surgir dans cette zone une représentation sociale qui lui soit propre et sur laquelle il serait possible d'appuyer l'opération de rénovation. Cette décision est très mal acceptée par l'ensemble de la population du Châtelet.

La construction de la maison de l'enfance à partir de 1974 jusqu'à son ouverture en mars de la même année requiert de l'entreprise responsable des travaux une présence continue sur le chantier (3 x 8) afin d'éviter sa destruction partielle ou des vols de matériel. Peu de temps après leur mise en fonctionnement, ces équipements à leur tour furent saccagés (juin 74) et connaîtront une période de fermeture d'un an et demi. On imagine mal la violence de ces réactions :

"ils lançaient des voitures à toute allure contre les murs, tout était saccagé, ça faisait de la peine à voir..."

Assistante sociale.

Beaucoup plus que de précipiter la mise en oeuvre des travaux de restauration qui ne commencent que début 76, ces réactions vont accentuer la crise institutionnelle de l'action sociale et compromettre la coordination.

A la même période (14 juin 1974) au cours du bilan de son activité, le comité de coordination dénonce ses propres limites :

"La coordination un mot de plus, un mot magique créé pour résoudre nos propres problèmes (...) La coordination s'est cantonnée au domaine de l'animation éducation, alors que c'est le problème le moins vital pour les populations concernées".

Le coordinateur souligne l'absence de l'office H.L.M. et l'abandon de la question du logement. Il donne sa démission.

Pendant environ deux ans, les équipes d'éducateurs qui se succéderont sur le quartier, partageront leur travail entre la mise en place d'ateliers de préformation professionnelle et l'intervention de rue. Leur bilan d'activité pour 1975 souligne leur isolement :

"Notre travail a été conditionné dès le départ par une répartition des tâches et des postes d'après l'enquête sociologique et le rapport du sociologue qui fut à l'origine de la création des foyers, de huit postes d'éducateurs, d'un poste de directeur M.J.C., et de la maison de l'enfance. Aucune instance technique n'a vérifié pendant ces trois dernières années le bien fondé de ce mode de travail (...) Cinq équipes d'éducateurs se sont succédées en cinq ans. Ce sont eux qui auront le plus supporté l'angoisse que soulève le quartier".

La crise de coordination et la rupture de la concertation institutionnelle créent une situation largement mise à profit par les familles; ce qu'elles ne peuvent pas obtenir d'un côté, elles le sollicitent de l'autre et s'emploient ainsi à exacerber les conséquences de la faillite de la coordination, qui poussent chaque institution prise séparément à rechercher dans sa propre "clientèle" la légitimité de la politique qu'elle poursuit. Dès cette période, chaque institution est donc conduite à faire de la surenchère en mobilisant les moyens propres dont elle dispose. On observe de la part du Centre social une recrudescence de la stratégie d'assistance principalement mise en oeuvre à partir du monopole qu'il détient de la distribution de l'aide médicale gratuite.

2.5 Interventions sur le logement et action sociale

De juin 1976 à juin 1978 s'ouvre une période durant laquelle l'action sociale sur le Châtelet sera directement articulée sur l'opération de rénovation. Il s'agira davantage d'un dispositif d'accompagnement et de régulation d'une situation nouvellement créée par ailleurs que d'une prise en main par les habitants du Châtelet de leurs conditions de vie et d'habitat.

La situation sociale intenable mais surtout le rétrécissement de la marge de manoeuvre qui avait mis en évidence le saccage des foyers "éclatés" devaient largement contribuer à précipiter les contradictions qui jusqu'alors

bloquaient la décision en matière de logement (11).

Il ne faudra pas moins d'un an et demi (juin 74-décembre 75) pour qu'une décision de restauration soit prise et six mois (janvier-juin 76) pour qu'elle connaisse un début de mise en application effective. Finalement, on aboutira à une décision mixte d'amélioration des logements :

- les immeubles Million Lopofa sont restaurés au titre de la création d'un parc de transit.
- ceux du Châtelet le sont dans le cadre de l'amélioration du parc H.L.M. existant.

Sans entrer davantage dans l'analyse de la décision de restauration, soulignons simplement que les objectifs poursuivis redoublent, mais sur un autre plan, ceux que poursuivait déjà l'action éducative : il s'agit de :

"constituer un habitat de transition permettant aux ménages de passer sans déracinement de ce logement de transit à une H.L.M. proche, vu l'importance des H.L.M. localisées dans le quartier".

Reprenant les objectifs de l'action sociale, l'action sur le logement crée donc les conditions d'une relance de l'action socio-éducative qui pourra se déployer sur un tout autre plan puisqu'on inscrit désormais ses possibilités dans les normes de transformation de l'habitat.

A partir de 1976, un responsable de l'opération de restauration est détaché du CODASE auprès de la mairie avec l'accord de la D.D.A.S.S pour une période de deux ans. Pendant un an et demi, il va s'employer à associer la population jeune du quartier à l'opération de rénovation un peu dans l'esprit qui avait présidé en 1969 à la construction du Mille-club; mais cette opération porte désormais sur le logement.

"D'abord lorsqu'on a fait soi-même on casse moins... problème de maintien en l'état; ensuite ça me semblait une démarche intéressante vers un éventuel salariat..."

Responsable de la restauration.

La mairie embauche donc de façon contractuelle des jeunes qui sont encadrés par des ouvriers du service technique de la ville et qui sont

(11) Ces blocages engagent principalement la municipalité, l'OPHLM et l'état (GIP); pour une analyse plus détaillée cf. J. Maglione op. cit p.110 et suiv.

employés sur les chantiers d'aménagement des espaces publics de vie. Cette solution se heurte d'abord à la réticence des éducateurs de prévention qui lui reprochent :

- de concurrencer les ateliers de préformation
- de jeter un masque illusoire sur les conditions réelles de travail
- de faire faire des travaux à moindre coût

. Les ateliers de préformation seront en effet fermés pendant l'année 1978 et l'équipe envisage pour l'année prochaine de n'ouvrir les chantiers qu'aux plus de 17 ans :

"les jeunes préféreraient travailler sur les chantiers mairie où ils touchaient le SMIG, plutôt qu'à l'atelier où ils touchaient trois francs de l'heure"

. Le coût de l'opération paraît supérieur aux coûts habituels du marché :

"Je me suis battu pour l'imposer aux éducateurs. Ils n'en voulaient pas. Ils disaient que c'était faire des travaux à moindre coût etc... ce qui est faux. On s'est aperçu lorsqu'on a chiffré que faire travailler des jeunes ça coûtait plus cher que de confier ça à une entreprise. Ils travaillent ou ils travaillent pas, la rentabilité n'est pas très importante".

Responsable de la restauration.

. Nous reviendrons sur le second point à propos de l'entreprise COFIMDRAC sur Mistral car il soulève le difficile problème du rapport de l'action sociale aux conditions générales du marché de l'emploi et du chômage.

D'une manière générale, l'opération semble mobiliser la population du quartier et pas uniquement le groupe jeune.

"Les jeunes travaillent un temps, trois, quatre mois, après ils s'arrêtent, d'autres arrivent puis les premiers reviennent; il y a un mouvement dans ceux qui sont employés. Il y a eu plusieurs équipes, ça tourne (...) Ça crée une dynamique sur le quartier. Ce sont les jeunes qui sont là... alors on passe, on va discuter avec eux. De la même manière, les aménagements qui sont réalisés, sont étudiés avec la population..."

Responsable de la restauration.

. Cette situation créée, semble-t-il, les conditions favorables à la réouverture des équipements, mais le paradoxe est tel, que lorsque la situation sociale sur le quartier du Châtelet paraît se stabiliser, les blocages à la concertation institutionnelle paraissent plus forts que jamais.

D'un côté, la restauration semble avoir une dynamique favorable chez les habitants du Châtelet :

"on s'aperçoit maintenant que les gens vivant dans des conditions à peu près décentes, s'intéressent davantage au fonctionnement des équipements".

d'un autre, la tentative de concertation entre professionnels qui s'amorce à propos de la réouverture des foyers "éclatés" échoue et exige l'intervention de la municipalité qui nomme un coordinateur.

Nous reviendrons dans le dernier paragraphe sur les problèmes de la coordination. Depuis la réouverture des équipements, des activités en direction des adolescents et des préadolescents du Châtelet se structurent en collaboration entre la Maison de l'enfance et les éducateurs de prévention.

Leur mise en place, leur nature, leur mode de fonctionnement et le type de participation qu'elles exigent, indiquent une reprise du projet éducatif d'intériorisation "des règles normales de fonctionnement de la vie sociale". Le conflit n'est pas nié, mais on fait l'apprentissage des limites à l'intérieur desquelles il est nécessaire de le contenir.

Prenons l'exemple du foyer d'accueil qui a lieu dans la maison de l'enfance et qui s'adresse à environ 80 adolescents ou préadolescents en majorité gitans ou maghrébins :

La maison est ouverte quatre fois par semaine pour les accueillir, trois fois en accueil informel, une fois en accueil organisé. Le gros des apprentissages porte sur le mode de fonctionnement qui comporte aussi bien le mode de financement et l'organisation interne que le partage de l'espace avec d'autres catégories :

"On a commencé par ouvrir deux fois par semaine et il y a eu des revendications pour ouvrir davantage. On en a parlé et on a fait des concessions... eux aussi d'ailleurs, parce que si on les écoutait, il faudrait ouvrir tous les jours (...) Ça devient leur baraque à certains moments. Ils savent que quatre fois par semaine c'est pour eux..."

Responsable de l'activité.

Une assemblée générale tous les deux mois donne lieu à l'élection de délégués qui servent d'intermédiaires entre le groupe et le responsable de l'activité : les demandes du groupe transitent par eux, ils rencontrent le responsable une fois par semaine.

"En adoptant ce mode de roulement des délégués, on arrive à responsabiliser la masse. Il y a les anciens délégués qui sont déjà en nombre important et puis ceux qui risquent de le devenir un jour".

Le fonctionnement du foyer est en partie auto-financé. La maison verse une somme mensuelle de 500 F et les délégués décident de son usage, des achats, des investissements, mais également des soirées à organiser (projection de film, loto, danse, etc...). Ils le font après avis du groupe. Les entrées dans certains cas sont payantes et viennent compléter la caisse du foyer qui donne lieu à une comptabilité minutieuse et jalouse :

"il faut voir la façon dont ils sont près de leurs sous (...), la façon dont ils font leur calcul. Systématiquement, les dépenses sont notées sur un cahier; chaque mardi, on fait le point ensemble. On tient une page par mois; là, par exemple, on était à découvert; cet après-midi, ils comptaient bien faire du fric".

Gérer un espace, des temps, des ressources, répondre et être responsable de leur répartition et de leur usage, créer progressivement les conditions d'une régulation symbolique efficace des échanges et des relations, telles sont les bases de l'action entreprise.

De cette action, le caractère régulateur de la différence culturelle est totalement absent, ou se trouve surdéterminé comme thème rhétorique dans la logique des conflits interinstitutionnels.

"Chaque équipe arrivant après l'échec de la précédente, disait le contraire de ce qui avait été dit avant elle : il faut maintenir leur culture, il faut pas la maintenir... bref, on est passé comme ça du coq à l'âne de façon assez dingue pendant des années".

Totalement stéréotypée comme rupture entre la société traditionnelle et la société de consommation et condamnant la première à se dissoudre dans les capacités d'intégration de la seconde, cette logique de la recherche d'un compromis culturel difficile ne peut être abordée que dans les termes d'une

incohérence ridicule et confuse, sans liaison, ni résultats: un coq à l'âne.

Une expérience semble avoir marqué l'équipe des travailleurs sociaux, elle nous est rapportée en ces termes :

"Un jour, il y avait la fête des gitans aux Ste Marie de la Mer. La M.J.C. a passé un contrat avec les gens. Ils leur ont dit : "d'accord on vous amène à la fête des gitans... on fait les taxis mais une fois que vous êtes là-bas, vous vous débrouillez, on ne vous connaît plus... vous vous débrouillez, vous êtes au milieu des vôtres, vous allez vivre ! Nous, on vous regardera vivre et puis ensuite on vous ramènera." Alors, ils les ont amenés, il y avait plusieurs véhicules et quand ils sont arrivés là-bas, ils se sont aperçus d'un truc extraordinaire, c'est qu'ils étaient là-bas - du moins la majorité d'entre eux - aussi paumés au milieu des gitans traditionnels qu'au milieu de notre société. Ça a été une découverte : ils se sont aperçus qu'ils s'étaient un peu abimés en se sédentarisant, qu'ils avaient pris des habitudes, qu'ils avaient évolué en se confrontant de façon très forte à la société de consommation... Ce n'était plus du tout des Gitans ! C'est très vrai... moi j'ai tendance à considérer que les gitans qui sont là, c'est peut-être triste d'ailleurs, c'est dommage, mais ils sont en phase d'intégration... C'est toujours comme ça : les groupuscules sont toujours bouffés par le grand nombre."

Le mouvement que dessine ce point de vue est tout à fait remarquable: avancé en ce qui concerne les gitans, il se reproduit à l'identique s'agissant des populations maghrébines ou portugaises.

Il consiste à nier radicalement la spécificité des problèmes que rencontrent certaines catégories de population en donnant quasiment pour acquis ce que des générations entières de travailleurs sociaux ont essayé d'obtenir. Plutôt que d'affronter les problèmes tels qu'ils se posent - ici et maintenant - pour les familles, on en prévoit le terme en prenant la mesure de ce qu'on suppose qu'ils ont été, de manière à justifier à la fois le terrain parcouru et celui qui reste à parcourir.

Mise en scène spectaculaire de l'échec de deux cultures prises séparément à régler des comportements ou des conduites, ce n'est ni en recherchant dans l'un des modèles susceptibles d'être réactivés (le respect ou le maintien de la culture d'origine) ni en imposant l'autre de manière coercitive au nom du sens de l'histoire (l'intégration) que pourront s'élaborer et se stabiliser des solutions intermédiaires et satisfaisantes.

Le thème du "respect" ou du "maintien" de la culture d'origine réduit le plus souvent à la mise en scène d'éléments saillants mais peu susceptibles

de régler des pratiques quotidiennes, n'a pu se développer que comme dispositif de déculpabilisation des tenants d'une culture qui effectivement bafoue et détruit celles qui s'y opposent; mais le même mouvement qui dans un cas reconnaît pour réduire, dans l'autre, reconnaît pour "respecter" produit le même effet de méconnaissance; dans l'un et l'autre cas, il ignore la manière dont les familles elles-mêmes sont soumises en permanence aux exigences que leur pose la nécessité de rendre compatibles les termes ou les pôles que définit chaque culture prise séparément.

La différence repose sur le fait que les familles ou les communautés étrangères n'ont jamais la possibilité de saisir séparément ces deux types d'exigences alors que les institutions peuvent alternativement feindre de passer de l'une à l'autre - ou mieux du coq à l'âne - pour régler leurs problèmes internes, sans modifier en fait ce qui demeure pour elles l'essentiel : intégrer les communautés étrangères à la culture occidentale pour mieux contrôler leur devenir.

3. Le fonctionnement actuel de l'action sociale et les problèmes de la coordination

Les communautés étrangères apparaissent comme l'enjeu des conflits qui opposent les institutions. La manière dont le mode de vie de ces populations apparaît dans le discours que chaque institution tient en direction des autres, est davantage le symptôme des rapports que chacune entretient avec toutes, que l'expression des conditions requises pour ces communautés élaborent elles-mêmes les instruments nécessaires à leur survie culturelle et sociale.

Rien n'apparaît mieux que dans l'analyse des problèmes que soulève la coordination.

Nous avons vu que l'opération de restauration créait auprès des familles des conditions favorables à un investissement des équipements sur un mode différent de celui qui avait jusqu'alors prévalu.

Dès cette période, les responsables de la restauration imaginent donc la réouverture des équipements et prennent contact avec les autres professionnels du quartier :

"Elle (l'équipe) a dit, maintenant que nous en sommes là, interpellons les autres équipes pour qu'elles nous aident à ouvrir l'équipement, avec une coresponsabilité, une cogestion de la structure etc..."

L'idée d'une coordination est d'autant moins bien acceptée que la période de restauration, en stabilisant les jeunes, avait quasiment institué un équilibre fondé sur un partage territorial. On craignait de surcroît un réveil des difficultés passées. Le premier mouvement est donc un mouvement de refus.

A nouveau, sur intervention de la municipalité, plusieurs réunions de travail sont programmées avec l'ensemble des travailleurs sociaux. Elles aboutissent à la création d'un collectif et à la nomination du responsable de la restauration comme coordinateur. Le coordinateur est chargé d'animer le collectif et de faire appliquer ses décisions.

Les objectifs sont clairs : l'échec de la politique d'intégration des équipements a créé des conditions beaucoup moins satisfaisantes encore que celles qui lui préexistaient.

"Partout se pose le problème des équipes qui éclatent les unes par rapport aux autres, les équipes qui se démarquent, qui refusent de se laisser bouffer par les autres, qui jouent la carte de la spécificité de l'originalité".

Il s'agit donc de concourir à créer les conditions d'une action sociale relativement homogène, d'atténuer la mise en compétition des équipes les unes par rapport aux autres en faisant disparaître les "abus" auxquels elle donne lieu, de concerter les initiatives en faisant converger les efforts.

Les rivalités institutionnelles sont jugées "désastreuses" du point de vue des répercussions qu'elles ont sur les "usagers", mais paradoxalement on souligne que plus se réduit la marge d'initiative collective des institutions, plus s'accroît la marge d'initiative individuelle des usagers; paradoxe qui n'en est pas un si on reconnaît que les rapports entre les institutions et les usagers sont des rapports d'antagonisme.

"Il y a une utilisation abusive des moyens mis à la disposition (...) moi je suis usager, je viens te demander quelque chose, tu ne veux pas, bon je vais voir l'autre, l'autre ne veut pas, je vais voir un troisième et ainsi de suite... Or comme l'information circule mal au niveau des professionnels, mais par contre beaucoup plus rapidement au niveau des usagers, puisqu'on est dans un périmètre restreint où tout le monde connaît tout le monde et qu'en plus les gitans sont très soudés... tu vois ce que ça peut donner..."

Ce qui est souligné ici outre la profonde cohésion du groupe des usagers vis-à-vis de l'action sociale, c'est l'hétérogénéité des travailleurs sociaux face au rôle de l'action sociale, que la coordination voudrait réduire

à un problème technique (la transmission d'information) mais qui reflète la manière dont chacun d'eux intériorise ou non les aspects contradictoires du rôle qu'il est amené à exercer. Ce n'est pas un hasard si le refus est au coeur de l'argumentation qui nous est proposée.

Or les modalités de l'intériorisation des contradictions de l'action sociale qui pour chaque catégorie de travailleurs sociaux constitue bien le principe régulateur de sa conduite et de ses comportements, soulèvent non pas un problème technique mais bien un problème social et politique.

Ainsi Jeannine Verdès-Leroux a raison de renvoyer l'analyse du discours et des pratiques des travailleurs sociaux au repérage de leur origine de classe (12) mais a tort de conclure à l'homogénéité de la domination symbolique qu'elle exerce et qu'elle fonde sur l'homogénéité du recrutement social chez les travailleurs sociaux (classes moyennes).

Non seulement, les classes moyennes sont désormais soumises à des contradictions qui font qu'elles ont cessé de s'identifier globalement aux objectifs idéologiques et politiques des classes dominantes, mais on observe de surcroît une diversification du recrutement social de l'action sociale qui cesse d'en faire l'instrument de domination efficace d'une classe sur l'autre, ce qu'elle a été jusqu'à ces derniers temps.

C'est donc dans la perspective de l'intériorisation des contradictions auxquelles sont soumis les travailleurs sociaux qu'il nous faut resituer les problèmes de la coordination. Le même mouvement qui par un morcellement croissant des rôles et des fonctions réduisait le champ de totalisation pratique auquel chaque catégorie de travailleurs sociaux pouvait accéder "professionnellement" et qui réduisait par conséquent le jeu des contradictions auxquelles il était soumis, se retourne actuellement pour tenter de définir de nouveaux principes de totalisation et garantir l'efficacité des actions engagées; tout se passe en effet comme si l'utilité marginale du travailleur social pour une totalité donnée, le quartier diminuait au fur et à mesure qu'augmente leur nombre.

"Les institutions se sont bien aperçues à un moment que plus il y avait de travailleurs sociaux sur le terrain, plus il y avait de bagarres interéquipes et interprofessionnelles et que l'efficacité n'était pas à la mesure des moyens mis en oeuvre".

(12) Jeannine Verdès-Leroux - Le travail social. op. cit.

On en arrive donc à ce paradoxe, qu'au fur et à mesure qu'augmentent les effectifs sociaux, les ressources uniquement consacrées à en maintenir la possibilité (réunion de travail, réunion de concertation, synthèses de quartier, assemblées générales, assemblées partielles, commissions techniques ou comité de gestion...) s'accroissent dans des conditions plus que proportionnelles à leur efficacité additionnelle.

Le débat sur la manière de s'y prendre et de s'organiser a progressivement recouvert la question de savoir ce qu'on allait faire.

En l'absence d'une liaison organique des travailleurs sociaux avec la population susceptible de leur conférer une légitimité en mesure de contrebalancer celle que leur procure leur statut ou leur appartenance institutionnelle, le collectif représente la tentative toujours avortée - mais constamment reprise parce que toujours nécessaire - de développer des régulations horizontales de nature à atténuer les dysfonctionnements que provoquent les régulations hiérarchiques. C'est ce qu'exprime le coordinateur en ces termes :

"Je t'ai déjà dit que j'étais là pour mettre de l'huile dans la machine quand ça grinçait quelque part, et c'est vrai que je passe la moitié de mon temps à éviter les affrontements et à régler les problèmes de terrain entre les équipes et les gens..."

Mais ce dispositif ne peut être que faiblement institué sous peine de surimposer une structure de pouvoir supplémentaire à celles qui existent déjà ou entrer en conflit avec elles pour s'y substituer.

D'où le paradoxe de la coordination qui revient à ceci : les institutions qui la mettent en place ne peuvent lui accorder davantage de pouvoir qu'il est nécessaire d'en disposer pour corriger les effets de leur propre dysfonctionnement.

"Ici, on lutte contre du pouvoir avec de la bonne volonté" nous confie le coordinateur.

Toutefois, dans des situations où tout le monde se déclare "prisonnier", y compris de situations qu'il a lui-même contribué à mettre en place, la coordination ne peut qu'osciller entre la recherche de compromis locaux, au coup par coup, exigeant des manoeuvres de plus en plus subtiles dans des marges de plus en plus précaires, et le fantasme d'une direction unique et centralisée qui renvoie à celui, symétrique d'un contrôle populaire par les usagers.

"Tant qu'on arrivera pas à foutre tout ça en l'air par un moyen qui reste à définir et à regrouper les gens d'une certaine façon avec un pouvoir, ... on en sortira pas (...) Je suis très favorable aux équipes dépendant d'un même organisme et fondamentalement contre les organismes différents sur un même secteur".

Dans l'impossibilité de concilier l'inconciliable, c'est-à-dire de mettre en place un fonctionnement qui tiendrait son efficacité de la centralisation des pouvoirs qui l'organisent tout en disposant d'une légitimité sociale non contradictoire, nombreux sont ceux qui désormais recherchent une solution dans le rattachement de l'action sociale à des structures de pouvoir élu.

Cette tendance qui parachève le système du "clientalisme" en lui donnant une apparence de stabilité, souligne davantage les impasses actuelles de l'action sociale plutôt qu'elle ne contribue à lui donner une solution. Dans les rares circonstances où l'action sociale est directement reliée au pouvoir politique, l'exclusion des populations immigrées ne fait que sanctionner leur exclusion de la vie politique. Accordera-t-on le droit de vote aux immigrés en même temps qu'on rattachera l'action sociale à des structures de pouvoir élu ?

C A R R O S L E N E U F

1. Situation d'ensemble
2. La population
3. Le dispositif social actuel : équipements et travailleurs sociaux
4. Les principaux problèmes
5. Les activités du service social :
 - 5.1. Le programme d'alphabétisation ou les fausses déconvenues de la coopération institutionnelle
 - 5.2. Le terrain d'aventure
 - 5.3. Le travail de l'équipe de prévention Montjoye
 - 5.4. Les activités de l'A.T.E.

LA VILLE NEUVE DE CARROS (1)

1. Situation d'ensemble

Située dans la périphérie immédiate de l'agglomération niçoise (2) la ville neuve de Carros s'inscrit dans le plan d'aménagement départemental de la basse vallée du Var.

L'urbanisation de cette zone qui s'est accélérée à partir des années 65 a donné lieu à une déconcentration des activités, qui devrait - dans la décennie à venir - faire de la basse vallée du Var le pivot d'une conurbation littorale étendue.

Il y a lieu de penser que le mouvement se poursuivra en dépit des conflits sociaux qu'il a déjà suscités et qui tiennent pour l'essentiel à la remise en cause de la vocation agricole de cette zone.

L'unique journal de la région "Nice-Matin", vient déjà d'y transférer ses locaux et se trouve à proximité du récent Marché d'Intérêt National (M.I.N) et tout près de l'aéroport lui-même en voie d'agrandissement au moyen d'importants travaux qui permettent l'installation d'un port en eaux profondes non loin des pistes d'envol. Ce port rendra désuet l'actuel vieux port situé en bordure de la vieille ville. Un centre hospitalo-universitaire est également projeté dans cette zone, où l'autoroute Estérel-Côte d'Azur vient de parvenir et qui est limitée au Nord par la zone industrielle de Carros-le-Neuf conçue pour être la zone industrielle de l'agglomération niçoise.

Les travaux de l'autoroute ont d'ailleurs été l'occasion de la résorption d'un des derniers grands bidonvilles de France (le bidonville de la Digue des Français) installé sur le domaine fluvial du Var (juin 1976).

(1) En dehors des entretiens que nous avons eus avec les responsables ou les animateurs des différents services sociaux ou les usagers, l'élaboration de ce dossier repose sur les documents suivants :

- rapports municipaux du 17.4.1975 et du 5.6.1975
- rapports GRECO du 30.9.1975
- M. Prouin : éléments d'étude psychosociologique concernant la cité nouvelle de Carros-le-Neuf. Ronéo, Association Montjoye, Nice, nov. 1975.
- Eliane Perrin : étude sur le travail social de la CAFAM dans la ville nouvelle de Carros-le-Neuf, CAF, juin 1976.
- M. Wauquier : approche d'un travail communautaire, ronéo, déc. 1977
- Laboratoire de Sociologie. Projet de recherche ATP. "Observatoire du changement social et culturel", nov. 1976.

(2) Cf. plan de situation

La ville neuve de Carros s'inscrit donc dans cette logique d'ensemble à laquelle participe la politique départementale en matière de logement social; ceci permet de comprendre les caractéristiques principales du recrutement qu'elle opère.

Conçue à proximité de la zone industrielle, sur la rive droite du Var, elle devait avoir toutes les caractéristiques fonctionnelles de l'habitat urbain : liaisons habitat/travail intégrées, zones de loisirs et de services, équipements sociaux, sportifs et commerciaux. Lorsque les premiers habitants arrivent en mars 1971, il n'y a aucun équipement et la zone industrielle n'offre pas le nombre prévu de nouveaux emplois. Ainsi, une grande partie des travailleurs dont l'entreprise s'est délocalisée dans la zone industrielle préfèrent continuer à vivre à Nice quitte à faire des trajets quotidiens plus importants pour se rendre sur les lieux de leur travail. Inversement, des familles qui attendaient un logement social depuis très longtemps l'acceptent, bien que leur nouvel habitat les éloigne considérablement du lieu de leur travail : ce sera le cas de la plupart des familles étrangères.

2. La population

La construction de la ville était prévue en deux tranches et seule la construction de la première tranche est actuellement terminée, la seconde étant en cours de construction.

La première tranche comprend 1 228 logements, dont 1 011 sont habités depuis février 1976. Sur un total de 1 011 logements, 485 sont des H.L.M., 228 des I.L.N. et 238 sont en accession à la propriété. De nombreux logements en accession à la propriété sont déjà sous-loués et progressivement se dessinent les contours de la "vocation ouvrière" de la cité. Les loyers étant relativement bas (350 F plus charges pour un F4 H.L.M.), le nombre de pièces par appartement se répartit de la façon suivante :

F1	F2	F3	F4	F5	F6
2 %	7 %	28 %	46 %	15 %	2 %

Les principales caractéristiques de la population de Carros-le-Neuf sont :

1. Une forte densité de population étrangère
2. Une population extrêmement jeune
3. Une population dont le niveau socio-économique est exceptionnellement faible

1) La densité de population étrangère à Carros-le-Neuf (13,5 %) est supérieure à la moyenne de l'agglomération niçoise, mais reste inférieure malgré tout à la densité de certains quartiers (Vieux-Nice). On peut y voir le double effet des mécanismes d'accès au logement social qui, d'une part reportent les familles étrangères à la périphérie urbaine mais les y reportent de manière doublement sélective :

- en garantissant un quota supérieur au-delà duquel on estime que la probabilité d'émergence de troubles sociaux graves est trop élevée pour être dépassée.

- en répartissant l'ensemble des familles dans la totalité de la cité selon leur plus ou moins grande "proximité" culturelle. Ces familles sont principalement Nord-africaines (150) et italiennes (100), mais nous rencontrons également des Portugais et des Espagnols; essentiellement composée de familles nombreuses (à 13,5 % du total de la population correspond 30 % des enfants scolarisés) initialement réparties dans l'ensemble de la ville même, la communauté étrangère s'est progressivement regroupée dans la "ville du haut".

L'enquête du service social notait en 1975 de fréquents déménagements de bloc à bloc, déménagements parfois même clandestins et qui ont mis les administrateurs de l'O.P.D.H.L.M. devant une situation de "fait accompli".

2) La population est extrêmement jeune puisque 48,5 % de l'ensemble des habitants a moins de 20 ans et son taux de natalité est élevé, 3,8 % en 1976. La mairie a recensé 1 379 enfants scolarisés qui se répartissent de la façon suivante :

- maternelle 24 %
- primaire 50 %
- C.E.S. 26 %

3) Le niveau socio-économique de la population est exceptionnellement bas. Les symptômes en sont nombreux :

- a - en 1975, plus de 20 % des impôts n'ont pas été payés
- b - on comptait plus de 100 000 F de loyers impayés
- c - environ 150 familles devaient plus de deux mois de loyer dont une vingtaine était en voie d'expulsion
- d - les services de la mairie ont enregistré la même année 200 dossiers d'inscription au chômage

e - la progression des dossiers d'Assistance Médicale Hospitalière (A.M.H.) et d'Aide Médicale à domicile (A.M.D.) ne cesse de croître depuis 1971, elle a été multipliée par 8 en l'espace de 4 ans. Fin 1975, on notait une aide médicale pour 10 habitants les immigrés représentant 42 % de l'Aide médicale globale.

L'afflux de population qu'a représenté la construction de la ville nouvelle a soulevé des problèmes considérables à la municipalité puisqu'il a pratiquement multiplié par quatre le chiffre de sa population sans multiplier le montant de ses ressources dans des proportions comparables.

La commune doit donc faire face à des besoins en équipements sociaux, culturels et sportifs énormes, tout en disposant d'un revenu fiscal extrêmement réduit.

La municipalité compte en partie résoudre ces problèmes par la construction de la deuxième tranche de logements : en tout 1 700 logements en accession à la propriété.

La construction de cette tranche devrait avoir pour conséquence de doubler la population tout en s'adressant à des catégories sociales à revenus plus élevés. Elle doit normalement (3) se dérouler sur 8 ans, à raison de 212 nouveaux logements annuels. Elle devrait également comprendre tous les équipements sociaux, commerciaux et sportifs qui n'ont pas été mis en place lors de la première tranche.

Dès à présent, il est net, et la plupart des études le confirment, que si le plan d'équipements se déroule comme prévu, la future ville de Carros sera coupée en deux :

- la ville "du haut" avec une majorité d'H.L.M. et d'I.L.M. constituant la ville pauvre, elle-même soumise à un clivage français/étrangers qui s'accentue, opposée à
- la ville "du bas", ville riche accédant en majorité à la propriété.

L'une et l'autre séparées par d'importants équipements collectifs constituant à la fois la limite entre ces deux fractions sociales et le seul espace où elles auront vocation à se rencontrer. Les limites bien précises qui sont imparties à notre travail ne nous permettent guère d'approfondir davantage l'analyse des processus sociaux en jeu dans la production du cadre

(3) Normalement c'est-à-dire d'après le troisième plan d'urbanisme. "Des vicissitudes" (conflits entre l'O.P.D.H.L.M. et les entreprises) ont abouti à un retard considérable dans les travaux et à des remaniements successifs des plans d'équipements.

bâti, ni même les modes de socialité qui y sont associés (4). Il est toutefois remarquable de saisir ici et de la manière la plus probante - ce qui ailleurs (5) nous permet de comprendre que certains équipements collectifs ne puissent plus désormais fonctionner que dans la logique de leur propre échec, à savoir le processus social global qui conduit à institutionnaliser les équipements collectifs comme espace de régulation et de contrôle des "dysfonctionnements" inscrits dans la mise en oeuvre des plans d'urbanisme et des "contraintes" à la construction. Ces "dysfonctionnements" sont liés pour l'essentiel aux effets ségrégatifs des plans d'urbanisme que l'existence des équipements sociaux accuse, en même temps qu'ils reçoivent pour tâche de les atténuer ou de les faire disparaître. Contraints à n'intervenir que sur des effets dont le plan d'urbanisme est principalement la cause, les équipements sociaux sont simultanément la négation et la condition de possibilité du plan.

La négation, car ils tendent en permanence à en neutraliser les conséquences par un travail de prévention ou d'arbitrage, mais la condition de possibilité car, le faisant dans le cadre d'un déterminisme plus global défini par le Plan, ils ne peuvent que le "viabiliser" sans jamais remettre en question - car ils n'en ont pas la capacité - les rapports sociaux dont il est l'expression. Il faut bien saisir que ce que nous appelons le Plan d'urbanisme et les équipements collectifs ne sont l'un et l'autre que l'expression de rapports sociaux dont c'est une des difficultés de notre travail que d'appréhender leur mode d'articulation.

Ainsi, les équipements collectifs apparaissent comme un espace d'arbitrage nécessaire mais impossible. Il suffit, par exemple, de parcourir les grandes lignes du rapport préliminaire à l'implantation du service de prévention Montjoye sur Carros-le-Neuf (6) pour saisir de quelle manière l'implantation de ce "service" correspond à une stratégie de contrôle où alternativement les éducateurs de rue ou les services de police ont des initiatives à prendre pour prévenir - chacun à leur manière - l'émergence de troubles saisis comme spécifiquement urbains.

(4) Pour ce type d'analyse on se reportera au travail de Francis Godard et Jean-René Pendariès. Les rapports de propriété du logement - ségrégation résidentielle et gestion du logement. Laboratoire de sociologie de l'Université de Nice - direction de la construction, déc. 1976 (450 pages)

(5) Parce que nous avons pu avoir plus rapidement accès à certains documents, nous tenterons une analyse plus détaillée de ce processus dans le cas du quartier Abbaye-Châtelet à Grenoble.

(6) Mme Proquin, op cit.

Citons Mme Prouin :

"Actuellement, la délinquance reste limitée pour les raisons suivantes :

. Topographiquement (et selon la gendarmerie) la ville ne se prête pas à faciliter les délits graves (agression à main armée) parce qu'il n'y a pas d'anonymat comparable à celui des grandes villes (...) ville découverte où l'on voit tout, rues en cul de sac et larges, isolement de la ville par rapport à la périphérie, etc..." (7)

La morphologie même de l'espace urbain favorise la mise en oeuvre de toute une technologie du regard et de la surveillance, première condition du contrôle. Nous reviendrons plus longuement sur cet aspect dans le document de synthèse.

3. Le dispositif social actuel : équipements et travailleurs sociaux

1) Il faut bien saisir le caractère provisoire et par conséquent fragmentaire du dispositif social actuel qui souligne l'aspect transitoire de la phase actuelle d'urbanisation et qui normalement devrait trouver une forme beaucoup plus achevée au terme de la seconde tranche avec les équipements sociaux intégrés.

Pour l'instant, et au total nous rencontrons trois appartements (F4) qui ont été mis à la disposition des services sociaux par l'Office départemental d'H.L.M. :

- un premier local a été mis à la disposition de la C.A.F. : il est situé au premier étage d'un immeuble et abrite les permanences d'une assistance sociale de la C.A.F. et de Sécurité Sociale, les activités de la conseillère E.S.F. et d'un "tuteur"; y travaille également un "agent d'accueil".
- un autre appartement réunit une puéricultrice, le service d'hygiène mentale, le service des tutelles de l'U.D.A.F., une assistante sociale de la D.D.A.S.S., une assistante sociale de la préfecture et une assistante sociale d'A.E.M.O.
- à la même adresse, et sur le même étage, un autre appartement a été mis à la disposition de l'Association Montjoye pour développer ses activités de prévention (3 éducateurs de rue).

Il n'y a pas d'équipements sportifs.

Les équipements culturels se réduisent à une M.J.C. qui développe

(7) Mme Prouin. Eléments d'étude psychosociologique concernant la cité nouvelle de Carros le Neuf. Association Montjoye. Nice, novembre 1975.

les activités de cyclotourisme, de danse classique, de gymnastique et de modélisme - le recrutement de la M.J.C. semble prioritairement s'adresser à une frange "moyenne".

Notons également :

- une salle de réunion publique mise à disposition par la municipalité pour toutes espèces d'activités faiblement répétitives (bals, réunions, etc...)
- un local qui dans les mêmes conditions est réservé aux activités d'enfants et d'adolescents, il était utilisé jusqu'à maintenant par l'animatrice de la C.A.F.

2) On peut répartir les travailleurs sociaux en fonction du temps qu'ils consacrent à la fonction qu'ils exercent :

- temps complet :

- 3 assistantes sociales CAF, DDASS, AEMO (ville de Nice)
- 1 animatrice de la CAF
- 1 conseillère ESF CAF
- 1 tutrice UDAF
- 3 éducateurs de rue (association Montjoye)

- temps partiel :

- 4 assistantes sociales (BTP, scolaire, préfecture, Sauvegarde)
- 1 éducatrice des "Amis des gens de la route"
- 1 puéricultrice DDASS
- 1 psychologue AEMO
- 1 tuteur CAF
- 1 service d'hygiène mentale reçoit sur rendez-vous une après-midi par semaine, il comprend :
 - 2 infirmiers psychiatriques
 - 1 médecin psychiatre pour adultes
 - 1 " " pour enfants
 - 1 psychologue
 - 1 psychomotricienne
 - 1 orthophoniste

4. Les principaux problèmes

Les principaux problèmes que rencontre la population de Carros-le-Neuf ont des racines économiques évidentes liées à la situation professionnelle précaire des chefs de famille, situation qu'aggrave encore la conjoncture

régionale de l'emploi.

A cela viennent se superposer les difficultés énormes que rencontrent les femmes qui désireraient trouver un emploi salarié; leur situation se résume à ceci que, payées au SMIG, si elles déduisent de leur gain les coûts de garde, de transport et de repas de midi sans compter la fatigue supplémentaire, leur salaire s'additionnant à celui de leur mari fait passer les revenus du ménage dans des catégories fiscales telles que, non seulement elles n'ont plus aucun avantage économique à travailler mais, dans la plupart des cas, le calcul aboutit à un désavantage net.

Ainsi s'explique que malgré une population jeune importante, la population de Carros soit plus faiblement active qu'ailleurs, même si l'on inclut dans ce chiffre les chômeurs déclarés.

Il y a lieu de penser que ce problème ira en s'accroissant dans les années à venir d'autant plus qu'il sera amplifié par ce qui représente le second grave problème de la ville neuve que soulignent les responsables municipaux : le problème de la jeunesse. Il paraît peu probable, en effet, que la conjoncture globale de l'emploi s'améliore (même si elle s'améliore) dans des proportions compatibles avec la demande que laisse présager la composition actuelle de la population par âge (46,2 % a moins de 15 ans).

Le troisième problème préoccupant qui ne semble pas jusqu'à maintenant avoir retenu toute l'attention requise, aussi bien de la part des élus municipaux que des responsables de l'action sociale, est celui du racisme. Il revêt ici des formes diffuses et latentes aussi bien de la part des adultes que des enfants, c'est un racisme quotidien, "ordinaire" et qui n'a pas dépassé jusqu'à maintenant le stade d'un antagonisme au niveau de la relation primaire. Toutefois, des symptômes existent d'un processus ségrégatif croissant à propos duquel n'importe quel conflit d'importance pourrait trouver un terrain propice de condensation (spécialisation d'espaces par phénomène d'auto-exclusion, regroupement spatial des familles, etc...)

L'attitude dominante actuellement dans les services sociaux étant de s'adresser "indistinctement à tout le monde", on aboutit souvent de la sorte à nier purement et simplement le jeu des dynamismes et l'expression des différences culturelles et à donner pour acquis ce qui précisément pose problème : les rapports entre communautés culturelles distinctes.

Indépendamment du service social traditionnel que nous aborderons de façon plus complète par ailleurs, la forte implantation de la C.A.F. sur Carros-le-Neuf en fait le lieu d'une expérimentation du travail collectif qui

correspond assez bien aux nouvelles orientations du service social (8). Nous nous intéressons donc plus particulièrement à deux expériences de travail collectif :

- l'expérience d'alphabétisation qui s'est déroulée d'avril 1973 à mai 1976
- l'expérience de promotion de "l'Association pour le terrain d'aventure et aires de jeu de Carros" qui a débuté en janvier 77 et qui se poursuit encore actuellement.

Nous aborderons également le travail de l'équipe de prévention Montjoye et nous dirons quelques mots de la permanence sociale que tient l'association pour "l'aide aux travailleurs étrangers" (A.T.E.) qui nous paraît significative d'un certain "style" de travail qui continue à se développer.

5. Les activités du service social

5.1) Le programme d'alphabétisation ou les fausses déconvenues de la coopération institutionnelle

L'expérience d'alphabétisation s'est déroulée d'avril 1975 à mai 1976, principalement en direction des femmes immigrées et à l'initiative des travailleurs sociaux de la C.A.F. qui ont suscité la coopération des formateurs de Culture et Liberté et de deux intervenants bénévoles.

De l'aveu même des différents intervenants, cette expérience s'est soldée par un échec dont nous essayerons d'analyser la logique, pour en apprécier ensuite les conséquences, concernant l'impact que le service social peut avoir sur les relations entre communautés de cultures différentes (par comparaison avec l'expérience de travail communautaire). Nous distinguerons 4 phases dans le déroulement de cette expérience :

(8) Une circulaire d'orientation de la CNAF de septembre 1977 en précise les grandes lignes :

"Elle encourage toute expérience, tel le travail pluridisciplinaire qui vise des actions de type collectif et permet aussi une clarification des interventions des travailleurs sociaux et de leur technique (...). Il faut noter le rôle important que peuvent jouer les travailleurs sociaux au sein d'équipes pluridisciplinaires dans le cadre de l'animation globale des quartiers et des circonscriptions de travail social, soit pour des actions individuelles auprès des familles en difficulté, soit par des actions collectives en direction du public, de plus en plus diversifiées...".

Première phase :

Avril 1975 - septembre 1975 est une période d'élaboration du projet et de prise de contact. Les besoins d'alphabétisation quoique exprimés de manière diffuse paraissent considérables aux yeux des travailleurs sociaux non pas tellement comme expression collective - et relayée collectivement - d'une exigence accrue de contrôle sur l'environnement, mais comme accumulation sérielle de manques individuels enregistrés comme "résidus" de la relation d'aide (remplissage de formulaires administratifs, lecture et écriture de courrier, soutien pédagogique aux enfants d'âge scolaire, etc...).

Le même phénomène qui se reproduit au niveau de la permanence des assistantes sociales concerne par exemple les problèmes liés au logement ou aux prestations familiales - et qui dans certain cas a pu conduire des assistantes sociales à instituer des permanences collectives (9) - facilite la possibilité d'une institutionnalisation comme demande collective d'alphabétisation - précisément parce que des institutions existent déjà pour lui donner une réponse globale dans ces termes - mais atteste rarement de régulations communautaires ou collectives qui aient la dimension et surtout les caractéristiques que ce type de réponse lui suppose.

Ce malentendu sur lequel repose l'interprétation que les travailleurs sociaux font de cette accumulation de demandes individuelles partielles, justifie le montage institutionnel de l'expérience et accentue le caractère précaire et instable de ses fondements sociaux.

En effet, cessant de s'interroger davantage sur le "besoin", les travailleurs sociaux contactent les élus municipaux, le principal du C.E.S., les responsables départementaux d'organismes de formation permanente (UNEP, Culture et Liberté) afin de définir les objectifs et la mise en place du programme qui vont d'emblée se jouer ailleurs que sur le terrain même de l'expérience.

Ils rencontrent également les groupements ou les personnes susceptibles d'être mobilisés localement sur ce projet et de le relayer en direction de la population, mais cette démarche demeure sans écho. Soit que la recherche de relais à l'intérieur même de la communauté immigrée ait été jugée inopportune, soit qu'effectuée, elle ait simplement mis en évidence, le

(9) La quasi-identité des demandes dans le cadre de la permanence d'assistantes sociales conduit souvent celles-ci à répéter tout au long d'une matinée et pour dix familles différentes ce qu'elles pourraient expliquer avec beaucoup plus de détails face à un groupe. Mais rares sont dans ce cas les assistantes sociales qui interprètent l'identité et la répétition des demandes comme l'indice d'une demande collective.

faible degré de motivation à la base, toujours est-il que le programme s'élabore en rupture avec le milieu concerné.

La consécration bureaucratique de cette rupture va être la décision qui est alors retenue, d'opérer une enquête par questionnaire "afin de préciser la demande en matière d'alphabétisation".

Une vingtaine de familles seront contactées sur la base du dernier recensement - ce qui accuse encore davantage la méconnaissance des réseaux de relations communautaires - mais le questionnaire n'apportera rien de nouveau que les travailleurs ne sachent déjà : il soulignera avec force l'obstacle que constitue la garde des jeunes enfants (10).

Deuxième phase :

Elle sera consacrée d'octobre à septembre 1975 au stage d'initiation que les formateurs de Culture et Liberté organisent à la demande et à l'usage des travailleurs sociaux. Le stage dure cinq jours pendant lesquels seront abordés les principaux problèmes que soulève la mise en oeuvre du programme : clarification des objectifs, préparation des premières séances d'alphabétisation, aspects sociaux, culturels et politiques du projet...

D'après les travailleurs sociaux, le stage ne comprend aucune formation pédagogique pratique, mais d'après les formateurs de Culture et Liberté cet aspect ne fait que souligner leur refus de répondre à une demande uniquement formulée en termes techniques et instrumentaux.

Culture et Liberté propose alors à la CAF d'assurer ultérieurement le suivi pédagogique de l'expérience et cette proposition est acceptée. A l'issue de ce stage, deux bénévoles (dont une assistante sociale en disponibilité personnelle) se joindront à l'équipe.

Analysons cette séquence :

D'une part, les travailleurs sociaux mettent en évidence une demande à laquelle ils sont réputés ne pas pouvoir répondre sur un plan

(10) Cet obstacle qui reviendra en force ultérieurement dans l'explication donnée de l'échec de l'expérience et dans la mesure où aucune solution institutionnelle ne lui a été donnée, gagnerait à être précisé davantage. Extrêmement fréquentes en effet sont les situations dans lesquelles sont mobilisés les ressorts de l'entraide mutuelle et principalement pour la garde des enfants, lorsque "cela vaut la peine". Par ailleurs, nous avons observé certains groupes dans lesquels la garde des enfants est déléguée par rotation à chacune des participantes. Cela ne fait que souligner davantage le rôle prépondérant des motivations.

technique (11) mais inversement une réponse institutionnelle interne paraît possible au prix d'une redéfinition des rôles de chacun qu'il suffit de faire admettre par la hiérarchie du service social (l'encadrement) la demande de formation adressée à Culture et Liberté masque une demande d'intervention beaucoup plus large.

D'autre part, les formateurs de Culture et Liberté contactés pour répondre à une demande d'appui technique s'y dérobent et donnent une réponse à la demande institutionnelle implicite "en faisant passer" le principe d'un appui technique permanent, qui trouvera une issue dans la responsabilité qui leur est confiée - dès janvier - du montage institutionnel et financier de l'opération.

Dans l'intervalle, et dans le cadre de cette ambiguïté, se déroule tout un débat sur les méthodes à utiliser qui ne fera que prolonger le malentendu.

Il oppose les partisans d'un projet précis, minimum et suffisamment structuré aux partisans de la "non directivité" qui apparaît aux premiers comme une technique vague, de laisser faire, sans aucune rigueur.

Ce type de débat est toujours revenu dans la totalité des initiatives ou des expériences que nous avons eu l'occasion d'observer. De manière extrêmement fréquente, il consiste à déplacer sur un "terrain technique" lui-même très mal contrôlé, l'ensemble des incertitudes qui pèsent sur l'organisation et le montage institutionnel des programmes.

Poursuivi sur la base d'un rapport fantasmatique du savoir au pouvoir les blocages qu'il met en évidence sont toujours supposés devoir être arbitrés par le groupe des alphabétisés qui demeure très communément étranger et extérieur aux enjeux du débat, précisément parce qu'il a probablement été écarté du terrain (institutionnel) sur lequel ses enjeux se situent.

Le malentendu culmine dans les premières séances d'alphabétisation : chacun attendant de l'autre qu'il précise ses attentes et réciproquement; d'où les réactions des familles étrangères "ça traîne", "on a l'impression de perdre notre temps", "au début on aurait dit qu'ils (les formateurs) ne savaient pas ce qu'ils voulaient", etc...

(11) Cette question qui reviendra périodiquement tout au long de cette phase "l'alphabétisation est-ce ou non du travail social ?" ne tient pas tellement aux aptitudes réelles des travailleurs sociaux, mais davantage aux aptitudes que leur supposent les spécialisations et les découpages fonctionnels de la division technique du travail social.

Troisième phase :

C'est donc celle du travail d'alphabétisation proprement dit qui s'amorce avant même qu'une solution claire ait été admise par tous.

Elle s'étend sur trois mois (novembre 1975, janvier 1976) et comprend treize séances de travail, au rythme de deux séances de deux heures par semaine. L'équipe commence son travail pratiquement sans matériel pédagogique et la fréquentation est irrégulière. Seize personnes au total sont touchées (deux couples et douze femmes maghrébines seules). Fin janvier, l'expérience est provisoirement suspendue.

Entre-temps, on aborde la question du matériel pédagogique et celle du montage financier de l'opération au cours d'une réunion générale (cadres et travailleurs sociaux de la C.A.F., responsables de Culture et Liberté) à laquelle les bénévoles sont absents.

La C.A.F. confirme sa demande de soutien pédagogique à Culture et Liberté, admet d'adresser au F.A.S. une demande de subvention qui lui sera reversée, et reconnaît cette association comme responsable de toutes les questions matérielles et financières.

Quatrième phase :

Elle s'amorce sur la manière de "redémarrer" l'expérience. D'après les responsables de Culture et Liberté :

"il s'agit maintenant de prendre un tournant, de se démarquer de l'alphabétisation telle qu'elle a commencé, en faisant la distinction entre alphabétisation et service social"

et ils s'appuient pour cela sur les bénévoles. Les travailleurs sociaux de leur côté, se sentent progressivement évincés du programme, ils vivent la démarche des responsables de Culture et Liberté comme "une tentative de prise de pouvoir", la situation se détériore. Quelques femmes ayant participé au programme recontactent la conseillère ESF pour commencer des activités de couture et adressent exactement la même demande aux formateurs de Culture et Liberté qui, début avril, convoquent par voie d'affiche. La deuxième réunion convoquée n'a pas lieu et à partir de là rien ne paraît pouvoir être à nouveau relancé.

Le 11 mai, la C.A.F. renonce à la subvention du F.A.S., en informe Culture et Liberté et stoppe l'expérience.

La demande de subvention adressée au F.A.S. révèle rapidement la fragilité du dispositif institutionnel de coopération, et on peut lire toute cette expérience comme ce qu'il advient lorsque, le groupe alphabétisé

insuffisamment structuré pour en contrôler le déroulement, le soumet du coup à la dynamique des rapports entre institutions qui, si elles entrent en conflit sur la répartition des contrôles, sont au moins d'accord sur ceci, de le soustraire aux bénéficiaires directs de l'expérience, lesquels en demeureraient toujours radicalement exclus. Tant qu'une expérience se déroule dans un cadre institutionnel unique, elle peut toujours sans rencontrer de graves contradictions garantir son déroulement et donner l'apparence du succès en diffusant à l'extérieur des critères formels d'évaluation (nombre d'inscrits, fréquentation, etc...) et en renforçant à l'intérieur les contrôles ou les motivations secondaires, mais dès qu'elle repose sur une coopération entre institutions - les conditions mêmes de cette coopération apparaissent comme des révélateurs soit de la précarité, soit de la stabilité des besoins auxquels elle prétend répondre.

Ce type d'explication qui pose comme condition du succès d'une opération le contrôle que peuvent avoir les groupes sociaux auxquels elle s'adresse, ne restitue malgré tout que faiblement la complexité des situations - car c'est toujours d'un faible degré d'organisation associé à de faibles capacités de contrôle que l'on part. Nous n'avons fait que souligner ici la manière dont les institutions accusent plutôt qu'elles ne réduisent cet état de fait. Nous tenterons dans les éléments de synthèse et après avoir étudié les familles et les milieux de restituer davantage la complexité des situations.

5.2) Le terrain d'aventure

L'idée de lancer une association qui prenne en charge la promotion d'un "terrain d'aventure" destiné aux jeunes enfants de la ville nouvelle de Carros, est une idée du service social avant d'être une exigence des habitants.

Mais contrairement au programme d'alphabétisation, l'initiative qui est à l'origine du terrain d'aventure se présente comme un travail systématique sur les relations fondamentales qui unissent les habitants de la ville neuve.

Du point de vue du service social, il s'agit avant tout de rompre un "cercle vicieux" qu'on pourrait énoncer de la façon suivante :

Sous les effets conjugués des mécanismes d'accès au logement social et de la carence des plans d'urbanisme en matière d'espaces collectifs, non seulement aucune régulation symbolique ou idéologique fondée sur le sentiment d'une commune appartenance ne paraît possible, mais les possibilités

objectives mêmes d'un embryon de vie communautaire font également défaut (absence de lieu de rencontre, anonymat urbain, etc...). Ces deux aspects se renforcent mutuellement : une prise en charge collective des conditions objectives de l'habitat (12) supposerait au moins la perception d'une communauté d'intérêts, que ces mêmes conditions interdisent et réciproquement (13).

Rompre ce cercle vicieux, suppose un "coup de force" dont c'est précisément tout l'enjeu du travail social communautaire que d'évaluer dans quelle mesure on va pouvoir le mettre en oeuvre et en garantir durablement les effets.

Une première phase :

A partir de janvier 1977 sera consacrée à l'analyse de la situation par les travailleurs sociaux. C'est une analyse interne destinée à obtenir "le feu vert" des institutions sur l'expérience à conduire. Le feu vert obtenu, un document "terrain d'aventure" sera élaboré : il est destiné à circuler dans la cité parmi les usagers ainsi que dans les associations. Le terrain d'aventure - dont la formule déjà expérimentée par des associations de jeunesse - commence à se répandre, est présenté ainsi :

"C'est un espace, ou un terrain non aménagé, entièrement laissé à l'initiative des enfants. Ceux-ci y disposent de matériaux rudimentaires et d'outils leur permettant de construire à leur gré des structures (cabanes) qui servent ensuite à leur jeu".

L'enjeu est double : d'une part, il doit permettre de donner une réponse aux problèmes que soulèvent les loisirs enfantins, d'autre part, il doit contribuer au développement de la vie associative par la participation des habitants à sa gestion et à sa mise en place. Le terrain d'aventure doit donc reposer sur une mobilisation la plus large possible des habitants.

(12) En effet, il ne s'agit pas uniquement des conditions de l'habitat, mais également des conditions du ravitaillement. A ce propos, nous dirons quelques mots d'une expérience sur laquelle nous sommes insuffisamment documentés, mais qui nous paraît de tout premier plan : la tentative pour fonder ce que nous appellerons "une coopérative d'achat" en réponse au monopole de la vente que détenaient les quelques commerçants de la ville neuve. Il semblerait là encore que cette initiative - contrôlée par les travailleurs sociaux - n'ait guère dépassé le stade de pression exercée sur les pouvoirs publics en vue de l'implantation d'une "grande surface".

(13) Nous disons "et réciproquement" parce que la dynamique de la pratique collective - fondée sur le sentiment d'une appartenance commune - est telle, que c'est dans l'action que l'on découvre et approfondit les raisons que l'on a de lutter et de faire quelque chose ensemble, alors même que tout paraît l'interdire. La pratique collective possède et développe alors des mécanismes spécifiques de renforcement et de motivation.

1. Les associations locales sont contactées.
2. Les divers organismes concernés également :
 - . la Jeunesse et les Sports, les Francas, Cannes-Ranguin qui représentent des supports possibles.
 - . les Eaux et Forêts, le cadastre, l'office O.P.D.H.L.M. et la municipalité qui détiennent les clés de l'acquisition des terrains
3. Un début de "conscientisation" s'amorce en direction de la population par le biais du service social traditionnel et déjà se manifestent les premiers symptômes de "l'inertie assumée".

La seconde phase :

Pendant les trois derniers mois qui précèdent les vacances, les travailleurs sociaux vont systématiser cette démarche, d'"information", de "conscientisation" et de "sensibilisation". Il s'agit pour eux "d'accroître le niveau de motivation" de faire en sorte que les habitants se prennent enfin "en charge", qu'ils deviennent "autonomes". Et l'on pourrait se demander si cette tâche, perpétuellement remaniée et perpétuellement en échec ne serait pas - dans le cadre du service social - une tâche irréalisable qui se fait régulatrice en se posant toujours comme pouvant être un jour réalisée.

Toute la ruse, mais également la faiblesse, du service social, consiste à "travailler" des réciprocités, tout en faisant comme s'il s'agissait de réciprocités immédiates (14).

La population et les associations sont "convoquées" séparément, "afin que les habitants puissent s'exprimer de manière plus spontanée et libre et éviter que les "notables" monopolisent la prise de parole".

1. Du côté de la population mille deux cents (1 200) tracts sont distribués dans les boîtes aux lettres "conviant la population à venir s'exprimer sur les loisirs d'enfants".

La réunion regroupe 16 personnes et sera "mouvementée, voire passionnée". Les travailleurs sociaux notent "la richesse du groupe et une grande participation".

Cette réunion sera suivie d'une seconde à la demande des participants, mais elle ne paraîtra que faiblement concluante :

(14) L'analyse des entretiens que nous avons eus avec les familles montre déjà que ces réciprocités sont "travaillées" de part et d'autre et que c'est précisément dans cet intervalle que se logent les enjeux, mais aussi toute l'ambiguïté de la relation d'aide.

"Au niveau de la prise en charge, rien n'est encore acquis. Le groupe semble tout attendre des travailleurs sociaux, des institutions et de la mairie. Nous reprécisons à chaque occasion (...) que nous ne ferons rien tout seuls". (17 juin)

Rendez-vous est donné pour la rentrée scolaire.

2. Du côté des associations - convoquées par lettre - la démarche ne rencontre qu'un faible écho :

La municipalité représentée par son adjoint y accorde toutefois un vif intérêt dans la mesure où elle discerne dans cette initiative la possibilité de renforcer son emprise sur l'office d'H.L.M. en vue de récupérer un certain nombre de terrains autour de la ville.

Les travailleurs sociaux notent "un climat général de satisfaction" avec toutefois cette crainte de voir retomber les choses pendant la période des vacances. Ces différentes réunions leur font apparaître "l'importance de contrôler au maximum ce qui pourrait se passer dans l'intérêt de l'action à mener".

A partir d'octobre :

Les choses se précipitent car la municipalité avise l'équipe qu'elle vient d'obtenir un terrain de 5 000 m² dont 1 500 pourraient être utilisés dans la réalisation du terrain d'aventure : "à condition que la population en fasse rapidement la demande".

Il est extrêmement intéressant de noter alors les réactions des travailleurs sociaux car ils élaborent toute une stratégie du "pour" et du "contre" dans laquelle les avantages et les inconvénients sont soigneusement évalués avant de prendre une décision.

Nous reviendrons plus longuement sur cet aspect, mais disons en quelques mots que la situation se présente de la manière suivante :

- soit que les travailleurs sociaux prennent en mains le contrôle des opérations et mettent eux-mêmes en place l'association car le temps presse (terrain très convoité) et que la population "ne paraît pas prête",

- soit ils transmettent l'information à la population pour qu'elle se détermine, admettent alors de passer au second plan, mais ils prennent en même temps le risque de voir la situation évoluer beaucoup plus rapidement que la population, d'autant plus qu'eux-mêmes paraissent avoir déjà été "pris de court". Une solution intermédiaire est alors adoptée : elle consiste à admettre le principe d'une participation provisoire des travailleurs sociaux dans l'association "après autorisation de nos institutions respectives".

Le "feu vert" étant une fois de plus obtenu, il s'agit de faire vite afin de relancer l'action.

Une réunion avec la population est convoquée pour le 21 octobre, qui réunira une trentaine de personnes. Les moyens sont renforcés :

1. une trentaine d'affiches "un terrain d'aventure à Carros" sont collées un peu partout dans la ville neuve,
2. 150 affiches convoquant à la réunion sont placées dans chaque entrée d'immeuble et dans chaque entreprise de la zone industrielle,
3. 1 200 tracts sont distribués à la sortie des écoles,
4. un panneau d'exposition avec photos et explications permet d'engager, le jour du marché, un dialogue avec la population.

Cette réunion paraît avoir enclenché le processus, puisque :

- la décision de créer une association est retenue,
- on admet le principe d'une répartition du groupe en commissions de travail dont l'une spécialement chargée des rapports avec la mairie.

A partir de là, et entrecoupés de nombreuses réunions, les événements se succèdent :

- 25 octobre : lettre adressée au Maire (11 personnes)
- 26 octobre : remise de la lettre au Maire (2 personnes)
- 4 novembre: commission de travail sur le dossier "terrain d'aventure" (7 personnes)
- 8 novembre: visite du terrain avec le Maire (20 personnes)
- 9 novembre: commission de travail sur le dossier "terrain d'aventure" (7 personnes)
- 14 novembre: rédaction finale du dossier (2 personnes)

De leur côté, les travailleurs sociaux multiplient les contacts avec les associations.

Au moment où nous avons réuni les éléments de ce dossier (fin décembre), l'association n'était pas encore constituée mais paraissait en bonne voie.

. Les principaux problèmes que signalaient les travailleurs sociaux, se résumaient dans les questions suivantes :

- Comment maintenir durablement le niveau de mobilisation (hantise des "temps creux")

- Comment maintenir le contrôle face à des risques éventuels de récupération : "prise de pouvoir par les notables", d'autant plus probable que la frange de population touchée par le projet "n'ose pas encore prendre officiellement des postes de responsabilité".

Sous cette hypothèse, les travailleurs sociaux envisagent un énorme travail de dissuasion d'un côté : "nous aurons à effectuer un énorme travail avec les détenteurs du pouvoir", et de persuasion de l'autre : "les préparer pour que dans le cadre de réélection ils soient susceptibles d'avoir suffisamment évolué pour se présenter à de tels postes".

• Ils notent "ne pas avoir rencontré jusqu'à présent d'obstacles insurmontables", mais c'est peut-être aussi que certains obstacles n'ont délibérément pas été affrontés et on aura remarqué tout au long du compte rendu que nous avons fait de cette expérience la singulière absence des familles étrangères.

Tout se passe comme si après l'échec de l'expérience d'alphabétisation, les travailleurs sociaux avaient momentanément renoncé à aborder les problèmes associés à la présence des familles étrangères, qu'ils continuent toutefois de traiter dans un cadre conventionnel (permanence).

Mais concernant le problème des enfants et celui du "terrain d'aventure", cette méconnaissance risque dans les mois à venir de soulever quelques problèmes difficiles à résoudre et que préfigure l'évolution des activités de l'animatrice. L'animatrice qui s'occupe de groupes de gosses a changé de local en janvier. Elle occupait avant un local municipal situé en contrebas de l'agglomération et comptait 5 enfants d'immigrés sur un groupe de 35 gosses. Actuellement, elle est dans un local situé en haut de l'agglomération donc plus proche des logements occupés par les familles étrangères. Elle comptait début janvier 3/4 d'enfants immigrés et maintenant elle ne touche plus que des enfants immigrés, les autres s'étant apparemment auto-exclus. Les travailleurs sociaux reconnaissent malgré tout que "le terrain d'aventure" a vocation pour bénéficier "autant si ce n'est plus" aux enfants des familles immigrées qu'aux autres, toutefois, aucune famille étrangère n'a participé, ni ne participe actuellement au groupe qui, en janvier s'est constitué en association.

Les travailleurs sociaux évoquent les obstacles d'ordre juridique que l'expérience en cours n'a pas cru devoir affronter.

"L'un des problèmes est d'ordre juridique. Si une association comprend plus d'un quart d'étrangers elle change de régime juridique et social et risque d'entraîner une enquête...".

On comparera cette expérience à celle que rapporte François Bonvin à propos du centre social Fonvert à Marseille (15).

S'agissant d'une toute autre dynamique "communautaire", on se rend compte que ces obstacles sont rapidement contournés, et qu'ils constituent non pas le résultat, mais le point de départ d'un processus autrement déterminant, précisément parce que ce sont les habitants eux-mêmes qui soulèvent la question des contrôles.

Les animateurs et responsables du centre social, élus et révocables par la population y apparaissent alors comme le relais de ces exigences et non pas l'inverse.

Reste ce délicat problème du droit d'association qui n'est pas encore reconnu aux étrangers et qui condamne toute initiative autonome à se maintenir et développer sur un plan informel, très peu susceptible de trouver une expression socialement significative.

5.3) Le travail de l'équipe de prévention Montjoye

Les équipes de prévention Montjoye se sont progressivement constituées au cours des deux dernières années (1976/77) et comprennent actuellement trois équipes implantées à Nice-Centre, Cannes et Carros-le-Neuf.

L'implantation d'une équipe d'éducateurs de rue ne va pas sans soulever d'énormes difficultés (16), mais contrairement à ce que nous avons pu observer ailleurs (St Gabriel, le Rouret) l'arrivée de l'équipe de prévention sur Carros n'a pas - à proprement parler - été précédée d'une demande institutionnelle forte. Elle s'inscrit davantage dans la logique de la mise en place d'un service qui - au moins dans un premier temps - justifie son intervention dans les termes stricts de la prévention. (17)

(15) François Bonvin : les Associations d'Aide aux travailleurs immigrés, FAS, Ministère du Travail, sept. 1977, chap. IV, p. 92-112

(16) Le projet d'implantation d'une équipe dans le quartier du Vieux-Nice par exemple, s'est heurté à l'opposition formelle d'un élu local

(17) L'enquête préliminaire à l'implantation de l'équipe de prévention sur Cannes (arrêté interministériel du 4 juillet 1972) souligne vivement cet aspect : "les rapports qui existeront entre chaque quartier (...) détermineront une participation plus active de la ville haute, ou au contraire une situation conflictuelle entre les deux zones... (...) Comment catalyser son potentiel de vie relationnelle dans la perspective d'éveiller ses habitants à une prise de conscience sociale collective et prévenir une aggravation de la situation dans l'avenir ?" M. Prouin, op. cit. p. 42.

L'équipe de Carros se compose d'un éducateur et de deux éducatrices recrutés par le directeur du service; leur recrutement s'est échelonné sur un an et demi, ce qui semble avoir affaibli la cohésion interne de l'équipe, qui a pour mission de prévenir et contrôler l'apparition de phénomènes de délinquance dans la ville neuve.

Le rapport préliminaire ne souligne que faiblement le rôle des disparités de composition ethnique dans la population de Carros, mais accentue fortement le déterminisme des conditions matérielles d'existence. Qu'ils soient arabes, français ou italiens, la prévention consiste en tout premier lieu à soustraire les adolescents de la rue (18)

Pour cela, l'équipe dispose d'un local aménagé (on peut y écouter de la musique) et chaque éducateur s'occupe d'un groupe particulier en organisant des activités (ski, alpinisme, ciné-club, etc...)

Ultime délégué du service social auprès de ces zones d'ombre et de ces terrains vagues dont parlait Henri Lavedan, l'éducateur de rue plus que tout autre travailleur social - est en situation de porte à faux - vis-à-vis des autres services sociaux d'abord, dans le cadre de sa propre institution ensuite.

"Nous sommes condamnés à être des emmerdeurs, nous confie le directeur du service, on ne peut pas faire ce que l'on fait et ne pas l'être".

D'un côté, l'espace et les modes d'intervention des éducateurs de rue doivent constamment s'élargir au fur et à mesure que s'approfondit l'antagonisme qui oppose les adolescents délinquants aux institutions de la

(18) Dès le début du mouvement d'urbanisation "la rue" devient la hantise des classes dominantes et inversement toute une partie de l'histoire des classes populaires se confond avec l'usage qu'elles font "de la rue". Au début du siècle, Henri Lavedan l'exprime avec vigueur : "Quel est dans la classe ouvrière, le plus grand danger pour l'enfant, l'homme et la femme, le principal ennemi de la famille ? C'est la rue. La rue attirante, bruyante, agitée qui grise et pervertit, la rue composite - et parfois inoffensive d'aspect - mais presque toujours sournoise, équivoque et malsaine, effrayante et formidable avec ses pièges, ses tentations, ses libertés et sa licence, ses affiches, ses cabarets et des petits avis, ses annonces, ses impudences et ses crudités, ses devantures, ses gestes et ses regards, ses papiers qui volent mais sont recueillis, ses écrits qui demeurent. La rue avec ses hôtels et ses terrains vagues, ses aveuglantes lumières et ses coins ténébreux, avec sa boue, ses bars, ses ruisseaux, son ivrognerie, ses hoquets, le poison de son atmosphère, de son alcool et de ses vices, le cynisme de son franc parler, l'audace de ses frôlements, de ses insinuations, de ses poursuites, de ses attaques, la rue sans-gêne enfin où tout s'étale, où la décence et le respect sont abolis, que l'on souille à plaisir, naturellement, comme si elle était destinée à cet usage, où l'on crie et l'on crache, où l'on jette tout pêle-mêle, restes de la table, détritrus de la vie, ordures du langage, du corps et de la pensée (...) où malgré soi l'on arrête, flâne, rôde, glisse et tombe". Henri Lavedan, La Famille française, Paris, Perrin, 1917, p. 143

société globale, de l'autre côté, leur marge d'initiative est constamment réduite par le rapport qu'eux-mêmes entretiennent avec leur propre institution. Si bien que pour saisir convenablement le fonctionnement d'une équipe de prévention, il est nécessaire d'appréhender simultanément les rapports qui se développent entre :

1. les représentants de la société globale,
2. les associations de prévention,
3. les équipes d'éducateurs,
4. les groupes d'adolescents (bandes de quartier, etc...).

Pour les éducateurs, leur seule chance de succès apparaît dans le renforcement de la relation primaire (interindividuelle) ce qui suppose une "désinstitutionnalisation" maximale de leur pratique, au moins aux yeux des adolescents (19). L'essentiel pour les éducateurs de rue, c'est finalement de maintenir la demande, et cette demande se formule toujours comme une demande "d'impossible" ou plus exactement comme une demande qui consiste - de la part des adolescents - à tester en permanence "les possibilités" de l'éducateur, jusqu'à le mettre en contradiction avec ses propres limites - qui pour l'essentiel sont des limites institutionnelles (20).

L'usage du local manifeste très clairement cet aspect. A plusieurs reprises, les adolescents ont occupé les locaux, alors qu'ils étaient fermés, en passant par les balcons. Ils n'ont rien cassé, mais ont mangé tout ce que contenait le frigidaire et pris une petite somme d'argent dans une caisse communautaire. Du point de vue des éducateurs, il ne s'agit là que d'un épisode normal de la relation qu'ils tentent d'établir avec les adolescents; mais à la suite de ces incidents, des "éclaircissements" entre les animateurs et l'institution Montjoye ont abouti à l'interdiction de laisser le local ouvert en dehors de la présence d'un animateur. Interdiction également, de confier la clé du local à des adolescents, et de les laisser seuls plus d'une demi-heure. Les éducateurs voient dans ces dispositions une entrave au travail qui

(19) Plus que jamais, la compréhension des groupes d'adolescents délinquants échappe aux procédures habituelles de l'enquête standardisée. Nous reviendrons longuement sur cet aspect à propos du quartier de la Sauvagère (Marseille) où nous avons pendant six mois, animé un travail d'équipe, en direction d'un groupe de jeunes délinquants maghrébins.

(20) Tout ce qui constitue le "règlement intérieur" auquel l'éducateur doit se conformer sous peine de cesser "d'être couvert" par l'association dans laquelle il travaille, fait de la part des adolescents l'objet d'une déconstruction incessante et minutieuse destinée à placer l'éducateur dans la position où il aura à choisir entre ce que lui demande le groupe et ce que lui prescrit l'institution; la demande des uns étant formulée avec d'autant plus de vigueur que les prescriptions des autres l'interdisent, ou lui assignent des limites.

leur faut accomplir, entraves qui progressivement réduisent leur marge d'initiative au moment même où ils auraient besoin d'avoir "les coudées franches".

Parce que l'objectif de la relation éducative concerne la manipulation du conflit (21) qui, d'une manière générale oppose les adolescents aux institutions, tout se passe comme si, le conflit et la manipulation du conflit ne pouvaient être que le mode de fonctionnement des institutions qui prennent en charge cette relation. On pourrait presque dire que les éducateurs, contraints de relayer à l'intérieur de l'institution l'attitude que les adolescents ont vis-à-vis d'eux-mêmes (22) n'y trouvent que ce qu'ils y apportent. Apparaît alors - du point de vue de l'institution - la nécessité de mettre en place des dispositifs régulateurs internes, tels que la "commission de prévention", mais également les obstacles auxquels s'oppose son fonctionnement : la crainte par les éducateurs d'y être manipulés.

"La commission de prévention" devrait avoir une fonction médiatrice en réunissant des membres du C.A. et des représentants du personnel; mais pour l'instant, elle ne recueille pas l'assentiment du personnel qui n'y voit "qu'un rouage bureaucratique supplémentaire".

Ainsi, chaque palier de la pratique administrative ou de terrain est en permanence traversé par des conflits latents (ou exprimés de manière informelle), où la circulation de rumeurs et de ouï-dire compromet en permanence les initiatives de chacun, et où la suspicion et la défiance mutuelle tiennent lieu d'éléments régulateurs.

L'attitude des éducateurs concernant les adolescents étrangers fait également partie des objets de conflits possibles. Uniquement inscrite comme possibilité de conflit car aucun problème grave n'a jusqu'à maintenant manifesté cette opposition, l'attitude à avoir se règle au jour le jour, dans la pratique et en fonction de l'expérience que peut avoir chaque éducateur. La doctrine officielle sur cette question consiste à souligner l'indifférenciation des conditions sociales dans lesquelles se trouvent les adolescents, qu'ils soient de l'une ou de l'autre culture, mais surtout le danger qui consisterait à différencier des réponses qui fatalement ne pourraient qu'aboutir à dissocier davantage des solidarités déjà précaires.

(21) "Que nous le voulions ou non, nous sommes des manipulateurs... l'essentiel c'est d'être des manipulateurs honnêtes" (directeur du service)

(22) "Un jour un éducateur m'a dit : écoute, nous ne pouvons plus faire qu'une seule chose : c'est d'être les porteurs de la contestation des jeunes. Je lui ai répondu : ça y est, nous y sommes" (directeur du service)

"Pour moi, il n'y a pas de différence. Si on distingue, on va sectoriser des gens, alors qu'ils sont assez bien intégrés".

Directeur du service.

L'expression des différences culturelles est toujours vécue comme un facteur de désunion, mais inversement en mettant l'accent sur les manifestations conflictuelles de cette différence au niveau des groupes, n'ignore-t-on pas les causes plus profondes qui sont à l'origine - pour les adolescents immigrés de la seconde génération - de cette rupture de la cohésion des référentiels familiaux et culturels extrêmement spécifiques selon la culture à laquelle on appartient, et doublement spécifiques lorsqu'en permanence on est "tiraillé" entre deux cultures ?

Ces modes de réflexion et de réaction sont essentiels à la manière dont l'être d'une certaine aire culturelle s'éprouve et du même coup se conçoit, dans la mesure où ils forment une totalité; et c'est précisément la rupture de cette totalité, l'hétérogénéité des référentiels qu'elle introduit (23) qui est en principe de "l'agressivité" dont parlent les éducateurs et qu'ils ne peuvent que "canaliser" faute de pouvoir la comprendre :

"Il nous faut canaliser l'agressivité... Les adolescents se rendent compte qu'ils ne peuvent même plus être délinquants. Alors ils recherchent n'importe quoi... Le suicide par exemple ou la drogue, c'est pareil, mais dans la joie si j'ose dire"...

Directeur du service.

Ce que le directeur du service de prévention exprime en disant "qu'ils ne peuvent plus être délinquants" ou ce qu'exprime Miloud en disant qu'il ne sera jamais ni Algérien, ni Français totalement, ne sont que des aspects différents d'un processus identique : la quête d'une identité.

(23) Cette détresse à laquelle aboutit la plupart du temps l'hétérogénéité des référentiels culturels est vivement exprimée par Miloud (Algérien de 18 ans, né en France) : "Regarde-moi, ici je serai toujours un sale bougnoule, quand je travaillerais, ce sera du travail d'arabe. Je serai jamais français, tu as vu ma tête ? Eh bien, en Algérie, c'est pareil ! Quand j'y vais, je me rends vite compte que je serai jamais un vrai Algérien. On me prend pour un Français là-bas, tu te rends compte ? Où il est mon pays ? Au milieu de la mer. Je me noie au milieu de la mer.

Cette recherche d'identité, de reconnaissance, n'est pas totalement reconnue par les éducateurs et c'est la raison qui les pousse à privilégier la relation interindividuelle (24) mais simultanément cette relation est diluée dans l'homogénéité supposée des groupes d'adolescents.

Que ces groupes ne soient véritablement pas homogènes, ou que leur homogénéité apparente soit fondée sur le partage d'une communauté d'exclusion tout l'indique et les symptômes en sont nombreux.

"José (l'éducateur) fait observer que le contact est quasiment impossible avec les filles maghrébines à cause d'interdits paternels, efficacement relayés par les aînés, et très difficile avec les garçons dans le cadre d'un groupe "parce que les demandes ne sont pas identiques".

Il note :

"Qu'aucune intégration véritable ne s'est jamais réalisée et qu'il y a eu le plus souvent des phénomènes d'autoexclusion".

Le groupe qu'il anime - comprenant deux maghrébins - avait décidé cet hiver de faire du ski : les maghrébins ne sont jamais venus et José l'interprète comme un refus de "supporter l'idée de se trouver dans une situation d'échec".

Marie-Paule précise les conditions dans lesquelles ont eu lieu les occupations "sauvages" du local :

"Le groupe composé essentiellement de prévenus avait éclaté lors des arrestations et des interrogatoires policiers, les uns ayant donné les autres. C'est à l'annonce du procès que le groupe s'est à nouveau ressoudé pour discuter de la situation de chacun et mettre au point un système de défense".

Autant d'éléments qui nous engagent à mieux cerner la manière dont les adolescents de la seconde génération tentent de donner une solution aux problèmes que leur pose leur insertion à chaque palier de la réalité sociale dont l'élément déterminant paraît bien être les tensions de tout ordre auxquelles est soumis l'espace familial.

(24) Avec tous les ressorts de séduction que comporte une relation à base d'identification, Karine (l'éducatrice) fait observer que "le fait de posséder une voiture et de pouvoir se déplacer avec les jeunes sont avec la chaîne stéréo, un des attraits capital des animateurs. Elle qui n'avait ni permis de conduire, ni véhicule, n'avait au début que peu de succès".

5.4) Les activités de l'A.T.E.

Ce panorama de l'action sociale en direction des familles immigrées à Carros-le-Neuf, serait incomplet si nous ne mentionnions pas la présence de l'A.T.E. (25) extrêmement récente puisqu'elle date de décembre dernier (12/1977).

Monsieur S., Conseiller social de l'A.T.E. tient une permanence à la Mairie annexe, tous les vendredis de 15 à 19 heures. Il parle couramment six langues et se charge lui-même de donner une solution aux problèmes qui lui sont soumis (logement, travail, paiement des prestations, consultations à caractère juridique, pensions, éducation des enfants, correspondance, contact avec les administrations, etc...).

"J'effectue toutes les démarches moi-même sans renvoyer les étrangers aux autres travailleurs sociaux de Carros..."

Grâce aux nombreux contacts qu'il entretient avec les administrations, Monsieur S. donne cas par cas une solution à tel ou tel problème qui lui est soumis et dont il fait "une affaire personnelle". Il nous signale qu'il a ainsi obtenu en 1976, 32 dérogations spéciales pour les permis de séjour ou de travail, qu'il n'aurait jamais pu obtenir sans les contacts réguliers (mensuels) qu'il a avec Monsieur le Préfet.

Ce style de travail ne fait pas l'unanimité des autres travailleurs sociaux qui y discernent la mise en oeuvre "de la relation d'aide dans toute sa splendeur", précisément "le contraire de ce que nous essayons de faire, cette relation de dépendance qui fait de celui qui reçoit l'obligé de celui qui donne".

Monsieur S. se propose de réaliser à Carros-le-Neuf, le même programme que poursuit l'A.T.E. à St André depuis de nombreuses années. Dans ce sens, il a déjà passé convention avec le directeur de l'Ecole Spinelli pour y donner des cours d'alphabétisation en français et en arabe.

Le conflit extrêmement sévère qui a secoué l'A.T.E. il y a bientôt

(25) L'A.T.E. (Aide aux Travailleurs Etrangers) est une association, loi 1901, qui existe depuis 1953. Son siège se trouve 29, rue Pastorelli à Nice. Elle dépend du Ministère du Travail.

un an et qui est à l'origine de la création de l'A.L.I.F. (26) ne semble pas être répercuté jusqu'à la base, dont les méthodes de travail demeurent toujours aussi conventionnelles.

Chaque intervention sociale que fait l'A.T.E., fait l'objet d'un décompte minutieux soigneusement enregistré et qui atteste de l'étendue de ses activités. En 1976, Monsieur S. a reçu 1 637 étrangers dont 728 Marocains, 383 Algériens, et 269 Tunisiens.

L'A.T.E. comprend deux services :

- le service social
- le service socio-éducatif et culturel (A.T.E.L.A.C.)

. Le service social, hormis les domaines d'intervention déjà mentionnés, dispose d'un foyer de 125 lits et gèrera un deuxième foyer de 175 lits à partir de juillet 1978, actuellement en construction.

. Le service socio-éducatif et culturel dispose d'un centre de préformation (90, boulevard Pasteur à Nice) où sont organisés des stages rémunérés (470 F/mois de 14 à 18 ans, 90 % du SMIG de 18 à 25 ans).

Signalons également que l'A.T.E. répartit des bons de vêtements qui sont distribués par l'Armée du Salut.

(26) l'A.L.I.F. "Association pour l'Aide au Logement des Immigrés et de leur Famille" - dont nous disons quelques mots à propos de ses activités sur l'Ariane (Nice) a été créée en 1976 par certains membres démissionnaires de l'A.T.E.

LE QUARTIER DU PANIER

1. Le quartier
2. L'action sociale sur le quartier
 - 2.1 La maison pour tous Panier-Joliette
 - 2.1.1 L'accueil des Jeunes enfants
 - 2.1.2 La mise en place de "situations-rencontres"
3. Le Centre social Baussenque
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Travail social et racisme

1. Le quartier (1)

1. Lieu primitif d'implantation de la cité phocéenne, le quartier du Panier représente à Marseille un des derniers visages de l'habitat ancien traditionnel. Sur les 4 500 logements dénombrés au dernier recensement, les trois quarts ont été construits avant 1871 (73 %); seule une frange extrêmement mince (2,5 %) a été construite entre 1915 et 1961. Le restant (24 %) l'a été entre 1971 et 1914 !

Les rues sinueuses et escarpées avec écoulement médian des eaux délimitent les îlots irréguliers qui constituent le tissu urbain de l'actuel quartier.

Durement touché pendant la dernière guerre mondiale et en partie reconstruit (notamment les abords du vieux port) le quartier fait actuellement l'objet d'une vaste opération de rénovation urbaine consécutive à la rénovation d'une partie du quartier de la Porte d'Aix et aux aménagements du "Centre Directionnel".

Le quartier du Panier a toujours été un quartier populaire : marins, pêcheurs, ouvriers, artisans et petits commerçants ont été les acteurs essentiels de l'animation économique.

Le décalage entre les ambitions des pouvoirs publics et les réalités socio-économiques du quartier caractérise et explique la crise qu'il traverse aujourd'hui.

D'une part, on observe un processus de dégradation de l'habitat parallèle au départ d'une fraction importante de la population active, lui-même lié à la perte du rôle économique traditionnel de l'agglomération.

La fin du régime colonial, la crise de la pêche et le déplacement du port de pêche à Saumaty devaient précipiter ce mouvement : entre 1962 et 1975 40 % de la population active quitte le quartier.

D'autre part, le départ de la population traditionnelle coïncidait avec le moment où de nombreux travailleurs immigrés étaient contraints de quitter l'îlot Ste Barbe (Porte d'Aix); la faiblesse des loyers, l'absence de charges élevées et la proximité du centre, ont donc favorisé l'introduction des familles étrangères.

La rentabilisation de l'espace bâti va de pair avec sa dévalorisation.

(1) Pour une présentation plus complète du quartier, cf : Pierre Malbosc, Rénovation, réhabilitation, restauration du centre de Marseille. Doc. ronéoté 40 pages - de qui nous tirons l'essentiel de nos informations.

Simultanément, à partir de 1973, les pouvoirs publics engagent une opération de rénovation dont la vocation à transformer radicalement la fonction sociale du quartier s'affirme chaque année davantage.

2. Le bilan immobilier du quartier est caractéristique du processus de dégradation des centres urbains traditionnels.

En 1970, 90 % des logements n'ont pas plus de deux pièces et sont occupés à 80 % par des locataires - 25 % seulement disposent de W.C. intérieurs et 20 % sont équipés d'une salle d'eau. La vétusté des lieux et l'absence de confort sont leurs caractéristiques principales.

L'évolution de la population au cours des 15 dernières années met en évidence :

- 1 - une diminution globale de la population
- 2 - une tendance au vieillissement
- 3 - une augmentation des catégories professionnelles à faibles revenus
- 4 - une diminution du pourcentage d'actifs
- 5 - une augmentation du nombre des familles étrangères

3. Décidée en 1972 afin "d'épargner à ce quartier la dégradation qui est génératrice de paupérisme", l'opération de rénovation a été confiée par la ville de Marseille à l'A.R.I.M., Association de Restauration Immobilière Provence-Côte d'Azur, à but non lucratif et dépendante de la Fédération nationale des centres P.A.C.T.

L'ARIM a entrepris une opération de rénovation au coeur du Panier. Cette première tranche compte 1 300 logements abritant 3 100 habitants dont 200 seulement sont propriétaires.

Des 1 300 logements dont la restauration était prévue dans un délai de 3 ans on en compte aujourd'hui 134 dans le périmètre opérationnel dit de "restauration immobilière groupée". En effet, il faut attendre le milieu de l'année 1974 pour que les autorités de tutelle approuvent le périmètre de restauration, laissant ainsi libre cours à la spéculation immobilière.

Elle s'est faite dans le cadre d'une Z.A.D. (zone d'aménagement délimitée).

Une Z.A.D. est un périmètre institué par arrêté préfectoral à l'intérieur duquel les collectivités publiques, établissements publics ou société d'économie mixte, ont un droit de préemption à l'occasion de toute aliénation

volontaire à titre onéreux. En contrepartie, les propriétaires sont titulaires d'un droit de délaissement, ils doivent présenter les offres de vente en priorité à la préfecture. Si l'offre est acceptée, il sera acheté environ 20 % de plus que l'offre domaniale, sinon le propriétaire est libre de vendre. Les délais de validité d'une Z.A.D. sont fixés à 14 ans. Le relogement des occupants non propriétaires n'est pas prévu.

La restauration sans bouleversement architectural doit s'accompagner dans l'intention des organismes responsables, d'une rénovation économique et sociale qui suppose le remplacement des activités actuelles par des activités à dominante tertiaire.

Elle implique semble-t-il un remplacement de sa population actuelle ou pour le moins de sa frange économiquement faible.

En effet, cette population ne peut supporter les charges financières de la restauration.

Un document de travail de l'ANAH (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) prévoit d'importantes augmentations de loyer : le loyer d'un F3 restauré passerait de 95 F à 298 F ou 650 F en loyer libre. La restauration s'adresse donc "à des éléments qui peuvent jouer de par la nature de leur pratique urbaine, les nouveaux rôles économiques, sociaux et culturels qu'implique la nouvelle vocation du quartier".

Il faut cependant noter que l'aide apportée aux travaux de restauration par la collectivité locale (municipalité) ou par l'état, est considérée comme une incitation au maintien de la population résidente et comme un frein à la spéculation immobilière.

Elle se caractérise par l'intervention de l'office H.L.M. donc par la création de logements sociaux et par le remplacement de l'allocation logement par la nouvelle réglementation plus souple de l'A.P.L.

Cette aide peut être importante puisqu'elle peut atteindre les 2/3 du montant des travaux; néanmoins un certain nombre de propriétaires dont une maison en décrépitude constitue le seul patrimoine, s'avère incapable de financer le tiers restant. De toute manière, ces mesures ne concernent pas directement les familles étrangères et il semblerait que la position des instances opérationnelles évolue dans la perspective de ne pas prendre en considération le relogement de cette catégorie de population.

2. L'action sociale sur le quartier

2.1 La Maison pour tous "Panier-Joliette"

La Maison pour tous du Panier a été construite sur un îlot ancien qui a été détruit; le but de l'opération dirigée par la municipalité, consistait à créer un foyer du troisième âge, deux crèches et une Maison pour tous. Amorcée en 1972, cette opération se situait à la conjonction de deux événements :

- la mise en place au niveau de l'agglomération marseillaise de structures d'animation strictement municipales, centre d'animation de quartier (C.A.Q.), unité d'animation sociale (U.A.S.), maison de quartier (M.Q.)
- la décision prise au niveau du quartier d'un projet de rénovation urbaine.

Un dialogue entre la municipalité et le comité d'intérêt de quartier (C.I.Q.) - équivalent sur Marseille de l'Union de quartier à Grenoble - et qui devait se poursuivre bien après l'ouverture en 1974 de la Maison pour tous, avait retenu le principe de la construction de l'équipement par la municipalité avec décision ultérieure de gestion.

Trois hypothèses de gestion étaient envisagées :

1. une gestion directe par la municipalité (type C.A.Q.)
2. une gestion confiée aux associations existant sur le quartier et dans laquelle le C.I.Q. aurait joué un rôle de premier plan.
3. une gestion Léo Lagrange

En 1974, lorsque les travaux sont terminés, c'est la seconde hypothèse qui semble prévaloir. Par une série de négociations où interviennent la fédération Léo Lagrange, la municipalité et le comité d'intérêt du quartier, la gestion de l'équipement est finalement confiée à la fédération Léo Lagrange.

Cette décision semble avoir été facilitée par un accord intervenu entre la municipalité et le C.I.Q. concernant la restauration d'un lieu d'animation différent situé beaucoup plus au coeur du quartier; il deviendra ultérieurement le C.A.Q. du refuge.

Toutefois le principe d'une représentation des associations du quartier au sein de la Maison pour tous est retenu et semble avoir constitué un frein à la mise en oeuvre de son fonctionnement.

En effet, sans être hostile à ce principe, la fédération Léo Lagrange réclamait l'initiative et l'entière responsabilité de la définition de la politique d'animation à poursuivre.

Le premier directeur de la Maison pour tous, muté par décision interne fin 1975, semble avoir été placé en position de satisfaire simultanément à la pression des associations du quartier et aux directives de travail émises par la fédération.

S'ouvre alors une période de transition de 8 mois principalement caractérisée par les difficultés que rencontre la fédération dans la gestion de son personnel. Un certain nombre de mesures de licenciement devait aboutir en septembre 1976 à la nomination d'un troisième directeur qui, jusqu'en septembre 1978, imprimera à la politique d'animation de la Maison pour tous, une nouvelle physionomie.

C'est à partir de cette période en effet, que la Maison pour tous va faire des problèmes liés à l'immigration, une préoccupation prioritaire.

Lorsque l'actuel directeur de la Maison pour tous entre en fonction, deux caractéristiques principales définissent le fonctionnement de l'équipement :

- il s'adresse en majorité à une frange de population relativement extérieure au quartier (boulevard des Dames) et essentiellement composée de classes moyennes.
- il développe des activités de type classique selon des horaires fixes et exigeant souvent une cotisation importante.

"Nous nous sommes rendus compte que ces activités structurées attireraient un public qui n'était pas celui du quartier, qui en avait besoin si tu veux, mais comme en a besoin une classe sociale qui se trouve en milieu citadin et qui ne trouve pas pour ses enfants quelque chose qui, en plus de l'école, favorise leur épanouissement, Donc une démarche relativement individuelle qui est celle de trouver l'équivalent du privé dans le public... trouver du judo, trouver de la danse, trouver du piano, etc...".

Directeur de la Maison pour tous

L'équipe en place, qui à cette époque là - comme maintenant encore - ne dispose que d'un animateur et d'un demi poste de secrétaire, se propose alors de renverser la situation en essayant d'accueillir la population du

quartier sans pour autant pénaliser les usagers antérieurs.

Cette population se présente de deux façons différentes :

- ce sont d'abord des enfants du quartier qui en dehors des horaires scolaires investissent la rue, la parcourent, y jouent mais n'osent pas rentrer dans la maison.
- ce sont ensuite les associations qui en font la demande "qui est une demande de local en définitive".

Dès janvier 1976, la maison systématise l'accueil des enfants :

"C'est comme ça que dès la rentrée nous avons reçu tous les enfants qui le désiraient. A 98 % immigrés d'ailleurs; des algériens, des portugais, quelques tunisiens... des enfants qui viraient, qui tournaient, qui entraient dans la maison boire un coup, pisser un coup ou être là comme ça pour discuter de ce qu'il se passait... tu vois un peu !"

et s'ouvre largement aux associations du quartier : les jeunesses arméniennes de France (J.A.F.), l'association européenne d'art populaire, les groupes de musique folklorique ou moderne.

A partir de janvier 1976, les activités se déploient dans deux directions :

1. l'accueil des jeunes enfants
2. la mise en place de "situations rencontres entre les différentes communautés".

2.1.1. L'accueil des jeunes enfants

L'accueil des jeunes enfants maghrébins d'abord organisé le samedi de manière à le dissocier des activités du mercredi, réservées au public habituel, non seulement fait éclater les cadres classiques de l'animation car il est difficile de leur proposer des activités vraiment structurées, mais s'impose rapidement comme mode de fonctionnement dominant de la Maison pour tous en ce sens qu'il tend à évincer "le public européen d'enfants".

"Nous avons jusqu'à 80 enfants qui débarquaient le samedi après-midi, ce qui était énorme (...) plus ce que ça induisait pendant la semaine : ils s'approprièrent la maison, venaient tous les soirs et donc accaparaient le seul animateur présent (...) Donc ces enfants commençaient à prendre de l'importance dans la maison à

tel point que le public européen d'enfants qui était là le mercredi et dont on continuait à s'occuper, commençait à partir (...)"

Responsable de la Maison pour tous

En l'espace de six mois, la maison qui auparavant accueillait une soixantaine d'enfant européens n'en accueille plus que six ! Dans le même temps, les activités proposées évoluent et se diversifient, poussant les animateurs à expérimenter de nouvelles formules :

"Tu prends un groupe d'enfants français et un groupe immigré, les Français ont l'habitude d'être canalisés, d'être pris en charge... il y a le fric pour ceci, le fric pour cela (...) Dès qu'on a commencé à travailler avec les immigrés, ça nous a obligés à reconcevoir complètement l'animation".

Animatrice

Lorsque l'équipe décide de ne plus dissocier les activités en direction des jeunes enfants, elle ne fait qu'entériner et précipiter un processus déjà largement engagé.

"A la rentrée, beaucoup de parents se sont émus (...) ils nous ont demandé si on ne voulait pas faire un atelier spécial pour eux, pour qu'ils ne soient pas mélangés (...) certains nous l'ont franchement dit, d'autres n'ont pas osé mais de toute façon on ne les a plus vus...".

Animatrice

Deux circonstances permettent de rendre compte que ce processus se soit déroulé sans conflit apparent :

1. D'une part, il coïncide avec l'ouverture d'un centre d'animation de quartier (le C.A.Q. du refuge) qui semble avoir favorisé une relative "spécialisation" des équipements par type de population concernée.
2. D'autre part, la structure institutionnelle de la fédération Léo Lagrange en pénalisant les possibilités de représentation directe des usagers au sein des équipements, bloque dans une certaine mesure le rôle que par ailleurs (par exemple dans les centres sociaux) ils sont appelés à y jouer.

Il n'y a pas d'assemblée générale des usagers, ni de conseil d'administration habilités à prendre des décisions, et le "Conseil de Maison"

n'y joue guère qu'un rôle de second plan.

En revanche, ce processus a très largement amplifié les tensions intra et interinstitutionnelles; dans un cas, elles tiennent au mode de fonctionnement interne de la fédération Léo Lagrange et impliquent des réponses différentes selon la place occupée à l'intérieur de l'institution; dans l'autre, elles tiennent aux conséquences qu'implique une "spécialisation" par catégorie de population, des différentes institutions intervenant sur un même quartier.

En privilégiant les dépenses d'équipement et les dépenses salariales au détriment du financement des activités (2) la fédération Léo Lagrange tend à favoriser un autofinancement des équipements qui dans une assez large mesure bloque l'initiative expérimentale dans des domaines réputés peu lucratifs.

Pour tourner cette difficulté, plusieurs possibilités se présentent :

a) opérer une spécialisation par équipements en fonction de la composition sociale des quartiers et rétablir un équilibre financier par une péréquation gestionnaire. Cette solution a l'avantage d'accroître la marge d'initiative de certaines équipes, mais de la réduire pour d'autres.

"Par rapport à la fédération on a carte blanche; on nous a laissé carte blanche pour faire ce que nous voulions, c'est-à-dire que nous n'avons pas à nous justifier de Léo Lagrange auprès des usagers (...) Ils acceptent que nous fassions du "social" mais avec ce raisonnement : si tout le monde se met à faire du social on aura plus de fric... c'est pas tenable ! Dans Léo Lagrange, il n'y a que trois maisons qui ont fait le choix d'une action prioritaire en milieu migrant... Campagne Lévêque, les Aygalades et le Panier..."

b) la seconde solution consiste à négocier des modes de financement ad hoc auprès des institutions centrales du type F.A.S. de manière à pouvoir lancer certaines activités et à garantir leur continuité par des modes de financements polyvalents et plus stables; les négociations avec la C.N.A.F. pour l'accès des Maisons pour tous aux prestations de service, vont dans cette direction.

(2) La Maison pour tous du Panier ne disposait jusqu'à ces derniers temps que de 5 000 F annuel pour le financement de l'ensemble de ses activités.

c) la troisième solution consiste à déployer une stratégie de diversification des champs d'activités en utilisant le potentiel que représentent les équipements de quartier : le développement à partir de 1976 de stages de préformation dans l'institut Léo Lagrange à cet égard, est exemplaire.

Mais ces possibilités à leur tour, font surgir de nouvelles difficultés :

- La première solution tend à réduire la cohésion interne de la fédération en favorisant la mise en compétition des directeurs de maison entre eux; désormais ils vont plaider leur propre cause, ou celle de "leur" maison, en opposition les unes avec les autres.

Les réunions hebdomadaires des directeurs de maison avec le coordinateur tentent de réduire les possibilités de conflit, elles-mêmes renforcées par les disparités du recrutement technique et social à la direction des maisons. Cette solution aboutit paradoxalement à un renforcement des contrôles institutionnels interne, alors qu'il s'agissait d'accroître la marge d'initiative des équipes.

Une note de service (3) datée de janvier 1976, marque cette tendance :

"Cher Camarade,

Il est apparu, depuis quelque temps au sein de la fédération départementale, un certain relâchement dû à l'extension très importante de notre association aussi bien à l'intérieur de celle-ci (nombre de salariés approchant la cinquantaine) qu'à l'extérieur par les initiatives très nombreuses que nous avons voulu développer pour placer notre fédération au premier rang, ou tout au moins pour qu'elle soit toujours présente dans les grands moments de la vie de la cité, du département ou de la région.

Pour permettre que toutes les actions menées soient faites dans un cadre qui réponde à l'esprit qui nous anime, il nous a paru nécessaire qu'au niveau de l'administration générale un rappel soit fait des règles que tous nous devons appliquer dans toute leur rigueur afin que ne soient pas livrées à l'appréciation de chacun des initiatives qui tendraient à remettre en cause le fondement même de notre action (...). Chaque salarié aura à sa disposition un recueil de notes de service et circulaires (...). Il doit être considéré comme un règlement impératif à suivre dans sa stricte définition (...).

Reçois, Cher Camarade, nos sincères salutations.

Le Directeur Administratif
Le délégué général "

(3) Les notes de service "sont les règles impératives qui précisent dans le détail les conditions de travail des salariés au sein de l'association".

- la seconde solution soulève le délicat problème des niveaux hiérarchiques auxquels s'opèrent les négociations des subventions ainsi que des formes qu'elle revêt.

Selon la manière dont se règle dans un cas la répartition des responsabilités et dont s'opère dans l'autre la mise en oeuvre d'un contrôle, le rôle des subventions de fonctionnement variera du tout au tout.

Négociées au niveau hiérarchique le plus élevé et sur dossier, les subventions accordées alimentent les frais de fonctionnement de la structure dans des proportions peu compatibles avec les objectifs poursuivis.

C'est semble-t-il, une des raisons qui a poussé les chargés de mission de la C.N.A.F. à rencontrer directement les directeurs de maison lors de la négociation des prestations de service.

Par contre, une délocalisation de la négociation opérée non plus sur dossier, mais sur enquête, en modifiant la répartition interne des responsabilités, prend le risque d'affaiblir la cohésion institutionnelle de la fédération.

Est-ce la raison pour laquelle les subventions F.A.S. sont directement accordées sur dossier à un niveau national ?

L'une et l'autre solutions contribuent à accuser davantage le hiatus entre les cadres de l'association, soupçonnés de ne plus entretenir qu'un rapport extrêmement lointain avec la réalité sociale des quartiers - et les intervenants directs - Cet aspect est vivement souligné :

"Les cadres n'ont plus la vision de ce qui se passe dans les maisons. Pour eux c'est une course. Il y a des subventions à prendre, ..., on fait le maximum pour ça et après on verra toujours..."

C'est d'ailleurs ce qui permet de comprendre que les solutions recherchées au niveau fédératif et les solutions recherchées au niveau des équipes divergent à ce point; il n'est pas rare, il est même fréquent que la volonté d'instituer trop rapidement une expérience nouvelle soit à l'origine de son échec : c'est en partie ce qui s'est passé à propos de l'expérience de tissage menée en commun par la maison pour tous du Panier et les centres sociaux de Bassens et de la Paternelle. Mais plus généralement les équipes essayèrent de compenser l'effet des pressions hiérarchiques verticales par un renforcement du travail collectif à la base. Il prendra deux formes :

- une redistribution des tâches à l'intérieur de l'équipe telle qu'elle place tous les intervenants sur un même plan de responsabi-

lité et d'initiative.

- une régulation collective de l'action sociale sur le quartier qui permette un fonctionnement par objectif, atténuant les préoccupations de "clientèle". Elle prendra la forme du "collectif des travailleurs sociaux" du Panier.

Ainsi sont définis les deux grands axes de l'animation :

"Pour nous, la définition de l'animation est très claire, c'est deux choses : il s'agit d'abord de renforcer notre alliance avec Baussenque à tel point qu'on dise officiellement : c'est la réalité du Panier et non plus un centre social et une maison pour tous...

D'autre part, au moins pour nous, on ne recherche pas le public... c'est fini ! On recherche des gens qui puissent travailler dans nos locaux pour faire des trucs qui intéressent le quartier."

Directeur de la Maison pour tous

Cette animation collective se concrétise sur quatre registres différents :

- 1 - une consultation juridique sur l'habitat qui aborde les problèmes que rencontrent les habitants du quartier à propos du logement (surfaces corrigées, loyers, etc...). Elle est animée par des bénévoles et par les stagiaires en préformation.
- 2 - une émission télé-vidéo qui "donne la parole" aux habitants du quartier et qui est rediffusée ensuite sur les marchés ou dans les bars.
- 3 - un atelier d'affiches journal mural, qui serve de support expressif en même temps que d'organe de liaison et d'information.
- 4 - un travail de recherche expressive sur l'animation. Il consiste à découvrir et élaborer des rythmes de base qui puissent servir de support d'improvisation; il s'accompagne également d'une recherche théâtrale utilisant les masques et les matériaux de la légende ou des contes populaires. L'objectif poursuivi est "de provoquer des situations d'animation de rue" en faisant éclater le cadre jugé trop étroit des équipements de quartier.

Interrogés sur le sens qu'ils accordent à cette démarche, les animateurs de la maison pour tous sont unanimes :

"Dire qu'on a réussi ou pas, n'a pas guère de sens... Nous travaillons dans une certaine direction, c'est cette direction qui est juste ou qui ne l'est pas..."

Cette direction de travail n'est unanimement pas partagée par l'ensemble des responsables sociaux du quartier. Entre autres, et parce que "la spécialisation" des équipements par catégorie de population concernée s'accompagne également d'une "spécialisation" par type de problèmes abordés, il est fréquent qu'un désaccord sur les objectifs poursuivis sur un plan (celui du logement) soit l'occasion d'une réactivation des conflits, sur un autre plan, (celui de l'animation), ces conflits seront d'autant aigus que ce double partage est très communément interprété - et légitimement interprétable - comme le symptôme d'un partage plus général : celui de l'exclusion des familles étrangères de l'opération de rénovation.

Le collectif des travailleurs sociaux du Panier et la maison pour tous qui en fait partie, cherchera pendant longtemps à rencontrer l' élu du quartier, également responsable du C.A.Q., à propos des problèmes soulevés par la restauration (4).

Face aux formes que prendra cette démarche (conduite d'évitement dans un cas, stratégie de harcèlement dans l'autre) l' élu local interpellera le président de Léo Lagrange pour lui demander de justifier le choix fait par la maison pour tous, "de ne recevoir que des immigrés".

Les animateurs réagiront vivement :

"Ça n'a pas l'air d'être du racisme, mais en fait, ça en est (...) les immigrés entrent toujours là-dedans comme enjeu ou alibi de quelque chose d'autre qui se règle sans eux (...) Pour nous le retour de manivelle nous revient par ce biais là..."

(4) Lettre du 27.5.77 des travailleurs sociaux à l' élu local : "les travailleurs sociaux du Panier ont l'honneur de vous faire part de l'inquiétude de leurs usagers au sujet du relogement (...) Nous nous adressons à vous, estimant que vous êtes le plus apte à répondre à nos questions. C'est pourquoi nous vous invitons à animer notre prochaine réunion (...)"

Lettre du 27.10.77 des mêmes au même : "les travailleurs sociaux du Panier désirent s'entretenir avec vous de votre qualité d' élu et non de président du C.A.Q. Le but qu'ils poursuivent est d'avoir toute information sur les problèmes d'administration du Panier et de relogement de la population (...) Ils prendront toute disposition pour vous rencontrer".

Le président de Léo Lagrange (maison pour tous) étant en même temps directeur des oeuvres sociales de la ville de Marseille (C.A.Q.), on conçoit que ce type de conflit soit moins facilement voué au retentissement que nous avons eu - ailleurs - l'occasion d'observer. Il n'en accomplit que davantage, ce qui est une des caractéristiques majeures de l'action sociale en direction des familles étrangères : c'est d'abord un problème interne aux institutions de la société d'accueil avant d'être la prise en compte des problèmes spécifiques que rencontrent les milieux immigrés.

2.1.2 La mise en place de "situations-rencontres" entre les différentes communautés

Cette activité facilitée par le fait qu'elle ne réclamait qu'un faible budget de fonctionnement, a principalement consisté à réunir des groupes de cultures différentes possédant déjà leur propre dynamisme, de manière à "affirmer ensemble l'existence des cultures minoritaires dans l'agglomération marseillaise et de les faire connaître aux populations des quartiers et au grand public" (5)

On y affirme la volonté de lutter contre l'oppression "économique, sociale et culturelle" à laquelle sont soumises les familles immigrées en faisant mieux connaître leur quotidienneté.

. La première manifestation dans ce sens, "Marseille terre méditerranéenne" donne le ton de la nouvelle orientation de la "maison pour tous" en réunissant les habitants du quartier, artistes, artisans, ouvriers ou "rien du tout", autour de ce qu'ils ont réalisé et de ce qu'ils souhaitent pour le quartier.

Il s'agit là, de systématiser la "rencontre", en utilisant des projections de diapositives et en organisant des manifestations folkloriques (danses, musique, etc...). Cette démarche recueille le soutien du maire de la ville, est favorablement accueillie par la population du quartier et encourage l'équipe à poursuivre dans la même direction.

. Elle est suivie d'une seconde rencontre qui réunit les communautés arménienne, yougoslave et grecque. Elle a pour but de :

(5) Document interne Maison pour tous : "Minorités culturelles"

"Présenter ce que faisaient ces trois communautés, mais aussi, créer une situation plus libre, plus spontanée, où chacun mettant ses disques ou ses musiciens jouant, tout le monde puisse danser sur ces airs-là..."

Relativement fermée, puisque seuls les membres de chaque communauté y sont conviés, cette rencontre constitue une ouverture en ce sens que "c'était la première fois que ces communautés se rencontraient sur les bases folkloriques traditionnelles".

. Une troisième tentative, considérée par l'équipe d'animateurs comme un échec relatif, essaiera de systématiser cette perspective de "rencontre", mais en utilisant cette fois une tâche : le tissage. Elle s'adressera prioritairement aux femmes maghrébines, mais mettra en évidence les limites qu'une insuffisante insertion sociale de la démarche fera surgir.

Initialement, cette démarche regroupe les animateurs du Panier, de Bassens et de la Paternelle, beaucoup plus sur "quelques idées, quelques moyens et le désir d'explorer une situation" que sur des objectifs à atteindre, définis avec exactitude.

"On avait simplement pour but de préparer le matériel de tissage et de le mettre à la disposition des femmes pour qu'elles puissent éventuellement revivre une situation qui permettrait... on ne savait pas trop quoi... mais on essayait..."

L'expérience connaît un début de réalisation, se heurte d'abord à des problèmes de financement, puis, de l'aveu des équipes y participant, échoue face aux antagonismes que fait surgir la mise en compétition des institutions pour acquérir une prééminence dans l'accès aux sources de financement.

"Les structures jouaient un jeu que l'on ne contrôlait plus et qui risquait à tout moment de faire glisser l'acte d'animation dans n'importe quel sens; en fait, on a éclaté à ce niveau-là... dans le contrôle de ce que nous avions mis en place..."

D'un côté les institutions sont promptes à donner une forme définitive et figée à ce qui, du côté des équipes se présente très souvent comme une exploration des possibilités que comportent certaines situations, exigeant par conséquent un maximum de souplesse. Inversement, la tendance des équipes intervenant directement sur les terrains consiste à interpréter comme une "récupération" institutionnelle ce qui le plus souvent n'est que la rançon d'une

incertitude fondamentale de la démarche.

Cette incertitude repose toujours sur la nature de l'insertion sociale d'une démarche et le type de motivations qu'elle mobilise de la part de ceux à qui elle s'adresse. Une incertitude sur ce plan conduit très communément à des initiatives sans lendemain... C'est d'ailleurs ce que reconnaissent aujourd'hui les initiateurs de cette expérience :

"Il aurait fallu que cette proposition de tissage puisse aboutir vers un type de travail nouveau pour les femmes algériennes... qu'on puisse par exemple trouver des débouchés..."

Cette conclusion recoupe exactement les conclusions auxquelles sont parvenues d'autres équipes au terme de démarches comparables; elle reprend également le point de vue des femmes immigrées (cf quatrième partie) en ne signalant comme véritablement intéressantes que les expériences dont les retombées sociales sont au moins dès le départ relativement prévisibles. Ces retombées tiennent tout autant à la conjoncture sociale dans laquelle chaque initiative se développe.

Cette troisième tentative montre bien les difficultés que fait surgir la mise en place d'une tâche dont le succès dépend de ses retombées sociales, lorsqu'elle est soutenue par une idéologie très peu susceptible d'y préparer : celle de la "rencontre", ou de la réappropriation symbolique de la gestuelle traditionnelle.

. Une dernière tentative dans cette direction révélera davantage les impasses qu'elle comporte.

Il s'agissait pour l'équipe d'animateurs de revenir sur la démarche initiale en favorisant la "rencontre" c'est-à-dire en insistant sur les retombées relationnelles d'une manifestation musicale, et faisant appel à deux groupes de musiciens. L'antagonisme des points de vue adoptés par chaque groupe, l'un professionnel insistant sur l'aspect "spectacle", l'autre, amateur, refusant la notion de "public" et insistant sur le caractère intimiste de leur démarche, sera à l'origine des tensions vécues sur un registre dramatique. Ces tensions étaient elles-mêmes surdéterminées par l'appartenance nationale de chaque groupe : algérien dans un cas, marocain dans l'autre.

L'échec de la rencontre d'un groupe de musiciens algériens professionnels "qui avaient l'habitude de se présenter devant n'importe quel public et

de faire face à n'importe quelle situation" avec un groupe de musiciens marocains amateurs refusant la mise en scène et l'expression publique, constitue bien "l'analyste" (6) de l'ambiguïté qui entoure le caractère socialement significatif ou non des activités dont les équipements collectifs sont le support.

"Il n'y a pas eu rencontre en définitive... Il y a eu spectacle, d'une violence contenue si tu veux, mais réelle, organique..."

Directeur de la maison pour tous

A l'occasion du passage de l'émission "Mosaïque" sur le quartier, un rapprochement plus important va s'opérer entre la maison pour tous et le centre social Baussenque qui va être à l'origine du type d'action poursuivi à partir de septembre 77 et que nous avons déjà évoqué (collectif du Panier). Ce rapprochement s'opère aussi bien à la faveur d'un désaccord commun adressé à la politique sociale du centre d'animation de quartier (critique du "clientélisme") qu'à la faveur d'une convergence sur les objectifs poursuivis, principalement en direction des milieux immigrés.

3. Le centre social Baussenque

3.1 Présentation

L'implantation du centre social Baussenque est exemplaire à bien des égards de l'évolution qu'ont connue le travail social et la vie associative de quartier au cours des quinze dernières années.

Jusqu'en 1970, il n'y avait absolument aucun équipement sur le quartier; pendant 40 ans, le patronage des jeunes filles de la major est tenu par une religieuse extrêmement populaire, soeur Jeanne, encadrée par une association formelle; toute l'activité repose donc sur la seule personnalité de cette religieuse.

A sa mort (1967) le mouvement cesse pratiquement d'exister. Il est relancé par un jeune prêtre aidé par une institutrice - ancienne du patronage - et devenue dans l'intervalle directrice d'école dans ce quartier. L'objectif est alors de restaurer l'héritage social de soeur Jeanne, mais en utilisant de

(6) Nous utilisons ce terme dans le sens où "l'analyse institutionnelle" (Lapassade, Lourau etc...) en a promu l'usage.

nouvelles méthodes. La perspective dans laquelle se situe ce prêtre est résolument "moderniste" : "il voulait faire un mouvement qui n'ait pas de croix dessus".

Elle correspond semble-t-il à la prise de conscience et à "l'ouverture" qui, à l'intérieur de l'église, tente durant cette période de relancer l'emprise de l'obédience catholique.

"Il était un peu dans le style de l'église moderne, c'est-à-dire percutant; il était sorti des soutanes, des grands tapis rouges et de tout le reste... Il avait d'autres préoccupations que celle du prix de la messe... ce qui soit dit entre parenthèses, nous a un peu réconciliés avec l'église à ce moment-là..."

Responsable centre social

Ils prennent contact avec les groupes déjà constitués du quartier, réaménagent les anciens locaux du patronage dans l'enceinte de l'école libre, font largement appel au bénévolat et organisent toutes sortes d'activités : camps de vacances en Corse, etc...

Des divergences entre les responsables du patronage et l'association des parents d'élèves de l'école libre, les seconds reprochant aux premiers de s'occuper "d'enfants de la rue" ou de "sales gosses" - divergences arbitrées par les "plus hautes instances ecclésiastiques" - aboutirent à transformer le patronage en une association laïque :

"A la suite de ces combats, nous avons été mis hors des locaux, purement et simplement... pas le prêtre, puisque malgré tout il était prêtre... mais l'association".

Après une période intermédiaire que l'association met à profit pour multiplier les contacts, un certain nombre d'associations existant sur le quartier décident de se regrouper pour tenter la restauration d'une ancienne église - fermée au culte - et en faire un équipement à but social.

Il s'agit de certains membres de la CIMADE qui faisaient déjà de l'alphabetisation, de l'APFI qui organisait des cours de couture, de l'association d'éducation populaire du Panier (A.E.P.), des Petits Frères des pauvres, qui commençaient sur le quartier un travail d'aide à domicile en direction des personnes âgées.

Dans le même temps, l'A.E.P. reçoit un agrément de prévention sur le quartier; les éducateurs participeront à l'implantation du centre. En 1973, l'association centre Baussenque se constitue; tous les participants y viennent

à titre individuel.

La restauration bénéficiera de subventions de la C.A.F., du F.A.S., du C.I.L., de la mission suédoise, du concours des chiffonniers d'Emmaüs, des petits frères des pauvres et de bénévoles, notamment pour l'architecture.

L'association passe un bail de 18 ans avec l'archevêché qui garantit la stabilité du loyer durant cette période (8 000 F/an).

Le centre social ouvre officiellement le premier janvier 1977; le personnel comprend deux salariés de l'association auxquels se joignent deux éducateurs spécialisés et un animateur rémunérés par la fédération des clubs et équipes de prévention.

Les statuts de l'association mentionnent pour objectifs "des rencontres plus vraies et plus naturelles des différentes générations et des différentes cultures".

Le Directeur actuel du centre, ancien commerçant à la retraite, né dans le quartier, y ayant grandi, a participé comme bénévole au fonctionnement du patronage; ancien président de l'A.E.P., ancien membre du C.I.Q., il imprime au centre social son registre propre d'intervention et d'efficacité; l'arbitrage et le rôle qu'il exerce - à base de familiarité et d'interconnaissances - reposent sur une connaissance pratique des mentalités et des règles de comportements propres à chaque catégorie de population.

Le centre social comporte trois commissions qui définissent autant de perspectives de travail : une commission jeunes, une commission migrants, une commission personnes âgées.

Plutôt que d'analyser dans le détail le fonctionnement de chaque activité, nous nous intéressons à ce qui en représente le fil directeur : la lutte contre le racisme à travers les problèmes des jeunes migrants.

3.2 Travail social et racisme

La lutte contre le racisme est une des priorités que s'est fixé le centre social Baussenque.

Si son directeur reconnaît quelques succès à cette démarche, il en souligne également toutes les difficultés :

" Nous sommes parvenus à aborder le problème racial dans les bars; il faut voir ce que ça veut dire dans le Panier de commencer à parler des arabes... il y a un travail énorme qui a été fait dans ce domaine là, depuis quatre ou cinq ans..."

Les difficultés rencontrées tiennent aussi bien à la nature des relations sociales existant sur le quartier et aux enjeux globaux auxquels est associée la présence des familles étrangères, qu'aux obstacles qui s'opposent à une caractérisation réelle du racisme ou à l'organisation d'une riposte.

1. Les relations sociales sur le quartier, très différentes en cela de ce que nous avons observé dans les grands ensembles, vouent chacun au regard de tous dans un espace d'interconnaissance vécu comme relativement clos. Cela implique du même coup une densité et un entrecroisement des réseaux relationnels qui amplifient le moindre événement, le réinterprètent aussitôt à la lumière des antagonismes latents qui divisent l'ensemble de la population.

"C'est un quartier assez fermé quand on arrive de l'extérieur; les gens ne s'ouvrent pas d'un coup comme ça; il faut que les gens soient en confiance (...) la rue est encore importante même pour les adultes. On sait tout ce qui se passe chez le voisin à partir du moment où on est issu du quartier..."

Ces mêmes caractéristiques qui permettent de comprendre que le moindre conflit interpersonnel puisse rapidement acquérir les dimensions d'un conflit intercommunautaire, expliquent également que l'opposition intérieur/extérieur du quartier soit vivement marquée : très communément vécu comme un espace sécurisant pour ceux qui y appartiennent, il entretient à l'extérieur l'image d'un quartier peu rassurant.

Si les régulations sociales qui sont à l'origine de cette représentation de l'espace, tendent progressivement à disparaître pour n'exister plus désormais que l'imaginaire collectif d'une population dont la cohésion interne s'amenuise, elles n'en continuent pas moins à définir des régularités de comportements.

Jusqu'à une période récente, il était d'usage parmi les bandes d'adolescents délinquants ou prédélinquants "d'opérer" ailleurs que sur le quartier, et de faire passer leurs rivalités au second plan lorsque des bandes extérieures au quartier, le choisissaient comme théâtre "d'opération".

La présence des adolescents maghrébins semble avoir redistribué ces règles de comportements et être à l'origine de conflits au cours desquels le centre social a pu jouer un rôle d'arbitrage. Nous y reviendrons.

2. La difficulté à affronter les problèmes de racisme tient également aux effets de différenciation que produisent les institutions en fonction

de la manière dont elles intériorisent les enjeux auxquels est liée la présence des familles étrangères sur le quartier.

Progressivement, la forte implantation des familles étrangères est apparue comme un obstacle à la mise en oeuvre des objectifs de la rénovation. Diversement intériorisées, selon leur plus ou moins grande proximité aux instances opérationnelles, les contradictions de la rénovation urbaine contribuent à alimenter des conflits sur lesquels les familles n'ont aucun pouvoir de contrôle.

Deux conceptions s'y affrontent : un "clientélisme" qui fait de l'action sociale et de l'accès au logement un problème individuel réglable cas par cas, une conception qui fait du relogement un problème collectif exigeant une solution globale sans toutefois rencontrer dans le milieu immigré les points d'appui qui lui permettraient de développer davantage son action.

A cet égard, les difficultés soulevées par le relogement "sur place" d'une famille algérienne après destruction de son appartement par une explosion de gaz (cf 4ème partie) préfigurent pour une large part les problèmes à venir.

En effet, les objectifs de relogement sur place initialement proclamés par les instances opérationnelles s'estompent au fil des ans... Les consignes reçues de manière informelle par les travailleurs sociaux sur cette question font ressortir de plus en plus clairement une volonté de relogement périphérique.

3. La troisième difficulté ressentie dans la lutte contre le racisme tient à la manière dont il se manifeste.

Tout se passe comme si le racisme, toujours réactivé à propos d'autre chose que lui-même (le vol par exemple) par rapport à quoi il se justifie, mais contraint par ailleurs de ne pouvoir s'affirmer qu'en se déniait (je ne suis pas raciste, mais...) ne doive son efficacité qu'à l'ambiguïté qui l'accompagne, interdisant du même coup à la riposte qui lui est donnée de marquer à son tour la différence, sous peine d'être également soupçonnée d'en avoir intériorisé les mécanismes.

Lorsque le directeur du centre social suggéra une action spécifique en direction des jeunes délinquants maghrébins accusés de vol, sa proposition sera rejetée parce que redoublant les marques de la différence.

On lui substituera une action globale en direction des jeunes et des familles; d'où sa réaction :

"Souvent, on a l'impression qu'on perd de vue l'objectif qu'on s'est fixé..."

Nous reviendrons sur cette logique. Mais, inversement, la réaction de ceux qui sont soumis au racisme consiste alors à jouer de la même ambiguïté pour dévier sur un plan (celui de leur appartenance raciale) la légitimité de ce qui leur est reproché sur un autre (avoir volé).

Réaction des adolescents :

"Si on me reproche d'avoir volé... c'est parce que je suis arabe..."

Habile de part et d'autre à manier les effets de mauvaise conscience et de culpabilité, la relation raciste voue le tiers intervenant à ignorer en permanence son objet ou à le diluer dans un aveu oecuménique "nous sommes tous frères", sous peine d'être soupçonné à son tour d'y être inclus.

Ce n'est pas l'un des moindres paradoxes de la manière dont s'exerce le racisme (7) que le principal artisan - sur le quartier - de la riposte qui lui était donné soit contraint pour nous en parler, d'introduire ainsi son propos :

"Je ne suis pas du tout raciste... d'ailleurs pour tenir ce poste je ne peux pas l'être; par définition, je ne le suis pas (...)
je suis bien dans l'esprit de ce prêtre : ouvert à tous... d'ailleurs vous le savez (...) mais je suis obligé de dire qu'il ne faut pas non plus faire du racisme dans l'autre sens; je dois avouer que depuis quatre ou cinq ans, un des problèmes majeurs du quartier c'est que toute sorte de jeunes migrants y volent continuellement notamment dans les voitures... auto-radio, cassettes, vestes... tout ce qui peut traîner. Ce qu'il y a de plus grave c'est qu'il s'agit souvent de gosses très jeunes".

Que mettre l'accent sur les problèmes de délinquance auxquels sont confrontés les adolescents immigrés de la seconde génération puisse faire courir le risque d'être soupçonné de racisme, en dit long sur les mécanismes qui font obstacle à la réponse qu'on peut lui apporter (8).

(7) A cet égard, les Lois auxquelles il obéit sont radicalement étrangères à celles qui nous gouvernent; c'est ce qui fait le caractère dérisoire des textes légaux en la matière, principalement élaborés pour maintenir un ordre qui n'est pas celui des phénomènes qu'ils vivent.

(8) Ce problème prend aujourd'hui des dimensions vraiment préoccupantes : au cours de l'enquête que nous menions, un adolescent de 17 ans familier du quartier a été tué après avoir volé, dans une voiture. Son camarade qui essayait de s'enfuir a été blessé d'une balle dans le bras.

La situation se présentait de la manière suivante :

A la suite du vol d'un appareil auto-radio, la victime accompagnée de quelques amis ayant eu eux aussi affaire à des problèmes de cet ordre, décident de se faire justice eux-mêmes.

Guidés par la rumeur, ils pensent identifier le coupable, se présentent dans sa famille et exercent un chantage doublé d'une intimidation. Ils réclament la restitution du matériel ou son remboursement et envisagent dans le cas contraire des représailles.

La famille terrorisée demande au directeur du centre d'intervenir, le coupable est identifié. Une solution à l'amiable est négociée par le directeur du centre qui permet d'éviter une montée de la violence en donnant une solution momentanée à la situation. Ultérieurement, une action globale sera engagée sur le quartier, elle est encore en cours.

Plusieurs caractéristiques méritent d'être notées :

1. D'une part, le recours de la famille au centre social apparaît comme un substitut du recours au dispositif policier, facilité par le rôle d'arbitrage des relations primaires joué par le centre social.

2. L'exercice de ce rôle ne peut être qu'individuel et reposer sur une insertion sociale de longue durée impliquant une connaissance des manières de faire et de réagir propres à chaque groupe social.

"On a une certaine influence du fait qu'on est issu du quartier et que les gens ont confiance en nous, du fait aussi qu'ils nous perçoivent un peu comme un tonton et que tout un tas de relations ont été créées dès le départ, qui sont toutes autres que celles que l'on peut avoir avec les gens qui arrivent..."

Même cette familiarité relationnelle ne suffit pas; elle exige également une détermination ignorant l'hésitation et l'incertitude, sur quoi se joue précisément la crédibilité à long terme de la capacité à exercer ce rôle.

" Ce sont quand même des gens très dures et très racistes plus particulièrement vis-à-vis des Nord-Africains... C'est très difficile de les faire démordre... A la limite, s'ils n'ont pas un certain respect pour l'intervenant, ils peuvent s'en prendre directement à lui, en disant : "toi, si tu n'es pas content, tu néas qu'à prendre leur part"... Vous voyez, ça peut aller jusque là... Dans cette situation, il s'agit de ne pas partir en courant, parce que non seulement on est grillé dans cette opération, mais pour le reste du

temps... après, ça se sait. Il faut aller jusqu'au bout des choses... tu ne peux pas rester le cul entre deux chaises, c'est absolument impossible !"

A partir de là, tout se passe comme si le problème apparemment réglé parce que résolu momentanément, ait du mal à être abordé sur un plan plus général : l'élargissement du dispositif de réponse en impliquant un élargissement de la concertation institutionnelle semble aller de pair avec une "banalisation" des objectifs à atteindre. Le compte rendu de la réunion de concertation d'octobre 77 qui, outre les travailleurs sociaux de la maison pour tous et du centre Baussenque, réunissait un représentant de la maison de l'étranger et deux représentants de l'A.A.E., paraît l'indiquer :

"Depuis pas mal de mois, les habitants du quartier sont victimes journallement de vols et de détériorations sur leurs véhicules au stationnement. Ces opérations sont certainement effectuées par de jeunes migrants (9 à 15 ans) et la population le sait. Ceci, s'ajoutant au racisme latent concernant les Nord-Africains, pourrait déclencher rapidement des opérations de commando si nous n'arrivons plus à contrôler la situation (...). A la proposition de visiter les familles algériennes du quartier pour leur expliquer les conséquences graves que risque d'entraîner ce comportement des enfants, les représentants de l'A.A.E. objectent que ces visites contribueraient à renforcer la violence de l'accusation envers ces familles et par là même accentuer les fondements du racisme (...)

Il s'est alors proposé d'organiser une rencontre avec les familles françaises et immigrées pour parler ensemble. Là encore, plusieurs personnes demandent que cette situation ne soit pas proposée aux gens dans le seul but de parler de la délinquance.

En effet, l'ensemble des participants reconnaît que la délinquance est un phénomène lié à des questions plus globales (...) et qu'il faut (...) rechercher une action qui contribue à créer un mouvement positif auprès des habitants du quartier. Pour créer ce mouvement, l'ensemble des personnes présentes est d'accord pour d'abord répondre collectivement aux besoins de toute la population. Plus précisément répondre aux questions qu'ils se posent sur leur devenir en tant qu'habitants du Panier.

Cette information devrait contribuer à canaliser l'angoisse collective vers un appétit collectif d'information. Dans le même but, les participants sont d'accord pour favoriser une situation où les différents groupes sociaux puissent exprimer leur identité à travers le témoignage de leur vie quotidienne passée et présente. Ainsi délinquance et racisme pourraient être abordés par l'ensemble des habitants..."

Le texte se termine par une proposition d'action concrète : organiser une journée de réunion - rencontre dont les objectifs seraient d'informer les gens, et de créer une situation d'animation.

Nous n'aurions pas cité ce texte aussi longuement si le mouvement même qui l'organise, n'était à ce point caractéristique de cette dissolution des problèmes rencontrés dans une rhétorique destinée à en faire disparaître progressivement la trace.

Sous couvert d'un élargissement de la concertation qui reste malgré tout une des conditions essentielles du succès de chaque opération, une banalisation s'opère qui en compromet l'efficacité.

Parti d'un problème extrêmement précis, bien délimité, peut-être insuffisamment analysé mais extrêmement mobilisateur, on parvient, au terme d'une remarquable stratégie d'évitement et de compromis, à perdre de vue la signification des problèmes rencontrés et à réduire l'efficacité des mesures à engager et des initiatives à prendre; tout se passe comme si l'initiative sociale gagnait en efficacité ce qu'elle perd en légitimité et réciproquement.

LA CITE PAUL MISTRAL

1. La logique des grands ensembles
2. Mise en place du dispositif d'action sociale
3. L'éventail des initiatives, leur répartition, leurs enjeux
 - 3.1 La maison pour tous
 - 3.2 Le centre social
 - 3.2.1 La consultation de nourrissons et la halte garderie

1. La logique "grand ensemble"

A l'initiative du député maire de Grenoble, Paul Mistral (1936), l'emplacement actuel de la cité qui désormais porte son nom, connaît un début d'urbanisation.

Il s'agit à l'époque d'un ensemble d'habitations à bon marché (H.B.M.) du type cité-jardin à vocation ouvrière. Au fil des années, la délocalisation industrielle vers la périphérie attire de nombreuses familles et la vocation sociale de la cité se confirme.

En 1951, quatre immeubles sont construits parallèlement à la rivière Drac et en bordure de la cité-jardin, mais c'est seulement à partir de 1962 que le quartier connaît sa véritable mutation : la cité-jardin est détruite, ses anciens occupants seront en grande partie relogés dans les immeubles "le Drac" - lui succède alors un vaste programme immobilier de reconstruction presque exclusivement composé d'H.L.M.

En 1964, les quatre immeubles de Mistral I sont occupés : il s'agit de quatre barres de 10 étages comprenant 264 logements.

En 1966, la barre centrale, Mistral II est achevée (10 étages, 527 logements).

Il faut attendre 1970 pour que les tours de Mistral III soient mises en location (217 logements).

Vaste réalisation de 1 080 logements, la cité Paul Mistral est le deuxième grand programme d'habitat social de la ville de Grenoble. Il avait été précédé de la cité Teyssière (1960) construite dans des conditions comparables et avec des objectifs identiques.

Egalement à la périphérie de l'agglomération et aux abords immédiats des communes de St Martin d'Hères et d'Eybens, la cité Teyssière comprend 1 307 logements répartis en sept tours de onze étages.

A l'époque, ces deux programmes immobiliers apparaissent comme des réussites de la municipalité Michalon.

La structure comparée par type d'habitat : surfaces, loyers et charges des deux cités nous donne un indice de la vocation de leur recrutement : essentiellement des familles nombreuses d'origine ouvrière (1)

(1) les données chiffrées dont nous disposons proviennent, sauf avis contraire, de l'agence d'urbanisme de la région grenobloise ou de l'office d'H.L.M.

MISTRAL

	F1	F2	F3	F4	F5	F6	Total
1. Nb de logements							
Drac	-	-	6	54	12	-	72
Mistral I	-	88	44	-	132	-	264
Mistral II	46	41	68	174	170	28	527
Mistral III	24	22	85	86	-	-	217
	70	151	203	314	314	28	1 080
2. Surfaces moyennes			62 m2	70 m2	86 m2		
3. Loyer moyen 1975			269 F	301 F	340 F		
4. Charges 1975			153 F	176 F	223 F		

TEYSSEIRE

	F1	F2	F3	F4	F5
1. Nb de logements	44	138	733	305	87
2. Surfaces	34 m2	45 m2	55 m2	65 m2	79 m2
3. Loyer moyen 1972	147 F	172 F	208 F	234 F	274 F
4. Charges 1972	45 F	58 F	72 F	87 F	108 F

En l'espace de 10 ans, la population de Mistral passe de 1 200 à 4 900 habitants et connaît tous les problèmes d'une urbanisation sauvage et désordonnée.

Véritable enclave urbaine à la limite des communes de Grenoble et d'Echirolles, longée sur deux côtés par la bretelle d'accès à l'autoroute Grenoble-Lyon, sur deux autres par de larges voies de circulation, Mistral présente toutes les caractéristiques du ghetto et des phénomènes qui y sont associés (production et mise en circulation des signes de l'exclusion, exacerbation des contradictions internes, unification contre l'extérieur etc...).

Cet aspect est beaucoup moins marqué pour Teyssaire, mais dans l'un et l'autre cas, nous retrouvons les mêmes conséquences d'une gestion au coup

par coup, beaucoup plus imposée par la pression sociale que réellement planifiée par les organismes responsables : phénomènes de surpeuplement et de concentration progressive, dégradation rapide des espaces communs non entretenus, faiblesse ou absence des équipements; le chauffage collectif inexistant a fait sur Mistral l'objet d'un conflit entre l'Union de quartier et l'office d'H.L.M. et les transports en commun sont mal organisés, autant de caractéristiques qui vouent l'espace social à un processus de déséquilibre cumulatif.

Le recrutement social des cités suit ce mouvement en l'accéléralant : on observe une déqualification croissante de la population, liée à une précarité accrue des ressources et une augmentation considérable des populations d'origine étrangère.

D'importants retards de loyer apparaissent avec une accumulation de "cas sociaux" : beaucoup plus de familles sont touchées par le chômage et le sont beaucoup plus durement; parallèlement apparaissent des symptômes "d'anomie sociale" : troubles sociaux et familiaux, conflits de voisinage, insécurité croissante des habitants; l'insécurité, beaucoup plus fantasmée que réelle est significative d'un climat social extrêmement tendu et dégradé.

En 1973, de violents affrontements opposent les jeunes de Mistral aux services de l'ordre à la suite d'une demande de vérification d'identité. De tels événements sont vécus par la population de façon extrêmement ambivalente "ils avaient raison, mais ils n'auraient pas dû"; également orchestrés par les médias, ces événements contribuent à façonner pour l'extérieur les contours d'une symbolique de l'espace, à la fois objet de sollicitude : "il faut faire quelque chose" mais de défiance "tout en sachant où on met les pieds".

De la même manière, mais sur un registre différent, à la suite d'une augmentation abusive des loyers (de 42 % en deux ans) les habitants de Teysseire engageront une lutte contre l'office d'H.L.M. qui conduira à la démission du directeur départemental.

La nouvelle équipe, héritière d'une situation extrêmement lourde à gérer, fera son possible pour "enrayer" ce type de phénomènes, avec le soutien des travailleurs sociaux : politique de "dédensification" et de "désenclavement" d'un côté, de meilleure répartition des familles de l'autre : on préconise un "repiquage" qui consiste à isoler les familles étrangères par montée d'escalier.

Mais les principales tendances observées par ailleurs se confirment : de 1968 à 1975, le taux de renouvellement annuel de la population sur Mistral s'accélère : il passe de 8 à 15 % et fait apparaître deux phénomènes :

1. le départ des classes moyennes qui ne sont pas remplacées
2. l'arrivée massive d'une population étrangère immigrée : en l'espace de sept ans le pourcentage de population étrangère est multiplié par trois : il passe de 7 à 22 % (2)

Sur Teyssere actuellement, ce pourcentage atteint 41 % (50 % si on tient compte de l'origine culturelle et non de la nationalité)

Cette arrivée de population immigrée est doublement sélective : elle souligne l'importance de la demande maghrébine au détriment des autres nationalités (espagnole, portugaise, italienne); elle s'opère également par catégorie d'immeubles : la population étrangère passe de 10 à 27 % à Mistral II (la barre centrale) alors que dans le même temps la composition des immeubles Drac ne bouge pratiquement pas (de 1,2 à 2 %).

Enfin, le renouvellement de la population sur Mistral tend simultanément à accuser les deux pôles de la pyramide d'âge : la population jeune se rajeunit pendant que la population la plus âgée, vieillit davantage, confirmant l'hypothèse vérifiée par ailleurs d'un télescopage des "trajectoires résidentielles". (3)

Si nous prenons comme indice l'évolution de l'âge des chefs de familles entre 1968 et 1975, les ménages âgés (+ 50 ans) augmentent à peu près dans la même proportion que les ménages jeunes (- 30 ans) au prix d'une diminution des ménages de 30 à 50 ans.

(2) Encore que ce chiffre ne tienne pas compte de l'origine et se limite à enregistrer les nationalités déclarées.

(3) cf. Chamboredon et Lemaire, Proximité spatiale et distance sociale, les grands ensembles et leur peuplement, Revue française de sociologie n° XI 1970.

MOBILITE DES MENAGES DE 1968 à 1974 (quartier Mistral) (*)

Années	1968 - 1969		1969 - 1970		1970 - 1971		1971 - 1972		1972 - 1973		1973 - 1974		SOLDE
Arrivés	76		100		98		108		140		155		
Partis	72		97		86		111		134		154		
Taux de rotation %	8,5		10,1		10		10		12,8		14,8		
	AR.	DEP.	AR.	DEP.	AR.	DEP.	AR.	DEP.	AR.	DEP.	AR.	DEP.	
Par C.S.P.													
Cadres	15	31	15	25	24	21	14	20	14	22	12	27	- 52
Artisans-commer.	2	-	-	-	1	1	1	2	1	-	-	-	- 2
Employés	18	30	15	31	31	24	26	31	19	30	21	23	- 39
Ouvriers	65	39	70	44	44	54	59	47	66	47	67	50	+ 90
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
Par nationalité													
Français	69	69	86	90	256	79	91	104	110	120	101	142	+ 109
Etrangers dont	7	3	14	7	28	7	17	7	30	14	54	12	+ 100
Italiens	1	1	7	5	12	2	7	6	14	9	10	3	+ 25
Espagnols	6	1	2	1	11	5	6	1	5	3	7	3	+ 23
Maghrébins	0	1	2	0	3	0	2	0	8	1	28	5	+ 36
TOTAL	76	72	100	97	284	86	108	111	140	134	155	154	

(*) sources Agence d'Urbanisme et Office d'H.L.M.

2. Mise en place du dispositif d'action sociale

Autour des années 66/67 une série d'événements annonce ce qui va être à l'origine de l'action sociale sur le quartier Mistral. L'union de quartier "Rondeau-Libération" fait scission et donne naissance à l'union de quartier "Mistral" sanctionnant ainsi l'aboutissement d'une prise de conscience propre aux habitants des cités.

Cette association va désormais jouer un rôle actif non seulement comme support des revendications adressées à l'office d'H.L.M. et aux pouvoirs publics mais également dans l'implantation du service social. Composée de cadres moyens et de commerçants anciennement installés dans le quartier, l'association recueille l'approbation de ses habitants.

En 1967, l'union de quartier réclame la création d'un centre de santé, participe à l'ouverture et au fonctionnement de la maison de l'Enfance "Bachelard", sollicite et obtient l'agrément d'une équipe de prévention, crée un club troisième âge, et lance les activités d'une association sportive.

Elle est régulièrement consultée par l'équipe de travailleurs sociaux installée depuis peu dans un "appartement témoin", appartement qui témoigne au moins de ceci, qu'aucun équipement n'a été programmé à ce jour sur le quartier.

Il faudra attendre 1970 pour que le complexe "Centre social-M.J.C." soit ouvert et qu'à partir de là une action sociale puisse véritablement se déployer dans des conditions "normales" de fonctionnement.

Pendant trois ans, l'union de quartier gère la maison de l'Enfance Bachelard, puis laisse la place à un conseil d'administration. A partir de 1970, date de l'ouverture de la M.J.C. et du centre social, elle ne jouera plus qu'un rôle de second plan car la maison de l'enfance n'est pas réellement fréquentée par les jeunes du quartier; l'éloignement, les tarifications, la nature des activités proposées ont, semble-t-il, joué un rôle dissuasif important.

Ce rôle est résumé par les responsables actuels de la Maison pour tous lorsqu'ils disent que la Maison de l'Enfance fait "de l'art pour l'art". Les différentes initiatives de l'union de quartier dans le domaine socio-culturel connaissent des succès divers; les objectifs poursuivis semblent avoir été ceux d'une prise en main destinée à promouvoir les modes de vie et de loisirs des classes moyennes.

Parce qu'il constitue pour cette frange de population l'obstacle le plus marquant au déploiement de son hégémonie culturelle, parce qu'il heurte profondément son "éthos de classe" tout en signalant les limites de sa vocation hégémonique, le problème des adolescents va être à la fois celui sur lequel l'Union de quartier va réclamer d'urgence une aide professionnelle extérieure (les éducateurs de prévention) et celui à partir duquel "son projet" va enregistrer un premier démenti.

La demande de prévention - ici comme ailleurs - procède d'une perte du contrôle des adolescents par les adultes, dans la mesure où les problèmes qu'ils rencontrent, échappent à l'emprise du mode de socialisation que propose la vie associative.

Ici comme ailleurs, cette question sera à l'origine et marquera profondément l'évolution de l'action sociale sur le quartier.

Dans un premier temps, les adolescents du Quartier se réunissaient dans les caves ou en divers points de la cité, occasionnant par leurs comportements ce que l'union de quartier appelait alors "des troubles de jouissance".

Pour les bénévoles de l'union de quartier, il s'agissait de "canaliser cet excès d'énergie" et de l'orienter sur des activités plus positives.

Durant cette période, un membre de l'Union de quartier anime un groupe d'adolescents qui prend possession d'une ancienne villa, vestige de l'ancienne cité-jardin épargnée par le plan de reconstruction.

Dès le départ, le groupe opère un triage extrêmement sélectif de ses membres : ils sont tous originaires des anciennes cités. Des rivalités apparaissent entre eux et les "nouveaux arrivants" qui conduisent l'union de quartier à réclamer une équipe de prévention pour "normaliser" la situation.

Les éducateurs ne répondront pas directement à cette demande; ils introduiront les "nouveaux arrivants" dans le club - support des rivalités entre adolescents et reprocheront aux bénévoles un style d'intervention jugé trop paternaliste.

La construction du mille club (avril 1969) leur donne l'occasion de banaliser les conflits entre adolescents en les transposant sur un autre plan, plus superficiel, donc moins susceptible de cristalliser des antagonismes; en effet, le recrutement du club s'opère désormais par localisation géographique dans le quartier.

Les éducateurs parviennent, semble-t-il, à réaliser un consensus minimum parmi les adolescents en accentuant ce qui dans leur style d'intervention les oppose aux adultes du quartier.

A la fois, les adolescents fonctionnent comme support des fantasmes des adultes (on leur reproche des "excès", des "débauches", des "provocations" des attitudes "équivoques" ou "osées") pendant que ceux-ci reprochent aux éducateurs de prendre systématiquement leur parti. Mais d'une période à l'autre deux caractéristiques se maintiennent : le recrutement s'opère dans les couches anciennes défavorisées ou cas sociaux, quelle que soit leur appartenance ethnique ou nationale. Ce recrutement favorise un type particulier de rapport entre la prévention et la structure familiale; Noël Cachot observe avec beaucoup de finesse que seul le cadet de famille participe aux activités du club à l'exclusion de ses frères et soeurs, quelle que soit l'importance de la fratrie (4).

Lorsque le complexe "centre social - M.J.C." est construit l'année suivante (1970) l'Union de quartier participe activement à sa mise en place. Une convention passée entre la C.A.F. et la municipalité qui en sont les maîtres d'oeuvre, confie la gestion et l'administration à la C.A.F., l'animation à la fédération des M.J.C.

L'association du centre socio-culturel Mistral Drac (loi 1901) est créée pour contrôler le fonctionnement de l'ensemble de la structure : toutes les associations du quartier y sont largement représentées (5). Pour la municipalité, il s'agit de poser les premiers jalons de ce que deviendront ultérieurement les "équipements intégrés".

Sous la pression des associations, le directeur de l'animation met en place une politique d'animation extrêmement structurée (carte d'adhésion obligatoire, horaires programmés, division exacte des tâches, des compétences et des groupes...)

Simultanément le centre social déploie des activités sur un registre qui - beaucoup plus banalisé et technicisé - se prête beaucoup moins à un contrôle de type associatif (assistance sociale etc...)

Très rapidement, les éducateurs de prévention reprochent au directeur de l'animation de mener une "politique de classes moyennes", dénoncent la faible représentativité associative, accusent l'assemblée générale d'opérer une différenciation entre les activités "de luxe" de la M.J.C., et les activités

(4) Noël Cachot

(5) A cette période, un noyau d'une dizaine de personnes s'occupe simultanément du bureau des six associations existant sur le quartier.

"au rabais" du club. Le parti pris architectural du club est vivement contesté :

"Il fut construit selon des normes de grand standing : auditorium, moquette, etc... "

Les mêmes conflits d'appropriation de l'espace que nous avons déjà observés ailleurs se reproduisent ici, relayés de manière apparemment identique. Ce conflit oppose les jeunes marginaux de la cité : les éducateurs de prévention et les animateurs de la M.J.C., d'un côté, au directeur de la M.J.C. soutenu par le conseil d'administration de l'autre. Faute de pouvoir opérer un arbitrage, l'équipe du centre social et l'organisme de tutelle correspondant (C.A.F.) observent une position de relative neutralité.

L'assemblée générale de juin 72 décide de se constituer effectivement en M.J.C. avec les statuts correspondants afin de ne gérer que la partie animation; la partie action sociale restant sous la responsabilité de la C.A.F.

La municipalité refuse cette décision :

"Le conseil municipal a estimé impossible de confier à l'association M.J.C. qui vient de se créer à Mistral, la gestion de la partie des locaux nécessaires à son travail"

Le directeur réclame alors la fermeture de la maison des jeunes et la municipalité saisit l'occasion pour retirer la responsabilité de l'animation à l'association.

Un conflit public entre l'union locale C.G.T. et la municipalité s'engage : la C.G.T. fait grief à la mairie d'une "municipalisation de la politique socio-culturelle" (août 1972).

L'argumentation municipale repose essentiellement sur les impératifs de coordination et le constat d'échec de la tentative précédente :

"C'est contre le cloisonnement, la dispersion des efforts sources d'inefficacité et de gaspillage que la municipalité a réagi en refusant cette orientation et en décidant de relancer par une équipe renouvelée une véritable action commune, en particulier auprès des adolescents et des jeunes du quartier". (6)

Le directeur de la M.J.C. est remplacé au bout de trois mois; le nouveau directeur est recruté à l'extérieur de l'agglomération (Paris). Pendant 4 ans, il va incarner le nouveau visage de l'animation sur le quartier qui

(6) Communiqué de la mairie - septembre 1972

désormais, non seulement, s'adresse aux jeunes adolescents issus des milieux populaires immigrés mais va véritablement être façonnée par leurs attentes.

En 1977/78, la M.J.C. devenue dans l'intervalle "Maison pour tous", tourne à 90 % de ses effectifs avec de jeunes immigrés.

Peu à peu, les jeunes prennent la place des anciens au sein du Conseil d'administration et l'union de quartier cesse progressivement d'y être représentée.

Le Conseil d'administration se compose de 40 membres dont 29 élus : la moyenne d'âge y est extrêmement basse.

Simultanément, on observe un retournement radical du mode de fonctionnement : un système de "démocratie directe" tente de s'instaurer; il est favorisé par le type de participation : la plupart des membres du conseil d'administration se retrouvent régulièrement à la maison pour tous dans le cadre de ses activités ce qui autorise une régulation relativement informelle de son fonctionnement.

Le caractère informel du fonctionnement se traduit par un type d'organisation extrêmement souple donc relativement imprévisible parce qu'extrêmement sensible aux retournements de situation et aux fluctuations des attentes. Il donnera souvent l'impression "d'un laisser aller" notamment de la part de l'équipe du centre social qui reprochera aux animateurs de la maison pour tous un relâchement des contrôles hiérarchiques peu compatible - selon elle - avec la poursuite d'objectifs précis sur un long terme.

Inversement, l'équipe d'animation fortement soutenue par la municipalité favorisera la multiplication des initiatives et tentera d'obtenir par une "désinstitutionnalisation" de la structure et une attention soutenue accordée aux attentes des adolescents ce que d'autres échouent à "canaliser" dans des activités extrêmement codifiées peu attentives à explorer et à répondre à la singularité du vécu et de la pratique quotidienne.

Cette démarche sera le support d'une réappropriation symbolique de l'espace du quartier extrêmement bien mis en évidence par une brochure réalisée par un groupe d'adolescents : "Mistral mon amour". Avec l'arrivée des jeunes, les liaisons institutionnelles entre la maison pour tous et l'équipe de prévention sont renforcées : le budget CODASE pour le quartier vient s'ajouter au budget commun de la maison.

En 1978, le personnel de la maison pour tous comprend :

- 1 directeur rémunéré par la mairie
- 1 animateur CODASE payé comme sous-directeur
- 4 éducateurs CODASE
- 3 salariés de l'association
- 1 éducatrice B.A.S
- 1 animateur peuple et culture
- 1 animateur B.A.S. (contrat "Dijoud")
- 1 jardinier

L'équipe se réunit tous les jeudis après-midi entre elle, pour faire le point de son travail et établir un planning hebdomadaire, avec l'équipe du centre social tous les jeudis matin pour coordonner son travail sur l'ensemble du quartier.

Contrairement à la dominante des activités de la Maison pour tous, le centre social développe des activités beaucoup plus "éprouvées" aussi bien dans leur mode de fonctionnement et de "participation" que dans le style relationnel qu'elles impliquent.

Si on fait exception de l'accueil qui représente finalement une activité d'aiguillage externe et de coordination interne extrêmement variable donc, selon la nature de la demande et les règles internes de fonctionnement, toutes les autres activités - assistance, conseil en économie sociale et familiale, halte garderie, consultation de nourrissons - sont des activités extrêmement codifiées et dont le "réaménagement" lui-même obéit à une codification dictée par les organismes de tutelle.

Lorsque l'équipe de la maison pour tous proposera aux assistantes sociales, selon sa propre logique, la création d'une commission d'attribution des aides, les contraintes institutionnelles imposées à la relation d'aide en feront une démarche sans lendemain.

En 1978, le personnel du centre social comprend :

- 1 directrice (C.A.F.)
- 1 permanence secrétariat-accueil
- 2 assistantes sociales (DDASS-C.A.F.)
- 1 consultation de nourrissons P.M.I. (C.A.F.)
- 1 conseillère en économie sociale et familiale (C.R.E.F.I.)
- 1 halte garderie (B.A.S.)
- 1 club troisième âge
- 1 foyer restaurant
- 1 centre de soins (association)

3. L'éventail des initiatives, leur répartition, leurs enjeux

3.1 La maison pour tous

Une énumération des activités de la "maison pour tous" présenterait quelque chose d'artificiel dans la mesure où ses responsables privilégient une faible institutionnalisation de chacune et une souplesse dans leur fonctionnement qui semblent promouvoir la méthode du "coup par coup" au rang d'une nécessité. Cela ne signifie pas qu'aucune logique n'organise l'ensemble de ces initiatives, mais qu'il s'agit davantage d'une logique à posteriori dictée par la dynamique des groupes et leurs motivations plutôt qu'un déploiement de méthodes à priori élaborées par les animateurs :

"Il n'y a pas de plan d'animation globale du quartier (...)
Quand on organise quelque chose, on ne sait pas ce que cela va donner (...) toute activité durera aussi longtemps que les gens le voudront et cessera lorsqu'ils n'en voudront plus".

Directeur de la M.P.T.

Dans le cas de la maison pour tous, ce n'est donc pas tellement l'éventail des activités "proposées" qui importe, plutôt que l'esprit dans lequel ces activités se substituent les unes aux autres, disparaissent ou réapparaissent, cessent ou non d'être compatibles selon les configurations successives de la demande et la transformation des enjeux sociaux auxquels elles sont associées. Parallèlement, on observe une relative substituabilité des compétences et des tâches dans la division technique du travail à l'intérieur de l'équipe. Que tout le monde participe à l'accueil - par exemple - n'y apparaît pas seulement comme l'effet d'une répartition égalitaire des tâches peu gratifiantes, mais comme une exigence dictée par la nature même du travail engagé : la nécessité notamment devant laquelle se trouve l'équipe, que l'ensemble de ses membres puisse avoir une vision totalisante des demandes dont l'équipement est le support.

Les animateurs de la maison pour tous distinguent quatre types d'activités :

1. les activités de type "classique" définies ainsi à partir du registre habituel de fonctionnement des "maisons pour tous". Elles sont dites de "consommation" dans la mesure où elles privilégient un mode d'appropriation individuel et non spécifique au quartier. Peu valorisées elles sont malgré tout maintenues.

2. les activités "d'accueil", mal définies parce que relativement informelles : il s'agit d'activités relationnelles centrées sur l'ensemble des participants ou leur famille et consistent essentiellement à donner une réponse immédiate aux demandes qui se manifestent.

3. les activités de groupes centrées sur les groupes restreints qui se constituent dans la maison autour d'une tâche : cela peut aller d'activités peu régulières et faiblement instituées (sorties, camp, ballades, canoe, ramassage de châtaignes) à des activités plus structurées ayant déjà acquis une logique et une continuité propres (jardinage, atelier moto etc...)

4. les actions centrées sur la structure sociale du quartier et faisant appel à des régulations collectives : actions revendicatives, réponse aux problèmes d'emploi et de chômage (COFIMDRAC) aux problèmes de santé (commission santé).

L'ensemble de ces démarches fait apparaître un certain nombre de régularités dont on peut dire qu'elles constituent les principes régulateurs de l'action entreprise.

a) accroître les possibilités que présentent les zones de socialisation faiblement instituées ou si l'on préfère les espaces laissés vacants par les modèles dominants de socialisation.

Il s'agit sur ce plan de refuser de manière semble-t-il, à peu près systématique chaque terme des alternatives que la société d'accueil apporte aux problèmes de socialisation, aussi bien sur un plan global (chômage/travail aliéné) que spécifique (intégration/rejet). Cet aspect est particulièrement bien souligné par le directeur de la maison pour tous :

"On peut dire que pour les jeunes ici, il existe une zone de latence entre la marginalité et l'usine... Il faut éviter la marginalité qui conduit à la délinquance et à la prison, tout en leur proposant autre chose que métro - boulot - dodo..."

L'exemple de l'entreprise COFIMDRAC illustre cette démarche. Son intérêt n'est pas d'échapper aux contradictions qui traversent actuellement le marché de l'emploi et les situations de travail, mais au contraire d'intervenir directement sur ce plan pour les catégories locales de population qui les affrontent.

A l'origine de cette expérience le constat extrêmement simple du refus que les adolescents opposent non pas tellement au travail en lui-même plutôt qu'aux conditions de travail. D'où le projet d'un réaménagement interne des conditions de travail à l'intérieur de l'entreprise selon une formule qui à la fois, garantisse la possibilité d'une initiative et d'un contrôle ouvrier sans cesser de fonctionner selon les contraintes habituelles de la passation des marchés et de la livraison du produit; il s'agit d'une entreprise de bâtiment.

Tenter une description de la formule adoptée - évoquer à cet égard le modèle autogestionnaire - serait à la fois ambitieux et vain. En constante évolution depuis son lancement en 1976, elle ne cesse de se modifier au fur et à mesure que les problèmes rencontrés trouvent une solution.

C'est le parcours accompli, les présupposés qui l'accompagnent et le type de rapports que cette initiative instaure entre ses divers participants qui sont significatifs, beaucoup plus que l'état actuel d'aboutissement. Disons en quelques mots, qu'il s'agit d'une S.A.R.L. "parrainée" par un cadre associatif réunissant des travailleurs sociaux mais également des habitants du quartier; le "gérant" de COFIMDRAC est également directeur de la maison pour tous, le président est un avocat.

Les "actionnaires" de l'entreprise sont des gens du quartier. Elle emploie deux catégories de personnel : les permanents qui exercent des fonctions d'encadrement et d'apprentissage "sur le tas", les jeunes du quartier - rémunérés au S.M.I.G., sans qualification, pré ou post-délinquants "dont personne ne voulait", généralement embauchés sur des contrats de trois semaines renouvelables et pour qui cet emploi représente une manière de se tirer d'affaire, et l'institutionnalisation en quelque sorte d'une stratégie qui leur est familière : la "débrouillardise".

Depuis deux ans qu'elle fonctionne, l'entreprise vient d'ouvrir une branche "nettoyage" qui s'adresse plus particulièrement aux mères de famille selon la même logique; elle développe également tout un secteur "formation".

Cette démarche soutenue par la municipalité qui subventionne son fonctionnement et par l'office d'H.L.M., ne fait pas l'unanimité. Elle est vivement contestée aussi bien par ceux qui lui reprochent de "vouloir apaiser le contexte social" en masquant les problèmes de chômage derrière des solutions locales, que par ceux, partisans de la libre entreprise, qui lui reprochent sa faible crédibilité financière et économique.

Ces difficultés externes sont nourries par les contradictions internes qui s'y manifestent : les problèmes caractéristiques des situations de

travail y redoublent d'accuité faute d'une localisation possible des arbitrages; ce qui par ailleurs - mais de manière socialement non significative - apparaît comme un objectif à atteindre, se manifeste ici comme un obstacle à surmonter : "chacun avait son mot à dire..."

Le recrutement, le licenciement d'un permanent, l'antagonisme entre les objectifs de production et les objectifs "sociaux", la reproduction de l'amalgame entre division technique et division sociale du travail : "l'apprenti faisait tous les sales boulots...", autant de caractéristiques qui font de cette expérience "très partagée", une expérience "très dure à mener".

Mais parce que son impact sur le quartier va en grandissant, parce que pour une fois les objectifs si souvent avancés "de réinsertion sociale par le travail" prennent en compte non seulement ceux qui en sont exclus mais les conditions de leur exclusion, cette démarche mériterait d'être davantage approfondie.

b) le second principe de l'action poursuivie dans le cadre de la "maison pour tous" repose sur une attention soutenue accordée à la demande et aux motivations des adolescents.

Parce que cette demande n'a rien à voir avec la "rhétorique des besoins" qui justifie le fonctionnement des équipements, parce que cette rhétorique en dissuade l'expression en la culpabilisant, l'attention accordée aux motivations va paradoxalement prendre la forme d'une reconnaissance du "besoin" (au sens où on dit "être dans le besoin").

C'est le cas de l'activité jardin : conçue initialement dans l'esprit d'une réappropriation de la symbolique de la nature - supposée structurer la demande de jardinage, le responsable de l'activité en discerne rapidement l'enjeu pour les adolescents, en même temps que l'impossibilité de formuler cet enjeu sur un plan institutionnel (7)

"Au départ je considérais ça comme le renouement d'un contact avec la nature... En fait la plupart des gamins qui viennent ne bouffent pas à leur faim chez eux et viennent jardiner pour effectivement produire et ramener quelque chose à la maison. Samedi j'avais des gamins qui n'avaient rien mangé depuis la veille au soir, ils ont bouffé des radis tout l'après-midi..."

(7) La même activité proposée dans un quartier différent quelque temps auparavant par les éducateurs de prévention était jugée "irréaliste" et "farfelue". Paradoxalement elle sera mieux acceptée dans un cadre institutionnel "comme renouement avec une symbolique de la nature" que comme réponse à un "besoin de nourriture".

Du même coup, les motivations étant différentes, les attitudes vis-à-vis de l'activité changent également :

"Je suis allé sur des chantiers où les mecs gagnent 10 F de l'heure et ils tirent au cul... tandis que là, ils transpirent il faut le voir... Je leur ai dit vous êtes pas obligés de forcer au boulot... ça allait..."

Le travail est rendu possible par un contact étroit avec les habitants du quartier, mais surtout par une désinstitutionnalisation des pratiques qui favorise un réseau d'échange.

"J'ai l'impression que les gens enregistrent mieux ce qui se passe, ce qui leur arrive... et ils sont capables de le redire. L'association des habitants se veut un peu leur écho... L'union de quartier à côté, c'est quelque chose d'extrêmement formel. Ça discute, ça revient, on te donne une réponse, il y a des bruits qui courent qui s'estompent ou qui s'amplifient, ça circule tout ça..."

c) L'esprit "militant" qui anime l'équipe de la maison pour tous et qui consiste à favoriser l'initiative autonome et les régulations collectives se développe progressivement.

"La mentalité "cow-boy" a disparu alors qu'elle existait au début qu'on était là (...). Des mecs descendaient le soir avec la carabine... ça existait sur la quartier. Avec C. on en a vus qui rappliquaient dans la maison pour tous... tu sais qu'on brillait pas... ça s'est calmé tout ça..."

"Plus tu entres dans le moule de la société et des H.L.M., moins tu t'exprimes fort... Dans les quartiers populaires on s'aperçoit qu'il y a très peu de militants..."

Mais les obstacles qui s'opposent à une prise de conscience collective et à une unification des pratiques ne sont pas que matériels. Les animateurs sont sensibles aux divisions internes qui partagent le "milieu immigré" dont l'unité ne provient que de l'extérieur, c'est-à-dire du mouvement par lequel la société d'accueil les associe.

"Il y a une hiérarchie parmi les immigrés... les mieux vus, ce sont les Italiens, les Espagnols, les Portugais... Les plus bas, ce sont les Algériens (...). Même entre eux, ils font une distinction kabyles/arabes... et puis tu as le moins que rien, c'est le harki..."

d) Autant de caractéristiques qui poussent l'équipe de la maison pour tous à intervenir dans cette logique du fractionnement pour tenter d'en recomposer l'équilibre - principalement dans le cadre des familles.

"C'est le décalage qu'il y a entre le vécu et les références des parents et le vécu et les références des enfants (...) On essaye d'intervenir justement pour faciliter la compréhension des uns et des autres..."

Toutefois, aborder un point ne peut se faire de façon isolée car il implique une totalité :

"A partir du moment où tu touches à un point, tu touches à tout, la famille va parfois moduler sur un point, disons l'argent de poche, l'habillement, l'obéissance au père... mais le reste ne suit pas... Sur le mariage par exemple, tu t'aperçois qu'il bronchera pas..."

D'où l'extrême délicatesse de la démarche qui court le double risque soit d'une totalitarisation des influences soit d'un accroissement des déséquilibres.

"C'est délicat... même si tu te rends compte que l'évolution est nécessaire... le rôle de la femme évolue en Algérie, par contre en France, il n'évolue pas... En France, elles n'ont rien... elles se raccrochent à quelque chose de mort parce que c'est un moyen de se reconnaître..."

Ce qui est vrai pour les parents et particulièrement pour les femmes, l'est également pour les adolescents :

"Des gars qui en camp sont capables de faire la vaisselle à côté d'une fille entraîné de se faire bronzer... dès qu'ils rentrent à la maison c'est fini... la mère leur interdit à la limite de travailler..."

Le fractionnement des interdits et du licite, du souhaitable et du prohibé dans des domaines qui dissocient ce que l'expérience de la culture occidentale associe, obéit à une logique qui, parce qu'elle n'est pas encore stabilisée est génératrice de conflits. La solution des conflits renvoie inmanquablement pour l'éducateur aux modèles qu'offre l'expérience occidentale de la socialité.

"L'an dernier pour partir en camp, on avait toute une liste de filles qui s'étaient inscrites... Pour l'une d'elles, je suis allé voir le père pendant 10 jours... on a discuté... il comprenait fort bien... mais pour les autres ! Pour sa fille il n'en était pas question : les filles des autres tant qu'on voulait, mais pas la sienne. Il opposait un mur infranchissable, alors que sur un autre plan, il acceptait par exemple que l'aînée aille travailler dans le cadre de la maison de l'enfance, s'occuper de gamins, de choses comme ça... Mais du moment que ça concernait la petite, qu'elle était avec des garçons et à l'extérieur... rien à faire..."

e) Cette intervention familiale repose sur l'acquisition progressive d'une familiarité obtenue par une présence continue, un ensemble de services rendus et qui fera que tel éducateur pourra obtenir de la famille ce que tel autre n'aurait pas obtenu. Inversement tout un aspect de son travail et non le moindre consistera à obtenir des institutions un accommodement de leur mode de fonctionnement de manière à rendre compatibles des exigences et des demandes très souvent antagoniques.

"Le père de R. refusait le placement; pour lui, il n'était pas question que sa fille couche dehors... Du fait de cette espèce de connaissance que j'avais d'eux, on a pu discuter et établir un compromis. La gamine a pu être acceptée comme demi-pensionnaire ce qui est absolument exceptionnel. On a pu discuter avec le directeur de l'I.M.P., les parents, les mettre en relation... ensuite ils ont réglé leurs problèmes... Lorsque l'A.S. du C.E.S. est intervenue, elle s'est fait mettre dehors... Le gars lui a dit : "de toute façon, il y a un éducateur pour nous, c'est R..." Le fait que nous nous soyons connus autrement, les coups de mains qu'on lui a donnés, on avait trouvé du boulot à l'aîné... A ce moment-là ils t'écoutent un peu plus et tu peux dire des choses..."

Au fur et à mesure que l'initiative sociale se rapproche davantage de la cellule familiale lorsque celle-ci traverse une situation de tensions, les divergences entre travailleurs sociaux s'amenuisent pour réapparaître et se manifester sur les principes généraux qui orientent l'action de chaque équipe.

Les relations entre la maison pour tous et le centre social sont "ni bonnes, ni mauvaises... ils nous prennent pour des glandeurs..." Educatrice.

Inversement, les travailleurs sociaux de la maison pour tous considèrent que l'équipe du centre social a une "démarche moralisante". Ils lui reprochent "de ne pas se mouiller" ou "de se contenter de faire son boulot".

"Pour les assistantes les gens sont des clients qu'il faut assister..."

"Proposer aux gens de les aider à gérer leur budget j'aurai honte de le faire..."

Si les formulations sont peut-être parfois excessives "la P.M.I. c'est le colonialisme" bien que les contradictions qui opposent chaque équipe soient réelles, il est remarquable qu'elles n'aboutissent que rarement à des conflits institutionnels ouverts : les uns comme les autres auraient-ils intériorisé que le maintien du caractère contradictoire des initiatives de chacun serait la seule garantie et la condition du succès de tous ?

Tout se passe en effet, comme si le travail social, manifestement incapable de donner une réponse aux contradictions sociales qui sont les causes réelles des phénomènes sur lesquels il intervient, ne puisse exercer une influence significative à l'échelon d'un quartier qu'à condition de reproduire dans la division des tâches et la définition des objectifs l'éventail des positions sociales que ces contradictions engendrent.

La figure de "l'animateur maghrébin" parce qu'il est à la convergence des contradictions qui travaillent les familles (parce que soumis lui-aussi à des difficultés comparables) et des contradictions auxquelles sont soumis les travailleurs sociaux (il travaille à mi-temps avec le centre social et à mi-temps avec la maison pour tous) à cet égard est exemplaire : parce que l'exercice de son rôle suppose l'intériorisation de cette double contradiction dans laquelle il est à la fois juge et partie sans renoncer pour autant à la recherche pratique d'un équilibre viable, sa démarche va être particulièrement délicate.

Il va tenter simultanément de donner une cohérence à sa démarche sur un plan idéologique global tout en interprétant "des divergences institutionnelles comme l'effet de divergences interpersonnelles..."

"Il y a une rupture idéologique entre le centre social et la maison pour tous qui s'exprime d'abord dans le rapport avec les gens... considérer les gens comme des cas, ou les considérer comme des individus... c'est la toile de fond, c'est l'essentiel..."

Lorsque parlant des adolescents, B. nous explique "qu'ils sont pris dans une espèce de balançoire... ils sont entre les deux, ni français, ni arabes..." c'est aussi de lui qu'il nous parle : ni français, ni arabe, ni travailleur social, ni militant, il court en permanence le double risque d'être trop français parce que travailleur social aux yeux de ceux dont il a cessé de partager entièrement la condition et inversement d'être trop militant parce que arabe aux yeux de ceux dont il partage les mêmes préoccupations professionnelles.

Ce n'est que le réaménagement au coup par coup de cette double contradiction où l'inefficacité pratique d'une posture idéologique non contradictoire

renvoie comme à son envers à une stratégie de compromis à la fois idéologique et pratique comme garantie d'efficacité, qu'il se trouve convoqué.

La contrepartie en est l'impossibilité de donner une réponse définitive - même idéologique - sur un plan global et la nécessité de reconsidérer chaque situation cas par cas.

Le rapport à l'argent dans la relation d'aide est significatif de cette stratégie :

"Il y a deux choses : l'assistante sociale est là... Quelqu'un n'a plus d'argent, il demande un secours dans la mesure où il existe du fric et que tout le monde peut le prendre alors je dis oui... pourquoi les gens ne le prendrait pas ? dans la mesure où ce fric existe... mais par ailleurs pour les assistantes sociales donner un secours c'est comme si elle le sortait de leur poche... Elles font bien ça dans l'esprit des gens qui les emploient ! Alors bien sûr, on dira que les familles dépensent tout cet argent en mariage et en vacances... C'est un peu vrai de dire ça, mais à la fois c'est un piège de le dire parce qu'alors tu cautionnes tout l'aspect du système que je viens de te décrire..."

3.2 Le Centre social

3.2.1 La consultation de nourrissons et la halte garderie

La manière dont se conçoit la politique de l'enfance sur un quartier ne semble pas dépendre du volume de la demande : on observe dix fois moins de naissances annuelles sur Mistral que sur Teyssie mais à peu de choses près la nature du travail engagé reste identique.

En revanche le volume de la demande influe énormément sur la manière dont se divisent le travail social de prévention entre assistantes sociales et infirmières puéricultrices et particulièrement le mode de répartition du travail des assistantes sociales entre les permanences et les visites à domicile.

Sur Mistral, l'importance de la demande d'assistance fait du service de P.M.I. le support privilégié des démarches à domicile.

Le caractère quasi systématique de la visite lors d'une naissance et celui obligatoire des consultations ultérieures pour l'obtention des prestations post-natales garantissent à la fois le contact avec les familles et le suivi de l'enfant.

C'est un service massivement utilisé par les populations maghrébines, moins fréquemment par les populations portugaises qui lui préfèrent les réseaux

de la médecine libérale (pédiatre, généraliste). Dans ce cas, les raisons généralement invoquées soulignent qu'à conditions de prise en charge identiques, on préférera consulter le "médecin de famille" habilité à prescrire des soins en cas de nécessité, ce qui n'est pas le cas du médecin P.M.I., qui "aiguillera" sur un confrère.

La tendance qui actuellement se dessine à la prescription de soins dans un cadre de P.M.I., paraît vouloir remédier à cet obstacle. Mais ce n'est pas le seul enjeu. Dans les quartiers populaires et les grands ensembles, l'enjeu de la consultation infantile est décisif car elle apparaît comme le support de la relation initiale avec les familles donc comme la garantie d'un dépistage, c'est-à-dire d'un repérage systématique des familles et des "problèmes" qu'elles rencontrent.

D'où la tendance actuelle à la transformation des centres sociaux en centres médico-sociaux qui soulève la délicate question des rapports à établir avec les réseaux habituels de la médecine libérale.

La visite de l'infirmière P.M.I. dans les familles s'amorce généralement par une discussion approfondie sur l'expérience de la grossesse, le vécu de la naissance, le passé gynécologique et familial de la mère, la façon dont elle envisage l'avenir de son enfant.

Ce premier contact permet d'établir un jugement sur la fréquence nécessaire des interventions ultérieures, la nature des conseils à prodiguer, la capacité de la mère à intérioriser les règles élémentaires d'hygiène et de puériculture, la permissivité du milieu familial.

Selon les cas, un simple rendez-vous sera pris pour la consultation ou une relation plus suivie s'établira avec la mère.

La consultation (poids, mensurations, périmètres crânien et thoracique, examens...) a lieu tous les jeudis matins et les vendredis; une fois par mois le vendredi est réservé aux enfants de 3 à 6 ans.

Le prestige dont jouit la consultation de nourrissons auprès des mères de familles maghrébines semble reposer à la fois sur le type de relations que la venue d'un nouveau né instaure entre les membres de la famille, mais également entre les membres de chaque famille.

Les soins donnés à l'enfant et d'une manière plus générale, l'attention dont il fait l'objet, restent fondamentalement une affaire de femmes, offrant à chacune, en tant que mère, soeur, belle-mère ou voisine, l'occasion de préciser un rôle dont l'homme en tant que mari, père ou beau-père est exclu.

D'où un mode d'utilisation de l'espace P.M.I. tout particulier, qui renforce d'autant plus les régulations à l'intérieur du groupe des femmes que cette possibilité devient sur d'autres plans de plus en plus rare.

Occasion pour la femme d'une fréquentation extérieure légitimée parce que sans substituts possibles, donc peu susceptible de lui être reprochée, renforcée au niveau des motivations secondaires par la prise en charge sociale dont elle s'accompagne, le caractère technique de la consultation constitue pour elles le support d'une activité relationnelle intense.

Lieu de rencontre et d'échange, la consultation favorise un investissement particulier du service qui entre en contradiction avec les règles instituées d'usage et de fonctionnement.

Fréquemment jugé intempestif par les responsables de service, ce mode de fréquentation est soit combattu, on essaiera alors d'instituer un système de rendez-vous individuel, soit détourné. A Teyssie, la conseillère E.S.F. utilise la salle d'attente P.M.I. pour prodiguer des conseils sur l'alimentation de la mère ou de l'enfant en misant sur les transferts de motivation possibles d'une activité sur l'autre. Dans l'un et l'autre cas, la démarche est généralement peu probante.

La situation créée par la naissance du jeune enfant disparaît au fur et à mesure qu'il grandit et nombreuses sont les mères de famille qui après avoir suivi assidument la consultation de nourrissons, cessent de fréquenter le centre social.

D'où le caractère stratégique décisif du travail accompli avec les familles dans cet intervalle de temps :

"Je sors de mon rôle d'infirmière et je fais du travail social..."

Infirmière P.M.I.

Ce travail va porter essentiellement sur les problèmes d'alimentation d'hygiène du nourrisson, son habillement, ses activités, sur les manières de faire ou de s'y prendre dans les soins dont on l'entoure, sur la nature des relations parents-enfants:

La durée de l'allaitement est jugée beaucoup trop prolongée, on veillera à la réduire pour le bien de la mère "ça épuise", et du nourrisson; dans ce cas, on indiquera "la manière de s'y prendre pour faire un biberon avec de l'eau d'Evian et du lait en poudre".

La qualité de la nourriture est également jugée défectueuse : "ils mangent trop de féculents, trop de bouillies, trop de choses comme ça..."

on veillera à établir avec la mère des menus garantissant une harmonie des propriétés nutritives. Ce n'est pas toujours facile : "ils ont leurs habitudes alimentaires et c'est très difficile à leur faire comprendre"; de la même manière, la façon d'ingurgiter des aliments sans aucune régularité et n'importe lesquels, est extrêmement mal notée :

"ils mangent beaucoup en dehors des repas, des glaces, des biscuits, des bonbons..."

On essaiera d'y remédier et de promouvoir la notion de "repas pris en commun" qui semble également faire défaut.

"ils ne mangent pas autour de la table comme nous"

L'absence de cette notion de "repas commun pris autour de la table" symbole de l'unité familiale rompue et d'une domesticité anarchique, sera vivement combattue.

Dans le même ordre d'esprit, les soins donnés au nourrisson paraissent incertains, peu sûrs, aléatoires ou faire l'objet de techniques mal appropriées.

Leur donner le bain tous les jours, nettoyer l'ombilic, les promener au grand air, autant de pratiques qui font défaut et qu'il s'agira de promouvoir :

"C'est rare de voir une immigrée avec un landau promener un enfant l'après-midi... très rare !"

Essayer d'introduire ces pratiques n'est pas chose facile et requiert une attention de tous les instants. S'y opposent des habitudes "durement ancrées dans leur tête".

"Je leur dis que l'enfant a trop chaud, qu'il transpire même à la maison; il est trop habillé et très souvent dans son berceau il est trop couvert... Alors je leur dis "enlevez les couvertures !" Je retire les couvertures mais si j'y retourne cinq minutes après ou si j'ai le dos tourné... bon, on remet les couvertures sur le bébé parce qu'il fait froid..."

Sur un tout autre plan, les infirmières visiteuses observent une surconsommation hospitalière que l'on attribue volontiers "aux caractères et aux mentalités" et contre quoi on admet qu'il va falloir lutter. L'infirmière P.M.I. se revendiquera alors comme un substitut du recours hospitalier.

Mais outre que cette démarche permettra d'éviter de poser la question des causes de la maladie au regard desquelles l'alternative entre soins hospi-

talier et soins à domicile revêt un caractère secondaire, on oublie également de noter que l'aide médicale hospitalière est attribuée jusqu'à 35 % pour les enfants de 0 à 6 ans alors que l'aide médicale à domicile ne l'est qu'à concurrence de 13 % pour les mêmes catégories d'âge et de soins.

Dès le stade de la naissance se met donc en place un dispositif de ré-éducation et d'intériorisation des normes du mode de vie occidental qui a pour caractéristique d'ignorer les façons d'être propres à certaines cultures ou de les reconnaître négativement, de prendre en compte le moindre comportement (8) et d'imposer un mode de vie moyen, "juste milieu", entre le trop et le trop peu.

Comment s'étonner dès lors qu'elle reconnaisse son succès dans la promotion d'une domesticité anonyme et aliéné d'où ont été effacées les marques de la différence ?

"Dans certaines familles, il y en a qui ont bien évolué... oui, oui ... parce que si on va voir leur intérieur, on ne se rend plus compte qu'on est dans une famille immigrée... Au contraire, l'intérieur est très bien arrangé... elles ont des meubles comme en France tout ça oui... maintenant elles sont bien... Je vous dis, souvent elles ont la télévision en couleur... J'en connais même où le père a passé son permis de conduire et a acheté une télévision... maintenant ils sont contents... Je pense à une famille où il y a neuf enfants, le père a maintenant une voiture il est content même dans certains cas, c'est la mère qui a le permis de conduire... Je trouve ça très bien..."

Cette entreprise va exiger de part et d'autre un ajustement réciproque des familles aux travailleurs sociaux.

Conduite par les travailleurs sociaux sous le couvert d'un certain nombre de catégories "écran" (accéder à l'autonomie, favoriser l'épanouissement de la personne etc...) elle suppose une totalisation progressive de tous les aspects de la vie familiale dont on aurait tort de prétendre qu'elle ne rencontre pas un écho à l'intérieur des familles, malgré les résistances qui s'y opposent.

La même démarche qui s'amorce au P.M.I. à l'occasion des soins à donner aux nourrissons, va se déployer à propos de la halte garderie ou du conseil en économie sociale et familiale mais sur des registres différents.

(8) Pour l'action sociale, il n'y a pas de "petit" comportement au sens où elle-même dit qu'il n'y a pas de "petit" profit.

S'adressant par l'intermédiaire de la mère aux mêmes catégories d'âge mais sur des registres décalés, la consultation de nourrissons et la halte garderie interpellent le rôle de la mère de famille selon des modalités qui paraissent mutuellement s'exclure.

Tout se passe comme si, le remodelage du rapport de la mère à l'enfant relativement bien accepté par la mère lorsqu'il engage l'intervention d'un technicien de la santé (infirmière, médecin) fasse, lorsqu'il engage celle d'un technicien de la relation, l'objet de conduite d'évitement.

Tout se passe comme si le succès que rencontre l'une (la P.M.I.) ne trouvait sa contrepartie que dans le discrédit dont s'accompagne l'autre (la halte-garderie) sans que l'on puisse référer ces différences aux seules pressions - symboliques et culturelles - qui s'exercent dans l'un et l'autre cas sur la famille.

La halte-garderie suppose, plus qu'elle n'accomplit, une transformation de la relation mère-enfant; c'est d'ailleurs généralement à l'occasion d'une autre démarche que la mère confiera son enfant à la halte garderie (cours d'alphabétisation, de couture etc...).

Si dans le cadre de la consultation, la transformation de la relation mère-enfant s'ouvre sur la base d'un support technique (médical) socialement valorisé dans la culture arabo-musulmane et avec un enjeu (la santé) dont la mère peut légitimement être dessaisie sans "passer pour une mauvaise mère", dans le cadre de la halte garderie, non seulement ce support technique fait défaut, mais son usage instrumentalisé suppose une transformation des relations de la mère à son enfant et de la mère à son entourage généralement vécue sur le mode de la culpabilité ou de la déchéance lorsqu'elle n'est pas imposée par une contrainte externe (le travail de la mère).

Confier ses enfants "à d'autres" qui ne font pas partie de la famille, c'est soit prendre le risque de passer pour une "mauvaise mère" qui abandonne ses enfants, soit donner la preuve de l'isolement relationnel de la famille dans une communauté qui continue à valoriser ses membres par l'étendue des réseaux relationnels dont ils disposent.

Accentué par l'aspect "consigne d'enfants" dont la halte garderie ne se dégage que pour amorcer avec les familles un dialogue qui déplace le champ de la culpabilité (les vêtements, la nourriture, etc...), la garde sera mieux assurée par l'entourage familial immédiat (l'aînée) ou même éloigné (les commerçants, le voisinage) qui a au moins le mérite de ne pas prétendre se substituer aux rapports parentaux.

La P.M.I. utilise un support instrumental valorisé pour amorcer un travail de transformation relationnelle, la halte garderie suppose une transformation relationnelle accomplie - mais dévalorisée par le milieu - pour déboucher sur un usage instrumental et fonctionnel.

Il faut en effet que la relation mère-enfant ait atteint un certain degré d'autonomie et d'exclusivité - souvent induit par la nécessité - pour accomplir la démarche que suppose l'usage de la halte. Inversement, cette condition suppose un relâchement par les autres membres de la famille (la fille aînée) et par le voisinage du rôle qui traditionnellement leur échoie.

Toutes les tentatives des "tatas" afin de "remplacer un peu la famille" sont dans cette perspective vouées au malentendu puisqu'elles ne font que sanctionner la dissolution des rapports familiaux et intracommunautaires.

Si l'usage de la halte garderie sanctionne la dissolution des réseaux d'entraide ou bien la décision prise par la mère de privilégier d'autres types de régulation, il signale mieux qu'aucune autre démarche le franchissement d'un seuil dans l'intériorisation du mode de vie occidental et contribue d'autant mieux à rompre l'attachement aux valeurs du groupe.

Rupture avec le milieu familial ou communautaire et apprentissage des rapports que privilégie une société où l'individualisme règle les échanges, "entrer en contact avec des inconnus" et "savoir se débrouiller tout seul" sont présentés pour l'enfant comme autant de démarches qui accompliront ultérieurement sa personnalité.

Pour la mère, c'est la préfiguration de sa déchéance et le signe que son existence sera réduite à peu de choses si elle n'opère pas dans le même temps une reconversion : trouver du travail par exemple.

LA SAUVAGERE 1976

1. Présentation
2. Le quartier de la Sauvagère
 - 2.1 La cité
 - 2.2 Les équipements collectifs
 - 2.3 La dynamique des rapports sociaux et le conflit de 1974
 - 2.4 L'action socio-éducative
3. L'intervention sur le quartier
 - 3.1 Itinéraires et prise de contact
 - 3.2 Le travail avec le groupe des femmes
 - 3.3 L'expérience avec les adolescents

On ne sort pas des arbres avec des moyens d'arbres

Francis Ponge

1. Présentation

Par rapport à l'ensemble des monographies que nous venons de présenter, la Sauvagère occupe une position à la fois particulière et générale.

. Particulière dans la mesure où le quartier a été pour nous un terrain d'intervention et d'expérimentation sociale, où la réflexion sur "ce qui se passait" a constamment été subordonnée à l'aboutissement de ce que nous y faisons.

Ceci ne va pas sans soulever de nombreuses difficultés que l'on peut très bien apprécier dans l'écart que sépare l'évaluation que nous en donnions alors (1) des leçons que nous pouvons aujourd'hui en tirer.

. Générale, parce que nous avons depuis acquis la conviction que le déroulement de cette expérience, les blocages qu'elle a rencontrés et finalement l'issue qui a été la sienne, attestent du caractère extrêmement général de la logique de l'action sociale, mais surtout de la marge extrêmement réduite dont disposent les travailleurs sociaux pour en transformer significativement les enjeux.

Il apparaît que le premier aspect qui l'emporte sur tous les autres concerne la dynamique interne des relations et conflits entre les institutions de la société d'accueil.

Cette logique, en occultant entièrement l'approche des problèmes que rencontrent les familles étrangères, voue les équipements collectifs à n'intervenir que dans la mesure où leur présence exige un arbitrage social et condamne ceux-ci à ne plus fonctionner que dans la logique de leur propre reproduction.

Après avoir rapidement présenté le quartier ainsi que la situation qui s'y était créée peu de temps avant notre intervention, nous analyserons le déroulement de cette expérience en essayant de faire apparaître point par point les limites, mais également les possibilités qu'elle offrait au fur et à mesure de son évolution.

(1) Gilbert Beaugé, Marie Antoinette Hily, Problèmes d'intervention en milieu migrant - I.D.E.R.I.C. 62 pages - septembre 76

2. Le quartier de la Sauvagère

2.1 La cité de la Sauvagère

La cité de la Sauvagère, au sud-est de l'agglomération marseillaise, est un ensemble relativement homogène de copropriétés locatives de moyen standing construit en 1960 par le C.I.L. Elle regroupe 640 logements répartis en sept groupes de bâtiments.

On y dénombre cinquante cinq cages d'escaliers pour une population totale d'environ 2 500 personnes.

Les propriétaires résidents représentaient au début de 1976 environ le cinquième de la population totale (130 familles), pour le reste, il s'agissait de locataires. Au cours des quinze dernières années le rapport propriétaires/locataires n'a cessé de décroître avec la mise en location de leurs appartements par de nombreux propriétaires. Il était fréquent, qu'un appartement ayant cessé d'être occupé, attende plusieurs mois avant de trouver un nouveau locataire. Parallèlement, la concentration de la propriété s'est accentuée (moins de propriétaires, mais de plus gros) et le taux de rotation annuel de la population légèrement accru (environ 7 % par an).

Dès 1961, onze appartements furent occupés par des familles algériennes par l'intermédiaire de l'Alotra (association pour le logement des travailleurs algériens). D'autres familles louaient en s'adressant directement aux propriétaires ou en utilisant les services d'une agence; elles proviennent essentiellement des cités Basses-Arenc ou plus directement de la résorption du bidonville Romain Rolland (1962) qui se trouvait à proximité.

Au départ, ces familles peu nombreuses dans l'ensemble sont réparties dans les différents groupes de bâtiment.

En 1968, 16 % des habitants sont d'origine étrangère dont 9 % algérienne. Cette proportion se maintiendra à peu de choses près dans les années qui suivront, mais dans l'intervalle un regroupement des familles s'est opéré autour de certains blocs et à l'intérieur de ces blocs dans certaines cages d'escalier.

En 1973, dix appartements sur douze de l'entrée B14 sont occupés par des familles Nord-africaines.

2.2 Les équipements collectifs

Les équipements collectifs comprennent un bloc scolaire (maternelle,

école primaire de garçons et de filles) un centre social et un city club.

. Les équipements scolaires connaissent des difficultés : fermeture de cinq classes entre 1973 et 1976 pour l'école de garçons, réduction des effectifs scolarisés et enseignants. Le nombre des enfants immigrés s'y est accru dans des proportions supérieures à l'augmentation du nombre des familles, (familles nombreuses) si bien qu'on évoque l'atteinte d'un "seuil de tolérance" certains parents préfèrent envoyer leurs enfants dans d'autres écoles à proximité plutôt que de les maintenir sur place.

. Le centre social est la propriété de la copropriété à 66 %. Il est géré par une association 1901 affiliée à la fédération de centres sociaux de Provence (F.C.S.P.) et administré par un conseil élu. Les membres du bureau (membres fondateurs, membres actifs) sont élus ou réélus en assemblée générale, les membres statutaires représentent les différents organismes financiers (C.A.F. etc...). Depuis de nombreuses années le président de l'association, le docteur D., élu socialiste, dirige attentivement l'équipe en place, soucieux à la fois de promouvoir des activités en direction de tous et de garantir la cohésion au sein de l'équipe.

L'association employait en 1976 une équipe permanente de neuf travailleurs sociaux :

- la directrice du centre social
- la trésorière comptable qui assume également des fonctions d'accueil
- un animateur technique d'activités enfants
- trois assistantes P.M.I.
- trois assistantes de la halte garderie

La C.A.F. détache en permanence :

- une assistante sociale polyvalente de secteurs
- une conseillère en économie sociale et familiale

qui participent aux activités de Centre et y assurent un travail régulier correspondant à peu près à un mi-temps.

L'autofinancement est précaire, le mode de fonctionnement est dépendant du système des subventions; l'instabilité de ce mode de financement conduit l'équipe en place à rechercher d'autres types de financement négociable sur objectifs, qui peuvent momentanément donner une solution à certaines difficultés conjoncturelles mais qui à moyen terme, augmentent les incertitudes qui

pèsent sur les garanties d'emploi. Cette situation, liée à la crise plus générale de l'emploi, a conduit le centre à réduire ses effectifs de moitié (1977). Elle n'est pas sans effet sur la cohésion interne de l'équipe permanente et les rapports de travail qui se développent à l'intérieur du centre.

Les associations les plus actives qui organisent des activités à l'intérieur du centre sont : le conseil syndical des copropriétaires créé dès 1961 et l'Amicale des Algériens en Europe qui compte de nombreux adhérents sur le quartier et bénéficie d'une audience régulièrement renforcée par l'organisation de cours d'alphabétisation, de rencontres, de projection de films etc...

L'association des familles créée en 1973 est pratiquement inexistante.

. Le city club situé à l'étage inférieur du bâtiment dans lequel se trouvent les locaux du centre social, est également de type associatif. Il organise des activités pour les adolescents (karaté, judo, photo, musique). Il est dirigé par un conseil d'administration auquel participent des jeunes. Son président, candidat républicain aux élections cantonales, gère bénévolement les activités du club qui bénéficiait également en 1976 de la présence de deux animateurs détachés par la fédération des clubs et équipes de prévention.

. La gestion de cet ensemble immobilier est confiée par le syndicat des copropriétaires à un syndic d'immeubles, (la SAGEC), chargé de gérer la cité, de veiller à son entretien et de maintenir l'ordre.

Au cours des dernières années, l'augmentation des charges générales a été relativement élevée par rapport aux normes habituelles, avec une assez forte dispersion selon les cages d'escalier et le type d'appartement. Le montant général des charges pour un F4 a évolué de la façon suivante (prix donnés en anciens francs) :

1961	: 16 000 F	1968	: 24 700 F
1962	: 18 100 F	1969	: 26 400 F
1963	: 23 500 F	1970	: 27 300 F
1964	: 24 000 F	1971	: 29 600 F
1965	: 26 600 F	1972	: 31 200 F
1966	: 20 800 F	1973	: 55 600 F
1967	: 22 600 F	1974	: 53 400 F

soit une augmentation moyenne de 70 % au cours des trois dernières années.

La dispersion du tantième (charges de bâtiment) pour l'année 1974 et par cage d'escalier, s'échelonne de 0,85 pour le B 17 à 3,4 pour le B14, soit une proportion de 1 à 4. Rappelons que le B14 était la cage d'escalier présentant une concentration maximale de familles immigrées. Deux gardiens assermentés, rémunérés par la copropriété, veillent au respect du règlement interne et sont responsables du maintien de l'ordre.

Le règlement intérieur envisage 38 sortes de délits allant par ordre croissant de gravité de la "non conformité des plaques de boîtes aux lettres, palières ou sonneries" (10 F) à un "outrage aux agents de l'autorité" (200 F).

2.3 La dynamique des rapports sociaux et le conflit de 1974

A partir de 1973, les copropriétaires enregistrent une baisse de la valeur de leur patrimoine immobilier dont les indices (prolongation des délais de vente, difficultés de location) sont mis en relation avec la présence de nombreuses familles immigrées. "L'image de marque" de la cité commence à se dégrader. Ce processus, amplifié par des phénomènes de délinquance mineurs largement surinterprétés par les médias, appelle de la part des copropriétaires une réaction de rejet qui, dans un premier temps, va consister à renforcer le contrôle disciplinaire par des mesures de coercition. Des consignes sont alors données aux gardes afin qu'ils garantissent une stricte observance du règlement intérieur.

En juillet 1974, 15 familles nord-africaines viennent au centre social demander des explications à propos d'une convocation au tribunal leur réclamant des sommes allant de 500 à 2 000 F pour des procès verbaux dressés par le garde de la Sauvagère.

Les motifs de ces procès verbaux : jeux interdits, attroupements, pots de fleurs sur le rebord des fenêtres, échappements libres, étendage de linge non conforme, troubles de jouissance.

Le président du centre social prend alors l'initiative d'accompagner les familles au tribunal, lequel acceptera de ramener le montant des amendes à une somme forfaitaire de 40 F.

La réaction des copropriétaires ne se fait pas attendre. Une lettre de Monsieur T. au président du centre social nous en livre les grandes lignes :

Août 1974.

"Mon cher confrère,

J'ai bien reçu votre lettre du... et serais très heureux de vous rencontrer pour discuter d'une manière sérieuse de ce problème de la Sauvagère. Il existe en effet dans cet ensemble immobilier plusieurs familles "lourdes" qui ont été concentrées dans quelques cages d'escalier. Il existe pour ces familles un problème d'insertion au milieu dans lequel elles sont appelées à vivre, et le problème majeur est un problème d'éducation.

Nous avons (...) tenu deux réunions pour exposer à certains locataires quels étaient leurs devoirs vis-à-vis de la copropriété et essayé de leur faire comprendre que leurs habitations commençaient à l'entrée du groupe (...). Plusieurs familles n'ont pas cru devoir assister à ces réunions.

Le problème du respect de l'ordre et du bien-être de chacun a été soulevé en conseil syndical et il avait été demandé aux gardes, après une période d'avertissement, de verbaliser.

Dans toute collectivité, il faut qu'il y ait un sens civique bien développé pour pouvoir se passer de police et "dès que l'autorité ne fait plus le poids" nous tombons dans l'anarchie.

Or ces familles avaient été prévenues qu'il fallait se plier à la règle générale.

Après plusieurs avertissements, elles ont cru que les gardes ne verbaliseraient pas et que cela se passerait comme avec l'ancienne gestion (...). La réflexion de ces familles était "je paie mon loyer, mes charges, donc j'ai le droit de tout salir, de tout casser".

Avec cette mentalité, nous étions tombés bien bas. Les gardes ont sévi. Un P.V. non payé si cela vous arrivait en ville, cela vous coûterait fort cher (...).

Je veux espérer que votre intervention auprès des tribunaux aura pour résultat de faire prendre conscience que clémence n'est pas faiblesse mais que, au contraire, ces familles sauront se montrer dignes et respectueuses de l'ordre établi.

Je veux espérer aussi, qu'une réunion sous votre présidence, dans un but d'information éducatrice, pourra porter ses fruits. Il n'est qu'à rentrer au B14 pour se rendre compte que les vitres sont toujours cassées, les escaliers toujours sales et qu'il s'en dégage des odeurs nauséabondes (...). Je ne pense pas que nous accepterions de vivre dans cette cage d'escalier.

Le problème est donc à mon avis une question d'information et d'éducation et éventuellement un problème de police (...). Dans une résidence de grand luxe où les occupants peuvent payer, ces charges sont moins élevées et on a toujours plaisir à pénétrer dans l'immeuble, ceci simplement parce que les occupants sont éduqués et savent surveiller leurs enfants.

Faut-il tout laisser se dégrader, faut-il sévir ou faire payer ? Je veux espérer qu'une réunion sous votre autorité, avec les assistantes sociales du quartier, et présence du syndic, des gardes et des divers responsables, réunion bien préparée où beaucoup de monde viendrait, réunion renouvelée pour informer les locataires des progrès accomplis et de ce qui reste à faire, sera salutaire

pour assainir ce groupe. Là sera le vrai travail en profondeur qui portera ses fruits.

Je suis à votre entière disposition pour consacrer le temps qu'il faudra à oeuvrer pour le bien de tous et vous prie de croire à mes sentiments dévoués."

En septembre, la décision d'organiser une concertation sur le quartier afin "d'envisager une action socio-éducatrice auprès des familles difficiles", se heurte dans un premier temps à l'attitude des copropriétaires qui estiment que l'initiative du centre social "a été jugée comme prenant la défense de certains éléments perturbateurs".

Un consensus se réalise finalement sur les grandes lignes de l'action à entreprendre. Il regroupe : la copropriété, le syndic d'immeuble, les gardes, l'équipe permanente du centre social, le personnel C.A.F. (assistante sociale et conseillère), D.D.A.S.S. (assistante sociale) ainsi que les éducateurs du club de prévention (city club). Les familles sont représentées par l'intermédiaire de l'Amicale des Algériens en Europe (A.A.E.) "Afin de faciliter cette action, il a été demandé au garde, d'éviter de centrer sa répression sur ces familles".

Seule la garantie - donnée par l'équipe permanente de centre social aux copropriétaires - d'organiser rapidement "une action éducative en profondeur" a permis de donner au conflit une issue acceptable par tous.

2.4 L'action socio-éducative

Une première phase d'observation permet aux travailleurs sociaux de constater que les familles dont il s'agit :

- sont des familles nombreuses, sans réelle instruction, ni qualification
- que leurs ressources par suite d'invalidité, de maladie ou de chômage sont extrêmement faibles
- qu'à l'intérieur de la famille "l'autorité reste réservée aux maris"
- qu'on y parle communément l'arabe sauf en ce qui concerne les enfants : entre eux ils parlent français mais comprennent l'arabe.
- qu'un même "manque de communication entre familles françaises et familles maghrébines" se retrouve entre celles-ci et le centre social auquel elles participent peu, mais également entre les différentes

classes d'âges : "les enfants se regroupent entre eux et jouent rarement avec les européens".

C'est sur la base de ces constatations que va se développer l'action socio-éducative.

Plusieurs choses nous frappent dans ce diagnostic de situation :

1. Outre la monotonie et le caractère stéréotypé des catégorisations qu'il mobilise, c'est la réduction que ce diagnostic opère qui peut paraître surprenante.

Tout se passe comme si la relative spécificité des situations rencontrées (2) devait disparaître, pour ne laisser place qu'à l'émergence d'un problème extrêmement général, susceptible de n'être abordé qu'en termes extrêmement généraux (3).

L'éventail des mesures d'action défini par les différentes administrations (C.A.F., D.D.A.S.S. etc...), en fixant pour l'ensemble des situations possibles, les conditions d'obtention et d'usage de chaque mesure particulière, impose d'emblée un diagnostic de chaque situation qui tend à les réduire aux schémas d'analyse partielle et juxtaposée auxquels ces mesures correspondent. La conséquence en est double :

a) c'est à partir des moyens disponibles ou escomptés que l'on caractérise une situation et non pas l'inverse.

b) l'aspect "fragmentaire", profondément "morcelé" et "partiel" impose un diagnostic qui échoue à saisir chaque situation comme "totalité". L'échec d'une recombinaison ultérieure de ces différentes logiques dans la pratique des travailleurs apparaît dans les problèmes quasiment insurmontables que suscite aujourd'hui la coordination.

Dans le premier cas, selon les normes en vigueur, les objectifs supposés ou réels de chaque administration, la plus ou moins grande proximité

(2) Ici la manière dont un conflit entre propriétaires et locataires est "déplacé" sur un conflit entre communautés de cultures différentes.

(3) Les diagnostics portant sur deux situations aussi différentes que l'Abbaye à Grenoble ou la Sauvagère à Marseille, sont plus proches lorsqu'ils sont adressés à la même institution (par exemple le F.A.S.) que, concernant la même situation lorsqu'ils sont adressés à deux institutions différentes (la C.A.F. et le F.A.S. par exemple).

que chaque équipe entretient avec le pouvoir de décision administratif (4), on accentuera, "on fera mousser", tel ou tel aspect, on "gonflera" tel ou tel effectif ou au contraire l'atténuera; dans le cas contraire et dans l'incertitude des sources de financement, on "banalisera" la situation de manière à ce que, susceptible d'être prise en compte par tous sans l'être par l'un ou l'autre de façon particulière, elle conserve intactes les chances d'un financement; telle est généralement la fonction des rapports d'activités annuels.

Dans le second cas, et ayant obtenu quelques certitudes sur les moyens disponibles chaque équipe ou l'ensemble des équipes opérant sur un terrain d'intervention commun, tenteront -généralement en vain - de recomposer leur pratique dans la poursuite d'un ou plusieurs objectifs communs.

2. Car c'est également la fonction de ces diagnostics que de réaliser un consensus social (pas uniquement entre travailleurs sociaux) pour départager ce que l'on peut raisonnablement considérer comme relevant d'une "emprise" directe de ce qui, fatalement, y échappera : y échappera de l'aveu de tous, la capacité de transformer les conditions matérielles d'existence. Comme nous le faisait remarquer une assistante sociale "nous ne pourrons jamais faire que les salaires soient plus élevés ni que les loyers soient plus bas". On relèvera par contre celle de transformer les comportements, les attitudes ou les modes de vie par un effort conjugué de tous.

Toute la question revient donc à obtenir des financements réalisables sur la base du consensus le plus large possible.

L'effet conjugué de ces deux préoccupations interdit que soient véritablement abordés les problèmes réels du quartier - ceux du moins qui sont à l'origine des conflits et de la "concertation" qu'ils suscitent.

Parce qu'il nécessiterait de travailler dans un rapport conflictuel, sur la base d'un consensus moins large et qu'aucun mode de fonctionnement n'y correspond, le conflit entre locataires et copropriétaires sera occulté au profit d'une action socio-éducative dirigée envers les familles.

(4) Cela suppose tout un réseau de collecte d'informations auprès des institutions, une attention portée aux modifications d'orientation ou aux changements de politique qui s'y déroulent, la réactivation permanente de relais susceptibles de renseigner chaque équipe sur l'opportunité ou au contraire le caractère intempestif de telle ou telle demande. Ce système voue les équipes ne disposant pas d'un tel réseau à opérer par approximation et à multiplier les démarches sur le mode du "on ne sait jamais" - ou à confier cette démarche à un "notable" dont c'est précisément le rôle que "de faire jouer" ses relations pour collecter les informations souhaitées.

Dès lors, le déroulement de l'action socio-éducative n'est plus que le déploiement tactique des présupposés de la concertation. Il aboutira d'octobre 74 à octobre 75, à renforcer la capacité d'intervention des travailleurs sociaux en termes quantitatifs, sans vraiment modifier ni les rapports de travail entre chacun, ni la répartition habituelle des compétences.

Dans un premier temps, et par "des visites fréquentes et répétées" l'équipe des travailleurs sociaux tente "d'obtenir la coopération des familles" en "créant un climat de confiance". La position d'obligées dans laquelle se trouvent les familles, suite à l'intervention du président auprès des tribunaux, facilite, semble-t-il, cette démarche.

Toutes les ressources de l'intervention sociale sont déployées : on multiplie les démarches auprès des employeurs, de l'agence pour l'emploi, des services de la main d'oeuvre, des foyers de jeunes ou de la sécurité sociale, pour trouver du travail à l'un, obtenir la régularisation de l'autre ou le placement d'un troisième. On tente une expérience d'alphabétisation et parallèlement on met en place un dispositif de "conseil" en organisant des réunions informelles entre femmes soit dans le cadre du centre social, soit dans celui des familles.

Ces conseils et informations portent sur l'hygiène alimentaire, la cuisine, l'organisation du budget familial, la simplification du travail ménager, la confection de jouets d'enfants, la transformation de vieux vêtements, la puériculture, l'entretien et l'assainissement des maisons, le respect du voisinage...

Parce que "les signalements y sont plus fréquents qu'ailleurs" et que "les plaintes parviennent de toute part" certaines familles font l'objet d'une attention plus particulièrement soutenue. C'est le cas des familles du B14.

On inscrit les enfants aux ateliers du mercredi, on met en place un cours de rattrapage scolaire pour suppléer aux défaillances familiales et on tente d'intégrer les plus jeunes, soit dans les camps de vacances, soit dans le cadre des excursions ou sorties.

Pour donner une dimension relationnelle plus large à ce type d'intervention, on met en place un dispositif de rencontre "entre femmes européennes et femmes maghrébines". Ainsi à l'occasion des fêtes de l'Aïd ou de Noël, on échange "recettes de cuisine ou façon de faire" caractéristiques de chaque groupe, on organise une démonstration de plats traditionnels (couscous et pâtisseries orientales) dont on attend un renforcement de la compréhension mutuelle. On invite une troupe folklorique permettant "de réunir familles européennes et familles maghrébines.

Au terme de six mois d'intervention (avril 75), les résultats obtenus sont "spectaculaires". Ils recueillent surtout l'adhésion du syndic "qui sollicite l'équipe de poursuivre cette action et de l'étendre sur d'autres blocs". Une lettre adressée par la copropriété au syndic d'immeubles rappelait qu'une bonne gestion :

"était naturellement fonction de la qualité des occupants [] mais qu'il existait [] sur la Sauvagère un centre social sur lequel vous pourriez vous appuyer pour faire prendre conscience aux occupants de ce que sont les charges de bâtiments".

Tout cependant n'est pas réglé; des incidents continuent à opposer les adolescents aux gardiens de la cité. Dans une "note aux occupants" d'avril 75, le syndic rappelle :

"que ces gardiens ne sont pas des gardes-chiourmes, mais du personnel payé par la copropriété pour faire respecter les immeubles, les espaces verts et pour essayer ainsi de limiter les dégâts occasionnés par les enfants ou les personnes malveillantes".

Durant cette période, une conclusion s'impose à l'équipe des travailleurs sociaux : "la présence fut insuffisante pour obtenir des résultats meilleurs". Devant "l'importance de la tâche" mais surtout l'étendue des besoins que l'intervention avait mis en évidence, les travailleurs sociaux élaborent un projet suivi d'une demande de subventions "afin d'étendre leur action à toutes les familles de la cité, dont le comportement laisserait percevoir des besoins d'action socio-éducative".

Trois travailleuses familiales de la C.A.F. seront déléguées sur le quartier à partir de novembre de la même année, une psychologue spécialisée sur poste F.A.S. arrivera en janvier 76.

Dans le même temps, la pression que les propriétaires exercent en vue de l'expulsion des familles se poursuit mais change de registre. Il s'agit bien d'assainir la Sauvagère, mais à une action directement coercitive visant une expulsion rapide par le jeu des sanctions judiciaires, se substitue une action plus souple visant une expulsion à moyen terme par le jeu des mécanismes de gestion. Toutefois, cette stratégie se heurte au manque de cohésion de l'ensemble des copropriétaires : un locataire "indésirable" contraint d'abandonner son appartement peut toujours trouver à se reloger dans la cité en s'adressant à un autre propriétaire.

Une lettre adressée à la SAGEC par l'un des propriétaires, en novembre 75, nous renseigne bien sur ce point :

"En date du (...) vous m'avez adressé une lettre concernant ma locataire Mme X. qui occupait l'appartement dont je suis propriétaire au (...) dans laquelle vous me demandiez de lui résilier le bail pour trouble de jouissance.

Je vous précise que j'avais accepté de loger Mme X. le (...) sur intervention du président du centre social qui m'avait garanti sa moralité. Il m'était difficile d'intenter une procédure toujours longue et coûteuse et qui ne m'aurait peut-être pas donné satisfaction.

Cependant, j'avais signé le (...) un bail de trois ans dont le prix était révisible annuellement. Il m'était donc difficile le (...) de lui réviser le loyer. J'ai donc attendu l'échéance du (...) pour lui exiger une augmentation à laquelle j'avais droit, sachant que, avec le nouveau loyer bien au-dessus du prix habituel, elle partirait de son plein gré.

Or, Mme X. a quitté l'appartement à ce jour, en me laissant un arriéré conséquent, mais cela est mon problème et sera réglé par voie de justice.

Mais j'ai appris qu'elle s'était fait reloger dans un autre appartement à la Sauvagère. Quelle ne fut pas ma surprise ! Si pour assainir la Sauvagère, j'avais été disposé à perdre de l'argent, d'accord ! mais je trouve scandaleux qu'elle ait aménagé x. entrées plus haut, alors que dans ce bloc, il existe d'importants problèmes de cohabitation. Ainsi donc voici une famille indésirable au Bx et désirable By. Je veux croire que vous allez exiger rapidement auprès du bailleur de Mme X etc... etc...."

C'est dans ce contexte et au moment même où apparaît la précarité des résultats précédemment obtenus, qu'une équipe de l'IDERIC est contactée par le président du centre social (septembre 75). "Au moindre incident, tout ne demande qu'à repartir !" nous précise-t-il.

3. L'intervention sur le quartier

3.1 Itinéraires et prise de contact

Dès septembre 1975 et malgré les incertitudes concernant un éventuel financement de l'opération, l'équipe de l'IDERIC engage une série de contacts avec les travailleurs sociaux opérant sur le quartier. Ces contacts portent essentiellement sur la caractérisation des rapports sociaux, la situation de la communauté immigrée et l'attitude des copropriétaires.

Dans un second temps, il s'agit de définir des objectifs, d'élaborer une stratégie pour les atteindre, de trouver un mode de financement approprié.

1. Progressivement les objectifs se fixent : il s'agit "de concourir au maintien des familles immigrées sur la cité, d'envisager les moyens de faire face à une situation de rejet par une autonomie accrue de la communauté maghrébine, de renforcer les moyens collectifs susceptibles d'y concourir."

2. Nous admettons alors qu'il convient de définir des structures de travail qui, non seulement garantissent un contrôle direct de l'opération par l'équipe intervenante, mais soient également susceptibles de réaménagements internes rapides au fur et à mesure de l'évolution de l'intervention (redistribution des tâches, réallocation des compétences, déblocage de l'initiative, etc...)

Très rapidement, il apparaît que ces conditions passent par un affaiblissement des régulations hiérarchiques que chaque catégorie d'intervenants entretient avec les institutions respectives d'appartenance, mais parce que cet affaiblissement est parallèle à un rétrécissement du consensus social sur lequel repose l'opération, il est nécessaire de le compenser par un renforcement des régulations horizontales à l'intérieur du collectif (les décisions y seront prises à l'unanimité après discussion) soutenues par un mode de financement à la fois souple et efficace.

3. Le conseil régional Provence-Côte d'Azur financera cette opération. Deux lignes de travail se dessineront alors, qui resteront toujours très difficilement compatibles.

- une première, en direction des femmes maghrébines exclusivement. Il s'agissait sur ce plan de parvenir à une "prise de conscience" susceptible de déboucher sur la constitution d'une "association des familles" explicitement reconnue comme instrument collectif de négociation, face aux risques d'expulsions individuelles.

L'analyse que l'équipe de l'IDERIC tente alors de faire prévaloir est la suivante : plutôt que de nier le conflit entre propriétaires et locataires, il s'agit de le prendre en compte en essayant de canaliser son expression selon des formes instituées, susceptibles d'ouvrir un espace de négociation et de compromis.

Le travail effectué en direction des femmes immigrées utilisera le support de l'activité de tissage. Le noyau de cette activité sera à l'origine

d'une démarche associative rapidement "neutralisée" dès les premiers mois de son fonctionnement.

- Mais cette ligne de travail ne prenait pas en compte la bande d'adolescents délinquants ou prédélinquants échappant simultanément au contrôle des familles et des travailleurs sociaux.

Prétexte à une réactivation des conflits, notre intervention ne pouvait en ignorer l'existence. C'est donc en direction des adolescents que se développera le second volet de cette intervention. Conçue initialement dans le but "d'intégrer la bande au fonctionnement du centre social", notre intervention ne parviendra guère qu'à en dissoudre l'existence.

3.2 Le travail avec le groupe des femmes (5)

L'inactivité salariée de la majorité des femmes maghrébines, le rôle traditionnel qui est le leur à l'intérieur de la structure familiale et la manière dont ce rôle se transforme sous la pression des conditions de l'immigration, tend simultanément à faire du groupe des femmes, le support des contradictions les plus aiguës que rencontre la communauté immigrée et la cible privilégiée du service social.

Si le statut traditionnel de la femme musulmane s'apparente globalement à celui du prolétaire de l'ancienne Rome, c'est-à-dire étymologiquement, celui qui ne vaut que par la descendance qu'il engendre, les conditions de l'immigration, en modifiant cette donnée, vont modifier de proche en proche l'ensemble des relations ou des rapports qui lui donnaient un sens : relations avec le mari, relations avec les enfants, relations avec "l'extérieur".

Cette évolution plus ou moins précipitée selon la capacité des autres membres de la famille à intégrer ses caractéristiques (6), fait l'objet d'une régulation symbolique constante de la part du "groupe des femmes" où chaque comportement, chaque décision, chaque "situation" familiale sont réinterprétés de manière contradictoire aussi bien à la lumière de ce qu'exigent les traditions, que de ce qu'imposent les nouvelles conditions d'existence.

(5) Ce paragraphe reprend presque entièrement les conclusions auxquelles nous parvenions en septembre 77. Il demande toutefois à être nuancé par les travaux de Jocelyne Streiff: "Transformation des rôles traditionnels chez les femmes immigrées" - Pluriel n° 14 année 1978.

(6) Celle du mari entre autres à garantir l'existence matérielle de la famille mais aussi celle des enfants à accepter les rapports d'autorité qui y sont associés.

Rien d'étonnant à ce que l'attitude à adopter envers les enfants et principalement envers les filles - plus directement soumises à la juridiction de la mère que leurs frères - y fasse l'objet de discussions intenses et le support des conflits qui traversent le groupe des femmes.

En effet, la collectivité féminine n'est pas un ensemble homogène. Elle comporte des statuts et des fonctions signalant la différence des positions dans une trajectoire de réinterprétation des rôles familiaux et sociaux traditionnels.

Ainsi le groupe des femmes constitue moins une instance régulatrice des conduites et des comportements de la communauté, qu'une "caisse de résonance" des contradictions qu'elle rencontre.

On comprend mieux le double écho qu'il suscite : du côté des maris, on s'en méfiera d'autant plus qu'on soupçonnera le groupe des femmes de vouloir annexer progressivement l'une de ses prérogatives fondamentales : le monopole des rapports avec l'extérieur. Plus le rôle du mari sera compromis, et son prestige diminué (chômage, maladie, etc...), plus son attitude se durcira. Le groupe des femmes sera accusé d'être à l'origine "d'histoires".

Inversement, il sera accepté par les hommes dans l'unique mesure où le rôle qu'ils continuent d'exercer restera suffisamment fort, pour contourner l'influence de la femme, dans les limites jugées compatibles avec le maintien de leurs prérogatives essentielles.

Dans ce cas, on aboutira chez les femmes à un morcellement de ses comportements, à la mise en oeuvre d'une stratégie de simulation de double ou de triple discours, dans lesquels sont inscrites les limites de l'action sociale qui, pour les hommes reste fondamentalement une "affaire de femmes", c'est-à-dire, quelque chose dont il n'y a pas lieu de s'occuper, sans prendre le risque aux yeux du groupe d'hommes de déchoir dans l'exercice de son rôle.

Dans cette logique, l'action sociale feint de ne retenir que le premier terme d'une alternative de blocage : "la femme qui ne participe pas aux activités ou qui n'utilise pas les services proposés - parce que son mari le lui interdit."

Support des fantasmes d'impuissance de l'action sociale, le mari inaccessible devient, du même coup, l'artisan des maux qui accablent la femme maghrébine.

Cette conception a pour effet de bloquer la réflexion sur les limites de l'action sociale lorsque celle-ci est acceptée; tout se passe comme si cette

acceptation impliquait de la part des hommes la mise en oeuvre de stratégies complexes où alternativement, le service social est sollicité ou évité selon ce que l'on en attend et ce que l'on croit qu'il est nécessaire de lui accorder. Cette capacité de dissociation nécessaire pour rendre compatible l'incompatible, est plus ou moins accentuée selon les circonstances et la nature des enjeux qui sont associés à l'action sociale; elle est paradoxalement interprétée par les travailleurs sociaux comme le signe d'une incohérence et la marque d'une mentalité "bien particulière".

Mme G. enceinte depuis quelques temps (23 ans, 4 enfants) explique longuement "que se faire enlever les enfants porte malheur, qu'il lui faut un autre garçon (elle n'en a qu'un), que sa mère ne veut pas qu'elle se fasse opérer etc..." Quelques jours plus tard, après s'être fait avorter, elle tenait des propos tout aussi cohérents mais sur un registre radicalement différent : "je ne pouvais pas le garder. C'est trop difficile d'élever des enfants maintenant... Je ne l'ai pas dit à mon mari, ça ne se fait pas chez nous..."

Nous aborderons plus en détails ce type de réactions, dans la dernière partie de notre travail, pour ne préciser ici que les caractéristiques générales de la famille maghrébine.

La famille maghrébine, sur le quartier, est essentiellement de type nucléaire (le père, la mère, les enfants). Dans de rares cas cependant, la mère du mari vit avec ses enfants et petits enfants. On retrouve généralement le groupe domestique (l'AYLA) c'est-à-dire les proches parents (frères du mari, belle-soeur, tantes, oncles) soit lors des fêtes traditionnelles, soit lors des baptêmes ou mariages.

L'Ayla est régie par un certain nombre de principes régulateurs du comportement. Debzi et Descloîtres (7) les dégagent de cette manière :

- les fondements juridiques entre parents expriment les droits et les obligations découlant de valeurs religieuses.

(7) Debzi et Descloîtres : "Système de parenté et structures familiales en Algérie" in Annuaire de l'Afrique du Nord, C.N.R.S. Paris 1963.

- l'organisation du groupement, dirigé par celui qui est tenu de prendre en charge les autres membres à cause du lien de parenté qui les unit.
- l'unité économique du groupe qui implique le respect des obligations entre parents (8).

On a pu observer des relations de parenté entre certaines familles d'un quartier proche et celles de la Sauvagère. Il n'est pas rare, il est même fréquent, que les réseaux migratoires empruntent la voie des réseaux de parenté.

Malgré les modifications que subit le modèle familial sous l'influence des conditions de l'immigration, deux caractéristiques subsistent :

- le cloisonnement entre les sexes,
- la séparation frères/soeurs.

En général, toute la famille vit dans l'appartement et cohabite dans la pièce principale (la salle à manger). Hormis les chambres, il n'y a pas de lieux spécifiques pour les filles ou les garçons. Dans certaines situations (suivant la nature des spectacles proposés à la télévision, ou dans les lieux publics) les garçons ne restent pas auprès des filles et réciproquement.

Une mosquée est réservée aux femmes, à proximité du quartier, elle fait l'objet d'une fréquentation assidue et exclusive de la part des femmes - le père de famille prend fréquemment ses repas seul et rarement à la table familiale.

Traditionnellement, le père n'entre pas en conflit direct avec ses fils et règle ses différends par le biais de la mère qui prend le parti des enfants et les protège, en passant sous silence "les délits" dont elle a connaissance. Inversement, le fils aîné est l'authentificateur de la loi du père auprès des autres enfants (frères et soeurs) et de la mère. C'est principalement sur la mère et sur le fils aîné que portent les contradictions issues de deux modèles culturels antagoniques.

Le rapport des frères aînés à leurs soeurs, reproduit de manière contradictoire, l'opposition entre le "dedans" et le "dehors".

(8) Cf. sur ce point Mohamed Ghorbal, esquisse de la personnalité maghrébine à propos de la deuxième génération. Lyon 1977

Très tôt, le jeune garçon apprend que la maison est le domaine des femmes et que la place de l'homme est au dehors. "Ma fille, elle ne sortira pas" "si je vois ma soeur avec un garçon, je la tue..."

Il s'ensuit une représentation de la femme extrêmement polarisée : "la mère", qui est la femme du dedans, fait souvent l'objet d'un attachement névrotique fortement oedipianisé, la "putain" qui est la femme du dehors est le support des fantasmes de transgression des interdits sexuels.

A partir de là, se développe toute une série de comportements ambivalents : parce que la femme du dedans n'est pas forcément une mère, sans que la fille qui sort, soit forcément une "putain", M. rencontrera sa soeur dans la rue avec un garçon et fera semblant de ne pas la voir, s'il n'y est pas contraint; dans le cas contraire et selon l'arbitrage que la situation fait prévaloir, il menacera de la tuer sous peine de perdre la face...

B. ne pourra supporter de prendre son repas avec sa soeur maquillée mais par contre ignorera son maquillage en d'autres lieux, ou pour le moins affirmera "qu'il s'en fiche...".

Du point de vue des adolescentes, leur univers s'organise autour de leur scolarité ou de leur travail, seule issue "d'extériorisation" légitime parce que fortement valorisée par les parents, à partir du moment où elle ne donne pas lieu à une remise en cause des allégeances domestiques.

F. termine des études de pharmacie, mais se rendra en Algérie "accompagnée" de son frère cadet qui vient d'achever son C.A.P. de mécanicien. Celles qui sont sans emploi, restent à la maison et se répartissent avec la mère le ménage et les tâches domestiques.

Dans leurs discussions, elles sont très critiques par rapport à la famille et s'emploient à dénoncer ce qu'elles nomment "les vieilles traditions". Elles se plaignent de ne pas disposer d'autant de liberté que leurs frères.

"Quand on a un frère, il faut être comme sa bonne, le servir. Moi, quand je vois des filles qui le font, ça me révolte. Les garçons, ils ont droit à tout, nous, on peut rien faire. Pourtant je travaille, et bien, je reste tout le temps à la maison. Mon frère et mon père ne veulent pas que j'aïlle avec les copines. Ils comprennent rien (...) Avec ma mère c'est mieux; elle comprend un peu. Les filles, on est rien dans la famille. Tu vois mes parents, maintenant ils ne changeront pas, ils sont trop vieux. Alors on leur raconte des histoires, on se cache..."

Extrait d'entretien février 1976

Raconter des histoires, se cacher, feindre d'accepter l'inévitable pour mieux obtenir l'incertain, simuler, autant de démarches dont la jeune adolescente fait très rapidement l'apprentissage et qui vont constituer comme femme l'une des caractéristiques principales de son comportement social.

Toutefois, cette démarche qui exige des capacités de dissociation et de morcellement extraordinaires, se heurtera fréquemment au caractère insurmontable des obstacles à franchir : la fréquence des fugues, chez les adolescentes maghrébines, sanctionne par une sorte de systématisation des conduites d'échec, cette incapacité à se résigner face à une situation vécue comme radicalement sans issue.

Les femmes adultes se réunissent volontiers entre elles l'après-midi : ce genre de réunions informelles, qui semblent jouer un rôle important au sein de la collectivité féminine, n'ont pas, semble-t-il, la capacité de déboucher sur une démarche qui soit significative au plan de la communauté immigrée dans son ensemble.

C'était un des enjeux de l'intervention au sein du groupe des femmes que de mettre à profit ce type de réunions pour amplifier son impact social.

- Les objectifs de l'animation : promouvoir une pratique collective

Les orientations prises par le collectif, devaient nous amener à centrer l'intervention sur les moyens à mettre en oeuvre, pour permettre aux femmes d'intervenir sur l'évolution de leurs conditions de vie.

Le point de départ de l'expérience était la création d'un lieu de rencontres, permettant d'accroître l'audience du groupe des femmes en les amenant à s'organiser sur des tâches communes.

Ainsi défini, "l'atelier" fonctionnait trois jours par semaine en alternance entre les activités de tissage et les discussions sur thème.

Parallèlement, l'équipe intervenante se rendait dans les familles pour renforcer les liaisons avec celles qui n'entretenaient aucun rapport avec le centre.

La première phase de l'intervention a surtout consisté à réduire l'hétérogénéité de l'équipe intervenante, en opérant un apprentissage du travail communautaire. Progressivement les rapports avec le groupe se sont développés à partir des discussions sur thème, sans qu'il soit toujours possible de "dépasser" la logique habituelle de l'action sociale, c'est-à-dire, les interventions au coup par coup sur des problèmes ponctuels et décontextualisés.

Un double malentendu organisait cette démarche : de la part des femmes, il s'agissait de mettre à profit le surcroît d'intérêt qui leur était accordé

pour maximiser les retombées prévisibles de la démarche. De la part de l'équipe intervenante, il s'agissait de saisir l'occasion d'un dépassement possible de la relation d'assistance, sans trouver "le point d'ancrage" où l'amorce d'une dynamique collective aurait été possible.

Pressées par les urgences socio-économiques auxquelles l'équipe intervenante ne pouvait pas ne pas répondre et habituées à utiliser les filières du travail social comme un "service", le réajustement que nous tentions d'opérer aussi bien dans le fonctionnement de l'équipe que dans ses rapports avec le groupe des femmes, plaçait celles-ci en situation de porte-à-faux et aurait exigé une intervention à beaucoup plus long terme.

Paradoxalement, la démarche a été interprétée par les femmes, comme la mise en place de nouvelles règles dont il leur fallait faire l'apprentissage pour évaluer le meilleur parti qu'elles pourraient en tirer, pendant que l'équipe intervenante, en modifiant le fonctionnement interne du centre, créait une situation d'incertitude souvent assez mal vécue.

Cela intervenait au moment même, où l'atelier tissage aurait exigé pour se développer, que nous trouvions des débouchés à l'extérieur. Faute de cela, il continuera à "tourner" comme une activité "de loisir", sans susciter une motivation vraiment significative.

Conçue comme "prétexte" ou moyen "de faire passer autre chose", l'activité de tissage donnait la preuve de ses limites et signalait sa faiblesse.

A la suite de conflits qui devaient opposer l'ensemble du collectif à diverses instances institutionnelles, et qui eurent pour conséquence de renforcer la cohésion interne de l'équipe, un réajustement des objectifs devait s'opérer.

Les conflits ouverts à propos de l'évolution de l'intervention avec le groupe des adolescents, précipitèrent la constitution d'une association des familles.

A cette période, une note interne de l'IDERIC fait le point de la façon suivante :

- 1) "l'expérience de la Sauvagère (...) a valeur :
 - a) de réponse au défi que représente la résistance des institutions de type paternaliste.
 - b) de jalon pour développer une stratégie nouvelle.
 - c) de test pour l'application des méthodes ébauchées dans les textes et les actions antérieurs.

d) d'engagement par rapport aux responsabilités institutionnelles que peut assumer le CAFRI en se développant.

[Nous] nous sommes donc trouvés dans une situation que la multiplicité et l'importance des enjeux rendaient malaisément contrôlable.

2) Le premier aspect l'a emporté sur tous les autres, c'est-à-dire que c'est la dynamique interne des relations et conflits entre institutions de la société d'accueil qui a joué le plus grand rôle (...) la réinsertion d'une bande d'adolescents maghrébins, au sein du centre social, a été l'occasion de cristalliser des conflits qui débordaient de toute part l'objet direct de la pratique.

L'étude de milieu avait souligné la tension entre copropriétaires (français de souche) et locataires (surtout la fraction maghrébine) que les premiers tenaient à expulser pour améliorer l'image de l'ensemble résidentiel.

Le premier groupe est lié à une structure d'action sociale (le city club) indépendante du centre social. Un cambriolage lui a donné le prétexte de multiplier les actions offensives (...) visant à la fois l'intervention en cours et monsieur B... qui joue un rôle essentiel dans le développement du centre social de la Sauvagère.

3) l'acuité de ce conflit a permis de désarmer les critiques de l'AAE dont les responsables avaient vu d'un très mauvais oeil le rôle joué, lors d'une fête organisée dans le cadre de l'intervention, par une troupe théâtrale proche du M.T.A.

La réunion de mise au point a conclu sur un accord pour consulter l'Amicale avant toute initiative ultérieure de ce type (...)

4) l'adhésion des travailleurs sociaux, aux objectifs et au style de travail proposés, constitue un encouragement pour la diffusion d'une nouvelle stratégie. Mais une difficulté sérieuse est représentée par le coût en termes d'engagement personnel du résultat obtenu (...)

5) c'est aussi que la méthodologie de l'intervention doit faire l'objet d'une analyse sérieuse. Les notions d'objectifs, de problèmes de visée pédagogique, n'ont pas pu être strictement définies et contrôlées... On est conduit à privilégier un objectif de formation continue des travailleurs sociaux, hors des contextes institutionnels "abstrait", sur le

terrain même de leur pratique quotidienne.

L'association des familles verra le jour, constituera son bureau formé essentiellement par le noyau des participantes aux activités de tissage puis disparaîtra rapidement, sous l'offensive que son existence suscitera; des lettres anonymes dénonçant "le centre social devenu hôtel trois étoiles pour les bougnoules" arriveront au centre; des dépôts d'ordures ménagères seront déversés devant les portes d'entrée des membres de l'association.

Cette situation de crise, amplifiée par les menaces d'emploi pesant sur le personnel du centre, aboutira à une réduction des effectifs employés, au départ de la directrice et à son remplacement par un nouveau directeur (novembre 77) bien décidé à "reprenre les choses en main."

3.3 L'expérience avec les adolescents

Je voudrais tant vous expliquer
Face à face
Que je suis cloisonné dans ma peau
Enraciné dans mon être
Ecartelé par l'immédiat
Et que dans ce cas
Je suis tombé dans l'anonymat

Djamal Kharchi - Tremplin

1. Lorsque nous amorçons l'expérience de la Sauvagère, l'existence sur le quartier, d'une bande de jeunes délinquants, s'impose à nous comme quelque chose "d'en trop" : une contrainte supplémentaire dont il va falloir que nous tenions compte. Incontestablement, ils sont "indésirables" à la fois pour la copropriété, pour les habitants du quartier, pour les travailleurs sociaux et pour nous.

. Pour la copropriété, ils jouent un rôle de premier plan en ce qui concerne la dégradation non seulement de l'image de marque de la cité, mais également des conditions d'existence de ses habitants (insécurité croissante des personnes âgées, déprédations, descentes de police, arrestations et perquisitions des caves etc...)

. Pour les habitants du quartier, ils créent en permanence un climat de tensions ou de méfiance, détériorent les espaces communs, occasionnent des troubles.

o Pour les travailleurs sociaux, ils marquent la limite de leur "emprise" et compromettent régulièrement le fonctionnement normal "de leur outil de travail" (vols, casses nocturnes etc...)

"Ils envahissent les salles, font comme chez eux..."

Les éducateurs de prévention qui partagent avec eux, tout un passé de tentatives plus ou moins heureuses et de malentendus répétés, les considèrent comme "irrécupérables".

"Avec eux c'est foutu... ils sont trop vieux, ce sont des têtes brûlées et ne comprennent que le bâton... C'est des jeunes qu'il faut s'occuper..."

o Pour nous, ils représentent un obstacle sérieux au déroulement de l'intervention que nous amorçons, incompatible avec un détournement éventuel des objectifs que nous poursuivons; de plus, c'est en grande partie sur eux que repose la détermination des propriétaires à l'expulsion des familles.

Lorsque nous proposerons de mener une action dans leur direction, les avis à l'intérieur du collectif seront partagés :

- sur son opportunité d'abord :

"ne vaudrait-il pas mieux les laisser tranquilles ?"

"on dirait que ces derniers temps, ils se sont un peu calmés..."

"avec eux, on court au devant de nouveaux emmerdements..."

"on dirait que vous recherchez la difficulté etc..."

- sur la manière de s'y prendre ensuite :

Nous proposons une action immédiatement centrée sur le groupe; ne valait-il pas mieux lancer une activité - jeunes "ouverte à tous" et à laquelle nous les aurions ensuite conviés ? Cette proposition s'articulait de cette manière :

- o il faudrait constituer un groupe mixte arabe/français dont la présence au centre poserait peut-être moins de problèmes.
- o dans le cas contraire, on nous demandait de répondre exactement des résultats auxquels nous espérons parvenir au double sens du terme : être capables de les anticiper et en être responsables.

La première proposition, outre qu'elle supposait que nous ayons brisé la dynamique de la bande, donnant peut-être pour acquis ce que tout le monde désirait, impliquait de leur part une acceptation dont on voyait mal ce qui l'aurait motivée (9).

La seconde nous renvoyait à nos propres incertitudes, anticipait sur des situations prévisibles ("on vous avait pourtant prévenus") et suggérait un partage inégal des responsabilités de l'opération.

Les définitions successives que nous donnons alors des objectifs à atteindre, ne font que masquer nos préoccupations profondes.

Une première définition : "leur donner la parole, faciliter leur expression", est surtout destinée à emporter la conviction du collectif; redéfinie comme "les mobiliser sur une tâche gratifiante pour eux", elle nous permet de dissimuler ce que nous recherchons vraiment : les neutraliser pour garantir un déroulement "normal" de l'expérience que nous tentons avec les familles.

Concrètement, la première définition suggère que les seuls mécanismes de domination sont des mécanismes "d'oppression dans l'imaginaire" et que le rôle des équipements collectifs consiste précisément à en "libérer l'expression". Or, de deux choses l'une :

- ou bien on admet qu'une libération dans l'imaginaire joue comme mécanisme compensatoire suffisamment efficace pour enrayer des comportements qui de toute manière - mais sur un autre plan - expriment la même chose. De nombreux éducateurs misent actuellement sur cette possibilité; c'est sûrement méconnaître l'ampleur des modes de domination et la complexité des mécanismes de leur mise en échec.

- ou bien on admet que ces mécanismes ne suffisent pas pour enrayer des comportements qu'on essaiera alors "de canaliser", en les institutionnalisant. C'est toute la fonction des équipements du type "mille-club" que d'être détruits et saccagés. "Ils sont faits pour ça" nous disent la plupart des éducateurs.

Dans cette perspective on s'apprête à "porter la révolte des jeunes jusque dans les institutions" mais selon une alternative stratégique qui n'en est pas une, puisqu'elle reproduit régulièrement la même contradiction :

(9) A cette période, les rapports entre la bande et le centre social étaient extrêmement tendus : les uns disant "qu'un jour ou l'autre ils y mettraient le feu", les autres leur renvoyant la même image, mais inversée : "ce sont des têtes brûlées..."

1°) ou bien l'éducateur adhère complètement au système de valeurs qui est celui de la bande et cette attitude peut aller pour lui jusqu'au point limite où il jouera son poste, "contre l'institution",

2°) ou bien il composera avec ce système de valeurs, c'est-à-dire qu'il fermera les yeux "sur un certain nombre de choses tout en espérant que cette attitude lui permettra de formuler une demande qui sera "écoutée". A la limite, et parce que les arguments dont dispose l'éducateur dans cette négociation, s'amenuisent au fur et à mesure que son intervention se développe - jusqu'à rencontrer la nécessité d'une sanction - on retrouve la première alternative. C'est d'ailleurs en partie ce qui permet d'expliquer l'extraordinaire "rotation" des éducateurs de prévention sur un quartier.

La deuxième formulation des objectifs poursuivis : "les mobiliser sur une tâche gratifiante pour eux", adopte une position intermédiaire. Il s'agit d'une tentative de revalorisation du groupe aux yeux du quartier qui n'est pas incompatible avec un objectif de neutralisation : nous essayons de les neutraliser en les gratifiant.

Il s'agit bien d'une structure d'échanges, du type "donnant, donnant". En contrepartie de l'offre, que nous leur faisons (10), nous leur demandons rien de moins que leur parole, c'est-à-dire un engagement à respecter les règles du jeu social, celui de l'univers adulte homogène de la loi et de réciprocité (11).

Paradoxalement, l'objectif avoué de "leur donner la parole" aboutissait ainsi à la nécessité de "la leur demander", pour obtenir d'eux des garanties.

Cette situation paraît pour l'instant, pratiquement insurmontable dans le cadre que dessine le travail social. Les différentes équipes d'éducateurs qui se succèdent sur un quartier, ne font que reprendre à l'un de ces points, le déroulement d'un cycle qui, alternativement ne peut que se dérouler selon la même logique et rencontrer périodiquement les mêmes obstacles.

Ce que disent les bandes d'adolescents délinquants est radicalement inacceptable par les institutions. Très rapidement pour eux, l'enjeu de la prévention cesse de valoir la chandelle.

(10) Les éducateurs de prévention nous disent : "Tant que vous leur donnez de la galette, ça ira... ils marcheront avec vous. Après ça ne sera plus pareil..."

(11) Le chef de la bande, Miloud, très curieusement "analysait" ce rapport lorsqu'il nous disait : "tu n'auras jamais ma parole parce que je n'en ai pas ... mais si un jour tu me demandes d'être à tel endroit à telle heure, tu peux compter sur moi... j'y serais !"

2. Le travail avec le groupe des adolescents s'amorce en dehors du cadre résidentiel de la cité, au bar du boulevard L. qu'ils ont l'habitude de fréquenter. Nous décidons de nous y rendre, de voir venir, de lier contact et d'amorcer avec eux des discussions.

Notre venue est précédée d'une offre : celle d'engager avec eux des activités dont nous conviendrons ensemble ultérieurement; pour cela, nous disposons de matériel (appareillage vidéo, ressources financières démarquées d'un contrôle bureaucratique).

Notre argumentation joue sur un registre auquel ils sont familiarisés :

"On vous considère comme des bons à rien, montrez leur ce dont vous êtes capables".

De notre côté, le souci de nous démarquer au maximum du centre social, synonyme de tout un contentieux d'échecs, nous conduit à leur proposer la location d'un local extérieur à la cité qu'ils ne chercheront pas vraiment. Parallèlement, nous convenons de "gagner leur confiance", mais le parti pris de non directivité que nous adoptons alors, dissimule en fait notre souci de ne pas leur en demander davantage que ce que nous serons conduits à exiger d'eux ultérieurement.

Si de notre côté, tout est fait pour masquer la contrepartie de l'offre que nous leur proposons, du leur et parce que de leur point de vue "on ne donne jamais rien pour rien", toute la question qu'ils se posent, consiste à "savoir ce que nous voulons exactement" et "qui nous sommes". Parce que la "non directivité" consiste précisément à piéger le repérage de ce système d'attente, ils tenteront d'en reculer les limites en assimilant la situation à une autre situation qu'ils connaissent mieux :

"Vous êtes les patrons, c'est à vous de nous dire ce qu'il faut que nous fassions... Moi la mécanique, je connais. S'il fallait que tu répare un moteur avec moi... je te dirai fais ceci, fais cela. Ici, c'est toi qui dois nous dire ce que nous allons faire".

La pression à la directivité qui s'exerce de leur part pour nous contraindre à mieux nous définir et donc mieux contrôler l'usage qu'ils pourront faire de nos propositions, on la retrouve mais inversée en provenance du collectif des travailleurs sociaux; mais là, elle joue comme mécanisme de défense contre l'anxiété; "prenez les choses en mains... dites-nous exactement ce que vous allez faire".

Or la structure de la situation est telle, principalement parce qu'il s'agit d'un rapport de pouvoir - que seul le maintien de part et d'autre d'une certaine ambiguïté, nous apparaît alors être une garantie du succès de notre démarche.

Au fur et à mesure que cette ambiguïté se réduira, les chances de succès de l'opération iront en s'amenuisant. Nous essaierons de montrer comment. Toujours est-il que, durant cette période de prise de contact où nous passons notre temps à jouer au baby-foot et aux cartes, à discuter et à chercher un local, le groupe va accepter l'offre que nous lui avons faite, tout en "enquêtant" sur notre identité et les possibilités réelles que nous représentons pour eux.

Par toute une série de questions et de recoupements multiples, par toute une série "d'épreuves" destinées à tester nos réactions (emprunt de nos voitures etc...) mais également les limites de ce que nous considérons comme "acceptable" ou pas, le groupe tentera de nous positionner dans le champ des travailleurs sociaux, c'est-à-dire d'évaluer un système de ressemblances et de différences, d'écart et de proximité.

En nous demandant ce que nous pensions de l'un ou de l'autre, en faisant en sorte que nous ayons à prendre des positions nous interdisant les possibilités d'un double discours, le groupe définissait progressivement les contours d'un système de relations sociales, mais surtout la manière dont notre intervention en redistribuait à la fois les enjeux et le fonctionnement. De notre côté, placés en position soit de nous identifier totalement au collectif des travailleurs sociaux et perdre aux yeux du groupe tout le bénéfice de la distance qui nous en séparait, soit de nous identifier totalement à la demande du groupe et prendre le risque de conflits rapides avec le collectif... nous ne pouvions qu'espérer modifier de part et d'autre les conditions d'un nouveau type de coexistence.

1. transformer le mode de fonctionnement du centre social de manière telle qu'il puisse intégrer la présence du groupe.

2. transformer suffisamment le groupe pour qu'il trouve une place à l'intérieur des activités du centre et la conserve.

Notre première démarche a donc été de trouver un local. La décision s'est établie sur la base d'un compromis : du côté du groupe, en prenant la décision d'en faire la demande au city-club, il s'agissait d'affirmer à nouveau leur présence en un lieu dont ils estimaient avoir été exclus, de notre côté,

on y voyait la possibilité de renforcer des liens de travail avec les animateurs, malgré les réticences qu'ils avaient formulées sur le projet; du côté du city-club, les motivations semble-t-il, étaient plus floues : soit qu'ils n'aient pas voulu sanctionner par un refus aussi direct une expérience qui débutait, soit que "l'encadrement" que nous opérons, leur soit apparu comme une garantie suffisante, ils acceptèrent sous conditions:

- qu'un "dédommagement" intervienne, sorte de substitut d'une location interdite par les statuts de l'association .
- que nos activités ne "perturbent" pas les activités se déroulant normalement dans le cadre du club.
- qu'un encadrement régulier soit assuré dans le cadre des horaires convenus.
- que l'état des lieux soit maintenu.

. Concernant le premier point, nous avons mis à la disposition du groupe une somme d'argent qui, lui conférant un pouvoir de négociation avec les responsables du club, exigeait d'eux en contre partie qu'ils "s'engagent" à en respecter les termes.

Ce sera l'objet d'un premier malentendu. Le président du club n'acceptera pas qu'un représentant du groupe engage avec lui une négociation, estimant qu'il n'avait pas le "statut" requis pour la poursuivre. Il exigera de négocier avec nous. Un protocole d'accord signé entre les responsables du club et nous, en fixera les modalités pratiques. Du même coup, c'est nous qui nous engagions vis-à-vis du club et non le groupe, à qui nous ne pouvions plus demander qu'un "engagement" vis-à-vis de nous-mêmes.

. Concernant le second point, et la disposition des locaux s'y prêtant, l'accès à la salle que nous occupions, ne nous était possible qu'après avoir traversé le centre social et instauré une coupure entre ce que nous faisons et ce qui normalement avait lieu dans le cadre du club. Un second malentendu portant sur la remise et l'usage des clés des locaux sanctionnait ce nouveau décalage.

On pourrait multiplier les exemples, mais il est clair que dès cette période, la moindre initiative de notre part, de la part du groupe ou même de la part des responsables des deux équipements se heurtait en permanence au contentieux relationnel et institutionnel existant entre chacun, définissant

ainsi les termes d'un jeu social extrêmement tendu, progressivement destiné à être exacerbé.

Nous n'entrerons pas dans le détail des activités que nous engageons alors avec le groupe, où nous essayons d'alterner un travail basé sur le tournage des séquences vidéo, destinées ultérieurement à être diffusées dans le cadre du centre (opération porte ouverte de juin) et un travail que nous engageons avec le concours d'un animateur d'origine maghrébine qui consiste à partir de la technique des jeux de rôles à tenter de repérer avec le groupe la manière dont se manifestent les blocages qu'il oppose à son environnement social (12).

La dynamique même des activités que nous engageons allait progressivement se développer sur deux plans :

1) créer à l'intérieur du centre une situation de relative confusion : dans les "temps morts" de l'intervention, ils sont là, ils attendent, ils "encombrent les couloirs", jouent entre eux aux cartes, manipulent le téléphone, interpellent l'un ou l'autre sans but précis, compromettent le fonctionnement d'activités plus banalisées (la halte garderie, la P.M.I. etc...)

Cette situation relativement bien acceptée ou "supportée" par le collectif des travailleurs sociaux, crée malgré tout des tensions; on continue à se méfier. Alternativement dans le cadre des réunions du collectif, on passera d'un accord de tous au désaccord de certains, qui énumèrent alors les effets réels ou imaginaires de leur présence : disparition d'objets, visites nocturnes du centre, vols etc...

Si dans ce type de situation, nous sommes placés en position de défendre la présence du groupe devant le collectif, vis-à-vis du groupe, nous sommes amenés à renforcer le contrôle que nous exerçons sur lui et à réduire progressivement la "confiance" que nous lui accordons.

2) Simultanément le groupe précise ses intentions, resserre ses exigences s'emploie à transgresser les normes tacitement établies entre eux et nous, nous met en permanence en situation de porte à faux, obtient de l'un ce qu'un autre

(12) Ce n'est pas le lieu de développer ici l'aspect méthodologique des techniques d'intervention utilisées parce que fondamentalement les obstacles auxquels se heurte l'intervention ne concernent pas des insuffisances de méthodes mais des structures sociales. Disons simplement que le jeu de rôles en demandant à chacun de "se mettre à la place" de l'un ou de l'autre, crée des situations faisant appel aux capacités de réciprocité.

lui refuse, décèle le moindre manque de cohésion de l'équipe pour en tirer parti, teste les capacités de résistance de chacun jusqu'en un point où leur comportement appelant une sanction, ils nous contraignent à franchir les limites que nous nous étions imposés.

De leur côté, une sanction sera interprétée dans des termes dont ils ont déjà éprouvé la rentabilité : "tu vois, si on nous jette, c'est parce qu'on est arabe... on te le disait bien, ils sont tous pareils".

Du côté des travailleurs sociaux, ils permettront un regain de crédibilité des partisans de la "manière dure".

Tout se passe comme si les adolescents immigrés de la seconde génération utilisaient la délinquance pour demander l'impossible, en sachant très bien que ça ne leur sera pas accordé (13)

La situation évoluera dans ce sens, sous la pression des usagers habituels du centre et aboutira à la dissolution de la bande.

(13) Seule une grille d'interprétation clinique pourrait dans cette direction nous fournir des indications qui échappent aux procédures usuelles de l'investigation sociologique.

Chapitre IV

Division technique du travail social et familles immigrées

1. Présentation
2. Redistribution des revenus ou stratégie d'encadrement ?
3. La polyvalence de secteur
4. Le conseil en économie sociale et familiale
5. Le travail familial
6. La tutelle aux prestations sociales
7. Le secteur éducatif
8. Stratégie de signalement et modèle d'interprétation :
l'enquête sociale

1. Présentation

1. Si la logique des équipements collectifs dépend principalement de la dynamique des rapports sociaux qui s'instaurent sur le quartier vouant globalement l'action sociale à exercer un rôle d'arbitrage entre les différentes catégories sociales qui le compose, elle dépend également de la manière dont se répartissent les tâches et les compétences à l'intérieur même du service social.

Si de l'extérieur, l'action sociale apparaît beaucoup moins comme une action dirigée vers une seule catégorie de population (les classes moyennes par exemple) que comme une action visant à rendre compatibles les rapports entre les différentes catégories de population, il est également nécessaire d'interroger sa logique de l'intérieur et de saisir les enjeux de la division technique des compétences qu'elle opère.

Une évaluation rapide des régularités statistiques que cette division du travail fait apparaître (cf § 2) nous permettra de délimiter le cadre des régularités structurelles qui l'organise.

En effet, du mode d'implantation et de fonctionnement des services sociaux centrés sur la relation d'aide (assistantes sociales) va dépendre le mode d'organisation et la fonction des divers autres secteurs d'action sociale (conseil en économie familiale, travail familial, tutelle, prévention, animation).

Les services sociaux centrés sur la relation d'aide à l'individu ou aux familles, seuls habilités à distribuer une aide sous forme matérielle, utilisent les équipements collectifs comme support d'une politique définie et élaborée ailleurs que sur le quartier et jouent paradoxalement un rôle de premier plan dans la manière dont l'action sociale se structure globalement sur un quartier.

Nous avons déjà vu dans l'exemple du quartier Mistral à Grenoble, les difficultés que faisait surgir une tentative pour recentrer les décisions d'aide à l'échelon du quartier (cf. projet d'une commission de quartier pour l'attribution des aides).

Le service social met donc en jeu tout un dispositif de consultations et de permanences extrêmement souple, coordonné au niveau du secteur et qui, sans intervenir directement dans le fonctionnement des équipements collectifs, va puissamment contribuer à façonner la physionomie de l'action sociale en modifiant les rapports que les usagers entretiennent avec les centres.

Sur cette base, et très souvent sous son influence directe (c'est le cas pour la tutelle, pour le travail familial et pour la prévention par le biais des enquêtes sociales) vont se disposer et se répartir tout un éventail d'activités et d'initiatives annexes possédant leur propre logique et leur manière propre de voir les choses.

Les équipements collectifs deviennent ainsi des lieux de convergence, de redéfinition et de confrontation permanente d'une multitude de pratiques hétérogènes, chacune issue de logiques sociale et institutionnelle distinctes, possédant leur propre dynamique, inégalement datée et développée, mais qui ont toutes en commun ceci, indépendamment des moyens qu'elles mobilisent, de concourir à remodeler en permanence des contours d'une socialité défaillante, de veiller à maintenir ou à restaurer un équilibre social sans cesse compromis.

L'histoire de la mise en place progressive de ces dispositifs d'assistance, d'aide ou de prise en charge, leur institutionnalisation et leur légalisation successives, l'extrême diversification des objectifs poursuivis et le développement parallèle ou divergent des stratégies de contrôle ou de surveillance qu'ils élaborent, atteste la permanence d'une entreprise d'encadrement, de régularisation et de normalisation, mais également l'extrême diversité des situations qu'ils contribuent à mettre en évidence (1).

L'action sociale a souvent tendance à présenter le service social en direction de l'individu ou de la famille comme antagonique ou même contradictoire avec une action plus globale centrée sur les milieux ou les collectivités. L'attention portée à la manière dont il s'articule dans le cadre des équipements collectifs permet de saisir l'unité profonde qui le caractérise.

Dans cette perspective, il serait intéressant de montrer comment au fur et à mesure que se diversifiait le dispositif d'action sociale, chaque fonction nouvelle se déployait et se définissait en opposition avec celle qui la précédait, de manière à prendre en charge les "résidus" que l'exercice de la fonction précédente avait permis de faire apparaître (2).

(1) Sur cet aspect cf Jeanine Vergès-Leroux, le travail social Paris éditions de Minuit, collection le Sens commun 1978. Particulièrement le chapitre III : essor et diversification des formes d'encadrement : la spécialisation comme réponse à l'évolution des menaces.

(2) Pour ne s'en tenir qu'à la fonction d'assistante sociale la formation actuelle au "travail social communautaire" s'est développée sur la base d'une critique sévère du "case work" au point que la formation communautaire fait aujourd'hui partie du cursus de toute assistante sociale soucieuse de gérer au mieux chaque épisode de sa carrière professionnelle.

Ainsi, ce qui nous est présenté comme un progrès dans l'exercice d'une profession ou comme l'affinement d'une technique, ne consiste-t-il au mieux, qu'à "compactifier" davantage l'éventail des capacités d'intervention et de contrôle.

Précisément, parce qu'il s'agit par tous les moyens disponibles, de concourir au redressement social et moral d'une population et qu'à cet égard, aucune possibilité pour y parvenir ne saurait être négligée, c'est à une véritable surenchère que donnent lieu la mise en place, l'organisation et la coordination des services qui s'y emploient.

Cela ne signifie pas que l'organisation du service social bénéficie d'un consensus tel qu'un accord fondamental sur les objectifs à poursuivre, impose d'emblée un consensus sur les moyens à mobiliser (3). Cela signifie davantage qu'ayant "à priori" écarté les "usagers" de la définition des objectifs, les seules divergences qui apparaîtront, seront des divergences internes au service social, réductibles à des logiques institutionnelles concurrentes (4).

Le morcellement croissant des services et des fonctions après accord de principe sur les partages territoriaux et fonctionnels, la fausse unité que tente d'imposer la coordination, propose à l'utilisateur une image particulièrement déroutante qui requiert, particulièrement en ce qui concerne les familles étrangères, un apprentissage complexe de la différenciation des rôles et des statuts.

L'usage optimal du service social devient du même coup l'objet d'une quasi spécialisation et requiert l'acquisition d'aptitudes et de savoir-faire qui ne sont pas forcément ceux que le service social préconise. L'usage du service social se réalise "sur le tas" par essai et erreur, par diffusion, réinterprétation et confrontation au sein des communautés des succès et des échecs de chacun.

L'aptitude à contrôler ses différentes filières et à trouver pour chaque cas particulier une réponse appropriée, fait même l'objet à l'intérieur des communautés étrangères d'un statut particulier. Il est fréquent que telle femme en raison de la proximité qu'elle entretient et qu'elle a su ménager avec les représentants du service social, soit régulièrement consultée par celles moins habiles, qui préfèrent d'abord discuter avec elle et recueillir son point de vue, plutôt que de contacter directement l'assistante sociale ou l'éducateur.

(3) Il suffit pour s'en rendre compte de voir les polémiques que suscite la technique de l'aide éducative budgétaire (A.E.B.)

(4) Les usagers réapparaissent d'ailleurs sur ce plan comme témoins et arbitres supposés de divergences auxquelles ils sont radicalement étrangers; d'où l'importance pour certaines institutions de la légitimité que confère la clientèle.

La segmentation et la complexité du dispositif d'action sociale renforcent l'idée selon laquelle "il faut tout essayer, parce qu'on ne sait jamais" et que ce n'est qu'en multipliant des démarches aléatoires et incertaines que l'on parviendra peut-être à "obtenir quelque chose".

Le confirme l'exemple de cette algérienne (33 ans, 6 enfants) qui nous confie avoir tout essayé "même les pompiers" pour donner une solution à l'insalubrité de son logement, sans succès, mais qui au terme de sa trajectoire a tout de même appris qu'elle pouvait bénéficier d'une allocation de salaire unique, d'une pension d'invalidité et de l'aide d'une travailleuse familiale à l'occasion de la naissance de son sixième enfant.

A l'inverse, le cloisonnement du service social qui, pour chaque problème exigeant une retotalisation même partielle des pratiques, suscite une "commission spécialisée", parvient-il à la situation absurde de redoubler ou de superposer une série d'initiatives extrêmement spécialisées, en principe complémentaires, mais qui mutuellement s'ignorent ou se contredisent.

Cette logique est désormais si avancée que c'est la famille comme totalité que le service social a perdu de vue !

La même famille peut ainsi recevoir la visite régulière d'un éducateur de prévention parce qu'une mesure d'AEMO a été prise pour l'un ou plusieurs des enfants, entretenir des relations suivies avec une assistante sociale et recevoir des secours, bénéficier de l'aide d'une travailleuse sans que ces différents intervenants, qui, très souvent relèvent d'institutions différentes, entretiennent entre eux le moindre rapport.

Du même coup, se dégage le critère dérisoire d'une "coordination réussie" ! Monsieur Pavard, Directeur de cabinet de Melle Dienesh citait le cas d'une famille suivie par dix travailleurs sociaux différents qui, semble-t-il, travaillaient en bonne harmonie !

Apparaissent alors les enjeux et les difficultés à mettre en place une concertation des différents intervenants sociaux.

C'est sur la base des équipements de quartier que s'opèrent les réinterprétations pratiques auxquelles donnent lieu les exigences d'efficacité mais qu'apparaissent également les obstacles qui s'y opposent.

2. Toute démarche qui ne reconnaît pas ces deux caractéristiques fondamentales de l'action sociale d'être simultanément extrêmement efficaces et profondément contradictoires, se verrait condamnée :

- 1 - soit à ne retenir que les contradictions qui la traversent et à souligner ses "incohérences", en minimisant son efficacité,
- 2 - soit à surestimer ses capacités d'emprise et son niveau d'impact en minimisant ses contradictions.

La première attitude est généralement partagée par les agents d'action sociale, qui entre eux, accentuent les contradictions et les conflits qui les opposent, tout en les minimisant aux yeux des observateurs et des usagers. C'est d'ailleurs tout l'enjeu de la concertation et de la coordination que de gérer ce double aspect : elle apparaît simultanément comme nécessaire et impossible.

nécessaire pour garantir la légitimité d'un ensemble hétérogène de pratiques qui objectivement concourent aux mêmes objectifs, mais avec des moyens et des perspectives différents. En effet, vis-à-vis de l'extérieur, les pratiques des travailleurs sociaux ne sont légitimes qu'à condition de paraître unitaires.

mais impossible parce que simultanément l'efficacité du travail social repose précisément sur ses propres divisions internes, sur la manière dont les travailleurs sociaux vont tirer parti des disparités ou des différences qui les opposent (différences de formation, différences idéologiques, différences du recrutement social, etc...) et que la nature même des objectifs qu'ils poursuivent leur interdit d'atténuer. Cette cohésion d'ensemble, que les travailleurs sociaux feignent de souhaiter et qui constitue le leitmotiv de leur discours, se présente à la fois comme la contrepartie interne d'une division du travail nécessairement "segmenté" et comme la garantie externe de sa légitimité. Plus que toute autre catégorie sociale, les travailleurs sociaux ont du mal à faire ce qu'ils disent et répugnent à dire ce qu'ils font.

La deuxième attitude est généralement partagée par les observateurs du service social. Cette attitude est victime de l'illusion que produit la première. En sous-estimant le caractère structurellement contradictoire du travail social pour n'en retenir que les résultats qu'ils réinterprètent à la lumière d'une théorie du pouvoir (5) ou de la reproduction sociale (6), ces observateurs

(5) Jacques Donzelot, la Police des familles, éditions de Minuit 1977

(6) Jeannine Verdès-Leroux, le Travail social, op. Cit.

échouent dans l'un et l'autre cas à rendre compte de la manière dont se règle pratiquement la pratique des travailleurs sociaux.

Agent d'encadrement et de contrôle social visant à maintenir ou renforcer un ordre disciplinaire imposé par les classes dominantes dans un cas, support et instrument d'un habitus ou d'un éthos de classe qui, spontanément, le conduirait à reproduire chez les uns, les modèles de comportement ou les valeurs qu'il a intériorisées chez les autres, la pratique du travailleur social oscillerait entre l'exercice cynique d'un pouvoir délégué qui en ferait un agent direct de répression, et la naïveté d'une collaboration de classe spontanée, thématifiée comme la mise en oeuvre d'un projet implicite de domination d'une classe sur l'autre.

La prégnance du modèle organisationnel qui inspire ce point de vue est telle, qu'elle semble s'imposer aux deux extrêmes de la représentation sociale du service social.

Dans un article destiné à présenter le service social municipal de la ville à un public très étendu, le journaliste de "l'Action Nice Côte d'Azur" emprunte largement au registre de la terminologie guerrière :

"Une administration pas comme les autres nous dit-on, constituée de combattantes modernes, qui montent chaque jour à l'assaut de la détresse, forment le bataillon de charme du service social (...) A leur tête, un général entouré de son état major coordonne les activités (...) en tout plus de 270 personnes qui forment le corps de cette armée sociale (...) une armée occupant le terrain selon les mêmes principes que ceux édictés par un état major militaire" (7)

Loin de tout cela, nous nous trouvons au contraire en présence d'un ensemble de pratiques extrêmement mal assurées d'elles-mêmes, constamment à la recherche d'une légitimité et qui, confrontées aux problèmes que posent les familles étrangères, n'en révèlent que davantage le fondement précaire des garanties dont elles s'entourent.

Ainsi les familles immigrées jouent véritablement un rôle de révéléateur des présupposés généraux de l'action sociale, aussi bien du point de vue des attitudes et des décisions qu'elles suscitent de la part des travailleurs sociaux, que de leur propre point de vue : dans la manière dont elles s'organisent pour utiliser le service social, transparaissent à la fois les présupposés sur lesquels repose l'efficacité de l'action sociale, mais également, parce que l'action sociale en amplifie les mécanismes, ce qui constitue le fond de

(7) Action Nice Côte d'Azur "Le social à Nice : une réalité" n° 86 déc. 76

l'expérience migratoire : la vacuité et la désorganisation systématique des modèles sociaux et culturels de référence.

3. Lieux de regroupements possibles et de rencontres, de socialisation primaire et de rapports informels, de doléances et de sollicitations dans le cas des familles, d'arbitrage et de gestion des rapports sociaux dans le cas des agents de l'action sociale, les équipements collectifs sont aussi le support d'un dépistage systématique des "cas" ou des familles "à problèmes", d'un repérage exact et minutieux des irrégularités, d'un enregistrement des rumeurs et des confidences.

Parce que le centre social est avant tout un lieu de paroles, d'interprétations et de régulations symboliques, il suppose tout un appareillage informel de signalement, de collecte, de prélèvement et de traitement de l'information. Ainsi s'élabore tout un savoir diffus sur les familles et les groupes beaucoup moins attentifs à déceler la nature exacte des problèmes rencontrés que permettant, lorsque la nécessité se présente, de faire "le point", d'évaluer, de doser et de répartir des secours, de distribuer des aides, d'opérer des vérifications et de recoupements et d'anticiper des réactions en systématisant l'exercice d'une vigilance.

La visite à domicile et la permanence sont les pivots de cette démarche qui se démultiplie et s'étend au fur et à mesure que nous progressons dans la division technique du travail social.

C'est ce que révèle cette démultiplication des savoirs et des pratiques sur la manière qu'ont les travailleurs sociaux d'appréhender les familles étrangères que nous voudrions interroger dans ce chapitre. Nous le ferons à propos des assistantes sociales, des conseillères en économie et familiale, des travailleuses familiales, de la tutelle aux prestations sociales et des éducateurs de prévention.

2. Redistribution des revenus ou stratégie d'encadrement ?

Avant d'analyser la manière dont se répartissent et se structurent les tâches en direction des familles étrangères à l'intérieur de la division technique du travail social, une première caractérisation du fonctionnement global de l'action sociale sur les quartiers est nécessaire.

La légitimité de l'action sociale repose en grande partie sur une idéologie de la redistribution des revenus.

"Les mécanismes et circuits complexes de transferts sociaux ont été établis en vue de compenser les inégalités de revenus introduites par le patronat dans les rémunérations directes (salaires nets). Ceci s'est fait au nom de la justice sociale et d'autres idées nobles" (8)

La question se pose donc pour nous d'évaluer quelle est la part des transferts de revenus dans le fonctionnement global de l'action sociale sur un quartier. Nous distinguerons d'un côté, la rémunération du personnel et le fonctionnement des équipements, de l'autre, les prestations sociales.

Les travaux de Gérard Martin et de son équipe nous fournissent sur ce plan de précieux renseignements (9).

Le quartier Teysseire comprend en 1974, 1284 ménages ce qui représente environ 4 490 individus.

Les dépenses globales de fonctionnement des équipements du quartier (rémunérations du personnel comprises) s'élèvent à 1 481 698 F soit environ 310 F par habitant et par an, si l'on ne tient pas compte de la participation des usagers (cf tableau 1).

Dans ce montant et toujours par habitant et par an, les frais de personnel seuls, s'élèvent à 269 F, ce qui représente environ 85 % du fonctionnement global de l'action sociale sur le quartier, contre seulement 41 F (15 %) en fonctionnement proprement dit (électricité, financement des activités, sorties matériel, etc...) (cf tableau 2).

Nous n'avons eu ni le temps, ni les moyens de le vérifier, mais il est hautement probable que ces taux comparés sont une fonction croissante du nombre de travailleurs sociaux, c'est-à-dire que toute chose égale d'ailleurs, la part du fonctionnement proprement dit décroît proportionnellement lorsque le nombre des travailleurs sociaux augmente sur un quartier.

Dans le cas présent, cette proportion est véritablement consternante et souligne bien, s'il était encore nécessaire de le faire, le rôle d'encadrement et de contrôle qu'exerce l'action sociale.

(8) A. Cordeiro, R. Verhaeren, les Travailleurs immigrés et la sécurité sociale. Grenoble P.U.G. 1977

(9) Toutes les données dont nous faisons état dans ce paragraphe sont tirées de : Gérard Martin, Elisabeth Maurel, François Mercanton, Claudine Offredi-Buisson, Recherche d'une méthode d'évaluation des effets des politiques en faveur de la famille et de l'enfance. C.E.P.E.S. Grenoble ATP CNRS n° 2209 juin 1977.

- Tableau 2 -

Dépenses de personnel (Teisseyre 1974)

Type de personnel	Lieu d'activité	Coût salarial + charges
C.A.F.		
1 puéricultrice	halte garderie	
1 auxiliaire puéricultrice		92 000
1 femme de service	centre social	
B.A.S.		
2 secrétaires	centre social	
1 directeur	centre de soins	
2 infirmières	quartier	325 760
1 agent de quartier	centre social	
1 assistante sociale	quartier	
Mairie		
½ A.S. scolaire	centre social	36 000
2 animateurs		
3 moniteurs 1/3 temps	maison de l'enfance	100 000
D.D.A.S.S.		
2,25 A.S. secteur	centre social	112 760
1 service médico-social	centre social	33 600
1 puéricultrice	P.M.I.	49 400
1 médecin (vacataire)	centre social	
Associations		
Crefi :		
1 conseillère	centre social	46 740
Codase :		
3 éducateurs	club de prévention	167 700
éducateurs AEMO	quartier	34 725
Sauvegarde :		
éducateurs AEMO	quartier	114 596
AGCPL :		
2 animateurs	terrain d'aventure	97 800
Total		1 211 081

On pourrait alors penser que cette présence écrasante du personnel d'encadrement trouve une contrepartie dans le montant des ressources redistribuées; là encore, les revenus redistribués n'excèdent que faiblement les frais globaux de redistribution. Pour le quartier Teysseire, ils s'élèvent en 1974 à 471 F par habitant ou si l'on préfère à 1 647 F par ménage (cf tableau 3).

Si on admet que plus de la moitié des ménages ont des revenus mensuels inférieurs à 2000 F, cette proportion n'est pas véritablement significative d'une politique de redistribution des revenus.

Par ailleurs, 85 % de ces ressources sont des prestations légales; compte tenu du faible montant des prestations extra-légales (aides, secours, etc...) et de la faible proportion qu'elles représentent dans le montant global des prestations versées en espèces, on peut penser sans grand risque d'erreur que les frais de gestion qui y correspondent, sont plus élevés que le montant qu'elles représentent.

Signe de l'aberration d'un dispositif que l'on n'évaluerait qu'en terme de rationalité économique, il faut bien que les fonctions qu'il remplit se déploient sur un autre registre, échappant celui-là aux critères de rationalité; d'où le caractère extrêmement peu convaincant et superficiel des tentatives de rationalisation de l'action sociale.

- tableau 3 -

Montant des prestations en espèces (Teyssie 1974)

		C.A.F.	BAS	DDASS	Total
Prestations légalés	Allocations familiales	1 426 746			1 769 763
	Salaires uniques	326 145			
	Handicapés adultes	3 600			
	H.M./ A.E.G.	13 272			
Prestations extra-légales	Aide à domicile PA.		17 340		345 210
	Infirmes et grands inf.		196 500		
	B.A.S. facultatif		26 048		
	Allocations mensuelles			65 400	
	Secours C.A.F.	21 202			
	Prêts accès propriété	7 200			
	Femmes seules	11 520			
Total		1 809 685	239 888	65 400	2 114 973

Sources : Gérard Martin, op. cit. p. 73

3. La polyvalence de secteur

Non seulement par leur nombre (23 000 professionnels en 1975 dont 1 % d'hommes) mais également par leur ancienneté, l'étendu de leur domaine de compétence, leur position hiérarchique et les rapports privilégiés qu'elles entretiennent avec les différentes administrations, les assistantes sont la plaque tournante du dispositif d'action sociale.

A partir du moment où une famille tente un recours quelconque et quelle que soit la filière utilisée (mairie, préfecture, gendarmerie...), lorsque la démarche relève de l'action sociale, l'aiguillage sur l'assistante de secteur est quasi-automatique :

"Dans ce cas, le maire nous demande d'aller voir la famille et de voir ce qu'on peut faire avec eux..."

A.S. de secteur

Inversement, c'est vers l'assistante sociale que convergent les signalements, qu'il s'agisse d'un aiguillage à partir d'un service spécialisé, d'une demande d'information ou plus simplement d'un signalement provenant de l'entourage immédiat ou du voisinage.

L'assistante sociale est ainsi à la charnière du rapport que les familles entretiennent avec les différentes institutions, particulièrement de l'école et de l'hôpital :

"Pour l'école primaire, ce sont surtout des problèmes d'hygiène, mais pour le secondaire, il s'agit d'absentéisme, de troubles relationnels de choses comme ça... Un jeune enfant qui casse tout, qui essaie de gifler ses professeurs... on me demande alors si je le connais (...) Il y a des bandes de gamins qui passent ici, qui traînent après l'école ou même aux heures d'école... On est sûr d'en entendre parler après..."

A.S. de secteur

La polyvalence de secteur, qui comme son nom l'indique, organise la compétence de l'assistante sur une base territoriale, voue l'exercice de son rôle à une triple fonction de repérage, de tri et de décision.

Si progressivement, elle abandonne le caractère systématique de la visite à domicile, instrument d'un dépistage désormais mieux garanti par l'infirmière P.M.I. ou la puéricultrice de secteur, pour ne plus faire que des visites de "suivi", la manière dont sont calculées les limites du secteur

assure en principe une connaissance quasi exhaustive des familles et des situations.

"Toutes les familles arrivent à passer par moi; à un moment donné ou à un autre, j'arrive à être en contact avec elles"

A.S. de secteur

"J'ai été chez tout le monde; c'est rare de tous les gens que je connais, ceux chez qui je n'ai pas été."

A.S. de secteur en poste depuis
6 ans

Lorsque le caractère systématique de la visite à domicile est maintenu par l'assistante sociale, il s'entoure de toutes les précautions d'usage :

"J'ai toujours mis des gants, je ne me suis jamais présentée le matin de bonne heure pour ne pas les gêner."

A.S. de secteur

Inversement, lorsqu'il est abandonné, il donne lieu à une reprise par les assistantes sociales des critiques qui généralement leur sont adressées sur ce point, par d'autres catégories de travailleurs sociaux (animateurs, éducateurs de prévention) :

"Je n'ai aucune envie d'aller leur donner des conseil éducatifs, sauf si en discutant ils tiennent à ce que j'aïlle chez eux..."

A.S. de secteur

Simultanément, l'abandon de la visite accroît les capacités d'influence de l'assistante qui bénéficie du coup de l'antériorité d'une demande, ce qui n'est pas le cas des assistantes de la Sauvegarde :

"C'est toujours plus facile lorsque ce sont elles qui viennent nous voir en premier. Au moins, il y a une demande..."

"Quand la famille nous demande rien, c'est toujours plus difficile d'intervenir..."

Parce que ce privilège d'avoir seule accès à des sources d'aide financière la différencie des autres catégories de travailleurs sociaux, elle sera l'objet, particulièrement de la part des familles étrangères, d'un jeu subtil d'approche et de sollicitations où toutes les ressources de la persuasion et de l'apitoiement seront mobilisées :

Ses attitudes, sa manière d'accorder quelque chose ou de le refuser, sa plus ou moins grande libéralité seront commentées par les familles :

"Ils savent très bien tout ça... ils se le disent de bouche à oreille car ils sont beaucoup les uns chez les autres... tous les prétextes sont bons pour les retrouvailles car ils sont tout de même assez perdus."

Avec le rapport à l'argent, se met en place une des caractéristiques essentielles du service social : les flux d'argent ne sont pas sans contrepartie. Il ne s'agit pas d'une aide gratuite si l'on peut dire, mais d'une aide conditionnelle qui va dépendre de toute une série de facteurs, mais particulièrement de l'aptitude des familles à donner des garanties de "récupérabilité" ou pour le moins de "bonne volonté", à fournir en quelque sorte les signes, réels ou simulés, que l'aide dont elles sont les bénéficiaires n'est pas distribuée "à fonds perdus" et qu'elle aura "servi à quelque chose".

La médiation de l'argent définit une situation toute particulière de dépendance réciproque qui, pour l'assistante sociale jette les bases d'un rapport de pouvoir "très, très difficile à cerner", qui leur sera d'ailleurs fréquemment reproché par les autres catégories de travailleurs sociaux.

"Il n'y a que l'assistante qui ait le pouvoir d'attribuer des secours; ce pouvoir nous est envié, mais c'est un pouvoir des plus gênants pour nous... qui nous met dans des situations très pénibles. Les travailleurs sociaux nous disent que nous devons attribuer plus de secours, vu les ressources des familles... Je leur explique que ces secours ne peuvent pas être renouvelés, qu'un secours c'est en principe exceptionnel... c'est pour sortir d'une situation dramatique un jour, mais ça ne doit pas être une source de revenus."

A.S. polyvalente de secteur

De la part des familles, cela donne lieu à tout un éventail de stratégies possibles où il s'agira de maximiser les rétributions en minimisant les contributions, aussi bien matérielles que symboliques.

Mme S. polyvalente de secteur, distingue nettement trois grandes catégories par nationalité : pour elle, les Portugais ont compris les règles du jeu mais refusent de donner une contrepartie - d'une manière générale, ils adoptent une stratégie d'évitement du service social et rechercheront des substituts à l'intérieur même de la communauté portugaise :

"En général, ils se débrouillent entre eux et trouvent des solutions, même pour l'argent, ils se prêtent de l'argent ensuite ils se le rendent, ça peut atteindre des sommes assez considérables... pour les enfants aussi, ils s'entraident."

Polyvalente C.A.F.

"Les portugais viennent essentiellement pour demander des services (renseignements, remplissage de papiers) et demandent rarement des aides matérielles. Ils sont peu quémandeurs."

Polyvalente de secteur DDASS

Les Gitans refusent également de donner des contreparties et poussent la relation d'aide jusqu'à son point limite. Pour Mme S., il s'agit là d'une "mentalité particulièrement désastreuse".

"Avec les Gitans, on est là pour ça : les aider; les aider, ça veut dire donner de l'argent ! Les Gitans vous disent clairement : on m'a dit que j'avais droit à un secours par an donc je viens le chercher et vous, votre travail c'est de me le donner ! vous savez ce qu'ils ajoutent ? Heureusement qu'on est là pour vous donner du travail parce que sinon vous seriez peut-être au chômage... carrément hein !"

Avec les Maghrébins, c'est tout un jeu de stratégies qui se met en place, qui de part et d'autre va mobiliser toutes les ressources des situations de négociation et où chacun va tenter d'obtenir de l'autre ce qu'il en attend, sans forcément donner à entendre qu'il l'attend; d'où la réaction très caractéristique des assistantes sociales :

"Avec les Algériens, c'est pas pareil... ils vous harcèlent moins, ils viennent pas forcément pour des problèmes d'argent... Avec eux, on ne sait jamais... dans ce qu'ils disent, il y a une part de vérité, mais ils en rajoutent aussi... il faut savoir s'y prendre..."

Une demande d'aide matérielle de la part d'une famille française (secours etc...) la catégorisera d'emblée :

"C'est rare que les familles françaises viennent demander des aides; celles qui viennent, sont déjà foutues..."

A.S. de secteur C.A.F.

Les décisions d'aide financière vont dépendre de plusieurs facteurs :

1 - En premier lieu, de la situation économique et sociale d'ensemble du secteur. Dans certaines situations la sélection n'est désormais plus possible et se traduit par une politique de "saupoudrage" qui condamne le service social à n'être plus qu'une activité de "replatrage" ou de "bouche-trou".

"Ce sont toutes les familles qu'il faudrait assister"

Polyvalente de secteur

Il apparaît alors que le service social n'a pas les moyens matériels de faire face à des situations matérielles qui chaque jour s'aggravent, et que la manière dont il utilise les moyens dont il dispose, remplit une toute autre fonction que celle qu'il s'assigne.

2 - D'autre part, du type de relations que l'assistante tentera d'instaurer avec les familles, parce que l'aide apportée va permettre d'établir un certain type de contacts, l'assistante sociale sait très bien qu'une politique de refus trop marquée de sa part, risquerait de compromettre l'insertion qu'elle souhaite obtenir dans la population.

De manière très caractéristique, le montant des aides allouées par une assistante sociale, relativement important au début, décroît au fur et à mesure de son ancienneté sur le poste, pour se stabiliser ensuite.

"Ma tactique de boulot pour créer la relation a été de ne pas refuser systématiquement les secours."

Polyvalente de secteur

3 - La décision d'aide va également dépendre des consignes transmises par son institution d'appartenance et ouvrir ainsi la possibilité d'une marge de

manoeuvre supplémentaire auprès des familles.

De manière à maximiser le capital symbolique que lui procurera un accord il sera présenté comme étant le fait de sa propre personnalité et inversement un refus sera présenté comme venant de l'institution de manière conserver auprès de la famille le capital de confiance que dans le cas contraire elle risquerait de perdre.

"Deux femmes sont venues coup sur coup en me disant qu'elles voulaient retourner chez elles (...) elles avaient des enfants qu'elles ne voulaient pas emmener et me demandaient de les placer à la pouponnière. Voilà tel que ! Ma réaction a été de dire que de toute façon, les administrations n'accepteraient jamais..."

Assistante sociale C.A.F.

4 - En dernier lieu, la décision d'aide financière va dépendre de l'évaluation de la famille et de sa plus ou moins grande aptitude à donner des "signes de satisfaction".

. Le premier "signe de satisfaction" consiste à admettre un ordre des priorités dans les dépenses qui fasse passer "le nécessaire" avant "le superflu", l'inutile et l'accessoire après l'indispensable. Il requiert donc un ordonnancement minutieux des budgets et une répartition rationnelle des dépenses.

"Elles ont un système de dépenses que nous on aurait pas. Hier, j'ai eu une jeune Tunisienne qui a 900 000 F de dettes... Elle veut placer son enfant en nourrice, elle n'est pas sûre de payer la nourrice, mais elle est sûre que pour le même tarif, elle va se payer un poste de T.V..... Bon voilà, c'est le genre d'exemple. On oublie de payer le loyer, on oublie de payer la nourrice, l'électricité on la paie, sinon on peut pas regarder la T.V... Moi je me dis qu'après tout, ils ne sortent pas énormément, que c'est leur seul loisir, leur seul plaisir le soir... mais enfin, je ne veux pas céder !"

Polyvalente de secteur

Cette première attitude acquise, il consiste ensuite à savoir trouver une solution dans le cadre des possibilités existantes, solution qui permettra éventuellement de se passer d'une aide. Cette stratégie de dissuasion est extrêmement générale : l'aide ne doit s'imposer que lorsqu'aucune autre possibilité n'est envisageable.

On recherchera à l'extérieur d'abord :

"J'essaie de voir avec la famille comment elle peut s'organiser pour ne pas avoir besoin de 250, 300 ou 500 F... voir s'ils ne peuvent pas faire un prêt d'honneur qu'ils rembourseront mensuellement sur leurs allocations familiales plutôt que d'acheter à crédit dans une grande surface et payer des intérêts alors qu'il existe des systèmes de prêts sans intérêt..."

Dans le cadre du couple ensuite :

"Je pense à une dame, ça fait un an qu'elle est en France... Elle est venue ici pour se marier... Elle a un enfant. C'est une voisine qui me l'avait envoyée. Sa première démarche a été de me dire : mon mari me donne 500 F pour faire la cuisine et pour vivre avec le bébé... moi je ne peux pas... je ne peux pas... Elle pleurait, elle était complètement paumée, toute sa famille est là-bas... L'aide a consisté à discuter avec son mari. Elle est revenue quinze jours plus tard. Il lui avait donné 500 F d'un coup, mais une seule fois... donc, ça recommençait !

L'entretien a encore porté là-dessus. Nous lui avons fait sentir qu'en tant que femme mariée, elle avait des droits et que si elle n'arrivait pas à discuter avec son mari, elle pouvait par des moyens juridiques faire pression... Je lui avais dit de repasser : je ne l'ai pas revue."

Polyvalente de secteur DDASS

. Ensuite "donner signe de satisfaction" consistera à faire preuve de bonne volonté et d'autonomie en évitant de s'en remettre entièrement au service social. Si aucun signe d'amélioration n'est noté, on conclura à "l'abus" et on cessera de distribuer des secours.

"Pour ces familles, j'ai une certaine politique. Certaines familles ont été très très aidées... trop aidées du point de vue secours, des petites aides comme ça mensuelles, trimestrielles, semestrielles, annuelles... ils s'en remettent trop au service social, ils en attendent trop, je pense qu'il faut qu'ils se débrouillent avec ce qu'ils ont. Que la femme trouve des heures de ménage dans la journée, s'il faut compléter... De toute façon, elle gagnera toujours plus que ce qu'on peut lui donner tous les deux ou trois mois... Moi, je lutte depuis que je suis là et je pense lutter encore pour faire que les familles soient moins aidées..."

Lorsque les ressources font vraiment défaut, une dernière possibilité se présente :

"Lorsque la date des allocations est proche... je les fais patienter"

Assistante sociale C.A.F.

Dans cette perspective, l'aide peut apparaître également comme un substitut à des dysfonctionnements administratifs :

"Souvent les gens viennent nous voir pour une aide parce qu'il y a du retard dans le paiement de certaines allocations. Au chômage par exemple, les gens attendent deux ou trois mois avant d'être payés. Alors ils viennent nous voir pour que nous les dépannions (...). C'est nous qui pallions aux carences des administrations."

Polyvalente de secteur DDASS

Dans tous les cas, la demande d'aide sera l'occasion d'une démarche minutieuse à l'intérieur de la famille où il s'agira d'émettre un diagnostic, de définir un traitement ou au contraire de discerner l'abus. La demande d'aide sera toujours saisie comme symptôme d'autre chose qu'elle même, quelque chose de "plus profond", de "non dit".

"J'essaie toujours quand quelqu'un vient me demander une aide de savoir exactement pourquoi il rencontre des difficultés; savoir si c'est la maladie ou le chômage ou si ça a été une erreur qu'ils ont faite : un achat plus important qu'ils ne pouvaient par exemple (...). Alors là, je dis carrément : écoutez je ne vois pas vraiment le motif de vos difficultés."

Une fois accordée, il s'agira de veiller à la bonne utilisation de l'aide financière. En aucun cas, elle ne saurait venir grossir le montant habituel des ressources disponibles sans exercer un rôle pédagogique, sans être l'occasion d'une modification des pratiques familiales. Son caractère "exceptionnel" est radicalement incompatible avec une quelconque incertitude sur les modalités de son usage.

"Le système d'aide calme les gens et ils en profitent au maximum, ils viennent demander une aide pour payer le loyer et avec ça ils s'achètent autre chose..."

D'où un contrôle extrêmement strict de son usage qui n'hésite pas selon les cas à négocier directement avec les créanciers :

"J'interviens soit par le système du paiement direct sans que ça leur passe entre les mains, comme ça on est sûr que c'est payé, soit par des aides en nature, de bons de vêtements par exemple."

Une influence sur ce plan reste toujours très problématique d'autant plus que la pression sociale exercée par le milieu est souvent extrêmement faible, sinon tolérante :

"Le quartier ici c'est tout un système (...) Les gens s'y installent parce qu'ailleurs ils ne peuvent pas faire comme ici. Ici les gens peuvent rester plusieurs mois sans payer les loyers ou les notes de gaz et d'électricité. S'ils ne payent pas le gaz ou l'électricité, on le leur coupe, mais il n'y a pas une condamnation de la part des autres... on ne montre pas un tel ou un tel du doigt parce qu'il n'a pas payé ses factures... souvent même parfois ça le valorise..."

Par ailleurs, le système du paiement direct au créancier (commerçants etc...) peut même faire de la part des familles l'objet d'un détournement : celles-ci s'approvisionnent avec l'accord du commerçant qui sait que l'assistante sociale "épongera les dettes". Nous verrons, que dans le cas de la tutelle aux prestations sociales, mesure beaucoup plus autoritaire que l'aide éducative budgétaire, cette éventualité est soigneusement contrôlée.

La hantise de l'assistante sociale c'est d'être prise pour "une machine à sous", aussi s'emploiera-t-elle à dévier la demande, à la faire se déployer sur un autre plan, sans saisir la dyssimétrie des positions qu'implique la relation d'assistance ou en interprétant les malentendus qui y sont associés comme un signe d'incompréhension.

Le secours est pour elle un moyen d'amorcer la discussion avec les familles alors que pour les familles la discussion est un moyen d'obtenir des secours.

"Elles nous situent mal... le service social pour elles c'est demander de l'argent... Elles ne voient pas la possibilité de discuter..."

Du même coup, la critique des limites de la relation d'assistance au nom de l'acquisition d'une "autonomie" est encore une des conditions de son meilleur accomplissement.

Paradoxalement, les limites de la relation d'aide sont telles, que la même assistante sociale qui reconnaît qu'on lui demande souvent "de gérer l'ingérable" et qu'après tout, les familles immigrées "utilisent le système comme il se présente. C'est leur système D. Elles tirent les ficelles qu'elles peuvent", n'envisage son rôle que dans un "au-delà" de la relation d'aide en minimisant les problèmes financiers, ou en en faisant les symptômes de problèmes

plus profonds... des problèmes de couple.

"Ce n'est pas un secours ou deux qui leur permettra de s'en sortir... Et puis ils sont quand même libres d'utiliser l'argent qu'ils ont comme ils le veulent... Les familles peuvent venir pour un problème financier... ça peut être leur manière d'appeler à l'aide, et forcément lorsque tu pars d'un problème financier tu en arrives à aborder autre chose (...) On peut à partir d'un problème de fric arriver à une histoire d'entente dans le couple."

Avec l'assistante sociale s'opère donc un premier grand partage : celui qui consiste à dissocier les conditions matérielles globales d'existence de ses conditions relationnelles particulières à l'intérieur de la famille.

"On ne pourra jamais faire en sorte ni que les salaires soient plus élevés ni que les loyers soient plus bas... On ne peut que le reconnaître et faire avec..."

Polyvalente de secteur

Ce repli sur l'espace familial, ne fait rien de moins que de dissocier l'effet de la cause en essayant de faire passer le premier pour la seconde. Opération quasiment "magique" si l'on retient la définition que Marcel Mauss proposait de ce terme (10) cette démarche va se reproduire et s'amplifier au fur et à mesure que nous progresserons dans la division technique du travail social.

Toute la ruse du dispositif d'assistance consiste alors à jouer sur la relative autonomie des divers champs de la pratique sociale en minimisant le rôle de l'argent lorsqu'il s'agit de dissocier la famille de ses conditions de travail et de rémunération, en le maximisant lorsqu'il s'agit d'obtenir, en contrepartie de l'aide accordée, la conformité à des modèles de comportements. Au fur et à mesure que l'assistante sociale va s'employer à faire oublier le pouvoir que lui confère l'argent, les familles vont s'employer à lui faire oublier que c'est pour ça qu'elles la contactent; de la capacité de l'une à se montrer "compréhensive" et "gentille" et des autres à donner des garanties de "bon vouloir" va dépendre la nature des relations qui vont s'engager et les formes que prendra l'intervention de l'assistante.

La cellule familiale sera désormais le théâtre de ce travail de transformation.

(10) Marcel Mauss définissait la magie comme "une immense variation sur le principe de causalité."

L'intervention de l'assistante sociale au sein du dispositif familial ne va pas de soi. Nombreuses sont celles qui y ont renoncé :

"J'interviens peu lors des conflits familiaux... C'est aux gens à résoudre leurs problèmes. Au début je suis intervenue dans des familles où il y avait des problèmes de ce genre... Ça m'est retombé sur la tête merci ! Depuis je ne le fais plus ou très peu."

Assistante sociale DDASS

Lorsque toutefois elle intervient, son attitude oscille entre deux pôles :

1 - Celui d'une indifférenciation radicale vis-à-vis des familles françaises. Les différences de culture entre deux familles assistées sont mineures par rapport aux caractéristiques communes d'être des "cas sociaux".

"Moi je ne vois pas de différences dans mes relations entre les immigrés quelle que soit leur nationalité et les Français... Pour moi, très objectivement j'ai exactement la même relation".

2 - Celui d'un souci de différenciation par la culture permettant de renvoyer la compréhension de chaque situation aux significations que leur accordent des expériences sociales et culturelles différentes. Très généralement, cette préoccupation accompagne un désir d'efficacité accrue et s'emploie à souligner l'obstacle majeur que représente la langue.

"Il s'agit de savoir jusqu'où on peut aller dans les modes de comportement des gens... par quel biais s'y prendre... A quoi ça fait référence sur un plan culturel... lorsqu'elles sont confrontées au désir d'enfants par exemple et à l'intérieur de la famille... Qu'est-ce qui prime quoi ? C'est difficile si vous voulez faire un travail en profondeur dans ces familles..."

Si l'ethnocentrisme du regard social et l'appartenance culturelle sont évoqués, c'est généralement pour rendre compte d'un échec de la démarche.

"On voit les problèmes des familles par rapport à nos valeurs..."

"La difficulté c'est de comprendre comment ils vivaient dans leur pays et comment ils arrivent en France à accommoder leur culture avec ce que vivent les Français..."

"Il y a un décalage très grand entre ce qu'ils ont vécu dans leur pays et ce qu'ils vivent ici..."

Les spécificités culturelles ne sont notées que par contraste avec ce qui constitue les comportements habituels de la famille française et dans un langage uniquement intelligible dans le cadre des oppositions qu'organise la culture occidentale.

"Ce qu'il y a de sûr c'est l'importance que les parents accordent à la relation autoritaire... c'est une revendication de surdiscipline... qu'on les gronde encore plus... ce qui doit correspondre à leurs conceptions éducatives."

A.S. scolaire

"Dans les familles maghrébines, les parents se préoccupent encore très peu de l'avenir de leurs filles. A un certain âge, elles en sont réduites à se marier. Même si elles sont en âge de travailler, elles restent à la maison."

Très généralement, les assistantes sociales admettent :

"un nivellement par les conditions économiques avec des problèmes de culture qui viennent poser les mêmes problèmes autrement."

A.Sociale DDASS

D'une manière générale l'approche de la famille s'opère en termes uniquement négatifs :

"Il y a des problèmes d'intégration c'est sûr... les traditions au sein de la famille et puis la vie extérieure diffèrent beaucoup. Les jeunes n'ont pas le même style de vie que les parents, ils ont des difficultés à suivre une scolarité normale c'est sûr ! Dans la famille on ne parle pas beaucoup aux enfants... enfin je ne sais pas exactement. Il y a aussi des problèmes d'alimentation... elle est peu équilibrée, à base de féculents... Ça donne des gens qui sont mous, qui ont peu de réactions, peu de réflexes... On intervient là-dessus, mais après les familles font ce qu'elles veulent. Beaucoup de parents optent pour le plus facile (...). J'en fais la remarque mais il y a toujours des excuses."

Dans certaines circonstances toutefois, la situation familiale paraît si compromise que la seule démarche envisageable consistera alors à essayer d'éviter le pire en passant à l'arrière plan toute considération relative à l'appartenance culturelle. Lorsque Mme G., polyvalente de secteur, rencontre la famille T. "c'était le drame". Les parents étaient séparés, le divorce n'était pas encore prononcé. Le mari harcelait sa femme, les enfants étaient

délinquants ou prédélinquants. Les uns manquaient l'école, un autre était déjà en prison, un troisième était parti depuis trois semaines sans donner de nouvelles, un petit dernier "faisait ses crises" et jetait tout par les fenêtres, le lit, les affaires de son frère etc..... La mère sans ressources était en état de très grande fatigue avec uniquement les allocations familiales pour vivre, le père opposé à la demande de divorce avait décidé de ne pas verser de pension alimentaire.

"Je ne suis jamais allée chez eux... J'ai su tout ça en partie par la famille qui venait me réclamer de l'aide et par les éducateurs qui allaient dans la famille. Moi j'étais sur le point de faire un signalement en prévention (...) mais comme je n'étais pas la seule, on a décidé de travailler ensemble là-dessus. Maintenant la mère travaille, elle a obtenu des droits supplémentaires (l'allocation orphelin), financièrement elle ne s'en sort pas trop mal; les enfants ne sont pas moins bien qu'avant au contraire, ils sont un peu plus calmes, le père harcèle moins la mère (...) On a laissé les choses se décanter et en fin de compte c'est pas plus mal."

Polyvalente de secteur C.A.F.

C'est d'ailleurs très communément à la lumière des situations les plus catastrophiques que les assistantes sociales réinterprètent la légitimité de leurs pratiques dans toute la gamme des cas intermédiaires possibles.

"Mme R. n'avait plus d'argent. Son mari avait quitté le domicile trois semaines auparavant probablement pour se rendre dans son pays d'origine, mais elle n'en savait rien... Il la laissait avec trois enfants de quatre, trois et deux ans. C'est une jeune femme qui devait avoir 25 ans à peu près. Pas de qualification professionnelle bien sûr. Parmi les trois petits, une infirme qui nécessitait une présence permanente de la mère auprès d'elle. A peu près 1 300 000 F de dettes de loyer, 600 000 F de trucs à l'URSSAF...bon ! Je ne sais combien de dettes... il y avait pour à peu près 3 millions de dettes... que je découvrais au fur et à mesure. Pourtant c'est une famille que je connaissais, la jeune femme tout au moins. Jamais, elle ne m'avait parlé de problèmes conjugaux ou financiers, rien ! Le père travaillait régulièrement au moins en apparence... parce qu'après j'ai découvert qu'il n'en était rien !

Bon avec une femme comme ça, qu'est-ce que vous voulez faire ? Une femme complètement effondrée sur un plan moral, au bord de la dépression, c'est le moins qu'on puisse dire, sans fric... avec des huissiers tous les jours à la porte... Que peut-on faire sinon essayer de l'aider à refaire surface ?"

Polyvalente de secteur C.A.F.

Dans de telles circonstances les causes progressives de destructuration du milieu familial sont tellement nombreuses, enchevêtrées et lointaines qu'une seule conclusion paraît s'imposer :

"Je trouve que c'est difficile de parler des problèmes des immigrés en tant que tels dans un quartier comme M. Je ne suis pas du tout sûre que ce soient des problèmes spécifiques plutôt que des problèmes liés au genre d'habitat, aux cités, aux conditions de travail. Ici, on a l'impression d'un puits sans fond... d'un tonneau qui se viderait plus vite que ce qu'on pourrait le remplir."

Parce que la relation d'aide repose fondamentalement sur un rapport de séduction, l'appartement ou l'intérieur, dernier refuge du secret familial, sera alternativement l'alibi ou le témoin soit de la détresse matérielle qui accable la famille soit de son aptitude à mériter de la confiance que lui accordera l'assistante sociale.

"Il y a certaines familles qui m'ont demandé de passer chez elles pour me montrer leur intérieur, bien me montrer leurs problèmes matériels pour que je les aide ou au contraire me montrer qu'elles en étaient sorties (...) qu'elles avaient pu remeubler (...) Je pense à une personne qui avait beaucoup de difficultés matérielles et qui maintenant a pu remonter la pente (...) Elle n'attend qu'une seule chose, c'est que je lui rende visite (...)"

Polyvalente de secteur D.D.A.S.S.

Mais rapport de séduction doublé d'un rapport d'échange, le conviement de l'assistante sociale à la table de famille sera, particulièrement dans le cas des familles maghrébines, le signe du caractère irréversible des relations engagées : avoir mangé à la table de quelqu'un implique dans le cadre de la culture arabo-musulmane un respect réciproque, signe d'un pacte garantissant l'honneur des convives. D'où l'attitude des assistantes sociales qui alternativement acceptent ou refusent l'invitation selon la nature des objectifs qu'elles poursuivent :

"J'évite de personnaliser les rapports avec les gens. Parfois ils m'invitent à aller prendre le thé ou à entrer chez eux (...) Je pense que cela est dangereux, parce que finalement les gens cherchent à me rendre redevable vis-à-vis d'eux... C'est le système du donnant-donnant".

Polyvalente de secteur D.D.A.S.S.

A l'inverse, Mme G. acceptera en évoquant les limites que présente son statut professionnel sans se douter que cette aptitude à les reculer ou au contraire à les rétrécir fait encore partie des conditions de sa définition.

"Notre position de travailleur social nous empêche de bien connaître la famille. Je suis allée manger lundi dans une famille maghrébine (...) j'ai été surprise de tout ce qu'ils ont pu me dire ! Je les rencontrais dans un autre cadre : ils m'ont parlé d'eux vraiment."

Lorsque les problèmes rencontrés excèdent le milieu familial et font référence soit aux conditions de travail, soit aux conditions globales de socialisation, on ne saisit que davantage les limites du service social, et son incapacité à analyser les situations autrement que dans les termes d'un "psychologisme" à la fois désuet et déplacé.

"A St Pierre d'A. une dizaine d'ouvriers se mettaient régulièrement en arrêt maladie, parce qu'ils ne supportaient pas leur travail. Une sorte de maladie imaginaire naissait, d'abord traitée par l'hygiène mentale, ensuite un besoin permanent de médicaments et un refus un peu inconscient d'aller au travail. Il y avait beaucoup de cas comme ça... C'était une grosse usine métallurgique. Ils avaient le sentiment d'être exploités, maltraités, mal payés et de là, ils se mettaient en maladie pour un oui et pour un non... c'était la chaîne... A partir de là l'employeur commençait à leur tomber dessus en leur disant : on va vous mettre à la porte. Il y avait le cas précis d'un monsieur qui ne voulait pas travailler à la fonte parce que ça faisait comme une langue de feu; ça avait un rapport précis avec sa religion... ça évoquait je ne sais trop quoi... Il y en avait un autre qui se sentait amoindri... il disait on me prend pour un C..., alors de là et d'année en année, impossible de lui faire remonter la pente. Il disait : moi vous savez, je suis un c..., un immigré et on me le fait bien sentir, regardez ce que je touche ! En plus, il y avait eu la fermeture d'un atelier et on l'avait remis dans un autre avec des personnes âgées... Alors là, ça n'avait pas marché du tout. Et nous avec l'employeur, impossible d'accrocher. Il en avait marre. C'était ça ou la porte ! On se heurte au problème profond d'une personne qui ne se sent pas chez elle. Je pense qu'il avait le mal du pays. Il ne se sentait chez lui nulle part... En plus, c'était un secteur rural ! En plus avec sa voiture, il avait eu un accident. On lui avait retiré le permis... Il poussait sa voiture pour l'emmener au garage, manque de pot, elle était rentrée dans la vitrine d'une boucherie : la bouchère l'avait carrément giflé... Alors là, c'est une chose sur laquelle il revenait toujours... giflé en pleine rue... ça n'était pas passé, il le ruminait sans cesse. On sentait qu'il y avait des tas de choses qui s'étaient accumulées, il avait une énorme rancoeur et ça passait pas... Et moi que pouvais-je faire de plus que l'écouter ? Faire passer ça du côté de l'employeur c'était pas possible... Il avait beau aller

chez le médecin... Parce qu'en plus il avait été brûlé par des vapeurs toxiques dont il était guéri bien sûr... mais pour lui non ! il ne le serait jamais. Tout était axé sur l'entreprise qui le démolissait !"

Polyvalente de secteur

On comprend dès lors que la tendance du service social soit de reporter entièrement son attention sur la cellule familiale en y recherchant à la fois les justifications de son intervention et les ressorts de son efficacité. D'où cette caractéristique extrêmement générale : le service social a besoin d'une famille divisée.

Cela ne signifie pas que les familles qui s'adressent au service social ne soient pas divisées ni déstructurées, cela signifie que les divisions qui apparaissent seront généralement surinterprétées; que lorsqu'il s'agira de divisions réelles, la capacité d'arbitrage du service social sera pratiquement nulle, car elle supposerait une capacité de régulation symbolique et principalement une compétence linguistique qui, la plupart du temps fait défaut, que dans de nombreux cas, la simulation de divisions internes fera partie intégrante de la stratégie des familles vis-à-vis du service social.

"La dame venait depuis plusieurs mois toujours se plaindre... mon mari me bat, il s'occupe pas des enfants, il m'aide jamais à la maison, je suis débordée, ça va pas... j'ai quatre gosses, je suis complètement crevée...

Au bout d'un certain temps on a commencé à recevoir le mari qui disait : ça peut plus durer, ma femme ne fournit aucun effort, je fais tout ce que je peux pour l'aider... enfin un discours totalement contradictoire avec celui que tenait sa femme (...)
C'était vraiment typique parce que c'était la femme tunisienne qui avait vachement évolué, qui s'était émancipée et tout, et lui refusait cette évolution... Ça avait créé des conflits énormes ! Elle ne voulait plus d'enfants... Il en voulait encore... Elle était très tiraillée.

Ils se disputaient continuellement. Alors les deux arrivaient dans mon bureau au moment où ils n'arrivaient plus à parler et c'était très typique parce que j'étais là... ils étaient tous les deux... ce qu'ils disaient était destiné à l'autre mais ça transitait par moi qui ne comprenais que la moitié de ce qui se disait. Ça s'est terminé de façon dramatique. Un soir elle est arrivée en catastrophe... je pars de chez moi ! placez mes enfants... elle a atterri au foyer de l'enfance avec ses quatre marmots. Elle me dit : est-ce que vous ne pourrez pas m'emmener parce qu'elle n'avait pas de voiture... pendant au moins un quart d'heure elle m'a tenu la jambe pour que l'accompagne... je lui ai dit non ! débrouillez-vous toute seule... Elle a appelé un taxi. Un quart d'heure après, son mari est arrivé et m'a dit : vous avez pris position pour ma femme et vous emmenez mes enfants et je l'ai encore eu sur le dos...

Finalement, je ne pense pas que ce soit un échec, parce que si le résultat devait être la séparation... pourquoi pas ?"

Polyvalente de secteur

Inversement, il n'est pas rare que la femme accentue les divisions internes de la famille et simule la mésentente de manière à susciter un secours. Pour autant que nous ayons pu nous en rendre compte, c'est fréquemment en accord avec son mari, que sa femme le présente comme "ne donnant pas d'argent", "gardant tout pour lui", etc... On espère de cette manière accroître la crédibilité de la demande et forcer la main de l'assistante.

Selon la réponse qui sera alors donnée, et si l'assistante sociale suggère comme c'est fréquemment le cas, un recours en justice pour une saisie de salaire ou même un prêt d'honneur remboursable sur les allocations familiales, il n'est pas rare que la mère de famille abandonne alors la démarche.

Ultérieurement, et précisément pour interdire un tel recours qui laisse la famille dans la même situation matérielle avant qu'après, il est de plus en plus fréquent que le mari reprenne alors l'initiative de la négociation de manière à accroître les chances de faire porter la question sur sa situation de salarié ou de locataire.

Mais cette démarche, outre qu'elle exige de lui qu'il "utilise des moyens de femmes" en se chargeant d'une responsabilité qui traditionnellement leur est réservée, réduira d'autant la marge de manoeuvre du service social, en le confrontant à la situation extrêmement générale des travailleurs immigrés sans permettre en contrepartie une pénétration de la famille. Face à une famille dont le discours et les comportements sont homogènes, c'est-à-dire qui ne présente aucune faille repérable, c'est à l'extérieur qu'il va falloir rechercher les causes de son déséquilibre et cela le service social le redoute.

Il suffit pour s'en rendre compte de prendre la mesure des contradictions que rencontrent les assistantes sociales que leur formation ou leur origine sociale poussent à situer ailleurs que dans le périmètre familial, les causes des problèmes que rencontrent les familles.

Amener le client à "agir de façon différente ou de différentes façons" le pousser à une vie "plus constructive" de manière à "modifier sa situation", le mobiliser afin de "mieux fonctionner et produire", circonvenir progressivement les causes de ses difficultés actuelles, tels sont en général les objectifs de la relation d'assistance.

Cela suppose la mise en oeuvre et le déploiement de toute une technologie

de contact et de la relation, l'acquisition d'une finesse particulière, de capacités de mise en confiance et de persuasion. Cela requiert "une qualité d'écoute particulière" et tout un savoir-faire humain qui puissent "mobiliser les ressources du client", catégoriser sa situation et diagnostiquer son état. Le savoir-faire s'appliquera dans n'importe quelle circonstance et tout particulièrement dans le cas des familles étrangères :

"Vous savez, ils sont rusés (...) il m'est arrivé de m'être laissée piéger par eux, j'en ai conscience."

Il participe aussi bien des connaissances professionnelles et de l'autorité que confère un statut que des manières d'être ou de s'y prendre que procure l'expérience et que seule une vocation authentique permet de retrouver et d'éprouver.

Particulièrement l'exercice de ce pouvoir que confère le statut ne sera véritablement efficace qu'à condition de ne pas apparaître comme tel et requiert donc de la part des familles un ajustement qui consiste à s'y soumettre tout en feignant de le souhaiter : c'est ce qu'on appelle l'autonomie.

"Ça a de l'importance pour eux d'aller les voir (...) On est peut être un peu perçue comme celle qui donne des secours mais on est toujours bien reçue (...) Remarquez, moi je leur donne le droit de me fermer la porte au nez, mais pour eux, l'assistante sociale c'est une personne autoritaire. Si vous voulez, pas comme un gendarme non !... mais même s'ils n'ont pas envie de vous recevoir, ils vous ouvriront... C'est ça que je voudrais un peu changer, qu'ils soient en position beaucoup plus égalitaire avec nous plutôt que cette dépendance énorme qui existe..."

Melle C., A.S. polyvalente secteur
C.A.F.

Il s'agira donc toujours ni de brusquer une situation, "faire un coup de force", ni faire preuve de mollesse "je ne céderai pas", d'allier une autorité sans faille à une compréhension nuancée, de discerner sous des marques apparentes d'incompréhension, de blocage ou de mauvaise volonté, les manifestations d'un redressement possible.

Simultanément, il s'agira d'apprécier ce qui raisonnablement échappe à l'emprise du service social :

"Il y a des choses trop profondément enracinées pour qu'on les change un jour, là c'est pas la peine d'insister... c'est perdu d'avance."

C'est donc toute une stratégie d'influence et de contrôle, de persuasion et de dissuasion qui s'élabore ainsi, avec ses catégories propres, ses cheminements, ses techniques et ses savoir-faire.

Dans le meilleur des cas, elle puise largement dans l'arsenal des sciences humaines et sociales (psychologie, psychanalyse, analyse transactionnelle, etc...) sans toutefois se préoccuper réellement des limites qu'introduisent l'origine culturelle et la relativité sociale des techniques utilisées.

Ainsi le "case work" reste profondément empreint de ses origines nord-américaines; dans les définitions qu'il donne de la normalité familiale nous retrouvons toute l'idéologie de "l'american way of life" et particulièrement de "l'achievement".

"Une famille saine est celle qui est capable de poursuivre ses buts pour le bien de tout le groupe (...) par contre une famille malade a du mal à établir un plan quelconque que ses membres pourraient réaliser en tant que groupe" (11)

Dans le pire des cas, on observe une instrumentalisation de la situation relationnelle qui réduit la relation d'aide à un travail de manipulation ou de propagande morale.

G. Bilodeau (12) répertorie ainsi 19 techniques susceptibles d'être utilisées pour parvenir à un résultat dans le court terme et qu'il propose, pour l'édification des élèves assistantes sociales :

- | | |
|--|--|
| 1. tâches et activités hors entretien | 10. réassurance |
| 2. centre propagande | 11. information |
| 3. persuasion | 12. apprentissage de conduites appropriées |
| 4. prévision | 13. discussion logique |
| 5. universalisation | 14. avis et aide |
| 6. lieu | 15. imposition de limites réalistes |
| 7. intervention directe dans l'environnement | 16. exploration |
| 8. confrontation | 17. extériorisation |
| 9. support | 18. digressions ou incisives |
| | 19. participation associative |

(11) Grace L. Coyle, revue "Social Case work" n° 7, New York juillet 1962

(12) G. Bilodeau, cours sur les approches d'intervention sociale - technique de l'intervention planifiée dans le court terme. Ecole du service social de Provence - année 75/76.

Outre le caractère proprement hallucinant d'une telle classification qui évoque surtout le "traité de zoologie portative" de Francis Ponge, ses qualités poétiques en moins, nous apprenons que la "participation associative" (technique 19) est "une technique par laquelle un travailleur social permet au client d'avoir un contrôle direct sur ce qui se dit ou se fait à son sujet!" Cette technique, conclut un long catalogue qu'il serait fastidieux de reproduire mais dont l'esprit consiste bien à anticiper chaque type de situation possible et à lui associer la réponse la plus efficace compte tenu des objectifs poursuivis.

La confrontation (technique n° 8) "consiste à mettre le client en face d'un aspect de son comportement qu'il ne veut pas voir (...) [elle] doit être employée avec prudence et doigté; inversement l'universalisation (technique n°5) est utilisée pour aider le client à accepter certains sentiments qui le paralysent. Savoir que tous les humains ont des sentiments d'agressivité envers les êtres les plus chers, allège son anxiété !"

L'ambivalence des techniques laisse entièrement ouverte la question de leur appropriation et selon que le client sera jugé, irrationnel, paralysé sur un plan émotionnel et affectif, négatif avec autrui, qu'il doutera de ses capacités, qu'il sera ignorant, inhibé ou anxieux, il fera l'objet d'une contre-propagande verbale (!) on l'aidera à mieux s'accepter, on lui ouvrira les yeux sur ce qu'il persiste à méconnaître, on le rassurera en l'approuvant (à condition toutefois "que ses réactions soient saines, socialement acceptables et utiles") on l'informerá, on lui indiquera la route à suivre, on le convaincra, on lui donnera la permission d'agir ou au contraire on imposera un contrôle.

Dans ce dernier cas, il s'agira "de renforcer la structure du super-égo (sic) et de supprimer les impulsions inacceptables en travaillant la partie saine du client".

Il est alors recommandé de faire valoir les normes "encouragées par la société mais non encore incorporées par le client".

Car c'est bien de cela qu'il s'agit : faire incorporer des valeurs en exerçant une influence, pour finalement exiger l'essentiel, c'est-à-dire un conformisme social strict, sous apparence de dispenser l'indispensable : l'aide matérielle. Cela exige une canalisation des flux et des énergies, une domestication des impulsions, une libération des forces dynamiques parallèle à un blocage des forces rétrogrades, enfin la manipulation de sentiments ou de réactions élémentaires : sentiment de culpabilité, sens des responsabilités, besoin d'être heureux (!), désir de dramatisation etc...

Des considérations purement tactiques permettront de ponctuer chaque démarche : technique n° 9 : dès la première entrevue "le travailleur social exprime son intérêt pour son client, lui montre son acceptation, sa compréhension, son désir d'aider, sa confiance..." il s'agit de préparer le terrain.

Technique n° 18 : "le travailleur social échange à pied d'égalité sur des sujets neutres et apparemment anodins (...) sans rapport direct avec le but de l'intervention. Cette technique permet au client de souffler". Il s'agit de prévenir des phénomènes de saturation.

Mme B. assistante sociale dans un service d'AEMO a suivi une famille pendant un an et demi. Elle demande au groupe de formation "d'y voir plus clair", de lui permettre de "prendre ses distances" car, "tout ce qu'elle vivait dans cette famille était si intense" qu'elle "avait du mal à objectiver ou neutraliser son attitude".

L'exposé qu'elle nous donne des problèmes qu'elle y rencontre atteste un cumul des handicaps et un déséquilibre avancé du milieu familial.

- relation difficile avec la mère malade mentale et envahissante (impression d'étouffement)
- séparation du couple
- réinsertion d'un enfant placé arbitrairement
- rejet et abandon de la fille aînée âgée de quinze ans (enfant naturelle) avec délire de la mère axé sur les relations supposées de sa fille avec son mari, d'où instance de divorce.

Le récit de son intervention renvoie à un fantasme typiquement maternel de cannibalisme réciproque à la fois souhaité et refusé "j'ai failli me faire bouffer", qui simultanément lui permet de rationaliser les limites qu'elle fixera à la relation d'aide "après s'être donnée à fond" et dont elle demandera au groupe de l'en déculpabiliser.

Parallèlement ce récit fait apparaître le caractère inmanquablement infantilisant de la relation d'aide : "elle était aussi démunie qu'une enfant".

"Lors de ma première visite, je me trouvais devant une personne encore jeune, sur la défensive, m'observant longuement en silence avant de me raconter sa vie (...) Quelqu'un de craintif, démuné sur tous les plans, sans défense, demandant aide et protection. Spontanément, sans réfléchir, je me donnais à fond et peu à peu j'assistais à un "épanouissement", une ouverture sur le monde

extérieur, une recherche de contact, le désir nouveau de vivre comme tout le monde.

Tous ces éléments nouveaux me satisfaisaient mais m'empêchaient de prendre conscience de la dépendance étroite que j'étais entraînée à créer. J'étais devenue la confidente, l'amie (...) aucune décision n'était prise sans mon avis, j'étais devenue indispensable (...) La demande était énorme et je commençais à ne plus pouvoir y répondre. Je me sentais prisonnière d'une relation étouffante, il m'était devenu impossible de prendre mes distances pour quoi ?"

Or ce n'est pas tellement dans la structure de la relation d'assistance ni même dans les limites que lui impose l'institution à laquelle elle appartient que Mme B. recherchera une réponse, mais de manière extrêmement significative, dans les aléas de sa propre généalogie familiale.

"J'ai alors pris conscience que [] cette situation [] / faisait référence à ma vie personnelle, à ce que j'avais vécu dans mon enfance (...) Je me posais en parent possessif face à elle (...) qui était aussi démunie qu'une enfant. Le lien très serré que j'entretenais avec elle me procurait un certain plaisir (...) Je pus alors prendre un certain recul ce qui me permit de commencer à la "frustrer" (...) mon rôle fut moins facile, je dus supporter alors une attitude agressive et rejettante (...) mais les résultats furent positifs..."

Cette réaction de rejet, interprétée comme une manifestation d'ingratitude, permettra alors de masquer le refus beaucoup plus fondamental que les familles opposent à la relation d'assistance en en faisant la réaction caractéristique d'un enfant vis-à-vis de sa mère - mais par ailleurs, il est difficile pour les familles de lui donner une forme différente :

"Ils peuvent pas lui dire m... en face, dans la mesure où ils risqueraient de se priver de cette possibilité de soutien (...) c'est pas grand chose, mais c'est toujours ça..."

Educateur de prévention

Il existe donc une complicité dans le malentendu qui oppose les assistantes sociales aux familles qui ne peut être reproduite que si celles-ci y trouvent leur compte au niveau des gratifications secondaires. D'où les formes de résistances diffuses que suscite la relation d'aide et qui ne se manifesteront que dans un cadre délimité par les formes mêmes de cette relation.

"Madame O. manifestait une grande ambivalence face à mon intervention. La nécessité qu'elle avait d'avoir recours à mon aide la mettait mal à l'aise et entraînait des fluctuations dans la fréquence et la qualité de nos entretiens.

Je m'efforçais d'avoir l'attitude la plus neutre possible en réponse à ce qui me semblait être sa difficulté à accepter l'aide de la part de quelqu'un de jeune.

Madame O. était très coquette et tenait à conserver pour elle-même et les autres une marge d'autonomie et de séduction. Je pense que ma propre image devait la renvoyer à quelque chose de pénible pour elle (...) Quand sa situation matérielle s'améliora, elle saisit le prétexte pour installer une quasi rupture dans nos entretiens. J'ai alors très mal vécu ce rejet que je ressentais comme une ingratitude."

Lorsque les réactions de refus dépasseront le cadre fixé par la relation d'aide, elles se répercuteront dans les services, mobiliseront de nouvelles responsabilités et susciteront de "vives émotions". C'est le cas pour ce refus de placement :

"Là des Italiens; les parents malades mentaux, une fille aînée mère célibataire également... très dépressive; des difficultés financières énormes, le père en invalidité avec une incapacité de travail. La mère décide soudain de retirer ses enfants d'un I.M.P. de la ville pour les garder chez elle, alors qu'auparavant elle ne les envoyait pas à l'école. Donc les services sociaux avaient décidé... enfin avaient décidé... lui avaient suggéré de les placer en internat scolaire et à l'époque ça avait marché. Donc gros, gros branle-bas au niveau des services sociaux..."

Avec le service social se fixent donc les grandes lignes d'un travail de rééducation et d'influence qui va se démultiplier et s'affiner au fur et à mesure de la division technique du travail social. Des mesures en apparence les plus souples parce qu'elles font appel à l'adhésion des familles jusqu'aux mesures les plus coercitives - sous mandat judiciaire - une même grande entreprise d'assujettissement et de contrôle est en cours. Il nous reste encore à parcourir ses principaux moments.

4. Le conseil en économie sociale et familiale

Lorsque les décrets portant création du diplôme de conseillère E.S.F. paraissent en 1973 et 1974, ils ne font que sanctionner un long dépérissement qui devait conduire l'enseignement ménager à une réorientation de ses objectifs et de ses méthodes.

Cet enseignement, dont on sait qu'il fit long feu depuis la fin du XIXème siècle et dont on pourrait dater le déclin à partir du moment où le régime de Vichy le généralise en le rendant obligatoire (création des centres d'apprentissage - loi du 18.3.1942 - et ouverture des centres privés d'enseignement familial social et ménager - ordonnance du 2.11.1945) a puissamment contribué à façonner la physionomie de la famille ouvrière. Il s'agissait alors de conformer le ménage ouvrier aux exigences de la nouvelle société industrielle, à faire de la mère de famille la garante d'un ordre, d'une harmonie et d'un bien-être moral qui sont les vraies richesses d'un foyer bien dirigé. Promu au rang d'une véritable mission civilisatrice exigeant des connaissances, des qualités et des vertus, le rôle de la ménagère doit alors faire l'objet d'un apprentissage formalisé éliminant le plus possible les aléas de savoir faire pratiques fondés sur l'habitude ou les régulations coutumières (1)

Les connaissances nécessaires portent sur : l'habitation, l'ameublement, l'alimentation, l'hygiène, les soins à donner aux enfants, l'entretien du linge, des vêtements ou du mobilier, et fait appel aux vertus de dévouement, d'égalité d'humeur, de vaillance, d'ingéniosité et de courage. On fait également appel à des vertus subsidiaires : la finesse, la vigilance, la douceur...

Mais les connaissances ou les vertus seules ne pourraient pleinement contribuer au développement et à l'harmonie du bonheur familial sans se fonder sur un lot de qualités solidement établies : l'ordre, l'économie, la propreté, la prévoyance.

1 - L'ordre, ce sage régulateur des choses, équilibre les dépenses et les re-

(1) Cf Melle Ernestine Wirth, la future ménagère, lectures et leçons sur l'économie domestique, la science du ménage, l'hygiène, les qualités et les connaissances nécessaires à une maîtresse de maison, à l'usage des pensionnats de demoiselles. Sept. éd. Paris Hachette 1894.

A. Brémant , sciences et enseignement ménager, librairie Hatier Paris 1921
Mme E. Demailly, Cours d'enseignement ménager (science et morale) sous la direction de A. Leune Paris Delagrave 1940.

cettes, diminue les besoins et augmente les ressources, emploie utilement le temps et la fortune; sans l'ordre il n'existe ni véritable prospérité, ni solide bonheur. A partir de là, on va donc ordonnancer chaque geste accompli, régler minutieusement le temps et l'espace, régir les déplacements et les comportements selon des principes et des normes de conduite destinés à éliminer les hasards et à réduire les incertitudes. Les mêmes circonstances qui président au développement du taylorisme dans la sphère de la production, sont réinterprétées et transposées dans l'espace domestique avec la même précision obsessionnelle et maniaque, le même souci du détail, le même délire organisateur et gestionnaire.

"Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place" s'impose comme un mot d'ordre; on suggère de "remettre les choses en place aussitôt après s'en être servi", de ne "jamais circuler les mains vides", comme dans les ateliers.

Si chaque objet doit avoir sa place déterminée, chacun des membres de la famille doit rester à son rang : "Aux parents le commandement, aux enfants l'obéissance"; on apprend également à respecter le temps "une heure doit être attribuée à chaque occupation comme une place à chaque objet."

Se met ainsi en place un système habile de péréquations symboliques entre le temps, les espaces, les objets et les gens, dont on attend un renouveau à la fois matériel et moral des familles.

2 - Les qualités d'économie sont particulièrement soulignées et requises; économie n'est pas avarice. Il s'agira alors d'ordonner la prévision et la distribution des dépenses selon le principe d'une infériorité des dépenses vis-à-vis des recettes : cela permettra à la fois de prévoir l'imprévu, tout en épargnant.

"Il est impossible qu'une année entière s'écoule sans qu'on soit obligé de compter avec quelques fêtes..."

Le caractère intempestif de fête, fille de la fantaisie et génératrice de désordre est vivement souligné; seule la fête de famille est considérée, encore est-ce quelque chose avec lequel, on est obligé de compter !

Il faut donc tenir ses comptes, annoter, prévoir, évaluer, réajuster; utiliser des documents et savoir s'en servir : carnet de ménage, carnet d'inventaire, carnet de blanchissage, carnet de maladie, carnet des dépenses et recettes : "livret le plus important sur lequel elle (la ménagère) écrira : sur la page de gauche les recettes du mois, sur la page de droite, toutes les dépenses".

Dès cette période on souligne les dangers du crédit : "il excite à acheter plus qu'on ne pourra solder", on préconise alors le paiement comptant et on renforce la légitimité du conseil par un dicton populaire : "qui paie ses dettes, s'enrichit".

Prend forme de cette manière toute une philosophie de la résignation et de l'acceptation du sacrifice et du renoncement, qui sont des vertus éminemment domestiques, car il vaut mieux "savoir borner ses désirs, se priver et redoubler de travail" que se "couvrir de dettes".

3 - Au titre de ces "dispositions heureuses de l'âme" qu'il s'agit de promouvoir, la propreté n'est pas des moindres. Susceptible de mobiliser la fierté, populaire, "pauvre mais propre", elle est présentée comme "le luxe du pauvre, et il en vaut bien d'autres". Au principe de propreté découle toute une codification des gestes et du comportement domestiques : on privilégie le net, le sobre, le coquet. La manière de faire son lit, de rouler un traversin ou de tourner un matelas n'est pas laissée au hasard. Chaque démarche est soigneusement repertoriée, inventoriée, assignée à une norme de savoir-faire : chaque opération est scrupuleusement décomposée, analysée et recomposée.

Ainsi la lessive est décomposée en huit opérations successives : l'es-sangeage, le coulage, le lavage, le rinçage, la mise au "bleu", l'étendage, le pliage, le repassage, chacune comportant ses procédures, ses propres temps, ses manières de faire. On va jusqu'à fixer le format des épingles à linge !

Pour l'enseignement ménager, il n'y a pas de sottises conduites, au sens où on dit qu'il n'y a pas de sottis métiers : "le balayage doit être fait avec intelligence. On passe d'abord le chiffon de laine partout pour éviter d'agiter la poussière, puis on conduit doucement le balai qui doit à peine quitter le parquet. Pour pénétrer sous les meubles, on se sert d'un chiffon (...), le plumeau qui déplace la poussière doit être proscrit sauf pour les menus objets qui garnissent la cheminée".

4 - L'attention portée au repas sera capitale car "le plaisir de la famille se sent surtout à table" et qu'une bonne nourriture "est la condition d'une vie régulière et occupée"; l'art d'accommoder les restes, d'ordonner un dîner, de servir ou de desservir, bref toutes les manières de table devront également contribuer à ce redressement moral : "c'est par le corps que la mère va au coeur et à l'âme. Ces mille riens, ces détails qui passent inaperçus pour une nature insensible sont des moyens par lesquels un coeur délicat fait le bonheur des autres et les gagne au bien et à la vertu".

Tout doit y contribuer car "il ne faut pas que le mari ou les enfants se trouvent bien ailleurs que chez eux..."

Cela exigera de l'épouse un éventail subtil de qualité de coeur; c'est dans l'effacement, le dévouement et l'humilité, dans les sacrifices ignorés et quotidiens plus méritoires que les actes éclatants mais accidentels qu'elle trouvera "une certaine grandeur". Elle saura "aplanir les contrariétés quotidiennes et épargner à un mari rentrant du travail et, qui en a bien assez du fardeau des affaires du dehors à porter, le récit inutile et affligeant de ses petites misères domestiques". Elle sera toujours souriante "même au prix de luttes intérieures". Quand le mari rentre "c'est le sourire aux lèvres qu'on doit le recevoir, c'est une femme empressée qui doit lui souhaiter la bienvenue". Dans le cas contraire et à juste titre "il éclatera en reproches ou se sauvera chez des amis, à l'auberge ou au café, chercher au dehors les distractions ou le calme qu'il ne peut trouver chez lui". Ce sera alors la faillite de la famille et le symptôme d'un risque d'effondrement social, générateur de troubles et de désordres qui fait la hantise des classes dominantes.

Si cette conception de l'enseignement ménager reste encore dominante jusqu'au tour des années 60/65, dès les années 50, de nouvelles formes d'intervention auprès des publics adultes sont expérimentées dans le cadre des nouveaux quartiers ou des grands ensembles.

Il s'agit de diversifier les points d'implantation, de remodeler le rapport au public en abandonnant la forme didactique, de promouvoir de nouvelles formes d'animation beaucoup plus souple, de s'adapter à l'évolution des moeurs et des familles.

Simultanément, les associations d'enseignement ménager continuent à être subventionnées par les caisses d'allocations familiales jusqu'à devenir progressivement des "services internes".

S'amorce alors le mouvement qui, entre les années 60 et 70, devait contribuer à faire du Conseil en économie sociale et familiale, un service social à part entière.

C'est ce mouvement que les textes de 73 et 74 consacrent :

"Le conseiller E.S.F. est un travailleur social qui concourt à l'information et à la formation des adultes pour les aider à résoudre les problèmes de la vie quotidienne..." (texte de loi)

La profession, relativement bien placée au sein des luttes corporatives,

tente progressivement d'imposer une spécificité en abandonnant les activités traditionnelles de "cuisine-couture" jugées trop techniques, au profit d'activités plus "rationnelles", donc plus "nobles".

Pratiquement, elle continuera d'utiliser la "cuisine-couture" comme support destiné à être constamment dépassé.

C'est d'ailleurs l'aspect central de la stratégie que les conseillères déploient auprès des femmes immigrées et la source des malentendus qui les y opposent. Initialement formée à une relation didactique individualisée portant sur des aspects techniques de la domesticité, souhaitant par ailleurs engager des relations de groupe plus souples, davantage centrées sur les rapports entre les membres de chaque famille, la Conseillère se heurte à la demande des femmes immigrées qui est une demande collective didactique dont elles puissent apprécier immédiatement les retombées pratiques.

Ce décalage est généralement dissimulé sous couvert de non-directivité et permet pratiquement de réintroduire des objectifs anciens dans une thématique de la participation.

"Il n'y a pas de programme établi à l'avance. On rencontre les femmes et on leur demande ce qu'elles voudraient faire avec nous (...) l'E.S.F. n'est pas une finalité en soi..."

Conseillère E.S.F.

Les finalités sont exprimées en termes toujours extrêmement généraux; ils permettent par contraste de faire apparaître les représentations que la conseillère se forge de la collectivité féminine à laquelle elle s'adresse.

La ménagère, interpellée par le conseil E.S.F. est "peu épanouie", elle "n'a pas conscience de sa valeur", est "déséquilibrée", "renfermée", "isolée", elle a peur. Il s'agira donc de contribuer à l'épanouir en la valorisant, de lui procurer un nouvel équilibre et une confiance en elle-même, en l'ouvrant sur l'extérieur.

"Ma préoccupation sur le quartier, c'est surtout l'intégration de la femme, son épanouissement par des rencontres, former des groupes pour que vraiment elles puissent prendre conscience de leur valeur et de leurs possibilités, leur redonner un équilibre personnel au lieu d'en faire des femmes renfermées, qui restent chez elles, qui ont peur, qui ne participent à aucune relation, à aucune vie sociale ou à quoi que ce soit parce qu'elles sont trop isolées".

Conseillère E.S.F.

Le moyen d'y parvenir sera de constituer des groupes autour d'une activité (couture, cuisine, bricolage, intérieur...) "tout ce qui touche à la vie de la femme", pour déboucher ensuite sur des questions beaucoup plus fondamentales : scolarité des enfants, problèmes des adolescents, insertion dans le monde du travail, difficultés des maris, contraception, santé, etc... D'emblée, le conseil en économie sociale et familiale apparaît comme une activité "prétexte" :

"Là au moins elles ont l'impression qu'elles ne perdent pas de temps (...) et autour de cette activité, et bien on peut parler de tout un tas d'autres choses..."

Conseillère E.S.F.

Le recrutement des activités épouse cette bipolarité des préoccupations : à la fois, il favorise des motivations fonctionnelles pour les femmes qui ont déjà acquis un mode de vie "intégrée" et des motivations relationnelles pour celles qui "arrivées depuis peu" sont beaucoup moins intéressées par l'aspect technique du conseil familial.

D'où également une stratégie bien particulière : utiliser l'effet d'entraînement qu'exercent les unes, pour faire partager aux autres leurs motivations.

"Celles qui suivent régulièrement les activités sont celles qui sont déjà bien intégrées, qui s'expriment bien en français, qui connaissent le quartier. Grosso-modo, elles sont là depuis un certain nombre d'années, disons 10 ans..."

Conseillère E.S.F.

Par contraste, les autres participantes apparaissent comme des "sui-veuses" intéressées par le groupe et ce qu'il peut s'y passer, mais insuffisamment par les activités pour continuer à y participer indépendamment du groupe.

"... les autres suivent à condition qu'il y en ait une qui les entraîne, qui soit leur porte-parole ou l'interprète... Si elles sont trois ou quatre comme ça dans un groupe et que l'une d'entre elles est bien intégrée, elles suivent, elles viennent volontiers (...) là il y en a quatre qui fréquentent régulièrement les activités... En ce moment non ! Celle qui est la plus intégrée est enceinte et a une grossesse difficile... du coup les autres ne viennent plus, et elles nous l'ont dit".

Conseillère E.S.F.

Lorsque plusieurs groupes sont organisés, dont des groupes mixtes français-étrangers et d'autres non, les mêmes critères de différenciation semblent jouer. Mme M. anime plusieurs groupes de travail dans le courant de la semaine dont un, exclusivement composé de femmes maghrébines. Elle fait nettement la distinction :

"J'ai un groupe strictement maghrébin le mardi soir. Les autres jours, lorsqu'il y a des maghrébines, elles sont différentes : d'abord, elles sont en minorité, ensuite elles choisissent d'elles-mêmes le milieu français... elles sont plus évoluées... leurs enfants sont plus grands... elles essaient de vivre à la française..."

Conseillère E.S.F.

Tout se passe comme si le conseil en économie sociale et familiale, plus que toute autre activité de groupe, favorisait une différenciation des participantes entre celles, "complètement paumées", mais aussi particulièrement malléables, soumises à des effets de groupe et celles "mieux intégrées", "presque françaises", habituées à la fréquentation du service social et particulièrement aptes à jouer de la double demande dont elles sont l'objet :

- une demande de délégation d'influence de la part du service social,
- une demande de leadership de la part des autres femmes.

"Il y a deux cas dans les familles maghrébines : celles qui sont vraiment très paumées et celles qui sont adaptées, qui sont là depuis quinze ans et puis intelligentes et tout ! Il y en a, on ne voit presque pas qu'elles sont étrangères (...) Mme J. par exemple, si elle est seule, ça ne se voit pratiquement pas... Elle parle avec les gens de son quartier ou de son immeuble (...) elles se reçoivent même entre elles, mais les autres qui sont là depuis peu de temps ont beaucoup de difficultés..."

Conseillère E.S.F.

Ainsi se profile le type idéal de la femme étrangère pour le service social : celle dont on a cessé de se rendre compte qu'elle l'était.

A l'autre extrémité des formes de participation, le groupe de femmes composé uniquement d'étrangères et dont la logique propre s'impose au détriment de la logique de l'activité de conseil, soulèvera de nombreuses difficultés :

"Là c'est assez pénible parce qu'elles sont en grand nombre (...) Je ne parle ni l'algérien, ni le marocain, ni le tunisien donc automatiquement elles vont parler dans leur langue; il m'est très difficile d'intervenir parce que ne comprends pas ce qu'elles disent. Il m'arrive de leur dire : bon, essayez de parler français ... en leur expliquant ce que ça peut leur apporter (...) Bon elles le font gentiment en général, mais d'un autre côté, je crois qu'elles ont plaisir à se retrouver entre femmes, à pouvoir dire ce qu'elles ont à dire (...) pour elles c'est une facilité parce qu'elles diront ce qu'elles voudront, elles savent très bien que je ne comprends pas (...) il y a des choses qu'elles ne diraient pas entre elles si je les comprenais... pour moi c'est difficile".

Conseillère E.S.F.

Dans cette perspective, on essaiera alors de doser la composition des groupes, de répartir habilement ses membres et d'intervenir judicieusement de manière à interdire une reconstitution des sous-groupes qui "bloquerait les échanges". Les résistances que provoquera cette attitude seront immanquablement interprétées en terme d'incapacité du groupe des femmes à en intérioriser les conditions :

"Les maghrébines c'est pas l'idéal... vu leur nombre, il ne nous a pas été possible de vraiment les mettre encore avec d'autres; elles ont toujours tendance à se regrouper (...) donc, s'il y en a par exemple cinq ou six, on leur dira de venir un jour et puis les autres un autre jour, avec des françaises (...) Ça elles ne peuvent pas le faire; elles ne peuvent pas s'en tenir à un jour régulier (...) elles savent que nous sommes là, qu'il y a d'autres Algériennes, alors elles viennent, ça fusionne (...) Ce n'est pas possible d'avoir un jour un groupe de vingt et puis la fois d'après un groupe de cinq ou six".

Conseillère E.S.F.

Cette politique de régularisation et de normalisation des échanges, en dépit des résistances qu'elle provoque, porte malgré tout ses fruits et opère déjà à l'intérieur de la collectivité maghrébine une différenciation des attitudes qui préfigure l'accomplissement des objectifs poursuivis.

"Je vous dis, pour celles qui se sentent assez françaises et qui, d'elles-mêmes, ne vont plus avec le groupe maghrébin... Elles choisissent l'autre parce qu'elles ne vont pas aux deux (...) Si elles ont choisi d'aller avec un groupe français, elles ne retournent presque pas avec l'autre, ou alors rarement (...)

Mais là encore, rien n'est acquis : un nombre trop important d'étrangères

dans un groupe français risque de créer une dynamique de rejet. Sans le nommer expressément, on évoque alors l'existence d'un seuil de tolérance.

"S'il y a trop de maghrébines qui se regroupent et qui se mettent à parler dans leur langue, ça crée des tensions dans l'autre groupe, c'est certain (...) sitôt qu'on dépasse, disons le tiers, et bien ça devient difficile (...)"

Conseillère E.S.F.

La conséquence en est d'interdire les échanges en langue maternelle d'autant plus qu'ils réduisent à néant une médiation possible de la conseillère tout en défavorisant une identification possible avec le groupe français.

"Vous avez toutes les maghrébines qui se mettent dans un coin et qui parlent entre elles et les autres de l'autre côté (...) chacun parle, il n'y a plus d'échanges entre les deux blocs et moi qui suis au milieu, je ne peux pas arriver à le réaliser (...) C'est réciproque remarquez ! Ce n'est pas tellement dû aux Françaises qui accepteraient mal les Maghrébines (...) Ce sont, je crois des lois qui existent : quand on a fait de la sociologie, on doit pouvoir retrouver ça !"

Conseillère E.S.F.

Avec le groupe des adolescentes, rien n'est identique : les différenciations par classe d'âge passeront au premier plan et le conseil en économie sociale et familiale se présentera plus volontiers comme un prolongement de l'activité scolaire. Les tensions de groupe y seront relativement réduites mais les symptômes caractéristiques des ratés de socialisation des adolescentes surgiront, interprétés dans les catégories propres du service social :

"Je dirai que je complète la formation des instituteurs (...) Je fais beaucoup d'apprentissage manuel parce qu'elles sont très très maladroites. Je suis affolée de voir la maladresse de ces enfants... Elles ne savaient pas se servir d'un crayon, faire un trait droit ou n'importe quoi... tracer, mesurer ! Elles transpirent, elles sont anxieuses, ça se sent... Alors elles écrasent, rien n'est léger chez elles (...)"

Conseillère E.S.F.

Mais c'est véritablement à partir des activités que l'influence de la conseillère va pouvoir se développer, se préciser et entrer dans les moindres détails qui "comme chacun sait, constituent le propre d'une vie". L'alimentation

et l'habillement, parce qu'il s'agit peut-être de deux domaines où les particularismes culturels restent particulièrement vivaces, constituent à cet égard un test.

Les activités de cuisine permettront d'aborder les questions d'équilibre alimentaire, de promouvoir l'usage de tel ou tel aliment, de pénaliser l'abus de tel autre "trop riche en féculent", de stigmatiser des excès, de combler les ignorances - la diététique, science d'une alimentation rationnelle, sera abondamment sollicitée.

"On essaie d'introduire les aliments qu'elles trouvent en France et qu'elles ne savent pas toujours accommoder (...) les légumes par exemple, n'existent pas... personne n'en veut !"

Conseillère E.S.F.

Parallèlement, on essaiera de modifier les pratiques culinaires : de promouvoir "le bouilli" et "le grillé" au détriment "du frit", jugé néfaste pour la santé :

"Tout est frit chez elles... Elles mettent vraiment beaucoup trop d'huile. Aussi il faut voir : toutes les femmes ont mal à l'estomac (...) en ce moment, c'est vraiment la catastrophe, j'en ai je ne sais pas combien à l'hôpital... des femmes qui ont trente cinq, quarante ans..."

Conseillère E.S.F.

Le goût également, dont on dit pourtant en français qu'avec les couleurs on n'en discute pas, fera l'objet de discussions :

"Je ne comprends pas qu'elles veuillent toujours tout épicer de cette manière... Et allez ! vas-y que j'en remets... Y a de quoi vous étrangler en moins de deux..."

On mobilisera alors un schéma explicatif longuement éprouvé par le service social, jusqu'à l'absurde :

"Ce sont les maris qui exigent tout ça, lorsqu'on arrive à leur faire comprendre que c'est l'ulcère à vingt cinq ans..."

ou beaucoup plus trivialement la tautologie :

"On dirait que si on leur enlève les épices, il leur manque quelque chose..."

Conseillère E.S.F.

Le choix sera fréquemment dicté par la conseillère, mais sans exclure la possibilité de répondre à une demande; dans ce cas, on en soulignera l'origine :

"La cuisine en définitive, c'est moi qui choisis quoi qu'il arrive. Mais la dernière fois, on m'a demandé à apprendre à faire les gratins parce que maintenant les enfants en mangent dans les écoles / cantines /. Elles voulaient en faire à la maison, mais elles ne sont pas capables de le refaire par elles-mêmes. Donc c'est une demande qui est venue à travers les mères, mais par le biais des enfants."

Inversement, et pour les mêmes raisons, certains plats seront abandonnés :

"Le couscous, beaucoup d'enfants ne le veulent plus; pourquoi, je ne le sais pas... Est-ce que c'est un rejet de ce qu'il reste encore de chez eux ? Je ne peux pas dire vraiment mais il y a beaucoup de mères de familles qui me le disent : "le couscous, mes enfants n'en mangent pas !"

Nous touchons là une des régularités de l'action sociale : s'appuyer sur les enfants pour exercer une influence au sein de la famille.

"Je crois beaucoup en la puissance des enfants vis-à-vis des familles... A cet âge-là, on est quand même assez malléable, assez réceptif encore et pour un peu que j'ai une certaine autorité... je ne veux pas avoir de l'autorité, mais enfin, je suis considérée un peu comme la maîtresse ou encore le professeur... La dame a dit qu'on faisait ça, qu'on mangeait telles choses etc... C'est par des petites choses comme ça qu'on arrive à un résultat; je vous assure que ça a de l'impact dans les familles. Je l'ai constaté non pas pour l'alimentation, ça je ne sais pas mais pour la vaisselle, les détergents, tous ces trucs là (...). A travers les enfants, je vous assure, on peut faire beaucoup de choses".

Conseillère E.S.F.

De toute manière, l'intention pédagogique est toujours au premier plan des démarches accomplies. Il s'agira toujours beaucoup plus d'éduquer que d'aider; dans cette perspective, on privilégiera les choses simples, aisément reproductibles et n'exigeant pas un effort de mémorisation trop intense.

"Je fais toujours des choses très très simples. Je leur donne quand même des recettes écrites parce que les enfants seront capables de les lire... donc si elles ont oublié quelque chose elles le donne à la petite ou au garçon qui est capable de les

mettre sur la piste (...) Mais c'est toujours des choses très très simples. On en fait deux, pas plus pour qu'elles puissent se rappeler. Si on fait des gratins, on fait deux sortes de gratins; si on fait des flans, deux sortes de flans (...) Vous voyez pour ne pas trop mélanger (...)"

Conseillère E.S.F.

On sanctionnera également toute initiative qui pourrait donner à entendre que l'on veut bien bénéficier du service mais se soustraire aux exigences qu'il pose.

"J'ai une gamine là, celle qui se débrouille si bien, qui voulait venir le matin aux cuisines. Je lui ai dit "d'accord, tu peux venir". Elle est venue une fois, la fois d'après elle gardait son petit frère, alors elle est venue pour m'avertir qu'elle ne pourrait pas rester. Quand les autres ont fait leur cuisine, il restait une part en plus, alors j'ai dit qu'on pouvait la garder pour Sanda. La gamine est venue me dire : "comme ça c'est bien : puisque je garde mon petit frère le matin, je viendrais l'après-midi pour autre chose et comme ça, le matin, quelqu'un me fera mon gâteau..." Donc la facilité et tout ce qu'on peut prendre, on le prend. Pour le reste, c'est pareil; dès qu'ils voient le bilan de quelque chose alors là, ils foncent dedans, on les arrêterait plus. Dès qu'on leur donne ça... il faudrait donner plus encore... A la petite, je lui ai dit tout de suite non ! "soit tu viens, soit tu viens pas... mais il est hors de question que je te donne des gâteaux comme ça..."

Conseillère E.S.F.

Même logique dans le cas de Madame D. qui préférerait simplement une préparation à une autre :

"Elles étaient trois soeurs et j'en avais deux dans le même groupe alors comme on partage les gâteaux en deux, elles en avaient un entier. Ça s'est produit une ou deux fois, alors la maman a envoyé ses filles avec une pâte à gâteau spéciale en me faisant dire : "ma maman, elle veut que je fasse ça comme gâteau" ! C'est toujours la même chose, plus on leur en donne, plus ils en veulent..."

Conseillère E.S.F.

Le domaine de l'habillement, parce que les rationalisations possibles y font largement défaut, se prêtera beaucoup moins que l'alimentation à une influence décisive. L'alibi de mode malgré l'attrait qu'il suscite parfois reste beaucoup moins convaincant que l'argument diététique. Les conseillères notent toutefois un abandon de la robe longue traditionnelle qui n'est plus

portée désormais qu'à l'intérieur de la maison et uniquement par les adultes. Généralement, les femmes savent exactement ce qu'elles désirent :

"Elles ont des modes à elles, tout en s'inspirant des modes actuelles (...). Bien sûr, elles ont des revues comme les autres, elles les feuilletent mais... Il y a des genres de robes qu'elles ne porteront jamais... Elles ont des façons bien à elles. Il faut se couvrir les bras, les maris n'accepteront pas de voir les bras nus, par contre, il faut un grand décolleté plongeant... ça, c'est vraiment maghrébin... De toute manière, dans les robes, il y aura toujours ça... et en plus, très évasées du bas".

Conseillère E.S.F.

Ce qui réduit d'autant l'influence possible de la conseillère. Malgré tout, on n'y renoncera pas totalement : simplement les remarques seront déplacées sur un plan plus général, mais sans grand succès apparent.

"On a beau essayer de les influencer, il n'y a rien à faire... On les influence un petit peu quand même. On leur dit ça vous ira mieux... ça fait disparaître le ventre, enfin des choses comme ça... On essaie de les embellir un peu, mais elles ont leurs idées bien ancrées...".

Conseillère E.S.F.

Toute l'influence de la conseillère se portera donc sur un plan technique et organisationnel. Du coup, l'aide "technique" apparaît comme un facteur de dissuasion des motivations. Parce que les apprentissages nécessitent d'être accomplis "dans les règles", la demande des femmes aura toujours un caractère intempestif et inopportun, qu'il s'agira alors de différer. Ce sera l'occasion d'un apprentissage de la patience et de la méthodicit .

"Elles ne veulent pas passer par le stade de l'apprentissage. Elles arrivent avec le tissu que le mari a achet  le matin au march  et vous disent : "voil , je veux faire une robe". Vous voyez, ce n'est pas l'id al lorsqu'on veut apprendre".

Conseillère E.S.F.

L'int riorisation des r gles techniques sera simultan ment le pr texte   ce que les femmes - si l'on peut dire - "prennent leurs mesures" et appr cient tout le d calage entre ce qu'elles souhaitent et ce qu'il serait n cessaire pour qu'elles y parviennent.

Madame G. estime qu'elles n'ont pas le sens de l'arithmétique, de la mesure, de la proportion.

"Je ne sais pas si vous connaissez la coupe, mais à partir du patron, on laisse la largeur d'une couture. Et bien, avec elles il n'y a rien à faire : leur faire laisser deux centimètres, ce n'est pas possible. J'y ai renoncé..."

Conseillère E.S.F.

Les constats d'incompétence, d'ignorance, de maladresse se multiplieront justifiant un prolongement des apprentissages qui n'est souvent que la manière de dissimuler le malentendu qui structure la relation de conseil. Pour les femmes maghrébines, seul compte le résultat obtenu, alors que pour la conseillère, le résultat est secondaire par rapport à l'intériorisation des règles nécessaires pour l'obtenir.

D'où cette double réaction paradoxale : les femmes immigrées estiment qu'elles perdent leur temps à la couture pendant que la conseillère déplore "être freinée en permanence dans son travail".

"Non seulement elles n'ont jamais fait de couture, mais elles n'ont jamais tracé un trait, elles n'ont jamais coupé droit, elles savent à peine se servir d'un ciseau, mais elles ne savent pas se servir d'un crayon... Alors une règle, elles ne savent absolument pas, vraiment c'est zéro."

Conseillère E.S.F.

Contre les difficultés que rencontrent les femmes à se réapproprier une activité traditionnellement réservée à l'homme, on parvient à cette conclusion que le conseil E.S.F. est davantage le prétexte à un apprentissage de manipulations symboliques abstraites (notions, mesures, tracés, proportions, etc...) que le support d'une activité orientée vers la tâche.

Après tout, il n'y a que dans le cadre de la culture occidentale que la distinction que nous venons d'établir n'est pas évidente : nombreuses sont les civilisations où la confection d'un vêtement se passe aisément de l'intériorisation des règles de la géométrie plane ou même d'un support symbolique : "le patron".

Il suffit pour s'en convaincre définitivement de songer aux aptitudes mentales que requiert la confection d'un tapis où l'intériorisation des règles ne fait pas l'objet d'un apprentissage formel selon le modèle scolaire, mais l'objet d'une transmission à la fois visuelle et orale à l'intérieur de la

famille.

D'où la longueur d'une démarche dont on perd totalement de vue ce qui l'a motivée.

"A la longue, d'ici quatre ou cinq ans, faut pas être pressé, elles arrivent à comprendre un patron mais c'est toujours de façon visuelle (...) elles n'ont aucune notion, rien ! Il faut que ça s'enregistre, il faut qu'elles s'en imprègnent, alors c'est beaucoup plus long..."

Conseillère E.S.F.

Mais ce n'est pas tout; l'auto-organisation sera également sanctionnée au nom d'une discipline collective : "si tout le monde en faisait autant ?"

"Madame M. était venue plusieurs mercredis je dois dire et on s'était posé la question (...) Remarquez, ce n'est pas interdit que les mamans viennent voir leur gosse, c'est souhaitable même (...) J'ai donc demandé à Marie Thérèse : "tiens elle vient souvent celle-là ou c'est la première fois ?" Elle me dit : "et bien, je suis contente que vous me le demandiez parce que ça me pose problème..." C'est la deuxième fois qu'elle vient. Elle s'installe là avec les gosses, elle joue aux perles avec eux, mais je me demande ce qu'elle veut ? exactement pourquoi vient-elle ? Parce qu'elle s'ennuie chez elle ? Parce qu'elle veut savoir ce que les gosses font ? Je ne sais pas... On s'était posé la question... Est-ce que je la mets dehors parce qu'au fond maintenant elle nous connaît ? ou est-ce que je vais lui demander exactement ce qu'elle veut ? ou est-ce que ce n'est pas peut-être prématuré car elle peut venir d'elle-même... Et puis l'autre jour, elle est venue avec un tas de couture pour elle, elle voulait piquer à la machine pendant que ses enfants faisaient leur activité, alors qu'il y a une journée spéciale pour les mamans. Elle était déjà en train de sortir tout son petit bazar pour se mettre à piquer, alors je lui ai dit : "non, venez avec les dames, si tout le monde faisait comme vous... On l'a renvoyée au mercredi..."

Conseillère E.S.F.

Les différences culturelles niées dans ce qu'elles ont d'essentiel, bafouées ou ignorées dans ce qu'elles ont de fondamental, seront revalorisées dans ce qu'elles présentent de superficiel et de spectaculaire.

Tout se passe comme si, la revalorisation spectaculaire des différences culturelles prenait des formes d'autant plus ostentatoires que leur négation préalable dans les aspects immédiats de la quotidienneté avait été plus profonde.

Paradoxalement cette revalorisation de la culture d'origine sous couvert de "maintenir l'identité" est encore présentée comme devant être impulsée par les travailleurs sociaux.

"Il faudrait arriver à leur faire comprendre que leurs habitudes ne sont pas forcément plus mauvaises que les nôtres... pour qu'elles puissent les garder en France (...)"

Conseillère E.S.F.

D'autant plus enclins à interpréter tout "événement" comme un effet direct de leur présence que leur influence est moins garantie de son efficacité, les travailleurs sociaux présenteront alors l'expression d'une identité culturelle comme exigeant un volontarisme de leur part, là-même où il leur suffirait de s'effacer pour la rendre possible; c'est qu'il s'agit d'une "mise en scène".

Ce sera la logique de "la fête".

Il faut bien se rendre à l'évidence que cette profusion festive dont les travailleurs sociaux sont particulièrement friands, exprime tout autant la manière dont ils disposent pour se dédouaner de la mauvaise conscience qu'engendre leur pratique qu'une revendication réelle de la part des familles. On n'a jamais tant organisé de fêtes dans le cadre du service social qu'avec les familles immigrées.

Parce que la fête n'engage à rien, du moins dans les formes où elle est organisée et parce qu'elle distribue simultanément les signes d'un relâchement des contrôles symboliques en les inversant (2), elle offre à la fois une garantie ostensible d'effacement du service social et l'espace simulé de sa réappropriation par les familles.

"Je suis l'excuse" nous précise Mme P. conseillère, c'est-à-dire "la raison qu'on allègue pour se disculper ou pour disculper un autre" (Littré).

(2) Pour certaines participantes, ce sera l'occasion de réactions hyperconformistes où la surenchère sur les normes de correction requises n'est que l'écho inversé des normes de savoir faire auxquelles elles sont communément tenues : "Certaines familles ont trouvé que c'était mal organisé, que ça ne représentait pas du tout les coutumes de leur pays, et certaines d'entre elles n'étaient pas du tout contentes..."

Conseillère E.S.F.

"Une fois par trimestre on fait la fête (...). Elles invitent les personnes qu'elles veulent; c'est elles qui arrivent avec thé, café, petits gâteaux... moi, je suis uniquement là. Je pense que je suis l'excuse... Elles se réunissent autour de moi et elles font la fête. Si elles veulent danser, on danse, je suis là, c'est tout... J'apporte les verres les jours de fête, je ne fais rien, ce n'est pas moi qui organise... Elles font comme elles veulent, elles y tiennent beaucoup..."

Conseillère E.S.F.

L'investissement de la fête présente du même coup toutes les caractéristiques d'une compensation symbolique :

"Je vous assure que cette fête, elles l'ont organisée pour nous prouver, enfin pour nous montrer, qui elles étaient (...) Enfin, on leur donnait la possibilité de s'exprimer ! Alors là, elles nous en ont foutu, mais alors plein les yeux."

Conseillère E.S.F.

"Cela a tout de suite été leurs réactions de nous montrer que ces sales Arabes, elles n'étaient pas si sales que ça (...) Elles en avaient ras-le-bol d'être traitées comme de sales Arabes (...) qu'elles avaient quelque chose, qu'elles ne pouvaient pas faire voir tout le temps, mais qu'elles étaient très civilisées..."

Cette logique de la spectacularisation de la différence culturelle pourra selon les cas prendre des formes grotesques et dérisoires, regrettables en tous les cas. Pêle-mêle, tout signe distinctif est interprété comme différence de culture susceptible donc d'une mise en scène.

Mme C. conseillère, avait conçu le projet de transformer le centre social en un lieu du culte. Aurait-elle suggéré à des Françaises de venir y faire leurs Pâques ?

"Il y a une chose que j'ai regretté. J'avais demandé un jour aux femmes s'il leur serait agréable d'avoir une pièce où elles se réuniraient pour faire la prière... enfin avec des tapis et tout ce qu'il faudrait... Elles m'ont dit, oh non ! parce que nous aurions honte et j'ai regretté un peu ça... parce que enfin ! immoler l'agneau, tout ça pour la fête de..."

Q : l'Aïd el Kébir ?

Oui, comme vous dites... tout ça reste bien, mais je ne sais pas si c'est parce que chez eux c'est peut-être mieux ou... alors que si elles avaient eu une grande salle... Je ne sais pas si elles

l'auraient fait à la vue des gens ! Il y a des traditions qui se gardent et d'autres qui se perdent... la religion doit en faire partie."

Conseillère E.S.F.

Avec l'action éducative budgétaire (A.E.B.), le conseil en économie sociale et familiale réalise du point de vue de la profession la double performance d'exiger "une pénétration plus évidente" de la famille en associant la mise en application d'une technique aux qualités humaines qu'exige le travail de la relation, jusqu'alors domaine exclusif de compétence des assistantes sociales. Simultanément, n'opère-t-il pas un retour beaucoup plus efficace à des techniques de contrôle et d'encadrement que l'enseignement ménager - parce qu'il restait didactique - ne pouvait que préfigurer ?

Beaucoup plus efficace en un sens que la mesure de tutelle aux prestations sociales puisqu'elle requiert de la part des usagers un assentiment que la tutelle peut ignorer, l'A.E.B. se présente du point de vue de la division technique du travail social comme la reprise par une catégorie de travailleurs sociaux (les conseillères E.S.F.) de l'échec de la mission éducative d'une autre (les tuteurs) (cf § 6).

Organiser les dépenses, gérer les budgets, prévoir et anticiper "les coups durs", savoir ajuster ses besoins à ses ressources, éviter à la fois l'avarice et les dépenses inconsidérées, diffuser les valeurs de sobriété et de tempérance, autant de démarches qui seront véritablement au coeur de la mission qu'a reçue la conseillère et que les pionniers de l'assistance avaient déjà inscrites au registre de leurs préoccupations.

"Comme tous les actes de la vie finissent par aboutir à une recette ou à une dépense, il nous suffira d'aligner le budget d'une famille pour la disséquer jusque dans sa moelle et pénétrer le secret de sa situation aussi bien matérielle que morale..." (3)

Là encore, l'attitude des familles sera corrigée, rectifiée, redressée.

"On a fait un petit peu, ce qu'on pourrait appeler de l'action budgétaire... Elles ont d'énormes difficultés avec les prix, beaucoup ne savent pas calculer... Elles ne voient pas ce que ça représente par rapport à la somme dont elles disposent (...). On essaye de voir les critères de choix pour tel appareil, si c'est un gadget qui ne sert à rien ou pas... parce que aussi

(3) E. Cheysson, Frédéric Le Play, L'homme, la méthode, la doctrine. Paris Guillaumin 1896. p. 16,17, cité par Isaac Joseph et Ph. Fritsch, Disciplines à domicile, n° 28, Recherche, p. 124

pour elles , il y a la tentation des choses qu'elles voient. Vous savez, les vendeuses sont tellement habiles à vous montrer que tout est indispensable... Nous on se laisse prendre, alors vous pensez elles !"

Conseillère E.S.F.

Mais dans le cas des familles étrangères, l'action éducative budgétaire "a du mal à prendre". Assez fréquemment, les conseillères reconnaissent que les problèmes rencontrés excèdent de beaucoup les moyens dont elles disposent. D'où une certaine gêne, assez fréquemment exprimée, à évoquer cet aspect de leur travail :

"De toute façon, il y a certains budgets pour lesquels je n'irai pas, sachant moi-même que j'aurai beaucoup de mal à m'en sortir ... Je ne vois pas pourquoi j'irai dire à des gens : "Vous pouvez vous en sortir alors que c'est pas vrai..." Je crois qu'au-delà d'une certaine limite, je ne pourrais rien leur apporter. Il faut que ce soient les pouvoirs publics qui d'une manière ou d'une autre s'en chargent..."

Conseillère E.S.F.

Mais une A.E.B. "réussie" met bien en évidence tout ce qu'elle suppose aussi bien de la part du service social que de la famille.

Si du côté du service social, elle intervient après l'échec d'une politique de secours, elle requiert de la part de la conseillère une pénétration étroite des liens familiaux fondée sur l'établissement d'une confiance réciproque : "faire partie de la famille" telle en est la condition.

Inversement du côté de la famille, elle fera appel à une volonté d'évoluer, à un potentiel de ressources morales fondé sur l'entente du couple, à un souci commun de s'en sortir finalement basé sur une résignation profonde : "Au fond, c'est de ma faute tout ce qui est arrivé, je ne demande qu'une seule chose, travailler et être payée".

L'exemple suivant, tiré de la revue T.A.S. nous le confirme.

Un exemple d'action éducative budgétaire

1. Situation de la famille

D'origine marocaine, mais de nationalité française cette famille est arrivée en France en 1964 et compte 6 enfants de 6 à 16 ans.

Entre 1966 et 1970, huit aides exceptionnelles avaient été accordées et une refusée. En janvier 1972, Mme X. vient à nouveau solliciter une aide près de l'assistante sociale. Cette fois encore, elle parle de dettes qu'elle "n'arrive pas à régler".

En remontant dans le passé, on retrouve très schématiquement :

- des difficultés relationnelles : au Maroc, Monsieur et Madame X. (Français) étaient rejetés... En France, Monsieur et Madame X. (Arabes) sont rejetés.
- des difficultés de santé de Monsieur X.
ulcère à l'estomac en 1968
accident avec plusieurs fractures en 1969
- le chômage du père en 1968 malgré une formation professionnelle accélérée de maçon
- des difficultés de logement de 1966 à 1969

Mme X. très coopérante, nous a fait part de sa situation depuis son arrivée en France. Elle a compris au cours de l'entretien qu'une intervention sous la forme d'un secours ne comblerait qu'un trou de son budget. Elle a pris conscience des faiblesses qui existaient au niveau de la gestion de son budget. C'est alors que l'assistante lui a proposé l'intervention d'une conseillère. Cette solution semblait répondre plus exactement aux besoins réels de Madame X.

Cette proposition devait permettre à la conseillère d'évaluer le budget et donc de mesurer si une action était possible à ce niveau. Elle laissait d'autre part à la famille le choix d'aller ou non rencontrer la conseillère.

2. Evaluation de la situation par les deux travailleurs sociaux

Prévenue par l'assistante, la conseillère reçoit Mme X. qui exprime un appel à l'aide et sollicite des conseils.

Melle Y. recueille des éléments positifs permettant d'appuyer une action possible :

- qualités d'ouverture et de franchise apparente de Mme X. (confirmées par la suite)
- dynamisme appuyé sur le "besoin de s'en sortir"
- démarche personnelle et pressante
- expression de l'entente du couple; dès cette première visite Mme X. se dit d'accord avec son mari

Pendant la deuxième visite (24 janvier) Melle Y. perçoit que Mme X. ne sait pas écrire, sinon les chiffres et c'est seulement début mars en rangeant les papiers familiaux avec Mme X. que Melle Y. découvre que cette dernière ne sait ni lire ni écrire, que ce soit en arabe ou en français. Très intelligente et douée d'une grande mémoire, elle compense en partie cette insuffisance en reconnaissant parfaitement les différents imprimés à leurs formes et couleurs.

Les bons rapports de voisinage ont également été perçus dès la première visite quand Mme X. a fait état des sommes prêtées par ses voisines et remboursées dès les rentrées d'argent.

Peu après, l'assistante rencontre monsieur et madame X. à domicile pour recueillir leur avis sur cette forme de travail : "il m'a semblé percevoir chez le couple une volonté d'évoluer et de construire un avenir à leurs enfants. Un certain potentiel de ressources dont la mobilisation nous permettait d'envisager une action éducative".

Après avoir fait le point de leurs deux évaluations, l'assistante et la conseillère se rencontrent avec M. et Mme X. pour étudier les modalités de l'action.

Dix-huit mois plus tard...

Le 21 septembre 1973, l'assistante et la conseillère rencontrent M. et Mme X. Ils sont prévenus de notre visite et de son but : faire ensemble le bilan, après bientôt deux ans d'intervention.

Bon accueil dès l'arrivée. Nous échangeons quelques mots sur la rentrée scolaire des enfants : les deux grands pensionnaires dans des écoles agricoles, Farid en 5ème et Fatima en 6ème, demi-pensionnaires au C.E.S., puis Djamila et enfin Khirro qui vient d'entrer à la grande école. Pas de difficultés particulières.

Mme X. va s'occuper de faire déjeuner les deux petits et pendant ce temps, Monsieur X. nous parle de son travail. Il bâtit seul une maison à étages située à dix minutes de chez lui. Travail dur à cause des matériaux à transporter (...) Mais il est fier de nous parler de

son travail et estime son patron qui lui fait confiance. "Du moment qu'il y a la santé et du travail, estime M. X., on doit pouvoir s'en sortir".

Monsieur X. nous dit : "Pour la première fois de ma vie, j'ai fait de la comptabilité. Je voulais savoir combien coûtait la rentrée des enfants (...) M. X. demande à sa femme de nous montrer le carnet (...) Au total 1 700 F, et tout est payé ! M. X. nous explique tout cela calmement, posément. Il trouve le total lourd, mais se sent moins inquiet car il n'y a pas de dettes (...) en prévoyant depuis le mois d'août, ils ont pu échelonner les achats de la rentrée (...) Mme X. savait ce dont elle avait besoin et avait de l'argent (...) Le travail des grands pendant les vacances a aussi facilité les choses (...) Cela montre aussi l'entente entre parents et enfants et la part de responsabilité prise par chacun (...) Monsieur X. est conscient du progrès et fier de nous le dire.

Nous leur demandons alors s'ils jugent notre intervention encore nécessaire : "Bien sûr" dit spontanément monsieur X. et madame X. approuve (...)

Nous sommes prêtes à continuer, mais nous insistons sur le fait de ne pas vouloir les ennuyer et qu'ils se sentent tout à fait libres de leur décision. Monsieur X. nous dit : "Mais Melle Y. fait partie de la famille".

Cela en dit long sur le climat de confiance établi entre eux (...) Mais cela montre aussi qu'il existe encore une certaine dépendance et une insécurité.

Mme X. qui est très peu intervenue jusque là, sollicite la conseillère : "Mais vous venez comme avant" (...) Monsieur X. demande une fois par mois. "Seulement ?" dit Mme X. Nous proposons que la conseillère vienne une fois par mois au moment des allocations familiales... Nous pensons l'entretien terminé quand Monsieur X. nous explique alors :

"Au fond, c'est de ma faute tout ce qui est arrivé. J'ai perdu sept ans de travail à ne pas vouloir quitter mon premier employeur. J'avais peur de le quitter. J'avais des acomptes sur mon salaire quand je voulais, mais lui m'exploitais en me payant moins que les Français (...). J'ai fini par partir.

Le patron suivant, il a essayé de m'endormir (...) disant qu'il était content de faire travailler des étrangers. Mais une fois le travail fait, pas moyen d'être payé. Il fallait aller cinq ou six fois "mendier sa paye". Cela m'a rendu malade plus moralement que physiquement.

Les bulletins de salaire étaient faux. J'ai donné mes huit jours et menacé d'aller aux prudhommes. Le lendemain tout était réglé. Maintenant, le nouveau patron paie régulièrement (...) il a confiance en moi. Je travaille souvent seul et il sait que je fais mes 10 heures. C'est tout ce que je demande : "travailler et recevoir le prix de mon travail".

Entendre cet homme, Marocain, s'exprimer ainsi devant sa femme et deux autres femmes, travailleurs sociaux, reconnaître ses torts et analyser son comportement très simplement et très lucidement a été vraiment stupéfiant et extraordinaire comme témoignage (...).

Revue T.A.S. Techniques d'Action Sociale
n° 20 - décembre 1975 - pages 18 à 21

5. Le travail familial

En 1975, le nombre de travailleuses familiales exerçant en France était de 6 000, soit une travailleuse familiale pour 8 600 habitants, loin derrière l'ensemble des pays scandinaves (Finlande, Suède, Norvège, Danemark) qui, en moyenne, disposent d'une travailleuse familiale pour 1 400 habitants.

Réaménagée avec les décrets et les arrêtés de 1974 dans la perspective de l'aide apportée aux familles et à l'enfance, la profession connaît, après une relative période de stagnation - un développement incontrôlé qui place les organismes gestionnaires, particulièrement la C.A.F., en position d'opérer un retour en arrière.

Cette évolution en effet, a été relativement paradoxale : l'appel fait aux travailleuses familiales s'est considérablement accru sans que se transforme parallèlement un statut, peu compatible dans l'état actuel des choses avec l'évolution du rôle qu'elle est amenée à jouer dans la division technique du travail social. La profession demeure une profession subalterne alors que son rôle s'accroît considérablement.

La conception qui fait de la travailleuse une "dépanneuse" reste encore dominante.

En principe, elle est supposée intervenir lors d'une défaillance momentanée de la mère (maternité difficile, surmenage, fatigue, état dépressif ...) pour la seconder, ou seconder son conjoint dans le travail domestique.

Il s'agit alors d'éviter une hospitalisation prolongée de la mère ou le placement des enfants en favorisant le maintien à domicile : la travailleuse familiale se chargera donc "de tout ce que fait une maman..."

Très souvent, la demande de travail familial dissimule autre chose :

"On dit toujours que c'est pour une maladie et bien souvent ça cache autre chose..."

Travailleuse familiale

Du coup et parce qu'elle est en position de pénétrer journallement l'intimité des familles, d'en côtoyer les comportements, de vivre concrètement la manière dont les rôles de chacun sont tenus, réalisant ainsi le souhait de chaque autre catégorie d'intervenants, son influence va être prépondérante et son rôle à l'intérieur d'une équipe de travailleurs sociaux, décisif.

La position qu'elle occupe, sinon la formation qu'elle a reçue, la met en posture d'accéder à des informations sur les familles dont personne autre ne dispose :

"Je découvre des tas de choses dans les familles que les autres travailleurs sociaux n'ont jamais soupçonnés. Il y a des choses que j'ai découvertes et dont je ne parle pas en équipe lorsque je juge que ce n'est pas nécessaire. Par contre, je parle avec le médecin de certaines choses, mais je le mets en garde pour que la famille ne puisse pas penser que j'ai rapporté... alors là, ce serait fini !"

Travailleuse familiale

Les "qualités" requises pour exercer la profession attestent simultanément de l'importance du rôle de travailleuse familiale auprès des familles, et de sa faible intégration statutaire dans le cadre du service social.

On demandera "de l'aptitude et du goût pour l'exécution des tâches pratiques", "des relations sécurisantes, détendues, chaleureuses", de "fortes capacités d'adaptation" liées à "un équilibre psychique et nerveux" à toute épreuve.

Vouée aux cas les plus difficiles et intervenant dans 80 % des cas sur suggestion de l'assistante sociale, elle mettra un point d'honneur à obtenir des résultats. Là où d'autres y ont déjà renoncé, elle n'abandonnera qu'en toute dernière extrémité :

"Je suis arrivée un matin dans la cuisine, il y avait le petit gosse de deux ans qui était comme ça sur son frère avec un couteau... Je suis arrivée de justesse ! Après, il est parti comme un fou dans la chambre, il était pieds nus, il s'attrape le doigt au pied de la table et il s'enlève un ongle... Il était tout en sang. Bon ! pendant que je m'en occupais, un autre me déchirait toute la tapisserie et les deux plus grands s'entre-tuaient... un troisième était prêt à étrangler le bébé... Finalement, j'ai appelé l'A.S., je lui ai dit : "Venez voir ! qu'est-ce qu'on fout dans cette famille ? On démolit une travailleuse familiale... c'est un cas incurable. Il y a tellement de gens qui veulent s'en sortir, moi je ne veux plus y aller, je refuse..." Elle est arrivée : au bout d'une demi-heure, elle-même était prête à étrangler un des gosses, elle s'était faite insolenter et pourtant elle était calme, hein, c'était une fille solide... moi j'en arrivais à perdre la notion des choses, je devenais folle aussi..."

Travailleuse familiale

Passé le cap de son acceptation dans la famille, la travailleuse familiale y entreprend un travail de "mise à flot", de "remise à niveau" en "s'attaquant" d'abord aux urgences. Les méthodes employées sont fréquemment expéditives :

"Prenons le cas de cette famille maghrébine; le père travaille, la femme très jeune n'a pas revu ses règles pendant 7 ans : 6 naissances coup sur coup depuis l'âge de 19 ans; j'interviens à la naissance du sixième. Tout d'abord, elle ne voulait pas une personne étrangère chez elle pendant huit heures (...) Avec une puéricultrice, nous nous sommes partagées le travail. Progressivement, nous sommes arrivées à rentrer, à pénétrer et on a invité la mère à faire une contraception (...) Tout d'abord, elle a réagi violemment, moi, j'ai dû partir. Je suis revenue le lendemain matin. On se mêlait de ce qui nous regardait pas... Elle a mal accepté qu'on s'introduise chez elle. Moi, j'ai personnellement conscience que j'ai violé cette femme... je l'ai vraiment bousculée..."

mais les résultats obtenus justifient les méthodes utilisées :

"Lorsqu'elle est allée voir le médecin du centre, il lui a montré avec une glace qu'elle avait une infection vaginale; sa réaction a été de dire "je ne savais pas comment j'étais faite à l'intérieur" et à partir de là, elle a accepté le traitement puis la pose d'un stérilet. C'était la première fois qu'elle revoyait ses règles en sept ans. "Elle est venue m'embrasser".

Travailleuse familiale

Héritière de l'aide ménagère, tiraillée entre les exigences souvent exorbitantes de son service et le mandat éducatif qui lui est confié, la travailleuse familiale est en porte-à-faux entre les familles qui exigent d'elle un travail efficace et l'équipe éducative qui l'interpelle sur "l'impact de sa présence".

Le caractère institué de cette coupure ne facilite pas leur tâche. Il existe en effet, des "heures éducatives" que les travailleuses familiales différencient des heures normales, parce que dans ce cas, elles donnent lieu à un rapport écrit :

"Quand on fait des heures éducatives, il y a un rapport à faire... Il faut souligner l'évolution. On nous donne très peu d'heures pour les cas éducatifs..."

Dans tous les cas, la constatation écrite et signée par les familles des heures de présence en assimilant celles-ci à un employeur, crée une situation extrêmement difficile à débloquer sur un plan éducatif.

Du coup, le rôle que la travailleuse familiale exerce, sera aussi vivement contesté par les familles qui lui reprocheront, soit de dépasser les limites qui lui sont imparties, soit de ne pas remplir totalement sa tâche, que par les autres travailleurs sociaux qui se dédouaneront d'autant plus volontiers de l'aspect coercitif du rôle qu'ils exercent, que les capacités de riposte des travailleuses seront plus réduites.

Bénéficiaire d'une formation extrêmement modeste, il est vrai que la travailleuse familiale dissimule avec beaucoup moins d'habileté, la nature de la fonction qu'elle exerce.

La régularité, la périodicité et l'intensité de son intervention, évaluées par quelqu'un d'autre qu'elle-même (généralement l'assistante) en fonction de "l'état de la famille" ne faciliteront pas le contact initial...

"Au départ, à la base, on est mal présenté dans les familles... On démarre comme ça et au bout de 2 ou 3 jours, on réalise tout ce qui se passe".

... mais très rapidement, la continuité de sa présence, lui permettra d'en pénétrer l'intimité, de mieux discerner la nature de chaque cas, de doser les efforts nécessaires à accomplir en vue d'un redressement.

Selon qu'il s'agira d'une famille "saine" rencontrant un incident de parcours, ou alors d'une famille "perturbée" ou "carencée", les objectifs à atteindre et les manières de s'y prendre varieront.

De manière extrêmement générale, en ce qui concerne les familles étrangères, le premier obstacle à vaincre sera l'attitude du mari. On souligne volontiers le caractère néfaste de l'influence qu'il exerce et l'on réproouve très communément la manière dont il conçoit son rôle :

"J'ai conscience maintenant qu'il y a de grosses lacunes du côté du conjoint... Parallèlement, du côté du père, l'évolution ne se fait pas. Aller profondément avec lui dans certaines choses, je ne peux pas... ce qui manque maintenant dans l'équipe c'est un homme".

Travailleuse familiale

"Les maris, c'est un non catégorique ! Ils sont encore en retard ... la maman qui ne sort pas, ça existe toujours. Ils prennent leur femme pour la Fatma, ils ont l'habitude d'être servis comme des pachas... Lui ne voulait pas que je dise à sa femme qu'il m'avait aidée à faire la vaisselle..."

Travailleuse familiale

De façon extrêmement significative, la brochure du Ministère de la Santé qui présente la profession (1) s'ouvre sur un témoignage : le récit d'une intervention dans une famille maghrébine.

(1) Les Travailleuses familiales, ministère de la santé, la Documentation française - Paris 1975.

Ce qui nous frappe dans ce témoignage, outre le caractère stéréotypé de la situation évoquée, c'est davantage le fait que les spécificités culturelles incarnées par le mari, y soient systématiquement présentées comme obstacles au déroulement de l'intervention.

40 ans, en France depuis 20 ans, d'origine algérienne, monsieur X. est "réticent à la venue de la travailleuse familiale"; "il faudra que l'animatrice lui en montre la nécessité". "Il n'est jamais là, mais prend les décisions sans tenir compte de l'avis de sa femme à qui il laisse un minimum d'argent". "Il ne comprend pas la demande de sa femme de se faire hospitaliser et s'y oppose" (...) malgré tout, "il est possible de discuter avec lui et de le faire évoluer".

Systématiquement évoqué en termes négatifs, monsieur X. fait figure de tyran; seul trait positif : "il s'intéresse au bain du nouveau-né !"

A l'inverse, sa femme doit quitter le domicile à son insu, pour se rendre à l'hôpital, n'ose pas parler à son mari d'une consultation de contraception, cède à un fils aîné capricieux; décrite physiquement, elle est fiévreuse mais se lèvera malgré sa fatigue.

Dès lors, l'intervention de la travailleuse familiale prend la figure d'une entreprise contrecarrée par un mari, tenant de la tradition, mais souhaitée par sa femme qui faisant preuve de bonne volonté, ne dispose pas toutefois des connaissances requises pour l'accomplir. Le type et le mode d'intervention dépendront donc énormément de chaque situation particulière et des obstacles à vaincre pour rétablir un équilibre; mais à partir des tâches matérielles essentielles, approvisionnement et repas, rangement et entretien de la maison, raccommodage rapide, lavage et repassage, il s'agira de passer insensiblement d'un rôle de soutien à un rôle de confidente, d'un rôle d'aide matérielle à un rôle d'aide psychologique.

Là, comme partout ailleurs, il conviendra donc de gagner la confiance en suppléant la mère de famille sans toutefois se substituer à elle. L'équilibre recherché sera celui du "juste milieu" : le milieu de la moyenne bourgeoisie occidentale.

1. On exigera des enfants qu'ils observent des "horaires réguliers", qu'ils soient calmes, bien éduqués, mais on s'étonnera d'une tranquillité jugée excessive : il faut qu'ils vivent !

"L'enfant est roi chez lui : le gros problème c'est qu'ils vont à l'école quand ils veulent ; ils ne sont pas assujettis à une vie régulière, il y a de grosses lacunes...! Les enfants n'ont pas de jouets. Pour Noël, nous avons fait l'achat de jouets ensemble. Elle aurait aimé acheter un garage mécanique, je lui ai montré que c'était fragile, qu'il vaudrait mieux acheter un jeu de clipo-légo (...) mes enfants en ont. C'est éducatif".

Travailleuse familiale

"Le père est très fier de me montrer ses enfants assis tranquilles autour de la table (...) Quand je lui dis que ce n'est pas normal, il comprend pas..."

Travailleuse familiale

De la même manière, on interviendra au sein de la relation parents-enfants pour essayer de mieux la conformer à un modèle d'efficacité éducative - le colloque familial - dont seule atteste la classe moyenne française :

"Ce gamin, avant il sortait pas et toutes les bonnes femmes qui venaient chez sa mère, disaient : oh ! mais c'est une fille... Alors lui, il a tellement été piqué au vif, qu'il a voulu faire comme les autres... il s'est laissé entraîner ! Son père s' imagine que quand il voudra le tenir, il arrivera à quelque chose. La mère lui cache tout et quand le père arrive, elle fait "chut... si tu m'énerves, je vais le dire à papa..." Alors je lui ai dit : il faut pas faire comme ça... Il faut en discuter tous les trois... Vous dites au père ce qui va pas et au fils ce qui va pas... au lieu de ça, vous le cachez, ça va pas !"

Travailleuse familiale

2. On combattra simultanément un excès d'économie sévèrement jugé comme de l'avarice ou un manque de sens maternel et un usage abusif du crédit, supposé colporter des valeurs répréhensibles.

L'achat intempestif d'une chambre à coucher pour la fille "qui n'en a rien à faire" et qui "préfère sûrement un mimi de sa mère", sera dévalorisé par rapport à l'achat d'une machine à laver "beaucoup plus utile, mais qui bien sûr ne produira pas le même effet sur les voisines". On interviendra alors vigoureusement :

"Je lui ai dit non ! Je vous l'interdis. Ce n'est pas logique, ce n'est pas normal. Finissez la machine, la gosse, elle peut dormir sur un matelas. Ce n'est pas parce qu'elle la réclame qu'elle en a besoin : heureusement que j'étais là..."

Lorsque la machine à laver sera préférée à la chambre à coucher, c'est sur le modèle adopté que porteront les efforts de la travailleuse. On suggèrera alors une machine simple, robuste, d'usage facile et peu chère, de préférence à une machine onéreuse, compliquée, fragile, sophistiquée et automatique :

"Je lui avais pourtant bien montré le modèle sur le catalogue, et bien, non ! Elle est allée choisir le plus compliqué, le plus tape-à-l'oeil, elle ne saura même pas s'en servir... J'aurais dû l'accompagner..."

Travailleuse familiale

Les achats seront donc soigneusement régentés, notés, contrôlés, réduits dans ce qu'ils ont d'inutile et superflu, amplifiés dans ce qu'ils ont de nécessaire ou indispensable :

"J'ai demandé à Jeanine, elle s'appelle Jasmina, mais je l'appelle Jeanine, de noter tout ce qu'elle achetait en sottises, bonbons, sucreries, glaces... des bêtises quoi !"

Travailleuse familiale

Aucun détail ne sera négligé qui contribuera au redressement des familles. De la marque de la machine à laver à celle d'une boîte de petits pois, tout sera systématiquement mis en oeuvre de manière à gérer un mode de vie et à le remodeler selon les exigences d'un équilibre à la fois familial et social. A la limite, il s'agit moins de réaliser des apprentissages que d'acquérir des automatismes :

"Il y a des différences énormes de prix sur les boîtes de petits pois et finalement elles n'ont pas besoin de petits pois extra-fins pour faire manger une famille... Heureusement qu'il y a les images; on leur dit, c'est cette étiquette qu'il faut prendre (...) On leur donne des trucs si vous voulez, pour leur faciliter la tâche..."

Travailleuse familiale

3. On inculquera donc des manières d'être ou de faire à travers l'infinie variété des gestes de la vie quotidienne. Ce n'est pas sur le plan des idées qu'il s'agira de convaincre...

"Moi, je ne peux pas me permettre d'avoir une religion... Quand je vais chez des juifs, ils ont raison, chez des mulsumans, ils ont raison... Quand je vais chez vous, vous avez raison..."

... mais sur le plan des corps.

C'est véritablement un dressage des corps qui s'opère, une incorporation des valeurs qui se réalise par le biais du travail familial. On comprend dans cette perspective l'importance accordée aux gestes élémentaires, en quoi bien souvent se condense ce qu'une culture a d'irremplaçable :

"Je leur dis : vous êtes en France, c'est normal que vous appreniez à manger ce qui est français... Moi, je suis contente de manger un couscous à l'occasion... Quand je suis là, c'est normal que vous mangiez ce que je fais; parce que moi, un jour je suis chez des Portugais, il faudrait que je fasse de la cuisine portugaise... le lendemain, je suis chez des Tunisiens, il faudrait faire la cuisine tunisienne... Je rentre chez moi, je ne sais plus où j'en suis, hein ?"

Travailleuse familiale

Ces pratiques, on s'en doute, suscitent de vives résistances et sont souvent vécues sur le mode d'une intrusion insupportable; tolérées tant que les remises en cause dont elles s'accompagnent, compensent les services qu'elles rendent, elles seront vivement rejetées dans le cas contraire.

Ce n'est pas un hasard si ces rejets s'enregistrent dans des domaines auxquels sont encore associées de fortes significations symboliques : la cuisine, les cérémonies de deuil, les cérémonies de mariage ou les fêtes familiales.

"Moi, je fais la soupe française... mais si une tante passe par là... le lendemain, la soupe est à la poubelle".

"Je me souviens avoir été vidée d'une famille (...) mais alors complètement, je me suis retrouvée dans les escaliers. La maman venait de mourir, on ramenait le corps à la maison. Il y avait des femmes qui étaient là pour pleurer... c'était des Tunisiens ... moi je les ai laissés se défouler, se taper la tête contre les murs et tout, mais il y avait toute une ribambelle de gosses qui assistaient à ça et qui ne comprenaient pas trop (...)
A midi, moi j'ai voulu les prendre dans la cuisine pour les faire manger et puis elles finissaient par m'énerver quand même. Je trouvais que c'était vraiment un peu poussée, cette comédie... Une mère est entrée, elle a vu que j'essayais de les faire manger... peut-être que ça correspondait pas à son idée... Qu'est-ce que tu comprends ? Je me suis fait insulter. J'ai jamais pu remettre les pieds dans cette famille..."

Travailleuse familiale

Dans d'autres circonstances, ces réactions beaucoup mieux connues, appelleront la discrétion. On préférera alors "laisser passer" et rester dans la famille plutôt que susciter une opposition à propos de quelque chose qui

de toute manière, échappera au contrôle du service familial :

"Devant un mariage, devant une fête alors là, ils sont irraisonnés... Ils s'endettent jusqu'au cou... Ils en auront pour des années à payer... Mais là, on peut rien faire... Si on dit quelque chose, ils nous f..... dehors".

Travailleuse familiale

Ce rapport différent à l'argent, en même temps qu'il est combattu dans ses manifestations les plus quotidiennes, est très curieusement survalorisé lorsqu'il présente un caractère occasionnel, mais surtout lorsqu'on cesse de pouvoir le contrôler.

La même travailleuse familiale qui combat avec un acharnement sans nuances le moindre comportement d'achat ostentatoire, saisit l'occasion de la "fête" pour se déculpabiliser du rapport névrotique qu'elle entretient avec l'argent et qu'elle essaie d'inculquer à sa "clientèle" :

"Avec les familles immigrées, j'ai redécouvert tout un tas de valeurs humaines que nous avons perdues (...) Nous, nous vivons pour... je ne sais pas trop quoi finalement, avec le siècle du pognon qui tue tout ! A partir du moment où ils rentreront dans notre système, ce sera le pognon, ce sera le fric et puis ils perdront de la valeur humaine".

Structurée selon une double opposition illusoire "système / hors système", "argent / valeur humaine", son attitude suggère un envers de sa pratique à la fois rédempteur et déculpabilisant.

Tout se passe comme si le rapport de culpabilité que notre société entretient vis-à-vis de l'argent, avait besoin de la médiation d'un groupe social supposé y échapper, pour justifier à la fois l'usage qu'elle en fait et la manière dont elle l'utilise.

D'une façon générale, il s'agira pour la travailleuse familiale de mettre à profit son temps de présence dans la famille et les services indéniables qu'elle y rend, pour contribuer avec les autres travailleurs sociaux à mieux analyser "le cas" de manière à garantir un redressement.

Ne disposant pas toutefois du prestige et de l'autorité que lui confère un statut communément dévalorisé, il lui faudra obtenir par un surcroît de travail et de savoir faire, la possibilité d'en discuter avec les autres travailleurs sociaux "sur un pied d'égalité".

D'où l'importance accordée au travail en équipe, signe de sa réhabilitation statutaire :

"Il n'y a pas de hiérarchie chez nous (...) Je n'ai de comptes à rendre à personne... C'est un travail d'équipe".

Vouées aux tâches les plus rudes et les moins "nobles", mais en position de retrait au sein des luttes corporatives, on comprend que la pratique des travailleuses familiales oscille entre une attitude de "professionnelle"...

"Moi je fais le ménage, un point c'est tout"

... et une attitude plus "militante" :

"J'essaie toujours d'aller plus loin, au fond des choses..."

La profession est d'ailleurs très divisée sur ce plan :

"Il y a des travailleuses familiales qui vous diront, non ! Nous, on ne fait que du ménage... Entre filles, on ne s'entend pas sur la profession... Ça cloche..."

Très souvent d'ailleurs, dans la pratique, la discussion avec les familles sera perçue par les travailleuses familiales comme une manière d'échapper aux contraintes de leur situation de travail.

Il faudra donc à la fois, la légitimer aux yeux de la clientèle (...)

"Au départ, elle me regardait assise sur la chaise et elle était surprise... Elle devait se dire : elle est venue pour travailler ou pour discuter celle-là ? Je me suis permise de lui dire : bon et bien, je ne suis pas payée que pour faire votre ménage, mais aussi pour discuter avec vous".

et la revendiquer face aux pouvoirs publics :

"On a pas été formée pour ça..."

Jéannine Verdès-Leroux qui interprète la capacité d'influence des travailleurs sociaux en fonction de l'héritage culturel dont ils sont dépositaires, estime que les travailleuses familiales "semblent avoir quelques difficultés pour assumer ce rôle éducatif qui exige l'adhésion à des valeurs qui ne sont pas celles de leur milieu d'origine et que leur brève formation n'est pas parvenue à leur inculquer".(2)

En effet, les travailleuses familiales sont issues pour la plupart de milieux populaires et il est vrai qu'elles éprouvent "quelques difficultés à

(2) Jéannine Verdès-Leroux, Le travail social, op. cit. p. 130

assumer ce rôle éducatif" en direction de leur propre milieu; mais paradoxalement, en ce qui concerne les familles étrangères, c'est d'autant plus facilement qu'elles en accomplissent la mission :

"C'est marrant, j'ai des problèmes de langage, mais je m'entends beaucoup mieux avec les familles étrangères (...) Les familles françaises elles, ne sont pas faciles avec leurs problèmes de serpillière..."

Travailleuse familiale

6. La tutelle aux prestations sociales

1 - De l'action des assistantes sociales aux efforts des travailleuses familiales en passant par l'action éducative budgétaire des conseillères, c'est tout un dispositif gradué de normalisation des budgets qui se met en place. Le tuteur aux prestations sociales représente le dernier maillon de cette entreprise, l'ultime recours du service social et de la société lorsque toutes les tentatives précédentes ont échoué, lorsque tous les registres de la dissuasion ou de la persuasion ont été mobilisés mais en vain, lorsque vraiment la famille persiste dans l'erreur et dans l'inconsidération, une mesure de tutelle peut être ordonnée par le juge après enquête si celui-ci estime que les prestations sociales ne sont pas utilisées "à bon escient" par la famille.

L'idée d'un délégué, chargé de contrôler et de gérer pour la famille l'usage des prestations sociales est contemporaine du système qui les organise. A l'origine, il s'agit de protéger les enfants d'un usage abusif des prestations par les parents.

L'article 551 du code de sécurité sociale en définit les termes :

"Dans les cas où les enfants donnant droit aux prestations familiales sont élevés dans des conditions d'alimentation, de logement et d'hygiène manifestement défectueuses, ou lorsque le montant des prestations n'est pas employé dans l'intérêt des enfants le juge des enfants peut ordonner que les prestations soient en tout ou partie versées, non au chef de famille, mais à une personne physique ou morale qualifiée, dite tuteur aux prestations sociales."

A raison d'une visite ou deux par mois dans les trente cinq familles dont il a charge, le délégué à la tutelle se propose de "remettre les familles à niveau" tout en exerçant une "action éducative". Il prend contact avec les créanciers et huissiers pour leur demander d'arrêter toute poursuite et s'engage à une certaine régularité des versements :

"La mesure de tutelle étant bien en place, nous devons rester vigilants et faire comprendre à la famille que nous attendons une participation à nos efforts. En effet, la réussite de notre mission est la coopération et la confiance des pères et des mères qui ont certes commis de grosses erreurs, ont eu l'imprudence de contracter des engagements au-dessus de leurs moyens et nous devons les amener à reprendre le sens de toutes leurs responsabilités."

Chef de service des tutelles U.D.A.F.

Dès perception des allocations familiales les arriérés de loyer, les quittances E.D.F. ou des acomptes sur dettes seront versés. Simultanément, il s'agira de bloquer les dépenses de la famille à leur strict minimum; des bons alimentaires, ou des bons de vêtements réglables sur le mois suivant seront également délivrés à la famille sur la base d'un accord avec les commerçants du quartier ou des fournisseurs homologués par le service. Les denrées de première nécessité (épicerie, pain, viande...) seront fixées et arrêtées de façon hebdomadaire ou mensuelle selon leur nature.

Des lettres de recommandation seront éventuellement jointes au formulaire des conventions passées avec les commerçants :

- "ne lui fournir des marchandises que pour la semaine au maximum"
- "ne pas livrer de vin" etc...

Le guide des tutelles U.D.A.F. étend la suspicion et le contrôle jusque sur l'environnement, de manière à déjouer des manifestations d'entraide susceptibles d'échapper à sa vigilance : des consignes très précises seront émises afin de "déceler la complicité de certains commerçants qui pourraient facturer des denrées de première nécessité, alors qu'ils auraient vendu en réalité des objets inutiles ou très coûteux". (1)

En un mot, le délégué à la tutelle a une mission extrêmement précise :

"Il aide les parents à être plus totalement ce qu'ils doivent être"

Délégué à la tutelle

Il ne faudrait pas croire pour autant que ces agents d'action sociale soient insensibles aux réactions des familles. Eux-mêmes s'en défendent; et s'ils déplorent parfois d'être des "mal aimés", ils font de nécessité vertu et revalorisent les résistances qu'ils rencontrent comme un effet positif de l'influence qu'ils exercent.

"Tant mieux qu'une famille puisse avoir le recours de la rancœur et y trouve une aide pour se défendre, sa marche en avant et son émancipation..."

Délégué à la tutelle

L'objectif du tuteur est d'aider la famille à :

"repartir dans la vie sur des bases solides et saines en leur évitant de tomber dans leurs errements passés..."

Délégué à la tutelle

(1) Guide des tutelles U.D.A.F.

Tous les mois un relevé de gestion sur lequel figurent toutes les entrées et sorties d'argent est remis à la famille. Ces relevés sont envoyés chaque trimestre au juge des tutelles et à la D.D.A.S.S., accompagnés de l'appréciation du délégué concernant l'évolution des familles. Mais c'est surtout dans les enquêtes qui précèdent la décision de tutelle qu'apparaissent le dénuement et la misère sociale de ceux qu'elles touchent.

2 - Dans le cas de la famille B. on note tout d'abord une résistance particulière à l'emprise du service social :

"Depuis fort longtemps, les conseils prodigués par l'assistante sociale ainsi que par la puéricultrice de secteur sont restés vains..."

Les parents ne sont pas très bien considérés dans le quartier. Monsieur B. utiliserait le peu d'argent qui entre au foyer pour ses besoins personnels et il enverrait le reste en Tunisie. Il y aurait même acheté des terres !

Les enfants vivraient dans des conditions d'hygiène et d'insalubrité déplorables; ils recevraient une nourriture insuffisante. L'ameublement est très insuffisant : "dans la salle à manger, nous apercevons une télévision, une vieille table recouverte d'une toile cirée maculée de graisse, trois chaises en mauvais état, ainsi qu'un grand lit dans lequel dort B. paraît-il (l'aîné)".

On note également la promiscuité : "Monsieur et madame B. dorment avec A. (la dernière née), les quatre filles aînées disposent d'un seul lit à deux places..."

Le portrait du père est particulièrement sombre : antipathique et égoïste, amorphe, paresseux de nature, il ne s'occuperait pas de ses enfants; peu courageux, il aime la vie facile, mais surtout, il entend vivre comme bon lui semble et mener la vie qui lui convient; pendant l'entretien, il restera froid, mais ironique. On note particulièrement mal son maniement du chantage, mais peut-être est-ce là l'objectif poursuivi : "il repartirait en Tunisie si l'état français se mêlait de ses affaires..."

La décision est en cours.

Ce qui nous frappe dans ce compte rendu d'enquête, c'est la fréquence des conditionnels, des propos rapportés, des informations de seconde main : le service social semble répugner à utiliser l'affirmation comme s'il se ménageait la possibilité d'être démenti sans risque : "au dire de certains",

"paraît-il", "il semblerait que", "nous a-t-on affirmé", "d'après les voisines", autant de formules qui seront utilisées comme des certitudes tout en suggérant l'éventualité d'une nuance qui ne sera jamais apportée.

Le cas de la famille A. est également exemplaire; contrairement au cas précédent, elle accepte la mesure de tutelle, mais dans des conditions de pression sociale qui semble-t-il, ne lui laissent guère de choix.

Initialement, le préfet est saisi d'une demande de concours de la force publique pour procéder à l'expulsion de la famille à la suite d'un jugement prononcé pour défaut de paiement. Il avise aussitôt la D.D.A.S.S. qui avise le juge des enfants. Une action sociale est alors entreprise.

L'enquête sociale soulignera plusieurs choses :

. L'habitat est décrit comme vétuste et délabré : "seul le séjour est habitable", "de grosses fissures parcourent les murs laissant pénétrer l'air dans la maison. Un mur ne rejoint pas tout à fait le sol dans l'une des pièces; madame A. dit que l'hiver, des rats se faufilent à l'intérieur. Les W.C. sont inutilisables, la douche ne fonctionne pas (...) Le logement est un véritable taudis".

. Un arriéré de paiement du loyer porte sur 17 mois et représente environ 7 000 F.

. Le propriétaire "accepte (!) de garder la famille si toutefois une mesure de tutelle pouvait être instaurée"; de son côté, la famille accepte la tutelle pour garder son logement.

Tous les éléments sont donc réunis, non pas pour disqualifier la gestion du propriétaire mais pour disqualifier l'usage qu'en fait la famille.

Le complément d'enquête viendra renforcer ce point de vue.

D'après l'entretien "le couple paraît très limité du point de vue intellectuel", les renseignements obtenus à l'égard du père "ne sont pas particulièrement bons", il a été condamné à un mois de prison pour "défaut d'assurance".

Analphabète et peu évolué, il n'entreprend aucune démarche administrative parce qu'il ne sait pas se débrouiller. Il se montrerait peu courageux au travail.

De la même manière, la mère "semble également primaire de nature". Physiquement handicapée, elle boîte. Elle aimerait beaucoup ses enfants, mais n'ayant aucune notion d'hygiène alimentaire, elle les nourrirait essentiellement

de viande !

De ce fait, le peu d'argent qui rentre est très vite dépensé dans une alimentation inadaptée.

Madame A. "arrive tout de même à nous expliquer qu'elle ne paie pas son loyer parce que son logement est insalubre et malsain pour ses enfants". Peu importe, une mesure de tutelle sera prise et la famille remboursera ses dettes sans que le propriétaire n'améliore l'état des lieux.

A l'inverse, la famille J. algérienne, 4 enfants ne donne aucun sujet de mécontentement. L'enquête sociale fera ressortir que "l'appartement est tenu de façon convenable", que monsieur J. "soigné de sa personne, paraît évolué, se montre calme, expose clairement ses difficultés, raisonne de manière sensée".

Son comportement est tout à fait normal, il ne s'est jamais fait remarquer de façon défavorable, il paraît conscient de ses responsabilités de chef de famille et partage son temps entre son travail et son foyer. Au travail, il quitte de lui-même sa place pour un emploi mieux rémunéré, ce qui est toujours particulièrement bien noté; il ne se fait jamais remarquer et donne satisfaction à son patron.

Madame J. s'occupe correctement de ses enfants et de son ménage. Elle se montre assez évoluée, les enfants sont beaux et bien portants; ils ne posent aucun problème particulier...

Malgré tout cela, Monsieur et Madame J. réclament d'eux-mêmes une mesure de tutelle.

L'assistante sociale qui rédige l'enquête observe que "comme tous les autres locataires des immeubles X., la famille J. a des dettes de loyer puisque pendant plusieurs mois, tous les occupants groupés en association ont refusé de payer leur loyer, espérant ainsi faire pression auprès du propriétaire afin, qu'ils améliorent les conditions de salubrité et d'habitabilité des immeubles, qui étaient devenus inacceptables (...) Voyant que cette solution ne faisait qu'aggraver ses difficultés financières, monsieur J. décida de régulariser son loyer. Il vient de donner une somme assez importante à son propriétaire et lui doit encore 11 mois".

Renseignements pris, la complémentarité des délégués à la tutelle et des autres travailleurs sociaux saute aux yeux : dans un premier temps, les assistantes sociales tentent de s'adresser directement aux pouvoirs publics pour exercer une pression sur le propriétaire des immeubles. Elles rédigent un rapport accablant sur l'état des lieux et soutiennent la grève des loyers. Devant l'insuccès de la démarche, certaines familles seront relogées et les

mesures de tutelle adoptées s'emploieront à résorber les impayés de la période de grève.

Pour la famille J. la mesure de tutelle va se prolonger pendant 5 ans, d'avril 72 à mars 77.

Les rapports semestriels des délégués à la tutelle consignant l'évolution financière et morale de la famille tranchent nettement avec les conclusions de l'enquête sociale : c'est de l'intérieur de la famille que doivent provenir les difficultés rencontrées sinon la mesure de tutelle n'a plus de sens. Ce sens on s'emploiera donc à le rétablir. D'un côté, on va donc souligner la difficulté à résorber une dette aussi lourde, de l'autre, à faire surgir des "difficultés relationnelles" entre époux.

- Rapport du 27.12.1972 :

"Monsieur J. ne travaille plus depuis trois mois, il ne perçoit aucune indemnité de chômage. Madame J. reste au foyer. Elle est partie en Algérie un mois avec les enfants. Il y a une grosse dette de loyer qu'il est difficile de résorber; actuellement, nous ne percevons pas d'allocations logement. Monsieur J. est un homme intelligent mais assez instable. Il y a en ce moment une mésentente conjugale : sa femme lors de son séjour en Algérie ne voulait plus retourner en France. Monsieur J. est, paraît-il, souvent ivre et battrait sa femme (...) il faudrait que monsieur J. se mette à travailler régulièrement".

- Rapport du 29.6.1973 :

"La situation évolue très lentement (...) de temps à autre, nous reversons de l'argent à la famille pour lui permettre d'habiller les enfants. Monsieur J. qui a pris la nationalité française, a déposé une demande d'H.L.M., nous avons appuyé sa candidature, mais l'A.S. de secteur n'a toujours pas fait l'enquête logement. Monsieur J. travaille irrégulièrement d'après sa femme. Il boirait et la battrait. Madame J. ne parle pas un mot de français mais son appartement est bien tenu. Nous lui rendons très peu visite du fait des difficultés de compréhension (...) la tutelle est surtout comptable (...) Nous n'arrivons pas à établir une liaison avec l'A.S. de secteur".

- Rapport du 28.12.1973 :

"Lente évolution (...) Monsieur J. est encore en maladie. La famille vient d'être relogée (...) nous leur avons acheté un poêle à mazout. Madame J. attend un autre enfant (...) Il nous est impossible de communiquer avec elle".

- Rapport du 28.6.1974 :

"(...) résultats assez satisfaisants dans l'ensemble, mais cette famille reste à suivre encore quelque temps (...)

- Rapport du 30.12.1974 :

"La situation est stable. Nous assurons les dépenses courantes et l'ancienne dette se résorbe (...) Monsieur J. travaille (...) Madame J. s'occupe toujours aussi bien de sa maison (...) les enfants sont beaux et bien portants.

Nous pensons tout de même que cette famille est encore à suivre car monsieur J. a quelquefois des idées d'achat qui dépassent ses moyens. Il est bon que nous soyons là pour le modérer.

En avril 1975, le délégué à la tutelle écrit une lettre au juge des enfants lui demandant de prolonger la mesure. Il y joint une lettre manuscrite de Monsieur J. formulant le même souhait :

22.4.1975

"Madame le Juge,

Selon le désir exprimé par la famille, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prolonger cette tutelle en raison du fait notamment (...) qu'il reste encore un effort à fournir pour [la] renflouer entièrement.

Nous pensons que si les prestations familiales devaient être remises entièrement entre leurs mains, l'utilisation risquerait de se faire au détriment des enfants (...) la notion de gestion n'est pas encore comprise par les conjoints.

Madame J. souhaite le maintien de cette tutelle, intention qu'elle manifeste dans la lettre ci-jointe car elle s'est rendu compte que depuis notre intervention, sa vie était plus facile."

La mesure est donc renouvelée jusqu'en mars 77, période à laquelle le juge des enfants prendra une mesure de main levée, motivée par le dernier rapport semestriel.

- Rapport du 15.3.1977 :

" (...) Monsieur et Madame J. sont actuellement aptes à assumer totalement leur responsabilité, c'est pourquoi il est souhaitable de leur remettre la gestion totale de leurs prestations en ne renouvelant pas la mesure à leur rencontre (sic)."

Durant toute cette période, trois délégués différents se seront succédés dans la famille.

3 - Jusqu'à maintenant, les rapports propriétaires / locataires étaient régis par le droit de manière expéditive. Si un propriétaire avait à se plaindre d'un locataire, il saisissait le tribunal qui ordonnait une expulsion. L'émergence de l'important secteur du "logement social", malgré tout régi par des normes de rentabilité comparables à celles du secteur privé, exigeait un assouplissement des modes de gestion.

Il s'agissait simultanément de faire accéder certaines familles à un type de logement que leurs ressources leur interdisaient, sans compromettre pour autant l'équilibre financier des organismes gestionnaires.

Le travail social sous mandat du juge des enfants ouvrait la porte à l'aménagement de cette contradiction.

N'était-il pas de l'intérêt des enfants que leurs parents leur garantissent en permanence le gîte et le couvert ?

Si donc les familles ne paient plus leur loyer, ce n'est pas que leurs ressources soient insuffisantes, c'est que leur budget est mal géré ! De mauvais payeur, le locataire devient un cas social. Or une part importante, quelquefois prépondérante dans le cas des familles étrangères, de ce budget est constituée par les prestations sociales.

Progressivement, on observe un glissement d'objectifs. La tutelle est apparue aux yeux des organismes gestionnaires et des propriétaires comme une garantie de paiement des loyers, au point qu'aujourd'hui, ces organismes subordonnent l'accès au logement à une mesure de tutelle.

Pour les familles ayant déjà accédé au logement, la tutelle apparaît alors comme une garantie contre l'expulsion et pour celles qui n'y ont pas encore accédé, comme une garantie d'accession.

Aujourd'hui, ce sont les conjoints qui ensemble, viennent demander au juge une mesure de tutelle qu'ils assimilent au droit au logement. Le loyer apparaît moins comme un "échange" entre propriétaire et locataires que comme un échange entre organismes gestionnaires et services sociaux.

Gérées en majeure partie par la très conservatrice Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.) les mesures de tutelles augmentent avec la progression du logement social :

1952	1 000
1962	10 128
1969	15 021
1976	35 000

Les comptes du budget prévisionnel de l'U.D.A.F. des Alpes-maritimes pour 1975 prévoient un total général des dépenses de 333 527,25 F pour la prise en charge de 160 familles, qui fait un coût moyen rectifié par famille de :

174 F pour les tutelles enfants

87 F pour les tutelles adultes

Il serait inexact de dire que la tutelle accomplit par la contrainte ce que la persuasion a échoué à obtenir car nous avons vu que les ressorts de son efficacité sont beaucoup plus complexes et reposent en grande partie sur l'intériorisation par les familles, de mécanismes de domination plus globaux. Il n'empêche que le dispositif au sein duquel s'inscrit la tutelle, opère véritablement comme une entreprise "d'assujettissement" et de "pliage", resserant toujours davantage la marge d'initiative des familles de manière à les conduire progressivement à souhaiter l'inévitable. En ce sens, l'alibi éducatif de la tutelle demeure dans tous les cas une fiction. Comment expliquer autrement que dans certains cas, des mesures de tutelle puissent être reconduites pendant toute la durée des prestations sociales ?

De plus en plus discréditée aux yeux mêmes des travailleurs sociaux dans la mesure où elle jette rétrospectivement un éclairage curieux et "limité" sur la signification d'ensemble de leurs pratiques, la tutelle se heurte aujourd'hui à une contradiction :

1) d'une part, l'accentuation de la crise économique interdisait un recours massif aux procédures d'expulsion en renforçant le recours aux procédures de tutelle.

2) d'autre part, un certain nombre de juges conscients du rôle qu'ils étaient conduits à jouer, ont de plus en plus refusé de prendre des mesures à l'encontre de familles à qui on ne pouvait reprocher qu'une chose : ne pas être parvenues à gérer l'ingérable.

Cette contradiction est actuellement en voie d'aménagement : en convertissant le système d'aide à la pierre (construction) en un système d'aide à la personne et en créant au niveau départemental des commissions de précontentieux (réunissant H.L.M., D.D.A.S.S., et C.A.F.) il s'agit de régler les problèmes, grâce à un système de subventions sociales, avant même qu'ils ne s'expriment sur un plan judiciaire.

7. Le secteur éducatif

L'infini foisonnement institutionnel et professionnel du secteur éducatif, l'extrême diversité des filières de formation correspondantes et des diplômes requis, enfin les disparités qui existent sur le plan des conceptions du travail, rendent difficile la tâche de fixer les contours du secteur éducatif.

Jeannine Verdès-Leroux pour sa part estime "que ce n'est pas forcer ou caricaturer la conception des éducateurs de prévention que de dire qu'ils définissent comme éducatif tout ce qu'ils sont amenés à accomplir dès lors qu'ils sont en situation de travail" (1).

Entre le personnel de l'éducation surveillée, l'action éducative en milieu ouvert (AEMO), la prévention, les éducateurs techniques spécialisés et les moniteurs-éducateurs, tout un système de gradations et de nuances successives se met en place qui infléchissent les conceptions de la tâche en fonction des catégories d'âge auxquelles on s'adresse, des modes d'intervention que l'on privilégie (individuel ou collectif), de la nature des mandats dont on dispose, de l'organisation interne des tâches et des objectifs poursuivis.

Deux types d'intervention se dégagent malgré tout de cette diversité : l'action éducative en milieu ouvert et la prévention spécialisée. L'une et l'autre opèrent sur des registres opposés et complémentaires :

AEMO	Prévention
. action individuelle	. action collective
. sur mandat judiciaire nominal	. sur mandat institutionnel préfectoral
. action discontinue	. action permanente
. s'appuie sur les parents	. s'appuie sur la collectivité

Parce qu'aux limites de la relation d'aide, il convient de substituer des mesures beaucoup plus radicales dans leur application et systématiques dans leur agencement, le signalement [de la famille] au juge des enfants et l'ordre d'enquête vont redistribuer entièrement le rapport de la famille au service social (cf § 8, stratégie de signalement...)

Ayant reçu mandat de poursuivre des objectifs identiques mais avec une visée tactique différente, l'éducation en milieu ouvert va d'abord s'employer à "faire oublier" l'origine de sa présence.

(1) Jeannine Verdès-Leroux, le Travail social, op. cit. p; 163

"On nous perçoit un peu comme des gendarmes venant rétablir l'ordre... Il nous appartient de faire oublier ce mandat pour que l'aide soit acceptée et valable..."

Educateur M.O.

Cette possibilité n'est rendue possible qu'au prix d'un assouplissement de la procédure judiciaire courante : l'ordonnance du 2 février 1945 sur la protection de l'enfance délinquante, introduit une modification majeure dans le dispositif judiciaire en réinterprétant entièrement l'autorité de la chose jugée.

"Les juridictions pour enfants deviennent de véritables juridictions spécialisées avec une procédure propre qui permet au juge de revenir autant de fois qu'il l'estime nécessaire sur la décision qu'il a prise, pour l'alléger ou l'aggraver, sans qu'il y ait d'éléments délictueux nouveaux" (2)

La notion de délit passe donc progressivement au second plan par rapport à la personnalité du délinquant et aux caractéristiques de son milieu. Cette tendance jouera un rôle prépondérant dans le cas des familles étrangères.

A partir du moment où le juge est saisi d'une affaire, il dispose d'un éventail de mesures possibles qui, depuis la simple mesure d'AEMO, jusqu'à la décision de placement, décrivent une trajectoire imperceptible, allant de la clémence à la sanction autoritaire.

Dans l'intervalle, un aiguillage vers les circuits de pure pénalité n'est pas à exclure; dans le cas des adolescents immigrés, cette probabilité s'accroît, toutes choses égales d'ailleurs.

A l'inverse et parce que les phénomènes de délinquance sont d'abord un effet de milieu, la prévention spécialisée se déploie sur une aire géographique précise, ayant fait l'objet d'un agrément préfectoral après enquête, mais sans mandat nominal précis. Dans cette situation, l'imprécision des tâches atteint son maximum et se trouve revendiquée comme une des conditions majeures des résultats poursuivis : la réinsertion et l'adaptation sociale des jeunes.

(2) Philippe Meyer, l'Enfant et la raison d'état, Paris Seuil 1978, p. 74

. L'action éducative en milieu ouvert (AEMO)

L'ordonnance de 1945 posait le primat du caractère éducatif de la protection judiciaire de l'enfance, qui depuis, n'a cessé d'être réaffirmé.

Elle partait de la présomption d'irresponsabilité pénale du mineur et reposait sur la continuité de l'intervention du juge en vue d'une "réinsertion sociale".

S'il est exact, ainsi que le souligne le rapport Costa (3) qu'un déséquilibre s'est progressivement instauré du fait d'un développement inégal du curatif pénal au détriment du préventif civil, les réformes préconisées en confirmant l'esprit de l'ordonnance de 45, reviennent à renforcer le rôle du juge des enfants qui serait désormais seul responsable de "l'aiguillage" des affaires.

On observe en effet une augmentation importante des informations par le juge d'instruction, des recours à la détention provisoire, des mandats de dépôt et des peines d'emprisonnement que l'on attribue à un mauvais aiguillage des affaires, instruites par le substitut aux mineurs.

Mais ces "erreurs d'aiguillage" ne sont peut-être pas seules en cause. Simultanément, la multiplication des filtrages tendant à réduire le nombre des affaires (classement par la police ou par le Parquet) se traduit par une augmentation des affaires "graves" et des mineurs réputés "difficiles", parmi lesquels une proportion croissante de jeunes adolescents immigrés (4).

D'où une tendance qui ne cesse de se développer depuis quelques années : les équipements de l'éducation surveillée (internats du type Mouans-Sartoux ou Brignoles pour le Sud-Est) avouent s'être "spécialisés" au fil des années dans le recrutement d'adolescents immigrés :

"Sans les jeunes Arabes, il y aurait longtemps que ces boutiques auraient fermé leur porte : c'est simple, ils ne tournent plus qu'avec eux..."

Psychologue C.O.E.

(3) Jean-Louis Costa, Rapport fait à monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice sur l'adaptation des textes des méthodes et des structures aux conditions actuelles de prise en charge des mineurs relevant de la protection judiciaire de la jeunesse délinquante et en danger. Paris - mars 1976.

(4) Les classements par le parquet peuvent atteindre dans certains grands tribunaux jusqu'à 35 % des affaires instruites.

Ceci appelle deux remarques :

- Progressivement, les adolescents immigrés de la seconde génération se sont substitués dans les réseaux réputés "durs" et "sévères" de l'éducation surveillée aux cas autrefois jugés "difficiles", dont ils ont repris l'étiquette.

- Le déséquilibre signalé par le rapport Costa beaucoup plus qu'une "erreur d'aiguillage", ne sanctionnerait-il pas un échec massif de la mission éducative de l'ordonnance de 1945 ?

En effet, cette réputation d'être "des cas difficiles" qui entoure les adolescents immigrés ne semble pas porter sur la gravité des délits (fugues, filouterie de taxi, vol de mobylette, port d'armes de la 6ème catégorie, vagabondage, trouble du comportement, défaut de paiement, vol de numéraires, etc...) mais sur le caractère apparemment irréversible du cycle familial et social à l'intérieur duquel les délits s'inscrivent.

Il est, semble-t-il, extrêmement fréquent que la "trajectoire" d'un jeune immigré délinquant passe par tous les stades des mesures de dissuasion dont disposent le juge des enfants, l'éducateur et les parents réunis, pour le conduire en fin de parcours à une mesure d'emprisonnement.

On observe à partir de là, des conduites souvent désespérées de la part des parents : le rapatriement au pays sous escorte familiale, appelé par les familles elles-mêmes, "recyclage" !

L'éducation en milieu ouvert qui consistait avec l'appui de l'éducateur à réhabiliter le rôle éducatif de la famille avant d'adopter des mesures d'internement (maison de redressement ou maison de correction), se heurte en ce qui concerne les familles immigrées au double paradoxe qui consiste :

- de la part des familles à revendiquer un surcroît d'autorité comme unique issue d'une situation qui leur échappe,

- de la part de l'éducateur à plaider "une souplesse" qui n'est souvent que la face visible de l'embarras que provoque pour eux la situation des familles.

En désaccord l'un et l'autre sur les moyens et les méthodes à adopter, ils sont au moins d'accord pour reconnaître que dans chaque cas, c'est d'un problème de pouvoir qu'il s'agit. Or, rien n'est moins sûr, du moins si l'on accepte d'aller au-delà des apparences.

La structure triangulaire "éducateurs / parents / adolescents" va bien souvent amplifier les malentendus affectifs ou familiaux en ouvrant le registre de leur expression et démultiplier les impasses culturelles ou sociales en exacerbant leurs contradictions, sans pour autant donner de solution durable aux problèmes rencontrés.

Parce que l'éducateur sera tenté de jouer sur l'incertitude que sa présence introduit dans la définition des rôles, faute de pouvoir élargir le champ des possibles sociaux de l'adolescent, la relation éducative tournera rapidement "à vide" (5).

Du coup, il est inexact de dire comme le fait Jeannine Verdès-Leroux, "que le jeune délinquant potentiel ne reconnaît pas pour ce qu'il est, l'éducateur de prévention dont il est incapable d'apprécier la fonction". En effet, le rôle de l'éducateur va être de déjouer en permanence une caractérisation possible de son rôle (apparaître alternativement comme un substitut des parents, un frère aîné, un ami, une relation etc...) au moment même où le jeune délinquant va tenter d'obtenir de lui tout ce que ses rôles successifs lui permettent d'en attendre et éventuellement, mettre chacun de ses rôles en contradiction.

Ainsi se resserre progressivement la marge d'initiative de l'éducateur :

"Le schéma de dépendance vis-à-vis des gars, c'est le danger numéro un, c'est ce qui me gêne le plus : tu vas démerder un mec devant le juge, par exemple, tu lui racontes un tas de salades, pas forcément vraies devant le gars, moi le sachant et lui sachant que je savais, cela crée une complicité difficile de s'en sortir. Après cela, il voulait m'offrir une boîte de cigares... J'ai refusé, tu penses bien..."

Educateur AEMO

Ainsi s'organise une relation radicalement pervertie, qui très souvent fait de la surenchère sur les causes qui l'ont provoquée et où, toute la ruse de la raison éducative va consister à feindre d'être ce que l'on n'est pas et réciproquement, de manière à obtenir sans le demander autre chose que ce que l'on feint de rechercher, en sachant qu'on ne l'obtiendra pas.

Ce malentendu dont on espère tirer parti, oppose aussi bien les parents à l'éducateur, que celui-ci aux adolescents :

(5) "Élargir le champ des possibles sociaux" de l'adolescent (lui trouver du travail par exemple) sera donc la hantise de l'éducateur, mais il n'y parviendra qu'au prix d'y retrouver les mêmes impasses (l'adolescent quittera son travail au bout d'une semaine).

"Tu ne peux jamais demander quelque chose d'emblée comme ça... sinon tu es sûr de ton coup, ils te piégeront, par contre, si tu ruses, si tu fais en sorte qu'ils découvrent par eux-mêmes exactement ce que toi, tu recherches, alors là, tu as une chance ... dans le cas contraire, tu n'as plus qu'à aller te rhabiller..!"

Educateur AEMO

Tout porte donc sur la "demande" des adolescents et sa difficulté à l'identifier, compte tenu du fait que sa dissimulation fait partie intégrante de son expression.

On comprend donc que "l'interprétation de la demande" et la posture qu'elle inspire "l'écoute", soient au premier rang des préoccupations des éducateurs.

Mais simultanément, c'est dans les arcanes d'une relation toujours singulière que se reforment les possibilités de l'intervention éducative.

D'où le cercle vicieux caractéristique dont la logique consiste à s'élargir progressivement jusqu'à saturer les possibilités mêmes de l'intervention éducative, avec pour tout espoir, une rupture intermédiaire de ce qu'il faut bien appeler une "escalade".

La trajectoire de Samir, à cet égard, est exemplaire :

Monsieur D., 43 ans, Tunisien, arrive en France en 1961. Lorsqu'il fait venir sa femme cinq ans plus tard, il a déjà deux enfants, Noura, 5 ans et Samir 3 ans et demi.

La famille vit quelque temps dans un village rural puis s'installe dans un hangar loué par le patron de Monsieur D., également de nationalité tunisienne.

A la naissance de leur troisième enfant, Hatem (1965), madame D. contacte une assistante sociale qui leur trouve un logement plus satisfaisant, mais humide et insalubre. Le père, boiseur, tombe fréquemment malade; la famille change à nouveau de logement et s'installe au quartier des T. où vit déjà une importante communauté immigrée.

Une enquête du service social datée de 1976, décrit ce quartier comme particulièrement insalubre : les constructions "inachevées et médiocres se sont détériorées dès le départ", les locations ont été faites "sans certificat de conformité, lequel 10 ans plus tard, n'est toujours pas délivré".

Les D. resteront cinq ans dans ce quartier et auront quatre enfants : Samia (12 ans), Dalila (8 ans), Saber (6 ans) et Zina (4 ans) recueillie temporaire dans les services d'aide sociale à l'enfance depuis sa naissance.

Depuis deux ans, la famille habite une H.L.M. dans un quartier périphérique. Samir suit une scolarité caractéristique des fils d'enfants migrants (6). Sa trajectoire de socialisation est également caractéristique.

Dès l'âge de 9 ans, un procès verbal de gendarmerie le concernant, signale un vol de 2 950 centimes dans une épicerie du village. Son père demande le placement et l'obtient; il restera un an et demi dans une maison de rééducation d'enfants :

"Ce gamin a un caractère impossible et quoique je le corrige sévèrement, il n'arrête pas de faire des bêtises de la sorte. Je suis consentant, si ce gamin pouvait être placé dans un centre de rééducation, ce qui serait à mon avis le plus grand bien pour lui et pour moi qui suis son père; je n'ai rien d'autre à ajouter".

Extrait du procès verbal de gendarmerie
en date du 5.5.1969

Que les services de police accentuent les déclarations de Samir (trois mois plus tôt, il faisait déjà l'objet d'un procès verbal pour "vol d'une mobylette et d'une montre") ou que lui-même fasse de la surenchère sur son comportement, toujours est-il que sa déclaration apparaît comme délibérément provocante. Elle souligne la préméditation : "J'ai décidé de me rendre à l'épicerie F. pour tenter d'y dérober de l'argent" (...) "Je savais que l'épicerie se trouvait souvent dans la cuisine lorsqu'on pénétrait dans le magasin" etc...

Par une profusion de détails et de précisions dont seules les enquêtes de gendarmerie ont le secret, Samir apparaît déjà comme un dangereux récidiviste : il a 9 ans !

Il fera donc un séjour d'un an et demi dans une maison d'enfants. Les appréciations de sortie notent qu'il "donne satisfaction", qu'il est intelligent, qu'il "paraît s'être calmé".

Entre 12 et 15 ans, le service social perd sa trace, mais continue à suivre la famille.

Dès l'âge de 15 ans, il comparait à plusieurs reprises devant la juridiction des mineurs et fait l'objet d'une mesure de liberté surveillée de trois ans pour "vol et port d'arme de la 6ème catégorie" (15.3.74)

Cette mesure ne paraît guère le dissuader.

En juin 1975, le juge des enfants prescrit une enquête sociale pour "troubles du comportement". Avant même que les résultats de l'enquête soient

(6) Jean Pierre Zirotti, Scolarisation des enfants des travailleurs immigrés I.D.E.R.I.C. 1978. Rapport de recherche pour le Ministère de l'Education, tome 1 250 pages.

disponibles, il prescrit un placement dans un foyer d'action éducative à la suite d'une récidive. Samir y restera un mois et sera renvoyé.

"Le garçon a toujours eu une attitude de provocation basée sur le rapport physique (...) Il ne supporte pas la moindre contrainte allant dans un sens éducatif (...) Son séjour au foyer a été émaillé de très nombreux incidents et son comportement a nécessité une vigilance de tous les instants de la part des éducateurs en place / suit le récit de bagarres, de vol, de chantage au suicide, de fugues etc.../. Face à un garçon instable, violent, immature, non coopérant et peu apte à évoluer dans une structure peu adaptée à ses besoins, l'équipe éducative (...) demande à être déchargée du mineur et suggère un placement plus vigoureux : il serait préférable qu'il soit placé dans un établissement du style B. ou M.S. éventuellement".

Lettre du directeur au juge des enfants
25.9.1975

Samir est finalement inscrit dans un stage de préformation professionnelle de quatre mois (octobre 1975 - janvier 1976), période durant laquelle le juge reçoit les résultats de l'enquête prescrite.

"Samir n'apparaît qu'à l'heure des repas (...) Il fréquente de jeunes Nord-Africains (...) et sortent le soir jusqu'à des heures avancées de la nuit. D'après son père, "Samir n'obéit pas, n'écoute pas ses conseils (...), n'accepte pas de se discipliner (...) s'oppose à lui par son mutisme (...), fait ce qui lui plaît suivant son instinct".

Sa mère, "n'a aucune autorité sur lui", sa soeur Noura, "trouve regrettable qu'il ne réalise pas l'importance de ses actes", pour elle, il est "inconscient"; "elle semble très ennuyée d'avoir un tel frère".

On mesure toute l'ironie de ce témoignage lorsqu'on apprend que la même jeune fille qui apprécie son frère cadet dans ces termes, n'hésite pas trois mois plus tôt à déclarer dans un procès verbal d'audition :

"J'ai demandé à l'assistante sociale de me placer au foyer, car la vie dans la famille devient insupportable pour moi (...), mes parents m'empêchent de sortir, m'injurient constamment, me traitent de tous les noms (...) Il leur arrive assez souvent de me battre (...) Je ne désire pas que mes parents soient mis au courant de ma démarche, car pour moi, la vie serait infernale (...)"

Concernant Samir, le directeur du foyer d'action éducative note "un niveau d'intelligence très bas, un niveau scolaire médiocre" : "il obéissait à ses instincts".

Le délégué à la liberté surveillée signale le "caractère douteux" de ses fréquentations : il serait le chef de bande".

Un de ses employeurs consulté, se fait le porte parole d'une rumeur : "on dit de lui que c'est un adolescent rustre, mal élevé, désobéissant, indiscipliné..."

Toutes ces notations suggèrent une stratégie de redressement et concourent à justifier "la manière dure".

L'examen psychologique et psychiatrique vont nuancer les contours du diagnostic, sans toutefois modifier réellement la compréhension du cas. Le premier examen reprend grosso-modo les catégories déjà utilisées par les témoins et l'enquêteur en les généralisant.

On relève "la sincérité de son expression", "ses capacités de jugement et d'analyse", qu'on oppose à "la faiblesse du niveau scolaire" et à "l'incertitude de ses motivations professionnelles".

Le caractère "douteux" de ses fréquentations se transforme en "peu orthodoxe" mais pour la première fois, l'écho de la parole de Samir nous parvient :

- sentiment de persécution "tout le monde veut se débarrasser de lui, surtout son père..."
- ambivalence : "il a le sentiment de commettre des bêtises tout en reconnaissant qu'il ne peut pas s'en empêcher".

"J'aime prendre des risques... J'ai besoin de sentir des dangers... d'ailleurs un jour ou l'autre, il faudra que ça craque..."

On apprend que Samir a tenté de se suicider en se jetant sous une voiture, suite à une dispute qu'il avait eu avec son père. Il a le sentiment "d'avoir tout essayé"; lorsqu'une aide lui sera proposée, il répondra "qu'il n'y croit plus".

L'examen psychiatrique reprend ce que l'examen psychologique évoquait déjà. Il souligne l'antagonisme à l'égard du père, le caractère effacé de la personnalité de la mère.

"En conclusion, nous pouvons classer Samir dans ce qu'il est convenu d'appeler les personnalités psychotiques avec ce que cela implique d'instabilité et de perturbation du sens social".

L'examen confirme les examens qui l'ont précédé et suggère un placement car "il est difficile de revenir en arrière sur un plan familial" (sic)

C'est exactement la conclusion à laquelle parvient de son côté, le chef du service de l'éducation surveillée. Dans une lettre de décembre 75, celui-ci attire l'attention du juge des enfants sur la situation de Samir.

"Il a donné de multiples difficultés (...) ne suivant guère les directives et conseils du délégué, non plus d'ailleurs que les ordres de son père (...)"

Le chef de service souligne les récidives, se fonde sur les recommandations du psychologue et préconise un placement dur. Il note toutefois l'opposition de Samir :

"Dans ces conditions, il ne resterait plus qu'un placement d'office, sous la menace d'une sanction pénale pour l'y contraindre (...) mais alors il s'avère bien peu certain que le centre de M.S. accepte sa candidature dans ces conditions..."

Le délégué évoque encore la possibilité que représente pour Samir le stage de préformation qu'il est en train de suivre, mais sans grande conviction :

"Samir a été averti [] que cette solution [] constituait sa dernière chance de réadaptation sociale. Peut-être saura-t-il la saisir ?"

On voit mal ce qui aurait pu faire que Samir "saisisse cette chance (!)" Toutes les conditions étaient réunies par contre, pour faire basculer son cas dans les circuits de la répression pénale. Depuis deux ans, "l'escalade" s'y poursuit : Samir a déjà fait de nombreux séjours en prison et y retourne fréquemment.

Une des conclusions du rapport Costa, précisait pourtant "que l'emprisonnement d'un jeune est le plus souvent facteur de récidive" (7).

De l'audience au placement :

Tous les mercredis matin, le tribunal pour enfants de D. se réunit. Les affaires sont instruites rapidement, les parents accompagnent les enfants. Nous assistons à l'audience.

Les parents de R. accompagnent leur fils; motif de la convocation : coups et blessures volontaires. Il y a également un adolescent tunisien, convoqué pour le même motif. Les deux adolescents échangent un sourire et semblent se connaître. Redouane doit témoigner, sa mère qui n'était pas au courant de cet aspect, l'interpelle :

- "Mais tu vas m'achever, toi ! Tu ne m'avais pas parlé de ce truc..."

Le père du Tunisien est également très tendu :

- "Je vais devenir fou avec ces enfants. Je n'en dors plus la nuit. Je me sens devenir fou..."

(7) Rapport Costa, op. cit. p. 18

- Madame L. : "on en est tous là, autour de moi, je n'entends plus parler que de ça. Ils sont tous pareils."

De temps à autre, le garde ("c'est notre garde" me confie madame L.) vient la voir et lui dit :

- "Tous les soirs, une bonne raclée et il va se corriger"

Puis se tournant vers moi :

- "Ce sont de braves gens vous savez. Intervenez en leur faveur"

Convoqué dans le bureau du chef de service de l'éducation surveillée, Redouane, indifférent, écoute.

L'entretien se poursuit ultérieurement entre le chef de service de l'éducation surveillée et nous :

Lui : Je vois que vous connaissez bien la famille, je suis content de collaborer avec vous (...) Vous savez, ce n'est pas un cas très grave; si les parents envisagent de le mettre en apprentissage, le patron ne saura rien de son passé, nous ne lui fournissons pas de casier judiciaire. Il faudra obtenir une dérogation de l'école, ça c'est plus difficile (...) Maintenant, si les parents veulent le sortir de D., on peut envisager un placement.

Il y a N. C'est un centre privé, mais hélas, je dis bien hélas, il y a une trop grande proportion d'Algériens, ce qui nuit aux autres. Ils forment des clans, il y a des oppositions qui se créent. Le directeur est saturé. Vous savez, il se forme des groupes de mentalité différente et ça crée des conflits.

Il y a aussi M. Là le placement se fait de façon différente. Quand on demande un placement, il faut constituer tout un dossier, une commission se réunit et il faut l'adhésion; c'est tout un processus qui me dépasse. Moi je pense que dès qu'on trouve qu'un garçon doit être dans un centre, dès que le magistrat confirme, il doit l'être... Maintenant c'est la révolution. Résultat : tous les garçons refusent d'être placés et ça les conduit à la maison d'arrêt. Là, c'est fini... c'est la chute !

Nous : Et le foyer de P. ?

Lui : Nous avons déjà placé des garçons au foyer de P. mais comme c'est en ville, les copains ont vite fait de les retrouver... Ils vont les

chercher et font des coups ensemble, ça nous est déjà arrivé.

Que voulez-vous ? On met ensemble tous les gars qui ont les mêmes problèmes. Ils sont tous tordus... Vous comprenez, un tordu avec un autre tordu, ce que ça donne...

Un centre, c'est encore mieux, parce qu'il y a une prise en charge permanente; les gars pensent moins à commettre des délits, alors que dans un foyer, l'éducateur y est sans y être (...) Les garçons s'ennuient. La nuit, ils ont des fantômes, ils imaginent des coups.

Nous : Qu'envisagez-vous de faire ?

Lui : Il est en liberté surveillée préjudicielle pendant 3 mois... Pendant cette période, je dois observer son comportement et trouver une solution. Etant donné qu'il est passé devant le magistrat, il lui faut une action éducative particulière.

Nous : Quelle différence avec les éducateurs d'AEMO ?

Lui : J'ai la possibilité de demander des sanctions... L'AEMO est plus élastique, moi je suis plus impératif; comme je fais une mise à l'épreuve, je suis plus sévère... Je peux avoir des exigences qu'eux n'ont pas (...) Là ce n'est pas très grave, je vais essayer de trouver une solution avec les travailleurs sociaux.

Nous : Comment procédez-vous ?

Lui : Je me mets en contact avec la famille... Mais je n'aime pas beaucoup y mettre les pieds. Vous comprenez, il faut respecter leur vie de famille. Il y a des gens qui croient avoir le droit de pénétrer à n'importe quel moment dans la famille, les familles n'aiment pas ça... Moi je leur dis : "ne me confondez pas avec la police..."
Pour nous, les confidences sont confidentielles. Notre rôle n'est pas de dévoiler leur secret... C'est aux policiers de le faire... Avant qu'ils ne soient pris dans le système judiciaire, nous faisons en sorte qu'ils laissent tomber... on les incite à travailler. S'il y a des familles qui nous confondent avec la police, par contre, il y a des parents - surtout les mères divorcées - qui demandent à l'éducateur de faire ce qu'elles-mêmes devraient faire (...)
Elles pensent que l'éducateur doit remplacer le père. Il y a des femmes qui sont exigeantes; elles disent : "vous ne venez pas assez". Moi, je leur dis que je ne peux pas vivre avec elles... encore un peu, elles

voudraient qu'on couche avec... c'est arrivé qu'on me le demande, vous savez !

Trois mois plus tard, Redouane passera en audience devant le juge des enfants, en compagnie de ses parents. La décision retenue par le juge et souhaitée par les parents, sera la mesure de placement.

Le juge : Jeune homme, moi, j'en ai marre de vous (...) et ça commence à s'aggraver ! Vous commencez à tourner mal, vous avez fugué, vous fréquentez des voyous, vous savez comment tout cela va finir ? Ça va finir chez le juge d'instruction en bas ! et le juge d'instruction, c'est pas comme ici. En bas, c'est tout de suite la maison d'arrêt, vous avez quinze ans et vous commencez à être en âge de passer devant le juge d'instruction...

(Redouane est debout, tête baissée. Sa mère pleure, le père est très mal à l'aise)

Le juge (au père) : "Vous n'arrivez pas à le corriger un peu ?"

Le père : Si, je le frappe, mais ça ne sert à rien. Il va finir comme les autres garçons. Ce sont les autres garçons qui l'entraînent. Moi, je veux le sortir de là...

Le juge : Il sort le soir ?

Le père : Oui; il rentre de l'école, puis il s'en va jusqu'à neuf heures du soir...

Le juge : Neuf heures ! en effet... Et sa mère ne le surveille pas ?

Le père : Elle n'y arrive pas !

Le juge : Dans ce cas-là, on va le placer si vous êtes d'accord !

Le père : Oui, je suis d'accord

Le juge : Bon, signez

(Le père signe et fait également signer sa femme. Le juge téléphone à un éducateur pour entreprendre les démarches de placement)

Le juge : Bon, vous allez être convoqué pour un examen psychologique, il faut y aller jeune homme, sinon je vous y conduirais par la force, entre deux gendarmes. Et quand je promets quelque chose, je le tiens (...)
Si vous continuez à faire des bêtises, ça finira mal. Vous avez intérêt à vous tenir tranquille.

• La prévention

Parce que les groupes de jeunes constituent en quelque sorte la toile de fond sur laquelle se règlent les problèmes des adultes et que s'agissant des adolescents de la seconde génération d'immigrés, ils éprouvent beaucoup plus que leurs parents cette difficulté à rendre conciliables des exigences culturelles, sociales et affectives contradictoires, les groupes de jeunes vont être simultanément "l'analyseur" des tensions qui opposent chaque communauté (8) et ceux par qui les conflits éclateront.

Analysant les conditions générales de fonctionnement de l'action sociale de quartier en direction des familles immigrées, nous avons beaucoup insisté, dans la deuxième partie de ce travail, sur le rôle qu'y jouaient les groupes de jeunes.

Dans certaines circonstances, le problème est à peine effleuré et semble rapidement disparaître (St Gabriel); toute la gamme des modes d'intervention sociale peut alors se déployer dans des conditions de fonctionnement à peu près "normales". Dans d'autres, abordé en tant que tel, il bouleverse longuement le fonctionnement des équipements, mais se trouve en fin de compte beaucoup plus déplacé que réellement affronté. (la Sauvagère). Il s'agit dans ce cas de préserver le fonctionnement des équipements.

A l'autre extrémité, le groupe des jeunes compromet le fonctionnement des équipements jusqu'à aboutir à leur fermeture, sans pour autant rencontrer une solution (Le Rouret); dans ce cas, toutes les autres activités passent rapidement au second plan, lorsqu'elles ne sont pas purement et simplement rendues impossibles.

Dans l'intervalle, deux types de stratégies rencontrent chacune, quelque efficacité, selon le point de vue que l'on adopte :

(8) Georges Lapassade et René Lourau définissent la fonction "d'analyseur" de la façon suivante : "Par analyseur, on entend les éléments qui par les contradictions de type divers qu'ils introduisent dans l'organisation, énoncent les déterminations de la situation. Par exemple, un sous-groupe déviant, par sa présence, son discours ou son action provoque d'autres membres ou sous-groupes du collectif à s'exprimer, à exercer des pressions, voire une répression révélatrices des rapports de pouvoir réels. Ce sont des analyseurs naturels". in Clefs pour la sociologie, Paris Seghers 1976, p. 200-201.

. Dans le cas de Mistral et du point de vue des jeunes, l'équipe de prévention favorisera une redistribution des pouvoirs entre classes d'âge et développera toute une gamme d'initiatives parallèles extrêmement souples et diversifiées, visant à acquérir une maîtrise même partielle des conditions de vie et de travail.

. Dans le cas de l'Abbaye-Châtelet et du point de vue des institutions, on essaiera de multiplier les différenciations et les coupures, de manière à cantonner les groupes sur un terrain contrôlé, quitte à les réintroduire ultérieurement dans un fonctionnement "normalisé" des équipements.

Dans un cas, on essaiera de modifier le fonctionnement des institutions pour que les groupes de jeunes y trouvent une place, dans l'autre, on essaiera de modifier le groupe pour garantir le fonctionnement des équipements. Mais dans chaque circonstance, le scénario de la démarche est identique :

Parvenues à un certain seuil de dysfonctionnement occasionné par la présence des adolescents, les équipes de travailleurs sociaux font appel à des services extérieurs spécialisés (équipes de prévention) ou à la police.

Très communément d'ailleurs, on fait alternativement appel à l'une et à l'autre, afin de "régulariser" la situation :

- soit par un "travail éducatif en profondeur" : il s'agira alors de "raisonner" les membres du groupe, de leur faire comprendre ce que les autres attendent d'eux et d'obtenir par la manière douce, ce que l'on hésite à obtenir par la force.

- soit par la contrainte : "le seul langage qu'ils connaissent vraiment".

Le choix de l'une ou de l'autre stratégie sera fonction de la nature des conflits soulevés, des rapports sociaux en présence, de la capacité de l'une ou l'autre fraction sociale concernée à imposer son point de vue et à le faire prévaloir.

D'où la hantise que les éducateurs de prévention professent à l'égard des dispositifs de pouvoir :

"On se méfie de la politique... enfin de la politique politicienne" et leur tendance à réinterpréter tous les problèmes qu'ils rencontrent en terme

de pouvoir au moment même où ils reconnaissent qu'une nouvelle répartition de ces pouvoirs intervient :

Il y a un déplacement des pouvoirs... Les travailleurs sociaux acquièrent un pouvoir qui n'existait pas il y a quelques années... tout le monde s'y intéresse.

Dans chaque cas, la demande est dépourvue d'ambiguïté : il s'agit de garantir l'ordre :

"Débarrassez-nous de ce fléau" constitue le leitmotiv de la demande que les équipements de quartier formulent en direction des institutions de prévention. Elle fait toujours suite à un aveu d'incompétence et se manifeste comme le retour en force d'un refoulé incontrôlable, sinon imprévisible :

"Pour ces jeunes, il fallait de la rééducation, nous n'étions pas équipés pour ça..."

Dans l'un et l'autre cas, ces attentes sont toujours déçues : la police relâche les adolescents après les avoir appréhendés alors qu'on attendait des sanctions plus sévères.

Les éducateurs de rue tentent de favoriser leur réinsertion dans les équipements alors qu'on attendait d'eux qu'ils leur en interdisent l'accès :

"Nous sommes condamnés à être des emmerdeurs. On ne peut pas faire ce qu'on fait et ne pas l'être".

Educateur de prévention

Dès lors, la confusion devient règle générale. Plus personne ne sait plus "par quel bout" saisir les problèmes : on fait aussi bien appel au rôle éducatif de la police qu'au rôle répressif des éducateurs.

Paradoxalement, c'est au moment où les contradictions liées au phénomène de double appartenance se font le plus nettement sentir, que les effets de la différence culturelle sont le plus farouchement niés. Il suffit pour s'en convaincre d'observer la régularité avec laquelle les éducateurs nient toutes différences entre les adolescents dont ils s'occupent.

Les raisons invoquées sont généralement d'ordre tactique; ça renforcerait les effets de ségrégation :

"Pour moi, il n'y a pas de différence. Si on distingue, on va sectoriser encore davantage les jeunes... alors qu'ils sont généralement assez intégrés entre eux..."

Dans une certaine mesure en effet, la cohésion interne des bandes d'adolescents est assez forte et les oppositions qui s'y manifestent, n'empruntent pas ou que très rarement la voie des différenciations ethniques. Tout se passe donc comme si l'antagonisme adolescents / adultes, rendait entièrement compte du phénomène.

Le parti pris d'indifférenciation est donc un parti pris technique qui s'inscrit dans le droit fil de la politique sociale en faveur des immigrés.

"L'expérience prouve que les problèmes d'adaptation exigent le plus souvent une action spécialisée indispensable pendant la période qui suit immédiatement l'arrivée, mais aussi jusqu'à ce que les intéressés aient atteint un certain niveau d'insertion dans leur nouveau milieu. On doit veiller dans l'aménagement de cette action spécialisée à ce qu'elle n'apparaisse pas aux yeux des intéressés comme un traitement préférentiel" (9).

Tout le problème repose en l'occurrence sur le fait que les "intéressés" ne sont pas des primo-arrivants et que dans 80 % des cas, ils sont mêmes nés en France.

Cette caractéristique va donc permettre de faire passer en second plan la gestion familiale des antagonismes culturels en réduisant considérablement la portée des phénomènes en jeu.

Les adolescents immigrés de la seconde génération déroutent doublement les services de prévention : comme délinquants d'abord, comme étrangers ensuite.

1. Comme étrangers, on les assimile aux antagonismes plus immédiats qui opposent les couches les plus défavorisées de la population à l'ordre social dominant, en soulignant la communauté d'exclusion sociale et économique qui les rassemble.

2. Comme délinquants, on les assimile à la révolte plus globale qui oppose les adolescents à tout ce qui est manifestation de la loi (10)

(9) M. Trillat, les services de protection sociale, revue informations sociales, n° 5.6. 1969, p. 127

(10) "Les caractéristiques des jeunes exclus :

... il est possible de les ramener à deux traits fondamentaux :
- ils rejettent les institutions car ayant souffert de frustrations affectives massives répétées et précoces, ils n'ont pas été en mesure d'admettre "la Loi" (...) de ce fait, ils se trouvent radicalement incapables d'accepter les lois, c'est-à-dire, les traductions institutionnelles et sociales de la Loi...
- les institutions les rejettent car dans le monde moderne, elles sont de plus en plus lointaines, abstraites et impersonnelles (...)
Hubert Flavigny "la prévention spécialisée, une réponse non institutionnelle"
revue de neuropsychiatrie infantile n° 10.11, 1976, pp 611 à 652.

La théorie de la déviance qui constitue le bagage idéologique le plus communément partagé par les éducateurs de prévention, permet d'opérer et de justifier cette double réduction tout en suggérant des modes appropriés d'intervention.

Le fait que la théorie de la déviance se limite à enregistrer des écarts à une norme, sous-tendus par un modèle implicite de décision (11), va de pair avec les pratiques éducatives de prévention qui consistent pour l'essentiel à jouer sur les mécanismes d'influence, de suggestion et d'identification.

Ce sont ces pratiques que les éducateurs résument sous le vocable de "manipulation" et qu'ils vont tour à tour s'employer à justifier ou à dévier.

"Nous sommes des manipulateurs qu'on le veuille ou non; la seule issue, c'est d'être des manipulateurs honnêtes. Je dis toujours mon opinion, mais j'essaie de ne pas l'imposer".

Educateur de prévention

Le seul objectif que les éducateurs vont poursuivre à partir de là, celui auquel ils évalueront le succès ou l'échec de leur démarche, consistera à éviter l'hypothèse de l'enfermement :

"Je suis là, pour éviter la prison..."

Educateur de prévention

Cet évitement, à quel prix sera-t-il possible ? Le prix qu'il faudra payer pour accéder à la "demande" des adolescents qu'ils interprètent à juste titre comme une demande de "reconnaissance".

Toute la ruse de la raison éducative va alors consister à épuiser cette "demande" dans la singularité d'une relation duelle, supposée absorber totalement le rapport des adolescents à la société globale.

D'où la mise en oeuvre de ce que nous appellerons une stratégie d'approche distancée, qui, par rapport aux adolescents, va s'employer à épuiser tous les registres de la proximité, de la connivence et de la complicité.

"Il nous faut être très près d'eux... et attendre qu'il vienne quelque chose... c'est très difficile..."

Educateur de prévention

(11) Cf la critique fournie par Chamboredon (J.C.) La délinquance juvénile essai de construction d'objet, revue française de sociologie 1971 XII 3
pp 335 - 337

La garantie immédiate de proximité donnée aux adolescents sera de manifester toute la distance qui les sépare des institutions et parce qu'il s'agit d'une condition de la relation qu'ils tentent de créer, on comprend qu'elle soit au premier rang des revendications de la profession :

"On ne tient pas à s'installer dans les structures existantes sinon ils ne viendront pas avec nous (...), ils refuseront. Il faut se démarquer de tout ça, être en dehors des structures..."

L'extériorité institutionnelle, pour être nécessaire, ne saurait suffire; encore conviendra-t-il de gérer au plus près les marques de proximité et de distance.

. Trop près des adolescents, l'éducateur prendra le risque de se retrouver avec eux en prison. La logique de la proximité poussée jusqu'à son terme, conduit l'éducateur à faire des "casses" avec les adolescents dont il a charge.

. Trop loin, l'éducateur perdra la confiance que la bande lui accorde, verra son capital de confiance décroître et apparaîtra comme un "vendu".

Toute la relation éducateur / délinquants, est prise dans une dynamique perverse, extrêmement sévère, qui se mesure aux taux d'abandons professionnels.

Position insoutenable, constamment à la limite de l'effraction et du possible, elle paraît s'épuiser dans les impasses de la séduction narcissique.

Concernant les exigences de "désinstitutionnalisation" de leur pratique (12), les éducateurs ne peuvent vis-à-vis des institutions que réclamer "la confiance" qu'eux-mêmes cherchent à obtenir des adolescents, confiance qui, pour les mêmes raisons qui font qu'eux-mêmes ne peuvent pas l'accorder entièrement, leur sera partiellement refusée. D'où cette impression extrêmement générale, que le mode de fonctionnement normal des services de prévention est un fonctionnement conflictuel (13) avec cette précision supplémentaire que les

(12) Cette exigence de "désinstitutionnalisation" de la pratique n'est pas sans avoir d'influence sur le statut de l'éducateur. C'est d'ailleurs par ce biais que la profession tente d'opérer une revalorisation sociale. Il suffit par exemple, de voir les conclusions auxquelles aboutit H. Flavigny : "des formules originales lancées par des volontaires sont libres d'innover et de risquer, sans engager un statut professionnel. Le salarié qui dépend d'un pouvoir organisateur et contrôleur, a rarement les mêmes possibilités (...). Chacun oublie que c'est en innovant avec hardiesse que l'on gagne."

(13) cf P. Lascoumes. Prévention et contrôle social. Les contradictions du travail social. Collection Déviance et société. Denève, Masson, 1977.

conflits qui opposent les éducateurs aux institutions sociales, s'ils présentent un caractère structurant de premier plan, ne reproduisent que faiblement les conflits qui opposent les adolescents à la société globale.

Cet espace relationnel imaginaire (institutions - éducateurs - adolescents) où chacun tente de paraître aux yeux de l'autre pour autre chose que ce qu'il est, tout en essayant d'obtenir autre chose que ce qu'il revendique, définit le caractère foncièrement pervers de la relation éducative.

Dans cette logique, le jeu des adolescents est extrêmement clair : ils demanderont l'impossible, sachant que cela leur sera refusé.

C'est le contour des "possibles" qu'offre la relation éducative qui va donc en constituer l'enjeu. L'élargissant ou le réduisant au gré des circonstances, le groupe délinquant va opérer un chantage quasi permanent sur l'éducateur qui n'aura plus dès lors que deux solutions : celle "d'avouer ses limites" ou celle de changer de quartier.

Dans un cas, les motivations des adolescents seront extrêmement difficiles à maintenir, dans l'autre, le scénario éducatif renouvelé sur ses bases, pourra à nouveau se reproduire selon des phases comparables.

La force des adolescents, comme le dit un éducateur, "c'est d'être entier" et au moins sur ce plan d'ignorer la contradiction : "pour eux, tout est permis". L'enfermement fera donc partie des éventualités de leur jeu (14).

Inversement, la faiblesse des éducateurs consiste à être contradictoire, fluctuante dans leurs appréciations, hésitante dans leur démarche; c'est "d'avoir le cul entre deux chaises".

Ni jamais totalement d'un côté, ni jamais totalement de l'autre, ni délinquants, ni travailleurs sociaux, délinquants parmi les travailleurs sociaux et travailleurs sociaux parmi les délinquants, la position qu'ils occupent dans la division technique du travail social, les condamne à tenter d'être les traducteurs du malentendu qui oppose les uns aux autres.

(14) Nous avons été frappés par la justesse avec laquelle les adolescents intériorisaient l'éventail des sanctions et des peines, associé à chaque catégorie de délit (trois mois avec sursis pour un vol de voiture, 6 mois fermes pour attaque à main armée, etc.), ainsi que la plus ou moins grande rigueur du dispositif judiciaire d'une région à l'autre. Cela donnait lieu alors à de véritables stratégies de délit, telles, qu'il valait mieux commettre tel délit dans telle circonstance plutôt qu'un autre, ailleurs, compte tenu des risques qu'ils acceptaient de prendre ou non.

8. Stratégie de signalement et modèle d'interprétation : l'enquête sociale

Nous avons vu que l'éventail décrit par la division technique du travail social reproduisait les deux pôles d'une alternative stratégique allant de la persuasion à la contrainte.

Persuader les familles de la nécessité de la contrainte ou les contraindre à l'arbitraire de la persuasion, leur faire admettre que les solutions adoptées sont les meilleures ou les seules envisageables, les placer en situation où elles-mêmes réclameront soutien et conseils, autant de démarches familières aux travailleurs sociaux et que chacun accomplira dans les limites et la marge d'initiative que lui assure la division technique du travail.

Par une gradation insensible allant de la simple relation d'aide jusqu'aux mesures de placement ou de tutelle sous mandat judiciaire, on observe le déploiement progressif d'un dispositif de domination et de contrôle dont l'enjeu en ce qui concerne les familles étrangères, consiste bien à favoriser leur intégration sociale en faisant disparaître toute trace d'une différence signalant leur appartenance à un univers culturel autre que l'univers occidental.

Parce qu'elle se situe à la charnière du "judiciaire" et du "social" et qu'elle fournit la matière première sur laquelle vont s'élaborer dans chaque cas, les réponses les mieux appropriées, l'enquête sociale apparaît comme un document de tout premier plan pour aborder les représentations que le service social se fait de la famille immigrée.

Document administratif destiné à assurer une collaboration étroite entre services différents, exigeant à la fois minutie et précision, on peut difficilement le soupçonner d'une quelconque complaisance, ce qui est fréquemment le cas en situation d'entretien.

Effectuée selon une démarche extrêmement codifiée, standardisée et immuable par des agents spécialisés de l'action sociale, l'enquête systématise le prélèvement d'informations sur la famille, sur le mineur, sur son environnement et suggère une interprétation des difficultés qu'elle rencontre.

Jacques Donzelot a mis en évidence les règles qui gouvernent le déroulement de l'enquête : approche circulaire de la famille, interrogatoire séparé et contradictoire de ses membres, vérification pratique du mode de vie familial (1).

(1) Jacques Donzelot, la Police des familles op. cit. p. 114

Dans le cas des familles étrangères, ces règles fonctionnent avec un rendement accru du fait des difficultés de communication entre la famille et l'enquêteur, des contradictions qui traversent l'espace familial, de la suspicion dans laquelle les enquêteurs tiennent généralement le témoignage de ses membres :

"Vous savez, ils vous racontent un peu n'importe quoi et s'ils ont décidé que tout se réglerait entre eux vous aurez beau leur poser des questions, il n'y aura rien à faire... Remarquez, s'ils voient qu'ils arriveront à vous soutirer quelque chose, alors là ils seront bavards; ils n'hésiteront pas à se contredire... ils sont filoux vous savez..."

Assistante sociale chargée des enquêtes

L'approche commence avec les services sociaux de secteur, pour savoir si la famille est "connue" ou non. Si elle est "connue", tout un corpus de données informelles pourra être recueilli, consigné, retranscrit. Il permettra de fixer les grandes lignes de l'enquête en cheminant sur des sentiers déjà battus donc avec toutes les garanties que procure sinon l'objectivité, du moins le consensus qui spontanément s'établit entre services concourant à une tâche commune.

Si la famille n'est pas "connue", on pourra utilement recourir au témoignage du maître d'école, observateur impartial et attentif des progressions de l'enfant, des difficultés qu'il rencontre dans son entourage familial, conseiller à la fois écouté et consulté par les parents.

Dans un ordre d'idée différent, la gendarmerie, les agents municipaux et d'une manière générale, toute personne que leur fonction place en situation de détenir et d'émettre un "avis autoritaire" seront également consultés : employeur, propriétaires, commerçants, etc...

Certaines d'entre elles serviront éventuellement d'intermédiaires entre l'enquêteur et la famille : responsable d'immeuble parlant la langue etc... On n'hésitera pas à faire état de "sources confidentielles" pour préciser tel ou tel aspect d'une personnalité, nuancer ou affiner les contours d'une situation.

Le voisinage immédiat sera également sollicité avec toutes les réserves d'usage qui entourent le recueil et l'interprétation des rumeurs, des impressions, des opinions ou des "bruits" qu'il colporte. Ces témoignages n'en contribueront pas moins pour autant à circonvenir progressivement la famille, à ébaucher ses contours, à accentuer ses reliefs, quitte ensuite à "faire la part des choses".

C'est donc tout un réseau de regards et de témoignages croisés, que l'on sollicite et que l'on compare, de propos que l'on recueille et interprète, de choses vues ou entendues que l'on consigne.

Prélevées sur le mode d'une bienveillance routinière et avec toutes les garanties de discrétion que procure le secret professionnel, ces observations systématisent la perception commune des sens, parce qu'en dernier ressort c'est le sens commun qu'il convient de faire triompher.

. L'abord même de la famille s'opèrera avec discernement et tact. On convoquera à cet effet tout un arsenal d'attitudes séductrices où les gratifications que procure le discours, éventuellement associées à la promesse d'une aide, pourront utilement surseoir aux résistances que suscite la démarche.

Il s'agit de se faire accepter pour ensuite différencier les angles d'approche, et recouper les points de vue en les confrontant. On prendra donc soin de multiplier les contacts "en tête à tête" qui provoquent la confiance en favorisant l'aveu.

"Devant sa mère, Aïcha observe un silence obstiné; par contre, seule, elle parle plus volontiers bien que très réservée et peu confiante..."

Extrait d'enquête

L'heure des visites ne sera pas laissée au hasard. En milieu de matinée, on rencontrera la mère de famille seule et occupée à ses tâches ménagères. L'heure des repas sera propice à une rencontre en présence du père.

On ne répugnera pas alors à "prêcher le faux pour savoir le vrai", à demander à l'un ce qu'il pense de ce qu'a dit l'autre et réciproquement. Il s'agit ainsi de cerner une situation en discernant ses lignes de fractionnement ou de recomposition, de jouer sur l'effet de surprise, en utilisant la manière dont la famille réagit à la situation d'enquête comme indice des contradictions qui la travaillent.

Cette phase met en évidence les aléas et les rebondissements de l'attitude des familles au fur et à mesure qu'elles se composent une attitude face à la demande supposée ou réelle de l'enquêteur (euse). Elle est très fréquemment interprétée alors comme un signe d'incohérence alors qu'il s'agit en fait pour la famille d'élaborer la réponse la plus appropriée à ce qu'elle suppose être la demande dont elle est l'objet.

Cela peut aller du rejet pur et simple de la procédure d'enquête par la famille à une tentative d'utilisation, à son profit, des contradictions qu'elle présente.

Lorsque la demande n'est pas le fait de la famille, c'est tout d'abord à un travail d'interprétation que donne lieu la procédure d'enquête. Ce travail ne garantit jamais ni la continuité de vue, ni l'homogénéité des membres de la famille et contribue donc à exacerber ses disparités internes.

Entre les pôles extrêmes de l'acceptation inconditionnelle et du refus catégorique, surgit donc tout un registre d'attitudes intermédiaires possibles, extrêmement ambivalentes, mais dont l'appréciation par l'enquêteur (euse) sera décisive dans les conclusions de l'enquête.

Le rôle de l'enquête consiste en effet à suggérer une décision d'intervention, c'est-à-dire en définitive à influencer un aiguillage institutionnel lorsqu'elle constitue une démarche préalable (ordonnance de 1958 sur l'autorité parentale), à le confirmer ou à le rectifier lorsqu'un aiguillage a déjà été effectué (ordonnance de 1945).

Pour cela, il s'agira de mettre en évidence le caractère décisoire d'une observation en suggérant que toutes les autres concourent à lui donner l'importance qui lui est accordée, tout en testant les capacités d'influence du service social.

Ce qui nous frappe en effet, dans toutes les pièces qui composent un dossier et qui sont autant de pièces à emporter la conviction du juge sur l'opportunité d'une mesure - outre le "ronronnement" qui les caractérise toutes (2) - c'est la manière dont est reprise, amplifiée et développée dans toutes ses dimensions et conséquences, une observation qui semble résumer toutes les autres.

Les règles de la raison diplomatique qui déterminent la qualité de la relation enquêteur / enquête, renvoient aux règles de la raison discursive organisées pour emporter la conviction du juge et "faire la décision"; elles reposent entièrement sur la procédure d'enquête.

Cela est si vrai, que lorsque l'enquête ne conclut pas, renvoyant par exemple à une consultation d'orientation éducative "afin d'examiner la situation en profondeur, avant de prendre une décision", dans la majeure partie des cas aucune décision n'est prise.

(2) Ce "ronronnement" est facilement explicable par un effet bureaucratique. En effet, chaque pièce d'un dossier (enquête sociale, consultation d'orientation éducative, expertise psychiatrique, arrêtés du juge, documents de suivi, etc...) reprend en les transposant insensiblement, les conclusions - sinon le mot à mot - de la pièce précédente.

L'orientation éducative interprétant alors l'incertitude des conclusions de l'enquête comme la manifestation d'un obstacle trop vivement ressenti (opposition du père par exemple) s'aligne alors sur des préoccupations d'opportunité institutionnelle, sous couvert de "mauvaise volonté", de "situation pas mûre", etc...

"Une mesure éducative serait souhaitable, mais elle ne paraît pas possible pour l'instant puisque non demandée par les parents..."

L'objectif est donc de susciter la demande. L'adhésion des parents ou des intéressés constitue en effet la pierre angulaire d'une intervention "en profondeur". Comme le fait remarquer J. Donzelot : "Par l'enquête sociale l'assistante teste la réceptivité des familles à une intervention douce; si tout se passe bien, si la famille en veut et en redemande, elle est adressée (...) à l'aide sociale à l'enfance (...) sinon on l'expédie dans la sphère judiciaire. Les familles pauvres ne s'y trompent pas qui font tactiquement bonne mise aux services dispensant le plus de subsides et mettent en place le moins de coercition (...) D'où le gonflement énorme des services de l'aide sociale à l'enfance nettement disproportionné par rapport à la justice pour enfants" (3).

Parallèlement, l'enquête va être l'occasion d'un jugement porté sur les modes de vie et les comportements.

• Un mode de vie disqualifié

En règle générale, les spécificités culturelles ne sont pas abordées comme éléments explicatifs d'une situation d'ensemble. Certains éléments sont soulignés au titre de l'exhaustivité de l'enquête mais, décontextualisés, vidés de leur contenu ou simplement allusifs, ils renvoient tous à des situations incompréhensibles dans leur agencement et répréhensibles dans leurs conséquences.

Par contraste, ces notations opèrent un partage du convenable et de l'inconvenant, de l'absurde et du significatif, tracent les limites du tolérable et de l'intolérable, s'opposent comme traits négatifs aux positivités que le service social tente de promouvoir.

Ainsi, "la mentalité spécifique aux Nord-Africains", "les coutumes héritées du pays", "le manque d'intégration", le fait de ne pas parler la langue ou celui "de vivre selon la mode arabe" s'opposent-ils, point par point au

(3) J. Donzelot, *ibid.* p. 117

caractère "favorable des renseignements recueillis", au fait de "s'occuper très bien des enfants", de "se montrer évolué", "sensé", etc...

- "les renseignements recueillis sur la famille D. sont favorables, ils mettent cependant en relief la mentalité spécifique des Nord-Africains..."
- "Madame S. malgré les coutumes qu'elle avait héritées de son pays, s'occupait très bien des enfants..."
- "Madame L. est assez mal intégrée aux habitants de T. puisqu'elle ne parle qu'arabe, mais elle se montre toutefois assez évoluée..."
- "Vivant tous deux selon la coutume algérienne, mais paraissant évolués et sensés..."
- "Madame B. ne parle pas un mot de français, mais son appartement est bien tenu..."
- etc...

On pourrait multiplier les exemples, mais ils suggèrent bien tous que "la mentalité particulière des Nord-Africains" (sur laquelle on ne se prononce d'ailleurs pas davantage) vient atténuer le caractère favorable des renseignements recueillis, que les coutumes héritées du pays ne garantissent qu'imparfaitement l'éducation des enfants, que le fait de vivre selon des moeurs étrangères freine l'acquisition d'un raisonnement logique et sensé ou fait obstacle à la tenue du foyer.

En un mot, que tous les signes de la différence culturelle bloquent un processus d'évolution et de modernisation.

Seuls sont notés comme se rapportant à un mode de vie spécifique, certains éléments stéréotypés qui, dans l'entendement des enquêteurs (euses) marquent la différence tout en soulignant son caractère intempestif. Encore s'agit-il le plus souvent d'éléments introduits par les conditions particulières de l'immigration :

"Vivre et dormir dans la salle à manger selon la mode arabe", nous est présenté comme caractéristique d'un mode de vie particulier après que l'on ait noté l'exiguïté et l'insalubrité des lieux. Mais ce qui est le plus remarquable dans les notations se rapportant à la différence culturelle, c'est l'ambivalence de leur usage :

"être bien vêtu", "se montrer fier de sa personne", "entendre vivre

comme bon leur semble" et "avoir la fierté des gens de sa race", autant de traits notés positivement lorsqu'ils dénotent l'emprise du père sur la famille et que celle-ci est jugée opportune, seront disqualifiés lorsqu'ils apparaîtront comme le support d'une résistance au service social. Un tel qui "s'exprime correctement dans un français impeccable" lorsqu'on juge son rapport aux administrations, devient "un beau parleur, imbu de sa personne, assez comédien" lorsque les conseils prodigués par l'assistante sociale sont restés lettre morte.

Les réactions propres à une culture, puisées aux sources des évidences qui structurent chaque domaine de la pratique (religieuse, sanitaire, etc...) seront jugées irrationnelles et susciteront davantage la pitié et la compassion que le désir de les comprendre réellement :

"Il disait avoir été ensorcelé par son amie, il est pitoyable".

"Sous prétexte qu'en France, on couche avec tout le monde, elle est retournée en Algérie avec sa fille pour la soumettre à des scènes de magie noire (...) "comme ça, lorsqu'elle se mariera, elle sera vierge" prétendait-elle (...) Mme J. semble avoir perdu toute notion commune".

Insensiblement et par amalgame, on brosse à grandes lignes un tableau où "la fidélité aux moeurs et aux coutumes de son pays" complète et accuse l'image déjà flétrie d'un père de famille indigne, antipathique, égoïste, buveur et violent.

"Monsieur B. est un homme antipathique, égoïste qui ne se préoccupe absolument pas de ses enfants; amorphe et paresseux de nature, il règne comme un tyran sur sa petite famille. Il serait resté fidèle aux moeurs et aux coutumes de son pays..."

Au même titre que la boisson ou l'irascibilité, tout ce qui tient "aux origines " contribue au discrédit de la famille. Si on souligne "les particularités" ou "le caractère surprenant" d'un mode vie, c'est pour en mieux condamner les effets.

"Fidèle aux moeurs tunisiennes, son échelle de valeur est très particulière..."

"L'attitude aussi passionnée de H. est surprenante : il réagit selon les coutumes de son pays".

Tout au long de ces observations, ce sont non seulement les moeurs, les caractères et les personnalités que l'on décompose et analyse mais également les réflexions, les gestes, les mimiques que l'on répertorie, que l'on classe et que l'on juge. Le moindre détail aura son importance et viendra compléter utilement le tableau : tenue vestimentaire, réveil arrêté, etc...

Il s'agit bien dans un premier temps de différencier ce qui relève de la tradition et des coutumes, c'est-à-dire de l'obscur, de l'irrationnel et de l'incompréhensible de ce qui atteste une adaptation à la vie française et à la modernité.

La tradition, les coutumes et les moeurs du pays prennent ainsi valeur de "restes" ou de "résidus" opposés aux acquisitions logiques et aux progrès que réclament à la fois la vie moderne et les assistantes sociales.

Dans un second temps, on essaiera de proposer une solution - toujours partielle - qui ne fera qu'accentuer les déséquilibres observés.

Il n'est pas d'enquêteur (euse) qui arrivé à l'improviste à l'heure des repas, ne transcrive minutieusement la composition du menu, et ne nuance ses observations par une appréciation sur la tenue générale du budget.

"La famille B. consacre trop peu d'argent pour la nourriture et les besoins de tous les membres de la famille (...) néanmoins, le père achèterait des terres en Tunisie..."

Les difficultés dont le couple est l'objet, sont fréquemment interprétées dans les termes d'une caractérologie élémentaire, où les sentiments primaires de jalousie ou de haine, de soumission ou de faiblesse s'organiseront pour décrire une situation de répartition inégale, ou défailante du pouvoir. On évoquera alors une "mésentente" dans le couple, un père "trop autoritaire" ou pas assez, une mère "hypermaternante" ou "inexistante".

Particulièrement mal notés lorsqu'il s'agit "d'un enfant qui n'en fait qu'à sa tête", d'une "forte tête", voire d'une "tête brûlée", les traits de l'autonomie et de l'indépendance, lorsqu'ils se manifestent chez un père de famille, seront irrémédiablement condamnés, précisément parce qu'ils condamnent toute possibilité d'emprise.

On parlera alors de personnalité "butée", "indécrottable" et "irréparable" et l'intervention ne dépassera pas le stade de l'enquête.

Les formes d'autonomie et d'indépendance sont évaluées au critère des objectifs que le service social se fixe dans les familles, c'est-à-dire à la manière dont elle contribue à ce qu'ils soient ou non atteints :

autonome la famille qui prend en charge des initiatives qui, dans le cas contraire, incomberont à l'assistante sociale, dépendante celle qui, faisant "preuve de mauvaise volonté" ou se montrant "peu coopérante", "fermée", ou "hostile", lui laissera entièrement le soin d'y pourvoir.

Chapitre V

L'utilisation de l'action sociale par les familles étrangères

0. Présentation

La communauté maghrébine : une stratégie de négociation

1. La question du logement
2. Une aide négociée
3. Une stratégie d'assisté
4. La pénétration des familles
5. L'usage des équipements

La communauté portugaise : une stratégie d'évitement

La nature de l'homme est de se perdre, s'il ne trouve le moyen de se lier à ce qui le précède et à ce qui le suit (...) toute consistance alors lui échappe.

Tchaadaev

O. Présentation

1 - Toutes les démarches qui précèdent n'auraient guère de sens et risqueraient d'accréditer la thèse d'une totale extériorité du service social vis-à-vis des familles, si nous n'avions eu le souci d'en interroger la logique du point de vue de ses usagers et d'analyser la manière dont toutes les initiatives dont il dispose sont suscitées, évitées, détournées ou réinterprétées par ceux à qui elles s'adressent.

L'influence profonde que l'action sociale exerce sur les familles, serait radicalement incompréhensible si elle n'opérait pas sur la base d'une série de compromis dont c'est précisément l'objet de ce chapitre que d'inventorier les formes.

S'il est important de saisir comment l'action sociale procède au repérage et à la délimitation d'une situation, car dans cette démarche sont déjà inscrites les réponses qui lui seront données, inversement il est essentiel d'analyser la manière dont les familles interprètent l'action sociale, la provoquent ou s'en détournent, utilisent certains de ses aspects et en évitent d'autres, tentent d'exacerber son fonctionnement ou au contraire acceptent de s'y soumettre.

Parce que le service social ne peut être ni totalement un dispositif de coercition, ni totalement laissé au seul contrôle de ses usagers et qu'en revanche la meilleure garantie dont il dispose pour exercer un pouvoir consiste à le redistribuer à ceux-là mêmes sur qui il doit s'exercer, l'analyse de l'usage qu'en font les familles étrangères acquiert dans cette perspective un statut fondamental : celui de mettre en évidence l'ensemble des présupposés qui rendent l'action sociale possible y compris pour les familles françaises.

Pour bien saisir cette logique, plusieurs remarques s'imposent :

. D'une part, l'action sociale ne constitue qu'un segment des différents réseaux de socialisation dont les familles étrangères doivent intérioriser la logique; l'école, les réseaux hospitaliers et administratifs, le travail, les groupes primaires constituent autant de réseaux distincts et autonomes de socialisation partielle (1)

(1) J. Katuszewski, A. OGIEN, Réseau total et fragments de réseaux, C.E.R.E.S.M. Université de Provence 1978

Toutefois, la spécificité du service social repose sur une volonté de totalisation et va donc consister à introduire une cohésion d'ensemble entre ces différents champs de la pratique sociale.

A l'inverse, les rapports qu'ils entretiennent, seront réinterprétés par les familles en fonction d'expériences et d'apprentissages antérieurs à la situation migratoire et les possibilités que fournira l'action sociale entreront comme éléments visant à rééquilibrer toute une série de pratiques dont la situation migratoire avait compromis la logique et la cohérence interne.

Il sera toujours extrêmement rare que la logique institutionnelle de l'action sociale et les stratégies familiales convergent, mais leurs points de divergence font surgir la démarche à suivre : c'est à partir des transformations ou des déséquilibres que les situations migratoires introduisent entre les divers champs de la pratique sociale qu'il nous faut analyser l'usage que les familles font du service social.

. D'autre part, alors que l'approche du point de vue des institutions de l'action sociale mettrait en évidence le primat des objectifs sociaux globaux, l'approche du point de vue des familles met en évidence le primat des objectifs pratiques particuliers et des aptitudes que requiert leur accomplissement. Ces aptitudes ne sont pas celles qu'énonce le service social parce que les objectifs poursuivis dans chaque cas ne sont pas superposables. Cette remarque nous permet de préciser un ordre d'exposition de notre travail : il nous faut parcourir du point de vue de leur utilité les divers champs de la pratique auxquels touche le service social au fur et à mesure que se diversifient les stratégies d'usage qu'en font les familles.

Parce que la diversification de ces stratégies produit des "symptômes d'inadaptation" dans la mesure où elles tentent de concilier et de rendre compatibles des significations et des comportements issus de logiques sociales et culturelles contradictoires, là où le service social tente d'imposer les cohérences déjà toutes données qu'offrent les modèles dominants de socialisation, elles vont désigner les familles étrangères comme cible privilégiée de l'action sociale.

2 - De prime abord, l'action sociale se présente comme l'exercice d'un droit dans la redistribution de ressources matérielles : rétablir des inégalités, subvenir à des situations catastrophiques "avant qu'il ne soit trop tard", compenser par un système d'aide et de prise en charge les effets cumulatifs d'une organisation sociale qui, incitant les plus riches à s'enrichir, voue

parallèlement les plus pauvres à s'appauvrir, tel est le fondement de sa légitimité.

C'est au pied de la lettre que les familles étrangères interpellent généralement le service social. Si l'on excepte la logique du signalement, les familles étrangères contactent l'assistante pour lui demander assistance et rien de plus.

Mais nous avons vu que le service social ne peut s'en tenir là; il ne peut se cantonner à l'exercice d'un droit qui par définition est sans contrepartie et repose uniquement sur la connaissance que l'on en a : ce qui est tout, mais ce qui n'est déjà pas rien (2).

L'éventail des registres dont dispose l'action sociale permet progressivement de substituer à la simple revendication d'un droit (les allocations familiales) la revendication d'une faveur (un secours) à laquelle correspondent des conditions d'obtention allant de la moins contraignante (constituer un dossier) à la plus contraignante (prendre conscience d'un devoir à remplir). C'est ce qui à la fois, constitue le fondement de l'influence qu'exerce l'action sociale et l'ambiguïté sur laquelle repose cette influence. Dès lors, l'apprentissage de l'ambiguïté, l'intériorisation des règles de son usage, la manière de la maintenir et de la renforcer sous couvert de la dissiper, autant de démarches avec lesquelles les familles vont progressivement se familiariser.

3 - On mesure mieux du coup toute la difficulté que présente notre travail : si véritablement le rapport des familles étrangères au service social est dominé par la mise en oeuvre d'une stratégie de l'ambiguïté, il sera extrêmement délicat d'en décomposer la logique et de dissocier ce qui relève d'une incompréhension réelle des règles implicites de l'action sociale de ce qui renvoie à une incompréhension simulée de ces règles explicites.

Nous avons été frappés en début d'enquête par la fréquence des propositions soulignant l'incertitude, de la part de familles qu'un usage assidu du service social aurait déjà du tirer d'embarras :

"Mon fils, je ne sais pas ce que pense l'assistante... je ne sais pas ce qui se passe chez elle... je ne peux pas te répondre"

Nous essaierons de montrer dans la suite de ce travail que la simulation d'une incompréhension constitue souvent l'indice d'une compréhension plus

(2) Francine Soubiran, une illustration du degré d'information des immigrants sur la règle de droit... I.D.E.R.I.C. NICE, octobre 1977.

sûre et que cette attitude est largement induite par le service social lui-même : à ne pas vouloir souscrire aux exigences de la relation d'assistance, tout en ayant compris qu'elle appelait une contrepartie, la meilleure façon de se tirer d'affaire sans se priver de ce qu'elle vous apporte, consiste alors à simuler l'incompréhension. C'est d'ailleurs ce qui fera dire aux travailleurs sociaux que "s'ils ne comprennent pas, c'est parce qu'ils ne veulent pas comprendre".

Cette posture exige beaucoup plus et autre chose qu'une simple continuité dans les idées : elles exigent un effort de mémorisation et d'adaptation permanent à la variabilité des situations, une capacité à évaluer au fur et à mesure leurs enjeux et la manière la plus appropriée d'y faire face, une aptitude à dissocier ce qu'habituellement on associe et réciproquement.

C'est ce que les travailleurs sociaux désignent par "mentalité particulière, illogisme, n'hésite pas à se contredire" etc...

La situation d'entretien n'échappe pas à cette caractéristique; elle rend particulièrement peu probants les résultats obtenus de manière standardisée. Lui faisant remarquer qu'à quelques minutes d'intervalle, elle accepte puis refuse que sa fille se marie avec un Français, Madame A., Tunisienne, 34 ans, en France depuis 12 ans est prise de court :

"Ah oui ?... Je ne sais pas moi, c'est pas moi qui ai sorti ça...
Moi je ne fais que suivre (...) finalement je ne sais pas !"

Incapables de saisir les dimensions d'un discours en fonction des contradictions qui le traversent, les procédures d'enquête standardisée supposent un système de repérage, d'attitudes et de conduites relativement stable qui du coup, donnent pour acquis précisément ce qui fait problème. Sans développer davantage cet aspect méthodologique, disons en quelques mots que nous avons tenté surtout de relever ce qui, dans le discours des familles pouvait signaler cet aspect.

4 - "Moment fort" du parcours migratoire, la venue de la famille en France constitue un événement charnière qui va contribuer à poser différemment toute une série de questions et en premier lieu celle d'un retour éventuel. Très paradoxalement, et alors même que la situation nouvellement créée implique un nouveau mode de vie beaucoup plus durable et apparemment plus définitif, la venue de la famille en France offre l'occasion de réaffirmer un attachement pour le pays d'origine et le désir d'y retourner un jour.

La venue de la famille est alors confrontée à une angoisse de mort :

"On est arrivé en France debout, pourvu qu'on rentre en Tunisie sur nos jambes et non pas dans cercueils..."

Lorsque la décision d'émigrer est postérieure au mariage, il est rare que la venue de la famille soit postérieure à la naissance du troisième enfant : période clé avant les débuts d'une scolarisation effective des enfants et l'apparition des premières difficultés rencontrées dans leur éducation, elle se situe dans une phase où la nécessité de rester davantage s'impose encore pour une assez longue période : la fin du parcours scolaire des enfants.

Dans chaque cas, et au moins de la part des parents, tout est mis en oeuvre pour maintenir des liens avec le pays d'origine : ainsi la fréquence des mariages préférentiels paraît beaucoup plus élevée pour les individus ayant passé un long séjour en France avant de se marier, que pour ceux qui, s'étant mariés avant, décident ensuite de partir.

La venue de la famille en France, loin de marquer une rupture définitive avec le pays d'origine, appelle au contraire toute une gamme de compensations réelles ou symboliques destinées à réaffirmer au moment même où il est compromis, un attachement aux valeurs et à la culture d'origine.

Parce que de la part du mari, la venue de sa femme implique une rupture souvent définitive avec son mode de vie antérieur (abandon du réseau de relation fondé sur les valeurs du célibat) et que de la part de la femme, sa venue en France s'accompagne d'une rupture avec les réseaux familiaux, la venue de la famille en France est vécue comme une épreuve supplémentaire à la fois redoutée et vivement souhaitée, synonyme d'un prolongement de l'exil et d'un réaménagement de ses conditions.

C'est très rapidement l'occasion pour la femme d'un apprentissage du racisme, un racisme ordinaire, inavouable parce qu'incompréhensible, d'autant moins compréhensible qu'il n'a même pas de nom dans la langue de celle qui le subit :

"Au début c'était très dur quand je suis arrivée. Le racisme chez nous, on ne connaît pas ça... d'ailleurs le mot racisme on ne sait pas... Quand je suis arrivée, j'ai demandé à mon mari, mais qu'est-ce que ça veut dire racisme ?"

Madame G. Tunisienne, 30 ans, 3 Enfants
en France depuis 1970

Tutoiement systématique dans les lieux publics, refus de louer un appartement à des arabes "parce qu'ils sont sales", traitements discriminatoires, manque de respect, autant de traits vécus sur le mode de la culpabilité...

"Ce n'est pas notre faute si mon mari s'appelle Mohamed."

... ou de la dénégation de soi :

"Pourtant il ne ressemble pas à un Arabe, il a les cheveux châtons..."

Tous les rapports qu'elle tente d'engager avec la société d'accueil sont empreints de crainte et de méfiance : crainte d'être déshonorée, de perdre la face, d'être prise en défaut, de ne plus avoir où se mettre, méfiance des commerçants ou du voisinage etc...

Cette hantise d'être prise en défaut, d'être bafouée publiquement, et de n'avoir plus aucun recours, est renforcée par son incapacité à parler correctement le français et à contrôler le sens de chaque situation.

Elle pourra évoluer de deux manières différentes selon le type d'appui auquel il lui sera alors possible de recourir.

- L'intériorisation des situations de domination pourra aller jusqu'à une dénégation totale de soi où tout ce qui évoquera l'origine culturelle ou l'appartenance nationale, sera systématiquement péjoré, diminué, amoindri, nié, passé sous silence.

Cette démarche s'opèrera parfois avec un acharnement tel que seule une identification à l'ensemble des valeurs colportées par la société d'accueil tiendra lieu d'identité, y compris dans la manière qu'a cette société de régler son rapport aux étrangers.

Melle J., 18 ans, a fait franciser son nom, elle teint ses cheveux, voue un culte à la mode occidentale, estime que les Arabes sont une sale race.

Cette attitude se rencontre rarement chez les femmes mariées dont le passé culturel et familial a souvent acquis un tel poids que le travail de réorganisation qu'elle suppose, en bloque pratiquement la possibilité. Elle est par contre extrêmement répandue chez les adolescentes de la seconde génération et d'autant plus que leurs parents ont tenté de maintenir une référence

constante aux valeurs de la culture d'origine.

- Dans certaines circonstances, les difficultés rencontrées seront à l'origine d'un retour malgré la situation économique extrêmement précaire du ménage et les risques d'aggravation que représente pour lui une telle décision.

"Les premiers temps, c'était pénible (...) Je suis restée chez moi, j'ai pleuré, chez nous on ne connaît pas ça... D'ailleurs je suis restée une année, après je suis retournée chez moi au Maroc... J'ai dit à mon mari : "je ne peux plus supporter la vie". Je suis revenue après deux mois, parce que nous avons un enfant..."

Madame M. Marocaine, 28 ans, 3 enfants
En France depuis 1975

Plus généralement, c'est dans l'intervalle des pôles que définit cette alternative que vont s'élaborer des solutions intermédiaires consistant à préserver certains aspects d'un mode de vie quitte à en abandonner d'autres, à réinterpréter les événements ou les situations de l'immigration à la lumière d'événements ou de situations antérieurs, à déplacer sur un plan ou à condenser sur d'autres des problèmes quasiment insurmontables tels qu'ils se présentaient.

Parce qu'il s'agit de concilier l'inconciliable, et de forger en permanence des correspondances entre deux systèmes d'exigences antagoniques, parce que l'impression "d'avoir coupé les ponts" n'accuse que davantage l'échec des tentatives pour en établir, l'attitude des familles va être tirillée par ce que Bourdieu et Sayad appellent le traditionalisme forcé, c'est-à-dire "la conscience de la possibilité d'agir autrement et l'impossibilité d'accomplir cette possibilité". (3)

Cette tentative de prise de possession de soi par l'élaboration d'une culture cohérente et transmissible, mettra au premier plan des difficultés rencontrées, le problème des rapports avec les enfants : la famille feindra alors de souhaiter ce qu'elle ne pourra pas éviter et paraîtra exiger ce qui continuera à "aller de soi" de manière à gagner en autorité ce qu'il lui faudra concéder en résignation.

Trop profondément désorganisée pour pouvoir exercer une action régulatrice, la communauté immigrée ne sera la plupart du temps que l'amplificateur des contradictions qui traversent l'espace-famille.

(3) P. Bourdieu et A. Sayad, le Déracinement, éditions de Minuit 1977
p. 168

Parce que "la communauté d'expérience se substitue à l'expérience de la communauté", la famille immigrée ne sera jamais ni totalement certaine d'accomplir une rupture avec le milieu d'origine, ni totalement en position de s'intégrer définitivement à la société d'accueil.

"Je resterai toujours arabe, ça c'est la race, ni toi ni moi n'y changerons quelque chose..."

Ce travail de rééquilibrage engage la totalité du sens que revêt la situation d'immigration et ne peut être réduit aux significations isolées que l'une ou l'autre culture assignent séparément à telle ou telle catégorie de comportements : la contraception, l'éducation des enfants, les rapports mari-femme, etc...

De proche en proche c'est tout un processus de décodage et de réinterprétation qui s'opère; il met en jeu des significations qui ne recourent qu'exceptionnellement les catégorisations de la culture d'origine pas plus d'ailleurs que celles de la culture d'accueil.

Parce qu'alternativement et parfois simultanément, elle puise de part et d'autre en essayant de maximiser les avantages que procure chaque espace culturel pris séparément, les risques de cette démarche consisteront à en cumuler les inconvénients.

Ce travail n'est donc, ni un travail d'assimilation, ni un travail de marginalisation quoique sous ces formes extrêmes, il puisse revêtir ces deux aspects à la fois : c'est un travail de mise au point, et d'accommodation, de reconnaissance et de marquage, de différenciations et d'identifications successives, qui met les sociétés d'accueil au défi de leur capacité à favoriser son accomplissement.

Comme le fait remarquer Anton Gokalp : "L'histoire et l'anthropologie nous fournissent de nombreux exemples de groupes socio-culturels qui, placés dans un environnement hostile, ont produit des systèmes de sauvegarde cohérents et fonctionnels en réponse à des situations nouvelles" (4)

Cette démarche suppose une remise en cause permanente des systèmes d'évidence propres à chaque culture sans parvenir à imposer définitivement un système d'évidence qui lui soit propre.

(4) Anton Gokalp. "Des ghettos culturels à la fiction intégrationniste" in les travailleurs étrangers en Europe occidentale. P.J. Bernard (éd.) Paris, Mouton, I.D.E.R.I.C. 1976. p. 294

D'où son caractère incertain, hésitant, jamais définitivement acquis et toujours à reprendre, que les agents d'intégration sociale interprètent comme le signe d'une incohérence lorsqu'ils n'en font pas le symptôme d'une névrose.

L'immigré, homme de nulle part, sans feu, ni lieu, expérimente en permanence la vacuité des systèmes actuels de socialisation, peu susceptibles en l'état actuel des choses de fournir une réponse aux problèmes qu'il rencontre.

5 - Fondamentalement, c'est cette logique de mise en ordre que l'action sociale tente d'infléchir et de recomposer, mais selon des points de vue et en introduisant des priorités qui ne recoupent qu'exceptionnellement les préoccupations des familles.

En privilégiant des normes de conduite qui exigent déjà une familiarité avancée avec les modes de régulation sociale dominants, l'action sociale déplace les enjeux qui se rattachent aux situations dont elle se charge. Elle échoue en grande partie à en recomposer la physionomie de manière à en garantir la stabilité.

L'efficacité des mesures d'action sociale tendra de plus en plus à s'exercer sur des zones laissées pour compte par les dispositifs habituels de socialisation que sont l'école et le travail; plus précisément, il essaiera d'introduire dans l'espace domestique des régularités congruentes aux exigences de la société globale. C'est d'ailleurs à la charnière des "ratés de socialisation" ou des conflits que provoque la confrontation de la famille avec l'école, le monde du travail ou les réseaux d'interaction primaires, que s'amorce l'action sociale :

- liaison entre les allocations familiales et l'assiduité scolaire
- tiers temps pédagogique pris en charge par des animateurs
- incompatibilité des normes scolaires et familiales d'éducation des enfants
- conflits parents-enfants dans les rapports avec l'extérieur
- "troubles" caractéristiques des conditions de socialisation de la force de travail etc...

Si du point de vue du service social, le contact initial avec les familles paraît s'inscrire dans le maintien d'un fonctionnement régulier des différentes institutions de manière à garantir entre elles les transitions qu'elles exigent, du point de vue des familles, tout se passe comme s'il s'agissait d'une rencontre fortuite, aléatoire, intervenant au terme d'une série

de contacts, généralement infructueux.

C'est pour avoir rencontré quelqu'un qui vous aura indiqué "qu'elle pouvait peut-être faire quelque chose" que l'on aborde l'assistante sociale. Encore n'est-on totalement certain ni qu'il s'agisse de la démarche la mieux appropriée, ni qu'elle ne sera pas l'occasion de quelques désagréments administratifs supplémentaires.

Indiquée par les représentants du pouvoir avec qui elle a "maille à partir" (municipalité, préfecture etc...) rien n'indique la manière dont elle en relayera les exigences.

Tout cela dépend bien entendu du type de problèmes rencontrés, mais d'une manière générale le contact avec les services sociaux n'interviendra qu'après avoir épuisé les ressources et les possibilités de l'entourage immédiat, au titre desquelles d'ailleurs un aiguillage sur le réseau d'action sociale n'est pas à écarter.

C'est qu'un contact avec le service social implique une incertitude très forte sur l'étendue exacte de ses compétences et prérogatives à laquelle on associe un risque : celui d'avoir à faire état de certains aspects de sa situation (irrégularité etc...) que l'on préférerait entourer de discrétion.

Ne "sachant jamais" on préfère alors ne pas s'attirer d'histoires et s'en sortir tout seul.

"Si on ne me cherche pas, je ne cherche personne. Si on ne m'embête pas, je n'embête personne, je suis juste. Il faut vraiment qu'on vienne me chatouiller pour que je me révolte; et puis même quand je fais quelque chose et qu'on vient me le reprocher, je sais bien que je suis fautive... vous comprenez ?"

L'amalgame initial que les familles opèrent entre la mairie, la préfecture et les différents services sociaux, leur multiplicité et leur juxtaposition impliquent une attitude de prudence et de réserve, nécessitant que l'on s'entoure de garanties.

L'extraordinaire complexité du dispositif d'action sociale suscite d'ailleurs sa propre réponse interne : la tâche du S.S.A.E. revient finalement à opérer des aiguillages et à réaliser des orientations en suggérant des filières à suivre.

Plutôt que de réduire la complexité du service social on spécialise un service dans le rassemblement, le traitement et la diffusion des informations nécessaires à son usage.

"Nous ne faisons pas tellement de service familial, nous orientons vers les services compétents (...) Nous, on fait la plaque tournante. Il suffit de bien connaître les services sociaux existants et d'orienter au mieux..."

Responsable d'antenne S.S.A.E.

Le S.S.A.E. est donc aux services sociaux ce que la sélection psychotechnique est aux filières de formation professionnelle.

Mais si dans un cas, la sélection repose sur la nécessité de planifier les objectifs d'emploi (5), dans l'autre, l'existence du S.S.A.E. atteste simplement que l'extrême complexité du réseau d'action sociale requiert dans son usage l'exercice d'une compétence "spécialisée".

La prise en charge qui s'opère à partir de là, exclut donc à priori que les familles puissent en apprécier l'opportunité.

L'orientation que font les services sociaux des "cas" qui se présentent à eux, n'a même pas besoin de "dissuader" des demandes qui éventuellement ne correspondraient pas aux décisions retenues, car les utilisateurs sont entièrement "persuadés" - et tout s'y prête - que les institutions connaissent beaucoup mieux qu'eux-mêmes la solution qui leur conviendra le mieux.

Que les familles aient donc l'initiative d'une demande globale d'aide, que les situations rencontrées ne puissent pas être pires" et que finalement la seule issue soit de s'en remettre entièrement au service social, tout converge pour dessaisir les familles des décisions qui seront prises pour elles. C'est d'ailleurs ce qui ultérieurement leur sera éventuellement reproché.

D'emblée, nous rencontrons une des contradictions à laquelle se heurte le fonctionnement de l'action sociale vis-à-vis des usagers : conçue pour développer "l'autonomie" des familles, les difficultés d'intériorisation des règles de son fonctionnement les placent d'abord en situation de totale dépendance.

Cette véritable "spécialisation" que réclame l'usage du service social, implique des capacités de différenciation de rôles dans des situations où leur juxtaposition concourt à leur efficacité, exige des aptitudes de dissociation et de repérage qui vont progressivement faire l'objet d'apprentissage par essai et erreur à partir de champs sociaux et d'expériences pratiques souvent fort éloignés les uns des autres.

(5) Michel Oriol, Gilbert Beaugé et al., les effets de la formation sur les travailleurs immigrés. Op. cit. chapitre II.

Ce n'est non plus pas le moindre paradoxe de l'action sociale que celles des familles qui feront preuve d'une connaissance nuancée des différents services, seront capables à la fois d'énumérer les différents types d'aide et de secours ainsi que les conditions requises pour les obtenir, tout en discriminant avec exactitude les différents types de fonction, seront également celles que le service social rejettera avec le plus de vigueur car "elles abuseront", "dépasseront la mesure" et "vous demanderont toujours plus que ce que vous leur accordez".

Cet apprentissage de "la mesure", c'est-à-dire cette manière de ne pas trop demander pour être sûr d'obtenir quelque chose, mais suffisamment toutefois pour ne rien laisser perdre, va être au coeur du rapport que les familles vont entretenir avec le service social.

6 - La relation avec le service social va se développer comme une situation de négociation où chacun cherchera à obtenir de l'autre à la fois davantage et autre chose que ce pour quoi il formule une demande.

Si l'objectif des familles consiste généralement "à faire aboutir une démarche", la manière dont la demande se formule, implique une relation personnalisée qui place l'assistante sociale en position d'alliée potentielle ou d'amie possible dont on va tester progressivement la "bonne volonté" ou "la gentillesse" en lui demandant "une faveur". Toute la démarche va donc consister à ce "qu'elle vous ait à la bonne". Il s'agira donc de mettre à l'épreuve ses capacités de dévouement, d'évaluer l'étendue exacte de l'influence ou du pouvoir dont elle dispose, de tenir compte de ses exigences et de ses conseils de manière à lui offrir des garanties de bon vouloir.

On a souvent interprété cette démarche caractéristique des femmes maghrébines comme la marque d'une idiosyncrasie culturelle faisant d'elles des spécialistes de la relation primaire, personnalisée.

Ce n'est pas faux, mais on se priverait de comprendre la rentabilité particulière de la démarche si on ignorait l'écho qu'elle rencontre auprès du service social.

Pierre Bourdieu propose de distinguer entre les sociétés où les rapports de pouvoirs inscrits dans le fonctionnement normal des institutions ont toute l'opacité qu'implique la définition bureaucratique d'une fonction ou d'un statut relativement interchangeable et indépendant de la personne qui l'occupe, et les sociétés où les relations de pouvoir se font, se défont et se refont au sein d'une relation de personne à personne. Toute l'efficacité du service social consiste à combiner ces deux modes d'exercice du pouvoir.

Le rôle de l'assistante sociale n'est ni totalement réductible à l'exercice d'une fonction bureaucratique et impersonnelle soumise à des règles de fonctionnement extérieures à la singularité des cas dont elle s'occupe, ni totalement réductible au rôle d'une amie, c'est-à-dire à une relation qui ne devrait qu'à sa consistance particulière le fait d'aboutir ou non.

Parce qu'alternativement il emprunte à l'une et à l'autre, on apprécie mieux tout l'écho qu'il peut rencontrer auprès des familles immigrées.

C'est au nom de l'amitié qui les lie à une famille que les assistantes sociales vont tenter d'obtenir de l'institution ce à quoi une simple relation d'amitié ne saurait suffire, inversement, c'est au nom de leur appartenance institutionnelle qu'elles vont lui refuser ce qu'une relation d'amitié ne pourrait qu'accorder.

Parce que cette relation engage les aspects les plus profonds de la personnalité de l'assisté, mais également les aspects les plus étendus de sa relation aux autres, la manière dont elle va évoluer et les stratégies qu'elle va susciter (de séduction, d'évitement, de dissimulation ou de détournement) vont très profondément réorganiser les manières d'être et de réagir de celui qui s'y engage.

7 - Les enquêtes avec les familles se sont déroulées selon des démarches comparables en milieu maghrébin et en milieu portugais : plutôt que d'établir un protocole de sondage aléatoire défini sur une population-mère des utilisateurs des services sociaux, nous avons préféré remonter des filières d'interconnaissance et explorer des réseaux relationnels.

Dans certains cas, cette démarche a été complétée par l'accès que nous pouvions avoir aux dossiers des familles établis dans le cadre de certaines institutions : AEMO, tutelle.

En privilégiant donc une démarche typologique à priori, notre souci a été de maximiser les disparités internes de notre échantillon (60 familles) en minimisant ses caractéristiques communes.

Nous avons donc essayé par une série d'entretiens à thèmes non induits de gagner en profondeur et en précision dans le recueil, ce que nous acceptions de concéder en régularités statistiques et en extension.

Dans le cas des communautés immigrées, cette démarche est particulièrement requise et ceci pour de nombreuses raisons :

1. En offrant la possibilité de faire précéder le contact avec les familles de "recommandations" issues du milieu (travailleurs sociaux, familles, aumônier etc...) elle permet dans une certaine mesure de construire la relation

d'entretien sur des bases de familiarité et de confiance que n'offrent généralement pas la situation d'entretien classique et encore moins le questionnaire. Il nous a été donné dans certains cas de retourner de nombreuses fois dans certaines familles sans que notre démarche soulève de problèmes particuliers. De plus, le fait de conduire ces entretiens en langue d'origine (6), a considérablement renforcé cet aspect sans toutefois réduire totalement ni l'incongruité de la "relation d'enquête", ni l'ambiguïté du rôle d'enquêteur.

De nombreuses réactions témoignent que la perception de l'enquête oscille entre :

- le refus pur et simple d'y participer :

"A quoi ça va servir ?" etc...

- la méfiance à l'égard d'une demande administrative à caractère inquisiteur :

"C'est tout ce que j'ai à vous dire (...) je n'ai rien d'autres à signaler..."

- l'incompréhension du rôle de l'enquêteur :

"Je ne sais pas quoi vous dire (...) mais si cela peut vous rendre service, allons-y..."

"écoutez, vous n'avez qu'à passer après vos heures de travail... nous pourrions mieux discuter !"

Autant de réactions qui signalent une méfiance à l'égard des normes de l'enquête et ne font que prolonger une attitude communément répandue à l'égard des services sociaux en général.

2. Par ailleurs, le souci des familles de présenter une image cohérente d'elles-mêmes, de recomposer dans le discours certains aspects vécus et pratiqués de façon contradictoire ou carrément de les passer sous silence, impliquait une connaissance préalable, même réduite, de chaque situation particulière, difficilement compatible avec l'anonymat et le caractère impromptu des procédures d'enquête usuelles.

Parce que les difficultés rencontrées par les familles font l'objet d'une gestion relativement socialisée qu'on ne peut en aucun cas réduire au seul espace domestique, le repérage initial et l'usage en cours d'enquête des réseaux de socialisation se sont imposés à nous comme une nécessité de tout premier plan.

L'articulation entre les deux types d'approche structurale clinique et fréquentielle expérimentale se dégage à posteriori des caractéristiques socio-familiales de notre échantillon.

(6) Tous les extraits d'entretien dont nous faisons état, sont directement traduits de l'arabe ou du portugais.

La caractérisation d'un échantillon par les variables usuelles de l'enquête sociale (âge, nombre d'enfants, profession, durée du séjour en France...) demeure le plus souvent lettre morte parce que les liaisons qui existent entre ces variables et les variables de l'enquête ne sont mises en évidence que de manière extrêmement rare.

Dans de nombreux cas, ces variables suppléent ou dissimulent une connaissance supposée en offrant à l'interprétation des catégories congruentes aux critères de gestion administratifs.

Nous présenterons donc rapidement les principales variables quantifiées de notre échantillon en montrant ultérieurement qu'elles n'acquièrent une signification qu'intégrées à une typologie des "parcours migratoires". C'est compte tenu des caractéristiques de ces "parcours" que nous étudierons les stratégies d'usage du service social.

L'échantillon maghrébin (cf tableau 1) :

La composition par nationalité de l'échantillon maghrébin nous donne

la répartition suivante :	Marocains	: 6
	Tunisiens	: 11
	Algériens	: 14
	Harkis	: 3
	Mariages mixtes	: 5

Parmi les mariages mixtes, nous avons : 3 mariages algéro-marocains, un mariage franco-marocain, et un mariage algéro-tunisien.

La moyenne d'âge de notre échantillon est de 44 ans pour les hommes et de 37 ans pour les femmes, ce qui nous donne un écart d'âge moyen à l'intérieur du couple de 7 ans.

Ces données dissimulent toutefois d'importantes dispersions :

. L'âge maximum pour les hommes est de 68 ans; l'âge minimum de 28 ans pour les femmes, l'âge oscille entre 65 ans et 22 ans.

. De la même manière, l'écart d'âge va de 19 ans en faveur du mari, à 6 ans en faveur de la femme (cas de mariage mixte).

Le nombre moyen d'enfants par couple est de 5 environ.

La décision d'émigrer se situe aux environs de 27 ans pour les hommes et de 23 ans pour les femmes ce qui nous donne des durées moyennes de séjour, respectivement de 17 ans pour les hommes et de 14 ans pour les femmes.

Tableau 1 - Caractéristiques de l'échantillon maghrébin

Familles	Nationalité	Date naissance	Profession	Profession père	Arrêt scolarité	Date mariage	Date émigration	Nombre enfants
D.	père	tunisien	1936	manoeuvre			1956	5
	mère	tunisienne	1944	sans			1966	
B.	père	tunisien	1951	bâtiment		1976	1976	1
	mère	tunisienne	1956	/				
S.	père	décédé 1969	/	bâtiment			1953	5
	mère	algérienne	1930	/			1962	
L.	père	décédé 1973	1941	maçon			1965	4
	mère	tunisienne	1946	ouvrière			1972	
H.	père	naturalisé français	1918	retraité administrat.			1962	8
	mère	algérienne	1932	sans			1965	
S.	père	algérien	1925	chômage			1947	7
	mère	algérienne	1925	sans			1949	
S.	père	marocain	1941	longue maladie			1973	6
	mère	marocaine	1940	ménages			1973	
K.	père	algérien	1927	soudeur			1948	8
	mère	algérienne	1933	/			1948	

Familles		Nationalité	Date naissance	Profession	Profession père	Arrêt scolarité	Date mariage	Date émigration	Nombre enfants
B.	père	tunisien	1937	boiseur				1964	2
	mère	tunisienne	1956	/				1974	
B.	père	tunisien	1933	maçon			1963	1957	6
	mère	tunisienne	1948	/				1970	
T.	père	marocain	1949	personnel maison			1974	1969	1
	mère	marocaine	1950	ménage				1969	
M.	père	tunisien	1945	maçon			1972	1970	sans
	mère	tunisienne	1952	/				1973	
B.	père	tunisien	1941	manoeuvre			1970	1968	2
	mère	tunisienne	1950	/				1976	
L.	père	tunisien	1937	manoeuvre				1967	6
	mère	tunisienne	1949	/				1977	
M.	père	algérien	1950	maçon				1972	1
	mère	marocaine	1944	/				1975	
M.	père	tunisien	1930	boiseur				1961	7
	mère	tunisienne	1935	ménages				1966	
L.	père	marocain	1940	mécanicien				1969	6
	mère	marocaine	1946	ménages				1974	
M.	père	marocain	1936	goudronneur				1969	6
	mère	marocaine	1940	sans				1973	

Familles		Nationalité	Date naissance	Profession	Profession père	Arrêt scolarité	Date mariage	Date émigration	Nombre enfants
G.	père	tunisien	1948	électricien				1968	3
	mère	tunisienne	1948	gardienne agréée				1970	
A.	père	décédé	-	-				1957	5
	mère	algérienne	1938	sans				1957	
Z.	père	algérien	1934	bâtiment				1954	5
	mère	algérienne	1953	sans				1961	
H.	père	harki	1913	retraité				1964	6
	mère	algérienne	1925	ménages				1964	
K.	père	algérien	1931	retraité				1957	8
	mère	marocaine	?	sans				1963	
D.	père	algérien	?	manoeuvre				1960	5
	mère	tunisienne	?					1960	
M.	père	algérien	1950	bâtiment			1974	1973	2
	mère	algérienne	1952	sans				1973	
B.	père	harki	1910	retraité				1950	7
	mère	algérienne	?	sans				1954	
T.	père	algérien	1940	maçon			1961	1962	7
	mère	algérienne	1945	sans				1968	
Y.	père	marocain	1945	marin chômage				1964	3
	mère	algérienne	1949	/				1957	

Familles	Nationalité	Date naissance	Profession	Profession père	Arrêt scolarité	Date mariage	Date émigration	Nombre enfants
B.	père	harki	1922	forestier			1963	11
	mère	nat. franç.	1930	-			1963	
B.	père	algérien	1928	manoeuvre			1953	7
	mère	algérienne	1936	-			1950	
D.	père	algérien	?	manoeuvre chômage			1963	7
	mère	algérienne	?	-			1969	
H.	père	marocain	1938	chauffeur			1958	5
	mère	marocaine	1942	-			1959	
N.	père	décédé	-	-			-	sans
	mère	algérienne	1913	sans			1937	
S.	père	nat. franç.	1949	marin			1963	1
	mère	marocaine	1950	sans			1972	
C.	père	algérien	1929	ouvrier			1950	sans
	mère	algérienne	1931	sans			1952	
M.	père	tunisien	1930	ouvrier			?	6
	mère	tunisienne	1937	personnel service			1967	
T.	père	algérien	?	manoeuvre			1962	8
	mère	algérienne	?	sans			1964	
H.	père	algérien	?	personnel service			?	3
	mère	algérienne	1940	sans			1965	
O.	père	marocain	?	manoeuvre			1977	1
	mère	marocaine	1956	sans			1977	

L'échantillon portugais (cf tableau 2) :

Beaucoup plus jeune que l'échantillon maghrébin, la moyenne d'âge de l'échantillon portugais est de 37 ans pour les hommes et 33 ans pour les femmes, ce qui nous donne un écart d'âge moyen de 4 ans à l'intérieur du couple.

Là encore, la dispersion est importante : nous avons un écart d'âge maximum de 14 ans.

L'âge des hommes oscille entre 28 et 50 ans, celui des femmes entre 21 et 49 ans.

En moyenne, la décision d'émigrer (26 ans pour les hommes et 24 ans pour les femmes) est postérieure au mariage (24 ans pour les hommes et 20 ans pour les femmes).

On observe une remarquable stabilité de la scolarisation des conjoints (11, 12 ans) qui est à relier à la faiblesse du statut socio-économique de leurs familles : dans la majorité des cas, il s'agit de fils ou de filles de journaliers agricoles du nord du Portugal, paysans sans terre, voués à des travaux extrêmement peu rémunérés.

Dans ces conditions, dès l'âge de 12 ans et souvent même avant, l'enfant était retiré de l'école pour être employé dans les champs.

Le nombre moyen d'enfants se situe entre 3 et 4, sans toutefois s'accompagner d'une stabilité de l'âge de la femme à son premier enfant.

Nous observons une remarquable stabilité de l'âge de la femme à son premier enfant pour les classes d'âge de 21 à 30 ans. Dans ce cas, la femme a son premier enfant entre 18 et 20 ans.

Cette tendance semble être la reprise d'une caractéristique que nous retrouvons dans les classes d'âge supérieures à 45 ans et qui se serait atténuée dans les classes d'âge intermédiaires : l'âge de la femme à son premier enfant était alors de 27, 28 ans.

Cette observation doit être nuancée par le fait que nous nous trouvons en présence de trois générations successives d'émigrés pour qui, les significations accordées au mariage et au fait d'avoir des enfants ont considérablement évolué.

De la même manière, la durée moyenne de séjour qui est de 11 ans pour les hommes et de 9 ans pour les femmes, dissimule des discontinuités très fortes marquées par des tentatives de retour définitif ou partiel.

Tableau 2 - Caractéristiques de l'échantillon portugais

Familles	Naissance	Profession	Profession père	Scolarité	Emigration	Date mariage	Nombre enfants	Age d'émigration	Age du 1er enfant	
O.	père	1938	maçon	ouvrier agr.	8 ans	1962	5	1960	24	
	mère	1942	-	bâtiment	11 ans	1966			24	21
	père	1950	bâtiment	agriculteur	10 ans	1970	2	1970	20	
	mère	1951	ménages	agriculteur	10 ans	1971			21	21
B.	père	1931	bâtiment	commerçant	12 ans	1965	7	1955	34	
	mère	1933	-	mineur	12 ans	1966			1971	33
B.	père	1944	engins bât.	agriculteur	10 ans	1966	1	1965	1976	22
	mère	1947	usine	agriculteur	11 ans	1968			21	29
O.	père	1939		métayer	-		3	-	1971	
	mère	1951		"	9 ans	1971			1976	20
P.	père	1945	menuiserie	cordonnier	12 ans	1968	2	1971	1972	23
	mère	1949	-	berger	11 ans	1971			1977	22
C.	père	1950	papeterie	métayer	12 ans	1974	1	1973	1975	24
	mère	1955	vente pois.	vente poisson	11 ans	1974			19	20
N.	père	1941		métayer	13 ans	1965	2	1970	1975	24
	mère	1945		métayer	10 ans	1970			1977	25
M.	père	1940	maçon	cordonnier	13 ans	1971	6	1967	1968	31
	mère	1941	-	ouvrier agri.	-	1971			69	30
								70		
								71		
								72		
								73		

Familles		Naissance	Profession	Profession père	Scolarité	Date Emigration	Date mariage	Nombre enfants	Age d'émigration	Age du 1er enfant
L.	mari	1928	bâtiment	maçon	13 ans	1969	1948	12	1949	41
	femme	1929	-	vente poisson	-	1974			1972	45
P.	mari	1943	menuiserie	cordonnier	11 ans	1966	1974	1	1977	23
	femme	1957	-	agriculteur	12 ans	1974			17	20
A.	mari	1945	maçon entrepreneur	cultivateur	12 ans	1969	1971	2	1972	24
	femme	1951	ménages	paysan	15 ans	1971			1974	20
F.	mari	1945	usine textile ouvrier tex.		15 ans	1965	1967	3	1968	20
	femme	1948	?	paysan	?	1967			1971	19
E.	mari	1943	ouvr. spéc.	ouvrier	11 ans	1969	1963	4	1964	26
	femme	1945	-	?	?	1969			1969	24
K.	mari	1945	usine	paysan	11 ans	1971	1967	6	1968	26
	femme	1949	-	journalier	14 ans	1972			1977	23
F.	mari	1934	maçon	agriculteur	10 ans	1971	1960	3	1961	37
	femme	1936	ménages	"	?	1972			1963	36
V.	mari	1945	bâtiment	journalier	11 ans	1920	1968	2	1969	25
	femme	1951	usine	journalier	-	1970			1971	19
R.	mari	1934	usine OS	agriculteur	?	1959	1962	4	1965	25
	femme	1941	-	agriculteur	?	1963			1966	22
O.	mari	1948	usine			1968	1967	2	1971	20
	femme	1949	ménages			1968			1972	19

La communauté maghrébine : une stratégie de négociation

1. La question du logement

C'est autour de la question du logement et de l'habitat qu'apparaît avec le plus d'acuité le décalage entre les problèmes que rencontrent les familles immigrées et la manière dont ces problèmes seront réinterprétés pour être pris en compte par le service social.

Question primordiale pour les uns, dont l'urgence se signale dès les premiers jours de leur arrivée en France jusqu'à déterminer entièrement les conditions de leur séjour, elle constitue pour les autres la limite de leur crédibilité. C'est parce que tout un ensemble de problèmes liés aux conditions de logement ne seront pas abordés en terme de logement ("il faudrait tout détruire" nous confiait une assistante sociale) que le recours à l'action sociale s'impose dans 50 % des cas comme une nécessité.

Il s'agira alors de réduire des dysfonctionnements sociaux inscrits dans la structure du cadre bâti, en instituant des contrôles plus stricts. Le service social apparaît alors comme le dépositaire des "résidus" ou des "bavures" du plan d'urbanisme.

A cet égard, la rupture institutionnelle qui existe entre le dispositif d'action sociale et les organismes promoteurs de logements sociaux, n'est pas fortuite : elle a valeur de structure et permet de traiter sur un plan (relation éducative, aide, secours, assistance...) des problèmes qui continuent de se poser sur un autre (exiguïté des lieux, insalubrité etc...)

Mme C. assistante sociale, malgré un harcèlement permanent de l'office d'H.L.M., n'a pas réussi à obtenir un logement pour la famille L. d'origine algérienne, sept enfants, vivant depuis 12 ans dans un deux pièces. Elle se verra contrainte de traiter en termes éducatifs, appelant un placement, le refus de la fille aînée à continuer à partager la même chambre que ses frères et soeurs.

Parce que les conditions de logement et d'habitat déterminent massivement les conditions de vie et de socialisation des familles et qu'aucun autre problème ne saurait être réellement abordé avant que celui-ci ait reçu une solution satisfaisante, parce que simultanément la politique du logement social ou plus simplement le contrôle de ses filières d'accès échappe à l'emprise des services sociaux, la rupture qui existe entre l'un et l'autre fait de l'un le substitut de l'autre et définit assez précisément les limites que le service social ne peut pas franchir ainsi que les fonctions qu'il est appelé à remplir.

Cette rupture entre les services du logement et les services sociaux place les agents d'action sociale en position de gérer les contradictions qu'elle engendre et la manière dont les familles intériorisent ces contradictions.

Si dans certaines circonstances (Teyssiere 1974) cela peut aller jusqu'à un soutien de la grève des loyers par les travailleurs sociaux solidaires des familles contre l'office H.L.M., la plupart du temps, c'est à un véritable détournement d'objectifs que donne lieu l'exercice du travail social; nous pourrions multiplier les exemples.

A l'inverse, dans tous les cas où une coopération étroite associe la gestion du logement et le travail social, parfois même dans le cadre de la même institution, il s'agit alors d'obtenir des familles qu'elles se conforment aux normes de gestion en vigueur sans que leur présence compromette l'équilibre social et financier de l'entreprise.

L'A.L.I.F., association pour "l'Amélioration du Logement des Immigrés et de leurs familles" s'est engagée auprès de l'office H.L.M. à reloger 150 familles en quatre ans.

Son rôle consiste à favoriser leur insertion ultérieure dans un habitat normalisé. "Ils comptent sur nous, il ne faut pas les décevoir" nous précise monsieur B., coresponsable de l'association en parlant de l'office; il nous confie également son embarras.

"Le véritable problème est le suivant : est-ce qu'elles [] les familles [] voudront partir ?"

"Celles qui sont les plus évoluées, partiront petit à petit" admet le colonel B., président de l'association.

La tâche paraît difficile :

"Nous avons des familles qui se tiennent bien, d'autres par contre c'est une véritable catastrophe... Ça devient une nuisance... Il nous faut adoucir les angles, les préparer à la vie en commun..."

Monsieur B. s'emploie à démystifier le stéréotype de la famille immigrée

"Dire qu'ils n'ont pas de mobilier, que c'est un campement, c'est faux... Ils arrangent gentiment leur intérieur, ils ont un mobilier correct et de goût qui montre qu'ils sont attachés à notre mode de vie..."

Que les travailleurs sociaux intériorisent d'eux-mêmes les difficultés que crée une politique restrictive du logement social et tentent de dissuader des demandes en compensant sur un plan ce qu'ils ne peuvent obtenir sur l'autre, qu'ils évoquent les caractéristiques d'un mode de vie "particulier" pour justifier une politique de discrimination sélective qui de toute manière leur échappe (1), qu'ils rivalisent de "dévouement", "remuent le ciel et la terre", "ruent dans les brancards" pour finalement s'entendre rappeler que tel programme immobilier "n'a pas vocation pour recevoir des immigrants" ou a atteint "le quota réglementaire défini par l'office", dans tous les cas, le résultat sera à peu près identique :

L'accès au logement social différencie globalement la population française de la population étrangère et opère même à l'intérieur de la population étrangère une sélection qui amplifie les handicaps initiaux à l'émigration :

Selon que vous êtes arrivés clandestinement ou pas, que vous disposez d'un réseau familial d'accueil ou non, que vous êtes Algérien plutôt que Portugais, vos chances d'accéder au logement social varieront : trois fois pénalisé l'Algérien arrivé seul clandestinement que l'on retrouve au bidonville et qui tente de faire venir sa famille dans les mêmes conditions.

Les familles D. et K. sont exemplaires à la fois du caractère cumulatif des handicaps initiaux à l'émigration et de la stratégie du service social en pareil cas.

La famille D., mère tunisienne, père algérien, 5 enfants, en France depuis 1960 et la famille K. marocaine, en France depuis 1957, 8 enfants, habitent un bidonville depuis plus de quinze ans.

Depuis 1962, monsieur D. se heurte au refus systématique de l'office H.L.M. et aux tracasseries administratives de toutes sortes :

"J'ai fait la demande, ils ne m'ont même pas répondu m.... sauf le respect de mon frère ! Ils m'ont dit : chaque année, faites la demande et moi chaque année, je suis dans la poubelle. Ça fait 8 ans que je renouvelle la demande... J'ai arrêté puis j'ai recommencé..."

A un refus de l'office, il tente alors d'opposer les possibilités que présentent les agences immobilières, mais sans succès non plus :

(1) "Prenons l'exemple de cette famille : dans les chambres, elle faisait sécher des oignons, des aulx, des poissons... Ça gênait les voisins. Elle entassait tous les gamins dans une seule pièce, et elle faisait de la culture dans les autres (...) J'avoue avoir beaucoup de mal à accepter ça... à le comprendre..."

"Quand je suis dégoûté, je ne leur fais plus la demande, c'est fini ! Je suis revenu à l'agence. Lui, il me regarde et me dit 1 500 F/mois, parce qu'il sait très bien que je ne peux pas payer. Il me propose 2 ou 3 pièces, cela ne me suffit pas... il me faudrait au moins cinq pièces pour reprendre l'allocation !!! Et cela s'il n'a pas honte de moi ! Dans le cas contraire, il me dit : je ne loue pas aux Arabes... direct ! Les gens racistes me le disent directement !"

De son côté, madame K. a multiplié les démarches, s'est adressée de partout, a essayé par mille moyens de trouver une solution. Aujourd'hui sa démarche est incoordonnée, aléatoire : elle a le sentiment d'avoir épuisé toutes les possibilités sans pouvoir s'y résigner :

"Il ne manque que les pompiers sauf ton respect, à qui on ne s'est pas adressé pour le logement. Il ne reste plus qu'eux !"

Pour l'une et l'autre famille, la situation est entièrement bloquée. Seule la décision de raser le bidonville pourrait la modifier et dans ce cas, il ne leur resterait qu'à prendre leurs valises et partir. Les valises, symbole de l'instabilité familiale, sont toujours à portée de main : certaines n'ont jamais été vidées de leur contenu.

"Je ne cherche plus ni logement, ni rien (...) Je me suis dit : le bon Dieu t'a trouvé : il t'a mis entre ces bois, immigré ! Je reste ici, jusqu'à ce qu'un jour ils prennent le bulldozer, jusqu'à ce qu'ils me disent de prendre mes valises et de partir..."

Au début, monsieur K. aurait peut-être pu obtenir un appartement H.L.M. par le biais du service social, mais les conditions qu'on lui oppose, lui paraissent alors exorbitantes : on lui demandait rien de moins que de renoncer à sa nationalité. Monsieur K. interprète cette condition comme un véritable chantage à son identité :

"J'ai fait la demande en 1962. Toujours je vois l'assistante sociale, chaque jour, chaque jour. En 1962, elle m'a dit de prendre les papiers français : "Fais la nationalité française et nous aurons droit au logement". "Si j'ai droit au logement sans me naturaliser d'accord, sinon, laisse-moi rester ici" je lui ai dit."

Curieuse expression que la "naturalisation" qui désigne simultanément l'action "d'accorder à un étranger les droits dont jouissent les naturels du pays" et celle de "préparer les dépouilles des animaux pour leur rendre leur aspect naturel" (Littré).

Pour madame D., le chantage est identique et les réactions comparables :

"A l'H.L.M., on m'a demandé de changer de nationalité ! Moi, changer de nationalité à cause d'un mur ! Jamais de la vie, ce n'est pas possible que cela se passe"

On voit comment, dès le départ, le service social définit une situation de rapport de force où rien n'est donné, ni reçu qui n'appelle une contrepartie et où, obtenir ou proposer quelque chose, c'est toujours exiger ou renoncer à une autre.

Monsieur K. refusera de brader sa nationalité et n'aura pas besoin de simuler l'incompréhension pour manifester son refus. Les conclusions qu'il en tire sont immédiates : maintenir sa dignité en France revient à accepter de continuer à vivre dans des conditions que plus personne n'accepte. Le même refus qu'il oppose pour lui-même, il le formulera également pour ses enfants dans des conditions identiques, prenant ainsi le risque de se l'entendre ultérieurement reprocher par ceux-là mêmes sur qui il reporte le sens qu'il tente de donner à sa vie. Ce jour-là, sa vie aura cessé d'avoir un sens.

"Lorsque mon fils est né à l'hôpital, on m'a dit voilà ! ne donne pas à cet enfant un prénom arabe, donne lui un prénom français. On m'a dit : comme ça, on vous donnera un logement et tout ce que vous voudrez... Je leur ai répondu : et si je dois retourner, dois-je prendre les autres enfants et vous laisser celui-à chez vous ? Car, ils vont pas le laisser passer à la frontière... Je leur ai dit aussi : ne me dites plus ces choses-là..."

A travers sa nationalité, et le prénom de ses enfants, c'est à sa propre identité que monsieur K. refuse de renoncer.

A partir de là, le service social cessera de s'intéresser à lui parce que "faisant preuve de mauvaise volonté".

Chaque démarche se heurtera à la même réponse, leitmotiv de sa condition : "tu n'as pas le droit".

Les générations d'assistante sociale se succèdent et apparemment, se ressemblent toutes : la dernière en date se contente, semble-t-il, d'indiquer à sa femme une démarche dont elle sait d'avance qu'elle n'aboutira pas.

"Lundi passé, elle m'a envoyé à la préfecture avec mon mari, je suis revenue morte : elle ne m'a donné l'adresse. Toujours je cherchais "la préfecture qui donne le logement aux immigrés, la préfecture qui donne les logements..." toujours on me répond qu'il n'y a pas..."

Pour monsieur D. c'est la même chose : il a l'impression de se heurter à une "machinerie" spécialement conçue pour l'écraser, une machinerie à laquelle le gouvernement aurait sa part de responsabilité. Dans l'impossibilité de discerner avec exactitude les mécanismes auxquels il se heurte, sa manière d'en responsabiliser le gouvernement revient à affirmer l'ampleur et la force du dispositif qui l'écrase.

"Ma femme part souvent la voir [l'assistante]. Elle lui raconte tout. Elle lui répond : "tu n'as pas droit à une H.L.M." Qu'est-ce qu'on dit, si elle dit cela ? J'accepte... Je ne ne peux alléguer le gouvernement moi ! Elle est fonctionnaire du gouvernement non ?"

Sur le plan des conditions de travail, monsieur D. reconnaît que la situation est différente. Parce que l'interlocuteur est immédiat, le rapport de force direct sera possible...

"Le jour où nous travaillons oui (...) là nous frappons jusqu'à la mort (...) c'est obligé qu'on se batte parce que le pain est en jeu. Mais pour te dire qu'il existe une loi française ici non ! Elle est morte ici..."

... mais concernant le logement, aucune possibilité d'affrontement direct n'apparaît. Les mécanismes de domination n'opèrent que par l'intermédiaire de régulations institutionnelles diffuses et impersonnelles, d'autant plus efficacement, que chaque agent peut toujours renvoyer à quelque chose d'autre qui le dépasse et auquel lui aussi serait entièrement soumis, les effets de ce dont il apparaît comme l'exécutant le plus scrupuleux : le droit.

Monsieur D. a beau pressentir qu'il n'opère pas partout ni pour tout le monde de la même manière, en démonter les mécanismes supposerait une compétence qu'il n'a pas.

D'où simultanément, la fascination qu'exerce le personnage de l'avocat "un intelligent qui arrive à les dépasser sur la loi..." et l'intériorisation des limites sociales de sa situation comme l'effet de ses propres limites, vécues alors sur le mode de la culpabilité et de la résignation :

"Nous nous taisons, seulement. Nous n'avons pas le droit de parler complètement (...) alors, nous sommes patients, à la merci de Dieu (...) Ici tout ce qu'ils font, je suis d'accord, ce n'est pas mon pays, je ne suis pas associé à ce pays".

Selon une réaction caractéristique des groupes dominés, monsieur K. authentifie le rapport de force auquel il cède en le mettant au compte de ses

propres faiblesses, et en avouant son erreur :

"Nous sommes venus jeunes et forts. Nous leur avons construit leur ville. Aujourd'hui, nous avons fait tomber notre santé dans leur ville. Ils ne nous reconnaissent plus. Ils ont raison... Si au moins, nous avions travaillé dans notre pays..."

On comprend mieux à partir de là, toute la valeur structurante de la référence au pays d'origine et l'éventualité d'un retour.

Ce désir de "reconnaissance", monsieur K. tente de le faire prévaloir auprès des siens en reproduisant pour l'Algérie la même démarche que celle qu'il venait d'échouer en France.

Il essaiera d'y obtenir un logement, mais là encore il ira au devant de nouvelles déconvenues. Il ne recevra aucune réponse. Les appareils d'état se juxtaposent et apparemment se ressemblent tous dans la manière dont ils traitent les revendications des travailleurs. C'est ce qui explique le désarroi profond dans lequel nous le rencontrons; c'est également ce qui permet de comprendre la longue maladie qu'il contacte alors et le refus farouche qu'il oppose désormais aux travailleurs sociaux.

Tant que son appartenance nationale lui permettait encore de comprendre sa situation tout en gardant l'espoir d'une amélioration possible, sa situation en France était encore supportable; à partir du moment où le gouvernement algérien ne répondra pas à sa demande de logement et que la possibilité d'un retour disparaîtra de son horizon, monsieur K. l'interprètera comme un désaveu d'appartenance et cessera de lutter :

"J'ai fait la demande à Constantine, on ne m'a pas répondu. Une demande à M'Sila, on ne m'a pas répondu, une demande à Skidda, c'est la même chose (...) Pour Skidda, j'ai fait la demande par la voix de l'Amicale..."

Monsieur K. se déplacera alors et essaiera de traiter directement par lui-même et sur place, une démarche dont il pressent qu'à distance et en utilisant des intermédiaires, elle risque de lui échapper. Il lui faudra alors affronter l'indifférence du Consulat, les lenteurs de la bureaucratie, la corruption des fonctionnaires.

"Au Consulat, ils ne veulent même pas te parler quelquefois (...) sans parler de ce qui se passe là-bàs (...) Si je veux avoir un papier quelconque, je dois lui passer de l'argent sous le comptoir (...) sinon il me fait toujours courir demain et lui le papier il le garde..."

Abandonné par ceux-là mêmes au nom desquels il refusait de s'intégrer totalement à la France, rejeté par les Français qui lui reprochent de ne pas vouloir dénier totalement ses origines, monsieur K. cessera alors de chercher à comprendre et passera huit mois en longue maladie :

"On a la justice ni ici, ni dans notre pays. Les Français ne nous rendent pas justice, les nôtres ne nous rendent pas justice... où va-t-on ? (...) Pour le pauvre, il n'existe de justice ni dans son pays, ni à l'étranger... Alors moi, j'ai éclaté..."

S'il maintient encore une référence positive à l'Algérie, ce n'est que de manière extrêmement médiatisée : une famille "morte", une révolution, dont il hésite à dire qu'elle l'est aussi.

"Ma famille est morte pour la Révolution. S'ils ont aidé, moi aussi j'ai aidé, c'est pareil..."

Il refuse la sollicitude tardive des services sociaux et colporte l'idée que les assistantes sociales "ne servent à rien". Pour preuve de la distance qui aujourd'hui le sépare des agents du service social, il nous donne en exemple sa réaction lorsque l'assistante sociale a essayé d'intervenir sur la nourriture des enfants :

"L'assistante m'a dit : faites manger vos enfants. Je lui ai répondu : si je n'ai pas envie de manger, est-ce que cela te regarde ?"

Cette posture, monsieur D. peut difficilement la maintenir longtemps. Ses conditions matérielles d'existence lui interdisent de systématiser un refus. Il acceptera par exemple que ses enfants soient pris en charge pour la période des vacances mais fera apparaître cette concession comme un objet de divergence entre lui et son épouse, à laquelle il cèderait.

Toutes les familles que nous avons rencontrées dans ce bidonville partagent cette impression d'avoir été flouées par le service social et d'être à sa merci. Ils "s'amuse" ou ils "se moquent" de nous sont des expressions extrêmement fréquentes.

Parce qu'elle relève de décisions et de circuits administratifs qui pour l'essentiel échappent au contrôle de l'action social, tout en étant au coeur des problèmes que rencontrent les familles, la question du logement suscite de la part des travailleurs sociaux tout un éventail d'attitudes contradictoires.

Le cas de la famille A. dans un vieux quartier de Marseille offre par rapport aux conditions de logement l'exemple limite d'une mobilisation des travailleurs sociaux. Il permet de comprendre à la fois pourquoi des situations aussi catastrophiques durent autant de temps et comment seule une surenchère dans la catastrophe, efficacement relayée auprès des administrateurs, permet dans certaines circonstances de lui donner une solution acceptable.

Madame A., 40 ans, veuve depuis 6 ans, Algérienne, vit depuis une vingtaine d'années avec ses cinq enfants dans une chambre cuisine de la vieille ville; lorsque son appartement - "un vrai gourbi" - est détruit par une explosion de gaz, elle se retrouve seule à la rue, avec ses enfants. Elle y restera trois jours :

"Personne n'est venu me voir, personne n'est venu me dire : venez coucher chez moi; je suis restée trois jours dans la rue; il pleuvait, il y avait le mistral (...) Tous les soirs on mangeait dehors avec les enfants; les gens passaient, ils nous regardaient et ils criaient : "regardez cette famille... ils sont dehors avec leurs petits", mais ils n'ont rien fait; personne ne m'a fait rentrer chez lui..."

Alertés par le voisinage, les travailleurs sociaux du quartier prennent l'affaire en main et tentent d'obtenir de la mairie un nouvel appartement. La démarche est laborieuse et se heurte aux décisions municipales de rénovation. La pression qu'ils exercent sur les autorités locales est telle que finalement, ils obtiennent gain de cause. Pour madame A., c'est inespéré...

"Je ne vous le cache pas, si je suis venue au monde une seconde fois, c'est grâce à eux..."

... et dans une certaine mesure incompréhensible :

"Je ne les connaissais pas, tout le monde savait que la maison avait explosé... Ils sont quand même venus..."

Ses réactions nous donnent la mesure des obstacles qui s'opposent à l'accès au logement social...

"J'étais très malheureuse dans la maison où j'étais, heureusement qu'elle a explosé..."

... et de ce que pourraient être les objectifs d'une rénovation concertée avec la population.

Madame A. dispose maintenant d'un petit séjour, de deux chambres, d'une cuisine et d'une salle d'eau dans le périmètre même du quartier. Bien que relativement isolée et ne fréquentant que très peu de monde, c'est un quartier dont elle ne voulait pas partir.

"Je ne sais pas comment vous dire, j'y suis bien, je ne voulais pas vivre ailleurs..."

Ses enfants ont retrouvé le goût du travail, elle-même s'estime satisfaite :

"Moi, mon H.L.M., c'est ça, je resterai ici jusqu'à ma mort!"

Ce désir de ne pas quitter le quartier est profondément ancré dans la population. Au-delà des rationalisations fonctionnelles (proximité du centre) c'est tout un mode de vie qui est en jeu, auquel chacun tient énormément. Réseau de relations et d'échanges primaires intenses, le quartier opère à la fois comme espace de sécurisation et comme lieu de la réappropriation possible d'une identité.

Cette rupture que nous avons signalée entre les services du logement et les services sociaux, place les agents du service social en position de gérer les contradictions qu'elle engendre.

Parce que pour toute une série de démarches, c'est le cas par exemple des familles "rejoignantes", le service social exige pour constituer un dossier que le mari ait trouvé un logement répondant à des critères extrêmement précis (de surface, d'hygiène etc...) sans toutefois lui donner les moyens de l'obtenir; il n'est pas rare de voir cette exigence détournée : le mari trouvera alors un logis de complaisance que l'assistante sociale visitera lors de son enquête, mais continuera à vivre ailleurs.

Très communément interprétée comme une mesure de dissuasion par les familles, cette exigence renvoie de la même façon aux conditions d'obtention de l'allocation logement : seules les familles dont le logement correspond à des normes qui sont précisément celles que le service social est incapable de leur faire obtenir, bénéficient de l'allocation.

Le logement social en cumulant les avantages d'un loyer modéré et la possibilité d'obtenir des allocations, fixe de la sorte un seuil d'accession extrêmement élevé qui pénalise doublement les familles qui en sont écartées.

Il est extrêmement fréquent de voir une famille qui, dans l'impossibilité d'obtenir l'un (le logement) essaiera malgré tout d'obtenir l'autre (l'allocation). Elle utilisera alors la filière des agences immobilières et se

trouvera dans une situation de déséquilibre financier cumulatif, amplifié par la lenteur des services sociaux à régulariser sa situation.

Lorsqu'en 1977, il décide de faire venir sa femme, 29 ans et ses six enfants, monsieur L., 41 ans, Tunisien en France depuis 14 ans, rencontre de sérieuses difficultés de logement.

La famille vit quelques temps dans la chambre que monsieur L. occupait seul comme célibataire, puis trouve un logement de trois pièces par l'intermédiaire d'un ami français.

Ils amorcent aussitôt les démarches de régularisation car n'étant pas régularisée, madame L. ne peut prétendre aux allocations familiales. Ils déposent également une demande d'allocation-logement. Un premier dossier est établi puis sera perdu ! Après enquête pour constituer un deuxième dossier, le nombre de chambres sera jugé insuffisant.

Madame L. ne parle pas un mot de français, mais parcourt les différents services et administrations pour constituer des dossiers, recueillir des conseils, prendre rendez-vous, remplir des imprimés, collecter des renseignements, s'informer des démarches.

Sa démarche nous rappelle que les premiers théoriciens de l'apprentissage utilisèrent des labyrinthes pour étayer leurs théories :

"On me donne des papiers et on me donne des rendez-vous, mais moi je ne sais pas ce que je dois faire des papiers, si je dois les envoyer à la mairie ou si je dois les porter à la caisse. Une fois, j'ai porté un imprimé à la "maison de l'enfance", chacun m'a dit quelque chose. Il y en a qui ont dit que ce n'était pas complet, d'autres que ce n'était pas signé, d'autres que ce n'était pas un bon imprimé... On a rien compris. L'assistante sociale a dit à mon mari de tout garder, qu'elle viendrait nous expliquer ce qu'il fallait faire... Elle n'est jamais venue..."

N'étant pas régularisée, madame L. ne dispose pas de numéro d'identification, ce qui multiplie d'autant les malentendus et les contretemps.

De toutes les initiatives qu'elle engage, madame L. retire l'impression qu'elle amorce des démarches qui supposeraient d'être accomplies pour qu'elle puisse les poursuivre, quelque soit le biais par lequel elle aborde sa situation.

Elle acquiert également la conviction que la question du logement est la cause principale de ses difficultés, sans qu'il puisse être résolu par les personnes à qui elle s'adresse.

Vis-à-vis des services sociaux, madame L. adoptera alors une stratégie du "tout ou rien", visant à les placer au "pied du mur". Les risques qu'elle admet alors, sont semble-t-il, calculés.

Alors que son mari ne gagne que 2 200 F/mois et que son loyer antérieur était de 110 F/mois, madame L. passe par une agence immobilière et trouve un appartement de cinq pièces conforme aux exigences du service social, mais dont le loyer est de 1 300 F/mois.

Du côté du nouveau propriétaire, elle donne toutes les garanties requises en recherchant un appui auprès de son ancien propriétaire...

"Celui-ci a dit qu'on était tranquille, qu'on ne faisait pas de bruit, qu'on était propre et qu'on avait rien cassé... Lorsqu'on est arrivé ici, tout était sale (...) on a tout repeint, tout nettoyé..."

... et s'adresse aussitôt aux services sociaux pour obtenir sa régularisation, les allocations familiales et l'allocation logement :

"Je leur ai dit : payez moi pour que je puisse payer le loyer, ou alors payez le vous-même, avec l'argent des enfants..."

Depuis quatre mois que la famille a emménagé, les dossiers traînent. D'un côté, madame L. essaie par tous les moyens d'accélérer les dossiers en multipliant les contacts avec les assistantes sociales qui, semble-t-il, s'en occupent un peu plus vivement, de l'autre, elle s'arrange pour continuer à subvenir aux besoins de sa famille tout en continuant à payer son loyer.

2. Une aide négociée.

La capacité de négocier la relation d'aide repose sur des conditions de vie matérielles relativement stables même si elles sont précaires et requiert une unité minimale du milieu familial.

Le contact avec les travailleurs sociaux sans être systématiquement recherché, ni évité, intervient comme élément d'une stratégie de socialisation visant essentiellement à faciliter les rapports de la famille avec l'extérieur tout en la préservant de son influence.

Dans cette perspective, les rapports seront discontinus ou occasionnels, la famille disposera d'un registre d'appui suffisamment large, contrôlera l'éducation des enfants et pourra faire l'économie d'une demande d'aide trop pressante tout en évitant de faire l'objet d'un signalement.

Cette stratégie, exacerbée par les uns, réduite par les autres au strict minimum compatible avec l'aboutissement de leurs préoccupations, implique assez rapidement une distinction entre le caractère obligatoire et facultatif des réponses que l'on est en mesure d'attendre de l'autre, selon la position qu'il occupe et le service qu'il représente, en même temps qu'un apprentissage de la marge de manoeuvre dont on dispose pour en rentabiliser les effets.

Il s'agira d'éviter à la fois de demander trop ou trop peu, de faire des relances intempestives lorsque les délais seront "normaux" ou "raisonnables" mais inversement de se manifester dans le cas contraire, de savoir exiger son dû, tout en ayant appris à solliciter une faveur, autant de démarches qui ne vont pas de soi et dont la confusion risquera de disqualifier radicalement celle qui l'entretient :

"Madame G., Algérienne, 24 ans, 1 enfant, en France depuis 2 ans, exige un secours de 2.500 F auprès de l'assistante pour "aller passer un mois en Algérie". Au bout d'une semaine et parce qu'elle ne l'aura pas obtenu, elle "menacera" de se "plaindre". Elle nous sera présentée par l'assistante sociale comme "une dingue".

Inversement, madame T., Marocaine, 8 enfants, attend trois mois avant de signaler à l'assistance sociale "qu'elle connaissait déjà" un retard des allocations familiales qui sera attribué à une erreur de gestion :

"Vous croyiez qu'elle serait venue avant ?"

Parce qu'obtenir comme effet d'une "gentillesse" particulière ce qu'on aurait pu obtenir comme le recouvrement d'un droit, consisterait à se mettre en position d'être l'obligé de quelqu'un dont c'est le métier de faire ce qu'il fait, parce que s'agissant d'une "faveur", demander trop serait prendre le risque de se le voir refusé avant toute discussion, le rapport que les familles vont entretenir avec le service social, va exiger un travail de repérage, de recouplement et d'information, mobilisant toutes les aptitudes de tact, de savoir faire et de finesse qu'exige habituellement le traitement d'une affaire délicate.

Ce travail de catégorisation, parce qu'il va permettre de fixer le registre sur lequel évolueront les rapports entre la famille et le service social, sera particulièrement important et décisif.

Très communément, ce rapport est vécu comme un rapport de ruse :

"On est méchant, elle est maligne" nous confie madame B., 43 ans, 8 enfants, Marocaine, en France depuis 15 ans. Ayant une longue pratique du service social, elle nous donne ainsi à entendre qu'elle a intériorisé la manière dont le service social interprète son attitude mais également la façon qu'elle a d'y faire face.

Différencier ce qui relève du droit, c'est-à-dire de l'institué et fait donc appel à une démarche cognitive, de ce qui relève de l'informel, c'est-à-dire du maniement des rapports interpersonnels, va donc exiger des capacités de mise en contradiction des différents services les uns vis-à-vis des autres et à l'intérieur d'un même service, des différents niveaux hiérarchiques entre eux : prêcher le faux pour savoir le vrai, présenter comme un oubli l'objet d'une décision délibérée, feindre la naïveté pour ne pas éveiller le soupçon, opposer à l'un ce que l'on a recueilli de la bouche de l'autre, comme si ça allait de soi, autant de procédés de différenciation et de repérage :

"Je demande au bureau : est-ce que j'ai le droit ou est-ce que je n'ai pas le droit ? S'il me répond oui, je vais voir l'assistante sociale et je lui dis : comment ça se fait ? Moi je sais que j'ai le droit et vous me dites que non ?"

Madame M, 26 ans, Algérienne, 2 enfants

De la même manière, madame R. dispose d'une pension qui lui a été accordée après la mort accidentelle de son mari, sur son lieu de travail. Dans l'intervalle, elle trouve un travail non déclaré, mais hésite à se faire régulariser de peur de perdre le bénéfice de la pension.

Plutôt que de s'adresser directement à l'assistante sociale qu'elle connaît et qui la connaît, elle s'informerait à la caisse - beaucoup plus anonyme.

• Maintenir la possibilité d'une négociation exige malgré tout que l'on ait pris exactement la mesure de chaque situation.

Ayant reçu à titre exceptionnel un secours de 500 F/mois pendant trois mois, à cause du chômage et de la maladie de son mari, lorsqu'elle cessera de les recevoir, Madame M. sollicitera à nouveau l'assistante sociale qui lui opposera un refus.

Sa réaction alors sera caractéristique : expression de dépit, n'évoquant guère que l'ultime possibilité de bloquer une réciprocité fictive, madame M. mobilise vainement la possibilité d'un blocage éventuel de l'échange, et tente de se réapproprier en dignité ce qui lui échappe sur un plan matériel :

"Quand vous y êtes allés deux ou trois fois et qu'elle n'est pas venue chez vous, quand vous lui demandez quelque chose et qu'elle ne vous le fait pas, c'est pas la peine d'aller la voir à nouveau (...) Tant qu'elle ne viendra pas ici, moi, je n'irai pas la voir..."

• Ce qu'on a pu obtenir de l'un, on essaiera de l'obtenir de l'autre, dans le cas contraire, on insistera davantage en essayant de compenser par une détermination sans relâche, le peu d'empressement que l'on rencontre. A une stratégie de dissuasion on opposera l'opiniâtreté de sa demande :

"... j'ai traîné chez elle pendant un mois et demi, et à la fin elle a demandé aux allocations familiales de me donner 50 000 F..."

"... on va la voir, elle dit oui, oui et puis, après on sait jamais (...) Il vaut mieux revenir souvent, être là, lui dire qu'on attend..."

• Encore faut-il s'y retrouver et que l'enjeu en vaille la chandelle; dans le cas contraire, on préférera sa dignité.

Lorsque madame D. demandera à l'assistante sociale un secours afin de pourvoir au trousseau de sa fille placée sur décision du médecin dans un I.M.P. de la ville et qu'elle lui proposera un prêt de 500 F, remboursable par mensualité de 100 F sur les allocations familiales, elle refusera et préférera emprunter de l'argent à des voisines.

"Je lui ai dit : merci, je ne veux rien, même si tu m'envoies une lettre, je ne viens plus (...). Je lui ai dit pour ça, je n'ai pas besoin de venir te voir. Je peux aller moi-même aux allocations familiales et je leur demande pas 500, je leur demande 2 000 F..."

Madame D. Tunisienne, 31 ans, 5 enfants
en France depuis 12 ans

. Plus généralement, au fur et à mesure que l'aide individuelle s'imposera comme une nécessité et que les capacités de refus diminueront, on essaiera - en les dissimulant - de soustraire certains aspects de son mode de vie à la vigilance du service social, sans toutefois prendre le risque de perdre les bénéfices qu'il vous procure :

La mort accidentelle de son mari survenue en 1969 constitue pour madame S., 48 ans, Algérienne, mère de cinq enfants, une rupture profonde : elle cesse de retourner régulièrement en Algérie; ses liens avec la famille se relâcheront :

"J'ai deux frères, mais je ne peux plus compter sur eux..."

Contrainte de faire appel aux services sociaux pour pouvoir "continuer" madame S. estime "qu'il est trop tard" pour elle. Si elle fréquente encore le centre social, c'est davantage pour faire plaisir à des amies qui le lui demandent, que pour y réaliser des apprentissages qu'elle juge désormais superflus. Ce n'est pas faute d'avoir essayé, mais apprendre à lire ou à coudre ne lui apporterait plus rien au contraire :

"Vous savez, celui qui sait un peu lire, a davantage honte de parler que celui qui n'a jamais appris à lire, parce qu'il connaît les fautes... Alors que celui qui n'a jamais appris, il dit : je suis comme ça !"

Elle ne vit "plus que pour ses enfants" et avoue "ne plus vivre qu'à moitié, rester à la maison pour préparer leur nourriture et leurs habits".

Toujours prête à trouver une excuse à ses deux aînés (21 et 24 ans) engagés l'un et l'autre dans le cycle de la délinquance, de la boisson et de la prison, les rapports qu'elle entretient avec les assistantes sociales sont marqués par le souci de continuer à bénéficier de leur aide sans pour autant souscrire à ce qui s'impose à elle comme une contrepartie de leur "gentillesse": se séparer de ses enfants. Autant la reconnaissance qu'elle porte aux assistantes sera sans nuances : "elles sont vraiment très gentilles.... Elles

m'aident beaucoup... de temps en temps, elles me donnent de vieux vêtements, des chaussures, des secours... la préfecture donne 300 F/mois... sans elles, je ne m'en sortirai pas...", autant, lorsqu'il s'agira de ses enfants, ses réserves seront plus marquées :

"Non, ma fille, je ne peux pas parler d'eux avec les assistantes; chaque fois que je lui parle de mes fils, elle me dit : "tu es complètement folle, je ne veux pas qu'ils boivent, même un verre d'eau chez toi ". Elle ne les aime pas. Elle me dit : "puisque'ils ne marchent pas droit, puisqu'ils font des bêtises... il ne faut plus les recevoir à la maison"(...) Ne lui en parlez surtout pas, elle risque de ne plus me donner de secours, si elle apprend que je m'occupe de mon fils..."

. Dans l'incertitude, on adoptera une stratégie exploratoire.

Démarche "pour voir", par "essai et erreur", elle va consister à repérer avec exactitude ce que l'on peut attendre, de qui et dans quelles circonstances. Accomplie à partir de démarches banalisées, c'est-à-dire, expérimentées par la communauté comme faiblement obligeantes (lettres, imprimés administratifs, régularisation, transfert de dossier etc...) elle va consister à tester ses propres capacités de demandes.

Une demande de secours ayant échoué, sera interprétée comme relevant d'un niveau d'aspiration trop élevée, susceptible si on le maintient de compromettre des demandes peut-être moins intéressantes, mais malgré tout utiles. Dans ce cas, on réajustera "par le bas".

"Au mois d'octobre dernier, j'étais enceinte du petit et mon mari était à l'hôpital. J'ai demandé l'assistante sociale et je lui ai dit : "Moi je suis enceinte et mon mari est ici depuis un mois". Elle m'a dit : "on peut demander l'aide". On a rempli un tas de papiers. Après huit jours, je suis allée la voir; elle m'a dit : "je ne peux rien faire pour vous, je vous donne une lettre, allez voir madame B., elle fera le nécessaire pour vous donner l'aide". Alors, j'ai pris la lettre et je me suis demandée : pourquoi celle-là t'a fait remplir un tas de papiers pour te dire ensuite qu'il n'y avait rien ? J'ai attendu 15 jours et je suis allée voir madame B. Je n'ai pas parlé d'aide, ni de rien du tout. Je lui ai donné la lettre. Elle m'a dit "vous avez besoin de quelque chose ?", j'ai dit non ! Rien du tout, seulement pour remplir les papiers, parce que je ne sais pas écrire le français (...) Depuis je vais de temps en temps chez elle, si j'ai besoin de remplir les papiers.... alors elle me les remplit..."

Madame M. Marocaine, 34 ans, 1 enfant

Au fur et à mesure que s'accomplit l'emprise du service social sur les familles et que ces exigences se font de plus en plus précises, l'entraide

communautaire va apparaître comme un substitut possible de la relation d'aide.

Dans le même temps, le service social va essayer d'utiliser le réseau des relations interpersonnelles à la fois comme point d'appui pour opérer une meilleure pénétration du milieu et comme terrain d'une présence beaucoup plus diffuse destinée à contrôler des circuits de régulation sociale qui jusqu'alors lui échappaient.

Ce passage va sanctionner la prééminence des équipes permanentes localisées dans le cadre strict des équipements collectifs et loin de marquer un abandon par les familles des enjeux matériels du service social, il va en démultiplier considérablement les effets.

L'équipe localisée, devient alors par excellence le support d'une pénétration minutieuse du milieu et l'instrument d'une gestion de la quotidienneté qui, si elle n'intervient pas directement comme prestataire immédiate d'aide matérielle, n'en exerce pas moins une influence considérable dans la manière dont elle en réaménage les conditions d'accès.

Parce qu'une présence continue sur les lieux d'habitation et une insertion permanente dans les réseaux d'interconnaissance permettent à la fois d'être le dépositaire et l'arbitre des conflits qui traversent la communauté, une "bonne relation" avec les travailleurs sociaux va apparaître comme un enjeu décisif dans la manière qu'aura chaque famille de régler les caractéristiques de son "jeu social".

Intervenant au moment même où les alliances et les antagonismes se font et se défont au grè des enjeux sociaux partiels qui divisent ou unifient la communauté immigrée, pour les orienter dans un sens ou dans un autre, le travailleur social va, selon les circonstances, faire l'objet de stratégie d'annexion ou d'exclusion, d'appropriation ou de chantage, alternativement loué ou maudit, selon le rôle qu'il choisira alors d'exercer.

Madame S., Algérienne, 42 ans, 4 enfants, renforce son statut au sein de la communauté immigrée en apparaissant comme une intermédiaire entre le groupe des femmes et le centre social. Ce privilège que lui confère son rôle d'intermédiaire repose simultanément sur sa capacité à relayer les demandes du groupe au sein du centre social et inversement à interpréter les demandes du centre social au sein du groupe.

Elle joue ce rôle avec virtuosité, garantissant à la fois le monopole de son exercice et gérant le double capital de crédit qu'il lui procure avec habileté. C'est elle qui interviendra auprès de l'assistante sociale pour qu'une telle puisse obtenir le rappel auquel elle a droit; inversement, lorsque le centre social organise une activité faisant

appel à une participation importante, elle viendra en entraînant avec elle de nombreuses voisines qui viendront "pour lui faire plaisir". Paradoxalement, sa démarche lui vaudra, lorsqu'elle aura besoin de faire garder un enfant en bas âge, de faire appel à une "voisine" plutôt qu'à la crèche et inversement, d'obtenir une aide du service social plutôt qu'un prêt d'une voisine.

Inversement, le maintien d'un réseau étendu de relations au sein de la population va constituer pour certaines catégories de travailleurs sociaux (employés par une association de quartier), le seul moyen de renforcer, par "l'image" dont ils pourront bénéficier, la précarité du statut dont ils disposent.

Ce réseau relationnel se développera essentiellement sur la base de services mutuels, d'invitations (prendre le thé etc...) de menus échanges ou de discussions qui progressivement vont créer les conditions d'une transparence du milieu, extrêmement propices à une démultiplication des initiatives de l'action sociale.

Parce que l'unité de voisinage ou l'environnement social immédiat constituent de la sorte un milieu relativement transparent favorable à l'emprise de l'interprétation et du discours, il fera de la part des familles l'objet contradictoire d'un investissement intense doublé d'une méfiance accrue.

La même mère de famille qui regrette le milieu tunisien d'origine parce qu'il opère sur l'éducation des enfants un contrôle dont elle ne retrouve pas ici l'équivalent, envisage sérieusement un retour et avoue ne fréquenter personne. A l'égard de la communauté immigrée, elle professe un isolement exemplaire :

"Chacun s'occupe chez soi... Sinon, ça embrouille tout ! Bonjour, bonsoir et c'est tout..."

Madame B., Tunisienne, 6 enfants
en France depuis 70

Refusés parce qu'ils "embrouillent" le climat relationnel, les rapports avec la communauté immigrée seront systématisés comme réponse à un besoin, ou manifestation d'une entraide :

"Quand l'une a besoin de quelque chose, toutes les autres accourent... Là, j'allais voir l'une d'elles parce qu'elle est malade. Quand ma fille était malade, elle est venue me voir plusieurs fois... Maintenant, c'est elle qui est malade, je ne peux pas ne pas aller la voir..."

Mme B. Tunisienne en France depuis 2 ans
2 enfants, 28 ans

Parce que l'action sociale mobilisera les régulations collectives communautaires davantage pour en réaménager l'influence que pour amplifier l'efficacité de l'entraide, les refus qu'elle enregistrera seront rationalisés par les familles en termes fonctionnels et interprétés par le service social en termes relationnels.

De la part des femmes immigrées, on obtient les mêmes réponses fonctionnelles stéréotypées concernant l'absence de fréquentation de l'amicale et celle du centre social.

"Je n'ai pas le temps, ça se passe le soir, moi j'ai des enfants...
etc..."

De la part du service social, ces réponses sont interprétées comme la manifestation d'un blocage conjugal et d'un interdit du mari.

Lorsqu'on sait que la fréquentation de l'Amicale et celle des centres sociaux correspondent à des pratiques extrêmement différenciatrices par sexe, les réponses que nous recueillons de la part des familles nous donnent à penser qu'elles ne correspondent à rien ni dans un cas, ni dans l'autre.

Evoquées à titre rhétorique pour éviter d'en parler, elles ne nous donnent que la mesure de la complaisance avec laquelle les femmes immigrées intériorisent les règles de fonctionnement de l'action sociale.

Plus précisément, si elles ne fréquentent pas le centre social, c'est parce que ça ne sert à rien...

3. Une stratégie d'assistés

Lorsque la prise en charge au niveau du logement s'accompagne d'une prise en charge sanitaire et sociale, que les handicaps matériels (chômage etc...) renforcent les handicaps relationnels et symboliques (familles divisées, faible contrôle linguistique etc...) et que la marge d'initiative des familles diminue d'autant, il n'est pas rare qu'elles adoptent alors une stratégie d'assistés.

La démarche va consister à s'en remettre entièrement au service social et, parce qu'à partir d'un certain seuil, la famille ayant tout donné, ne pourra plus que recevoir, il sera extrêmement fréquent qu'elle fasse de la surenchère sur ce qui, éventuellement, motivera une intervention supplémentaire des services sociaux.

Engagée dans une stratégie du pire, la famille poursuivra la démarche en suggérant qu'un arrêt des prises en charge correspondrait pour elle à une rupture irréversible de l'équilibre précaire dans lequel le service social tente de la maintenir.

Ce sont des familles dont les assistantes sociales diront : "qu'il n'y a rien à faire, mais qu'on ne peut pas les lâcher..."

Tant que cette stratégie se maintiendra, elle s'accompagnera d'une acceptation quasi-inconditionnelle des exigences du service social et fera appel à une dénégation parfois farouche de l'aide apportée. Cette aide sera fréquemment vécue sur le mode de la culpabilité.

Parallèlement, on observe une intériorisation très forte des catégories de jugement du service social qui renvoie à une prise de distance très marquée vis-à-vis de la communauté immigrée :

Ayant intériorisé à la fois, que les Arabes "abusaient" du service social, et qu'elle-même ne pouvait pas faire autrement pour s'en sortir, madame D., Algérienne, 7 enfants, en France depuis 1969, dont le mari est au chômage, va s'employer à minimiser l'aide qu'elle reçoit, parce qu'elle en culpabilise les motifs :

"Quand je suis venue ici, on a changé le loyer, c'est tout... On a aussi changé le dossier... c'est tout. J'ai été voir l'assistante sociale aussi... mais pas plus (...) C'est obligé de demander, ici la vie est trop chère, on n'arrive jamais... on a jamais fini de payer..."

D'un autre côté, elle rejette le milieu maghrébin auquel elle cesse de vouloir s'identifier :

"Chacun pour soi et Dieu pour tous... A Nice, il y avait des Français très gentils, je sortais... Ici, il n'y a que des Arabes ou des étrangers, je reste dedans ainsi que mes enfants..!"

Parce que la revendication de son appartenance risquerait de l'assimiler à des gens réputés abuser d'une démarche dont elle ne peut faire l'économie, madame D. préfère donc dénier son appartenance pour maintenir intactes ses chances de bénéficier d'une aide.

On observe les mêmes réactions de la part de madame B., Algérienne, 42 ans, en France depuis 22 ans, 7 enfants.

Madame B. fait de la part des services sociaux l'objet d'interventions multiples : mesure de relogement, prise en charge de sa dernière née, Rania, 6 ans, handicapée physique, secours pour le chômage du mari, intervention de l'assistante pour le divorce de la fille aînée et l'embauche du fils, aide pour envoyer les enfants en colonie etc...

Elle nous avoue son embarras de ne pas pouvoir faire autrement que de solliciter en permanence le service social; simultanément, elle rejette la communauté maghrébine; évoquant le centre social de son ancien quartier, elle nous confie :

"Tous les Arabes y allaient pour se plaindre... Moi, j'y allais de temps en temps, parce que c'était sale, mais pas plus (...) Eux se plaignaient toujours, toujours, pour l'eau, pour les poubelles, pour les bagarres... Il y avait trop d'Arabes... Ici c'est pas pareil, il y a des Français..."

Il est extrêmement intéressant de noter que madame B. et madame D., précédemment citée, habitent aujourd'hui le même quartier. En positions différentes dans la manière dont il leur faut régler leurs comportements vis-à-vis de la communauté immigrée, mais visant toutes deux le même objectif : s'en démarquer, la première est conduite à surestimer son importance "il n'y a que des Arabes", la deuxième à la sous-estimer "ici, c'est pas pareil".

Le service social est catégorisé à partir des démarches dont la famille fait l'objet; parlant des travailleurs sociaux, madame D. précise :

"Il y a ceux qui viennent voir la maison, ceux qui viennent voir les enfants..."

La logique dans laquelle s'inscrivent ces démarches est radicalement ignorée : on fait confiance au service social.

Question : D'où vient cette dame ?

Réponse : Je ne sais pas, elle vient, c'est tout !

Question : Pourquoi est-elle venue vous voir ?

Réponse : Je ne sais pas moi... Elle a vu le dossier à l'hôpital.
Elle a vu que nous étions malade. Je n'en sais rien moi...
elle est venue !

Que l'aide demandée par la famille ou proposée par le service social soit acceptée ou refusée, son issue s'inscrit dans une indifférenciation généralisée et simplement constatée :

"Oui, on a demandé, mais ils n'ont pas accordé (...) on ne sait pas pourquoi... ils n'ont pas accordé..."

A l'inverse la manière dont la famille B. obtient une prise en charge pour la colonie de vacances des enfants, demeure pour elle un profond mystère. Madame B. opère une énumération des actes qui l'ont précédée :

"Elle (l'assistante sociale) a demandé la fiche de paie de mon mari, je lui ai donnée. Elle a demandé la feuille des allocations je lui ai donnée... Après elle est restée un mois et elle m'a envoyé un mandat..."

Seule marque de refus, madame B. n'acceptera pas la proposition que lui fera l'assistante sociale de bénéficier des services d'une travailleuse familiale. L'influence de la communauté, dans ce cas, semble avoir été décisive :

"... L'assistante sociale m'a dit : tu veux une travailleuse familiale ? Mais elle fait rien, ce n'est pas la peine..."

Question : Comment le savez-vous ?

"Elle est venue chez quelqu'un, elle a fait rien que le lit ! Elle fait même pas la vaisselle... Qu'est-ce que vous voulez que je fasse d'elle ? Elle n'a même pas lavé le parterre (...) Je fais mon travail seule et c'est tout !"

Dans certaines circonstances, la relation d'aide sera purement et simplement évitée car, beaucoup trop blessante pour celle qui est contrainte d'y recourir, elle n'apporte pas suffisamment en contrepartie, pour que l'affront qu'elle représente soit compensé par son utilité :

Madame B., Tunisienne, 43 ans, en France depuis 14 ans, 8 enfants, renonce à utiliser les bons de vêtements que lui avait procurés l'assistante :

"Ah, ma fille, je ne veux pas te mentir... ils donnent du linge déchiré et en plus, ils rouspètent par-dessus le marché (...)
J'ai pris le linge et je l'ai lancé sur celle qui était debout derrière... je l'ai lancé sur sa figure... Elle me mettait du linge déchiré et elle me disait : prends-le et raccommode le (...)
Les Français avec des bons, ils vont à une place spéciale où ils ont du linge presque neuf... Mais moi, sans carte française, lorsque j'y vais, ils cachent le linge neuf et sortent les vieilleries, déchirées, larges... Ils te le mettent et te disent ... tiens, prends ! Moi je suis en France et je vais salir ma dignité avec ces choses ?..."

D'une manière générale les familles sont extrêmement sensibles à la signification que revêt la venue de l'assistante sociale chez elles; à ses manières d'être ou de se comporter, qui selon les cas, accuseront ou réduiront toute la distance qui les en sépare :

Hassan, 28 ans, né en France, a remplacé son père dans le rôle de chef de famille, lors de son décès. C'est lui qui nous reçoit. Il analyse la fonction d'assistante sociale :

"Le rôle d'une assistante sociale d'abord, c'est de s'intégrer dans la famille où elle voudrait faire quelque chose de bien... c'est-à-dire de devenir à peu près quelqu'un de la famille, s'entendre déjà avec la famille, c'est déjà un gros point ! Une fois qu'elle s'entend bien, qu'elle a la parole, elle peut commencer à dire son idée... A dire voilà : c'est comme ci, c'est comme ça... Et bien non ! Elle arrive, pffitt... Elle regarde la maison, elle regarde les meubles, comme si c'était un taudis ou unecave... Elle est là : elle a peur de s'asseoir parce que les chaises sont cassées, elle demande à la petite de nettoyer la table pour mettre ses papiers... moi elle me regarde de haut ! C'est-à-dire qu'elle vient, histoire de dire qu'elle est venue... c'est pas vrai ça !"

Dans ce type de situation, le maniement de la culpabilité va jouer un rôle structurant essentiel aussi bien de la part des travailleurs sociaux que de la part des familles.

De la part des travailleurs sociaux, elle se fait d'autant mieux sentir que la famille les "condamne" à exercer ouvertement un rôle que généralement ils réprouvent : la relation d'assistance n'a jamais autant été critiquée ces dernières années que par les assistantes.

De la part des familles, elle consiste à placer les travailleurs sociaux en position de se sentir coupables d'un arrêt éventuel de la relation. Pratiquement sans issue, les impasses de la situation vont apparaître lorsque l'échec de cette stratégie se manifesterá. Paradoxalement, on observera un retour en force de tout ce qui dans la phase précédente avait été nié.

Madame M. Tunisienne, 7 enfants, en France depuis 12 ans, 43 ans, faisait l'objet d'une prise en charge sociale et médicale massive jusqu'à ce que l'assistante décide que "cela ne pouvait plus durer". Madame M. considère que tout ce qu'elle recevait jusqu'alors lui était dû et interprète cette décision comme une sanction de sa mauvaise volonté, précisément sur un plan où le service social a fait en sorte qu'elle l'interprète dans ces termes :

"Je ne sais pas si c'est à cause du chômage de mon mari ou quoi... mais ils ont arrêté."

Dès lors, elle va tenter de se disculper en évoquant ses origines nationales et culturelles, en faisant passer au premier plan ce dont jusqu'alors elle avait atténué les significations.

D'abord sur un plan extrêmement général, renvoyant à l'antagonisme français/arabes :

"Voyez-vous, comme est des arabes, ils ne nous aident pas, c'est leur pays à eux..."

Sur un plan particulier ensuite, renvoyant à un désaccord pratique avec le service social :

"Ils se moquent de nous parce qu'on a beaucoup d'enfants. Si Dieu nous les donne, qu'est-ce qu'on en fait ? On ne peut pas les jeter comme le font les Français... Eux sont des ignorants, ils avortent avec beaucoup de facilité..."

Dans chaque cas, la relation avec le service social s'engage de telle façon, que le sentiment d'appartenance ou l'identité culturelle de la famille assistée apparaît alternativement comme un enjeu ou un alibi dans la manière dont cette relation se développe; ceci nous est confirmé par la riposte de l'assistante sociale :

"L'autre jour, l'assistante sociale est venue chez moi et elle m'a dit : "Pourquoi votre Consulat ne vous aide-t-il pas ? Nous on veut bien vous aider un peu, mais il faut aussi que votre Consulat vous aide..."

Devant cette logique, madame M. ne peut que se plier et reconnaître :

"Ils ont raison, pourquoi notre Consulat ne s'occupe-t-il pas de nous ?"

On saisit du même coup le rapport très particulier qui s'instaure entre les familles étrangères et le service social.

Parce que le service social est incapable d'intervenir dans la manière dont les familles vivent les contradictions de leur double appartenance autrement que pour en nier l'un des termes, la justification de l'échec du rapport d'assistance consistera à replacer les familles face à leurs contradictions, pour en souligner l'ampleur.

De son côté, la famille, tiraillée par une série d'investissements symboliques contradictoires, divisées par des influences sociales et culturelles antagoniques, partagée par le souci d'intérioriser les valeurs du mode de vie occidental sans pour autant renoncer à celles de la culture arabo-musulmane, ne pourra que multiplier les signes de son impuissance, explicitement thématisée dans certains cas comme dilemme oedipien :

"... Vous connaissez le proverbe ? On lui demande : qui est mieux, sa mère ou la femme de son père ? Il répond la femme de papa est mieux, mais je ne peux la mettre dans mon coeur..."

4. La pénétration des familles

La pénétration de l'espace familial et le contrôle de sa réorganisation interne constituent le véritable enjeu de l'action sociale en même temps que le test de son aptitude à saisir les "dysfonctionnements" ou les "troubles" dont il est l'objet.

Le stéréotype que le service social véhicule de la famille maghrébine et celui, symétrique, de la famille française auquel il tente de se conformer, donne la mesure de son incompréhension des situations d'immigration.

Famille élargie et quasi-tribale dans un cas, fondée sur l'autorité incontestée du père et plus généralement des hommes, à laquelle correspondrait une soumission inconditionnelle de la femme concernant un nombre élevé d'enfants et une inégale répartition des tâches et des responsabilités, telle est, en quelques lignes, l'image que le service social colporte de la famille maghrébine.

Y correspond trait pour trait une image inversée de la famille nucléaire française, fondée sur une division sexuelle équilibrée des charges et des pouvoirs, capable de réguler ses naissances et de contrôler les étapes de sa promotion sociale en fonction d'une appréhension rationnelle de ses possibilités.

Dans un cas, toutes les décisions concernant le cycle de vie familial seraient le fait d'un diktat masculin imposé par le mari et bafouant les attentes féminines, dans l'autre cas, ces décisions feraient l'objet d'un colloque duel, évaluant le pour et le contre et capables d'imposer un point de vue commun par la discussion.

D'où la tendance du service social à réinterpréter entièrement les phénomènes de la vie familiale en termes de pouvoir et de distribution d'influence.

La généalogie des "troubles" dont la famille est l'objet, les réactions que suscitent les interventions du service social et le rôle qu'y jouent les enfants, nous incitent à reconsidérer les principales étapes de son parcours migratoire, si on veut saisir convenablement la nature des problèmes que l'on y rencontre.

Parce que dans un espace culturel, social et économique marqué par l'antagonisme de deux cultures, de deux sociétés, de deux économies, on ne pourra prendre le risque de s'associer totalement à l'une sans paraître se dissocier entièrement de l'autre, la séparation des conjoints, dans la première phase de l'émigration aura une valeur de compromis : facilitée par une opposition

"dedans/dehors" qui, vouant le mari à l'extérieur et au soutien matériel de la famille, cantonne la femme à l'intérieur de l'espace domestique et à l'éducation des enfants, le départ du mari vers la France et l'envoi régulier d'argent attestera à la fois d'un retour possible dans de meilleures conditions matérielles et d'un maintien (par la femme) des régulations sociales élémentaires.

Simultanément, cette situation, en affaiblissant l'homogénéité de la famille sans accroître sensiblement son capital de biens matériels, va créer les conditions d'une venue de la famille en France.

Tout se passe initialement comme si le prix payé par l'émigré à la fois en terme symbolique de séparation et d'exil et en termes matériels, les sommes envoyées, pouvait suppléer à l'affaiblissement social d'une famille contrainte de vouer ses membres à l'émigration, et se conclure ensuite par un retour, synonyme d'un renforcement de sa position sociale.

Mais parce que les avantages matériels que procure l'émigration ne sont jamais à la mesure des efforts consentis sur un plan individuel ou familial, le venue en France de la femme et des enfants s'imposera rapidement comme une nécessité.

La décision de "faire venir" la famille s'inscrit alors dans une perspective de réduction des désavantages résultant de la séparation des conjoints, sans s'accompagner parallèlement d'un abandon des objectifs qui l'avait motivée :

"Il ne m'a pas donné signe de vie, alors je suis venue".

Madame M. 34 ans, en France depuis 75,
marocaine, 1 enfant

"La rumeur disait que mon mari avait pris une Française"

Madame T.

"Lorsqu'il a vu qu'il ne trouverait pas de travail là-bas, et qu'ici, il ne ferait pas d'économie, il nous a fait venir."

"Je ne voulais plus que mes enfants vivent comme des orphelins, sans leur père..."

Cette période de séparation initiale des conjoints crée une situation de déséquilibre non seulement entre époux, mais également entre le père et les enfants, les aînés et leurs frères et soeurs. Elle va compromettre profondément la nature des rapports à l'intérieur de l'espace familial et placer la mère en

position de supporter et d'arbitrer les tensions qui y sont associées alors même que sa propre capacité à y faire face diminuera.

Les adolescents de la seconde génération, fils ou filles d'émigrés, héritiers d'une trajectoire parentale souvent complexe, ambivalente, eux-mêmes produits d'une démarche qui n'a pour toute garantie que celle qu'elle se donne, apparaîtront comme les véritables analyseurs de l'espace familial.

Dans 80 % des cas, c'est à partir d'eux que le service social pénétrera dans la famille.

Dès le plus jeune âge, l'expérience de la "différence" se réalise comme apprentissage d'un antagonisme entre les évidences qui structurent le milieu familial et les stimulations qui proviennent de l'extérieur (école, voisinage, classe d'âge...)

Les autres vous feront boire du vin comme si c'était de la grenadine, vous proposeront du porc comme si c'était du veau.

Au fur et à mesure que la culture occidentale suscitera des comportements contradictoires avec les exigences du milieu familial, la riposte que favorisera la communauté immigrée consistera à revaloriser des pratiques et des croyances qui dans le cas contraire, auraient été abandonnées.

Les parents auront tendance à faire de la surenchère sur des interdits mineurs pour mieux marquer une autorité qui sur l'essentiel, leur échappe : l'interdiction de fumer devant son père sera survalorisée bien qu'en Algérie elle s'atténue progressivement, précisément, parce qu'elle correspond au stéréotype français du maintien de l'autorité parentale chez les arabes.

Inversement, vis-à-vis des camarades de classe, les enfants auront tendance à dissimuler le mode de vie familial de manière à mieux le revaloriser aux yeux de l'extérieur :

"J'avais très honte d'avoir des parents comme j'en avais, mais en même temps, je les mettais en valeur..."

Samia, 24 ans, née en France,
étudiante

L'espace familial devient ainsi le lieu d'un maniement des gratifications et des sanctions opérant sur les registres de la culpabilité et de l'angoisse, le support d'une inquiétude ou d'une intransigeance où, alternativement, la honte ou le sens de l'honneur seront mobilisés de manière à garantir pour soi et vis-à-vis des autres une cohérence des comportements et des représentations constamment mise en défaut :

Monsieur G. d'abord marié avec une femme algérienne dont il a trois enfants, se remarie ensuite avec une Française dont il en a trois autres. Ses deux mariages successifs symbolisent pour lui les étapes d'un choix culturel qui le conduit à renier progressivement ses origines. Sa façon de résoudre les contradictions de son cheminement consistera à renforcer ses liens avec les enfants mâles issus de son premier mariage et à distendre ses relations avec les filles de son second mariage. Son attitude lui sera reprochée par tous ses enfants au terme de parcours de socialisation marqués par de fréquents séjours dans les établissements de l'éducation surveillée. Sa fille aînée Zohra, vivra l'antagonisme entre son père et sa mère comme un antagonisme entre l'Algérie et la France. Pour elle, utiliser l'arabe plutôt que le français, reviendra à opérer un choix entre sa mère et son père. De sa mère, elle reconnaîtra "qu'elle connaissait bien les coutumes, elle savait ce qui faisait plaisir à un homme arabe... et ce qui pouvait l'inquiéter"; elle reconnaît également que toute son enfance s'est déroulée dans un climat de chantages affectifs insupportable. Mariée aujourd'hui avec un Algérien, elle suggère en quelques mots ce qui constitue l'essentiel de son expérience d'adolescente :

"J'avais peur qu'on me rejette, ou qu'on me garde de force"

Face à l'ambivalence du milieu familial, la communauté des femmes va opérer une gestion des rapports entre l'intérieur et l'extérieur qui, loin de clarifier chaque situation, va renforcer son opacité, sous couvert de transparence. La circulation des informations, des rumeurs et des commentaires va tenter de suppléer aux incertitudes familiales concernant l'éducation des enfants et leur sexualité : la multiplication des contrôles portant sur leur emploi du temps, leurs fréquentations, l'investissement fantasmatique de certains lieux ou de certaines pratiques va renforcer l'idée que tout est permis à condition d'être soustrait au regard, idée que partagent aussi bien les enfants que les parents et qu'ils appliqueront les uns vis-à-vis des autres :

"Les hommes font ouvertement ce qu'ils ont envie de faire, les femmes, non... Elles font tout, mais en cachette..."

Madame H. 36 ans, Marocaine, 5 enfants,
en France depuis 9 ans

Madame M. avoue ne pas pouvoir éviter de laisser sortir sa fille seule en ville. Elle lui donnera 70 F pour acheter un pantalon à condition que celle-ci rentre plus tôt et feindra de dissimuler à son mari, ce que celui-ci feindra d'ignorer. Au cas où la condition qu'elle avait posée, ~~serait~~ transgressée, elle pourrait toujours recourir à son intervention.

Ceci permet de comprendre la nature des rapports que les familles entretiennent avec la communauté d'origine :

Alternativement recherchée ou évitée selon la nature des problèmes que l'on rencontre, le contact avec la communauté d'origine oscillera entre la réactivation des réseaux d'entraide lorsque la pression extérieure s'accroîtra :

"Nous allons à plusieurs. Nous nous réunissons les familles arabes dans le jardin seules... Alors les enfants se mélangent avec les autres... les petits, on ne peut pas les retenir. Ils commencent à se bagarrer entre eux et à faire "tomber les mots" et les adultes s'en mêlent... ils nous disent : si vous n'êtes pas contents... en avant ! partez chez vous, dans votre pays (...)
je vous jure qu'on ne se laisse pas faire..."

... et la méfiance réciproque lorsque la nature des enjeux sociaux qu'il leur faudra aborder, placera les familles en compétition, les unes avec les autres; ce sera alors l'occasion de revaloriser la séduction imaginaire qu'exerce l'idée d'un retour possible au pays car "là-bas on n'a jamais vu ça..."

"Les Arabes en France, c'est quelque chose... la moindre petite chose prend des dimensions terribles et entraîne des histoires... Je n'ai jamais vu ça au pays. Les parents n'arrivent pas à tenir leurs enfants. Ici, il n'y a que des femmes âgées qui n'arrêtent pas de créer des histoires. C'est terrible les quartiers où on est regroupé comme ça. Tout le monde se mêle de votre vie... Les gens se jalouent..."

Lorsque désirer quelque chose, c'est désirer ce que désire le groupe et que cette démarche garantit un optimum social en même temps que le maintien de sa cohésion interne, aucun antagonisme vraiment important ne le divise qui puisse compromettre son organisation et sa reproduction ; dans ce cas précis , un consensus existe sur la manière dont s'institutionnalise la résolution des conflits. Mais la manière dont la communauté se reconstitue en situation d'émigration conjuguée à l'expérience individuelle de l'individualisme, fait que les régulations symboliques et les contrôles collectifs se

renforcent au moment même où ils cessent d'être les garants de la cohésion du groupe.

L'insécurité extérieure offre un principe de cohésion négatif capable de suppléer à l'affaiblissement des régulations coutumières mais dont la fragilité apparaît lorsque surgissent des enjeux internes au groupe : ce sera le cas des mariages et des stratégies d'alliance qu'ils suscitent.

Ils mettent en jeu à la fois la structure des rapports de pouvoir domestiques...

"Moi, je ne la marierai jamais avec un Français... mon mari lui, oui... Il s'en fout que ce soit un Arabe, un Français ou un Juif... Moi, je ne peux pas. Je sais pas, on dirait que j'ai honte. J'ai peur de ce que vont dire les gens de moi..."

Madame M, 36 ans, Marocaine, 5 enfants
en France depuis 9 ans

... mais également la position que la famille occupe au sein de la collectivité.

Parce que tout mariage tend à reproduire les conditions qui l'ont rendu possible, offrant ainsi aux familles une très faible liberté de jeu, la communauté immigrée va être l'enjeu et le terrain d'une exacerbation des stratégies de second ordre visant la dissimulation des objectifs ou des intérêts que poursuivent les familles : "on risque ainsi d'ignorer la fonction sociale de la dissimulation et du mensonge socialement aménagés et encouragés, comme un des moyens dont disposent les agents pour corriger par la seule habileté que leur donne une parfaite maîtrise des stratégies symboliques, les effets d'une stratégie imposée." (1)

Qu'il intervienne massivement dans le remaniement de la structure interne de la famille et qu'il modifie les rapports que celle-ci entretient avec la communauté française ou immigrée, dans les conditions que nous venons de décrire, le service social semble l'ignorer.

Du côté des adolescentes, un "mariage arrangé par les parents", même s'il apparaît comme désuet, parce qu'il représente simultanément l'occasion d'une émancipation du milieu familial et la promesse d'échapper aux contraintes du travail salarié, bien que faiblement recherché, sera accepté, d'autant plus qu'il s'accompagne de gratifications matérielles multiples et marque l'entrée de l'adolescente dans le groupe des femmes.

(1) Pierre Bourdieu, Esquisse d'une théorie de la pratique, précédée de trois études d'ethnologie kabyle. Genève DROZ 1973 p. 96

Toutefois, les mêmes conditions qui permettent de comprendre la fréquence avec laquelle les parents contrôlent encore le mariage des enfants, permettent d'expliquer la fréquence avec laquelle ces mariages se concluent par un divorce.

Les adolescents soupçonneront leurs mères non sans raison, de leur trouver pour épouse, une femme qu'elles pourront aisément dominer. Placées elles-mêmes dans une situation où elles ont eu à s'occuper de leurs propres parents sans pouvoir espérer la même chose de leurs enfants, leur tendance sera donc de renforcer le contrôle des alliances :

Première voisine : "Tu crois qu'ils te regardent une fois qu'ils ont grandi ? Pourquoi veux-tu que tes enfants pensent à toi ? Toi, maintenant tu penses à toi et à tes enfants... Tes enfants lorsqu'ils seront grands et qu'ils prendront des femmes, penseront à leur femme et à leurs enfants..."

Deuxième voisine : "Oui, je le sais. Ils ne pensent plus à leurs parents. La génération précédente pensait à ses parents (...) moi, mes enfants, je ne compte pas du tout dessus."

Entretien collectif

La vie interne de la famille relève donc entièrement de la mère ou plus exactement du groupe des femmes auquel appartient la mère. Dévalorisée comme enfant, la femme ne s'accomplit entièrement que comme mère et marque de son empreinte toute l'éducation des enfants. Caractéristique des sociétés arabomusulmanes, la prééminence de la mère s'étend à l'ensemble des femmes du groupe familial (grand-mère, tante, soeurs, cousines...) qui, au même titre que la mère peuvent assurer l'allaitement; l'allaitement souvent prolongé (il est communément utilisé à des fins contraceptives) place l'enfant en situation d'investissement affectif intense de l'instance maternelle. Le fils aîné apparaît simultanément auprès de ses frères et soeurs comme le garant de l'attachement porté à la mère et comme l'authentificateur de la loi du père.

Rôle charnière dans la mesure où il est chargé à l'extérieur d'un rôle que la mère n'exerce qu'à l'intérieur et représentant à l'intérieur de la famille la fonction paternelle (en son absence, ou en cas de décès par exemple), le fils aîné est celui sur lequel vont converger toutes les contradictions de la famille en situation d'immigration.

En situation d'immigration en effet, sa relation à la mère, jusqu'alors distribuée sur l'ensemble du groupe des femmes, se reporte entièrement sur elle et crée les conditions d'un rapport d'autant plus exclusif que du côté de la mère, tout ce qui la rattachait au groupe se reporte entièrement sur l'enfant.

L'attachement de la mère à l'enfant se développe en contrepoint d'un sentiment d'isolement et d'insécurité; dans le même temps, la dette symbolique des enfants vis-à-vis des parents augmente alors que diminuent-sous la pression extérieure - les devoirs de réciprocité à l'intérieur de la famille.

Cette situation crée les conditions d'une intervention massive du service social au sein de la famille. Mohammed Ghorbal observe que 46 % des adolescents maghrébins pris en charge par un service d'AEMO de la région lyonnaise sont des aînés. Il qualifie cette proportion "d'effarante" (2).

Monsieur M. d'après sa femme, est toujours au chômage ou en maladie. Il a cessé de subvenir aux besoins matériels de sa famille mais continue à revendiquer une autorité dont la légitimité n'est plus garantie par l'exercice habituel de son rôle.

Il refuse que quelqu'un d'autre que lui "mette son nez dans ses affaires", mais son prestige de père et de mari a totalement disparu. Comme mari, il apparaît comme quelqu'un à qui l'assistante sociale doit "faire peur" pour qu'il continue à travailler, en tant que père, il requiert le concours du juge pour se faire respecter.

L'attitude de son fils qui à la fois refuse la déchéance de l'image paternelle mais également l'idée que quelqu'un pourrait s'y substituer, va être "de lui faire payer" ce qu'il lui reproche, tout en évitant de céder aux efforts conjugués que ses comportements suscitent : ceux de la famille, des éducateurs, du juge etc...

Par là, il atteste son opposition au père et à tout ce qu'il représente tout en le revalorisant : ayant affaire à forte partie, son échec est compréhensible.

On comprend à la fois non seulement l'inefficacité du discours du juge...

"C'est pas bien, ce que tu fais, chaque fois que tu fais une bêtise, c'est ton père qui paye..."

... mais même que ce discours, loin de le dissuader, puisse au contraire le confirmer dans sa démarche, puisque c'est précisément ce qu'il recherche.

(2) Mohammed Ghorbal, Esquisse de la personnalité maghrébine, A propos de la deuxième génération. Lyon 1977. cf p. 99, tableau 26

Avec Hatem, madame M. jouera sur les registres de l'identification et du chantage affectif.

Lorsque nous rendons visite à la famille pour la troisième fois, Hatem vient de sortir de prison. Le père paraît satisfait mais ne fait aucune allusion au séjour de son fils. Hatem regarde la télévision et feint d'ignorer le restant de la famille.

Sa soeur Samia rentre. Sa mère (en le désignant) demande : "qui c'est ça ?". Samia, gênée, rit sottement - silence - le père sort. La mère : "on ne peut pas discuter avec les hommes" (3)

Hatem ne se mêle jamais à la conversation. De temps en temps, sa mère s'approche de lui et lui demande comme à un jeune enfant "tu es le fils de qui ?".

Posant ainsi une question dont elle est la seule à détenir la réponse madame M. renouvelle son emprise sur son fils et signale simultanément la nature des problèmes qu'il lui faut affronter : des problèmes d'identité.

"Le paradis est sous les talons de la mère" dit un proverbe arabe.

Parce que d'une manière générale, la délinquance de l'aîné risque d'être interprétée comme un abandon des parents dont il convient de se prémunir, la réaction des familles consistera alors à éviter une mise en accusation en demandant un surcroît d'autorité.

Etant quelque chose auquel personne n'échappe, elle ne saurait faire l'objet d'un affront de la part des autres; plutôt que la famille, la délinquance des enfants accuse la libéralité de l'éducation occidentale.

"Au Maroc au moins, on sait les dresser..."

Madame L. travaille et confie à ses filles les tâches domestiques qui habituellement lui incombent. Comme elle peut difficilement concilier ses contraintes professionnelles et l'éducation de ses enfants, elle tente d'obtenir par un surcroît d'autorité ce qui lui échappe en continuité de sa présence. N'y parvenant pas totalement, elle culpabilise ses activités professionnelles.

Lorsque son fils Redouane rencontrera les psychologues du CCO et que ceux-ci lui demanderont si elle travaille, elle le niera "de peur qu'ils me disent que si Redouane faisait des choses pareilles, c'était parce qu'on travaillait tous les deux et qu'on ne les surveillait pas

(3) L'entretien était réalisé par une femme

assez."

Avec les filles, le problème sera particulièrement délicat.

En effet, si les relations entre hommes doivent se nouer au dehors et permettent ainsi de comprendre que les familles puissent perdre le contrôle des garçons sans que ce soit de nature à faire perdre la face, le comportement des filles engage de façon plus particulière l'honneur de la famille.

Si la fille a d'autant plus de prix qu'elle a plus de frères gardiens de son honneur (et particulièrement de sa virginité) et alliés potentiels de son futur mari, celle-ci étant traditionnellement demandée et donnée en mariage, prendre le risque de se mettre en position de solliciteur exposé à un refus, reviendrait à avouer la désorganisation la plus totale du milieu familial et l'échec le plus radical de son insertion sociale.

Dernière garante de l'image que la famille entend donner d'elle-même, on comprend que l'éducation des filles fasse l'objet de mesures si draconiennes.

Il s'agira alors par des stratégies particulièrement habiles de tirer le meilleur parti d'un capital familial déterminé : la recherche de l'efficacité maximum orientera les choix vers les personnes connues pour leur habileté ou leur autorité particulière ou pour les bonnes relations qu'elles entretiennent avec des personnes capables d'influencer les décisions. C'est généralement dans cette perspective que les familles s'engagent dans une relation suivie avec les agents du service social.

Monsieur et Madame M., Tunisiens, 7 enfants, en France depuis 1966, sont respectivement boiseur au chômage et femme de ménage. Leur fille Noura (22 ans) qui se fait appeler Nora et que les voisins désignent comme "totalement timbrée" a conçu une passion pour la musique des Rolling Stones : "elle meurt pour eux" dira sa mère. Ayant fait plusieurs fugues et de nombreux séjours dans des établissements de l'éducation surveillée, son père en est réduit à ce que P. Bourdieu désigne comme "le comble du ridicule" pour un père : "chercher un parti pour sa fille"; il veut s'en débarrasser, sans toutefois la donner à n'importe qui.

Lorsque Madame M. recevra chez elle un garçon présenté par sa fille comme étant "son fiancé", sans que ni son mari, ni elle n'aient été consultés, elle essaiera de composer, en le dissimulant à son mari : ces choses-là en effet, sont affaires de femmes.

L'apprenant, monsieur M. l'interprètera comme "un coup monté" contre lui et battra violemment sa femme qui se retrouvera à l'hôpital.

"Tu connaissais ce gars, tu as monté le coup avec ta fille".

A l'hôpital, madame M. n'avouera pas qu'elle a été battue par son mari : "ils l'auraient mis en prison".

Elle utilisera son séjour pour déjouer les manoeuvres de sa fille :

- . d'une part, elle la disqualifie aux yeux de son gendre éventuel en la présentant comme "une personne sans cervelle, ne sachant rien faire, ne connaissant pas son rôle d'épouse et dont elle aimerait bien se débarrasser".
- . d'autre part, elle disqualifie le garçon aux yeux de sa fille en l'assimilant à son père : "il est trop âgé, il ne travaille pas, il est toujours au chômage".

Elle le soupçonne donc de vouloir réaliser une bonne affaire qu'elle interprète dans ces termes :

"Je vais être obligée de l'entretenir... et que dirait l'assistante sociale ? Elle nous mettrait tous dehors..."

La reprise en main qu'elle tente d'opérer cherche un appui du côté du service social; l'assistante sociale lui avait proposé les services d'une aide ménagère, elle essaiera de faire en sorte que sa fille puisse jouer ce rôle auprès d'elle :

"Demain, je vais voir l'assistante sociale (...). Mon mari ne travaille pas et moi non plus. Je vais lui demander de payer un salaire à ma fille, c'est-à-dire les allocations familiales auxquelles elle n'a plus droit, pour qu'elle travaille un peu à la maison..."

Devant le refus de l'assistante sociale, les époux M. envisageront le retour de leur fille en Tunisie. Si actuellement, ils feignent de craindre un enlèvement éventuel de leur fille, c'est à la fois pour justifier son renvoi en Tunisie et rehausser son prestige.

5. L'usage des équipements

L'utilisation des équipements collectifs (leur fréquentation, la participation aux activités etc...) se distribue finalement sur une frange extrêmement étroite de la population immigrée, capable d'en faire un usage optimal, précisément parce qu'elle en a le moins besoin.

Par une sorte de logique qui voudrait que les familles disposant déjà d'une marge d'initiative suffisamment large puissent l'élargir davantage en même temps que celles qui n'en disposent pas soient vouées à n'en jamais disposer, les équipements collectifs amplifient les disparités internes existant au sein de la communauté immigrée et vouent la relation d'aide, d'assistance ou de participation à se poursuivre cumulativement dans le même sens.

L'usage des équipements collectifs donne un relief supplémentaire à toutes les caractéristiques de l'action sociale que nous avons déjà soulignées et met en évidence les aptitudes ou les conditions requises de la part des familles pour s'en approprier la logique.

Intermédiaire et porte parole du groupe des femmes auprès du centre social et relais des initiatives du centre social auprès du groupe des femmes, madame L., Tunisienne, 32 ans, 4 enfants, mari décédé, a particulièrement bien intériorisé les normes de l'action sociale, c'est-à-dire à la fois les possibilités et les limites que ménagent ses règles de fonctionnement.

Entre la mort de son mari (1973) et le moment où elle commence à travailler (1978) madame L. va progressivement faire l'apprentissage de la relation d'assistance, des rapports avec le consulat et l'association des parents d'élèves : elle va participer activement au fonctionnement du centre social et apparaître comme le pivot de ses initiatives en direction de la communauté maghrébine.

Restée seule avec quatre enfants, il lui faut tout d'abord constituer un dossier pour obtenir la pension de son mari. A cette occasion, elle contacte le service social de la C.A.F. qui charge une stagiaire de "s'occuper de son affaire".

Avec son aide, elle va reconstituer le dossier de son mari et affronter la logique de la bureaucratie :

"On a travaillé ensemble pendant deux mois... La sécurité sociale voulait savoir heure par heure ce qu'avait fait mon mari... On nous disait : c'est pas ça, il faut aller ici (...) il faut aller ailleurs... moi j'y allais..."

Elle obtient finalement gain de cause et perçoit dans l'intervalle une aide des allocations familiales. De cette période, madame L. garde la conviction que "si on va les voir (les assistantes sociales) pour quelque chose, elles finissent par trouver le moyen".

Elle fréquente ensuite le centre social pour "apprendre quelque chose qui puisse lui servir"; se montre exigeante sur le bon fonctionnement des activités, leurs régularités, leur organisation. Elle dit tout haut ce que tout le monde pense tout bas et n'hésite pas à interpeller les responsables.

De la bipolarité fonctionnelle/relationnelle des activités du centre, elle gère habilement le premier aspect, en s'imposant sur le second comme leader d'opinion et porte parole du groupe.

Elle renforce son statut de relais entre les animatrices du centre et les autres participantes en interpellant directement les responsables institutionnels extérieurs au centre :

"On les voyait presque jamais, mais c'est eux qui commandaient; je leur ai dit : comment ça se fait que les choses sont comme ça ?"

Simultanément, elle déjoue les normes bureaucratiques de fonctionnement qui risqueraient de compromettre la cohésion du groupe :

A propos du groupe d'alphabétisation :

"Je n'ai pas dit au monsieur qu'on était plus de quinze parce que sinon, il faut faire deux groupes, et nous on veut rester ensemble..."

Elle recentre d'autant mieux le groupe sur les exigences de la tâche qu'en ce qui la concerne "il faut que ça serve à quelque chose, sinon ce n'est pas la peine..."

Les activités de tissage n'ont pas marché : "Ça aurait servi à qui ?" demande-t-elle.

Même remarque pour les tapis :

"Le jour où elles ont parlé de tapis, j'ai dit d'accord... C'est mon métier, en Tunisie, je le faisais... mais pour qui les tapis ?"

Cette gratuité apparente des activités ne lui convient pas; le manque de matériel, la lenteur des apprentissages, la faible inscription sociale des activités et le manque de suivi sont autant de questions qu'elle soulève :

"Quand on a fait les chemises de nuit, on a demandé à faire autre chose... On nous a dit les caisses sont vides, il faut aller doucement ! Pareil pour les machines à coudre, il y en avait deux pour quinze, dont une en panne..."

(à propos du tissage)

"Qui viendrait travailler pour rien ? Le cadre, il faut le faire; je connais mais ça revient cher... ensuite ça s'est arrêté là... il y eut les vacances..."

Sans être totalement des groupes de travail, ni totalement des groupes d'affinité, les groupes qui se constituent autour des activités du centre échouent aussi bien à opérer une sanction sociale (diplômes, activités rémunérées...) qu'à prendre en charge les problèmes relationnels que chacun rencontre.

Alternativement centrées sur la tâche ou sur le groupe, mais jamais exclusivement centrées sur l'un ou sur l'autre, ces activités prennent le risque de décevoir simultanément celles qui y viennent "pour y faire quelque chose" et celles qui y participent "pour être bien ensemble, se rencontrer et faire la fête".

Pour madame L., cette situation exigeait d'être dépassée. Elle réussira à se faire embaucher comme "petite main" dans un atelier de couture, en survalorisant les rudiments d'apprentissage qu'elle avait réalisés au centre social. Du coup, elle ne continuera à fréquenter le centre qu'à certaines occasions exceptionnelles :

"Quand il y a la fête, je suis toujours là... mais maintenant, je travaille. Ça me manque beaucoup le centre... On y est bien là. Les gens du centre sont bien..."

La situation de travail va totalement redistribuer ses comportements sans toutefois les modifier sur l'essentiel. Les mêmes capacités d'acharnement laborieux, de volontarisme et de leader, acquises dans le cadre du centre social, madame L. va les appliquer dans l'atelier et apparaître rapidement comme un élément indispensable du procès de travail : un appui du patron.

Elle commence à l'essai par faire des brides puis change rapidement de machine pour faire des points. Elle saisit ensuite l'occasion d'une absence du contremaître pour faire observer au patron, la baisse de la qualité de la production.

"J'ai dit au patron, sortir une commande comme ça, ça ne se fait pas... Il m'a dit reste avec moi... On va regarder les pantalons un à un..."

Depuis ce jour, le patron lui a confié le contrôle des commandes ce qui lui vaut quelques menus avantages...

"Si j'arrive en retard, il me dit rien... Alors que pour les autres, il n'est pas content. Le patron m'aime bien"

... mais également quelques difficultés auprès des ouvrières qui ne comprennent sa démarche et la lui reprochent :

"Il y en a qui me disent : pourquoi tu es comme ça ? Même sa femme (au patron) n'était pas comme ça ! Je leur réponds : je suis comme ça même avec ma soeur. Si je vois un défaut, je le dis... Je ne peux pas m'en empêcher..."

C'est en s'appuyant sur le patron qu'elle s'impose à la fois comme Arabe et comme dernière arrivée. D'autant plus portée à renforcer auprès des ouvrières un rôle de commandement et de surveillance qui va d'autant moins de soi qu'elle devrait être la première à y être soumise d'abord comme Arabe, ensuite comme dernière arrivante, madame L. essaie de concilier à la fois les exigences du patron, ses propres préoccupations et les réactions des ouvrières :

"Elles sont toutes plus anciennes, alors si en plus c'est une Arabe qui les commande... vous comprenez !"

La manière dont elle intériorise les objectifs du patron et l'exercice de son rôle de surveillance renvoie à son "amour du travail bien fait".

"Si elles discutent, si elles parlent, si elles ne font pas le travail, je les gronde un peu... Vous comprenez, il faut que le travail soit fait..."

Son expérience du centre social vient authentifier son attitude :

"Demandez à Josée (animatrice du centre) en réunion je disais tout ce que je pensais... Après je lui demandais si je n'avais pas trop parlé, elle me disait que non, que c'était très bien..."

Cette stratégie, madame L. la déploie également dans le cadre de l'association des parents d'élèves.

Elle refuse que les cours d'arabe soient organisés à la place des cours de français et de mathématiques, demande et propose une formule

différente et rédige à cet effet une lettre qui recueille de nombreuses signatures. Après avoir circulé, cette lettre parvient entre les mains du consul qui la convoque :

"Si tu as besoin de dire quelque chose, viens me voir... Pourquoi fais-tu un mot que tu signes, qui passe par un directeur et une directrice et qui m'arrive ?"

Le consulat sera donc la première démarche que fera madame L., lorsqu'elle rencontrera un problème de carte de travail. En effet, jusqu'à maintenant elle n'était pas déclarée de peur de perdre le bénéfice de la pension de son mari, mais la situation ne peut plus durer :

"Il m'a dit : on ne veut pas faire d'histoire, on est venu en France pour travailler, pas pour faire justice : tu as ta rente... c'est déjà difficile pour les gens qui sont ici... qu'est-ce que tu vas encore te mettre au milieu ? Les gens sont à moitié au chômage et toi, tu réclames des papiers !"

Madame L. s'adressera alors au service social pour savoir s'il lui est possible d'être déclarée sans perdre le bénéfice de sa pension. Pour ça, elle contactera une assistante qu'elle n'avait jamais rencontrée, plutôt que "son" assistante :

"J'ai peur que si je le lui demande à elle, elle comprenne que je travaille..."

Contrairement au cas précédent, Madame G. n'a pas à affronter de problèmes matériels vraiment importants. Comme elle, elle exerce un rôle médiateur entre les équipements et la communauté immigrée, uniquement cantonné sur sa fonction relationnelle; 30 ans, aide-comptable en Tunisie, lorsqu'elle arrive en France, elle est rapidement agréée comme gardienne d'enfants; lorsque ses enfants manqueront d'être asphyxiés, elle suivra assidûment des cours de secourisme et passera son brevet.

Son mari, 30 ans également, chef d'équipe dans une entreprise d'électricité, a une activité sociale relativement importante. Il anime dans le cadre de l'amicale des Tunisiens une équipe de football et incite sa femme à avoir des "activités extérieures".

Monsieur et madame G. n'ont que trois enfants dont ils suivent attentivement la scolarité. Les enfants parlent arabe "sans accent" nous précise madame G.

L'autorité du mari à l'intérieur de la famille, renforcée par un statut

social qui le différencie du restant de la communauté immigrée, reste intacte. Les rapports mari-femme s'apparentent au modèle que propose la culture occidentale.

Madame G. ne rate aucune occasion de se renseigner : pour les cours d'accouchement sans douleur qu'elle suivra lors de la naissance de son premier enfant, pour la prime d'électricité, pour les réductions sur les transports en commun, pour l'agrément de son dossier de gardienne, la scolarisation des enfants, l'obtention d'une aide... Elle reconnaît qu'il "lui faut du courage".

Avant d'arriver à Nice, madame G. fréquentait déjà des activités de couture. En arrivant, elle questionnera ses voisins, essaiera de se renseigner mais "restera un an sans pratiquer quoi que ce soit". L'explication qu'elle nous en donne, met au premier plan l'absence de motivation de ses compatriotes.

D'une manière générale, elle se réapproprie l'explication que le service social donne du succès relativement modeste qu'il rencontre auprès des femmes immigrées.

Pour elle, l'explication se situe sur plusieurs plans :

- celui des femmes elles-mêmes qui, soit qu'elles ne sachent pas parler français, soit qu'elles aient honte, ne s'intéressent pas aux activités.
- celui des hommes qui redoutent que leurs femmes s'engagent dans des démarches dont ils perdraient le contrôle.
- celui des responsables de l'Amicale qui n'incitent pas les hommes à "libérer leurs femmes".

Les services sociaux sont absents de cette énumération : "largement ouverts à tous, ils font tout ce qu'ils peuvent" précise madame G. Elle suit des cours de couture au centre social avec un groupe d'une quinzaine de femmes et regrette d'être la seule maghrébine; malgré ses efforts, aucune de ses voisines n'a consenti à l'accompagner régulièrement :

"Au bout de quelques séances, chacune trouvait un prétexte... finalement, j'y vais seule."

Pour l'activité cuisine, la logique est différente; lorsqu'un groupe de Marocaines organisera une petite fête (gâteaux, danse), elle reconnaîtra que "c'était vraiment magnifique" et avouera en avoir été "jalouse". Aussitôt elle proposera aux Tunisiennes d'organiser la même chose.

C'est en France que madame G. fait l'expérience des différences entre

arabes :

"Avant quand j'étais chez nous, je croyais qu'on était tous pareils, mais là, j'ai remarqué qu'on a beaucoup de différences..."

Si monsieur et madame G. envisagent de rentrer en Tunisie au bout de quelques années, pour l'instant, ils s'accommodent d'un abandon momentané de pratiques susceptibles de les différencier. Ils ne sacrifient pas à la fête du mouton :

"Imaginez un peu que mon mari achète le mouton et le trimbale ici ? Les gens vont nous regarder d'un air !"

Pour madame G., il y a deux sortes d'immigrés : ceux qui sont instruits et ceux qui ne le sont pas et qui ont gardé leurs coutumes. Elle ne peut que déplorer la faible instruction de ses compatriotes "qui ont pourtant beaucoup de choses à apprendre". C'est dans le cadre de l'Amicale et par le biais de son mari qu'elle envisage de poser le problème plutôt que dans le cadre du centre social :

"On ne m'a pas demandé, peut-être que ça ne les concerne pas eux..."

Dans les cas extrêmes que nous venons de décrire, l'usage des équipements collectifs oscille entre une utilisation fonctionnelle et une utilisation relationnelle; ils permettent de comprendre tout l'éventail intermédiaire des motivations et des stratégies dont les équipements font l'objet. Une situation matérielle trop contraignante ou un isolement social trop marqué sont les deux principaux obstacles à une fréquentation significative des équipements sociaux.

Dans l'intervalle, c'est donc sur la nature des activités proposées, leur mode de fonctionnement et d'organisation, le type de rapports qu'ils instaurent entre ceux qui y participent que s'opèrera un tri.

Madame M. Tunisienne, 26 ans, sans enfant, mariée en 1972, émigrée en 1973, a la nostalgie du pays. Elle aimerait vivre en Tunisie "même si son mari ne gagnait que 2 000 F/mois... mais lui n'aime pas la terre". En effet, madame M., fille de propriétaires terriens, donne au ménage la possibilité d'un retour à la terre; mais de son côté, monsieur M. en France depuis 8 ans, travaille dans une entreprise de matériel sanitaire où "il gagne bien sa vie"; depuis 8 ans, il a toujours travaillé avec le même patron.

Le temps libre dont elle dispose, permet à madame M. de fréquenter

assidûment le centre social. Elle déplore devoir assimiler cette activité à un "passe-temps".

"Je ne savais pas faire marcher la machine, j'ai appris. Puis, j'ai fait une robe, puis une autre et là je fais cette jupe (...) Ils ne nous font pas travailler au Centre. On ne nous donne même pas de diplôme pour montrer que vous savez coudre (...) Moi, je me suis dit : lorsque j'aurais appris, je pourrais travailler pour m'oublier un peu... Je suis là à la maison sans rien faire... Il y avait à la fois l'envie d'apprendre et de faire passer le temps".

Mais la situation qui ne présente pas les avantages d'une situation d'apprentissage, en présente par contre tous les inconvénients. Madame M. déplore (mais son point de vue est très communément partagé) le caractère scolaire des activités proposées :

1. Même antagonisme entre l'attachement que l'on porte à une monitrice ou à une conseillère "parce qu'on la connaît bien" et le désir de travailler avec une autre "qui explique mieux".

2. Même hantise de l'intervention:

"Si je reste dans mon coin, sans rien dire, je n'apprendrais rien. Il faut que je lui dise que n'ai pas compris pour qu'elle vienne m'expliquer".

3. Même rapport de rivalité, de compétition ou de préséance entre participantes :

"Vous avez vu comment on était installé là-bas (...) comme à l'école (...) Chacune à sa table. Des fois, elle (la conseillère) commence de ce côté; des fois de l'autre, comme ça, on ne se fâche pas, les unes avec les autres".

4. Même isolement que renforce l'usage de la langue :

"Elles me disent ça va ? Je dis, ça va !Elles me disent, ça marche ? Je dis, ça marche et si je me suis trompée, je dis, ça marche pas... Elles me sourient, je leur souris, mais pour leur parler, je n'y arrive pas; c'est difficile pour moi... J'ai la langue lourde..."

5. Même ethnocentrisme des apprentissages : plus royaliste que le roi, le service social se fera plus arabe que les arabes alors même qu'il feindra de leur céder l'initiative :

"Une fois, elles ont voulu que je leur fasse un couscous de Tunisie ... Je leur ai dit, d'accord : moi et l'autre dame tunisienne.

Elles nous ont demandé ce qu'il fallait acheter. On leur a dit d'acheter les légumes, courgettes, navets, pois chiche, poivrons, tomates... et on a été les préparer avec la Tunisienne... Mais elles ne nous ont pas laissé travailler seules... Elles n'ont pas arrêté de dire : il faut faire comme ça, il faut faire comme ci...

Ça ne va pas comme ça ! moi, quand je prépare le couscous, ma voisine d'en bas sent l'odeur ! Puisqu'elles nous ont demandé un couscous de Tunisie, pourquoi elles ne me laissent pas faire moi ?

Les Françaises se sont proposées pour le faire; elles ont d'abord voulu faire frire la viande dans l'huile, ensuite elles n'ont pas voulu que j'aie chercher le plateau de zinc, ce qui fait que le couscous avait une drôle d'allure... chacun avait mis sa main, ça ressemblait à rien !

De toute façon, je n'ai pas mangé avec elles : elles, elles mangent la viande ordinaire, moi je ne mange que le mouton égorgé... Je leur ai demandé d'acheter la viande moi, elles n'ont pas voulu ! Je ne supporte pas l'autre viande, c'est comme ça; ça vient de Dieu. Ça vient de l'intérieur; si j'arrivais à la manger, je la mangerai, mais je ne peux pas...D'ailleurs dans le couscous, elles ont mis beaucoup de légumes, il ne faut pas ! Nous, on met l'huile dans les légumes, elles non !

Après, elles ont fait un gâteau au rhum, je n'en ai pas mangé non plus, parce que je ne bois pas d'alcool... La maîtresse a dit que la prochaine fois, le couscous, on le ferait à cinq seulement..."

On comprend que les équipements sociaux ne suscitent pas auprès des femmes immigrées, l'engouement qu'ils affirment souhaiter, ni que les raisons évoquées soient forcément les plus pertinentes.

C'est beaucoup plus par routine que par conviction qu'on fréquente alors les activités :

Madame Q., Marocaine, 1 enfant, en France depuis 5 ans, fréquentait le cours d'alphabétisation en espérant pouvoir en retirer quelque chose :

"Une fois par semaine, ce n'est pas assez, elles sont toutes parties... L'après-midi, je vais là-bas pour passer le temps, pour voir un peu... et si j'y apprends quelque chose, tant mieux".

Même chose pour la couture :

"Cette robe, ça fait 6 mois que je l'ai commencée et je ne l'ai pas encore finie..."

"On passe une demi-journée agréable" reconnaît madame Q. "mais quand on sort de là, chacun chez soi, on ne connaît plus personne".

Ce mode d'usage est extrêmement répandu. N'attendant pas plus que ce qu'on y trouve, le centre social fait l'objet d'un investissement diffus, mal défini, occasionnel.

"Il y en a qui rendent service, d'autres pas... Ils disent qu'ils sont là pour rendre service, mais c'est pas vrai. Moi si j'y vais, ce n'est pas que j'attends quelque chose, que j'ai besoin de quoi que ce soit. J'y vais pour me distraire, pour passer le temps... Le reste, je n'en ai pas besoin..."

Madame C. Algérienne, 47 ans, pas d'enfant
en France depuis 1952

Beaucoup moins fréquemment, mais caractéristique malgré tout du mode de fonctionnement des équipements sociaux, l'action sociale va consacrer un type particulier d'usage : le relais institué de la culture d'origine.

A la fois garant d'une politique globale en direction des immigrés, et signe qu'une place particulière leur est réservée dans les activités du centre, le relais institué aura trop intériorisé les normes de fonctionnement de l'action sociale pour garder un contact réel avec la communauté d'origine, mais pas suffisamment pour que sa présence à l'intérieur du centre ne pose pas problème.

Madame M. Tunisienne, 41 ans, 6 enfants, en France depuis 11 ans, fréquente assidûment la maison du quartier. Elle y encadre des activités de poterie et bénéficie d'un statut de personnel de service sur budget propre de l'équipement. Pour tout le monde c'est "Fatma"; lorsque ses enfants sortent de l'école, elle leur donne rendez-vous à la maison de quartier.

Toute une partie de sa vie s'est organisée autour de la maison qu'elle considère comme un prolongement de son espace domestique.

Question : combien avez-vous de pièces ?

Réponse : Une pièce, plus la petite à côté et la cuisine. Les W.C. sont au troisième étage, on a pas de douche... On va aux douches payantes. On va aussi chez Michel à la maison de quartier.

Pour les responsables de l'équipement, "Fatma" est un relais en direction de la communauté immigrée, mais paradoxalement, l'exercice de son rôle l'en a progressivement détachée.

Elle se différencie des "autres Arabes" par le caractère et a fortement intériorisé le discours que les Français tiennent sur les Arabes.

"Moi, je suis Arabe, mais je n'ai pas le même caractère que les autres (...). Les Français n'aiment pas les Arabes parce que les enfants des Arabes sont sales, ils cassent tout, ils volent... C'est la vérité, les enfants arabes sont insupportables".

Elle affirme "préférer vivre avec des Français" et ne pas faire partie de ces gens qui sont venus ici "pour voler", "faire des histoires" ou "jeter la nuit des bouteilles à la tête des gens".

Madame M. est tranquille, elle est venue en France pour travailler "afin de mieux habiller ses enfants"; elle avoue ne pas y être totalement parvenue mais nous confie avec fierté qu'elle a réussi à se faire construire une maison en Tunisie :

"Ça fait 11 ans que je suis en France, c'était la moindre des choses".

Sa relative rupture avec le milieu immigré ne soulève pour elle aucun problème particulier, puisque :

"les Français sont comme les gens de chez moi... Ils sont droits, ils ont du coeur, ils sont accueillants, pas comme ce Tunisien chez qui nous étions tout à l'heure et qui faisait la tête..."

Lorsque l'émission Mosaïque passera sur le quartier, elle fera partie des gens que rencontrera l'équipe de tournage; elle résume aujourd'hui sa participation dans ces termes :

"Je jouais de la derbouka et je parlais de nos problèmes en France..."

Jouer de la derbouka et en fabriquer c'est un rôle auquel elle s'est familiarisée dans le cadre de la maison de quartier. Parler des problèmes que rencontre la communauté immigrée aussi; elle dispose même sur ce plan d'un discours extrêmement nuancé, qu'elle a eu maintes fois, l'occasion de reprendre et d'ajuster : celui précisément dont elle pense devoir nous gratifier en cours d'entretien :

"Je leur ai dit que j'avais l'impression d'être dans ma famille... que je me croyais dans mon pays... que je m'étais habituée aux Français... que je me sentais très bien..."

Pour madame M., le milieu migrant transforme complètement les gens...

"Ici les gens changent complètement, je ne les reconnais plus"

... et brise les anciens liens de solidarité :

"Par exemple, quand il y en a une qui trouve du travail, elle ne vient pas le dire aux autres... Elle ne les fréquente plus, elle ne les reconnaît plus... tout ce qu'elles font, c'est de dire du mal les unes des autres, il y a toujours des bagarres".

La conclusion qu'elle en tire, apparemment est radicale :

"... j'aurais bien aimé les fréquenter, mais ce n'est plus possible..."

Dans le quartier et au sein de la communauté maghrébine, son rôle est accueilli avec une ironie bienveillante :

"Elle, si tu l'écoutes, elle te fera danser toute la journée... tu imagines bien qu'on a autres choses à faire !... Pour les enfants, ça va... elle est bien... Elle t'a parlé de danse, non ?"

L'attitude des animateurs de l'équipement oscille entre deux pôles : d'un côté, que madame M. accepte d'organiser autour d'elle des activités orientées vers les cultures d'origine, thème principal de la mobilisation qu'ils essaient d'opérer sur le quartier, constitue pour eux une possibilité intéressante qu'ils encouragent, mais par ailleurs le monopole qu'elle tente de garantir dans l'exercice de rôle est souvent vécu comme intempestif :

"Elle essaie de tout s'approprier... elle se met toujours en avant, parfois c'est gênant..."

Parvenue à jouer dans la maison de quartier le rôle de faire valoir d'une culture d'origine réduite aux seuls contours d'une animation instituée, madame M. apparaît comme le porte-parole d'une communauté avec laquelle elle a cessé d'entretenir des rapports.

La fréquentation des équipements sociaux prend un relief particulier à partir des raisons qu'évoquent celles qui ne les fréquentent pas.

Depuis 30 ans qu'elle est en France, madame K. Algérienne, 45 ans, 8 enfants, semble avoir acquis un équilibre stable. Son mari, 51 ans, soudeur, passe dans le quartier pour un homme autoritaire :

"Il fait peur à tout le monde..."

Les rapports que madame K. entretient avec l'extérieur sont réglés par le souci de ne pas "avoir d'histoires".

Ni avec son propriétaire :

"Des fois on est un peu coincé... on va lui dire qu'on peut pas payer de suite, il dit "d'accord".

Ni avec son entourage français :

"Ils sont très gentils, chaque fois que j'ai besoin de quelque chose, ils accourent..."

Ni avec la communauté immigrée; si on se réunit entre Algériens, Tunisiens et Marocains "aux grandes occasions" (mariage, circoncision etc...) le reste du temps, chacun reste chez soi et évite d'intervenir dans les affaires des autres.

"Ce serait mauvais que je parle des filles des autres..."

Dans cette perspective, madame K. évite de fréquenter le centre social "parce que les femmes y parlent beaucoup trop..." Elle y est allée une seule fois, pour demander à l'assistante sociale que sa fille soit agréée auprès d'elle comme aide familiale le jour où elle a cessé de percevoir les allocations familiales. Cette demande lui ayant été refusée, elle n'a plus jamais rien demandé et a cessé de fréquenter le centre, malgré les propositions qui lui étaient faites :

"Mes voisines me disent toujours : viens au centre avec nous, pour apprendre à lire et à coudre, mais moi je n'y vais pas... Elles y vont, si elles veulent".

En contrepartie, à l'intérieur de la famille, madame K. continue d'exercer un rôle traditionnel et d'être la garante des régulations coutumières. Tout ce qui se passe dans la maison est de son ressort : elle gère habilement un équilibre entre les influences extérieures et sa propre influence, sans nourrir d'illusions sur un retour éventuel :

"En Algérie, on est traité d'immigrés... ils pensent que la France nous fait des cadeaux..."

Elle respecte les prières et les fêtes religieuses :

"Ah ma fille, au crépuscule j'ouvre la radio et j'attends qu'Alger dise : Allah est grand !"

... continue à contrôler l'éducation de ses enfants ainsi que les alliances.

"Mes enfants n'aiment que ma cuisine... Mon fils aîné me dit : maman, moi je veux une femme qui me fasse le pain et la cuisine comme toi (...) Il veut que je lui trouve une femme, il veut une Algérienne".

La stratégie qu'elle adopte, lui est très tôt dictée par les réactions de son mari et de ses enfants lorsqu'elle essaiera de parler français. Plutôt que de mal parler français, elle ne parlera qu'arabe. Elle refusera donc d'apprendre le français et transformera un handicap éventuel, en un choix qu'elle

systematisera :

"Au début, mon mari se moquait de moi et après lorsque les enfants ont grandi, ils ont commencé à se moquer de ma façon de parler. C'est ce qui fait que je suis restée arabe..."

Arabe à l'intérieur de la famille, madame K. cesse de l'être lorsqu'elle en sort...

"A la maison, je m'habille toujours à l'arabe, mais dehors je m'habille à la française. Les enfants me disent : maman, il ne faut pas que tu t'habilles à l'arabe. On a honte ! Moi je leur dis : mes enfants, on est des arabes, on ne doit pas changer..."

... mais elle en sort rarement :

"De toute façon, je ne sais pas parler le français. Je fais le ménage, puis je fais la prière, ensuite je me couche un peu. A quatre heures, je me réveille, puis je refais la prière. Je fais le café, je prépare le manger pour les enfants, je raccommode, je lave..."

C'est d'ailleurs dans cette énumération que le service social discerne les traits de son manque d'évolution.

Les rapports avec l'extérieur sont réservés au mari qui sait lire et parler français : la fille aînée joue pour l'éducation des enfants un rôle d'intermédiaire entre le père et la mère : parlant arabe comme sa mère et français comme son père, c'est par elle que transitent et que se maintiennent les rapports parents-enfants :

"Je les comprenais alors que ma mère ne les comprenait pas. Chaque fois qu'ils avaient besoin de quelque chose, ils venaient vers moi..."

C'est pour des raisons diamétralement opposées que madame S. ne fréquente pas le centre social. Dans une situation matérielle extrêmement précaire elle estime ne pas "avoir de temps à perdre".

A l'intérieur du centre social, elle distingue nettement deux choses : les assistantes sociales à qui "on demande quelque chose" et les activités où "on va perdre son temps à discuter".

Avec les assistantes sociales, c'est une question de chance et elle, madame S. estime ne pas en avoir :

"On te dit oui, oui, tu as le droit et après, on te dit : tu as pas le droit ! Qu'est-ce que je vais faire là-haut ? Je ne vais pas aller passer mon temps là-bas pour rien ! J'ai demandé le secours, on ne me l'a pas donné. Il y en a qui ont de la chance, on leur donne tout, moi je n'ai pas de chance... même la layette, je n'avais pas droit".

Pour les activités, c'est la même chose... Elle ira à l'occasion pour faire plaisir à une voisine :

"Je ne fréquente personne, bonjour, bonsoir et c'est tout ! S'il y a quelque chose au centre et si on m'y invite, j'y vais; si on ne m'invite pas, j'y vais pas (...) Une fois, il y avait une réunion, on m'a invitée...J'y suis allée. Tout le monde parlait, moi, j'ai écouté..."

Madame S. Algérienne, 53 ans, 7 enfants.

La communauté portugaise : une stratégie d'évitement

A l'inverse de la communauté maghrébine dont la stratégie dominante consiste à négocier l'intervention du service social au sein de la famille en contrepartie des bénéfices matériels ou symboliques qu'on en attend, la communauté portugaise se caractérise par une démarche d'évitement qui va consister à se détourner de l'action sociale et rechercher sur d'autres plans, les avantages qu'elle est susceptible de procurer.

Cette stratégie se dégage avec une extrême régularité, quelque soit le projet social de la famille : projet d'insertion définitive à la société française ou projet de retour à court terme dans le pays d'origine.

Monsieur V., 33 ans, 2 enfants, en France depuis 1971, est ouvrier d'usine. Il travaille dans une fabrique de matières plastiques ainsi que sa femme, 28 ans.

Ils n'ont jamais envoyé aucun argent au Portugal, et ont renoncé à y retourner "sauf si un jour, on nous met dehors".

"Retourner là-bas, pourquoi faire ?" nous demande monsieur V.

"Pour vivre dans la misère, comme nous vivions avant de venir ?"

Fils et fille de journaliers du nord du Portugal, monsieur et madame V. quittent l'école très tôt pour travailler dans les champs, jusqu'au service militaire de monsieur V., période à laquelle ils décident de se marier.

Monsieur V. essaie alors de s'installer comme couturier au village, mais cela ne suffit pas pour nourrir les deux enfants qu'ils viennent d'avoir :

"Je gagnais 45 escudos par jour... vous comprenez pourquoi je suis venu..." (1)

La décision d'émigrer engage alors toute la famille :

"Nous sommes tous venus clandestinement... ma femme, mes enfants, mon oncle, ma tante..."

Les parents de madame V. installés depuis de nombreuses années à St Etienne les accueillent provisoirement, mais les premières années passées en France sont l'occasion pour le couple d'un apprentissage de la solitude et de la nécessité de "s'en sortir seuls".

Monsieur V. évoque cette période avec une fierté mêlée d'amertume :

(1) environ 7 francs à l'ancien taux (1970)

"Je ne connaissais rien, je ne parlais pas français, mais je me suis démerdé tout seul. Aucun Portugais ne m'a aidé, même pas ma famille... J'ai même été volé par certains Portugais, mais je me suis défendu..."

L'entreprise dans laquelle il travaillait ayant fait faillite, monsieur V. décide de s'installer à Grenoble. Il trouve du travail dans une usine de matières plastiques, sa femme fait des ménages. Ultérieurement, c'est lui qui la fera entrer à l'usine.

Simultanément, monsieur et madame V. achètent un appartement qu'ils continueront à payer à crédit, une voiture, des meubles. Ils estiment ne manquer de rien :

"Les gamins sont bien habillés, bien nourris, ils ont tout ce qu'il faut. A la boulangerie, la boulangère pensait même qu'ils étaient français..."

Depuis deux ans, monsieur et madame V. sont inscrits au P.C.F. C'est semble-t-il, leur manière d'appartenir à la société française, tout en marquant une différence, qu'ils réinterprètent sur un plan politique global. En effet, c'est un des moyens pour eux de faire passer au second plan, les différences d'appartenance nationale :

"Là, il n'y a pas de Portugais ou d'Espagnol qui tiennent... on est tous pareils..."

C'est un de leurs voisins espagnol, également inscrit au P.C.F. qui leur a fait obtenir l'appartement.

Dans l'immeuble, il n'y a que des étrangers :

"Portugais, Italiens, Espagnols et Arabes... mais les Arabes sont très bien, très propres, pas comme ceux des Salamandres (la tour d'à côté)".

Pour monsieur et madame V., les rapports de voisinage sont davantage inscrits dans les conditions que crée un rapport identique au logement que dans la conscience d'une identité culturelle commune :

"Je vois surtout ma famille et le voisin du dessous, l'Espagnol... Il est aussi au P.C.... Les Portugais, je les connais de vue, c'est tout ! Il y a quatre propriétaires qui habitent l'immeuble : moi, mon oncle, l'espagnol et l'italien... La concierge est portugaise, on ne s'entend pas très bien. Elle se mêle de tout et veut faire ce qu'elle veut, alors que nous la payons pour faire ce qu'il y a à faire et pas plus..."

Très largement identifiée au modèle que procure le mode de vie français, la famille V. ne paraît pas soumise aux tensions que provoque la conscience d'une double appartenance.

Toutefois, la conscience d'être Portugais encore, et de risquer à ce titre là d'être assimilés à une population dont ils ont cessé de partager les préoccupations, détermine toujours de nombreux comportements.

De manière très significative, l'usage du service social représente pour monsieur et madame V. l'enjeu de leur souci de différenciation. En ce qui le concerne, monsieur V. n'utilise que rarement les services sociaux :

"sauf pour des histoires de papier et rien d'autre"

Sur ce plan, il se démarque de l'image de l'étranger utilisateur abusif des services d'aide. Parallèlement, la manière dont il refuse la consultation des nourrissons à la P.M.I. et souhaiterait la participation de sa femme à des cours de couture, procède de la même attitude rationnelle : améliorer ses conditions matérielles d'existence.

- la consultation de nourrissons "cela ne servait à rien pour les histoires de prime, car les enfants étaient nés au Portugal et n'avaient droit à rien".
- par contre, en suivant les cours de couture "elle (sa femme) pourrait se faire elle-même ses robes. Il suffirait d'acheter le tissu (...) et ce serait moins cher".

Concernant sa famille, monsieur V. ne considère que la fonctionnalité rationnelle de l'action sociale, par contre en ce qui concerne "les autres Portugais", il insistera sur les critères de contrôle social et d'encadrement et envisagera éventuellement des mesures de coercition disciplinaires.

Dans ce cas-là, le service social "est une bonne chose", peut-être manque-t-il alors d'efficacité ?

Quand monsieur V. pense que "certaines familles nombreuses, et en particulier, portugaises, vivent ici comme des clochards (...) des misérables (...), se privent de tout, nourrissent mal leurs enfants (...) des patates, des choux et un peu de viande de temps en temps (...) tout ça pour envoyer de l'argent au Portugal"

Il ne peut s'empêcher de penser que "c'est une vraie honte" et "que le gouvernement devrait faire quelque chose", parce que "s'ils le gagnent ici, ils n'ont qu'à le dépenser ici..."

Monsieur V. a la hantise de l'image que les Français vont avoir de lui-même à travers celle que lui renvoient les autres.

"J'ai honte car les gens vont dire que les Portugais vivent comme des porcs"

Il suggère alors des mesures aussi expéditives que radicales :

"Les assistantes sociales devraient davantage aller voir ce qui se passe chez certains (...) On devrait leur prendre les enfants, cela leur ferait du bien..."

Ayant parfaitement bien intériorisé le double visage du service social, support d'une aide matérielle d'un côté, instrument de contrôle social de l'autre, monsieur V. revendique avec d'autant plus vigueur pour les autres ce qu'il refuse pour lui-même, qu'il est persuadé de correspondre à ce que la société française attend qu'il soit.

Cette attitude s'intègre parfaitement - à l'un de ses pôles - dans une stratégie d'identification / différenciation sociale et culturelle au sein de laquelle l'action sociale joue un rôle de premier plan.

Totalement à l'opposé de V., la famille F. se différencie d'elle dans la manière de considérer la signification de son séjour en France mais la rejoint dans son refus de l'action sociale.

Tous deux originaires du nord du Portugal, monsieur et madame F. respectivement 44 et 42 ans avaient des parents paysans. D'emblée, l'attachement à la terre est marqué par des conditions d'existence matérielles distinctes :

"Mes parents étaient agriculteurs, ceux de ma femme aussi. Ils n'avaient pas beaucoup de terre mais arrivaient à vivre (...) Ils faisaient un peu de vin, des pommes de terre, du maïs, car on avait des vaches... le lait, on le vendait".

Retiré de l'école vers l'âge de 10 ans, "car il fallait quelqu'un pour garder les vaches", monsieur F. avoue ne savoir, ni lire, ni écrire. Tout le reste de la famille ayant émigré (sa soeur à Porto puis au Canada, son frère à Lisbonne puis en France) il reste au village pour aider ses parents dans l'exploitation. Il s'y marie à l'âge de 26 ans puis reprend la direction de la ferme à la mort de son père.

Les conditions de travail deviennent de plus en plus dures :

"On achetait tout plus cher mais on vendait tout au même prix..."

De plus, la propriété n'ayant pas été partagée, la venue en vacances de ses frères et soeurs lui incombe. Monsieur F., malgré ses efforts (il travaille comme journalier pour d'autres exploitants) ne parvient pas à "maintenir" l'exploitation.

En 1971, à l'âge de 37 ans, il émigre avec l'idée de revenir très rapidement; sa femme le rejoindra un an plus tard avec ses enfants. En partant il donne ses terres à cultiver à un homme du village, sans établir de contrat.

"Quand je reviendrai là-bas, je n'aurai pas de problèmes pour les récupérer s'il n'y a pas de bail..."

Monsieur F. trouve alors un emploi dans le bâtiment ainsi qu'un logement modeste dans un quartier populaire de Grenoble. Il n'envisage pas de les quitter avant d'être retourné au Portugal :

"J'ai toujours vécu ici et je ne compte pas sortir d'ici jusqu'à partir au Portugal (...) Oui, bien sûr, je compte retourner, je suis venu ici pour ça (...) mettre un peu d'argent de côté pour acheter des terres et vivre mieux là-bas..."

Ce projet, monsieur F. fait tout pour le mettre en oeuvre; il renvoie d'abord son fils âgé de 15 ans au Portugal, ensuite sa fille; ils vivront tous les deux avec sa mère.

"Ils commençaient à oublier le portugais..."

Monsieur F. est très dur pour les conditions d'éducation en France :

"Je vois ici les enfants des Portugais qui commencent à avoir 16 ou 17 ans... qui ne parlent pas un mot de portugais et qui disent ne pas vouloir rentrer... Ici, il n'y a pas de vergogne... Ma fille allait donc devenir comme les autres, toujours dans la rue, à fumer ? Là-bas, elle est mieux..."

Au début de son séjour, les conditions de vie étaient difficiles : isolement, barrières linguistiques :

"Mais pour travailler dans le bâtiment, on a pas besoin de beaucoup parler..."

Les fréquentations de la famille sont réduites :

"Pendant la semaine, je travaille, je ne vois personne. Quand je rentre le soir, je ne sors plus, je suis fatigué. Je me couche tôt, car je prends tôt le matin. Ma femme fait des ménages dans une école et dans des bureaux..."

Le couple retourne fréquemment au Portugal "pour voir les enfants" et surveiller la construction d'une maison qu'ils font bâtir. Les dépenses domestiques sont réduites au strict minimum ; le mobilier est sommaire : un buffet, une table, des chaises et quelques valises.

Tous les dimanches, monsieur F. va cultiver un jardin dans la banlieue immédiate de Grenoble. C'est une pratique extrêmement répandue dans la communauté portugaise; elle fournit simultanément l'occasion de nouer des relations en dehors du cadre de travail tout en permettant d'économiser sur les denrées de première nécessité :

"C'est plein de jardins portugais là-bas, je cultive des choux et quelques pommes de terre que l'on mange... Je n'achète pratiquement pas de légumes au marché. Tout l'argent que l'on gagne, une partie c'est pour vivre ici... Tout le reste on l'envoie..."

Monsieur et madame F. sont typiquement l'exemple de ces familles dont monsieur V. précédemment évoqué, avouait "avoir honte".

Toute leur vie est orientée vers le travail et l'épargne dans la perspective d'un retour. Pendant leur séjour en France, il leur faudra donc garantir ces possibilités de retour : ils le feront aussi bien du côté de leurs enfants et d'eux-mêmes en évitant de prendre des habitudes incompatibles avec un mode de vie paysan, que du côté de la famille restée au pays, en évitant que durant leur séjour en France, ne soient prises des décisions dont ils seraient exclus.

L'attitude de la famille vis-à-vis de l'action sociale découle directement de ce point de vue : il n'y a aucune commune mesure entre ce que la famille recherche et serait amenée à demander et ce que l'action sociale offre ou serait amenée à exiger. Dans tous les cas de figure, ce sera toujours trop ou pas assez.

"Quand ma femme est arrivée, il y a une assistante sociale qui est passée pour savoir s'il fallait quelque chose... C'est ma femme qui l'a reçue... Elle n'est même pas entrée. On lui a dit qu'on avait besoin de rien... J'aurais besoin de gagner plus... ça oui ! mais c'est pas elle qui peut me le donner..."

Parce que le service social est confusément perçu comme un dispositif qui réclamera davantage que ce qu'il n'offrira et que la famille tient surtout à préserver son identité, c'est-à-dire à renforcer son projet de vie plutôt que prendre le risque de le compromettre, l'action sociale sera systématiquement évitée, contournée ou éconduite avec politesse mais fermeté.

La garde des enfants sera confiée à la famille, les problèmes administratifs seront abordés entre amis ou "entre gens qui se comprennent".

En cas de "coups durs", on préférera solliciter l'entraide communautaire et le réseau des proches plutôt qu'être redevable de quelque chose dont on ne saurait s'acquitter qu'au prix d'un renoncement des valeurs qui donnent un sens à votre existence.

Dans cette perspective, lorsque madame F. rentrera à l'hôpital, monsieur F. refusera les services d'une travailleuse familiale pour l'épauler dans les tâches domestiques :

"Ma femme a des frères au village (...) C'est une de ses nièces qui avait quinze ans qui est venue nous aider. Elle est restée ici trois mois, et puis elle est repartie là-bas..."

Monsieur F. évoquera à la fois le manque d'information et son souci de préserver l'espace familial d'une intrusion extérieure :

"Je ne savais pas qu'il y avait des femmes qui viennent aider la famille, si la mère est malade (...) De toute façon, on en voudrait pas; ici, elle ne serait pas à l'aise et nous non plus. Nous vivons d'une autre manière et il vaut mieux ainsi..."

D'un entretien à l'autre, on ne peut manquer d'être frappé par la convergence remarquable qui apparaît dans la perception de l'action sociale en dépit de la diversité des parcours migratoires qui y correspondent.

En désaccord sur l'opportunité de son usage dans telle ou telle circonstance, les familles sont en accord sur la manière de catégoriser ses fonctions.

De manière extrêmement massive, le service social apparaît comme un substitut de l'entraide communautaire ou familiale réservée aux seules familles qui "vraiment ne peuvent pas faire autrement". Signe à la fois d'échec et d'isolement social, tout sera mis en oeuvre pour pouvoir s'en passer :

"On avait rien, mais on a jamais rien demandé à personne. A la famille oui ! C'est mon frère qui est en Allemagne qui nous a prêté de l'argent pour acheter les meubles. Mon oncle et ma tante nous ont beaucoup aidés aussi..."

37 ans, 6 enfants, en France depuis 1971

"Quand nous avons besoin de quelque chose, on s'adresse à la famille, on ne va pas appeler ceux du dehors".

44 ans, 12 enfants, en France depuis 1974

"Quand on connaît du monde, ce n'est pas la peine d'aller déranger les assistantes sociales. Elles sont là pour ça peut-être, mais entre Portugais, on s'entend mieux".

27 ans, 2 enfants, en France depuis 1970

De ce point de vue et contrairement à l'émigration maghrébine, la communauté portugaise en France présente une remarquable homogénéité.

Si un début de différenciation interne apparaît parmi ceux qui ont choisi de rester en France, l'usage du service social étant alors une des garanties que l'on donne de sa volonté d'assimilation, les solidarités familiales continuent de jouer un rôle de premier plan dans l'accueil des nouveaux arrivants et leur soutien matériel ou moral.

C'est d'ailleurs ce qui permet d'expliquer le peu d'emprise que l'émigration portugaise offre vis-à-vis de l'action sociale. Beaucoup moins différenciée que la famille maghrébine, la famille portugaise résiste davantage à l'épreuve de l'exil.

C'est donc essentiellement par le biais des visites à domicile (assistante sociale, puéricultrices) que s'opère le contact avec le milieu portugais.

L'apprentissage de la relation d'assistance semble s'opérer rapidement "sur le tas" à l'occasion de discussions ou de rencontres entre familles. On souligne alors fréquemment les fonctions de surveillance et de contrôle qui y sont associées :

"Je sais qu'elles (les assistantes sociales) vont mettre le nez chez les gens où il y a des choses qui vont mal, où il y a des problèmes avec les enfants... Elles vont voir ce qui se passe. J'ai dit mettre le nez, c'est une façon de parler... elles vont voir quoi !"

30 ans, 2 enfants, en France depuis 1968

Cette "façon de parler" du service social constitue un savoir par ouï-dire, à priori et colporté de bouche à oreille; extrêmement régulateur des pratiques, il s'élabore et circule au jour le jour, rassemblant et véhiculant les évidences de l'expérience migratoire.

L'aspect inquisiteur du service social est d'autant mieux souligné, que l'intervention est interprétée comme la conséquence d'une faute exigeant une sanction :

"Chez moi, elle vient pas, mais elle va souvent chez ma voisine... Remarquez là, c'est normal, elle sait rien faire, elle donne pas à manger à ses enfants, elle préfère sortir... là c'est normal"

22 ans, 1 enfant, en France depuis 1974

Seuls une "mauvaise mère" ou un "mauvais père" sont susceptibles d'être l'objet de l'attention des services sociaux. Du coup, une absence de visite de la part de l'assistante sociale sera interprétée comme l'effet d'une réputation particulière qui lui serait parvenue :

"Les assistantes sociales ne sont jamais venues à la maison. Je ne sais pas pourquoi (...) Peut-être qu'elles savent que nous nous occupons bien des enfants et de la maison et qu'elles n'ont pas besoin de venir. Ils sont bien habillés, bien nourris, ils vont bien à l'école. Je sais qu'elles sont allées dans des familles portugaises voir si les enfants étaient bien traités. J'ai même entendu dire qu'elles regardaient dans le frigo, pour voir si les enfants avaient de quoi manger".

27 ans, 3 enfants, en France depuis 1971.

A l'inverse, madame B., 36 ans, 5 enfants, en France depuis 1970, était prévenue de la visite et avait eu le temps de s'y préparer.

"En Corrèze, les autres femmes portugaises m'avaient dit : tu vas voir, les assistantes sociales vont aller chez toi voir comment tu vis... J'étais prévenue. Elles ne sont pas venues, mais si elles l'avaient fait, cela ne m'aurait pas gênée. Si elles avaient dit quelque chose sur la maison, je leur aurais dit que si je vivais comme ça, c'est que je n'avais pas d'argent pour vivre autrement..."

Ce n'est pas toujours le cas et la riposte n'est pas toujours aussi évidente. On n'est à l'abri ni d'une délation du voisinage utilisant l'assistante sociale, ni d'une surinterprétation des comportements qui aussitôt, vous catégorisent et vous classent :

"Je connais une famille où l'assistante est allée parce que le père buvait un peu et battait les enfants... C'est quelqu'un qui l'a dit à l'assistante... Elle est allée voir la famille. Je connais bien l'homme, il ne buvait pas plus que les autres et il battait ses enfants comme les autres, c'est-à-dire comme on fait chez nous... S'il était français, elle ne serait pas allée le voir, mais comme il était portugais, elle y est allée."

30 ans, 2 enfants, en France depuis 1968

La démarche inverse, qui consistera à solliciter auprès de l'assistante une aide ou une intervention dans des circonstances où seule sa médiation pourra modifier quelque chose, rarement accomplie sinon dans des situations limites, sera rarement couronnée de succès. Elle renforcera l'opinion communément répandue de l'inutilité du service social :

"Mon mari a eu quelque chose au coeur et on l'a transporté d'urgence en ambulance à l'hôpital. Ensuite, on nous a envoyé une note de 750 F. Il n'y est resté que deux heures... 750 F pour deux heures, c'est cher ! Je suis allée voir l'assistante sociale pour voir si elle pouvait faire quelque chose. Elle m'a dit : il faut que tu paies... Si c'est pour ça, ce n'est pas la peine d'y aller..."

25 ans, 1 enfant, en France depuis 74

De manière extrêmement fréquente aussi, la spécificité du service social n'apparaîtra pas, ou sera interprétée en termes négatifs :

"Une assistante sociale est venue ici quand les enfants sont nés... Elles vont chez les gens, en tout cas chez les étrangers, chaque fois qu'il y a une naissance. Elle a été très gentille et m'a seulement dit que si j'avais besoin de quelque chose, j'aille la voir... Comme à chaque accouchement, il a fallu qu'on me fasse une opération, elle m'a proposé une aide sociale pour venir m'aider.

Mon mari est donc allé la voir, mais elle lui a dit qu'on avait pas droit car nos salaires étaient trop élevés, ou alors il fallait payer. S'il faut payer, je préfère payer quelqu'un que je connaisse. Elle a aussi dit qu'elle ne ferait pas les gros travaux, seulement les petits travaux et qu'elle s'occuperait du bébé. Merci, ça aussi, je peux le faire. Ce que je voulais, c'est qu'on me fasse les gros travaux que je ne pouvais pas faire..."

33 ans, 2 enfants, en France depuis 70

Particulièrement impénétrable, le milieu portugais met en évidence le rôle de premier plan que joue la travailleuse familiale dans la division technique du travail social.

Comme pour les assistantes sociales, les refus qu'on lui oppose, sont extrêmement fréquents...

"Quand j'ai eu le deuxième enfant, l'assistante sociale m'a proposé une femme pour venir m'aider, car j'étais un peu fatiguée (...). Je lui ai dit que j'en avais pas besoin, que je pouvais me débrouiller seule, ma mère est venue un mois et demi..."

29 ans, 2 enfants, en France depuis 71

"On a pas voulu. Avec la maison que l'on a, cela me gênait... Elle ne serait pas à l'aise, les Français sont habitués à vivre avec plus de confort... dans la maison comme ça, je ne peux recevoir personne..."

21 ans, 1 enfant, en France depuis 1974

... mais sa présence à l'intérieur d'une famille fait surgir de nombreux obstacles.

Ces obstacles tiennent pour l'essentiel au style d'intervention de la travailleuse familiale qui introduit un décalage fréquemment vécu comme une remise en question de l'équilibre familial :

"Elle est venue mais on ne l'a pas gardée longtemps. Elle ne voulait pas faire les gros travaux. Elle faisait un peu de couture, mais seulement celle des enfants. Le reste du temps, elle apportait la bonne parole... Elle ne savait pas faire la cuisine portugaise et l'autre, les enfants ne la mangent pas... Alors on a pas voulu qu'elle continue à venir... c'était pas la peine, les filles peuvent s'occuper des plus petits..."

50 ans, maçon, 12 enfants, en France
depuis 1969

De manière peut-être plus spécifique, une présence féminine auprès du père en l'absence de la mère, peut donner lieu à confusion...

"Nous avons eu à la maison une personne lorsque ma femme a eu une attaque... J'ai été voir l'assistante sociale de l'usine et je lui ai dit que comme ma femme était malade, je ne pouvais pas travailler... Alors, elle m'a envoyé quelqu'un. Elle faisait tout à la maison, elle lavait le linge, elle faisait tout ce qu'on lui demandait. Le soir, elle me laissait un papier, me demandant ce qu'il fallait faire le lendemain (...). Elle est restée 15 jours, car ma femme qui n'était pas bonne de la tête, a cru que j'avais trouvé une amie... J'ai dû lui dire de s'en aller..."

44 ans, OS, 4 enfants, en France
depuis 1959

Mais d'une manière générale, la compréhension de l'intervention du service social au sein des familles, exige d'être resituée dans le contexte des significations qu'elles accordent à leur séjour en France et des manières propres qu'elles ont d'y réagir :

La famille L. a tout fait pour éviter d'émigrer. Lorsque monsieur L. prend cette décision en 1969, il a 41 ans. Dans les années qui suivront, il fera venir deux de ses fils puis le reste de la famille ainsi que sa femme, en 1974; madame L. est alors âgée de 45 ans. Six enfants sont actuellement mariés, les autres vivent encore à la maison paternelle.

Dès le début de son séjour en France, madame L. accepte très mal cette situation d'exil et met tout en oeuvre pour retourner rapidement au

Portugal. La famille achète une maison dans le Nord, mais progressivement, les perspectives de retour s'amenuisent.

A la fois craint et admiré, monsieur L. continue à exercer sur ses enfants une autorité sans faille...

"Il y a deux ou trois ans, un de mes fils qui est actuellement marié, a commencé à lever un peu la tête... Un jour, il avait 19 ans, je lui ai donné deux gifles. Sa mère m'a dit : "ne le bats pas", alors il a dit à sa mère : "laisse-le, c'est mon père". Ici, c'est moi qui commande, ils font ce que je leur dis..."

... mais n'envisage pas de retourner au Portugal, pas plus d'ailleurs que ses fils.

Madame L. de son côté, tente de préserver un mode de vie dont elle sent que progressivement, il lui échappe. Elle est tiraillée entre son désir de retourner au Portugal le plus vite possible, l'indifférence de son mari sur cette question et son refus de se séparer de ses enfants.

Madame L. est constamment malade, mais ne sait pas de quoi :

"Je me sens toujours un peu malade... Je manque d'air (...) Je ne me sens pas bien à Grenoble, je ne me sens pas bien en ville, j'ai toujours vécu à la campagne, dans les champs avec les vaches, les lapins... près de ma famille".

Madame L. court les médecins qui ne la guérissent pas et retourne au Portugal consulter des guérisseurs, mais apparemment sans succès. Aiguillée par le service social sur la consultation psychiatrique, elle n'y est plus retournée car les médecins lui ont donné des médicaments "qui lui ont fait mal à l'estomac".

La fille aînée, suit apparemment le même chemin que sa mère. Elle a toujours "mal au ventre", sans que les médecins ne lui trouvent rien. Pour les médecins, madame L. et sa fille sont des "malades imaginaires" mais eux-mêmes sont incapables de tirer les conséquences de ce diagnostic; pour eux, l'état de santé serait dû à "l'ambiance familiale" et dès lors ils conseilleraient un placement.

Le placement sera évité de justesse par un animateur de quartier.

La médicalisation des problèmes sociaux et la psychiatrisation de réactions somatiques, extrêmement fréquentes en milieu immigré, renvoient au mode de socialisation des problèmes médicaux qui interdit une approche de la maladie qui ne fasse pas référence à un substrat physiologique.

Dès lors, l'incertitude qui caractérise les situations d'immigration est renforcée par l'embarras du corps médical à y donner une réponse, la notion de "sinistrose" vient dissimuler cet embarras, en suggérant, sous couvert d'un diagnostic savant, l'exclusion des circuits de soins.

Madame R., 48 ans, 4 enfants, en France depuis 15 ans, est familière de la consultation médicale; bénéficiant de l'aide médicale gratuite que lui accordent les assistantes sociales, il est fréquent qu'elle consulte successivement trois ou quatre médecins différents dans la même semaine. Dans l'impossibilité de trouver auprès d'eux ce qu'elle y cherche, madame R. envisage de consulter au Portugal certaines personnes qui "sans être médecins, savent guérir les gens..."

"Moi, je n'aime pas vivre dans cette incertitude" nous confie Madame R. (...) "lui (son mari) cela ne le gêne pas... Il dit que demain on verra bien (...) Ce n'est pas que cela me gêne d'être portugaise, mais je serais plus à l'aise avec les français, si j'étais française..."

Mêmes réactions de la part de madame P., 21 ans, 1 enfant, en France depuis 1974 :

"Notre situation ici me gêne : on ne sait jamais si on ne sera pas obligé de partir un jour... Je voudrais me naturaliser à cause de ça... mais mon mari ne veut pas. On est dans cette situation sans savoir si on va rester ou si on va partir (...) Moi je voudrais qu'on prenne une décision (...) il y a beaucoup de choses que nous ne faisons pas à cause de ça..."

C'est en grande partie sur les enfants que vont converger les incertitudes des adultes :

"Si ce n'était pas les enfants, je serais déjà retourné... Lorsque tous auront fini les études et commencé à travailler, alors je penserai au retour..."

Maçon, 47 ans, 7 enfants, en France depuis 13 ans

C'est par rapport à eux que la femme portugaise va jouer l'image qu'elle tente de donner d'elle-même, en même temps qu'elle aura tendance à reproduire les principes qui ont été à la base de l'éducation qu'elle a reçue. ... Situation extrêmement ambivalente, l'éducation des enfants cristallise les contradictions de l'espace familial.

Si la consultation des nourrissons est bien reconnue par les familles comme une nécessité, par contre confier à d'autres, que l'on ne connaît pas

la garde des jeunes enfants, soulève de nombreuses difficultés.

Très communément interprétée comme le signe d'un abandon ou d'un refus de maternité, la garde des jeunes enfants apparaît comme quelque chose d'inconvenant et répréhensible :

"C'est pas la peine d'en avoir, si c'est pour les donner à d'autres".

Par anticipation, la consultation des nourrissons s'opèrera autant que possible en dehors du service social. Que la consultation P.M.I. n'offre pas dans ce cadre toutes les garanties d'un suivi continu et qu'il faille par exemple, en cas de maladie, consulter un médecin à l'extérieur, engagent de nombreuses familles à s'adresser directement à lui.

Cette tendance s'affirme d'autant plus que le recours à la médecine libérale soustrait la famille à ce qui constitue la préoccupation majeure du service social : amorcer à partir des soins donnés à l'enfant une démarche destinée à recomposer tous les aspects du vécu familial :

"Je ne suis jamais allé au centre social. Une fois, nous avons reçu une lettre disant qu'il y avait une consultation pour les bébés (...) Je suis allé trouver une assistante du centre pour lui demander si c'était obligatoire. Elle m'a dit que non, mais que c'était gratuit. Je lui ai dit que si ce n'était pas obligatoire, je préférerais aller chez un médecin. Je le connais bien. Il soigne bien les enfants.

Mon frère, par contre, y amenait les siens, mais quand ils étaient vraiment malades, il fallait les amener chez un médecin (...) Là-bas, ils les pèsent et disent qu'il faut leur donner à manger. Pour ça, ce n'est pas la peine; le médecin le fait aussi... et pour la nourriture, ma femme est très bien capable de le faire..."

Ouvrier menuisier, 33 ans, 2 enfants
en France depuis 1968

L'enfant constitue un enjeu d'importance à la fois pour le service social et pour les familles.

Dans le cadre du service social, une remarquable continuité apparaît depuis la consultation des nourrissons jusqu'à l'organisation de camps de vacances, en passant par les haltes-garderies et les activités d'épanouissement du mercredi. Il s'agit de faire se correspondre de micro-dispositifs de dépistage, de contrôle, de soins, de prise en charge et d'animation, destinés à introduire progressivement dans les familles, les principes généraux d'une gestion rationnelle et harmonieuse du vécu.

Y correspond du point de vue des familles une continuité identique dans le refus de s'y soumettre; elle procède de l'idée selon laquelle, il s'agit de mettre à profit les intervalles de temps laissés vacants par les activités scolaires pour rétablir dans l'éducation des enfants, un ordre des priorités qu'on fait grief à l'école de compromettre.

Parce qu'elle poursuit des objectifs comparables à ceux de l'école, sans en avoir le caractère obligatoire, l'action sociale en direction des enfants, devient de la part des parents le support de ce qu'ils ne peuvent pas reprocher ouvertement à l'école.

Diversement motivé selon les circonstances...

"On ne sait pas comment ils sont soignés..."

"Nos parents ne nous ont jamais confiés à d'autres... pourquoi, nous, on le ferait ?"

"Je ne veux pas m'en séparer..."

... ce refus met toujours au premier plan le souci de ne pas perdre le contrôle de l'éducation des enfants déjà suffisamment compromis.

Dans cette logique, la halte-garderie ou la crèche, dont on se méfie "parce qu'on ne sait jamais ce qu'il s'y passe", fait l'objet d'une suspicion qui progressivement, s'étendra jusqu'aux activités de la maison de l'enfance.

Dans chaque cas, il s'agit de soustraire les enfants à une influence dont on pressent confusément qu'elle s'exerce en sens contraire de ce que souhaiteraient les parents :

"Je n'ai jamais laissé mes enfants à la halte-garderie ou à la crèche... Il y en a qui le font, mais moi, je ne le veux pas (...) Je ne les confie pas à d'autres (...) Même aux voisines portugaises, c'est rare que je les leur laisse. Parfois, si j'ai besoin de sortir, je demande à la petite du voisin de venir ... Elle reste avec eux..."

29 ans, 2 enfants, en France depuis 1971

Assimilée à un lieu dont on cesse d'avoir le contrôle, on évitera d'envoyer ses enfants à la maison de l'enfance :

"Non, ils n'y vont pas... Qu'est-ce qu'ils iraient y faire ? Ils sont mieux à la maison, je peux les surveiller... Là-bas, je ne sais pas ce qu'ils font (...) Je ne veux pas qu'ils deviennent comme les autres, à traîner en bas, à fumer et à voler (...)

Leur père non plus, ne veut pas. On va en vacances au Portugal tous les ans. Ils aiment y aller".

38 ans, 6 enfants, en France depuis 1971

Eventuellement, on jouera d'autorité et, de la part des parents, empêcher leurs enfants de fréquenter les équipements du quartier, sera alors interprété comme l'indice que leur autorité est restée intacte :

Monsieur O., 40 ans, 3 enfants, en France depuis 1971, refuse de confier la garde de ses enfants en bas âge :

"Ici on voit ce qu'ils font, là-bas, on ne sait pas comment ils sont traités..."

La même attitude qu'il manifeste à l'égard de la crèche, il la généralise à l'égard de la maison de l'enfance :

"Je ne veux pas qu'il leur arrive quelque chose".

Il nous cite alors l'exemple du fils d'un voisin victime d'un accident lors d'une sortie de ski, après que ses parents lui aient acheté un équipement onéreux : double raison pour y renoncer. S'ils protestent ?

"J'ai ici un ceinturon et deux mains pour les en empêcher..."

La fréquentation des équipements par les enfants apparaît bien comme un enjeu de la cohésion familiale. Pour les unes et pour les autres, c'est le maintien ou au contraire la négation des différences d'appartenance nationales ou culturelles qui joueront un rôle de premier plan; après avoir épuisé le registre des rationalisations secondaires, monsieur O. nous confie :

"Les Français, c'est les Français, nous c'est nous ! Il vaut mieux que tout se passe entre Portugais. Je pourrai rester ici toute ma vie, mais je serais toujours portugais, même si un jour je prenais les papiers français... Ils éduquent leurs enfants comme ils veulent et nous, comme nous voulons... Nous ne sommes pas pareils c'est tout..."

L'usage de la crèche sera donc le fait des familles pour qui elle s'imposera comme une nécessité :

- soit que la femme travaille et que le couple ait totalement intériorisé les contraintes de son séjour en France; dans ce cas, la

fonctionnalité du service prévaudra et l'opposition service / loisir structurera la fréquentation des équipements.

Madame B., pour qui mettre son enfant à la crèche "est une question de temps", avoue ne pas avoir celui de participer à d'autres activités et regrette que des fêtes ne soient pas plus fréquemment organisées dans le cadre des équipements :

"Il y a quelques années, il y avait des choses pour les Portugais au centre social... Des films, des fêtes, ça c'était bien... S'ils organisaient quelque chose de ce genre, nous irions..."

31 ans, 1 enfant, en France depuis 1968

- soit qu'ils apparaissent comme un soutien possible de la mère de famille :

"J'aimerais bien qu'ils y aillent (...) J'aurais au moins la paix toute la journée (...) Je suis toujours malade, cela me reposerait un peu s'ils pouvaient y aller. C'est moi qui m'en occupe tout le temps. A la fin de la journée, je suis complètement crevée..."

Madame L., 49 ans, 12 enfants, en France depuis 1974

D'une manière générale, l'usage régulier des équipements d'action sociale s'accompagne d'un affaiblissement des régulations familiales et communautaires. Cet affaiblissement est interprété par les travailleurs sociaux comme l'indice d'une évolution qui rapprocherait la famille du mode de vie français, alors qu'il est synonyme la plupart du temps d'une diminution de ses capacités d'initiative et de contrôle :

La famille B. nous est désignée par les services sociaux du quartier comme un exemple de "réussite intéressante" : 46 ans, 7 enfants, en France depuis 1965, monsieur B. probablement sous l'influence du service social, se fait le tenant d'un discours "moderniste" :

- sur l'éducation des enfants :

"Mes enfants, je les ai toujours laissés aller où ils voulaient... Colonie de vacances, maison pour tous... Ceux qui sont mariés aussi ! Ils y allaient quand ils voulaient... Je n'ai rien contre la maison pour tous, ni contre les animateurs ou les éducateurs. S'ils y sont, c'est qu'on peut leur faire confiance..."

- sur le travail de sa femme ensuite : "Pour elle, c'est mieux, elle n'est pas toujours enfermée à la maison".

Paradoxalement, la famille B. fait depuis 10 ans, l'objet d'interventions sporadiques et discontinues qui, régulièrement entretiennent l'illusion que la relation d'assistance est terminée alors que tout atteste qu'elle est interminable.

Deux des enfants font l'objet de mesures de placement; la famille est suivie par les services de l'hygiène mentale. Le divorce de la fille aînée est interprété par le père comme l'effet "d'un mauvais choix" :

"Si celle qui a maintenant 20 ans, a eu des problèmes, c'est qu'elle a mal choisi. Le gars n'était pas un bon type... Je le connaissais bien; quand il faisait son service militaire, il venait ici à la maison, manger et même dormir. C'était un Marocain. Elle a épousé qui elle a voulu; Portugais, Italien ou Arabe, pour moi, il n'y a aucune différence... Je leur laisse toute liberté (...) Maintenant, elle vit avec un autre. Ils sont venus ensemble ici, deux ou trois fois, mais je ne lui adresse pas la parole. Elle fait comme elle veut (...) moi, une fois, cela m'a suffi..."

En définitive, rares sont les familles susceptibles de gérer convenablement les influences contradictoires du service social et de la culture d'origine. Contrairement à ce que suggère l'idéologie dominante du service social, qui répartit les familles sur un axe opposant "la tradition" à la "modernité", seules les familles ayant la capacité de gérer simultanément les déterminations provenant de leur double appartenance, sont celles dont l'équilibre social et familial est le mieux garanti. Le paradoxe provient du fait qu'elles y parviennent non pas avec "l'aide" mais en dépit de l'influence qu'exerce l'action sociale.

B I B L I O G R A P H I E

1. Ouvrages ou articles :

1. ALINSKY (Saül). Manuel de l'animateur social. Paris, Seuil, 1976.
2. ALPHANDARI (Elie). Aide sociale, action sociale. Paris, éditions Dalloz, 1974.
3. ANDIZIAN (Sossie). Evolution du projet de vie de la fille maghrébine en France. IDERIC Nice, doc. ronéo. 21 pages, biblio, mars 1977.
4. ANDIZIAN (Sossie), STREIFF (Jocelyne). Transposition et réinterprétation des rôles féminins traditionnels en situation d'immigration. Revue Pluriel n° 14, 1978.
5. ANDREANI (Edgar) et DUPONT (Jocelyn). Indicateurs d'action sociale pour la population immigrée à l'échelon local. Projet de recherche, ronéo (12 pages).
6. BARBIER (René). Une analyse institutionnelle du service social sociologie du travail. 1973 n° 1, pp. 54-82.
7. BEAUGE (Gilbert). Pratiques sociales et interactions culturelles. IDERIC Nice, doc. ronéo. 15 pages, février 1977.
8. BEAUGE (Gilbert). Pour en finir avec le seuil de tolérance. IDERIC Nice, doc. ronéo. 22 pages, décembre 1975.
9. BERQUE (Jacques). "Qu'est-ce qu'une identité collective ?" pp. 469-486 in Pouillon (Jean) et Marena (Pierre), éd. échanges et communications : mélanges offerts à Claude Levy Strauss à l'occasion de son soixantième anniversaire, vol. 1, Paris, La Haye Mouton.
10. BOBROFF (Jacotte), LUCCIONI (Micheline). La clientèle du service social : assistés marginaux ou travailleurs à intégrer ? Paris, éditions ESF, 1975.
11. BOLO (Etienne). "Les adolescents maghrébins des cités de transit". in revue Peuples méditerranéens, n° 2, janvier/mars 1978, pp. 97-118.

12. BONVIN (François). Les associations d'aide aux travailleurs immigrés. FORS, Ministère du Travail, Paris, octobre 1977.
13. BORGOGNO (Victor). La gestion de l'espace de l'immigration. IDERIC Nice, doc. ronéo. 8 pages, mai 1977.
14. BOURDIEU (Pierre). "Reproduction culturelle et reproduction sociale" in social science information, avril 1971, pp. 45-79.
15. BOURDIEU (Pierre). Esquisse d'une théorie de la pratique, précédée de trois études d'ethnologie kabyles. Genève Droz 1972.
16. BOURDIEU (Pierre), SAYAD (Abdelmalek). Le déracinement. Editions de Minuit, Paris 1964.
17. CLAVREUL (Jean). L'ordre médical. Collection le Champ Freudien, Paris, éditions du Seuil, 1978.
18. COMBAZ (Jeanne). "Le langage des sans-langage" in les Temps Modernes, 31e année, août/septembre 1975, n° 349-350, pp. 1-85.
19. CORDEIRO (Albano), VERHAEREN (Raphael). Les travailleurs immigrés et la sécurité sociale. Grenoble PUG, 1977.
20. COSTA (Jean Louis). Rapport fait à monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, sur l'adaptation des textes des méthodes et des structures aux conditions actuelles de prise en charge des mineurs relevant de la protection judiciaire de la jeunesse délinquante et en danger. Ronéo. 35 pages, Paris, mars 1976.
21. COURTECUISSÉ, BRAHMS. Les assistantes de service social : contribution à une sociologie de la profession. Le Vésinet INSERM, direction de la recherche médico-sociale, 1972, 203 pages.
22. DONZELOT (Jacques). La Police des familles. Collection Critique, éditions de Minuit, Paris, 1977.

23. FOURQUET (François) MURARD (Lion). Les équipements du pouvoir. Union générale d'édition, collection 10/18, 1976.
Egalement n° 13, Revue Recherche.
24. FUSTIER (Paul). Pouvoir et formation. Pratiques de formation et travail social. Paris, EPI, 1976.
25. GAUDIBERT (Pierre). La politique culturelle et socio-culturelle de la municipalité de Grenoble (1965-1975) vue par les acteurs culturels. Doc. ronéo. Institut d'Etudes politiques, Grenoble, 1976, 55 pages.
26. GHORBAL (Mohammed). Esquisse de la personnalité maghrébine. A propos de la deuxième génération. Lyon 1977.
27. ISAAC (Joseph), FRITSCH (Philippe). "Disciplines à domicile". Revue Recherche, n° 23, novembre 1977.
28. JEANJEAN (Pierre). Les fonctions de juge des enfants. Ecole nationale de la magistrature, doc. ronéo., sans date, pagination discontinuée.
29. LAING (Ronald). Noeuds. Paris, Stock, 1971.
30. LAPASSADE (Georges), LOURAU (René). Clefs de la sociologie. Paris, Seghers, 1976.
31. LASCOURMES (Pierre). Prévention et contrôle social. Les contradictions du travail social. Collection Déviance et société, Genève, Masson, 1977.
32. LEGENDRE (Pierre). Jouir du pouvoir. Traité de la bureaucratie patriote. Collection critique, Paris, éditions de Minuit, 1976.
33. LIEGEOIS (Jean Pierre). "Travailleurs sociaux et minorités culturelles" in LIEGEOIS (Jean Pierre) éd., idéologie et pratique du travail social de prévention. Toulouse, Privat, 1977, pp. 23-136.
34. LISCIA (Claude) "Le travail social, le logement, l'argent" in les Temps Modernes, 31e année, n° 354, janvier 1976, pp. 1092-1120.

35. LORY (Bernard). "Pour une politique d'action sociale en faveur des personnes migrantes" in Problèmes familiaux des personnes migrantes. Paris VIOF, Journées d'études 17-19 octobre, Genève 1974, pp. 86-100, multigraph.
36. LORY (Bernard). La politique d'action sociale. Toulouse, Privat 1975.
37. MAGLIONE (Jean). Le traitement institutionnel et spatial des exclus. L'ilôt du Châtelet dans le quartier de l'Abbaye à Grenoble, GETUR, novembre 1976.
38. MARTIN (Gérard), MAUREL (Elisabeth), MERCANTON (François), OFFREDI-BUISSON (Claudine). Recherche d'une méthode d'évaluation des effets des politiques sociales en faveur de la famille et de l'enfance. ATP, CNRS, n° 2209, CEPES Grenoble, juin 1977.
39. MARTIN (Gérard), BRUSTON, PAOLI. Evaluation de l'action sociale à Grenoble. Rapport méthodologique, CEPES, février 1977, doc. ronéo. 190 pages.
40. MERIGNAC (Michel). "Travail social et structures de classe" in Critique de l'économie politique, nouvelle série n° 3, travail, famille, état, pp. 24-56.
41. MERTENS (Charles). Identification, modèles culturels et changement. Université de Louvain, Centre d'études psycho-médico-sociales, 1968.
42. MEYER (Philippe). L'enfant et la raison d'état. Paris, éditions du Seuil, 1977.
43. MEYER (Philippe), DONZELOT (Jacques). Enfance irrégulière et politique familiale. Enquête sur les juridictions pour enfants et l'éducation surveillée. Paris, CORDES, 1973.
44. MICHEL (Andrée) "Groupes novateurs et valeurs familiales des immigrés algériens". Cahiers internationaux de sociologie, VOL LY 1973.
45. MOZERE (Liane), AUBERT (Geneviève). Babillages. Recherche n° 27, mai 1977.

46. ORIOL (Michel), BEAUGE (Gilbert), CAHMI (Bernadette), EHRLICH (Monique) HILY (Marie-Antoinette), STREIFF (Jocelyne), ZIROTTI (Jean Pierre). Les effets de la formation sur les travailleurs immigrés. IDERIC, février 1975.
47. ORIOL (Michel), HILY (Marie-Antoinette). Mobilisation ou dissolution de l'identité culturelle chez les immigrés appartenant à la deuxième génération. Doc. ronéo. 15 pages, IDERIC Nice, avril 1978.
48. POUGET (Bruno du). Adolescents de banlieue. Lyon, Federop 1976.
49. RUPP (Marie Antoinette). Les groupes dans le travail social. Toulouse, Privat, 1971.
50. SAEZ (Guy). Innovation difficile, domination aléatoire : les équipements intégrés. Institut d'études politiques, GURDUA, Grenoble, 1975.
51. SAHA (Mustapha). Les immigrés et les équipements collectifs. (projet de recherche)
52. SAYAD (Abdelmalek). Les trois âges de l'immigration algérienne en France. Actes de la recherche en sciences sociales, pp. 59-79.
53. SOUBIRAN (Francine). Une illustration du degré d'information des immigrés sur la règle de droit : l'accès du travailleur maghrébin au statut de plaideur dans le système judiciaire français. ATP CNRS, n° 2753, IDERIC Nice, octobre 1977.
54. STREIFF (Jocelyne). Les actions de formation des femmes immigrées. Doc. ronéo. 31 pages, IDERIC Nice, 1977.
55. THEVENET (A.). L'aide sociale aujourd'hui. Paris, éditions ESF, 1974. (mise à jour 1977).
56. TRILLAT (M.). "Les services de protection sociale" informations sociales n° 5 - 6, 1969, pp. 126-132.
57. VATTIER (Guy). Les tâches actuelles de l'éducateur spécialisé. Toulouse Privat, 1977.

58. VERDES LEROUX (Jeannine). Le travail social. Collection le Sens commun. Editions de Minuit, Paris, 1978.

59. VERDIER (Pierre). Guide pratique de l'aide sociale à l'enfance. Editions du Centurion, 1975.

60. ZIROTTI (Jean Pierre). Différences culturelles et reproduction : la scolarisation des enfants de travailleurs immigrés. Doc. ronéo. 28 pages, IDERIC Nice, septembre 1977.

2. Revues et documents :

61. BOYER (D), LAMBERT (F), MURAT (J), PIETRA PIANA (U), SOLDANO (A), Mémoire collectif. Cinq années de formation... bilan et analyse. Centre de formation en service social de Nice.

62. Champ social. Petite collection Maspero, n° 175, Paris, 1976.

63. Collectif de travailleurs sociaux, les Vignasses. Rapport sur le logement, Juin 1976, document multigraphié, pagination discontinuée.

64. Informations sociales, 1969, n° 4. Le centre social face à ses options.

65. Informations sociales, 1969, n° 5, 6. Les enfants des travailleurs migrants.

66. Informations sociales, 1968, n° 4, 5. Le travail social de communauté.

67. MEYNARD (Colette). L'éducateur de prévention spécialisée, Mémoire D.E.A. Université de Nice, juin 1978.

68. Revue Contradictions, n° 14, décembre 1977. Travail social, travailleurs sociaux.

69. Revue Education Permanente, n° 13, 1972. La formation des travailleurs sociaux.

70. Revue Esprit, numéro spécial, avril/mai 1972. Pourquoi le travail social?
71. Revue TAS, n° 20. Action éducative budgétaire, CNAF, décembre 1975.
72. Les travailleuses familiales. Ministère de la Santé. La documentation française, Paris, 1975.

CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES QUARTIERS DE NICE
(recensement 1975)

Tableau n° 1a

- | | |
|--|--|
| <p>colonne 1 - désignation du quartier
 colonne 2 - population totale par quartier
 colonne 3 - population étrangère par quartier
 colonne 4 - densité de population étrangère par quartier
 colonne 5 - nombre d'étrangers présents en 1975 et hors métropole en 1968</p> | <p>colonne 6 - taux de rotation de la population étrangère entre 1968 et 1975
 colonne 7 - nombre de personnes occupant en 1975 le même logement qu'en 1968
 colonne 8 - indice de stabilité au logement de la population totale
 colonne 9 - nombre de personnes habitant la commune en 1968
 colonne 10- indice de mobilité intercommunale</p> |
|--|--|

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
1	4130	220	5.3	45	20.5	2370	57.4	3180	19.6
2	6690	585	8.7	180	30.7	3660	54.7	5090	21.4
3	4340	280	6.5	60	21.4	2345	54	3445	25.4
4	5655	305	5.4	45	14.7	3080	54.5	4315	21.8
5	4595	370	8.1	105	28.4	2700	58.9	3610	19.7
6	5445	320	5.9	35	10.9	3085	56.7	4295	22.2
7	7480	695	9.3	70	10.0	4615	61.7	6445	24.5
8	7335	1510	20.6	510	33.7	4085	55.7	5950	35.4
9	1580	110	7.0	15	13.6	955	60.4	1240	18.1
10	10945	930	8.5	340	36.6	4830	44.11	7565	25.0
11	3965	345	8.7	110	31.9	1940	48.9	2900	24.2
12	5625	350	6.2	110	32.0	2945	52.4	4415	26.1
13	6065	435	7.2	90	20.7	3310	54.6	4755	26.8
14	11970	1000	8.4	260	26.0	6440	53.8	9550	26.0
15	4855	440	9.1	115	26.1	2460	50.7	3780	27.2

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
16	5210	275	5.3	25	9.09	2705	51.9	4325	31.1
17	7520	400	5.3	85	21.2	3425	45.5	5820	31.9
18	4835	370	7.7	105	28.4	2535	52.4	37.5	24.2
19	8965	575	6.4	220	38.2	4665	52.0	6895	24.9
20	7840	425	5.4	25	5.8	4075	52.0	6465	30.5
21	4695	276	5.8	45	16.6	2715	57.8	4135	30.3
22	6525	365	5.6	40	10.9	3460	53.0	5500	31.3
23	7185	515	7.2	100	19.4	4315	60.1	6225	26.5
24	8665	600	6.9	90	15	4070	47.0	6855	32.1
25	5975	685	11.5	220	32.1	2550	39.3	4020	28.0
26	17730	2000	11.3	545	27.3	5130	28.9	12120	40.5
27	10355	1340	12.9	595	44.4	4060	39.2	6795	26.4
28	8330	550	6.6	65	11.8	3010	36.1	5995	35.7
29	9925	1105	11.1	235	21.2	3835	38.6	7720	39.2
30	6570	585	8.9	85	14.5	3285	50.0	4990	26.0
31	6425	495	7.7	155	31.3	2885	44.9	4995	32.8
32	7370	415	5.6	125	30.1	3340	45.3	5605	30.8
33	16530	1170	7.1	310	26.5	7680	46.5	12570	29.5
34	10085	890	8.8	340	38.3	4090	40.6	7120	30.0
35	6675	450	6.7	130	28.9	2790	41.8	4765	29.6
36	20450	1340	6.6	260	19.4	5420	26.5	15190	47.8
37	12660	620	4.9	170	27.4	5940	46.9	10225	34.0

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
38	7445	435	5.8	70	16.1	3285	44.1	5935	34.3
39	9665	445	4.6	35	7.8	4310	44.6	8290	41.2
40	7675	335	4.4	30	9	3970	51.7	6260	29.9
41	4350	290	6.7	60	20.7	2260	52.0	3280	23.4
42	13765	2575	18.7	1400	54.6	4925	35.8	8710	27.5
43	9720	780	8.0	265	34.0	4900	50.4	7380	25.5
NICE	343815	28195	6.2%	7920	28.1%	158250	46%	262425	30.3%

Caractéristiques démographiques des quartiers de Grenoble
(recensement 1975)

Tableau n° 1b

QUARTIERS	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
1. Grenette	8190	1045	12.8	300	28.7	3925	47.9	5755	22.4
2. Esplanade	1585	130	8.2	80	61.7	650	41.0	945	18.6
3. Préfecture	3905	190	4.9	95	50.0	1820	46.6	2465	16.5
4. Albert 1er	5830	270	4.6	100	37.0	2790	47.9	4145	23.2
5. Capuche	4415	315	7.1	45	14.2	1980	44.8	3185	27.3
6. Conservatoire	3380	260	7.7	90	34.7	1540	45.6	2455	27.0
7. Alliés	2200	480	21.8	195	40.6	695	31.6	1280	26.6
8. Malesherbe	5925	325	5.5	105	32.3	955	16.1	3450	42.1
9. Village Olymp.	6490	670	10.3	255	38.1	435	6.7	2680	34.6
10. Villeneuve	6770	1030	15.2	285	27.7	245	3.6	2465	32.8
11. St. Laurent	1390	545	39.2	25	4.7	570	41.0	1110	38.9
12. Notre-Dame	4965	1480	29.8	370	25.0	2410	48.5	3500	22.0
13. Ile Verte	5985	295	4.9	135	45.8	2725	45.5	4000	21.3
14. Bir Hakeim	2400	180	7.5	75	41.6	745	31.0	1285	22.5
15. Clémenceau	2335	155	6.6	70	45.2	1510	64.7	1960	19.2
16. Jeanne d'Arc	4825	420	8.7	145	34.6	2275	47.2	3200	19.1
17. Bajatière	5285	475	9.0	85	17.9	2635	49.9	4040	26.5
18. Châtelet	5595	770	13.8	95	12.3	2880	51.5	4140	22.5

QUARTIERS	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
19. Teisseire	5470	1310	23.9	300	32.9	2690	49.2	4110	25.9
20. Jean Macé	745	30	4.0	10	33.3	345	46.3	595	33.6
21. Gare	5185	430	8.3	155	36.1	2660	51.3	3890	23.7
22. Championnet	10020	575	5.7	190	33.1	5215	52.0	7800	25.8
23. Foch Sud	5955	540	9.1	175	32.4	2695	45.3	4350	27.7
24. Bayard	1410	75	5.3	20	26.6	665	47.2	1020	25.1
25. Beauvert	6205	1100	17.7	170	15.4	2665	49.9	4540	30.3
26. Foch Nord	1440	110	7.6	15	13.6	665	46.2	1035	25.7
27. Polygone	515	25	4.9	5	20.0	180	35.0	260	15.5
28. Berrist	4355	705	16.2	200	28.4	2110	48.5	3190	24.7
29. St. Bruno Ouest.	8460	920	10.9	225	24.5	4465	52.8	6580	25.0
30. St. Bruno Est.	5585	615	11.0	110	17.8	2665	47.7	4140	26.4
31. Vallier Nord	4820	335	7.0	90	26.8	2260	46.9	3495	25.6
32. Vallier Sud	3750	500	13.3	150	30.0	1795	47.9	2550	20.1
33. Eaux-Claires	9210	670	7.3	135	20.1	3630	39.4	7000	36.6
34. Bachelard	11685	1445	12.4	390	27.0	4570	39.1	7895	28.5
Grenoble	166280	18420	11.8	4890	26.5	70060	42.19	114510	26.7

Caractéristiques démographiques des Arrondissements de Marseille

(recensement 1975)

tableau 1c

			i_1		i_2		i_3		i_4
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Ier Arrondissement	45760	8080	17.6	2675	33.1	25390	55.5	33695	18.1
IIème	33640	5260	15.6	1050	20.0	19780	58.8	27115	21.8
IIIème	45830	3715	8.1	865	23.3	25970	56.8	36045	21.9
IVème	57515	1720	2.9	290	16.8	32595	56.8	44505	20.7
Vème	52370	1825	3.4	335	18.3	30550	58.4	41225	20.3
VIème	48210	2400	5.0	625	26.0	26415	54.9	36725	21.4
VIIème	47740	1440	3.0	315	21.8	27290	57.4	37305	21.3
VIIIème	75795	3385	4.4	1060	31.3	35875	47.3	53985	24.1
IXème	73860	4320	5.8	985	22.8	29435	40.0	48825	26.6
Xème	54985	3330	6.0	645	19.3	23930	43.6	37425	24.8
XIème	45505	3520	7.7	350	10.0	19260	42.3	29960	24.3
XIIème	59645	3065	5.1	345	11.3	29135	49.0	42875	22.9
XIIIème	83250	5910	7.1	815	13.7	38460	46.2	58580	24.2
XIVème	70785	7665	10.8	855	11.1	32125	45.4	49110	24.0
XVème	96560	11750	12.1	1475	12.5	45365	47.1	70535	26.4
XVIème	20640	4035	19.6	325	8.0	12985	63.2	17890	23.7
Marseille	912090	71420	7.8 %	13010	18.2	454510	50.0	665835	23.5

Caractéristiques démographiques des quartiers de Marseille
(recensement de 1975)

Tableau n° 1c

			i_1		i_2		i_3		i_4
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
11	12190	5110	41.9	1930	37.8	6075	49.9	8415	19.2
12	7790	460	5.9	195	42.5	4520	58.0	5790	16.3
13	5280	1135	21.5	245	21.5	3150	59.7	4185	19.6
14	5120	525	10.3	125	23.8	3220	62.9	4050	15.8
15	9095	235	2.6	70	29.8	4850	53.3	6575	19.0
16	6285	615	9.8	110	17.8	3575	56.9	4695	17.8
I° ARROND.	45760	8080	17.6	2675	33.11	25390	55.5	33695	18.11
21	1720	245	14.2	5	2.0	905	46.9	1145	
22	12040	3045	25.3	615	20.2	6650	55.2	9260	
23	10785	1290	12.0	300	23.2	7055	65.4	8975	
24	9095	680	7.5	130	19.1	5170	56.8	7735	
II ARROND.	33640	5260	15.6	1050	20.0	19780	58.8	27115	21.8

.../..

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
31	14495	665	4.6	90	13.5	8655	59.7	11635	20.6
32	10925	480	4.4	130	27.1	5995	54.9	8110	19.3
33	13825	2270	16.4	620	27.3	7505	54.3	10915	24.7
34	6585	300	4.6	25	8.3	3815	57.9	5385	23.9
III ARROND.	45830	3715	8.11	865	23.3	25970	56.8	36045	21.9
41	18770	535	2.9	75	14.0	11085	59.1	15090	21.3
42	11050	405	3.7	75	18.5	5690	51.5	8360	24.2
43	10255	310	3.0	50	16.1	5515	53.9	7645	20.6
44	17440	470	2.7	90	19.2	10305	59.1	13410	17.8
IV ARROND.	57515	1720	2.9	290	16.8	32595	56.8	44505	20.7
51	12590	750	6.0	140	18.6	6550	52.0	9370	22.4
52	18660	510	2.7	95	18.6	11565	62.0	14860	17.6
53	11100	425	3.8	50	11.7	6400	57.7	9075	24.1
54	10020	140	1.4	50	35.7	6035	60.2	7920	18.8
V ARROND.	52370	1825	3.4	335	18.3	30550	58.4	41225	20.3
61	8140	440	5.4	175	39.8	4395	54.0	5950	19.1
62	9125	455	5.0	100	21.9	4400	48.2	6525	23.3
63	9090	605	6.7	115	19.0	5270	58.0	7280	22.11
64	5785	275	4.8	30	10.9	3410	58.9	4435	17.8
65	4045	225	5.6	95	42.3	2165	53.5	3005	20.8
66	12025	400	3.3	110	27.5	6775	56.3	9530	23.0

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
VI ARROND.	48210	2400	5.0	625	26.0	26415	54.9	36725	21.4
71	5220	160	3.1	40	25.0	3295	63.1	4430	21.8
72	6945	155	2.2	30	19.3	4220	60.8	5425	17.3
73	20								
74	9010	230	2.6	35	15.2	4315	47.9	6520	24.5
75	4540	150	3.3	50	33.3	2660	58.6	3410	16.5
76	12615	320	2.5	30	9.3	7550	59.8	10310	21.9
77	9390	425	4.5	130	30.6	5250	55.9	7210	20.9
VII ARROND.	47740	1440	3.0	315	21.8	27290	57.4	37305	21.3
81	5505	225	4.1	60	26.6	2790	50.7	4340	28.1
82	460					395	83.7	425	8.7
83	5685	190	3.3	45	23.8	4015	70.6	5045	18.1
84	13970	760	5.4	230	30.3	6650	47.6	10030	21.2
85	1630	55	3.4	40	76.9	730	44.9	1060	20.1
86	9945	320	3.2	100	31.2	3490	35.1	6230	27.5
87	9140	595	6.5	185	31.2	4590	50.2	6445	20.3
88	15745	645	4.1	220	34.4	7505	47.7	11100	22.8
89	9495	300	3.2	25	8.3	3900	41.1	6445	26.8
90	4220	295	7.0	155	52.6	1810	42.9	2865	25.0
VIII ARROND.	75795	3385	4.4	1060	31.3	35875	47.3	53985	24.11

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
91	5520	590	10.7	45	7.6	2175	39.4	4610	44.1
92	10675	340	3.2	125	36.7	2680	25.1	5575	27.1
93	475	0	0	0	-	5	1.1	5	0
94	16300	485	3.0	125	25.7	6325	38.8	10560	26.0
95	6825	340	5.0	215	62.5	2105	30.8	3555	21.3
96	5050	370	7.4	205	55.5	1385	27.6	2535	23.0
97	3890	1180	30.3	70	5.9	1100	28.3	3175	63.3
98	24480	970	4.0	190	19.6	13395	54.7	18320	20.1
99	645	45	7.0	10	22.2	265	41.1	490	34.9
IX ARROND.	73860	4320	5.8	985	22.8	29435	40.0	48825	26.6
101	7845	485	8.2	130	26.8	4060	51.8	5810	22.3
102	3265	155	4.7	35	22.6	1640	50.2	2260	19.0
103	5390	585	10.9	120	20.5	3120	57.9	4320	22.2
104	17230	600	3.5	55	9.1	6710	38.9	11580	28.3
105	16245	1280	7.9	245	19.2	6345	39.1	10295	24.3
106	5010	225	4.5	60	26.6	2055	41.0	3160	22.1
X ARROND.	54985	3330	6.0	645	19.3	23930	43.6	37425	24.8

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
111	695	40	5.8	5	12.5	455	65.5	565	15.8
112	2765	195	7.1	40	20.8	1705	61.7	1430	36.2
113	1845	110	6.0	10	9.0	945	45.8	1405	30.4
114	680	30	4.4	10	33.3	330	48.5	490	23.6
115	2955	350	11.8	40	11.4	1195	40.4	1975	26.4
116	15855	1270	8.0	175	13.7	3800	24.0	7680	24.4
117	8410	630	7.5	25	3.9	5175	61.5	6875	20.2
118	1225	70	5.7	-	-	810	66.1	1030	18.0
119	375	15	4.0	-	-	230	61.3	295	17.4
1110	8960	675	7.5	45	6.6	3405	38.0	5650	25.1
1111	1740	135	7.8	-	-	1210	69.5	1565	20.4
XI ARROND.	45505	3520	7.7	350	10.0	19260	42.3	29960	24.3
121	9020	740	8.2	60	8.1	3050	33.8	5285	24.2
122	7050	295	4.2	55	18.8	2340	33.2	4120	25.2
123	14030	510	3.6	15	2.9	7575	54.0	10430	20.3
124	14420	390	2.7	45	11,6	8255	57,2	11355	21.4
125	1885	440	23.3	90	20.8	875	46.4	1205	17.5
126	10350	530	5.1	75	14.2	5105	49.3	8065	28.6
127	2890	160	5.5	5	3.1	1935	67.0	2465	18.3
XII ARROND.	59645	3065	5.1	345	11.3	29135	49.0	42875	22.9

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
131	2145	75	3.5	-	-	1470	68.5	1850	17.7
132	5965	880	14.9	160	18.1	2175	36.5	3895	29.8
133	12265	865	7.1	75	8.6	5385	43.9	9020	29.6
134	480	35	7.3	10	28.5	310	64.6	400	18.7
135	740	5	0.7	-	-	555	75.0	660	14.2
136	10180	600	5.9	65	10.8	5280	52.8	7645	22.3
137	1590	75	4.7	-	-	195	12.3	935	46.5
138	17750	1260	7.1	100	7.9	8765	49.4	12595	21.6
139	10120	1010	10.0	130	12.9	4480	44.3	6585	21.8
1310	17610	1285	7.3	250	19.4	8325	47.3	12130	21.6
1311	4405	220	4.9	25	11.3	1420	31.7	2865	32.2
XIII ARROND.	83250	5910	7.1	815	13.7	38460	46.2	58580	24.2
141	9420	1965	20.9	60	3.0	4030	42.8	6830	29.7
142	14140	775	5.5	220	28.5	8725	61.7	11380	18.8
143	9330	325	3.5	105	33.3	4625	49.6	6845	23.8
144	7460	455	6.1	185	38.4	3590	48.1	5435	24.8
145	21160	3420	16.2	245	7.1	6850	32.4	12415	26.3
146	6475	550	8.5	40	7.2	2300	35.5	3850	24.0
147	2800	175	6.2	-	-	2005	71.6	2355	12.5
XIV ARROND.	70785	7665	10.8	855	11.1	32125	45.4	49110	24.0

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
151	9175	735	9.0	45	6.1	5505	60.0	7155	18.0
152	5345	480	9.0	110	23.2	1060	19.8	2525	27.4
153	10400	1830	17.6	265	14.4	6345	61.0	8910	24.7
154	9310	905	9.7	10	1.1	5255	56.4	7410	23.2
155	3200	590	18.4	60	10.2	1790	55.9	2740	29.7
156	10435	2180	20.9	170	7.8	6355	60.9	8280	18.4
157	9455	1245	13.2	135	25.6	2605	27.6	5410	29.6
158	11220	685	6.1	120	17.5	4675	41.7	7980	29.4
159	11520	1705	14.8	195	17.5	7090	61.5	9470	20.7
1510	10315	900	8.7	85	9.5	1835	17.8	5865	39.1
1511	6185	495	8.0	-	-	2850	46.1	4790	31.3
XV ARROND.	96560	11750	12.1	1475	12.5	45365	47.1	70535	26.4
161	8195	1725	21.0	90	5.2	5295	64.6	6990	20.7
162	1210	410	33.9	30	7.3	790	65.3	1120	27.3
163	6260	1625	26.0	200	12.3	3800	60.7	5365	25.0
164	4975	275	5.5	5	1.8	3100	62.3	4415	26.4
XVI ARROND.	20640	4035	19.6	325	8.0	12985	63.2	17890	23.7
MARSEILLE	912090	71420	7.8	13010	18.2	454510	50.0	665835	23.5

ANNEXES II

Inventaire des équipements sociaux marseillais

Premier arrondissement

Maison des Jeunes "Beaux-Arts"	1, place Carli	(Léo Lagrange)
Centre social UDMT	17, rue R. Pollak	(UDMT)
Crêche "Mission de France"	11, rue Mission de France	

Deuxième arrondissement

Maison pour tous Panier Joliette	66, rue de l'Evêché	(Léo Lagrange)
C.A.Q. du Refuge	25, rue du Refuge	
Centre social Baussenque	Rue Baussenque	(1901)
Crêche "les Parmes"	13, bd des Dames	
Crêche "Evêché"	84, rue de l'Evêché	
Crêche "Villeneuve"	Hôtel de Ville	

Troisième arrondissement

C.A.Q. St Mauront	Rue Félix Pyat	
U.A.S. Kléber	106, rue Kléber	
Crêche "Ceylan"	22, rue E. Vaillant	
Crêche "Cadenat"	5, rue Jobin	
Crêche Peyssonnel	15, rue Peyssonnel	

Quatrième arrondissement

Maison de quartier Fédération	Boulevard Fédération	
Maison de quartier St Just		(Onatra)
Maison de quartier Chutes Lavie	10, bd Anatole France	
Maison pour tous Blancarde		
Maison des Jeunes "les Chartreux"	145, bd Françoise Duparc	(1901)
C.A.Q. Fédération	14, boulevard Meyer	
Centre social Ste Elisabeth	6, square Hopkinson	(1901)
Crêche "Chutes Lavie"	226, Avenue A. Ribot	
Crêche "Chartreux"	Boulevard Roux	

Cinquième arrondissement

Maison pour tous Crillon	35, rue Crillon	(Léo Lagrange)
Maison pour tous Tivoli	1, rue Tivoli	(Léo Lagrange)
C.A.Q. Frères Godchot	75, chemin St Jean du Désert	
C.A.Q. le Méridien	17, rue Jeanne d'Arc	
Crêche Tivoli	Rue Tivoli	
Crêche Bérard	22, rue Bérard	
Crêche Doria	3, bd Sakakini	
Crêche la Blancarde	Chemin St Jean du Désert	

Sixième arrondissement

C.A.Q. rue Falque	36, rue Falque	
C.A.Q. Michel Lévy	Rue Pierre Laurent	
C.A.Q. Sylvabelle	71, rue Sylvabelle	
Maison de quartier Vauban	114, bd Vauban	
Crêche Vauban	62, rue de la Martinique	

Septième arrondissement

C.A.Q. Avenue de la Corse	10, avenue de la Corse	
C.A.Q. Vallon de l' Oriol	231, chemin du Vallon de l' Oriol	
Maison de Jeunes du Prophète	245, rue d'Endoume	(Club UNESCO)
Maison de Jeunes et de la Culture la Corderie	23, bd de la Corderie	(M.J.C.)
Maison de quartier Malmousque	13, rue Malmousque	
Maison de quartier Papety	7, rue Papety	
Maison pour tous Bompert	7, bd Marius Thomas	(Club UNESCO)
Crêche "Amédée Autran"	30, bd Autran	
Crêche "Le Phare"	Bd Livon	

Huitième arrondissement

UAS Le Rouet-Renzo	Avenue Benelli	
Maison de Jeunes Bonneveine	36, avenue A. Zenatti	
Maison pour tous Bonneveine	58, avenue A. Zenatti	(Léo Lagrange)
Centre socio-culturel Marseilleveyne	123, Traverse Parangon	(1901)
Centre socio-culturel St Giniez Milan	Rue Raphael Ponson	
Centre socio-culturel Roy d'Espagne	Allée Granados	
Crêche Roy d'Espagne	Allée Albeniz	

Neuvième arrondissement

UAS le Cabot	Avenue des Aliziers
C.A.Q. le Trioulet	36, avenue de l'Aviateur le Brix
Maison de Jeunes la Pauline	254, bd Romain Rolland (C.C.O)
Maison pour tous Ste Marguerite	9, traverse du Chalet (Club UNESCO)
Maison de quartier Mazargues Bonneveinhè	28, Av. de la Mathéline
Centre social Sévigné	Parc Sévigné, bd Michelet (1901 Apronef)
Crèche les Cèdres	83, bd du Redon

Dixième arrondissement

Maison pour tous St Loup	Traverse Chante-Perdrix
C.A.Q. St Geneviève	Cité Ste Geneviève, Bd Romain Rolland
C.A.Q. St Tronc	134, chemin de Pt de Vivaux
Centre social la Sauvagère	253, bd Romain Rolland (1901)
Centre social la Capelette	121, Avenue de la Capelette (1901)
Crèche St Tronc	226, bd Paul Claudel
Crèche la Capelette	Rue des Forges
Crèche Pt de Vivaux	23, chemin de Pt de Vivaux

Onzième arrondissement

UAS St Marcel	216, bd St Marcel
Maison de quartier la Barasse	100, avenue de la Barasse
Maison de Jeunes les Camoins	Chemin des Mines
Centre social la Rougière	99, allée de la Rougière (1901)
Centre social Air Bel	Avenue de la Parette (1901 Alosec)
Centre social les Escourtines	Traverse la Solitude (1901 Alosec)
Crèche Valbarelle	Avenue Lanfranchi

Douzième arrondissement

UAS Beaumont	194, bd Charles Kaddouz
C.A.Q. Bastide Cazeaux	Avenue de la Grande Bastide Cazeaux
Maison de Jeunes St Barnabé	46, bd de Compostelle
Maison de Jeunes la Blancarde	15, traverse de la Trevarresse (CCO)
Maison de Jeunes Malvina	36, traverse de la Malvina 3 Lucs (DEC)
Maison de quartier les Caillols	H.L.M. les
Centre social Bois Lemaître	Villa Emma, rue R. Salzmann (APRONEF)
Crèche "Montolivet"	201, avenue de Montolivet

Treizième arrondissement

C.A.Q. Fabricina	10, bd de la Présentation
C.A.Q.	Chemin de la Palud
C.A.Q. St Jérôme	30, avenue St Jérôme
C.A.Q. Petit Séminaire	121, HLM Petit Séminaire
C.A.Q. La Renaude	Avenue Charles Suzini
C.A.Q. St Mitre	159, chemin de Château Gombert
C.A.Q. Val Plan	H.L.M. Val Plan
U.A.S Perrin	Boulevard Perrin
Maison de quartier "Frais Vallon"	Chemin des Jonquilles
Maison de quartier Malpassé	Bd Bouge prolongé
Maison de quartier Château Gombert	Avenue Paul Dalbret
Maison de Jeunes Frais Vallon	Chemin des Jonquilles
Maison pour tous la Rose	Traverse Notre Dame de Consolation
Centre social "les Balustres"	Route de Château Gombert à St Jérôme (1901 Alosec)
Centre social "Lucien Bergher"	Parc des Vieux Cyprès (1901)
Centre social "Frais Vallon"	Bât G3, apt 756 (ARELFA)
Centre social "de la Garde"	Chemin de la Grave à la Rose (1901)
Crêche "Frais Vallon"	Chemin des Jonquilles
Crêche "St Just"	Avenue Corot
Crêche "les Cyprès"	Bd Bouge prolongé
Crêche "les Olives"	Avenue des
Crêche "les Oliviers"	Chemin du Merlan

Quatorzième arrondissement

UAS Bon-Secours	Impasse de l'Ingénieur Bon-Secours
C.A.Q. La Marine Bleue	Bd Charles Moretti
C.A.Q. Gpe Strauss	Entrée 19, chemin de Gibbés
Maison de Jeunes la Busserine	Bd Jourdan prolongé
Maison de quartier la Busserine	Bd Jourdan prolongé
Maison de quartier Campagne Larousse	Bd Larousse
Centre social "Les Rosiers"	Chemin de Ste Marthe (1901)
Centre social "Font vert"	Chemin Ste Marthe (1901)
Centre social St Gabriel	12, rue Richard (1901)
Centre social Vieux moulin des Arnavaux	435, chemin de Gibbés (1901)
Centre social "la Busserine"	218, chemin Ste Marthe (1901)
Centre social "la Solitude"	189, avenue Corot (1901)
Crêche "Massilia"	
Crêche "Canet"	
Crêche "La Busserine"	

Quinzième arrondissement

C.A.Q. "La Calade"	Campagne Pignon, bd Ledru Rollin
C.A.Q. St Joseph	Avenue Paul Coxe
C.A.Q. Verduron Haut	Rue Marius Bremond
C.A.Q. Les Aygalades	H.L.M. les Aygalades, bd des Laitiers
UAS St Louis	175, route nouvelle de St Louis
Maison pour tous Campagne Lévêque	Route nouvelle de St Louis
Maison pour tous Kalliste	La Granière Parc Kalliste
Maison pour tous les Aygalades	Traverse de l'école de l'Oasis
Maison de quartier Plan d'Aou	Avenue du Plan d'Aou
Centre social de la	Vallon des Tuves (1901 Alosec)
Centre social la Martine	St Antoine (1901)
Centre social la Maurelette	(1901)
Centre social le Plan d'Aou	(1901 Alosec)
Centre social la Viste	38, route nouvelle de la Viste (1901)
Centre social Château	Chemin du Canet à St Joseph (1901)
Crèche "le Gastellas"	H.L.M. "le Castellans"

Seizième arrondissement

C.A.Q. l'Estaque	39, rue Le Pelletier
Centre social la Castellane	216, bd Henri Barnier
Crèche "la Castellane"	

Inventaire des équipements sociaux municipaux de
Grenoble (par quartier)

Maisons de Jeunes
Foyers de Jeunes
Maisons de l'Enfance
Centres sociaux
Maisons pour Tous
Crêches

	<u>Adresse</u>	<u>Tél.</u>
6. <u>Quartier Conservatoire</u>		
Centre social Bajatière	64, avenue Jean Perrot	
7. <u>Quartier Alliés</u>		
Maison de l'Enfance Clos d'Or	111, rue de Stalingrad	
8. <u>Quartier Malherbes</u>		
Maison de l'Enfance Malherbes	16, avenue Malherbes	
Crêche Malherbes	20, avenue Malherbes	
9. <u>Village Olympique</u>		
Maison de Jeunes	7, rue Henri Duhamel	09.00.24
Maison de l'Enfance	7, rue Henri Duhamel	09.04.30
Maison des Enfants "Les Genêts"	Allée les Baladins	
Centre social	7, rue Henri Duhamel	09.00.32
Crêche les Genêts	Allée des Baladins	09.59.35
10. <u>Villeneuve</u>		
C.E.S. Maison de quartier	95, Galerie de l'Arlequin	23.32.90
Foyer de Jeunes Léo Lagrange	50, Galerie de l'Arlequin	09.09.42
Maison des Enfants les Buttes	Avenue la Bruyère	09.18.30
Maison des Enfants les Bouleaux	40, Galerie de l'Arlequin	09.31.53
Maison des Enfants le Lac	100, Galerie de l'Arlequin	09.09.89
Centre social Arlequin	95, Galerie de l'Arlequin	23.32.90
Crêche	120, Galerie de l'Arlequin	
Crêche	60, Galerie de l'Arlequin	
11. <u>Quartier St Laurent</u>		
Maison pour Tous St Laurent	2, place Xavier Jouvin	

12. <u>Quartier Notre-Dame</u>		
Maison de Jeunes Allobrozes	1, rue Hauquelin	42.56.96
14. <u>Quartier Bir-Hakeim</u>		
Crèche Mutualité	18, rue J. Chaurion	42.42.75
18. <u>Quartier Châtelet-Abbaye</u>		
Maison de Jeunes Châtelet Jouhaux	Place de la Commune	44.88.39
Centre social Châtelet Jouhaux	Place de la Commune	44.88.64
Foyer de Jeunes Châtelet	Avenue Washington	44.11.58
Maison de l'Enfance Abbaye	Avenue Washington	44.11.63
19. <u>Quartier Teisseyre</u>		
Maison de Jeunes Jouhaux	Rue du 140e R.I.A.	44.53.04
Maison de Jeunes Grenoble Sud	121, avenue Jean Perrot	25.35.43
Maison de l'Enfance Teisseyre	10, rue Georges Lafourcade	25.08.07
Centre social Teisseyre	121, avenue Jean Perrot	25.49.63
23. <u>Quartier Foch Sud</u>		
Maison de Jeunes Capuche	Square Général Ferrié	87.77.59
Centre social Capuche	56, rue de Stalingrad	44.70.57
24. <u>Quartier Bayard</u>		
Maison de Jeunes Alliés Alpains	60 bis, rue des Alliés	09.29.63
25. <u>Quartier Bauvert</u>		
Maison pour Tous Léon Blum	Avenue Léon Blum	09.13.48
Centre social les Alpains	10, rue Alfred Frédet	09.37.34
29. <u>Quartier St Bruno Ouest</u>		
Centre social Chorrié Berriat	Rue H. le Châtelier	21.29.09
30. <u>Quartier St Bruno Est</u>		
Crèche Chorrié Berriat	47, Place St Bruno	96.33.13
33. <u>Quartier Eaux-Claires</u>		
Maison de Jeunes Anatole France	2, rue Anatole France	96.19.98
Centre social - Maison de Jeunes "Eaux-Claires"	31, rue J. Bouchayer	96.76.15

34. Quartier Bachelard

Foyer de Jeunes Mistral	21, rue Albert Thomas	96.75.75
Centre social Mistral	Rue Albert Thomas	96.87.75
Maison de l'Enfance Bachelard	1, rue du Commandant Na1	09.19.56

Inventaire des équipements sociaux de Nice

Dispensaire médico-social et permanences sociales :

St Augustin	H.L.M. les Moulins Immeuble Poitou	(Mairie)
St François	3, rue Guignonis	(Mairie)
St Charles	Immeuble les Pruniers	(Mairie)
Bon Voyage	H.L.M. bât 16	(Mairie)
Ariane	H.L.M. Paillon, tour 5, route de l'Ariane	(Mairie)
Dispensaire "Villa Saqui"	66, bd Gorbella	
Dispensaire "Villa Clary"	Rue Désiré Clary, tour 7	
Dispensaire médico-pédagogique	13, rue Georges Ville	
Dispensaire Polyvalent PMI	Avenue Denis Séméria	
Centre départemental de Santé	4, rue Hôtel des Postes	(S. sociale)
Centre P.M.I. Boisseau	17, rue d'Italie	(S. sociale)
Centre P.M.I.	21, rue Dabray	(DDASS)
Centre Administratif Thiolo	Avenue Malausséna	
Centre d'Economie familiale	24, rue Thaon de Revel	(G.A.F.)
Centre d'Economie familiale	Cité St Augustin, bât 42 Avenue des Moulins	(G.A.F.)
Centre d'action sociale D. Semeria	Avenue Denis Séméria	(G.A.F.)
Maison des Jeunes de Magnan	31, rue Louis de Coppet	(M.J.C.)
Maison des Jeunes de Gorbella	10, bd Conte de Falicon	(M.J.C.)
Maison des Jeunes Bon Voyage	190, route de Turin	(M.J.C.)
Maison des Jeunes de Pasteur	51, route de Levens	(M.J.C.)
Maison des Jeunes du Rouret	Bd H. Sapia	(1901)
Maison pour tous St Augustin	57, route de Grenoble	(F.O.L.)
Prévention Alpan	157, route de l'Ariane	(1901)
Prévention Montjoye	4, rue Penchinatti (siège)	(1901)
Prévention Cachel	3, rue Béatrix (siège)	(1901)

Crêche "St Lambert"	88, avenue St Lambert	(Mairie)
Crêche "Bellevue"	Avenue Bellevue	(Mairie)
Crêche "Oiseau Bleu"	49, avenue Cap de Croix	(Mairie)
Crêche "Terra Amata"	2, corniche A. de Joly	(Mairie)
Crêche "St Roch"	Rue Fornero Menei	(Mairie)
Crêche "Condamine"	15, rue Condamine	(1901)
Crêche "St Pierre"	170, rue de France	(1901)

